

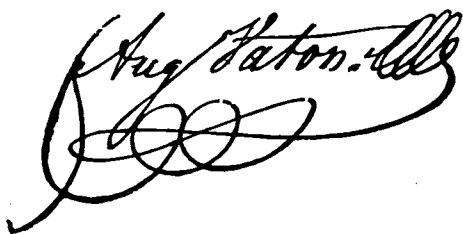


LA

FEMME CATHOLIQUE

I

Tous les exemplaires non revêtus de la signature ci-dessous sont réputés contrefaits.

A handwritten signature in black ink, reading "Auguste Haton" in a cursive script. The signature is highly stylized, with large, sweeping loops and flourishes, particularly in the lower half. The name "Auguste Haton" is clearly legible at the top of the signature.

Paris. — Imprimerie de GUSTAVE GRATIOT, rue Mazarine, 30.

LA
FEMME CATHOLIQUE

FAISANT SUITE AUX

FEMMES DE L'ÉVANGILE

PAR

Le Révér. P. D. JOICIM VENTURA DE RAULICA

ANCIEN GÉNÉRAL DES THÉÂTINS,
CONSULTEUR DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES ET EXAMINATEUR
DES ÉVÊQUES ET DU CLERGÉ ROMAIN.

• Non est bonum homini esse solum, faciamus
ei adiutorium simile sibi (Gen. 11). •

TOME PREMIER

BIBLIOTHÈQUE
Les Fontaines
60 - CHANTILLY



PARIS

AUGUSTE VATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

50, RUE DU BAC.

—
1855

L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de propriété et de traduction.



AVANT-PROPOS

DIEU être éternel, saint et parfait, ne fait rien dans le temps qu'en vue de l'éternité; ne fait rien dans l'ordre de la nature qu'il ne coordonne à l'ordre de la grâce; ne fait rien pour l'homme que pour se glorifier lui-même dans l'homme et par l'homme, en l'attirant à lui, en le comblant de son amour, et en partageant avec lui sa propre félicité.

Ainsi, lorsque allant former la femme à l'origine du monde, Dieu dit : « Il n'est pas bien que l'homme soit seul, faisons-lui un aide qui lui ressemble; *Non est bonum homini esse solum, faciamus ei adiutorium simile sibi* (Genes. II); » par cette grande parole, dont il voulut faire une loi de l'ordre social, il établit la femme comme l'**AIDE DE L'HOMME**, non-seulement pour tout ce qui se rapporte à ses besoins matériels; mais aussi, et avant tout, pour tout ce qui se rapporte à ses besoins spirituels. C'est donc un devoir pour la femme de prendre soin de l'âme de l'homme, de l'éduquer par ses exemples, de l'améliorer par ses saintes inspirations, de le sanctifier par ses vertus. Et *aider* l'homme à faire son salut, c'est la fin principale de la femme, sa mission, son ministère, sa gloire, sa grandeur et sa dignité. Ainsi, la femme a, dans les desseins de Dieu, une délégation, je dirais presque une consécration religieuse. C'est, en quelque sorte, *le prêtre de la famille*, comme l'homme en est le roi.

Mais remarquons aussi que les mots : « Il n'est pas bien que l'HOMME soit seul » ont évidemment un sens général, indéterminé, absolu; et que dès lors les mots : « Faisons-lui un aide qui lui ressemble » ont le même sens, et qu'ils signifient que Dieu a constitué la femme comme l'*aide de l'homme* dans tous les états, dans toutes les conditions où il peut se trouver. C'est-à-dire que la femme n'est pas seulement l'aide de l'homme à l'état domestique, mais aussi l'aide de l'homme à l'état politique et à l'état religieux; n'est pas seulement l'aide de l'Homme-Epoux, mais aussi l'aide de

l'Homme-Roi et de l'Homme-Prêtre. En un mot, qu'indépendamment de sa mission dans la famille, la femme a aussi à exercer une mission dans l'État et même dans l'Église.

On verra, dans toute la seconde partie de cet ouvrage, quelle est cette mission que la femme est appelée à exercer dans l'Église et dans l'État, et comment la femme catholique s'en est acquittée, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours. En attendant, qu'il nous soit permis de signaler ici le travail infernal par lequel, depuis que les idées et les principes païens ont fait irruption dans les contrées chrétiennes, on a cherché à paralyser toute action, à effacer toute influence de la femme catholique dans l'Église et dans l'État, aussi bien que dans la famille, et à isoler l'Homme-Prêtre et l'Homme-Roi, aussi bien que l'Homme-Époux et l'Homme-Père, de l'*aide* mystérieux et puissant que Dieu lui avait donné.

Il n'était pas facile de tromper l'Homme-Prêtre et de lui inspirer une injuste défiance du dévouement de la femme catholique à la cause de l'Église; on a donc cherché à tromper la femme catholique elle-même, et à lui inspirer une défiance encore plus injuste du zèle de l'Homme-Prêtre (1).

Quant à l'Homme-Roi : « Prenez garde, lui a-t-on dit, que la femme catholique ne se mêle des affaires publiques. Il existe une espèce d'affinité toute particulière, une espèce de parenté spirituelle entre la femme catholique et le prêtre. Le jour où la femme catholique mettra le pied dans le cabinet, le prêtre y entrera aussi avec elle; ils régneront à votre place, et vous ne serez plus que leur jouet. » Et l'on a exclu de toute participation aux affaires de l'État la femme catholique, autant par haine envers le prêtre, que par la mésestime de la femme elle-même que le paganisme, dominant dans la politique, a glissées dans tous les esprits.

C'est que, sous prétexte de vouloir *émanciper* l'État du joug de l'Église, on a voulu chasser le principe chrétien de l'État, et le remplacer par le principe païen. C'est qu'on a voulu faire de la reli-

(1) Ce travail, commencé par Molière au dix-septième siècle, a été continué par les pamphlets des soi-disant philosophes, au siècle suivant, et dans notre siècle il a été complété par M. Michelet, dont le livre *sur la Famille* n'est qu'un commentaire sans pudeur du *Tartufe*.

gion avec la mythologie, de la politique avec l'histoire grecque et romaine, et des lois avec Machiavel. Et, comme le principe chrétien dans l'État n'était représenté que par le prêtre, et n'était soutenu que par la femme, on a intimé brusquement au prêtre de se retirer dans la sacristie, et l'on a enfermé la femme au salon et au boudoir, tout en lui faisant de grandes révérences, sauf à lui permettre d'en sortir pour aller au bal et à l'Opéra. Par un reste de pudeur, on a fait semblant de vouloir encore de la femme et du prêtre; on a cajolé l'une, mais pour la corrompre; on a payé l'autre, mais pour l'asservir; et, débarrassé de tout ce qui pouvait lui rappeler Dieu, ou l'amener à Dieu, l'homme se dit heureux de pouvoir *régner et gouverner* sans Dieu. Nous n'avons pas besoin de dire ce qu'a été ce règne et ce gouvernement de l'homme par l'homme. L'Europe, et la France en particulier, ne le savent que trop. Philosophes du doute et de la matière, hommes d'Etat de l'intérêt et de la ruse, Dieu vous a mis à l'épreuve; il vous a laissé faire pendant soixante-dix ans. Qu'avez-vous su faire? RIEN, RIEN, RIEN... Je me trompe : vous avez su tout démolir et créer le chaos. Pendant toutes ces années, vous n'avez fait que bavarder, sans parler, raisonner sans conclure, travailler sans bâtir. Semblables à l'insecte qui ternit, qui dessèche tout ce qu'il touche, vous avez défigurés tout ce sur quoi vous avez mis la main; vous avez même discrédité tout ce que vous avez nommé. Vous avez voulu faire des constitutions, et aucune d'elles n'a survécu à leurs auteurs; vous avez voulu faire de la liberté, et elle a disparu; de l'économie publique, et jamais les peuples n'avaient été plus accablés d'impôts; du gouvernement parlementaire, et vous l'avez rendu impopulaire et fait tomber dans la boue. Quant aux améliorations incontestables que la société a obtenues, dans ces derniers temps, vous avez tort de vous en faire honneur et de vous en enorgueillir. Elles ne sont que le développement nécessaire du principe chrétien que vous n'avez pu entièrement détruire. Elles ont été conquises sans vous, et même malgré vous. Seulement, dès que vous avez voulu vous en mêler, il a fallu les acheter par des torrents de larmes et de sang. Votre vrai partage n'est que l'impuissance, votre vraie habileté n'est que pour la destruction. Applaudissez-vous donc de vous être affranchis de toute influence du prêtre et de la femme chré-

tienne, c'est-à-dire de toute influence de la religion et de Dieu!

Enfin on a dit à l'Homme-Époux et à l'Homme-Père : « La femme n'existe que pour amuser l'homme, pour lui préparer le potage et lui donner des enfants. Les affaires de la famille, et l'éducation de ces mêmes enfants ne la regardent pas ; tout cela est du ressort de l'homme seul, et la femme n'a dans tout cela rien à faire, rien à voir. » L'Homme-Époux et l'Homme-Père a goûté ce langage insidieux, si flatteur pour son orgueil ; il s'est retranché dans l'absolutisme du pouvoir domestique ; a refusé de partager le fardeau de son commandement avec son *aide*, le compagnon obligé de toutes ses joies et de toutes ses douleurs ; il a voulu régner seul dans la famille ; et les affaires domestiques d'être ruinées, comme les affaires publiques, et l'anarchie d'envahir la famille, comme elle a envahi l'État.

Par ces procédés, non-seulement on est parvenu à priver l'homme des secours précieux qu'il trouve toujours dans la piété, dans le bon sens, dans le dévouement de la femme, on est aussi parvenu à ravalier la femme elle-même et à la faire descendre au dernier degré de l'échelle sociale. Heureusement que le catholicisme, malgré les efforts sataniques qu'on a faits depuis deux siècles pour l'y détruire, est encore tout vivace et tout-puissant même dans les pays où il a été le plus combattu. Sans cela on aurait vu, même dans nos contrées, la femme redevenir ce qu'elle a toujours été, ce qu'elle est encore maintenant, chez tous les peuples païens, sans exception, un ignoble instrument de plaisir, une *chose*, et retomber dans cet abîme de dégradation et d'esclavage d'où le christianisme l'avait tirée. Cependant, à certains égards, elle n'en est pas moins, même dans les pays catholiques, un être chassé de sa place, déchu de son trône, dépossédé de ses droits, un être n'ayant de liberté que pour le mal, un être relégué par l'orgueil stupide de l'homme dans le monde des plaisirs et des frivolités ; et à l'exception près qu'elle y est parée de tous les raffinements de la vanité et du luxe dont on la laisse jouir, elle y est esclave, autant qu'elle peut l'être.

Le divorce, qui n'est qu'une pensée, une institution païenne, au préjudice de la vraie liberté de la femme, là même où il n'existe pas de droit, existe de fait. On ne chasse pas toujours sa femme de la maison ; mais on ne l'en répudie pas moins pour en prendre une

autre, à qui l'on donne impudemment son nom et sa livrée. Il est impossible de se faire idée de ce qu'une femme, que son respect pour la religion et pour elle-même empêche d'en faire autant de son côté, doit souffrir d'humiliations et de douleurs pour prévenir une situation pareille ou pour la subir. C'est plus que l'esclavage, c'est ce martyre de l'âme dont parle saint Ambroïse, et qui pour s'accomplir tous les jours sans bruit et sans éclat, dans le secret des murs domestiques, n'en est pas moins un martyre, souvent bien plus affreux et plus déchirant que celui du corps; *Sunt quædam, inquit domesticas parietes, secreta martyria*. Pauvre créature ! voilà les bienfaits que vous devez au protestantisme et à la philosophie !...

A force de la tromper sur la fin de son existence, et de lui laisser ignorer la grandeur de sa mission et la noblesse de sa destinée, on a réussi à l'abaisser, à la dégrader à ses propres yeux, et par là à la pousser au désordre. Car si, fort souvent, cette intéressante créature se livre au désordre parce qu'elle s'estime trop, bien plus souvent encore, elle ne s'y livre que parce qu'elle ne s'estime pas assez, ne se respecte pas assez ; mais au contraire parce qu'elle se méprise elle-même, désespère d'elle-même, au point de vue religieux et social.

Il ne faut donc pas, aujourd'hui, relever seulement la femme aux yeux de l'homme, il faut la relever aussi à ses propres yeux ; il faut lui faire sentir sa grandeur et son importance ; il faut lui rappeler ce qu'elle est vraiment dans l'ordre providentiel ; il faut lui faire connaître, autant que possible, l'immense portée de l'ineffable parole par laquelle Dieu, son Créateur et son Maître, l'a établie L'ÂME DE L'HOMME, lui ressemblant par la communication du même esprit aussi bien que par l'identité de la même nature ; afin de l'empêcher de se dégrader elle-même, afin qu'elle soit ce qu'elle doit être pour le bonheur de l'homme et de la société.

C'est dans l'intention de coopérer, autant que nous le permettent nos faibles moyens, à ce double but, que nous avons publié nos HOMÉLIES SUR LES FEMMES DE L'ÉVANGILE, où, à l'aide des beaux et touchants exemples de ces saintes et sublimes femmes, nous avons tâché d'impressionner la femme de l'esprit de Jésus-Christ et de son Évangile, qui fait toute sa puissance pour le bien et toute

sa gloire ; et c'est dans la même intention que nous faisons maintenant suivre **LES FEMMES DE L'ÉVANGILE** par **LES FEMMES D'APRÈS L'ÉVANGILE**.

Ce n'était que dans la préface des *Femmes de l'Évangile*, d'abord ; ce n'était que dans un opuscule à part, ensuite, que nous croyions pouvoir traiter ce sujet. Mais, au fur et à mesure que nous écrivions, son importance, son intérêt et son charme s'étant révélés toujours davantage à nos yeux, et l'étendue de ses rapports se développant toujours davantage sous notre plume, nous avons formé les deux volumes que nous publions maintenant, où, sous le titre de : **LA FEMME CATHOLIQUE**, nous traitons du catholicisme dans ses rapports avec la femme, et de la femme catholique dans ses rapports avec la famille, l'État et l'Église.

Nous avons divisé cet ouvrage en trois parties. Dans la première, nous démontrons d'abord la nécessité où l'on est, particulièrement aujourd'hui, de s'occuper d'une manière sérieuse de l'éducation de la femme au point de vue de la religion, et d'implanter solidement le catholicisme dans son esprit et dans son cœur, afin que, dans la catastrophe religieuse qui se prépare, et qui pourrait bouleverser tout, afin que tout soit restauré, la femme puisse, à la fin du dix-neuvième siècle, conserver le catholicisme en Europe, comme elle l'a, à la fin du dix-huitième siècle, conservé en France. Ensuite, l'histoire à la main, de la condition de la femme aux différentes époques et dans les différents pays du monde, nous lui mettons sous les yeux, d'un côté, l'affreux et déchirant tableau de son humiliation et de sa servitude sous l'empire du paganisme, du mahométisme, de l'hérésie et du schisme ; et, de l'autre côté, le tableau délicieux et consolant de sa dignité et de son indépendance au sein du catholicisme, afin de l'engager à s'attacher elle-même à cette religion sainte et à s'y dévouer. A cette occasion nous exposons les inconvénients *du divorce* et les avantages de l'institution évangélique *de l'indissolubilité du mariage*, au point de vue philosophique, théologique et social, et toujours dans l'intérêt de la vraie grandeur et de la vraie liberté de la femme. Nous lui montrons que partager certaines théories en faveur *du mariage à bail*, qui, *même aujourd'hui*, s'élaborent dans les plus bas fonds de la société, ce serait, de la part de la femme même, de la stupidité autant que de

l'impiété, car ce serait conspirer contre elle-même et souscrire à l'ignoble et inique traité de sa dégradation, de sa servitude, de ses peines et de son désespoir.

Dans la deuxième partie, on trouvera, non pas les vies, mais les portraits de l'esprit et du cœur des femmes catholiques les plus célèbres aux cinq grandes époques de l'histoire de l'Église : 1° A l'époque de Jésus-Christ et des Apôtres ; 2° à l'époque des Martyrs ; 3° à l'époque des Pères de l'Église ; 4° au Moyen âge ; et 5° aux Temps modernes.

On verra, à la première de ces époques, la femme nourrissant de ses biens, assistant de sa personne le Sauveur du monde lui-même et ses disciples, et coopérant par son zèle, par sa générosité et par son dévouement à la fondation de l'Église.

On la verra, à la seconde époque, stupéfier et confondre le paganisme par son amour céleste de la pureté, par les prodiges de son courage et de sa constance dans la confession de la vraie foi, au milieu des plus affreux tourments. On la verra, vierge ou épouse, veuve ou mère, libre ou esclave, innocente ou pénitente, toujours grande, sublime, héroïque dans son martyre, et par là démontrant au monde, d'une manière sensible et triomphante, la divinité de la religion chrétienne et la propageant par tout le monde.

A la troisième époque, on sera agréablement surpris d'apprendre que les Pères de l'Église grecque et latine, ces grands génies qui ont étonné et éclairé le monde autant par leur science que par leurs vertus, ces fléaux redoutables de toutes les erreurs, ces défenseurs, ces vengeurs zélés de toute vérité, ne sont que de précieux cadeaux que la piété de la femme catholique a faits à l'Église, et que c'est par sa coopération qu'ils ont été si grands et qu'ils ont fait tant de bien dans l'Église.

Cette surprise s'augmentera encore davantage en voyant, à la même époque, la femme catholique, dans sa maison particulière, réaliser dans toute leur perfection tous les préceptes, tous les conseils de l'Évangile, et contribuer, par ses exemples, autant que les Pères par leurs prédications et par leurs écrits, à populariser la sainteté et à former les mœurs des peuples chrétiens ; et, assise sur le trône, travailler à convertir les Césars, à christianiser l'empire, à aider l'Église à abattre le culte des idoles et à détruire

toutes les hérésies. On ne se doute certainement pas de ce fait; cependant rien n'est plus vrai, et nous ajoutons aussi que rien n'est plus raisonnable : toute hérésie ayant commencé par la femme, ne peut finir que par elle !

En parcourant la quatrième époque, on sera forcé de convenir qu'à aucune autre époque cette action de la femme catholique, reine ou simple particulière, vierge ou mariée, au cloître ou au milieu du monde, ne s'est exercée sur une plus large échelle et n'a opéré tant de prodiges, qu'au moyen âge; car on l'y verra convertir les rois et les peuples barbares; faire passer le christianisme dans toutes les institutions sociales et créer littéralement les monarchies et les nationalités des peuples chrétiens. On verra aussi, avec un étonnement tout particulier, que les règnes qui ont eu tout l'éclat des grands règnes de princes éminents, sans leurs inconvénients et sans leurs abus; que les règnes sous lesquels l'ordre n'a rien coûté à la liberté et la guerre légitime, la splendeur de la couronne et la force de l'éclat n'ont rien coûté à la fortune publique; que les règnes dont les peuples n'ont jamais eu à se plaindre, mais que, dans les transports de leur reconnaissance, ils ont bénis et appelés l'âge d'or de leur pays, ont été les règnes de la femme catholique ou de saintes femmes inspirées par des évêques et gouvernant de droit ou de fait de grands États (1).

(1) L'explication de ce grand phénomène: « Que les règnes des *saintes reines* ont été les plus grands, les plus brillants et les plus heureux parmi les règnes les plus célébrés par l'histoire, » se trouve dans ce remarquable passage du plus grand des publicistes chrétiens de nos jours, le marquis de Val-de-gamas. « La science de Dieu, dit-il, donne à qui la possède sagacité et force, parce que tout à la fois elle aiguise et dilate l'esprit... L'homme « habitué à converser avec Dieu et à s'exercer dans les contemplations divines, toute circonstance égale d'ailleurs, surpasse les autres ou par l'intelligence et la force de sa raison, ou par la sûreté de son jugement, ou par la pénétration et la finesse de son esprit; mais surtout je n'en sais aucun qui, en circonstances égales, ne l'emporte sur les autres par ce sens pratique et sage qu'on appelle « le bon sens »... Parmi les personnes que je connais, et j'en connais beaucoup, les seules en qui j'ai reconnu un bon sens imperturbable, une véritable sagacité, une merveilleuse aptitude pour donner des solutions pratiques et sages aux problèmes les plus difficiles,

Mais, écrivant en France, et particulièrement pour la France, nous lui avons fait une plus large part dans cette revue de l'histoire de la femme catholique au moyen âge.

On a dit que la nationalité française, en particulier, est l'œuvre des évêques catholiques. C'est bien vrai. Mais on n'a pas assez remarqué que les évêques n'ont accompli une œuvre si grande et si merveilleuse que par le concours de la femme catholique, par le concours de ces grandes reines, de ces étonnantes princesses, prodiges de sainteté et de sagesse, qui se sont, sans interruption, succédé sur le trône et dans les maisons royales de France; où, en dépit de la sauvagerie et du libertinage des hommes, elles ont maintenu les traditions pratiques de l'esprit de chasteté, de justice, de bienfaisance et de dévouement propre à la royauté chrétienne. On n'a pas assez remarqué non plus que c'est des maisons royales françaises que sont sorties ces saintes matrones qui ont sanctifié presque tous les trônes de l'Europe, et qui y ont répandu et perpétué l'action convertitrice et civilisatrice de la France. Nous avons voulu constater ce fait, dont la femme française a lieu d'être saintement fière, et la France aussi:

On verra, dans la même période historique, la femme catholique inspirer tous les fondateurs d'ordres religieux et contribuer, par tous les moyens, à ces précieuses fondations; aussi bien qu'à la construction des temples, des églises des deux sexes; des écoles, des hôpitaux, qui pendant cette longue époque ont surgi comme par enchantement et ouvert le sol de l'Europe; pour la splendeur du culte et pour le soulagement de toutes les misères et de toutes les douleurs. On la verra aussi rappeler à leurs devoirs les princes,

« sont celles qui ont mené une vie contemplative et retirée. Au contraire, je n'ai pas encore rencontré un de ces hommes qu'on appelle « d'affaire » méprisant les contemplations spirituelles, qui soit capable de rien entendre à aucune affaire... Dieu a condamné ceux qui le méprisent ou l'ignorent, à ces trompeurs de professions, à être *perpétuellement stupides* (*Essai sur le catholicisme*, etc., lib. II, ch. VIII). » Voilà ce qu'a écrit ce grand homme; et là-dessus de se plaindre et de prouver, l'bistoire à la main, qu'on n'a jamais fondé de dynasties et de royaumes durables, qu'on n'a jamais rien fait de sérieusement grand et utile qu'en s'appuyant sur le principe religieux!

améliorer la condition des peuples, aider les missions, s'intéresser au maintien de la discipline et de la science dans le clergé, défendre les évêques, soutenir le Pape, enrichir les pauvres en enrichissant l'Église. On verra, en un mot, que tout ce qu'à cette époque le christianisme et l'Église ont fait de grand, de merveilleux, d'utile dans l'ordre civil et politique, aussi bien que dans l'ordre moral et religieux, ils ne l'ont fait qu'avec l'assistance et le concours de saintes femmes. En sorte que la femme catholique de cette époque de foi a peut-être mieux que l'homme mérité de l'Église, des peuples et des États.

Enfin, à la cinquième et dernière époque de ce résumé historique des hauts faits de la femme catholique, on la verra toujours elle-même. On la verra, martyre, confesser Jésus-Christ avec le même héroïsme que les femmes-martyres des premiers siècles chrétiens; reine, gouverner les États avec le même bonheur que les saintes reines du moyen âge, combattre avec plus de courage et de succès que les hommes le protestantisme, aider à propager le catholicisme par tout le monde; et, dans toutes les autres conditions où elle s'est trouvée, on la verra arrêter les progrès de l'hérésie et de l'impiété, conserver la foi catholique là où elle est restée debout; inspirer et former les saints, encourager les apôtres, coopérer à la fondation de nouveaux ordres religieux, multiplier les établissements pieux et bienfaisants, donner des développements prodigieux, inouïs, aux fonctions et aux saintes industries de la charité, et les maintenir par la même générosité et le même dévouement des saintes femmes de tous les âges, et montrer, elle aussi, par le prodige des mêmes vertus, que le catholicisme qui l'inspire, possède toujours la même séve divine, la même force, la même vérité, et que pour cela même il est le christianisme véritable, l'unique vraie religion.

Certainement, nous ne disons rien ici qui soit nouveau. Il n'y a de nouveau que l'ordre que nous avons donné, dans cette partie de notre ouvrage, à cette série de prodiges bien anciens, sans doute, mais qui dans les pays catholiques, se renouvellent à chaque instant, même de nos jours, sous nos propres yeux, avec la même constance et la même efficacité. Car nous ne savons pas qu'on ait jamais ramassé les traits de la beauté surhumaine de l'esprit et du cœur de la femme catholique, épars dans les nombreux

volumes de l'histoire de l'Église, et qu'on les ait réunis pour en faire le portrait d'après nature de la plus belle, de la plus noble, de la plus sublime création de la grâce du christianisme. Nous regrettons de ne pas être un peintre assez habile pour donner à un pareil portrait tout le charme, tout l'éclat et toute la vie dont nous le croyons susceptible. C'est un sujet céleste, angélique qu'on ne peut bien rendre que par le pinceau des anges et les couleurs du ciel. Mais au moins cette informe et grossière ébauche pourra servir à faire naître dans l'esprit de quelqu'un de ces grands peintres des âmes, dont la France abonde, l'idée de traiter d'une manière plus complète et plus digne de lui, ce même sujet. Malgré tout ce qu'on a écrit sur la femme, nous croyons qu'un ouvrage fait exprès sur *la femme catholique* est encore à paraître, et nous espérons qu'on le fera.

En attendant, par ce résumé des vertus, des mérites, des grandeurs, des gloires de la femme catholique, que nous avons tracé, dans cette deuxième partie de notre ouvrage, nous avons voulu aussi offrir à la femme un miroir qu'elle pourra consulter avec profit pour savoir ce qui peut rehausser la beauté et la grâce de son âme et la rendre plus digne de l'amour de Dieu et du respect et de l'admiration des hommes; pour se relever à ses propres yeux, pour apprendre ce qu'elle est, ce qu'elle vaut, ce qu'elle peut sous l'action du catholicisme, et pour se convaincre que sa mise, sa parure la plus magnifique, la plus splendide et la plus éblouissante de charme et de richesse, consiste en ceci : *la robe* de la grâce sanctifiante, *blanchie dans le sang de l'agneau* (*Apoc.*), la ceinture de la chasteté (*Matth.*), les rubans de la mortification, la chaussure de l'imitation de Jésus-Christ (*1, Petr.*), l'anneau de la fidélité au devoir (*Luc.*), les bracelets de la soumission, le collier de la patience, le camée de l'amour de la croix, le bouquet de la ferveur, le diadème de la sagesse, les roses de la pudeur, le fard de la modestie, les parfums des bons exemples, les pierreries du mérite de Saintes-Œuvres, l'ampleur du dévouement, la sainte fierté de la foi, l'air assuré de l'espérance, et l'or de la charité.

Cette deuxième partie nous a laissé peu à dire dans la troisième partie que nous avons réservée à l'exhortation. Les grands exemples

de la femme catholique que nous venons de mettre sous les yeux des personnes du sexe valent bien les plus éloquents discours. Nous nous bornons donc, dans cette dernière partie de notre travail, à de courtes observations sur la connaissance de la religion et sur la chasteté propres à la femme catholique : les deux conditions indispensables de sa vraie grandeur, les deux moyens par lesquels elle peut s'élever à cette hauteur de foi et de dévouement qui lui est nécessaire pour devenir *l'aide fidèle, l'aide sanctificateur, l'aide puissant de l'homme*, dans la famille, dans l'État et dans l'Eglise.

Ainsi, la première partie de cet ouvrage montre ce que le catholicisme est et ce qu'il a fait pour la femme; la seconde, ce que la femme a fait par le catholicisme et pour le catholicisme; et la troisième enfin montre à quelles conditions le catholicisme peut transformer et élever la femme, et à quelles conditions la femme elle-même peut de son côté opérer des merveilles et se rendre digne du catholicisme.

C'est le plan de cet ouvrage, que nous pouvons peut-être considérer comme ayant été voulu par Celui de *qui et par qui toute bonne pensée se prépare* (*Sap.*); car, il y a dix mois nous n'y pensions même pas. Ce qui est certain, c'est qu'en l'écrivant nous avons éprouvé un bonheur tout particulier. C'est que c'est moins un hymne de gloire à la femme que le paganisme moderne a cherché à abaisser, qu'un hymne de gloire à la puissance de la grâce du catholicisme dont l'amour nous transporte et la grandeur nous ravit: Ce qui est encore plus certain, c'est qu'ayant prouvé, nous le croyons au moins, par ce travail que, pendant dix-huit siècles, rien de grand et d'utile ne s'est fait, dans l'Eglise et dans les États chrétiens, sans l'influence et la coopération de la femme catholique, nous avons présenté un gage d'espérance à ceux que l'état actuel du christianisme en Europe alarme. Car le tableau que nous venons de mettre sous leurs yeux, en indiquant ce que la femme catholique a été capable de faire dans le passé, peut bien leur faire présumer ce qu'elle est encore capable de faire dans un prochain avenir, et leur donner à espérer que, dans le grand renouvellement catholique qui se prépare, la femme catholique jouera encore dignement le rôle grandiose et important que la Providence lui a réservé.

LA
FEMME CATHOLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

NÉCESSITÉ DE S'OCCUPER DE LA FEMME AU POINT DE VUE
CATHOLIQUE.

§ 1. Admirable dessein du Créateur d'avoir fait la femme plus forte que l'homme, au moral, et l'homme plus fort que la femme, au physique. — Le pouvoir de la femme sur l'homme, pour le mal ou pour le bien, signalé par l'Écriture. — Manière barbare dont la femme est traitée chez quelques peuples, attestant ce même pouvoir.

Les êtres formant la famille, aussi bien que les êtres formant l'État et les êtres formant l'univers, ne peuvent remplir leurs fonctions, ne peuvent atteindre leur but, qu'autant que l'ordre existe entre eux ; et l'ordre ne peut exister entre eux que par l'équilibre des forces et des pouvoirs. Il était donc nécessaire que l'homme et la femme, êtres de la même nature et de la même espèce, mais si différents l'un de l'autre par leurs qualités et leur condition, pussent s'équilibrer entre eux et s'harmoniser l'un avec l'autre. C'est ce qu'a fait la sagesse du Créateur, en formant la femme autant et plus puissante que l'homme par les attraits et par la grâce, que l'homme est plus puissant que la femme par la force et par l'autorité.

En effet, la femme, plus faible que l'homme en tant qu'être physique, est plus forte que l'homme en tant

« L'homme ayant une mauvaise femme, c'est
« l'homme ayant une plaie au cœur (1).

« Le péché a commencé par la femme, et c'est par
« la femme que nous mourons tous (2).

« Toute méchanceté est fort peu de chose en com-
« paraison de la méchanceté de la femme, lorsqu'elle
« est méchante (3).

« La femme a terrassé bien des hommes, après les
« avoir blessés ; les hommes les plus forts ont été tués
« par elle (4).

« Oh ! combien de monde a péri à cause de la beauté
« de la femme ! C'est par là que la concupiscence s'en-
« flamme et fait autant de ravages que le feu (5).

« Il vaut mieux pour l'homme d'être méchant que
« d'avoir une femme qui lui fait du bien, mais pour
« finir par le combler d'opprobre (6). »

Enfin l'Écriture sainte nous représente Job se plai-
gnant que la femme avait trompé son cœur (7) ; et le
même Livre sacré nous indique le cœur de Salomon
ravi et emporté par les femmes (8).

(1) « Plaga cordis mulier nequam (*Eccl.* xxvi). »

(2) « A muliere initium peccati, et per illam omnes morimur (*Eccl.* xxv). »

(3) « Brevis omnis malitia super malitiam mulieris (*Eccl.* xxv). »

(4) « Multos vulneratos deiecit ; et fortissimi quique interfecti sunt ab ea (*Proverb.* vii). »

(5) « Propter speciem mulieris multi perierunt ; et ex hac concupiscentia
« quasi ignis exarsit (*Eccl.* xi). »

(6) « Melior est iniquitas viri, quam mulier beneficiens, et mulier con-
« fundens in opprobium (*Eccl.* xlii). »

(7) « Deceptum est cor meum super mulierem (*Job.* xxxi). »

(8) « Deprædatum est cor ejus per mulieres (iii, *Reg.* xi). »

Mais, d'après le même Code divin, la femme religieuse et honnête est aussi puissante pour le bien que la femme sans religion et sans mœurs l'est pour le mal.

« C'est la bonté de la femme, dit toujours l'Écriture sainte, qui fait l'homme bon, et qui, par cela même, le rend heureux ; et redouble les jours de sa vie (1).

« Oh ! le bel héritage que celui d'avoir une femme de bien ! C'est la plus riche récompense que l'homme puisse recevoir ici-bas pour ses actions vertueuses (2).

« La femme sainte et pudibonde, c'est la grâce surajoutée à la grâce. Il n'y a pas de trésor qui vaille la chasteté de son âme (3).

« La beauté de la femme de bien réjouit et embellit sa maison comme le soleil levant réjouit et embellit l'univers. C'est une lampe posée sur un saint candelier et rayonnant de sainteté autour d'elle (4).

« De même que les fondements d'un édifice assis sur un terrain solide sont éternels, de même les commandements de Dieu, dans le cœur d'une sainte femme, sont inébranlables (5).

« L'épouse diligente est la couronne de son époux,

(1) « Mulieris bonæ beatus vir ; numerus annorum illius duplex (*Eccl.* xxvi). »

(2) « Pars bona mulier bona ; dabitur viro pro factis bonis (*Eccl.* xxvi). »

(3) « Gratia super gratia mulier sancta et pudorata ; omnis ponderatio non est digna continentis animæ (*Eccl.* xxvi). »

(4) « Sicut sol oriens in mundo, sic et mulier bona in ornamentum domus ejus. Lucerna splendens super candelabrum sanctum (*Eccl.* xxvi). »

(5) « Fundamenta æterna super petram solidam, et mandata Dei in corde mulieris sanctæ (*Eccl.* xxvi). »

« comme l'épouse qui fait de honteuses actions est la
« pourriture dans ses os (1).

« La femme sage bâtit de rien sa maison ; mais la
« femme insensée, loin de former une maison qui
« n'existe pas, détruit de ses mains celle qui existe
« déjà (2).

« L'homme qui rencontre une femme bonne ren-
« contre le véritable bien, et ce bien lui apportera la
« joie du Seigneur (3).

« Ne quittez pas la femme bonne et sensée qui vous
« est échue, dans la crainte du Seigneur ; car la grâce
« de sa pudeur vaut tout l'or du monde (4). »

Voilà donc, d'après l'Écriture sainte, ce que la femme est, ce qu'elle vaut, ce qu'elle peut par rapport à l'homme, suivant qu'elle est bonne ou méchante, religieuse ou impie.

Dans certains endroits de la Tartarie, la femme est, par une longue et lourde chaîne de fer, attachée à la maison comme un chien ; avec cette différence qu'on lâche le chien pendant la nuit, mais la femme jamais. C'est, dit-on, parce que là, la femme cherche toujours à s'échapper de la maison, à quitter son mari et ses enfants pour aller se vendre à un autre maître.

(1) « Mulier diligens corona est viro suo ; putredo in ossibus ejus quæ confusione digna gerit (*Prov. xii*). »

(2) « Sapiens mulier ædificat domum suam ; insipiens extractam quoque manibus destruet (*Prov. xviii*). »

(3) « Qui invenit mulierem bonam invenit bonum, et hauriet jucunditatem a Domino (*Prov. xviii*). »

(4) « Noli discedere a muliere sancta et bona quam sortitus es in timore Domini : gratia enim verccundie illius super aurum (*Eccl. vii*). »

En Chine, on enferme les pieds de la fille qui vient de naître dans des souliers de fer, pour les empêcher de se développer et de grandir en proportion du reste du corps; en sorte que les femmes de ce pays ont les pieds si petits qu'on peut dire qu'elles n'en ont pas du tout, et qu'elles clochent plutôt qu'elles ne marchent. On a attaché à ce trait de barbarie l'idée d'un avantage extérieur capable de flatter la vanité des femmes, et de les dédommager un peu de ce supplice de toute leur vie : la femme chinoise est d'autant plus belle qu'elle a le pied plus petit. Mais la vraie raison d'estropier ainsi la femme, c'est encore pour la clouer à la maison et l'empêcher « de porter ailleurs son cœur.»

Chez les Indous, le mari venant à mourir, sa femme doit le suivre. On la place toute vivante sur le même bûcher qui reçoit le cadavre du défunt, et on les brûle ensemble. On a aussi attaché à cet affreux usage une idée religieuse. On a persuadé aux femmes qu'en s'immolant de telle sorte, elles vont plus vite au ciel et leurs époux aussi. Mais, d'après ce qu'un sage de cette malheureuse contrée en a dit à un de nos missionnaires, la vraie raison de ces hécatombes atroces, c'est que, chez les Indous, la femme a un penchant invincible à empoisonner son conjoint, et qu'il n'y a d'autre moyen de garantir le mari des embûches de sa femme que celui de rendre la femme solidaire de la vie de son mari, et de l'obliger à mourir avec lui.

Que Dieu nous garde d'approuver cette législation d'enfer, cet horrible abus du pouvoir de l'homme sur la femme! Mais il n'en est pas moins vrai que de pareils

excès contre nature trouvent, sinon une excuse, au moins un prétexte dans la méchanceté de la femme que la vraie religion n'élève pas, que des lois saintes n'inspirent pas.

Bien des auteurs ont écrit sur la femme, mais dans un esprit tout à fait opposé. Les uns en ont fait un ange, les autres un monstre. Or, d'après les passages des Livres saints qu'on vient de lire, les uns et les autres ont également raison. On peut dire de la femme ce qu'on a dit de la langue : « Rien de pire, rien de mieux. » La femme est un monstre lorsqu'elle n'est pas un ange. Mais le fait est qu'elle n'a jamais été, ne sera jamais un ange, en dehors de la vraie religion. En dehors de cette religion, la femme corrompue, opprimée, dégradée par l'homme, lui rend au double le traitement qu'elle en reçoit ; elle le corrompt, le dégrade à son tour, et tend à l'opprimer ; elle le rend barbare, car la barbarie n'est que l'état où l'homme et la femme, se corrompant mutuellement, se dégradent, pour finir par s'opprimer l'un par l'autre.

§ 2. Mission de la famille, la femme y est tout. — Influence de la religion et de la moralité de la femme très-puissante sur la moralité de la famille et de l'État. — Cette vérité reconnue et attestée même par la sagesse païenne. — Horace attribuant à la corruption des mœurs du sexe la ruine de Rome.

Or, si telle est la puissance morale de la femme par rapport à son époux, cette puissance est mille fois plus grande par rapport à ses enfants et à ses domestiques.

Le savant et pieux M. l'abbé Gaume, dans son bel ouvrage intitulé *Histoire de la Famille* (1), a dit

(1) C'est, à notre avis, comme nous l'avons dit, il y a bientôt dix ans,

ceci : « Ce que la racine est à l'arbre, la source au fleuve, la base à l'édifice, la famille l'est à l'État et à l'Église; des mains de la famille, le premier reçoit ses citoyens, la seconde ses enfants.

« Dans un sens plus intime et pour une raison plus profonde, la famille doit être appelée la plus importante des sociétés. Faire l'homme ce qu'il est, ce qu'il sera, n'est-ce pas préparer infailliblement la gloire ou la honte, le bonheur ou le malheur du monde? Telle est la redoutable mission de la famille.

« Si, interrogeant Celui qui a établi les États et fondé l'Église, nous lui demandons : « Quelle est leur fin ? » son infaillible oracle nous donne cette lumineuse réponse : « LE DERNIER MOT DE TOUTES LES OEUVRES DE DIEU, C'EST LA SANCTIFICATION DE L'HOMME : *Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra* (1, *Thess. IV*). » But sublime, si jamais il en fut! là sont compris tout à la fois le bonheur et les moyens de l'obtenir.

« Sous peine de tomber dans les plus dangereuses

l'un des plus graves, des plus importants et des plus utiles ouvrages qui ont paru dans ce siècle; et nous ne nous expliquons pas qu'il soit si peu répandu, et si peu apprécié par le clergé, dans le pays même qui l'a vu naître. A la longue préface près, que, dans une nouvelle édition qu'il en prépare, l'illustre auteur va en retrancher, c'est un ouvrage parfait, et le plus propre à faire connaître la nécessité, l'importance du catholicisme dans ses rapports avec la perfection de la famille, avec la civilisation et le bonheur de l'État. C'est, pour nous, LE LIVRE DE FAMILLE par excellence, digne, après l'Écriture sainte et le Catéchisme, d'occuper la première place dans une bibliothèque de famille, et de faire partie du trousseau de noces de la jeune mariée. Elle y apprendra la grandeur de sa dignité, l'importance de sa mission et l'étendue de ses devoirs. Certes, à titre d'étrennes, on ne peut pas lui faire un plus beau cadeau.

erreurs, la philosophie humaine est obligée, après tous ses tâtonnements, d'accepter, comme un axiome, cette conclusion finale de la foi ; oui, n'en déplaise au matérialisme aveugle de notre siècle, LA SANCTIFICATION DE L'HOMME, tel est le dernier mot de toutes choses.

« Associée à la paternité même du Créateur, la famille a reçu la puissance d'engendrer des êtres à sa ressemblance, des êtres capables de participer un jour à la nature divine : *Divinæ consortes naturæ* (II, *Petr.* 1). O famille ! société mystérieuse et sacrée ! que tu es grande aux yeux de la raison ! que tu es respectable aux yeux de la foi ? Comprends la sublimité de ta glorieuse destinée ! quelle sainteté doit présider à tes paroles, à tes actions ! de quels soins religieux tu dois environner cet être qui te doit l'existence ? cet être que Dieu appelle « Mon fils, » et l'ange, « Mon frère ! »

« Comme l'Église, la famille est établie pour veiller sur la vie spirituelle du nouveau-né : c'est au foyer domestique, sur les genoux de sa mère, entre les bras de son père, que le fils de l'éternité doit recevoir les premières connaissances de sa noble origine, de ses grands devoirs, de sa sublime destinée ; c'est là que le jeune candidat du ciel doit apprendre que, pour être élu, il ne doit vivre que pour son Dieu et pour ses frères ; c'est là enfin qu'il doit faire ce glorieux apprentissage des vertus chrétiennes, unique chemin de l'éternité bienheureuse. Elle résume donc bien la religieuse mission de la famille, cette parole des saints Pères (*August. Opp.*, tom. IV), qui appellent la société domestique UNE ÉGLISE PRIVÉE DONT LES PARENTS SONT LES PRÊTRES

ET LES ENFANTS LES FIDÈLES (Gaume, *Histoire de la Famille*, chap. 1^{er}). »

Or, saint Thomas a fait la remarque que le mariage n'a été dit en latin, *matri-monium*, que parce qu'il se rapporte particulièrement à la MÈRE; *matrimonium, quasi matris-munium*; c'est-à-dire que c'est particulièrement dans la femme que la famille se résume, et que c'est la femme qui en fait le bonheur ou le malheur, et qui est le grand instrument, le grand levier de sa moralité ou de sa corruption.

Par conséquent la famille tout entière n'est que ce que la femme la fait, n'est que le miroir fidèle de ses bonnes qualités ou de ses défauts, de ses vertus ou de ses vices; et par conséquent encore la société civile,— qui n'est que la réunion des familles sous un chef politique, comme la famille n'est que la réunion des individus sous un chef domestique, — n'est-elle aussi que ce que les femmes l'ont faite; n'est sage ou insensée, religieuse ou impie, chaste ou corrompue, que dans la mesure de la chasteté ou du libertinage, de la religion ou de l'impiété, de la sagesse ou de la légèreté des femmes.

Ah! on ne saurait assez le répéter : la force, la grandeur, la félicité des peuples dépendent de la religion, et le maintien et la propagation de la religion dépendent d'une manière toute particulière des femmes. L'homme, au moral comme au physique, n'est que ce que la femme le fait. La même mère qui lui a donné la vie du corps, par son sang, lui donne la vie de l'intelligence par sa parole. La même mère qui lui apprend à connaître son

père terrestre lui apprend aussi à connaître son Père céleste, son Dieu. La première révélation de l'existence de Dieu et de ses attributs ; de Jésus-Christ et de ses mystères ; de l'homme et de son origine, de sa condition et de sa destinée ; de l'Église et de ses sacrements ; du culte et de ses pratiques ; de la morale et de ses obligations, cette révélation première, dis-je, ne se fait à l'enfant que par sa mère. Sa mère est son premier prédicateur (1), son premier missionnaire, son premier apôtre, son premier évangéliste, qui éclaire sa raison naissante, qui développe en lui les habitudes des vertus théologiques qu'il a reçues au baptême ; qui lui apprend à croire en Dieu, à espérer dans sa miséricorde, à aimer sa bonté, à l'appeler du doux nom de « Père, » à adorer sa majesté, à craindre sa justice, à l'invoquer par la prière, à accomplir ses volontés, à attendre ses récompenses.

C'est la femme pieuse, pure, sage, prudente, dévouée, la femme catholique, en un mot, qui, mère, christianise l'homme enfant ; fille, édifie l'homme père ; sœur, améliore l'homme frère ; et épouse, sanctifie l'homme mari. Elle est ce flambeau resplendissant dont parle l'Évangile, qui, placé sur le chandelier domestique, répand incessamment autour de lui la lumière de la foi dans toute la maison et éclaire tous ceux qui l'habitent : *Accendunt lucernam, et ponunt eam super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt* (Matth. v).

(1) Voyez LES FEMMES DE L'ÉVANGILE, *Hom. v*, § 13, où ce ministère de la femme-mère est exposé sous ce titre : LA MÈRE-ÉGLISE.

Elle est ce sel mystérieux, dit encore l'Évangile, qui empêche la famille de se corrompre : *Vos estis sal terræ (Ibid.)*. Elle est ce vase de parfums célestes dont parle saint Paul, qui répand autour de lui la bonne odeur de Jésus-Christ : *Christi bonus odor sumus (II, Corinth. II)*. Il est vrai que tout cela a été dit des apôtres et de leurs successeurs; mais la femme est apôtre, elle aussi, la mère-apôtre dans la maison, comme les apôtres sont, d'après saint Paul, les apôtres-mères dans l'Église : *In Christo Jesu, per Evangelium, ego vos genui*. Car c'est la femme solidement religieuse qui, par sa conversation, maintient et fait valoir l'enseignement de la religion, et le réalise par ses vertus; et qui, par cela même qu'elle maintient en action la religion dans la famille, la maintient dans l'État. Car, comme la famille n'est religieuse que par la religion des individus, l'État n'est religieux que par la religion des familles.

Il est vrai que ce sont les hommes qui font les lois, dont le bon ou le mauvais esprit décide du bonheur ou du malheur de la société. Mais les lois ne sont que le reflet et l'expression des mœurs publiques, et, comme on l'a toujours reconnu, les lois ne sont qu'une lettre morte, les lois ne valent rien, ne sont rien sans les mœurs. *Quid leges, sine moribus, vanæ proficiunt*, disait Horace. Or, comme ce sont particulièrement les femmes qui font les langues (1) et les proverbes, de même ce

(1) Les langues ne naissent pas au sein des académies, mais au sein des familles, et là, ce sont les femmes qui les créent. C'est ce qui fait que les

sont les femmes qui font les mœurs, aussi bien que les coutumes, les usages et les modes de tout un peuple.

« Vous avez beau faire, disait le même poète aux Romains, vous n'échapperez pas aux grands malheurs qui vous menacent. Rome est ruinée parce que la femme y est corrompue. » Et le voici dans son entier, le remarquable passage où ce poète païen a peint la corruption de la femme romaine de son temps, et, ne s'inspirant que des grands principes traditionnels de l'humanité, a prédit que cette licence des mœurs des femmes aurait amené la chute de l'empire. Après avoir entendu les oracles de la Sagesse divine, il n'est pas mal d'entendre les paroles de la sagesse humaine.

« Nous en sommes venus, disait donc Horace, à ce degré de dévergondage du sexe, que la jeune vierge ne se platt plus qu'aux danses voluptueuses de l'Ionie, qu'elle y assouplit ses membres, et que, dès l'enfance même, elle ne rêve que d'incestueuses amours (1). En se mariant, elle ne devient pas plus sage; elle pousse son effronterie jusqu'à préférer à son époux de plus jeunes adultères, sous ses yeux même, et pendant qu'elle est assise à sa table. Et ce n'est plus à un amant de son choix ni sous la protection des ténèbres, mais c'est aux premiers venus, c'est à tout le monde, et en plein jour,

langues, à leur origine, sont si capricieuses, si irrégulières, si pétillantes, et en même temps si vives, si expressives et si gracieuses. Ce sont là les caractères particuliers de la femme.

(1) « Motus doceri gaudet Ionicos — Matura virgo, et fingitur artubus; »
 « — Jam nunc et incestos amores — De tenero meditatur ungui (Lib. III, *Odor.* vi.) . »

qu'elle accorde ses coupables faveurs. Le malheureux mari est obligé d'en prendre son parti, et il la voit avec indifférence courir après celui qui l'appelle, fût-il un marchand ou un patron d'un navire espagnol, pourvu qu'il soit disposé à payer cher l'infamie d'une pareille femme (1). C'est ainsi que notre siècle, si fécond en crimes, a, avant tout, souillé le lit nuptial, et que par là il a dégradé les générations et les familles; et c'est du sein de la famille qu'est sorti le torrent de la corruption qui a envahi le peuple et a renversé l'État (2). C'est ainsi qu'avec le cours du temps qui, hélas! ravage tout, le libertinage des générations s'est accru toujours davantage. Nos pères valaient moins que leurs aïeux; nous valons moins que nos pères, et nous ne laisserons que des fils encore plus dépravés que nous (3). »

Voilà ce qu'a dit Horace; et tout épicurien qu'il était, il a prononcé là de grandes vérités. Lorsque la corruption n'a atteint que l'homme, tout n'est pas perdu : l'homme peut être ramené par la femme; mais lorsque la corruption a gagné la femme, il n'y a plus rien à espérer; la femme ne pouvant pas être restaurée par l'homme. La femme est la source de la vie sociale, est

(1) « Mox juniores quærit adulteros, — Inter mariti vina; neque elegit
« — Cui donet Impermissa raptim — Gaudia, luminibus remotis. — Sed
« jussa coram, non sine conscio — Surgit marito, seu vocat institor, — Seu
« navis Hispanicæ magister. — Dedecorum pretiosus emptor (*Ibid.*). »

(2) « Fœcunda culpæ sæcula nuptias — Primum inquinavere, et genus et
« domos : — Hoc fonte derivata clades — In patriam populumque fluxit
(*Ibid.*). »

(3) « Damnosa quid non imminuit dies? — Ætas parentum, pejor avis,
« tulit — Nos nequiores, mox daturos — Progeniem vitiosorem (*Ibid.*). »

le cœur de la société; et les eaux empoisonnées à leur source ne peuvent être purifiées; et les maladies du cœur sont inguérissables.

C'est que l'homme ne fait que de la philosophie spéculative, et que c'est la femme qui fait de la philosophie pratique. C'est que l'homme n'a que les idées, et que c'est la femme qui a l'action, même l'action qui s'exerce par l'homme : car, en fait, l'homme n'agit le plus souvent que sous l'inspiration de la femme; et bien plus souvent encore, pour plaire à la femme, pour ne pas froisser la femme, il agit en contradiction avec lui-même, tout en croyant agir lui-même.

§ 3. Puissance de la femme, par rapport à l'erreur. — C'est l'homme qui l'engendre; mais c'est la femme qui la conçoit et la fait grandir. — Toutes les fausses religions et toutes les hérésies ne se sont établies que par le concours de la femme. — La propagation et l'affermissement du protestantisme et de l'incrédulité moderne sont son œuvre.

Voyez ce qui arrive, en fait d'erreurs. Ce sont, sans doute, les hommes qui les fabriquent, mais elles n'ont de chances de succès et de durée qu'autant que les femmes s'en mêlent, qu'autant qu'en passant de l'école dans la famille, elles passent des livres dans les mœurs; et ce passage, c'est le travail, c'est l'œuvre des femmes.

Dans l'ordre physique, l'homme n'est que pour l'acte passager de la génération dans la naissance de l'homme. C'est la femme qui le conçoit et le porte, pendant neuf mois, dans ses entrailles, qui le forme par son sang, qui l'enfante de son sein, qui le nourrit de son lait, qui le fait grandir par ses soins. Il en est de même de l'erreur.

L'erreur n'est que la pensée de l'homme abusant de sa raison et prétendant se faire lui-même sa croyance et sa loi. Une fois qu'il s'est créé cette pensée coupable, il cherche à la faire passer dans l'esprit de la femme. C'est une espèce de génération spirituelle; car l'esprit engendre aussi bien que le corps : tout esprit se reproduisant en quelque sorte lui-même dans un autre esprit par la communication des idées, comme tout corps vivant se reproduit dans un autre corps vivant, par la communication de sa substance. Or, si la femme a le malheur de consentir à cette génération spirituelle, c'est-à-dire si elle a le malheur d'accepter dans son esprit cette erreur de l'esprit de l'homme, elle la conçoit vraiment en elle-même; et après l'avoir façonnée à sa manière, par la force de son imagination, et formulée par la précision de son langage, elle enfante au dehors d'elle-même, elle jette dans la famille cette monstruosité, elle l'y nourrit, l'y fait vivre, l'y développe et l'y établit. Et c'est lorsque l'erreur s'est ainsi implantée dans les familles, par l'influence de la femme, qu'elle devient sociale, qu'elle devient publique, et que des mœurs elle passe dans les lois, qui ne la soutiennent, elles aussi, que parce que les lois sont, à leur tour, soutenues par les mœurs domestiques, par l'influence occulte, mais toute-puissante, des femmes.

L'épicurisme ancien, par exemple, importé d'Athènes à Rome, au commencement, n'eut de partisans que parmi les hommes, et ce ne fut que plus tard que les femmes l'accueillirent, et bien plus avidement que les hommes; au point qu'il n'y eut plus une seule femme

distinguée qui ne portât l'image d'Épicure suspendue à son collier et à ses bracelets ; au point que ce fut à la mode, pour le sexe, d'être épicurienne ; au point que les femmes, changeant de mari tous les ans, ne comptaient plus leurs années que par le nombre de leurs maris. Or, tant que la philosophie d'Épicure, à Rome, ne franchit pas le seuil des académies, et ne fut qu'un sujet de discussion pour les hommes, elle n'y fit pas grand mal. Mais lorsque cet enseignement de la volupté s'attacha, comme une peste, aux femmes, s'incarna dans la femme, se fit femme, et par la femme envahit la famille ; c'est alors, et alors seulement qu'il se répandit partout dans l'État, qu'il gâta tout, qu'il salit tout, et qu'il produisit cette épouvantable corruption de mœurs, qui fut la vraie cause de la chute de l'empire romain.

Toutes les fausses religions, dans les temps anciens, ainsi que toutes les hérésies, et le protestantisme et le philosophisme surtout, dans les temps modernes, ne se sont établis dans le monde que par le même moyen, par le concours des femmes.

Il n'y a pas de secte d'hérétiques qui n'ait songé à s'associer avant tout la femme, à l'initier à ses erreurs.

Saint Paul nous représente les premiers hérétiques du christianisme, s'empressant d'attirer à eux et de captiver dans leur secte tout ce qu'ils pouvaient ramasser de femmelettes vaines, légères, impudiques, chargées de péchés, et se servant d'elles pour faire pénétrer dans les familles leurs funestes doctrines et pour les y perpétuer ; *Qui penetrant domos et captivas ducunt mulierculas*

oneratas peccatis, quæ ducuntur vanis desideriis (2, Tim. III).

Saint Épiphane raconte que les gnostiques, dans leurs missions par l'Orient, au profit de Satan, se faisaient toujours précéder par un nombreux troupeau de femmes aussi remarquables par leur beauté et leur grâce que par le dévergondage de leur vie et les artifices de leurs séductions; que c'étaient elles qui, en attirant les hommes à la débauche, les préparaient à la perte de la foi; et que lui-même, le saint évêque, faillit tomber dans les pièges de ces Sirènes de l'enfer (*Contr. hæres.*).

D'autres hérésies n'ont fait tant de ravages, en Orient, que parce qu'elles jouissaient de la faveur et de la protection du pouvoir impérial; et cette faveur et cette protection, elles ne les obtenaient que par les femmes. L'arianisme ne fit tant de dupes et tant de victimes que parce qu'il était appuyé à la cour par Basiline, épouse de Jules Constantius, femme sans pudeur, sans religion et sans mœurs, et digne mère de Julien l'Apostat. C'est par elle que les ariens firent chasser saint Athanase de son siège d'Alexandrie, ainsi que les deux autres saints évêques, Asclepas de Gaza et Eutrope d'Andrinople. C'est en sa qualité de proche parent de cette triste princesse, par l'impiété et la scélératesse autant que par le sang, qu'Eusèbe de Nicomédie, l'âme et le chef de ces hérétiques, était tout-puissant pour soutenir ses horribles confrères et persécuter les catholiques (FLEURY, *liv. XI*). Plus tard c'était Eudoxie, ce monstre d'avarice et de libertinage, — l'ennemie implacable du zèle et des vertus de saint Jean Chrysostôme,

—qui, profitant de la nullité de son faible époux, protégeait secrètement le parti nestorien ; et ce fut la femme de Justinien I^{er}, Théodora, cette courtisane éhontée, que Procopius a appelée *le fléau du genre humain*, qui soutint la cause des eutichiens auprès de l'empereur.

L'on sait le rôle tristement important que la femme jouait chez les montanistes, les priscillanistes, les donatistes et même chez les ariens, et, dans ces derniers temps, chez les jansénistes aussi. C'est au couvent des *Filles de l'Enfance*, présidé par l'abbé de Saint-Cyran, que Port-Royal faisait imprimer tous ses livres ; et c'est par ces *filles* qu'il fit tant de conquêtes parmi les *mères*, et que par ces *mères* il parvint à mettre de son côté bien des pères, au presbytère, à l'académie et au parlement (voyez l'*Histoire des Filles de l'Enfance*).

Le protestantisme aussi, dont le jansénisme n'a été qu'un rejeton bâtard, ne s'est définitivement implanté dans la moitié de l'Europe que par la coopération des femmes. En parcourant l'Allemagne, Luther et ses satellites, avec leurs prédications cyniques, ne s'adressaient avant tout qu'aux femmes, ne cherchaient à remuer que ce qu'il y avait de boue dans le cœur des femmes ; et là seulement où les femmes purent voir sans frémir ces nouveaux apôtres, sortis des jardins d'Épicure et mariés à l'autel de l'inceste, par la bague du sacrilège et la bénédiction de Satan ; là seulement où les femmes purent entendre sans rougir les apologies dévergondées de la volupté, le protestantisme put s'établir. Ce ne fut qu'après que les femmes l'eurent accepté comme le système religieux le plus conforme à leurs

mœurs *actuelles*, que des ecclésiastiques sans conscience purent le façonner en religion, et que des gouvernements sans pudeur purent en faire une loi de l'État. En sorte que—comme saint Cyprien le disait des apostats de son temps—ce n'est pas le protestantisme qui a fait apostasier tant de pays de l'Allemagne, et qui les a arrachés au catholicisme; le protestantisme n'a fait que découvrir, prouver, que ces malheureux pays avaient depuis longtemps cessé d'être catholiques, à cause du libertinage des femmes.

Ce fut certainement un monstre ce Henri VIII, dont on a dit : « Il n'y eut pas de femmes dont Henri ne « sacrifiât pas l'honneur à sa luxure; il n'y eut pas « d'hommes qu'il n'immolât à sa cruauté. » Mais les débauches d'Anne de Bolen et la férocité d'Élisabeth surpassèrent de beaucoup les crimes de leur prétendu mari et père. Jamais tyran n'a fait autant de martyrs qu'Élisabeth; jamais persécution contre l'Église n'a été plus funeste : c'est que cette horrible femme, aussi hypocrite qu'elle était perverse, persécutait à froid. C'était le génie de Néron, greffé sur le génie de Julien l'Apostat. C'est Henri qui commença le protestantisme en Angleterre, et toujours pour plaire aux femmes, et sous l'inspiration des femmes; mais c'est Élisabeth qui l'affermi. C'est elle qui, dans un excès d'orgueil aussi sot qu'impie, se fit pape, et prit la première le nom de *Souveraine gouvernante de l'ÉGLISE d'Angleterre pour le spirituel et pour le temporel*.

La femme de l'aristocratie, la femme bourgeoise et la femme du peuple, ne valaient pas mieux alors, en An-

gloetterre, que la femme de la cour. Le protestantisme ne se propagea donc si vite dans cet intéressant pays, que parce que le relâchement des mœurs dans le sexe de toutes les classes y ayant amené l'affaiblissement de la foi, la femme anglaise, à de rares exceptions près, fléchit, presque sans combat, devant les caprices brutaux de Henri VIII, devant l'hypocrisie féroce d'Élisabeth et devant les farces sacrilèges de Jacques I^{er}; et qu'en fléchissant, elle, la première, elle fit fléchir le clergé en masse (1); le clergé, dis-je, qui ne peut plus s'opposer efficacement aux ravages de l'erreur là où la femme fait défaut au clergé; et le protestantisme, accepté dans la famille par la femme, finit par se faire accepter par les hommes et par trôner dans l'État.

Le même phénomène historique s'est, à la même époque, répété en Suisse lorsque Calvin s'y présenta, le décret de l'abolition du célibat ecclésiastique d'une main, et la loi du divorce de l'autre. Les mœurs du sexe et du clergé de certains cantons y étaient affreuses. La corruption, débordant de tous les côtés, avait pénétré dans le sanctuaire. Dans le monde, il ne se trouvait presque pas de dames sans amants, et même au couvent, on comptait par centaines les filles devenues mères. Ainsi, le nouvel Évangile, venant tout à propos sanctionner tant d'incestes sacrilèges, et assurer la plus grande

(1) Parmi cent cinquante évêques qu'il y avait, à cette époque, en Angleterre, quatre seulement tinrent bon et furent des martyrs; tout le reste tomba lâchement dans l'apostasie. En 93, parmi un nombre presque égal d'évêques, en France, quatre seuls apostasièrent, et tous les autres furent des martyrs.

licence aux plus fougueuses passions, fut, dans ces cantons, accueilli à bras ouverts; et si la réforme farouche de Calvin put, sans beaucoup de peine, y devenir la religion publique, c'est parce qu'elle s'y trouvait déjà à l'état de religion secrète, dans la famille, par la lubricité et l'impudeur du sexe.

Si le calvinisme mit le pied sur le sol catholique de France, ce fut par l'impiété et le dévergondage de Jeanne d'Albret, qui, profitant de l'indolence de son mari, abjura le catholicisme, le bannit du Béarn, et y substitua le culte de Calvin, par l'intolérance la plus barbare, par les moyens les plus cruels. L'on sait que les affreux massacres d'Orthez et de Pau furent son œuvre.

Enfin, si, au dernier siècle, le philosophisme eut tant de succès en France, c'est parce que la femme bourgeoise et la femme de la haute société s'y étaient donné le tort de se faire théologiennes selon Voltaire, et philosophes selon Rousseau. Ce fut l'engouement et le fanatisme des femmes pour ces deux hommes si funestes, qui aidèrent à la propagation de leurs horribles doctrines. L'irréligion, dans ce siècle, n'est pas sortie des écoles, mais des salons. Les hommes l'ont formulée en système, mais ce sont les femmes qui l'ont mise à la mode, et qui, par là, l'ont recommandée, imposée même à toutes les classes. Le club d'Holbach ne tenait ses séances que dans les boudoirs, en présence des femmes; n'était présidé que par des femmes: c'étaient les femmes qui, non contentes de l'inspirer, de l'encourager par leur adhésion et par leurs flagorneries, l'appuyaient partout,

même à la cour; et ce fut à l'ombre de la protection du jupon qu'il put ravager la France et même l'Europe, avec un débordement si affreux et une si scandaleuse impunité (1).

Ainsi, l'histoire lamentable de l'apostasie de l'Éden s'est depuis six mille ans répétée et se répétera toujours dans le monde. C'est Satan se faisant serpent, ou se faisant homme, qui invente l'erreur; et c'est Ève, c'est la femme qui la persuade, la propage et l'affermit.

Mais que les femmes ne nous en veuillent pas de leur avoir fait une si large part dans la propagation de l'erreur; car, dans la seconde partie de cet écrit, nous leur ferons une part encore plus large dans la propagation de la vérité. C'est là que, après nous être attristés par la considération du mal que la femme a fait, nous

(1) « Lâchement dévoués aux volontés du sexe que nous devrions protéger et non servir, nous avons appris à le mépriser en lui obéissant, à l'outrager par nos soins railleurs; et chaque femme de Paris rassemble dans son appartement un sérail d'hommes plus femmes qu'elle, qui savent rendre à la beauté toutes sortes d'hommages, hors celui du cœur dont elle est digne. Mais voyez ces mêmes hommes, toujours contraints dans ces prisons volontaires, se lever, se rasseoir, aller et venir sans cesse à la cheminée, à la fenêtre, prendre et poser cent fois un écrain, feuilleter des livres, parcourir des tableaux, tourner, pirouetter par la chambre, tandis que l'idole étendue sans mouvement dans sa chaise longue, n'a d'actif que la langue et les yeux (ROUSSEAU, à l'endroit ci-devant cité). » Voilà ce que, d'après Rousseau, étaient les salons de cette époque. Mais l'auteur de ce tableau a oublié de nous dire que ce troupeau d'imbéciles était alors formé de philosophes, — et lui aussi était du nombre, — et qu'ils étaient bien dédommagés de leur ignoble servitude aux femmes par la protection qu'à ces conditions elles accordaient à la philosophie. Il a donc été bien ingrat ce philosophe de parler avec si peu d'estime des femmes de son temps, auxquelles il doit, en grande partie, le succès de sa philosophie!

nous réjouissons par la considération du bien immense qu'elle a accompli. C'est là qu'on saura que, s'il est vrai que c'est par elle que toute erreur s'est établie, là où l'erreur règne, il est vrai aussi que c'est principalement par elle que s'est conservée toute vérité, là où la vérité se trouve. D'ailleurs, ce petit tableau du mal que la femme a fait et peut faire, nous ne l'avons tracé que dans son intérêt, aussi bien que dans celui de l'Église, pour engager ceux à qui cela appartient à prendre plus à cœur l'instruction religieuse de la femme, et pour montrer combien il faut veiller sur son éducation pour l'empêcher de devenir ce levain funeste dont parle l'Évangile, et qui est capable de corrompre toute la masse de la société.

§ 4. Soins tout particuliers que les plus grands hommes du christianisme ont donnés à la femme. — Saint Paul, Tertullien, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Bernard, saint François de Sales et bien d'autres, se faisant les instituteurs des femmes — Nécessité de convertir la femme, si l'on veut convertir l'homme.

C'est pour cela que tous les grands hommes du christianisme se sont toujours occupés sérieusement de la femme. Saint Paul, ce premier et sublime interprète de la pensée de Jésus-Christ, comme saint Jean l'a été de son amour, dans toutes ses lettres, parle de la femme avec un intérêt tout particulier, et se charge de son institution. Il la suit dans ses différents états de *vierge*, d'*épouse* et de *veuve*; et il lui apprend les devoirs qu'elle doit accomplir, les vertus qu'elle doit pratiquer, les écueils qu'elle doit éviter, les moyens par lesquels elle peut se sanctifier elle-même et sanctifier les autres, et édifier l'Église, dans chacun de ces

états. Il descend aux plus minutieux détails sur ce que la femme chrétienne doit être dans les conditions diverses où elle peut se trouver. Il prend presque le même soin, il montre presque la même sollicitude, le même zèle pour la femme fidèle que pour l'évêque; car, nous le répétons, la femme catholique est l'évêque de la famille, elle doit être pour sa famille ce que l'évêque doit être pour son Église.

L'apôtre saint Pierre, dans sa première lettre (*cap. III*), fixe, lui aussi, notre attention sur la femme chrétienne, et, en quelques versets, en relève la dignité et en trace les devoirs.

A l'imitation des apôtres, le grand évêque et martyr saint Polycarpe, dans la lettre qu'il adressa à l'Église avant d'aller s'immoler pour Jésus-Christ, a donné une belle et solide instruction pour les femmes; il y laisse entrevoir que, dans sa pensée, c'est de la conduite des femmes que dépendent, en grande partie, les succès et l'édification de l'Église.

Tertullien, au milieu de ses grandes luttes avec les philosophes païens et les hérétiques de son temps, n'oubliait pas la femme; et il ne croyait pas moins servir la cause du christianisme et de l'Église, en écrivant de longs et sérieux ouvrages pour l'instruction de la femme chrétienne, qu'en écrivant son *Apologétique* et ses *Prescriptions*. Car nous avons de lui ces traités : 1^o DE LA CONDUITE DES FEMMES (*De Habitu mulieris*); 2^o DES ORNEMENTS DES FEMMES (*De Cultu feminarum*); 3^o DU VOILE DES VIERGES (*De velandis Virginibus*); 4^o DE LA PUDICITÉ (*De Pudicitia*); 5^o DE L'UNICITÉ DES NOCES (*De*

Monogamia); 6° DE L'EXHORTATION A LA CHASTÉTÉ (*De Exhortatione castitatis*); et 7° enfin, A SA FEMME DEUX LIVRES (*Ad Uxorem libri duo*) qui renferment un traité complet sur la mission, la dignité et les devoirs de la femme CHRÉTIENNE. Ces différents écrits de ce grand homme, aussi remarquables par le fond que par la forme, et où quelquefois le zèle est poussé jusqu'à l'exagération, et le raisonnement jusqu'à l'erreur, nous prouvent cependant que, dans sa pensée, la femme est tout, pour le bonheur de la famille, pour l'édification des fidèles et pour les progrès du christianisme.

L'on sait que le PÉDAGOGUE de Clément d'Alexandrie n'est que le Verbe de Dieu fait homme, que, dans cet écrit, l'auteur introduit instruisant l'homme, son œuvre de prédilection et ses délices. Eh bien ! tout le troisième livre de ce beau et savant ouvrage est consacré à l'instruction particulière des femmes qui professent la religion de l'Évangile. L'auteur les appelle à l'école de Jésus-Christ, et il leur fait entendre de sa bouche divine les plus hauts enseignements, et les règles de conduite pour toutes les circonstances de leur vie.

Formé à l'école de Tertullien, qu'il appelait LE MAÎTRE (*HIERONYM. De Script. Eccles.*), saint Cyprien n'attachait pas moins d'importance à l'institution des femmes ; et c'est à ce sentiment d'intérêt et de zèle, dont il était animé pour la dignité et la sanctification de la femme catholique que nous devons l'admirable traité, qui nous reste de lui, DE LA DISCIPLINE ET DE LA CONDUITE DES VIERGES (*De Disciplina et Habitu virginum*); véritable chef-d'œuvre d'éloquence, de poésie et de grâce.

Saint Ambroise, à peine élu évêque, ne crut pouvoir mieux débiter dans la carrière du ministère apostolique qu'en s'adressant aux femmes. Les trois livres **DES VIERGES** (*De Virginibus*) aussi bien que son livre **DES VEUVES** (*De Viduis*) et celui **DE L'EXHORTATION A LA VIRGINITÉ** (*De Exhortatione virginitatis*), et son invective **A LA VIERGE TOMBÉE** (*Ad Virginem lapsam*), ne sont que la collection des sermons par lesquels ce grand docteur de l'Église a commencé à évangéliser et à instruire son peuple. Il paraît qu'il s'est dit : « Si je parviens à réformer les femmes, j'aurai par cela même réformé les hommes ; et rien n'est plus propre pour la réforme des femmes que de leur apprendre le mérite, la grandeur, la gloire de la chasteté et de la virginité, d'après l'Évangile. Commençons donc par prêcher aux femmes sur la chasteté et sur la virginité. » Grande et belle pensée, digne d'un Père de l'Église, qui fait autant d'honneur à son esprit, dont elle nous révèle la sagesse, qu'à son cœur, dont elle nous découvre la pureté virginale ; et qui, comme on va le voir plus bas, fut couronnée des plus brillants succès, par la réforme des mœurs de la ville de Milan, et de toute l'Italie.

La nouvelle de ces succès, que saint Ambroise avait obtenus en Occident, en s'appliquant d'une manière toute particulière à la culture spirituelle des femmes, s'étant répandue en Orient, saint Basile LE GRAND en fut si ravi, qu'il ne put pas s'empêcher d'en féliciter saint Ambroise par des lettres respirant la plus haute estime pour son beau talent, la plus grande vénération pour ses vertus, et la plus vive affection pour sa personne.

Il le proclama le modèle des évêques, le plus brillant flambeau de l'Église, la plus grande gloire du christianisme. Il lui témoigne son ardent désir de le voir et de l'embrasser avant de mourir, afin de puiser à sa source, dans son cœur, cet esprit de céleste pureté que saint Ambroise avait répandu dans ses écrits pour l'édification et la sanctification des femmes. Saint Basile avait lui-même pris particulièrement à cœur ce même sujet, témoin son beau livre DE LA VRAIE VIRGINITÉ (*de vera Virginitate*); témoin ses règles pour la vie religieuse des femmes; témoin son zèle de multiplier les établissements des vierges; témoin enfin ses admirables lettres adressées, pour la plus grande partie, aux femmes, pour en faire des saintes, des apôtres d'autres femmes et, par cela même, des hommes. Mais les beaux travaux de saint Ambroise, dans ce genre, lui avaient fait oublier les siens. Il ne les comptait pour rien, et il ne savait pas assez bénir Dieu d'avoir accompli par un autre ce que lui, saint Basile, avait désiré faire lui-même. Les saints ne sont pas jaloux les uns des autres; ils ne regrettent pas que le bien se fasse par d'autres, pourvu qu'il se fasse, et que Dieu soit glorifié!

Saint Augustin, cet aigle des docteurs, ce grand expositeur, ce vengeur glorieux de toute la doctrine catholique, ce marteau de l'erreur, cet apôtre, cet apologiste infatigable de la vérité, ne s'est pas moins occupé des femmes, dans la même pensée et dans les mêmes intentions que saint Ambroise, son père dans la foi; car nous avons de lui les magnifiques traités :

1° DE LA SAINTE VIRGINITÉ (*De sancta Virginitate*); DE LA SAINTE VIDUITÉ (*De sancta Viduitate*); 3° DU BIEN CONJUGAL (*De Bono conjugii*); 4° DES NOCES INCOMPÉTENTES (*De incompetentibus Nuptiis*); 5° DE LA FEMME COURBÉE (*De Muliere curva*); 6° DE LA FEMME FORTE D'APRÈS LES PROVERBES DE SALOMON (*De Muliere forti, juxta Proverbia Salomonis*), et enfin le livre DES MARIAGES ADULTÉRINS (*De Conjugiis adulterinis*).

Tous ces écrits respirent le zèle le plus vif de ce sublime docteur pour l'institution de la femme catholique, qu'il cherche à prémunir également contre la corruption du vice et contre les égarements de l'erreur. Mais rien ne prouve mieux l'importance que ce grand génie de la foi attachait aux vertus et aux beaux exemples des femmes pour la réforme des mœurs, que sa *Lettre à Proba*, au moment où sa petite fille, sainte Démétriaque, la plus belle, la plus noble, la plus riche, la plus spirituelle vierge de l'empire romain, renonça au monde et se consacra à la virginité, à l'humilité, à la pauvreté de l'Évangile. Cette lettre, tout en étant une hymne à la sainte virginité, est aussi un monument de glorification de la femme vraiment catholique. Il en est de même de sa *Lettre à Félicité et à Rustique* qui présidaient un établissement de vierges non cloîtrées. On appelle communément cette lettre *la règle de saint Augustin*, qui a été depuis appliquée aux hommes, quoiqu'elle n'ait été écrite que pour les femmes.

Nous aurons occasion, plus loin, de signaler les mêmes sentiments, le même zèle de la part de saint Jean Chrysostôme, pour la culture spirituelle des fem-

més. Et comment pouvait-il en être autrement? puisque dans la personne de la féroce Eudoxie, persécutant, sous le nom de *Joséphites*, tous les catholiques, il avait sous ses yeux le triste spectacle de ce que peut faire de mal une femme sans foi et sans mœurs; et qu'au contraire, il voyait de ses yeux, dans la personne de sainte Olympiade, de sainte Pentadie, de sainte Procula et de beaucoup d'autres saintes et admirables femmes, qu'il appelait « mes filles, » ce que la femme vraiment religieuse et pudibonde vaut pour le maintien de la foi et des mœurs dans toute une ville.

Le même saint Chrysostôme, aussi bien que saint Grégoire le Grand, dans leurs savantes homélies, n'oublent jamais les femmes, et ils s'y appliquent, avec un soin tout particulier, à corriger leurs mœurs, à flétrir leurs vices, à condamner leurs égarements, à les instruire, à les encourager, à les relever à leurs propres yeux, par les beaux exemples des saintes femmes de la Bible et de l'Église, et à leur faire sentir combien elles sont grandes lorsqu'elles sont chrétiennes.

Mais personne, parmi les anciens Pères, ne s'est, plus que saint Jérôme, occupé des femmes. Absorbé par ses grands travaux dans la version et les commentaires des Livres saints, distrait par ses combats journaliers avec les hérétiques et par les consultations que, comme à l'oracle vivant du monde chrétien, on lui demandait de toutes les trois parties du globe, il sut trouver assez de temps pour former cette admirable école des femmes chrétiennes, connue dans l'Église sous le nom de l'ÉCOLE DE SAINT JÉRÔME, et dont il sera question plus bas; pour

écrire leur vie, pour exalter leurs vertus, pour populariser leurs exemples, pour constater leur puissance, leur influence et leur importance sous le rapport de la religion et des mœurs. En effet, rien, par exemple, n'est plus propre à faire sentir ce que la femme chrétienne vaut sous ce double rapport, que les éloquents panégyriques qu'il nous a laissés, de sainte Paule, de sainte Marcelle, de sainte Fabiole et de sainte Démétriade, dont on va lire quelques extraits dans la seconde partie de cet écrit. En même temps qu'en grand maître, aux traits majestueux et charmants, à la touche forte et délicate, aux couleurs frappantes et délicieuses, il traçait ces magnifiques tableaux des vertus des grandes femmes, de cette belle époque de l'Église, il a ramassé, recueilli et réuni les fleurs des plus graves et plus belles pensées des Livres saints, et de l'antiquité chrétienne, touchant la prière, la mortification, la piété, la pudicité et la charité, et, à l'exemple de saint Paul, il a fait cadeau de ces mystérieux bouquets aux filles de l'Église, pour en orner leur sein pudique et se réjouir de leur parfum céleste. Il a suivi, lui aussi, la femme catholique dans les divers états où elle peut se trouver, et il lui a donné les avis les plus importants, il lui a tracé les règles les plus sûres, il lui a indiqué les pratiques les plus parfaites, par lesquels elle puisse s'élever au-dessus du monde et d'elle-même, se perfectionner, se sanctifier, et se conserver fidèle à Dieu et à ses devoirs. C'est ainsi qu'il a instruit la vierge, dans sa fameuse lettre A SAINT EUSTOCHE, DE LA CONSERVATION DE LA VIRGINITÉ (*De Virginitate servanda ad Eustochium*);

la veuve, dans sa lettre à Furia (*Ad Furiam*), et dans sa lettre A SAINTE SALVINE (*De Viduitate ad Salvinam*); et la femme mariée et la bonne mère, dans sa lettre A LÈTE, SUR L'ÉDUCATION DE SA FILLE (*Ad Lætam, de Educatione filiaë*).

Ce dernier traité est remarquable à cause des soins tout particuliers que saint Jérôme y prend de l'éducation de la petite Paule — c'était le nom de la fille, heureuse d'avoir eu un si grand saint et si grand homme pour son instituteur. — Il saisit cette petite chrétienne au berceau, et il la suit d'âge en âge jusqu'au moment où, selon le vœu qu'en avait fait sa sainte mère, elle devait se consacrer solennellement à Jésus-Christ. Il indique les premiers mots que l'enfant doit épeler, les premiers discours qu'elle doit entendre, les premières doctrines qu'elle doit s'imprimer dans l'esprit, et jusqu'à la manière dont elle doit apprendre à lire, à l'aide d'un alphabet en relief, ou de lettres de buis (*buxæis litteris*). Ensuite il détermine les lectures qu'elle doit faire des saintes Écritures et des saints Pères, au fur et à mesure qu'elle deviendra plus grande: aussi bien que les pratiques de religion qu'elle doit se rendre familières, les personnes avec lesquelles elle doit converser et celles qu'elle doit fuir; et enfin il suggère tout ce qu'elle doit faire, tout ce qu'elle doit éviter, pour conserver la pureté de l'âme et la santé du corps, et pour devenir une chrétienne sainte et parfaite, une digne épouse de Jésus-Christ.

En lisant cette savante et délicieuse lettre, on ne peut s'empêcher de s'étonner de voir le grand théo-

logien, le grand interprète des Livres saints, le grand controversiste, le grand docteur de l'Église, ne dédaignant pas de s'occuper de l'éducation d'une petite fille, dans les plus minutieux détails. Mais l'étonnement cesse dès qu'on se rappelle que dans la pensée des Pères de l'Église, tout est grand, tout est important, lorsqu'il s'agit de former une seule femme à la sainteté et aux vertus du christianisme : cette femme pouvant devenir la source d'une génération chrétienne, d'une race de saints, pendant plusieurs siècles, et l'apôtre de tout un peuple. D'ailleurs, dans la lettre sur l'éducation de cette jeune fille, saint Jérôme a voulu laisser, dans l'Église, un traité complet d'éducation de toutes les jeunes filles chrétiennes.

Indépendamment de ces traités si différents et si précieux qu'il a composés pour l'instruction et l'institution des femmes, il leur a adressé ou dédié presque tous ses savants commentaires sur les Livres saints ; et cela afin de leur inspirer l'amour et le goût des études sérieuses, et de leur offrir le moyen de connaître d'une manière profonde, solide et complète, la religion chrétienne, dont la connaissance parfaite n'est que dans les Livres saints, interprétés par les docteurs de l'Église, dans le sens et l'esprit de l'Église. En sorte qu'on peut regarder saint Jérôme comme le grand apôtre, l'instituteur, le pédagogue de la femme, selon l'Évangile.

Pendant tout le moyen âge, tous les souverains Pontifes, tous les conciles, tous les docteurs, tous les théologiens se sont occupés d'une manière toute particulière des femmes. Presque tous les commentaires des Livres

saints et les traités ascétiques qui ont paru, dans cette grande époque de foi, ont été écrits spécialement pour les femmes, lors même qu'il n'y est pas question d'elles. Le grand et magnifique commentaire de saint Bernard sur le *Cantique des cantiques* n'a pas l'air d'avoir été composé pour les femmes. Et cependant on n'y trouve que la science de l'Écriture sainte mise à la portée de la femme, le mysticisme tel que la femme presque toute seule peut le sentir et le pratiquer, et les règles de la vie sainte et parfaite des femmes. Voyez, par exemple, comment le Docteur *mellifluus* parle de la *vérecondie*, le plus bel ornement de la femme : « La *vérecondie*, dit-il, « est la perle des mœurs, la verge de la discipline, la « sœur de la continence, la lampe reflétant au dehors « les rayons d'une âme pudique. La *vérecondie*, en « éloignant le mal, est la gloire particulière de la con- « science, la gardienne de la bonne réputation, le dé- « corum de la vie, le siège de la vertu, le vrai titre d'é- « loge de la nature humaine. Car n'est-il pas vrai que « cette couleur de rose, que la pudeur répand sur les « joues, donne à la figure un attrait ravissant, une grâce « toute particulière (1)? » Oh! que ces paroles sont douces! mais, en même temps qu'elles sont éloquentes! On ne pouvait mieux dire, on ne pouvait mieux peindre le prix, la beauté, les charmes de la *vérecondie*, pour en

(1) « Verecundia est gemma morum, virgâ disciplinæ, soror continentiæ, « lampas pudicæ mentis, expunctrix malorum, specialis conscientiæ gloria, « famæ custos, vitæ decus, virtutis sedes, naturæ laus. Rubor ipse gena- « rum, quem forte invexerit pudor, quantum gratiæ et decoris suffuso af- « ferre vultui solet (Serm. 86, in Cantic.). »

inspirer aux femmes l'estime et l'amour! Or, tout cet admirable ouvrage est rempli de morceaux du même genre, de la même douceur et de la même force, et qui évidemment sont adressés aux femmes.

Dans ces derniers temps, trois grands Saints, animés du même zèle et du même esprit, saint Gaëtan, saint Ignace, et saint Charles Borromée, se sont rencontrés dans la même pensée : *Que le moyen le plus propre à réformer les mœurs du peuple chrétien est celui d'y introduire la fréquence des sacrements de la confession et de la communion.* Ils ont tous les trois travaillé dans ce sens pour atteindre ce but, et ils y ont réussi. Mais ils n'ont réussi qu'en parvenant à attirer, avant tout, les femmes à ces grandes pratiques du christianisme, et en s'occupant avant tout de la réforme des femmes.

C'est en se pénétrant de la même pensée que saint François de Sales a marché sur les mêmes traces. Son incomparable TRAITÉ DE LA VIE DÉVOTE, qui le place au premier rang des écrivains ascétiques et des vrais réformateurs du peuple de Jésus-Christ, ne s'adresse spécialement qu'à la femme, et ne paraît avoir d'autre but que celui d'indiquer à la femme, vivant au milieu du monde, un sentier aussi facile que sûr (*facile et tutum iter.* BREV. ROM.), par lequel elle peut arriver à la plus grande hauteur de la sainteté et de la perfection chrétienne. Il en est de même des neuf volumes de ses admirables lettres, qui ne sont ni lues ni connues autant qu'elles mériteraient de l'être; adressées presque toutes à des femmes, comme la plupart de celles de Fénelon, elles ne sont que de petits traités sur tous les

devoirs, sur toutes les vertus, sur toutes les pratiques du christianisme parfait, à l'usage des femmes. Il comprenait bien, ce grand apôtre de la dévotion, que le moyen le plus efficace de faire germer cette jolie fleur de l'Évangile, la vraie dévotion, au milieu des terrains marécageux du monde, est de l'implanter d'abord dans le cœur de la femme. Car elle ne peut pas être solidement et sincèrement dévote sans que l'homme finisse par le devenir lui aussi. La piété, la pudeur de la femme chrétienne sont prodigieusement fécondes pour le bien, comme son impiété et son dévergondage sont horriblement contagieux pour le mal. Convertissez la femme, et par ce seul moyen vous aurez fait faire à l'homme les trois quarts du chemin de sa conversion. Mais tant que la femme est sans religion et sans mœurs, ou qu'elle n'a qu'une religion chancelante, une piété de fantaisie, des mœurs suspectes, des goûts frivoles et une conduite légère, n'espérez pas, malgré votre zèle, de voir l'homme ayant la foi, respectant les mœurs et pratiquant la religion.

§ 8. Funestes effets sur les hommes de l'ignorance de la religion, de l'incrédulité et du libertinage des femmes, dans certains pays catholiques. — Digression sur la LOI DU DIMANCHE. — Principes naturels sur lesquels elle est fondée. — Scandale de sa violation. — Le gouvernement n'y peut rien pour le faire cesser. — C'est une affaire municipale. — Le bien-être temporel des villes en dépend. — Impossibilité de faire observer par les hommes la loi du Dimanche, tant qu'elle est violée par les femmes. — La bourgeoisie. — Elle ne peut être ramenée à la religion que par les femmes.

Voyez, par exemple, ce qui se passe dans certains pays, jadis si catholiques! Si le catholicisme s'y est conservé, il est bien loin d'y être florissant. Dans cer-

taines villes de ces mêmes pays — il est désolant de le dire — à de nombreuses exceptions près, les gens de lettres, les savants, la bourgeoisie et le peuple y sont presque étrangers; à peine la dixième partie de la population de ces villes a-t-elle la foi et pratique-t-elle la religion. Dans les environs de ces mêmes villes, c'est encore pis : il y a des paroisses de villages où dix personnes à peine vont à la messe le dimanche et communient à Pâques, et où l'on se passe complètement du prêtre, non-seulement pendant toute la vie, mais encore à la mort. Mais ces scandales, si lamentables dans le présent et si redoutables pour l'avenir, ont tous la même source. C'est que, dans ces contrées, la femme bourgeoise, sauf les exceptions, y est par trop légère, et la femme du peuple par trop ignorante. On entend souvent la femme de ces classes avouer que, bien que croyant en Dieu, « elle ne croit pas pour cela que Dieu envoie qui que ce soit aux enfers et qu'il puisse être offensé par les faiblesses de l'homme. » Du reste, une ignorance profonde, une indifférence complète pour tout ce qui est chrétien. On comprend donc ce que doit être la morale de ces pauvres créatures avec une pareille religion, et ce que doivent être les hommes, vivant en compagnie de telles femmes !

En voyant cette foule de ce qu'on appelle « femmes entretenues » se montrer en public avec un dévergondage inconnu, même dans les pays infidèles, portant en triomphe le libertinage et l'adultère; en voyant enfin l'empressement, je dirais presque la rage, avec lequel la femme bourgeoise cherche les jouissances maté-

rielles; se hâte de recueillir les gouttes d'une volupté fugitive; et court les jeux, les amusements et les plaisirs, on se croirait au milieu de ces impies dont il est question dans les Livres saints; et qui, dominés par le désespoir de tout bien dans l'avenir, et par le pressentiment de leur châtement prochain dans le présent, s'encourageaient entre eux à jouir des moments qui leur restaient, par ces horribles paroles : « Le temps de la
 « vie est court et plein d'ennuis, et rien ne nous assure
 « que l'homme doive s'attendre à une vie meilleure après
 « la mort, puisque personne n'est jamais revenu des
 « enfers! Nés du néant, nous finirons dans le néant,
 « et nous serons comme si nous n'avions jamais été.
 « Notre corps se dissoudra en cendre, et notre esprit se
 « dissipera comme une légère vapeur. Venez donc;
 « jouissons des biens qui sont; hâtons-nous, comme
 « font les jeunes gens, de faire servir toute créature à
 « nos jouissances! Couronnons-nous de roses avant
 « qu'elles soient fanées! Qu'il n'y ait pas de pré que
 « notre luxure ne foule aux pieds, et tous, débauchant
 « et débauchés, prétons-nous la main à nos mutuels
 « plaisirs. Opprimons le juste pauvre; n'épargnons pas
 « la veuve; ne respectons pas la vieillesse; que notre
 « loi de justice, à nous, ne soit que notre force. Allons
 « donc! mangeons et buvons, car demain nous allons
 « mourir (1)? »

(1) « Exiguum, et cum tædio est tempus vitæ nostræ, et non est refrigerium in fine hominis, et non est qui agnitus sit reversus ab inferis : quia ex nihilo nati sumus, et post hoc erimus tamquam non fuerimus... Cinis erit

Il est vrai qu'on ne dit pas cela tout haut, mais on le pense peut-être tout bas ; et, ce qui plus est, on le fait ; et ce qui est encore plus regrettable, les hommes ne font cela qu'encouragés par les femmes, et par la honteuse facilité avec laquelle les femmes les suivent dans cette voie du mal, et se font leurs auxiliaires et leurs complices !

Ah ! si les femmes des classes que nous venons d'indiquer étaient vraiment et solidement religieuses, les hommes finiraient par l'être aussi. Si les femmes de ces classes observaient, par exemple, la loi du dimanche, à la longue, cette loi finirait par être observée aussi par les hommes ; et le regard du protestant et de l'infidèle venant dans certaines villes catholiques ne serait pas attristé, scandalisé par le spectacle de la profanation publique, systématique, du jour du Seigneur ; qui n'est, à y bien réfléchir, qu'une protestation publique d'athéisme ; et l'un de ces crimes sociaux qui finissent toujours par attirer sur les peuples des fléaux publics et sociaux.

A propos de ce grand scandale qui fait tant de mal aux cœurs vraiment chrétiens, qu'on nous permette ici une petite digression.

L'observance du dimanche, comme l'observance du

« corpus nostrum et spiritus diffundetur tamquam mollis aer... Venite ergo, « et fruamur bonis quæ sunt, et utamur creatura, tamquam in juventute, ce- « leriter... Coronemus nos rosis, antequam marcescant ; nullum pratium sit « quod non pertranseat luxuria nostra. Nemo nostrum exors sit luxuriæ « nostræ. Opprimamus pauperem justum, et non parcamus viduæ, nec re- « vereamur canos multi temporis. Sit fortitudo nostra lex justitiæ. Comeda- « mus et bibamus, cras enim moriemur (*Sapient.* 11 ; *Isai.* xxii). »

jeûne, est moins une loi ecclésiastique qu'une loi naturelle; et c'est parce qu'elle est une loi naturelle qu'elle est une loi ecclésiastique : toutes les lois et toutes les institutions de l'Église ayant leur raison philosophique dans les instincts, dans les besoins légitimes de l'homme, dans les rapports naturels de l'homme avec l'homme, de l'homme avec Dieu, en un mot, dans les lois naturelles.

Les plus grands mystères du christianisme ayant eu lieu le premier jour de la semaine, l'Église, sur la tradition des apôtres, n'a fait que désigner ce jour-là comme le jour *dû au Seigneur*; et a appelé ce même jour *dies dominica*, d'où est venu le mot *dimanche*. Mais en désignant le jour de chaque semaine qu'on doit sanctifier, l'Église n'a pas, elle, inventé *la sanctification du dimanche*, comme en désignant les jours de l'an où il faut jeûner, ce n'est pas elle non plus qui a inventé le jeûne. La pratique de consacrer l'un des jours de la semaine au culte de Dieu et au repos de l'âme et du corps, aussi bien que la pratique de jeûner dans certains jours de l'année, est une loi aussi ancienne que le monde. C'est une loi que Dieu imposa au premier homme, et qui, sous le nom de *loi du sabbat*, ou sous d'autres noms, du premier homme est passée, par la tradition, à tous les hommes; s'est répandue, s'est établie dans tout le monde, et est devenue une loi universelle et constante de l'humanité. En sorte que, comme il n'a jamais existé, et qu'il n'existe pas non plus à présent aucun peuple, quel que soit le degré de sa civilisation, qui ne jeûne; de même il n'a jamais existé, il n'existe pas non plus à

présent, aucun peuple qui ne consacre un jour de la semaine au repos du travail et au culte de la Divinité.

Mais veut-on connaître la raison de ces grandes institutions? la voici, toute prête et toute simple :

Le droit civil reconnaît une sorte de contrat qui s'appelle *emphytéose*; c'est lorsque le propriétaire d'une terre la cède à perpétuité, en tout ou en partie, à un autre, à la condition que celui-ci lui paye une redevance annuelle en signe de le reconnaître comme le vrai maître de la même terre. Car, en effet, par ce contrat, le propriétaire garde le *domaine direct* de sa terre, et n'en cède que le *domaine utile*; et encore, il est entendu que si, pendant trois ans, l'emphytéote ne paye pas la redevance dont on était convenu, il déchoit de tout droit, il perd même le *domaine utile*, et la terre revient entièrement à son vrai propriétaire.

Or, Dieu fait, en quelque manière, le même contrat avec l'homme; il lui donne le *temps*, dont l'homme dispose, et les *aliments*, dont l'homme vit. Mais Dieu n'accorde à l'homme tout cela que moyennant *redevance*, c'est-à-dire à la condition que l'homme consacre à Dieu une portion du temps et des aliments, en signe de reconnaissance que Dieu est le Maître *direct* des aliments et du temps, et que l'homme ne tient le temps et les aliments que de la libéralité de Dieu. De là la loi du dimanche, qui nous impose de consacrer à Dieu, maître du temps, une portion du temps qu'il nous accorde; et la loi de l'abstinence des aliments ou du jeûne, qui nous oblige à nous abstenir de temps en temps d'une certaine quantité ou d'une certaine qualité des aliments qu'il

nous fournit, et de les lui consacrer dans la personne de ses pauvres. Ainsi la loi du dimanche est aussi naturelle que la loi du jeûne. L'une et l'autre ont leur raison dans les rapports naturels de dépendance où est l'homme à l'égard de Dieu, et l'une et l'autre sont l'expression et la confession de ces rapports ; et par là même l'une et l'autre sont un hommage extérieur, public, qu'on rend à la souveraineté de Dieu. En sorte que refuser à Dieu ces hommages, c'est nous exposer à ce que Dieu nous refuse le temps et les aliments, dont il conserve le *domaine direct* et dont nous n'avons que le *domaine utile* ; et c'est ne pas le reconnaître comme notre créateur, notre conservateur, notre seigneur, notre maître, notre Dieu. C'est ainsi que la profanation habituelle, publique de la loi du dimanche équivaut à la négation de la providence de Dieu, de l'existence de Dieu comme auteur de la nature, en un mot, à une protestation d'athéisme.

Ce scandale est d'autant plus révoltant qu'en travaillant le dimanche on chôme le lundi. C'est que l'homme ne peut, pas plus que la brute (1), travailler toujours ; c'est qu'un jour de la semaine lui est nécessaire pour le repos du corps, aussi bien que pour s'occuper de l'âme, et que l'observance du dimanche, tout en étant une loi religieuse, est une règle d'hygiène, et que la vie physique de l'homme y est autant intéressée que sa vie

(1) M. Chateaubriand rapporte un mot plein de sens, que quelques paysans de la Vendée avaient prononcé, à l'occasion de la loi stupide de la *décade*, par laquelle on voulut, pendant la révolution, remplacer la loi du dimanche : « Mémes les bœufs, disaient-ils, reconnaissent le dimanche : ils ne veulent pas travailler ce jour-là. »

spirituelle. Puisqu'on ne peut donc se passer d'un jour de repos et de délassement dans la semaine, et qu'on le prend en effet, rien ne peut excuser le travailleur profanant le dimanche pour se reposer le lundi, et cette profanation de sa part ne peut s'expliquer que par son indifférence et par son mépris de la religion.

Mais voici encore une idée sur ce grave sujet et que nous demandons au lecteur la permission de consigner ici.

Afin de faire cesser ce grand scandale, qui change une ville chrétienne en ville épicurienne, des âmes nobles et zélées ont exigé du gouvernement une loi répressive; mais le gouvernement s'y est refusé, et, à notre avis, il a eu raison. Une loi sur tel sujet ne vaudrait rien; elle serait même odieuse, et ne servirait qu'à exciter d'horribles antipathies populaires contre la religion, qui serait censée l'avoir provoquée. Si ce n'était qu'un petit nombre d'individus qui profanassent publiquement le dimanche, on pourrait, sans inconvénient, les obliger par la force à respecter le sentiment religieux public de leurs concitoyens; mais puisque, dans certains endroits, malheureusement, c'est presque tout le peuple qui se rend coupable de ce crime, ce n'est guère par la force qu'on peut ramener tout un peuple au devoir, en matière de religion. Persuadez la religion au peuple, mais gardez-vous bien de la lui imposer.

Au surplus, au point de vue purement humain, ce n'est pas une affaire politique, mais une affaire municipale; c'est une de ces affaires où le pouvoir suprême n'a rien à voir, et qu'il gâte, s'il s'en mêle. C'est à la

municipalité de chaque ville qu'il appartient de s'occuper de ce sujet, qui a trait à l'honneur chrétien et même à la conservation du municiple. Car il est dit : « En vain l'on veille à la garde d'une ville, si ce n'est Dieu qui la conserve; *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* (Psal. CXXVI). » Or, Dieu doit à sa gloire et à sa justice de ne pas faire prospérer, de ne pas même laisser exister longtemps des villes où il est publiquement méconnu, systématiquement insulté, et qui par cela même sont la pierre d'achoppement, le scandale permanent, la honte de toute la chrétienté.

Que les sages et zélés magistrats, qui administrent les intérêts matériels des villes, prennent donc aussi sérieusement à cœur cet intérêt de moralité et de religion publique (1), duquel dépend, plus qu'on ne le pense,

(1) L'auteur païen, que nous venons de citer, a dit encore ceci : « Romain, tu expieras, innocent, les crimes de tes pères, tant que tu n'auras pas relevé les autels des dieux, leurs temples qui s'écroulent et leurs images honteusement noircies par la fumée. Souviens-toi que tu ne commandes au monde que parce que jusqu'à présent tu as été soumis aux dieux. Que Dieu soit donc ton principe et ta fin; et n'oublies pas que toutes les fois qu'on a négligé le culte des dieux, leur colère a versé de grands maux sur la malheureuse Italie. » *Delicta majorum immeritus lues, — Romane, donec templa refeceris — Ædesque labentes deorum, et — Fœda nigro simulacra fumo. — DIs te minorem quod geris, imperas : — Hinc omne principium, huc refer exitum — DÍ multa neglecti dedere — Hesperix mala luctuosæ.* (Lib. III, Oder. VI.)

Ainsi voilà un poète païen parlant comme un prophète juif; et reconnaissant, lui aussi, à la honte de certains prétendus grands hommes d'État de nos jours, que le mépris de la religion et du culte, ainsi que la négligence à maintenir les temples et les objets de la vénération publique, attirent sur les peuples des CHATIMENTS PUBLICS. Or, Horace n'a pu trouver

même le bonheur matériel de la ville qu'ils s'honorent de représenter. C'est à eux, et non pas au pouvoir politique, à prendre l'initiative, à s'entendre avec le clergé, à s'arranger à l'amiable, sur ce grave sujet, avec les chefs de famille, les maîtres de boutiques et les gens du peuple : en faisant appel à leur zèle religieux et à leur patriotisme. Oh ! qu'il serait beau, à l'occasion d'une grande solennité, de voir l'Édilité d'une grande ville, réunie dans sa principale église, qui est son vrai boulevard, et y contracter, au nom du peuple, l'engagement volontaire et public de faire respecter le jour du Seigneur !

A ce propos, il ne faut pas oublier la femme. Tant que le dimanche, au café et chez le restaurateur, la femme, en voyant l'étranger revenant de l'église, de la messe ou du sermon, lui dit d'un air narquois ou étonné : « Comment, monsieur, est-ce que vous allez à l'église et à la messe ? Nous n'y allons jamais, nous ; et à quoi bon prier et aller à la messe ? » tant que le dimanche, comme tous les autres jours, on verra à la boutique la femme clouée à son bureau, travaillant avec tout son monde, et ne s'occupant, avec une avidité juive, que d'augmenter par *tous les moyens* les bénéfices de son commerce, que bien souvent quelques

cette doctrine dans son cerveau pas plus qu'il n'a pu l'apprendre à l'école philosophique d'Épicure. Il ne l'a donc puisée qu'aux croyances publiques de la société, qui a toujours et partout conservé, quoique altérées, les vérités traditionnelles de toute l'humanité, dont l'origine ne peut être que divine, et dont celle-ci en est une, et l'une des plus importantes, et des plus universellement senties.

jours de mauvaises affaires suffisent à détruire ; tant, enfin, que la femme du peuple ne connaîtra pas même, comme elle s'en vante souvent, ni son curé ni sa paroisse, il ne faut guère penser qu'il soit possible de voir les hommes du peuple pratiquer la religion.

Ne voit-on pas des ecclésiastiques zélés ne s'occuper, dans certains quartiers de Paris, que de l'ouvrier, et ne chercher, par toutes les saintes industries que la charité suggère, qu'à l'attirer à l'Église ? Mais avec quel succès ? c'est à décourager le zèle le plus intrépide et le plus dévoué. C'est à peine si l'on parvient à réunir, pendant quelques dimanches, quelques centaines de ces hommes qui croupissent dans l'ignorance la plus complète de la religion, et ensuite on ne les y voit plus ! Il ne faut pas s'en étonner. Dans ces classes, les femmes sont encore plus ignorantes de la religion, plus indifférentes à la religion que les hommes ; et c'est par elles qu'il faudrait commencer.

D'ailleurs, on a beau faire ; depuis qu'on est parvenu à persuader aux gens du peuple que les classes élevées, d'accord avec le prêtre, conspirent pour les asservir et les exploiter, ces gens-là n'ont plus de confiance dans les classes élevées ni dans le prêtre. Pour eux, — et ils le disent tout haut, — les personnes distinguées ne pratiquent la religion que par calcul ; le prêtre ne la prêche que par métier. Ces gens-là ne croient qu'à la bourgeoisie, en fait de religion, parce qu'ils lui attribuent des lumières et de l'impartialité, que malheureusement elle n'a pas. C'est, en effet, la bourgeoisie voltairienne qui, par ses écrits et bien plus encore par ses exemples,

a extirpé le christianisme du sein des villes et des campagnes, et a fait le peuple voltairien. Dans les villes, ç'ont été les prétendus savants; dans les campagnes, ç'ont été le docteur, le maître d'école, le notaire et l'avoué, qui, par leurs blasphèmes, par leurs calomnies et par leurs sarcasmes au sujet de la religion, l'ont rendue suspecte, odieuse, ridicule aux yeux du peuple. Or, le remède ne peut venir que par la même voie par laquelle est venu le mal. Ce n'est donc que la bourgeoisie, revenue au christianisme, qui pourra christianiser le peuple. Mais tant que la bourgeoisie restera en dehors de la foi et des pratiques de la religion, le zèle le plus ardent et le plus éclairé du clergé pour y attirer le peuple échouera toujours, ou n'aura qu'un piètre résultat. Or, la bourgeoisie elle-même ne peut être ramenée efficacement et sincèrement au christianisme que par les femmes.

Les effets de la mauvaise éducation, que les hommes de cette classe reçoivent dans certains établissements, ne peuvent être balancés ni corrigés que par le zèle éclairé, et les bons exemples des femmes. Mais comment pourraient-elles, les femmes, redresser dans l'intérieur de la famille les fausses idées en matière de religion que les hommes ont puisées ailleurs, si elles ne connaissent que d'une manière superficielle, incomplète ou même erronée, la religion? Rien n'est donc plus urgent, par le temps qui court, que de bien éclairer, de bien instruire les femmes dans le christianisme. Mais nous reviendrons, dans notre troisième partie, sur cet important sujet de l'instruction religieuse de la

femme. En attendant, nous allons indiquer une autre raison, pour qu'on s'occupe sérieusement des femmes, résultant des conditions tout exceptionnelles où se trouve actuellement le christianisme en Europe.

§ 4. La Révolution c'est le paganisme. — État pitoyable du christianisme en Europe. — Cependant il n'y périra pas. — Rôle réservé à la femme dans la restauration catholique qui aura lieu.

Ce qu'on appelle LA RÉVOLUTION, dans son sens véritable, n'est que la substitution du doute à la certitude, dans la science; de la domination au dévouement, dans le droit public; de l'utile à l'honnête, dans le droit civil; du *naturalisme au surnaturalisme* dans la Religion. Ce qu'on appelle LA RÉVOLUTION, dans son sens véritable, n'est que la substitution des maximes de Machiavel aux doctrines de l'Évangile, de la force au droit, du nombre à l'autorité, de la raison à la foi, de l'homme à Dieu. Ce qu'on appelle LA RÉVOLUTION, dans son sens véritable, n'est enfin que l'indifférence absolue en matière de religion, la négation de toute loi morale, la concentration de tout l'homme dans la vie présente, et l'oubli le plus complet de la vie à venir; c'est l'idolâtrie du pouvoir, la fureur des places, la rage de l'or et le culte de la chair.

Mais tout cela n'est que païen. Sous des formes et des noms différents, les païens de tous les temps et de tous les lieux n'ont admis, n'ont suivi que tout cela. Tout cela se trouve combiné avec le culte de Xaca et de Bhuda chez les Indous de nos jours, comme il se trouvait combiné avec le culte de Jupiter et de Vénus chez

les anciens Grecs et les anciens Romains. Tout cela n'est que le constitutif essentiel du paganisme. Il ne faut donc pas dire : La révolution c'est le progrès ; la révolution c'est l'esprit moderne ; *la révolution c'est l'orléanisme* ; il faut dire simplement : LA RÉVOLUTION, C'EST LE PAGANISME (1).

Or, ce paganisme ou cette révolution — ce sont, on vient de le voir, la même chose, — commencé par un fanatisme aveugle pour les auteurs païens, que, à la fin du quinzième siècle, les Orientaux échappés de Constantinople apportèrent et inoculèrent en Occident, s'y est, peu à peu, glissé partout, et y a tout envahi : la Philosophie d'abord ; et de là le Matérialisme, l'Idéalisme, le Rationalisme, le Panthéisme, ou tout simplement l'Athéisme : la Religion ensuite ; et de là le Protestantisme : et enfin la Politique ; et de là le Despotisme et l'Anarchie, dont, dans ces derniers temps, l'Europe a eu tant à souffrir, et le socialisme et le communisme dont elle est menacée.

Malgré ses étonnants progrès dans les sciences naturelles et dans l'industrie — il est pénible de le dire, mais cela est, — l'Europe est presque redevenue païenne. Au fur et à mesure qu'on a effacé les distances entre les différents lieux de la terre, on a perdu le chemin du ciel. Par un travail infernal, on y a détruit presque entièrement le christianisme. Il y a, par-ci par-là, en

(1) M. Nodier a dit quelque part : « La révolution française n'a été que l'application des idées païennes du collège à la société. » Rien de plus sensé n'a jamais été dit sur les vraies causes de la révolution française. Malheur à ceux qui ne veulent pas le comprendre !

grand nombre encore, si vous voulez, des hommes chrétiens et des femmes chrétiennes; mais des peuples chrétiens, il n'y en a presque plus. Ce sont les institutions qui font les peuples. Or, les institutions de l'Europe moderne, à des exceptions près, ne sont plus chrétiennes, elles ne sont presque plus que païennes, selon l'esprit et selon la lettre; et par conséquent, les peuples, qui se les sont données, le sont aussi. Ils ne sont presque plus chrétiens que par le nom; quant aux idées, aux maximes, aux préjugés, aux usages, aux mœurs, ils sont païens, et, en certains endroits, ils sont même païens de la pire espèce, païens civilisés, c'est-à-dire païens ayant abusé de la civilisation, au point d'être devenus incroyants, ce qui est le paganisme à sa plus haute puissance, à sa dernière expression.

La guérison de cette horrible gangrène morale, qui l'a corrompue jusqu'à la moelle des os, est pour l'Europe une question de vie et de mort. Si elle ne pouvait plus se débarrasser de l'élément païen qui la ronge et la dévore, il lui faudrait infailliblement périr. La civilisation ne saurait la sauver, pas plus qu'elle n'a sauvé Athènes, Alexandrie et Rome. A l'exemple de l'Orient, jadis si chrétien, en finissant par perdre, elle aussi, le royaume de Dieu, la grâce du christianisme, elle perdrait aussi la civilisation dont elle est, à juste raison, si fière, et tous les fruits des inventions et du travail de l'homme; elle ne deviendrait pas seulement cosaque, elle deviendrait barbare.

Or cela, nous en sommes sûrs, n'arrivera pas. D'abord, à côté du mal qui y existe et qui s'y fait, il existe,

il se fait encore du bien dans cette belle partie du monde. Le christianisme y a jeté de trop profondes racines pour qu'il puisse en être complètement arraché. Là même où il n'est plus à l'état de croyance et de pratique, il se trouve encore trop fort et trop vivace à l'état de sentiment, d'instinct et de besoin, pour qu'il puisse s'y éteindre tout à fait.

Moins encore nous pensons que *l'humanité est grosse d'une religion nouvelle, la religion de la raison, devant remplacer la religion de la foi*, et que cette nouvelle religion ne sera que *l'un des modes par lesquels la même divinité se plaît à se manifester à travers l'humanité qu'elle informe*. Nous laissons ces énormes extravagances, ces stupides blasphèmes, ces grossières impiétés, aux Rationalistes et aux Panthéistes modernes qui, les ayant empruntées aux anciens, les débitent avec un sang-froid imperturbable, comme si c'étaient des doctrines qu'ils auraient inventées, des nouvelles découvertes qu'ils auraient faites, du reste sans y croire eux-mêmes.

Il n'y a qu'une seule religion vraie, comme il n'y a qu'un seul Dieu vrai, et une seule vraie constitution de l'humanité; et tous les autres cultes ne sont que des déviations plus ou moins grandes, des altérations plus ou moins profondes de cette même religion. Cette religion, la seule vraie, parce qu'elle est la seule sainte, la seule éternelle, la seule immuable, comme le Dieu qui en est l'auteur, n'est que la religion catholique que, d'après saint Paul, Dieu a enfin complètement manifestée et réalisée par son propre Fils, après l'avoir, en

différentes manières, et à l'état d'énigme, de figure et de prophétie, révélée aux premiers pères du genre humain par les prophètes : *Multifariam multisque modis, loquens olim Deus Patribus in prophetis, novissime locutus est nobis in FILIO (Hébr. I)*. En abusant de sa raison et en ne consultant que ses passions, l'homme, comme l'a remarqué saint Thomas, a bien pu obscurcir cette religion auguste, quant à ses conséquences et à son application, mais il n'a pas pu la détruire entièrement quant aux principes ni en ébranler les fondements : Dieu ayant fait de cette religion le patrimoine inaliénable de l'humanité et la condition essentielle de son existence ; en sorte que si cette religion avait jamais péri, l'humanité aurait péri avec elle.

Ainsi l'humanité, considérée dans son intégrité morale, n'a jamais cessé de croire à un Dieu, seul auteur et maître de l'univers, à des esprits incorporels, bons ou méchants, dépendant de ce Dieu unique et soumis à son autorité ; à l'immortalité de l'âme, à l'éternité de ses châtimens et de ses récompenses, à l'efficacité du suffrage pour les trépassés, à la nécessité d'une expiation divine, du sacrifice, de la pénitence et de la prière, et enfin à l'existence d'une loi divine dont l'observance fait l'homme vertueux, et dont la violation fait le scélérat ; et ces dogmes augustes, qui au sein du catholicisme seulement se trouvent dans toute leur pureté et dans tout leur développement, se trouvent plus ou moins faussés, plus ou moins mêlés à des créations humaines, chez tous les peuples et forment les bases de toutes les religions.

L'homme ne sera donc pas assez puissant pour détruire, dans l'avenir, cette religion qu'il n'a jamais pu détruire pendant les six mille ans de son passé. Cette religion, qui a accueilli dans ses bras l'humanité à sa naissance, assistera à ses funérailles et scellera son tombeau ; et par conséquent encore, quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, le catholicisme seul n'a rien à craindre des grands événements qui se préparent en Europe ; ce sera lui plutôt qui rendra l'ordre à l'Europe et la fera revivre.

Et ne voit-on pas, dès à présent, un immense travail de restauration se faisant en silence et par une main invisible, mais toute-puissante, même au milieu de ruines ? Ne voit-on pas que tout ce qui se fait, tout ce qui arrive, sert, sans que personne s'en doute, à la réédification du grand édifice de l'unité catholique en Europe et dans tout le monde ?

La philosophie moderne ayant fait le tour de l'Europe, la pioche à la main, pour y détruire ce qui y restait de cet édifice de Dieu, a-t-elle fait autre chose que démolir jusqu'aux fondements cet affreux édifice de l'homme qu'on appelle « Protestantisme ? » a-t-elle fait autre chose que finir par se démolir elle-même ? Il y a encore des hommes qui se disent protestants ; mais le protestantisme, en tant que système religieux, réunissant tout un peuple dans une même croyance, n'existe plus nulle part ; il s'est abîmé dans l'indifférence, qui n'est que le scepticisme religieux ; et de même il y a encore des hommes qui se disent philosophes ; mais la philosophie purement rationnelle, en tant que

science réunissant un certain nombre d'esprits dans les mêmes opinions, ne se trouve nulle part; elle s'est abîmée dans le scepticisme qui n'est que l'indifférence philosophique. Des deux côtés, il n'y a plus rien de positif; tout y est négatif, tout y aboutit à une immense négation; et la négation est une destruction dans l'ordre intellectuel, comme la destruction n'est qu'une négation dans l'ordre physique. Et cette double démolition, ayant prouvé que la seule religion catholique est affirmative, positive, réelle, a constaté qu'elle seule est vraie; car *la vérité n'est que ce qui est, comme l'erreur n'est que ce qui n'est pas.*

Ces chemins de fer, ces navires à vapeur, ces télégraphes électriques, devant lesquels toute distance s'efface, tout retard disparaît, et qui transportent, avec la rapidité de l'éclair, d'un bout à l'autre du monde, les produits de la terre, les prodiges de l'industrie et la parole et la pensée de l'homme, ne transportent-ils pas en même temps, avec la même rapidité et dans les mêmes endroits, les produits du ciel, les prodiges de la grâce, la parole et la pensée de Dieu?

La fière Albion, poussée par cet esprit mercantile qui est le ressort puissant qui la fait agir, a occupé, à l'heure qu'il est, tous les chemins stratégiques du globe, a forcé toutes les portes des pays infidèles, et s'y est établie. Or, Albion finira, il ne faut pas en douter, par courber son front orgueilleux à l'obéissance au chef de l'Église, et par entrer dans l'Église. C'est pour elle aussi une condition *sine quâ non* de son existence. Qui ne voit donc pas que, lorsque ce grand événement

arrivera, par le seul fait de l'Angleterre devenue catholique, le catholicisme se trouvera en possession des points les plus importants du monde, et que toutes les portes se trouveront ouvertes, toutes les routes frayées devant lui pour propager l'Évangile par tout le monde ? Qui ne voit pas que c'est uniquement dans ce but que Dieu lui a accordé l'empire des mers, et que si elle manque ce but missionnaire, *catholique, apostolique et romain*, sa puissance colossale, aux bases d'argile, n'ayant plus raison d'être, s'écroulera, et l'Angleterre avec elle ?

Et la conquête de l'Algérie qui vient de livrer l'Afrique aux chrétiens, ne leur impose-t-elle pas l'obligation d'exploiter cette intéressante contrée moins dans l'intérêt de l'État que dans l'intérêt de l'Église ?

Et la révolution qui, dans ce moment, travaille la Chine et menace de sa dernière heure cette dynastie des Manchous qui a, pendant deux siècles, persécuté le christianisme ; et l'expédition américaine au Japon, qui, sans en avoir l'intention, ira renverser les digues insurmontables que l'idolâtrie ombrageuse y a jusqu'ici opposées, moins au commerce étranger qu'aux idées et à la religion chrétienne ; et ces mines d'une richesse fabuleuse qu'on vient de découvrir dans des pays qui dominent tout un monde barbare, et qui en y attirant par l'appât de l'or et en y agglomérant des peuples de tous les coins de la terre pour les fondre en un seul peuple, ne serviront-elles pas aussi à l'établissement et à la diffusion d'une seule religion, la religion catholique, la seule vraie et la seule universelle ?

Et le protestantisme traduisant en toutes les langues

vivantes la Bible et la répandant avec profusion sur toute la surface du globe, fait-il autre chose, comme l'a remarqué M. de Maistre, que porter partout la connaissance matérielle de ce livre divin, et par là faciliter la besogne aux envoyés de l'Église qui, plus tard, en donneront l'intelligence spirituelle qu'eux seuls peuvent en donner? C'est dans l'intérêt d'un prosélytisme protestant que le protestantisme déploie tant de zèle et dépense tant de millions pour l'œuvre de la propagation de la Bible. Et, au bout du compte, ce zèle et ces millions ne profiteront un jour qu'au catholicisme. C'est ainsi que la version de la Bible, que Ptolomée, par un sentiment de vanité, fit exécuter de l'hébreu en grec, la langue la plus connue dans le monde ancien, prépara des éléments précieux à la prédication des apôtres, et servit d'introduction et de préface à la prédication de l'Évangile dans tout le monde.

Et cette guerre d'Orient, arrivant si inattendue, s'imposant comme une nécessité, malgré tous les efforts qu'on a faits pour la conjurer; c'est sans doute une immense ambition politique, s'affublant du manteau de la religion, qui l'a suscitée d'une part, et ce sont de grands intérêts sociaux qui l'auront fait accepter de l'autre. Mais quels qu'en soient les résultats politiques, elle ne profitera qu'à la vraie religion.

La Russie, souveraine maîtresse à Constantinople, ce serait la destruction complète du catholicisme en Orient; ce serait l'affaiblissement de toutes les puissances catholiques et de la France en particulier; ce serait le triomphe du schisme et l'humiliation du pape.

Or, la guerre d'Orient empêchera, nous l'espérons, de si grands malheurs au catholicisme, humiliera ce pouvoir colossal rêvant dans son fol orgueil la *papauté universelle* ; affaiblira ce pouvoir, le plus astucieux, le plus hypocrite et le plus cruel de tous les pouvoirs persécuteurs du catholicisme, depuis Julien l'Apostat¹ ; et en même temps elle finira par rendre le catholicisme plus libre et plus puissant en Turquie, et par amener

(1) On dit que *les conquêtes de la Russie sont à l'avantage de la civilisation*. Rien n'est plus faux. La Russie asservit les peuples que la victoire fait tomber sous son sceptre de fer, mais elle ne les civilise pas. A l'exception près des efforts sataniques qu'elle a faits pour décatoliser la Pologne, elle n'a jamais rien entrepris pour *christianiser* les mahométans et les idolâtres que renferme son vaste empire. C'est qu'il n'est pas donné à l'erreur de *convertir* ; il ne lui est donné que de *pervertir*. Bien plus encore, ce qu'elle ne fait pas, et ne peut pas faire, elle ne veut pas que d'autres le fassent. Dernièrement les journaux nous ont rapporté ceci : « Le gouvernement russe a défendu, *sous les peines les plus sévères, AUX MISSIONNAIRES CATHOLIQUES*, de faire des prosélytes dans les provinces caucasiennes. Il y a quelques semaines, des Suanètes et des Abases, *pour la plupart païens*, s'étaient présentés au couvent de Kutis, afin de recevoir le baptême ; le prieur leur a dit qu'il avait ordre de refuser. Tout prêtre qui *cherche à faire un catholique* est menacé de la *déportation en Sibérie*. » (*Bulletin de Paris* du 26 février 1854.) Ajoutez à cela l'odieuse de la domination qui retombe sur le nom chrétien et qui éloigne toujours davantage les infidèles du christianisme, et vous aurez la vraie idée du pouvoir civilisateur de la Russie. Pour les catholiques au moins, il est de fait que, sous le croissant, ils sont moins vexés et plus libres que sous la croix *orthodoxe*. L'Angleterre force, elle aussi, les portes des pays infidèles ; mais au moins elle laisse ces portes ouvertes à tout le monde, même aux missionnaires catholiques qu'elle protège. Ainsi, conquérante, dans l'intérêt de son commerce, elle travaille, sans y penser, à christianiser le monde. Mais la Russie, en forçant les portes d'un pays infidèle, les ferme derrière elle, afin que personne n'y entre, hors elle. La civilisation ne lui doit donc rien, si ce n'est que des défaites et des pertes. Malheur à l'Europe si les Russes fondaient sur elle : nous le répétons, en devenant cosaque, elle redeviendrait barbare !

l'union de l'Église grecque avec l'Église latine. Oui, c'est cette union, que l'ignorance profonde, la corruption hideuse du clergé grec a depuis longtemps préparée, que les besoins spirituels, le désillusionnement et les vœux du peuple ont rendue nécessaire; c'est par la faveur du croissant qu'elle s'achèvera; et les sectateurs de Mahomet auront ainsi fait les affaires de Jésus-Christ.

Eh quoi! pourra-t-on s'étonner que Dieu se fût servi des disciples du Coran, pour faire triompher l'Évangile, tandis qu'on voit qu'il se sert aujourd'hui même du diable, pour prêcher le christianisme et venger l'Église? Voltaire a dit : « Satan, c'est le christianisme; point de Satan, point de christianisme. » C'est une grande parole que cette parole de Voltaire : c'est le résumé de toute la théologie de la Rédemption, et certains théologiens feraient bien de ne pas l'oublier. — Car si Satan n'est pas ou n'a pas d'action dans le monde, il n'est pas vrai non plus ce que dit saint Jean : « Que Jésus-Christ est venu détruire les œuvres de Satan; » *ut dissolvat opera diaboli* (I, Joan. III). Ainsi, point de Satan, point de chute de l'homme; point de chute de l'homme, point de Rédemption; point de Rédemption, point de Rédempteur; point de Rédempteur, point de christianisme; point de christianisme, point de religion; point de religion, point de Dieu. Et, en effet, c'est en commençant par plaisanter sur Satan, par nier Satan, que les philosophes du dernier siècle et ceux du nôtre ont fini par plaisanter sur Dieu, par nier Dieu. On conçoit donc l'intérêt qu'a Satan et ses satellites à ce qu'on le méconnaisse, à ce qu'on le nie. En le niant,

on est mieux son serviteur et son fils (*Joan.*), l'on fait mieux ses affaires qu'en l'adorant. Car les idolâtres, en adorant Satan, ne cessent pas de croire encore en Dieu, maître souverain de tout et même de Satan ; tandis que les philosophes, en niant Satan, nient tout Dieu ; et cette négation est le dernier but de toutes les œuvres de Satan, et le comble de ses vœux et de ses désirs. Au contraire, tout esprit logique, en croyant à Satan, doit de toute nécessité croire en Jésus-Christ, croire le christianisme, croire l'Église. Le moyen donc de s'y tromper sur le dessein de la Providence, en permettant, par ces millions de faits des tables *parlantes, écrivantes*, dont, si *un seul* est vrai, il n'est plus possible de nier l'existence des esprits, étrangers à l'homme, et agissant par des corps pour tromper l'homme ; et dès lors il n'est pas possible non plus de nier la vérité de la doctrine de l'Église, la sagesse de la législation sur cette matière, qu'on n'a ridiculisée que pour ridiculiser l'Église ; et dès lors encore, comme nous l'avons dit ailleurs (1), le catholicisme finira par être réhabilité sous tous les points,

(1) « Je ne suis pas prophète, Monsieur, et ne sais ce que la miséricorde
 « ou la justice de Dieu nous prépare ; mais comme vous, je tremble pour le
 « présent, et cependant j'espère pour l'avenir ; car, je le vois, il sort déjà de
 « toutes ces choses de merveilleuses leçons. Il en sort, en effet, la justifica-
 « tion de l'Évangile et de la foi, la condamnation définitive du rationalisme
 « terrassé par ces faits, et par conséquent la glorification prochaine de tout
 « le passé de la véritable Église et même de ce moyen âge si calomnié, si
 « travesti, si gratuitement doté de tant de ténèbres. Les événements politi-
 « ques de ces derniers temps s'étaient chargés de lui donner raison, à ce
 « moyen âge, sous le rapport du bon sens en matière gouvernementale ; et
 « voilà des faits d'une nature tout à fait étrange qui viennent le venger des

par triompher sur toute la ligne, des plaisanteries sacrilèges de ses stupides adversaires. Dans l'impossibilité de contester ce fait *que le langage et l'écriture des tables est l'œuvre d'une intelligence* — la science elle-même ayant fini par le reconnaître, — on a prétendu expliquer le phénomène par l'immense extravagance que c'est l'intelligence de l'homme qui *touche* la table, qui, par ce même attouchement, *parle* et écrit par la table des choses qu'elle, l'intelligence, ne sait pas, et que c'est elle qui fait agir la table. Ainsi, comme nous l'avons reproché à l'un de ces monstres de crédulité, on trouve des hommes qui, ne voulant pas croire le sublime mystère du Dieu fait homme, acceptent avec la plus grande facilité le mystère absurde *de l'intelligence humaine se faisant table!!!*

D'autre part, Dieu est bon et miséricordieux ; et il ne permettra pas que, avec le christianisme qui a fait pendant tant de siècles sa force et sa gloire, l'Europe perde le précieux patrimoine de la civilisation chrétienne, qu'au prix de tant d'efforts et de tant de sacrifices elle a tâché d'assurer à tous les peuples, de propager par tout le monde. Dieu aura donc compassion de ce coin de la terre qu'il a choisi pour centre et pour dépositaire de la vraie religion ; et, à un temps donné, il le guérira. Seulement, l'élément païen s'y étant infiltré partout, s'y étant identifié à tout, y étant devenu une seconde

« accusations de crédulité superstitieuse : cette réparation était nécessaire. »
 (Lettre du P. VENTURA A M. DE MERVILLE, en tête de l'ouvrage : *Des esprits, etc.*)

nature, il peut se faire qu'il n'en soit chassé que par des remèdes violents; il peut se faire que, semblable à un malade que la gangrène a atteint et qui ne peut être arraché à la mort que par le fer ou le feu, l'Europe ne soit renouvelée, régénérée, ressuscitée à la foi qui fait la vie, que par de rudes traitements, et que de grands malheurs et de grandes douleurs lui sont réservés. Mais lorsque, par des moyens qu'on ne peut pas soupçonner, une main invisible aura balayé cette couche fangeuse de paganisme qui couvre tout, qui salit tout, qui corrompt tout, et qui est sur le point de meurtrir tout germe de christianisme; ces germes précieux, dégagés du funeste terrain d'alluvion qui les étouffe, pousseront plus vigoureux et plus vivaces, grandiront rapidement en arbres majestueux de la science du bien, du vrai progrès, de la résurrection et de la vie.

Quant au clergé, si une crise religieuse a lieu, il en sera la première victime: Dieu, dans ces genres d'épreuves, commençant toujours par son Sanctuaire (*Ézech. ix*). Dans la personne du Prêtre, l'Église subira peut-être un nouveau baptême de sang, qui la purifiera davantage, qui la fera rajeunir, et qui, comme toujours, la sauvera au moment même où l'on croira qu'elle va périr. Ce qui nous paraît à peu près certain, c'est que le clergé pouvant être dispersé, et réduit, malgré son zèle, à ne pouvoir faire autre chose que souffrir, l'action religieuse ne restera alors qu'au pouvoir de la femme catholique, et que ce sera elle qui, dans une certaine mesure, et autant qu'il lui sera possible de le faire, remplacera momentanément l'action du clergé

qui aura l'air d'avoir disparu. Cela s'est déjà vu plusieurs fois, cela peut se voir encore.

La femme a, moins que l'homme, trempé dans le paganisme. Elle n'en a éprouvé les effets que par contre-coup, par reflet; elle l'a subi; mais elle ne l'a pas aimé, ne l'a pas cajolé; elle ne le défend pas, ne le divinise pas. C'est là le triste rôle de l'homme. Elle en est la première victime, et voilà tout. Le christianisme, il ne faut pas s'y tromper, chassé de toutes les positions qu'il occupait dans la société européenne, s'est réfugié dans le cœur de la femme catholique, vrai sanctuaire de la pudicité et du dévouement, et dès lors seul digne d'abriter la religion de la sainteté et de l'amour. A l'occasion des grandes solennités de l'année ecclésiastique, sur cent personnes s'approchant de la sainte table, on ne voit qu'un seul homme, et le reste ce sont des femmes. Or il est facile de conclure de là que le nombre des vrais chrétiens, parmi les hommes, n'est que dans la même proportion de un pour cent, par rapport aux femmes. Les femmes se trouvant donc presque les seules à conserver le vrai christianisme, seront aussi presque les seules, le cas échéant, à le restaurer. C'est la femme qui, à la fin du dix-huitième siècle, a sauvé le catholicisme en France; et ce sera encore la femme qui, à la fin du dix-neuvième siècle, le sauvera en Europe.

A côté d'un travail infernal de démolition de toutes les croyances et de toutes les pratiques chrétiennes, on ne peut s'empêcher d'apercevoir un travail céleste de reconstruction de ces mêmes croyances et de ces mêmes

pratiques; et ce travail se fait, en secret, principalement par les femmes. En sorte qu'il nous paraît démontré que la femme va jouer un grand rôle dans cette grande restauration catholique qui sauvera l'Europe, et à laquelle tout concourt, l'industrie et la politique, le protestantisme et le schisme, les sciences naturelles et la philosophie; à laquelle tout sert avec un accord merveilleux.

Il est donc très-important aujourd'hui de s'occuper sérieusement de la femme, afin de la former et la rendre apte aux grandes fonctions qui lui seront confiées. Or nous croyons que la vraie *École des femmes* (1) n'est pas au théâtre, mais à l'Église, n'est pas dans la lecture des comédies, mais dans la connaissance de l'Évangile, ce miroir divin, reflétant l'image fidèle de la femme sage, grande, sublime, parfaite, de la femme telle qu'elle doit être pour devenir un moyen d'édification, un ministre de bonheur pour la religion, pour la famille, pour la société.

§ 7. Importance toute particulière du catholicisme pour la femme, prouvée par l'état de dégradation et d'oppression de la femme chez tous les peuples étrangers à la vraie religion. — Le paganisme, nécessairement hostile à la femme. — Condition affreuse de la femme chez les anciens peuples. — Le mariage, chez les Arabes.

Mais, indépendamment de ces circonstances exceptionnelles où se trouve l'Europe, et qui demandent qu'on élève d'une manière toute particulière la femme,

(1) On fait allusion à la comédie de Molière intitulée *l'École des Femmes*, et à d'autres comédies du même genre, où la femme n'a rien à apprendre, si ce n'est la science de devenir coquette, dont elle n'a pas besoin, de tromper son époux et d'oublier impunément ses devoirs.

non-seulement l'intérêt de la famille et de l'État, mais l'intérêt bien entendu de la femme elle-même exige qu'on s'en occupe sérieusement, au point de vue catholique, et qu'elle travaille elle-même, de tous ses moyens, au maintien, à l'affermissement, à la propagation du catholicisme.

L'un des spectacles les plus hideux et les plus navrants, que nous présente l'histoire de l'humanité, est celui de la triste condition de la femme avant la venue de Jésus-Christ au monde, et partout où l'on ne connaît pas, où l'on n'adore pas Jésus-Christ comme il doit être connu et adoré. Comme l'histoire de la vraie Église n'est, en grande partie, que l'histoire de la grandeur et de la glorification de la femme, de même l'histoire de toutes les fausses religions et de toutes les hérésies n'est que l'histoire de ses malheurs, de sa dégradation et de son anéantissement, sous le rapport de sa personnalité civile et humaine.

Comme si elle n'en eût eu assez de l'anathème qui l'avait frappée dans la personne de la malheureuse Ève, comme si elle n'en eût eu assez des deux châti-ments que ce même anathème faisait peser sur elle : « d'être toujours assujettie à l'homme, et de ne mettre au monde ses enfants que dans la douleur (*Gen. III*) ; » l'homme, apostat de la vraie religion, abusant scandaleusement de sa dignité et de sa force, s'est toujours, et partout, fait un affreux devoir, on dirait même un infernal plaisir, d'avilir la femme, et de la traiter comme le plus méchant, le plus dépravé et le plus méprisable de tous les êtres.

En opposition à la vraie religion, dont Dieu est l'auteur, et qui n'ordonne et ne peut ordonner que la répression de la force et le respect de la faiblesse, dans les rapports des hommes entre eux, le paganisme, — la religion que l'homme a inventée au profit de ses jouissances et de ses passions, — n'inspire et ne peut inspirer, dans les mêmes rapports, que l'oppression de la faiblesse et la consécration, l'apothéose de la force. Ainsi, à peine cette étrange religion — ce chef-d'œuvre de la sottise et de l'impiété de l'homme — s'est-elle établie dans le monde, la femme, être physiquement faible par rapport à l'homme, fut la première à éprouver, dans toute leur rigueur, les terribles effets du privilège que la force s'était attribué au préjudice, au détriment de la faiblesse. Chez toutes les nations idolâtres, comme le père ne fut plus qu'un despote et l'enfant ne fut plus qu'une victime, la femme ne fut plus qu'une esclave, et bien plus esclave que l'homme même lorsqu'il tombait dans l'esclavage; elle ne fut plus qu'une *chose*, et, bien plus encore, elle ne fut que la plus triste, la plus funeste et la plus odieuse de toutes les *choses*.

C'est l'*unité*, l'*indissolubilité* et la *sainteté* du mariage qui donnent un être propre, une personnalité sociale à la femme, qui lui assurent une position honorable, dans la famille et dans l'État, et qui font sa grandeur et sa dignité. Une fois l'unité du mariage abolie par la polygamie, une fois son indissolubilité brisée par le divorce, une fois sa sainteté foulée aux pieds par la prostitution, la femme, dans la société domestique,

n'est plus une *personne* ayant de grands droits à côté de grands devoirs ; elle n'est qu'un instrument de plaisir pour l'homme, une *chose* purement passive, dépouillée de tout droit à la personnalité humaine, au moi humain, déchu même du pouvoir de vouloir elle-même, de penser elle-même, d'être elle-même. C'est précisément ce qui est arrivé depuis que le paganisme chassa de la famille l'*unité*, l'*indissolubilité*, la *sainteté* du mariage, et convertit cette grande institution divine, principe et base de la société, en un fait purement humain, dont l'homme seul faisait toutes les conditions et tirait tous les profits ; en un rapprochement vague, passager, accidentel de deux sexes, à peu près comme il a lieu entre les brutes, à l'exception près que l'homme asservissait la femme, qui lui échéait, de la manière et pour le temps qu'il lui plaisait, ce que la brute ne fait pas, et ne saurait pas faire.

Comme chez les peuples à l'état nomade et domestique, la femme n'était qu'une propriété, une *chose* privée dans les mains du chef ; de même, chez les peuples s'étant constitués en société civile, la femme n'était qu'une propriété, une chose publique dans les mains du souverain, qui s'en servait pour dédommager l'homme des ennuis que lui causait le service de l'État : car, chez ces mêmes peuples, tout homme qui n'avait pas le pouvoir public était, lui aussi, propriété, chose de l'État. Ainsi, chez les Babyloniens, les Phéniciens, les Thraces, les Mongols et les Spartiates, la prostitution était obligatoire pour toutes les femmes, comme le service militaire pour tous les hommes. Quelque part,

comme chez les Arméniens, on consacrait les filles à une déesse : on les enfermait dans des temples changés en harems, en sérails publics, d'où elles ne pouvaient sortir, pour épouser un homme, qu'après y avoir passé un certain nombre d'années, servant le public en qualité de filles publiques ; comme les hommes ne s'appartenaient pas et ne pouvaient s'établir qu'après avoir servi le public en qualité de soldats. Seulement l'État, qui ne se mêlait pas de l'établissement de l'homme, s'était réservé le droit d'établir les femmes, car c'était lui qui mariait les filles qui avaient cessé de l'être, en les vendant à l'encan comme un vil bétail. Souvent même, comme en Lydie, on les dégradait en public, et le prix du déshonneur devenait la dot et la condition du mariage (1).

Du reste, la vente de la femme était admise chez tous les peuples de l'antiquité. Vendue par ses parents à celui qui voulait l'épouser, elle devenait sa *propriété mobilière*, et subissait toutes les conséquences de cette condition. Elle était vendue par son propre mari, ou bien détruite, selon son bon plaisir.

Le mariage même, chez presque tous les peuples asiatiques, n'était pour la femme qu'un long et affreux martyre, ne se terminant que par l'immolation de la victime. Si elle avait le malheur de vieillir du vivant de son

(1) Les preuves et les documents de tout ce qu'on vient de lire ici, et qu'on lira encore sur ce triste sujet, on peut les voir dans l'*Histoire de la Famille*, de M. l'abbé Gaume, que nous avons citée plus haut, où ce savant auteur a traité dans toute son étendue ce même sujet que nous ne pouvons qu'effleurer à peine.

mari, — on aurait mieux dit « de son tyran, » — celui-ci avait le droit de s'en débarrasser par la strangulation : comme lorsqu'une bête n'est plus en état de servir, on l'abat. Si le mari venait à mourir, on immolait sur son tombeau toutes ses femmes, ou au moins celle qu'il aimait le plus. Souvent c'était le père même de l'épouse qui égorgeait de sa propre main sa fille sur le sépulcre de son gendre.

On sait que, chez les Indous, l'ancienne *sottue*, ou le sacrifice de la femme, y est en usage même aujourd'hui. C'est, comme nous l'avons dit plus haut, la femme obligée de se laisser brûler sur le bûcher où l'on brûle le cadavre de son mari, en le tenant dans ses bras. Les Tartares en faisaient de même. Quelque part, pour abrégé la besogne, on ne donnait pas à la femme la peine de mourir, mais on l'enterrait toute vivante avec les restes de son mari.

Chez les Parthes, tuer sa femme et même sa sœur ou sa fille, c'était, pour l'homme, une chose aussi indifférente que de tuer un chat. En général, chez presque tous les peuples païens, le droit de vie et de mort était reconnu et garanti par les lois au mari sur sa femme, comme au père sur son enfant. Ainsi, non content de s'être constitué le maître absolu de sa femme, l'homme s'en était constitué aussi le juge. Plaisanterie amère ! l'on sait ce que c'est que le jugement d'un tyran.

Les Égyptiens avaient déchargé les fils de toute obligation de nourrir leurs vieux parents, et n'avaient laissé cette obligation qu'aux filles, qui ne s'en acquittaient qu'en vendant leur honneur.

Chez les Arabes, lorsque dans une tribu il y avait plus de femmes qu'il n'en fallait, on tuait toutes celles qui venaient de naître, en les enterrant aussi toutes vivantes dans une fosse publique destinée à cet usage. C'est ainsi que, lorsqu'une chienne enfante un plus grand nombre de petits que le maître n'en veut garder, il les lui enlève et les tue. Car, en effet, chez tous les peuples païens, on faisait moins de cas d'une femme que d'une jument et même d'une chienne. On la flétrissait de toutes les façons, après qu'on en avait abusé de toutes les manières.

Chez les Gaulois, ainsi que chez les Germains, la femme n'était, aux yeux de la loi, que l'*esclave de l'homme*, devant travailler pour son mari, tant qu'il vivait, et, après sa mort, se tuer sur son tombeau pour aller le servir dans l'autre monde. Cette horrible législation n'était, du reste, que le reflet de ce dogme religieux, plus horrible encore, que ce peuple professait : que *la femme est un être impur, et par conséquent exclu à jamais du VALHALLA ou du PARADIS D'ODIN, à moins qu'elle ne se donne la mort pour y venir rejoindre son mari*. En attendant on traitait, chez ces mêmes peuples, les femmes en vraies bêtes de somme ; c'étaient les femmes qui étaient obligées de labourer la terre, de porter les plus lourds fardeaux sur leurs épaules. Et ne voit-on pas, même aujourd'hui, dans quelques endroits de l'Afrique, le fier Arabe marchant à cheval et sa femme le suivant à pied, haletante, essoufflée par la course et écrasée sous le faix dont le cavalier l'a chargée pour en alléger son animal ?

Mais voici d'autres détails qu'un grave recueil publie, dans ce même moment, sur le mariage chez les Arabes de nos jours : « En Europe, y est-il dit, le mariage est un échange de bons procédés entre l'homme et la femme. Celle-ci surtout est entourée d'égards et de prévenances de la part de son mari, qui, ordinairement, fait tous ses efforts pour lui procurer l'existence la plus agréable.

« Il n'en est pas de même en Afrique, surtout dans les tribus qui n'ont aucune idée de la civilisation européenne : l'homme ne se marie pas pour le plaisir d'avoir une compagne. Telle n'est pas sa pensée ; il prend une femme dans le seul but d'avoir une servante qui pourvoira à tous ses besoins.

« Voici comment se contractent ordinairement les mariages dans ces tribus.

« A l'âge de quinze ans, le jeune homme commence à être à charge à sa famille ; alors on lui fait comprendre la nécessité de se créer une position, laquelle consiste à prendre une femme.

« La mère ou le père du jeune homme, sur son consentement, se mettent en quête d'une femme, et lorsqu'ils croient avoir trouvé leur affaire, ils se présentent au père de la jeune personne. Le dialogue suivant s'établit, toutefois, après les salutations d'usage :

« — Vous avez une fille ?

« — Oui.

« — Et nous, nous avons un fils.

« — Ah !

« — Que nous voulons marier.

« — Ah !

« — Avec votre fille, si vous êtes un homme avec lequel on puisse faire affaire.

« — Quelquefois ; nous pourrions nous entendre.

« — Combien voulez-vous ? quelles sont vos conditions ?

« — Ma fille sait faire la cuisine, elle sait tisser admirablement, elle lave bien, elle réunit, en un mot, *toutes les qualités* qu'il est permis à l'homme de désirer.

« — Oui, je le sais ; mais vous ne me dites pas vos conditions.

« — Ma fille a dans toute la tribu une grande réputation de vertu...

« — Vos conditions ! voilà le point *le plus important*.

« — Toutes les qualités de ma fille ne sauraient être assez payées ; cependant, comme je suis très-facile en affaires, et que je désire traiter avec vous, — la preuve, c'est qu'un tel, un tel et tel autre encore sont en instance ; — je vous donnerai la préférence pour 40 douros (200 francs).

« — C'est une somme fabuleuse, et il serait impossible de nous entendre, si vous ne réduisez pas vos prétentions.

« Pour couper court à ce dialogue, le mariage se conclut ordinairement avec un rabais considérable. Ainsi, de 40 douros il descend très-souvent à 10 (50 francs), et quelquefois à 5 (25 francs).

« La jeune fille alors est conduite chez son acheteur,

son mari, ai-je voulu dire, et là elle entre immédiatement en fonctions.

« La femme arabe, dans la tente de son mari, tient lieu de meunier (elle est la plus grande partie de la journée à moudre son blé entre les deux meules d'un petit moulin à bras), de boulanger, de cuisinier, de pâtissier, de cafetier, de tisserand, de tailleur, voire même de maçon. C'est elle aussi qui va chercher le bois, qui conduit les animaux aux champs, etc.

« L'homme, lui, ne fait absolument rien : pendant que la femme travaille, il est assis près de la tente ou du gourbis, et absorbe les tasses de café que sa femme lui prépare.

« Voilà la position que se crée le jeune homme en se mariant (*La Patrie* du 26 avril 1854). »

On le voit donc, dans ces mariages la première pensée et même toute la pensée du mari ne se rapporte pas à la femme comme être intelligent, comme être moral, comme être appelé à former, en compagnie de l'homme, une société, mais aux qualités physiques de la femme, à sa dextérité par rapport aux choses de l'ordre matériel. Le mari n'achète dans sa femme qu'une servante pour les besoins de sa vie animale, et non pas un AIDE, *adjutorium*, pour les nobles fonctions de la paternité, qui élèvent l'homme jusqu'à l'associer aux fonctions du Dieu créateur. Il n'achète qu'une machine animée, une bête marchant sur deux pattes, et, par cela même, plus apte, pour certaines parties de la besogne domestique, que les autres bêtes marchant sur quatre ; mais, sous d'autres rapports, il croit

acheter une bête moins utile, car il paye jusqu'à 30 douros un cheval, tandis que rarement il paye plus de 10 douros une femme, et que, relativement à son cheval, il estime sa femme dans la même proportion du prix qu'il l'a payée.

Or, si cela arrive de nos jours, en présence, à côté de la position honorable que la civilisation chrétienne a faite à la femme chez les Européens, qu'on juge quelle devait être la condition de cette infortunée créature avant l'établissement du christianisme, lorsqu'il n'y avait pas de trace, qu'il n'y avait pas même l'idée de cette civilisation !

§ 8. Continuation du même sujet. — Condition non moins déplorable de la femme chez les anciens Grecs. — La philosophie poussant, elle aussi, l'homme à l'oppression de la femme. — La femme païenne à Rome. — Avec quelle facilité elle y était renvoyée par le mari ou même tuée. — L'infanticide qu'on y exerçait sous ses yeux. — L'avortement autorisé par les philosophes et les lois. — Horribles déchirements du cœur auxquels la femme païenne était condamnée.

On eût pensé qu'au moins chez les Grecs, dont on nous a tant vanté la sagesse des lois, la politesse et la civilisation, la condition de la femme fût moins déplorable. Il n'en est rien. La prostitution publique était commandée par les lois et consacrée par la religion. A Corinthe, à un seul temple de Vénus, à qui la ville était dédiée, il y avait au moins mille courtisanes en permanence, que les maisons les plus distinguées étaient obligées de fournir à la déesse patronne, pour la commodité des dévots qui venaient l'honorer : Vénus ne pouvant être dignement honorée que par la débauche. Il est vrai que ces filles dévergondées, dignes prêtresses

d'une pareille déesse, avaient elles seules le droit de lui présenter les hommages et les prières des adorateurs, et d'attirer sur eux sa protection; il est vrai qu'elles se faisaient payer bien cher, particulièrement par les étrangers, leurs sales faveurs et leur médiation, ce qui avait donné lieu au proverbe : *Qu'il n'était pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe*. Mais ces honneurs et ces profits ne pouvaient effacer la honte d'un pareil ministère, ni empêcher la conscience publique de le regarder comme l'une des preuves de la dégradation de la femme.

L'amour infâme, — ainsi que le *moral* Plutarque nous l'atteste, en avouant qu'il s'y livrait lui-même, — était consacré à Athènes par l'exemple des sages, Socrate, Platon et Zénon à leur tête; et de là encore le dégoût qu'inspirait la femme et le mépris dont on l'accablait. On l'achetait pour en avoir des enfants, sauf à la renvoyer immédiatement après, à la jeter sur la place publique, ou à la détruire, comme un meuble devenu inutile. En attendant, on en usait comme d'une chose, d'une propriété, d'une esclave; car aucune différence légale n'existait entre la femme épouse et la femme esclave. Ainsi, on cédaît, avec la même indifférence, l'usufruit de l'une ou de l'autre au premier venu dans la maison. C'était l'un des traits de l'hospitalité qu'on donnait dans les grandes maisons, c'était de la politesse et du bon ton. Enfin, chez ce peuple dont on admire tant les sciences, la littérature, les arts et les mœurs, il n'y avait pas de crime, il n'y avait pas de traits de cruauté ou d'infamie dont l'homme n'eût le droit absolu sur la

femme et que, à la honte éternelle de son sexe, il n'exerçât dans la latitude la plus complète et la plus révoltante!

Par surcroît de malheur, la philosophie, toujours muette sur le sort des esclaves, si ce n'est pour les flétrir toujours davantage aux yeux de leurs maîtres, n'a pas été plus humaine pour la femme; et, par ses horribles doctrines, elle avait contribué à la déprécier toujours davantage aux yeux de l'homme. Pour Pythagore, on le sait, l'univers n'est que l'œuvre du principe-bon, qui a créé l'ordre, la lumière et l'HOMME, et du principe-mauvais, qui a fait le désordre, la lumière et la FEMME. D'autres philosophes n'ont pas été plus généreux pour la malheureuse fille d'Ève. La femme n'est, pour eux, qu'une triste nécessité, un fardeau, un fléau, une calamité dans la famille; c'est même un être impur, abject, méchant; c'est l'origine du mal et le mal personnifié sous une forme sensible. A l'imitation de la philosophie indienne, chinoise, persane, égyptienne, la philosophie grecque a toujours été impitoyable pour la femme; elle n'a jamais ouvert la bouche, à son sujet, que pour la dégrader et la maudire. On comprend ce que devait être, pour cette malheureuse créature, l'homme dont la philosophie avait mis sous son patronage le despotisme, le caprice, la cruauté! Ah! la patrie de Périclès et de Platon, aussi bien que les contrées les plus barbares du monde, n'était, elle aussi, que l'enfer des femmes!

A Rome, tant que la religion primitive, la religion de Dieu, s'y conserva pure, à l'aide des mœurs et des

traditions, et que la religion secondaire, la religion de l'homme, l'idolâtrie, y fut presque inconnue, la femme conserva beaucoup de sa grandeur et de sa dignité. La femme mère de famille (*mater-familias*), aussi bien que la femme veuve d'un seul mari (*univira*), et surtout la vierge, y étaient en vénération. Mais lorsqu'à la suite des conquêtes, que Rome fit en Afrique, en Asie et en Grèce, le paganisme y fit irruption, avec l'infâme cortège de ses doctrines et des mœurs, la constitution de la famille y fut renversée et la condition de la femme y devint aussi déplorable que partout ailleurs. Du berceau au tombeau, sa vie n'y fut qu'une série non interrompue d'humiliations, de souffrances et de douleurs.

Les lois ayant accordé à l'homme *seulement* d'abord le droit de divorcer, il en usa dans la plus grande largeur. On renvoyait sa femme non-seulement pour cause de stérilité et d'incompatibilité d'humeurs, mais aussi pour les motifs les plus honteux, pour les prétextes les plus frivoles. Sempronius répudia sa femme, parce qu'elle avait une seule fois assisté au spectacle, sans sa permission. Sulpicius renvoya la sienne parce qu'il la rencontra sans voile dans la rue. On demanda un jour à Paul Emilius pourquoi il avait divorcé avec sa femme ? et le grave consul, en étendant sa jambe, répondit en souriant : « Par Hercule, j'ai fait ce qu'on « fait avec un soulier lorsqu'il blesse le pied. » Pompée rejeta sa femme pour épouser la fille de Sylla, et se concilier, par ce moyen, l'amitié du père. L'auteur si admiré des livres DES DEVOIRS (*De Officiis*), Cicéron,

ne sachant comment payer ses dettes, ne trouva rien de mieux à faire, dans sa philosophique sagesse, que de répudier Téntia, qui avait fait des prodiges de dévouement pour le faire rappeler de l'exil; et d'épouser une femme riche, qu'il renvoya encore après en avoir dévoré la dot. Caton, le saint de l'époque, poussa plus loin son infamie : en répudiant sa femme, il eut soin, avant qu'elle quittât la maison, de la faire déshonorer par ses esclaves. Auguste, le réformateur des mœurs publiques, ne répudia pas moins la vertueuse Scribonia pour se marier avec Livia, cette courtisane effrontée qui convertit le manège impérial en un lieu de prostitution accessible à tout le monde. C'étaient cependant des personnes fort graves que ces gens-là qui se jouaient ainsi des saintes lois de la famille ! On peut conjecturer par là quel devait être chez d'autres, qui n'étaient pas si scrupuleux, le mépris de leurs femmes, consacré par de pareils exemples.

Viellir ou cesser de plaire, c'était un crime pour la femme romaine : « Ce n'est pas une épouse qu'on « cherche lorsqu'on se marie, disait Juvénal, mais un « visage. Que les yeux perdent un peu de leur gran- « deur, que l'émail des dents se ternisse, que la peau « se fane, qu'il survienne deux ou trois rides, et « tout est fini entre mari et femme. » On renvoyait sa femme sans aucune formalité. Un affranchi de la maison allait lui dire au nom du maître : « Allez-vous-en » ; et tout était dit. D'après le même auteur, Publius, en renvoyant sa femme, ne fit autre chose que de lui faire dire par un de ses esclaves : « Femme, vous mou-

« chez trop ; partez à l'instant. Nous attendons un nez
« moins humide, pour vous remplacer. »

Il faut convenir qu'on ne pouvait pousser plus loin le dédain pour la femme, et se jouer d'une manière plus scandaleuse des engagements les plus sacrés.

Mais si la femme avait donné lieu au moindre soupçon d'infidélité à la jalousie farouche du mari, c'était bien autre chose : on la dépouillait de *tous* ses vêtements, et les esclaves l'accompagnaient à sa sortie de la maison, en la fouettant par toutes les rues, jusqu'au lieu de sa nouvelle demeure. Et c'était de la clémence que ce châtement-là ; car, en des cas semblables, vrais ou supposés, le mari aurait même pu la tuer : à Rome aussi le mari avait sur sa femme le même droit de vie et de mort qu'il avait sur ses esclaves et sur ses enfants.

Inutile de dire qu'on aurait cherché en vain, dans les rapports de la femme avec un tel époux, ces épanchements du cœur, ces sentiments de respect, de confiance, d'amour mutuel qui rendent supportable la sévérité des lois du mariage et en font le bonheur. Tous les rapports de ces unions pouvaient se résumer dans ces deux mots : « BRUTALITÉ d'une part et CRAINTE SERVILE de l'autre. » C'était là le véritable esprit de la famille romaine. Les doux procédés de l'époux avaient été remplacés par la dureté du maître. La femme était obligée de trembler devant son compagnon comme une esclave, pouvant à chaque instant être assujettie aux traitements les plus cruels, et être mise à la porte après avoir perdu sa jeunesse, sa beauté, sa dot, et

tout ce qu'elle avait de plus précieux aux yeux du monde, pour aller mourir de faim ou vivre dans le déshonneur. Il faut avouer que la femelle du tigre est moins malheureuse dans sa tanière que la femme de l'homme ne l'était dans un palais romain.

Mais la femme chez le *peuple-roi* était condamnée à un supplice bien plus atroce encore, au supplice de se voir arracher ses enfants pour être mis à mort, souvent sous ses propres yeux. Un enfant venant de naître, la sage-femme allait le déposer aux pieds du père. Si celui-ci, en l'*élevant* (1) du sol, le prenait dans ses bras pour le rendre à sa nourrice ou à sa mère, le nouveau-né était conservé pour le moment, sauf toujours le droit pour le père de s'en débarrasser plus tard, en le vendant ou en le tuant de sa propre main. Mais si le père, en détournant les yeux, laissait l'enfant sur le sol, on l'étranglait, ou bien on allait l'*exposer* au *velabre*, ou le jeter, comme de l'immondice, à la *cloaca-maxima*, ou à la rivière.

Si, en partant pour un long voyage, le mari laissait sa femme enceinte, il n'oubliait pas de lui dire, avec un horrible sang-froid : « Si, pendant mon absence, tu accouchais d'une fille, tu la tuerais. »

Une loi ordonnait d'égorger tout enfant naissant avec quelque difformité : « Il est d'usage chez nous, disait froidement Sénèque, de détruire les enfants monstrueux. Nous noyons nos propres enfants lorsqu'ils

(1) De là le mot *élever* est devenu synonyme du mot *éduquer*, dans toutes les langues modernes, filles de la langue latine.

« ont quelque défaut physique. Ce n'est guère par colère, *mais par raison*, que nous faisons cela : rien n'étant plus raisonnable que d'écarter des choses inutiles de la maison (SENECA, *De Ira*). » Le grave Quintilien a dit lui aussi : « Tuer un homme est souvent un crime, tuer ses propres enfants est souvent une très-belle action. »

Les pauvres exposaient ou tuaient tous leurs enfants. S'ils faisaient quelque exception à cette règle, c'était toujours en faveur des garçons ; il n'y avait pas de grâce pour les filles, qu'on considérait comme un lourd fardeau. La femme était toujours un être privilégié, en fait de mépris et d'oppression. Les nobles et les riches, lorsqu'ils avaient déjà deux ou trois enfants, faisaient, eux aussi, périr impitoyablement tous les autres. Souvent on ne leur donnait pas même la peine de naître ; on les tuait dans le sein de leur mère. Lorsqu'on s'apercevait que l'épouse était enceinte de nouveau, on lui ordonnait de prendre le *brevage pour avorter* qui se trouvait tout prêt, et qu'on vendait partout, comme à présent l'on vend partout la magnésie et la rhubarbe. Ce crime était devenu une chose si indifférente et si régulière, que, bien souvent, la femme n'attendait pas qu'on le lui ordonnât, pour avaler le remède contre... la vie de l'enfant, et qui quelquefois tuait la mère en même temps que l'enfant.

Mais le paganisme tout seul ne fut pas assez fort pour établir cet horrible excès contre nature. Le paganisme, avec la licence de ses doctrines et de ses mœurs, n'avait pu détruire tout à fait, comme nous

l'avons remarqué plus haut, les principes de la loi divine primitive que la tradition avait répandus par tout le monde, et d'après lesquels l'infanticide même de l'homme, avant qu'il soit né, est un homicide comme un autre. Il fallut donc ôter ce scrupule aux hommes droits. Or, ce fut la philosophie qui se chargea de calmer là-dessus les consciences délicates, comme elle l'avait fait par rapport au vol, à la vengeance, à l'adultère, à l'inceste, qu'elle avait autorisés. Empédocle avait enseigné que l'enfant dans le ventre de sa mère n'est qu'une partie d'elle, et non pas *un animal* distinct d'elle. Platon, plus généreux, avait accordé à l'enfant, non encore né, l'honneur d'être *un animal distinct de sa mère*; mais en déclarant tout haut qu'il n'est pas encore un homme, appartenant comme individu à l'espèce humaine, et que dès lors le tuer, dans cet état, n'était pas commettre un homicide. Ces oracles de la philosophie avaient été traduits en lois. Lycurgue, Solon et les Décemvirs avaient autorisé l'infanticide sans distinction de temps. Ainsi, à Rome, comme en Grèce, ce crime se commettait sans réserve, comme sans pudeur et sans remords.

Le nombre des petits enfants qu'on exposait au *ve-labre* ou qu'on jetait à la *Cloaque* était si grand, qu'il était devenu un sujet d'affaires pour cinq espèces de *spécule-teurs* qui, tous les matins, se rendaient en foule à ces endroits, et y ramassaient au choix parmi ces innocentes victimes de la brutalité des parents celles qui convenaient le mieux à leurs horribles spéculations. C'étaient les régisseurs des lieux publics qui élevaient ces malheureuses créatures des deux sexes pour la prostitution ;

c'étaient les *lanistes* qui les gardaient et les nourrissaient chez eux afin de les vendre plus tard pour les spectacles des gladiateurs ; c'étaient les *magiciens* qui s'en servaient pour les affreux mystères de leur art (1) ; c'étaient les *saltimbanques* qui tordaient étrangement leurs membres, brisaient leurs os, et les façonnaient en monstres propres à amuser le public par leurs mouvements, par leurs jeux et par leur hideuse figure ; c'étaient enfin des *industriels* exploitant la sensibilité publique, qui crevaient les yeux à ces enfants, ou leur coupaient les bras et les jambes, ou les couvraient de plaies, ou les défiguraient de la manière la plus barbare, et qui, en cet état, les plaçaient tous les matins dans les lieux les plus fréquentés, afin d'y solliciter la charité des passants par leurs prières, par leurs larmes et par leurs cris. Et malheur à ces êtres infortunés si le soir ils n'apportaient pas à leurs maîtres la somme d'argent que leur avarice en attendait : ils étaient alors accusés de n'avoir pas assez insisté, assez crié, assez pleuré, et on les frappait brutalement, on les déchirait souvent même jusqu'à la mort !

Ainsi, à Rome, la femme, stérile, devait s'attendre

(1) On plaçait l'enfant debout, et les mains liées derrière le dos, dans un trou pratiqué dans le sol, et on l'y enterrait vif jusqu'au cou. On mettait à une certaine distance de lui les mets les plus friands, en sorte qu'il les voyait sans pouvoir y atteindre, et qu'il finissait par mourir d'une faim doublement cruelle, en regardant la nourriture. On croyait que le cœur et le foie d'un enfant s'éteignant d'une si effroyable mort étaient très-efficaces pour certains maléfices. Voyez à l'Épônon d'Horace l'ode commençant par ces mots : *Ast ô deorum* ; où ce poète a tracé l'horrible tableau de la mort d'un de ces malheureux enfants.

à être impitoyablement renvoyée ; féconde, elle était condamnée souvent à se voir arracher de son sein le tendre fruit de ses entrailles, le voir mis à mort, ou réservé pour vivre dans la honte et dans la douleur.

« Malheureuse par les enfants qu'on lui ôtait, la mère
 « païenne ne l'était guère moins par ceux qu'on dai-
 « gnait lui laisser. Ce qui peut procurer le bonheur
 « d'une mère, le respect filial, l'affection tendre, les
 « égards délicats, les soins empressés, la confiance in-
 « time de la part des enfants, elle s'en voyait toujours
 « ou presque toujours privée. D'abord, les enfants ne
 « lui appartenaient pas : ils étaient la propriété de son
 « mari, et les enfants le savaient ; ils savaient, en
 « outre, que leur mère n'était qu'une esclave qui,
 « demain, pouvait être chassée du foyer domestique.
 « Nous le demandons : quel respect, quel amour pou-
 « vait-elle espérer de la part de ceux qui, demain, lui
 « deviendraient étrangers et qui rougiront de la re-
 « connaître pour leur mère ? Car demain, sans époux,
 « sans fortune, elle marchera dans la rue, seule, à
 « pied, la tête baissée, tandis qu'ils passeront près d'elle
 « sur leurs chars dorés (GAUME, I^{re} part., ch. XI). »

Il est donc impossible d'imaginer, pour un être humain, une condition plus humiliante, plus lamentable, plus affreuse que celle que le paganisme avait faite à la femme. Elle y était cruellement froissée dans ses deux affections les plus légitimes, les plus profondes et les plus violentes, l'affection d'épouse et celle de mère ; elle y était blessée au cœur, à cette partie de son être qui résume à elle seule et qui constitue presque tout

son être : la femme n'ayant été formée que pour *aider l'homme* (GENES. II), c'est-à-dire pour aimer et pour se dévouer. Ce sentiment qui, pour elle, est un besoin impérieux, une condition essentielle, une loi particulière de son existence, de sa vie, n'avait pas de but, n'ayant pas d'objet sur lequel il pût s'épancher et se satisfaire. Sa condition était beaucoup plus au-dessous de celle de la femelle des animaux, à qui il est donné de jouir, pendant un temps au moins, du bonheur de l'épouse et de la mère. La femme païenne portait tout le fardeau des devoirs du mariage, sans pouvoir dire à son compagnon : « Mon ami » ; subissait toutes les douleurs de la maternité sans pouvoir dire au fruit de son sein : « Mon fils » ; c'était le seul être en dehors de son état naturel, le seul être placé dans l'impossibilité d'atteindre sa terrestre destinée, le seul être ne pouvant pas un seul instant dire : « Je suis bien » ; le seul être en état permanent de peine, de sacrifice, de souffrance, sans compensation d'aucune sorte ; le seul être étranger au bonheur, le plus malheureux des êtres ayant une âme.

§ 10. Condition bien différente de la femme dans les pays chrétiens. — Ce changement n'est l'œuvre que du christianisme.

Or, comment cet état lamentable de flétrissure et d'angoisse, de dégradation et de supplice de toute sa vie a-t-il cessé pour la femme ? Comment a-t-elle revendiqué tous les droits qui lui sont dus d'après l'intention primitive du Créateur ? Comment, n'étant qu'un

vil instrument des plaisirs de l'homme, est-elle devenue sa compagne et son égale? Comment, n'étant qu'une ignoble mécanique à produire des enfants, est-elle devenue leur mère? Comment, n'étant qu'une esclave dans la famille, y est-elle devenue la maîtresse devant laquelle tout s'incline, à laquelle tout obéit? Comment, n'étant qu'une *chose*, est-elle devenue une *personne* et une personne environnée du respect, des égards, des hommages de tout ce qui l'entoure et l'approche? Comment règne-t-elle là même où elle était si brutalement foulée aux pieds? Comment, même en vieillissant et en devenant veuve, la première place d'honneur lui est-elle réservée, et la vénération et l'affection de la famille l'accompagnent-elles jusqu'au tombeau? Par quelle révolution heureuse a-t-elle recouvré sa liberté? A qui doit-elle le haut degré de considération, de dignité, de grandeur dont elle jouit dans la famille et dans la société? Est-ce à la culture des sciences et des lettres? Est-ce au progrès naturel de l'esprit humain et de la civilisation? Est-ce à la sagesse des lois civiles? Femmes, on vous a dit, on vous répète tous les jours, et sur tous les tons, tout cela; mais vous seriez bien simples, je vous dirais même bien insensées, de le croire, car il n'en est rien, absolument rien; et l'histoire de tous les peuples, de tous les temps, de tous les lieux est là pour prouver exactement le contraire, c'est-à-dire pour prouver que vous ne devez qu'au christianisme seul, au christianisme exclusivement, tous les avantages dont vous jouissez.

N'est-il pas incontestable que les anciens Grecs et les

anciens Romains ont cultivé avec ardeur les sciences et les lettres et qu'ils y ont atteint la plus grande perfection ? Toutefois comment s'est-il donc fait que, chez ces peuples, qui raisonnaient si bien, qui parlaient si bien, qui écrivaient si bien, on s'y soit conduit si mal par rapport aux femmes, et qu'elles y aient été même plus outragées, plus opprimées que partout ailleurs ? Et n'a-t-on pas vu chez ces mêmes peuples la philosophie elle-même prendre fait et cause pour le despotisme de l'homme et lui offrir l'appui de ses affreuses doctrines pour l'encourager au mépris et au supplice de la femme ?

On veut attribuer au développement de l'esprit humain et de la civilisation le changement surprenant qui est arrivé depuis dix-huit siècles dans la condition sociale de la femme. Mais comment s'est-il donc fait que l'esprit humain ait, pendant quatre mille ans, et dans tout le monde, demeuré stationnaire, endormi, par rapport à ce grave sujet, et qu'il ait attendu la voix, la promulgation de l'Évangile pour se réveiller, pour marcher dans la voie de ce vrai progrès, pour rendre justice à la femme et la relever de son abjection ? La civilisation n'est, avant tout, que le respect de la femme. Tout peuple chez lequel la femme n'est pas respectée est barbare. Dire donc que c'est le développement de la civilisation qui a amené le respect de la femme, c'est dire que le respect de la femme est né du respect de la femme ; ce qui est placer la cause d'un effet dans l'effet lui-même, et se moquer de la raison et du sens commun.

Quant aux lois civiles qui ont réhabilité la femme, elles ne datent que de l'établissement du christianisme; elles ne se trouvent que dans les codes des peuples chrétiens. Elles ne sont donc évidemment que l'inspiration du christianisme, l'expression légale des principes et des croyances chrétiennes. Car, en effet, ce ne sont pas les lois qui font la religion d'un peuple; mais c'est la religion professée par un peuple qui, se mêlant à tout, *et magno se corpore miscet*, produit tout à son image, informe tout, inspire tout, dans l'ordre politique et civil, même les institutions, même les lois; et de là l'impossibilité de faire adopter, par exemple, des lois et des institutions civiles chrétiennes à un peuple mahométan ou idolâtre, ou des institutions et des lois civiles païennes à un peuple chrétien.

‡ 11. Continuation du même sujet. — Condition des serfs et de la femme chez les Juifs. — C'est le seul peuple de l'antiquité où la femme était personne, était épouse, mère et chef de la famille. — Mais les Juifs étaient le seul peuple de l'antiquité professant le christianisme en préparation, ou la vraie religion. — La femme esclave, même à présent, chez tous les peuples étrangers au christianisme.

Qu'on remarque encore qu'avant l'établissement du christianisme, le seul peuple de l'univers où la femme était une personne et non pas une chose, une compagne et non pas une propriété de l'homme, était le peuple juif.

La prostitution était sévèrement défendue en Israël : l'homme qui s'y livrait était autant odieux et infâme aux yeux du peuple que la femme qui s'en rendait coupable (*Deuteron. XXII, 17 et alibi passim*).

Celui qui faisait violence à une jeune fille *fiancée*, qu'il eût trouvée seule à la campagne, était condamné à mort (*Deuteron. xxii, 25*). Si la jeune fille était libre de tout engagement, l'oppresseur devait payer une forte amende au père, en épouser à l'instant même la fille, et n'avait plus le droit de la répudier ; mais il devait, sans rémission, la garder pendant toute sa vie (*Ibid. xxviii, 29*).

La loi juive condamnait également à mort l'homme et la femme commettant l'adultère (*Deut. xxii*). Ce qui était évidemment égaliser la condition et les droits de la femme à ceux de l'homme. Le mari était le chef de la famille ; mais il n'en était pas le maître. Il avait droit à l'obéissance de sa femme et de ses enfants ; mais il ne pouvait pas disposer de leur vie. Tuer sa femme était un meurtre et même plus odieux que tout autre meurtre, et puni comme tel : tandis que, chez les peuples païens, c'était un droit, ou une chose indifférente.

Il y avait des serfs chez les Juifs ; mais leur condition n'avait rien de semblable à la condition des esclaves chez tous les peuples païens. Ceux-ci étaient, âme et corps, vie et biens, livrés à la brutalité de leurs maîtres ; ceux-là ne devaient que certains services aux leurs. Le maître juif n'avait de droit que sur le travail de ses serfs, il n'en avait pas sur leur personne. La vie et la personnalité des serfs étaient sous la sauvegarde des lois, et le maître ne pouvait pas y porter atteinte impunément. Certains jours de l'an, les serfs juifs étaient même admis à la table de leurs maîtres, à partager leur nourriture, comme s'ils eussent été leurs enfants,

et cela pour rappeler à ces mêmes maîtres que leurs serfs, pour leur être subordonnés par la condition, n'en étaient pas moins leurs frères et leurs égaux par la nature ; et enfin, tous les six ans, à l'année du jubilé, chaque serf obtenait de droit son émancipation entière et sa liberté (*Deuter. XVI*).

Le maître qui, en frappant son serf, lui cassait une seule dent, perdait, à l'instant même, tout droit sur lui, et celui-ci devenait libre (*Exod. XXI, 27*). S'il le frappait jusqu'à le faire mourir sous ses coups, il était puni de mort (*Ibid. 27*). Si un serf, pour se sauver de la colère et des menaces de son maître, allait se réfugier dans une maison quelconque, il devait, d'après la loi, y être bien accueilli. Il était défendu au chef de cette maison de le molester en aucune sorte, et moins encore pouvait-il le livrer à son ancien maître (*Deuteron. XXIII, 15*).

Les serves étaient traitées avec des égards encore plus grands. Leurs maîtres devaient en respecter l'honneur, comme si elles eussent été leurs filles. Ils pouvaient bien les élever au rang de leurs femmes secondaires — la polygamie étant admise, — ce qui était un vrai mariage créant des droits civils à la femme ; mais ils ne pouvaient pas l'y forcer, et encore moins pouvaient-ils abuser de leur condition servile et de leur faiblesse pour les immoler à leurs passions.

Or, si tel était le sort de la femme *serve* chez les Juifs, il est facile de comprendre que le sort de la femme épouse devait être encore plus noble et plus heureux chez ce même peuple. Croyant que Dieu avait

créé la femme d'une côte de l'homme, compagne de l'homme, égale à l'homme dans la communauté des mêmes droits comme dans l'unité de la même nature et de la même chair (*Gen. II*); race d'Abraham et de Sara, la femme libre, la femme maîtresse; *Domina*, la femme qu'Abraham avait reçu le commandement de Dieu même d'écouter en tout ce qui se rapportait à l'ordre intérieur du ménage (*Gen. XXI*), le peuple juif honorait la femme autant que l'homme et bien plus que l'homme. Chez ce peuple, la femme épouse était la vraie compagne de l'homme, le vrai chef de la famille après l'homme, et en union avec l'homme, elle était une vraie maîtresse chez elle; elle présidait au gouvernement intérieur de la maison et en était obéie et respectée comme le mari lui-même.

La croyance même que le Messie devait, selon les prophéties (*Isa. VII*), naître d'une femme, et d'une femme vierge, devait nécessairement mettre la femme et la vierge à l'abri du mépris qui pesait sur elle, chez tous les peuples païens, et lui concilier même une espèce de religieux respect. Et comment aurait-on pu regarder avec dédain et opprimer d'une manière barbare le sexe dont on croyait que Dieu allait se servir pour délivrer son peuple et donner au monde le Sauveur du monde?

Il est vrai, comme l'a dit Jésus-Christ dans l'Évangile, que ce fut à cause de la dureté du cœur envers la femme, que le peuple juif avait contractée au milieu des peuples idolâtres, que Moïse avait permis au mari de répudier sa femme qui lui était devenue odieuse, plu-

tôt que de la tuer : *Ad duritiam cordis vestri permisit Moyses dimittere uxores vestras* (Matth. XIX). Mais d'abord, cette répudiation ne pouvait se faire que pour une cause réelle, devant le magistrat et des témoins, et après qu'on avait accompli d'autres formalités que la loi exigeait (ALAPIDE, in XXIV, *Deuteron.*); ce qui la rendait fort rare et fort difficile, et tout cela était à l'avantage de la femme.

En second lieu, la *réprobation du divorce* était restée, chez les Juifs, un dogme traditionnel. Le Thalmud nous apprend que l'homme qui profitait de la loi permettant le divorce pour répudier sa femme, *était déclaré odieux devant le Seigneur*. Un docteur juif ajoute ceci : « Bien qu'il soit permis de répudier sa femme, « Dieu n'a pas de plaisir à cette répudiation. »

D'autres disaient : « Dieu forme lui-même les mariages. Le divorce est la dissolution d'une union à laquelle Dieu a présidé; et la destruction d'une chose existante par la volonté de Dieu. Le Seigneur ne veut pas unir son nom à aucun divorce, car sa volonté est la conservation des choses. » C'était la doctrine et l'enseignement des théologiens juifs par rapport au mariage; et rien n'était plus propre que cette doctrine et cet enseignement pour relever la femme, et lui assurer l'état et la dignité d'épouse et de mère.

La loi même qui obligeait le frère du mari mort sans enfants d'en épouser la veuve (*Deuteron. XXIV, 5*), donnait à la femme une importance toute particulière. Vis-à-vis de la loi, les enfants naissant de ce mariage étaient considérés comme les héritiers du nom et des

biens du frère défunt, et formaient *sa race*. Ainsi, rien que pour avoir épousé la femme de son frère, ce second mari n'engendrait que pour son frère et à son frère. Mais qui ne voit pas qu'une pareille législation devait faire considérer la femme mariée comme étant unie par des liens mystérieux et indissolubles à l'époux et à sa famille, et comme identifiée, unie, liée à elle, puisque, même après la mort de cet époux, elle restait la dépositaire de son nom et de ses droits, qu'elle transférait au beau-frère qu'elle épousait? Qui ne voit que cette législation ne fut qu'un moyen bien singulier, et bien propre à assurer à la femme une situation stable dans la famille où elle était entrée, et qu'elle (cette législation) dut éloigner encore davantage toute pensée de répudiation et de divorce?

La personnalité civile de la femme juive n'était pas moins sacrée que sa personnalité domestique. Son droit de propriété, ainsi que celui de ses enfants, était garanti par les lois. Un homme venant à mourir sans laisser d'autres enfants qu'une fille, celle-ci devenait, à l'exclusion de tous les plus proches parents du défunt, l'héritière unique de la fortune de son père (*Numer. xxvii, 8*). Si un mari avait deux femmes, dont l'une lui était très-agréable et l'autre *odieuse*, et que celle-ci accouchât d'un garçon avant l'autre, le droit de primogéniture était assuré au fils de la femme *odieuse*; et il n'était pas permis au père de le transférer au fils de la femme agréable (*Deuteron. xxi, 17*).

Le meurtre de l'homme enfant était encore un crime plus odieux, chez les Juifs, que le meurtre de l'homme

juif; et il y était inconnu ainsi que le crime de conseiller, d'ordonner et de procurer l'avortement de la femme enceinte. Celui qui, même à l'occasion d'une rixe, frappait une femme en cet état, de manière à ce que l'avortement, suivi de la mort de la mère, eût lieu, était puni impitoyablement de mort (*Exod.* XXI, 22). Le serf pouvait, dans certains cas, être séparé de ses enfants; la serve, jamais (*Exod.* XXI). La femme juive n'avait donc pas à craindre de se voir arracher l'enfant de son sein, et de le voir mourir par la volonté du père; et en devenant mère, elle était sûre qu'en dehors du cas d'une mort naturelle, rien ne pouvait la priver des enfants que Dieu lui avait donnés. Ainsi elle les élevait avec soin pour la gloire de sa fécondité, pour le soutien de sa vie, pour les délices de son cœur.

Les lois mêmes qui défendaient d'enlever les petits oiseaux du nid en présence de leur mère (*Deuteron.* XXII, 6), et de tuer l'agneau en présence de la brebis et le veau sous les yeux de la vache (*Lévit.* XXII, 26), en prescrivant de ménager l'amour maternel même de la brute, étaient propres à inspirer de plus grands ménagements encore pour l'amour maternel de la femme. Attrister seulement sa mère était pour le fils un crime qu'on punissait du dernier supplice. Devenue veuve, la femme juive était, d'après les prescriptions de la loi et les avertissements de tous les prophètes, regardée comme une personne sacrée et ses orphelins aussi. Les richesses du temple, les revenus publics et la générosité des particuliers devaient venir à leur aide (*in*

Pentat. et prophet. passim). Les oracles les plus impérieux et les plus menaçants de la part de Dieu recommandaient la veuve et ses enfants au respect et à la charité du peuple, les mettaient à l'abri de tous outrages et de tous dédains, et tout leur assurait une existence honorable et même heureuse. Ainsi, vraie épouse de l'homme, la femme juive était vraie mère de ses enfants, conservant toujours ses droits sur eux, et devant en attendre toute espèce de consolation et d'appui. Telle était la condition de la femme chez les Juifs; bien différente, comme on le voit, sous tous les rapports, de la condition de la femme chez tous les autres peuples.

Mais les Juifs étaient le seul peuple de l'antiquité connaissant le vrai Dieu et lui rendant un culte digne de lui; connaissant ses lois et s'efforçant de les accomplir; connaissant son Médiateur, son Messie qui devait venir, et l'honorant, le saluant, l'adorant de loin comme l'énigme de tout pardon, le fondement de toute espérance, la source de toute grâce et de tout bien. Tout parlait de ce Messie à ce peuple : la vie des patriarches aussi bien que les oracles des prophètes. Toutes les cérémonies de la loi, tous les rites et les sacrifices du culte n'étaient que l'histoire en relief de sa vie, les emblèmes de sa grandeur, les figures de ses mystères; et moins parce qu'ils étaient que parce qu'ils signifiaient, ces sacrifices, ces rites et ces cérémonies produisant, pour la purification et le salut des âmes, presque les mêmes effets qu'ils ont produits lorsque ce

Médiateur divin est venu les réaliser par les mystères de sa personne et l'efficacité de son sacrifice. Donc, à l'exception près que chez le peuple juif le christianisme était à l'état de germe, de figure, d'expectation et de prophétie, et que chez nous il est à l'état d'accomplissement, de réalité et de perfection, Israël était le vrai peuple chrétien de l'antiquité, comme le peuple chrétien est le vrai Israël des temps modernes. Les anciens Juifs adoraient le même Dieu que nous adorons et espéraient leur salut du même médiateur Jésus-Christ, de qui, nous aussi, espérons le nôtre. Ils professaient le christianisme, ils suivaient la vraie religion. Mais, ainsi qu'on vient de le voir, ils étaient le seul peuple de l'antiquité où la femme était considérée comme étant, ce qu'elle est en effet, de la même nature et de la même espèce que l'homme et son égale ; comme ayant une personnalité complète et des droits à elle, aussi bien que des devoirs dans l'ordre domestique et dans l'ordre civil. Il est donc impossible de ne pas admettre cette conclusion : que, dans les anciens temps, la femme n'a été respectée, n'a été quelque chose de singulier, de noble, de sacré, que par l'influence du christianisme, par un reflet anticipé de son esprit et de sa grâce sur elle.

Il en est de même chez les peuples modernes. La femme n'est cela, et mieux que cela, que chez les peuples chrétiens. Partout où le christianisme est méconnu, la femme est esclave, n'a pas la personnalité civile ni même humaine, et elle y est méprisée, opprimée, ravalée jusqu'à la condition de la brute et même

d'un ustensile, d'un meuble, en un mot, d'une *chose inanimée*.

On a vu quelle était la condition de la femme sous l'empire du paganisme ancien. Eh bien ! si l'on consulte l'histoire, les monuments et les mémoires des voyageurs, on se convaincra que la condition de la femme sous l'empire du paganisme moderne n'est pas meilleure. Même de nos jours, même sous les yeux des Européens, en Turquie, en Arménie, en Tartarie, en Perse, aux Indes, à la Chine, en Corée, au Japon, en Égypte, en Algérie, au Maroc et dans tout le reste de l'Afrique, dans les deux Amériques enfin, aussi bien que dans l'Australie et dans l'Océanie, la femme païenne est encore partout ce qu'elle était partout avant la venue du Sauveur : tantôt elle n'y est qu'une *propriété*, une *chose* qu'on achète, qu'on vend, qu'on détruit par caprice ; tantôt elle n'y est qu'une bête de charge, une machine condamnée aux plus rudes travaux ; tantôt elle n'y est qu'une esclave qu'on bat, qu'on expulse de la maison, et qu'on abandonne à la misère et au déshonneur ; tantôt enfin elle n'y est qu'une victime qu'on immole à la superstition la plus stupide et la plus cruelle.

Car les *Annales de la Foi* nous apprennent que la *sutte* des Indous, ou la mort violente de la femme sur le tombeau de son mari, est aussi en usage chez toutes les tribus barbares de l'Afrique, de l'Amérique et des îles de la mer Pacifique. Chez les païens modernes, comme chez les anciens, la femme est partout un être hideux, impur, à qui on interdit d'entrer dans les

temples des dieux et d'en prononcer le nom ; un être malfaisant contre lequel on ne saurait prendre assez de précautions ; un être méprisable enfin qu'il est glorieux pour l'homme d'avilir, de flétrir et de fouler aux pieds.

Il en est ainsi chez tous les peuples non chrétiens, quel que soit leur progrès dans les sciences, la littérature et les arts, quel que soit le degré de leur prétendue civilisation. Parcourez le monde, et là où vous ne trouvez pas des croix qu'on adore, vous pouvez être sûr de rencontrer à chaque pas les signes, les monuments, les preuves les plus frappantes du crucifiement et de la dégradation de la femme. En dehors du giron des croyances et du culte chrétiens, vous ne trouverez nulle part la moindre idée, la moindre trace de la femme égale de l'homme, de la femme épouse, de la femme mère, de la femme chef de la famille, de la femme propriétaire, de la femme maîtresse d'elle-même, de la femme libre, de la femme grande, de la femme noble, environnée de dignité, d'égards et de respect, telle qu'elle existe dans les pays chrétiens. Il est donc clair, il est incontestable que la femme ne doit qu'au christianisme tout ce qu'elle est dans ces pays ; et que l'un des effets exclusivement propres à l'action de la religion chrétienne sur les peuples est la réhabilitation et l'élévation de la femme.

DU CATHOLICISME POUR LA FEMME.

§ 12. Le vrai hérétique n'est pas chrétien. — Il n'y a qu'un christianisme vrai, catholicisme. — On doit prendre, comme (tant dit du catholicisme, tout ce qu'on dit ici de l'action du christianisme, pour la réhabilitation de la femme. — Preuves que hors du catholicisme la femme est partout malheureuse et humiliée. — Condition déplorable de la femme en Angleterre, et dans tous les pays protestants. — Le protestantisme, vraiment destructeur de l'esprit de famille.

Mais, qu'on ne s'y trompe pas : sous le nom de christianisme, comme étant la seule religion tutélaire de la dignité et du bonheur de la femme, il ne faut entendre que le *catholicisme*.

En envoyant ses apôtres évangéliser le monde, le Sauveur leur dit : « Allez, et enseignez toutes les nations, « les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-
« Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous
« ai commandé (*Matth. xxviii*). Celui qui croira et sera
« baptisé, sera sauvé : celui qui ne croira pas sera con-
« damné (*Marc xvi*). » Par ces divines paroles, il est évident que le baptême seul et une foi vague en Jésus-Christ ne font pas le vrai chrétien, ne placent pas l'homme sur le chemin du salut, mais qu'on n'est vrai chrétien, qu'on ne peut être sauvé qu'en tant que, avec le baptême, on accepte, on croit, on pratique tout ce que Jésus-Christ a révélé à son Église et que l'Église nous enseigne en son nom, c'est-à-dire qu'en tant qu'on reconnaît aussi l'Église, qu'on est soumis à l'Église, et qu'on est à l'Église et dans l'Église.

Or, le schismatique n'est que le chrétien qui s'est séparé de l'Église et qui s'est révolté contre l'Église : l'hérétique n'est que le chrétien qui professe des opinions particulières, contraires aux croyances communes

de l'Église; le *protestant*, comme son nom le donne clairement à comprendre, n'est que le chrétien qui *proteste* contre toutes ou quelques-unes des doctrines de l'Église pour ne croire qu'à ses propres doctrines, c'est-à-dire qui s'attribue lui-même l'infailibilité qu'il refuse à l'Église. Ainsi ces malheureux chrétiens, — à la bonne foi et à l'ignorance invincible près, — sont, à des titres différents, hors de l'Église, et ne sont pas des vrais chrétiens; et on peut leur appliquer à tous ce terrible arrêt que Tertullien a prononcé contre tous les hérétiques : « S'ils sont hérétiques, par cela même ils « ne sont plus chrétiens; *Si hæretici sunt, christiani « non sunt* (*De Præscript.*). » C'est que, — le peuple et les âmes simples exceptés qui, quoique séparés du corps de l'Église, peuvent, toutefois, par des liens secrets, appartenir encore à son esprit, — en dehors de l'Église, il n'y a pas de dogmes, il n'y a que des *opinions* : on ne peut pas dire : *Je crois*, mais : *JE pense, il ME paratt*; et si foi il y a, c'est une foi incertaine, chancelante, muable, défectueuse, stérile; pour la foi sainte, ferme, immuable, uniforme, féconde, et régénératrice de l'homme et de la société, elle ne se trouve que dans l'Église catholique.

Ainsi, il existe dans le monde plusieurs communions chrétiennes différentes; mais, comme il n'y a qu'un seul Dieu vrai, un seul Jésus-Christ vrai, il n'y a, il ne peut y avoir qu'un seul culte vrai, une seule religion vraie, un seul vrai christianisme, et ce christianisme-là n'est et ne peut-être que le catholicisme, le seul qui ne nie rien, ne *proteste* contre rien de ce que Jésus-Christ a enseigné; qui l'admet tout entier, et qui, uni

à Jésus-Christ par l'Église, communique à la lumière divine, à la grâce divine, et est le christianisme complet et parfait. Il faut donc prendre comme ayant été dit du catholicisme, et du catholicisme seul, tout ce que nous venons de dire, et tout ce que nous allons dire encore touchant l'action du christianisme pour la réhabilitation de la femme. La femme vraiment chrétienne n'est que la femme catholique, et le catholicisme seul l'a faite ce que, d'après les desseins de Dieu, elle doit être et ce qu'elle est dans le monde civilisé.

Femmes, voulez-vous vous convaincre de cette vérité? Vous n'avez qu'à regarder autour de vous et voir quelle est la condition, l'état de votre sexe, au sein du schisme, du protestantisme et de l'hérésie. On a dit que *le protestantisme est la religion conservatrice de l'esprit de famille* : rien n'est plus faux. Il est vrai que le protestantisme, la religion de l'orgueil, la religion du MOI, la religion poussant l'homme à se concentrer en lui-même, à ne se chercher, à ne se trouver, à ne se reconnaître qu'en lui-même, tend à l'isoler de tout ministère ecclésiastique, à lui faire préférer la maison au temple, les réunions domestiques aux assemblées des fidèles; mais c'est pour y dominer en maître, et non pour s'y dévouer en chrétien au bonheur de sa femme et de ses enfants. C'est donc, tout au contraire, la religion destructive du vrai esprit de famille, car le vrai esprit de famille n'est que le dévouement mutuel des membres qui la composent. Voyez, en effet, ce qu'est devenue la femme dans la famille protestante, en Angleterre, par exemple, le pays qui est à la tête du protestan-

tisme, comme la France est à la tête du catholicisme.

Regardez d'abord cette femme, les yeux baissé, l'air profondément abattu, une corde au cou dont un homme tient les deux bouts dans ses mains, au milieu d'une foule qui rit, qui plaisante, et se permet les propos les plus sales et les plus grossiers : c'est un mari qui vient vendre sa femme à l'encan. Vous croiriez vous trouver en quelque ville de l'Égypte, de la Chine ou de la Tartarie. Eh bien non ; cela se passe sur une place de Londres ou d'autre ville de l'Angleterre !!! Le gouvernement a bien essayé d'abolir cette coutume barbare, mais il n'y a rien pu : elle est l'œuvre du protestantisme qui, ayant aboli le mariage comme sacrement, n'en a fait qu'un contrat civil, qu'on peut, au besoin, rompre par le divorce. La preuve sans réplique que cela tient au protestantisme, c'est qu'en Irlande, pays soumis au même gouvernement, aux mêmes lois civiles que l'Angleterre, on n'a pas vu un seul de ces révoltants marchés qui, en Angleterre, sont plus fréquents qu'on ne le dit et qu'on ne le pense. Mais l'Irlande est catholique ! tandis que l'Angleterre est protestante. Ne vous étonnez donc pas du profond mépris dont John Bull accable la femme ; au point que le père aussi vend ses filles comme le mari son épouse, aux maîtres de fabriques qui s'en servent pour tous les usages (1). Ne vous étonnez pas qu'il n'y ait pas de

(1) Il est vrai que cela s'appelle céder ; mais céder moyennant argent, c'est vendre. Quelquefois ces cessions se font seulement à terme. Mais céder à terme moyennant redevance, c'est louer. Mais louer ou vendre sa femme ou ses filles, cela sent les mœurs du paganisme !

pays au monde où l'honneur de la femme du pauvre soit plus exposé à la merci des passions du riche qui, convaincu d'adultère devant les tribunaux, en est quitte par une amende. Ne vous étonnez pas que Londres soit le pays où l'adultère est le plus fréquent, les mœurs le plus corrompues, et que le nombre des filles publiques, qui vous assiègent et vous pressent dans toutes les rues, égale le nombre des ouvriers et des matelots.

Mais la femme du riche elle-même, dans la puissante Albion, n'est ni plus heureuse ni plus respectée. La seule possibilité que la femme puisse abandonner la maison par le divorce oblige le mari à lui cacher soigneusement tous les secrets de famille, de peur qu'un jour ils ne soient portés ailleurs. Cela vous explique la répugnance du mari à traiter d'affaires commerciales ou politiques en présence de sa femme. On se réunit à dîner, et l'on dîne, comme des étrangers chez un restaurateur, sans se transmettre un seul sourire d'amitié, sans échanger un seul mot. Au dessert il faut que les femmes se retirent, et c'est alors que les conversations s'engagent *sur les affaires*. On dirait que ces hommes-là sont des gens attendant le départ d'un espion pour parler à leur aise. C'est la défiance et le mépris de la femme poussés au suprême degré.

Dans ces familles, telles que le protestantisme les a faites, tout est défiance et froideur dans les rapports du mari avec sa femme. Point donc de ce dévouement mutuel des époux; point de cette expansion de deux

cœurs n'en formant qu'un seul; point de cette confiance illimitée avec laquelle les époux s'abandonnent l'un à l'autre et vivent l'un par l'autre; point de cette communauté de pensées, de sentiments, de secrets, d'intérêts; point de cet empressement à prévenir l'un les désirs de l'autre, et à s'immoler l'un au bien-être de l'autre; point, en un mot, de ces procédés affectueux, délicats, qui font le bonheur, le charme du foyer domestique, et qui sont si communs, si populaires dans les ménages qui sont restés catholiques. Tout cela est remplacé par des façons glaciales, par des égards calculés que les convenances imposent, et dont la fiction fait tous les frais. C'est l'étiquette substituée à l'amour, l'esprit au cœur, la raison au sentiment, et formant la règle unique de la vie des époux, ce sont des *mariages de raison* ou de calcul; et il ne peut pas en être autrement là où tout est *raison* ou calcul, même la religion!

Profondément humiliée, dégradée, malheureuse comme épouse, la femme protestante, au delà de la Manche, ne l'est pas moins comme mère. Les enfants ne lui appartiennent pas, et ne lui doivent, à leur tour, que ces égards de convenance, séparés de tout sentiment de confiance et d'affection dont le père leur donne l'exemple. Si les enfants, — filles ou garçons, peu importe, — ont un secret, c'est à leur père qu'ils vont le confier et non à leur mère. Une fois que la jeune fille a fait *son entrée dans le monde*, elle est libre de sortir toute seule accompagnée d'un domestique, d'aller où bon lui semble, et de rentrer à l'heure qu'il lui

plaît. La mère n'a rien à voir dans tout cela ; dans ces familles, elle n'est que la nourrice, ou la gouvernante, et non pas la première autorité et moins encore la première et la meilleure amie de ses enfants.

L'indépendance, ou bien l'absence de tout rapport amical et affectueux des garçons vis-à-vis de leur mère, est encore plus grande et plus scandaleuse. En sortant des mains de son instituteur, le jeune homme est envoyé à l'une des universités, d'où il ne revient que pour aller voyager à l'étranger. Après les voyages on le marie, et voilà alors la mère obligée de quitter son appartement, pour le céder à l'épouse de son fils, et de se retirer dans un coin obscur de la maison, ou même de quitter tout à fait la maison, pour aller vivre dans l'isolement, dans la gêne, devenue dès lors complètement étrangère à ses enfants, comme ses enfants le deviennent à l'égard de leur mère. Que voulez-vous ? il est reçu parmi les protestants que la femme *n'est que la première servante de la maison*. Le temps du service convenu venant à expirer, on lui règle son compte et on la renvoie, et tout est dit, et elle n'a pas le moindre droit de s'en plaindre. Mais c'est le relâchement et même la destruction de tous les liens, de tous les sentiments de famille. C'est la violation flagrante et systématique de tous les devoirs du mari envers sa femme, des enfants envers leur mère. C'est la dégradation complète de la femme. C'est l'esprit païen trônant dans les familles à la place de l'esprit chrétien ! Tout cela est incontestablement vrai ; cependant on n'en répète pas moins l'assertion stupide que *le protestantisme est la religion conservatrice*

de l'esprit de famille! Le mensonge ne coûte rien à l'erreur.

§ 13. Suite des preuves qu'en dehors du catholicisme la femme est partout malheureuse et humiliée. — Dégénération de la femme chez les schismatiques. — La femme grecque. — Impuissance du schisme à civiliser les peuples. — La femme russe du peuple et des hautes classes. — Affreux libertinage de l'aristocratie russe. — La vie du château est l'enfer des dames.

Chez les Grecs schismatiques, la femme est bien loin de jouir de tous les droits, de tous les égards dont elle jouit dans la famille catholique. Le mari y traite son épouse moins comme sa compagne que comme sa servante. Le père y considère ses enfants moins comme des personnes que comme des choses dont la propriété lui appartient exclusivement, et dont par conséquent il dispose comme bon lui semble.

Toutes les filles et les garçons grecs (1), qui remplissent les sérails des Turcs, ne s'y trouvent pas entassés par la violence de ces derniers, mais par la vente qu'en font leurs propres pères (2), à la grande humiliation, au

(1) On sait que, à l'exemple des anciens philosophes, — Socrate et le divin Platon à leur tête, — et sur la permission que leur en accorde le Coran, qui déclare la chose indifférente (*harem*), les pachas turcs préfèrent les garçons aux filles.

(2) Si cela arrive en Grèce, le pays en contact continu avec la civilisation catholique, le pays où le vrai christianisme, par la multitude de ses docteurs et de ses saints a, pendant tant de siècles, brillé de l'éclat de la plus haute science et de toutes les vertus de l'Évangile, et a laissé des traces si profondes et de si précieuses traditions; on pense bien ce qu'il doit, à plus forte raison, arriver dans les autres pays de l'Orient que le schisme et l'hérésie ont placés en dehors du giron de la vraie Église, et qui ne sont pas dans des conditions aussi avantageuses que la Grèce. En effet, la coutume barbare de répudier et de vendre les femmes et même les enfants des deux sexes aux infidèles, — et l'on sait pour combien, et pour quoi! — se trouve, plus ou

grand dépit, à la grande douleur de leurs malheureuses mères ! Le cas n'est pas rare de voir le mari vendant à quelque riche pacha sa propre femme. Lors même que la mère est assez heureuse pour échapper à l'horrible supplice de se voir privée de ses enfants, elle est bien loin encore de se voir dédommée, par leur tendresse et par leur respect, des peines qu'ils lui ont coûtées, des soins qu'elle leur a prodigués. Témoins de l'air de domination, on dirait presque de mépris, dont le mari grec traite sa femme, les enfants apprennent à faire peu de cas, et même à mépriser, à leur tour, leur propre mère. Dès qu'ils ont atteint l'âge où ils peuvent se passer d'elle, ils lui commandent impérieusement, ils méconnaissent et son amour et son autorité.

En Russie, la condition de la femme est encore pire. Dans les pays infidèles soumis au sceptre du czar, il va sans dire que la femme y est toujours et partout esclave de son mari et de son père. Dans beaucoup d'endroits de cet empire, prétendu chrétien, le mariage à termes, à un an, ou même à six mois, est une coutume reçue ; en d'autres, le jour où la femme a atteint sa quarantième année, elle perd, *ipso facto*, son rang de mère de famille, cesse d'être l'épouse de son mari et la mère de ses enfants : une femme plus jeune la remplace ; on la garde encore, il est vrai, à la maison, mais en qualité de servante de son époux et de sa propre rivale. C'est

moins, chez tous les chrétiens schismatiques et hérétiques de la Perse, de l'Égypte, de l'Abyssinie ; et que par une sordide et infâme avarice, eux aussi fournissent, presque en égal nombre, des esclaves pour approvisionner de créatures humaines les bazars de Constantinople et du Caire.

ainsi qu'on la punit du crime d'avoir un peu vieilli, et de n'avoir pas pris ses mesures pour mourir plus tôt.

En d'autres endroits encore de cet empire de la croix grecque, comme en Circassie, en Géorgie, en Mingrelie, et dans tout le *gouvernement du Caucase*, les maris renvoient leurs femmes au moindre sujet de mécontentement; et bien plus souvent encore ils les vendent aussi bien que leurs garçons et leurs filles. C'est dans ces pays, dont les femmes ont la réputation d'être les plus belles de toute l'Asie, que les marchands de chair humaine vont faire leurs emplettes pour les sérails des Turcs et même pour les châteaux de l'aristocratie russe. S'il y a guerre, tous les prisonniers, hommes, femmes et enfants sont vendus au marché, et comme alors l'*article* des femmes y abonde, on peut en obtenir autant qu'on en veut, à cinq roubles la pièce, *au choix!!!*

Le clergé russe, pour s'excuser de ne rien faire pour abolir ces coutumes barbares, se retranche dans leur antiquité qui les a fait passer dans la nature de ces peuples et qui réduit le zèle le plus actif à l'impossibilité absolue de les en déraciner. Mais cette excuse ne prouve autre chose, au fond, que l'impuissance propre au schisme et à l'hérésie, de combattre la barbarie, d'adoucir les mœurs, de relever la femme et d'implanter quelque part la civilisation chrétienne. Car, quant au vrai christianisme, le catholicisme, les Annales de la propagation de la foi sont là pour prouver qu'il est tout-puissant pour détruire, partout où il se montre,

des coutumes encore plus anciennes, plus féroces et plus dans les intérêts des passions de l'homme, pour changer les monstres en hommes, les hommes en anges, les anthropophages eux-mêmes en parfaits modèles de charité (1).

Mais chez les prétendus orthodoxes eux-mêmes, la condition de la femme n'est point meilleure de beaucoup. Réputée incapable de toute instruction, son christianisme n'est qu'un mélange de préjugés grossiers et de pratiques superstitieuses ; elle n'a de connaissances, que tout juste autant qu'il lui en faut pour se résigner à la servitude. Peuple excellent, peuple à l'âme belle comme la taille et la figure, mais immobilisé, pétrifié, abruti même par le schisme et le knout, le peuple russe n'estime pas, ne respecte pas la femme. Il ne la considère que comme une *chose* ou un rien ; et c'est son gouvernement même qui lui en donne l'exemple. Un seul fait nous en dira plus que les plus longues citations. Il est permis au soldat russe de se marier, d'avoir avec lui à la caserne sa femme, et de partager avec elle la chétive ration de pain moisi, de viande rance, et de quelques gouttes d'eau-de-vie qui fait toute sa nourriture. S'il devient père d'un garçon, cette ration subit une légère augmentation. Mais, par ce mince secours qu'il accorde au père, le gouvernement devient maître de l'enfant. Cet enfant est soldat-né, il n'appartient qu'à l'armée,

(1) Voyez dans le *Voyage autour du globe*, par l'amiral d'Urville, l'éclatant témoignage que ce voyageur philosophe rend aux quatre prêtres français qui, en moins de six ans, ont changé les îles Cambières, séjour de la barbarie et de l'anthropophagie, en une terre de saints.

et ses parents ne doivent l'élever que pour l'armée. Il y a donc, comme on le voit, vente et achat, il y a trafic de l'être humain, seulement il est acheté avant de devenir apte *au service*, comme on achète des fruits sur les arbres avant qu'ils soient parvenus à maturité. Grand sujet d'honneur et de consolation pour la mère ! Mais si le soldat ne devient père que de filles, le gouvernement ne lui accorde rien au delà de sa ration, et c'est à la mère à s'arranger *comme elle pourra* pour les élever, bien souvent aux dépens de son propre honneur ou de l'honneur des filles elles-mêmes, en les destinant, toujours moyennant argent, *au service*, mais à un service de tout autre espèce, et cela aussi pour sa plus grande gloire et son plus grand bonheur !

Les épouses des grands seigneurs sont, il est vrai, à l'abri de pareils malheurs ; mais elles sont condamnées à en subir d'autres qui les valent, ou à peu près. Comme la civilisation de l'aristocratie russe n'a pas été le résultat du développement des principes chrétiens, mais de la contagion philosophique du dix-huitième siècle, elle est dans les formes, et non pas dans les mœurs. Comme le gouvernement russe est resté toujours militaire (1), la famille russe est restée toujours cosaque.

(1) Tout est militaire en Russie ; les magistrats et les gouverneurs des provinces sont des officiers de l'armée. Le *souverain Pontife* de la foi orthodoxe est le czar, dont l'uniforme de colonel, le knout à la main, le glaive à côté et les bottes à l'écuyère contrastent singulièrement avec la grande croix grecque qu'il porte sur sa poitrine, et en font, aux yeux des étrangers, un personnage passablement grotesque. Le président lui-même du *saint synode*, composé d'évêques, n'est autre qu'un général de cavalerie !

Ainsi le gentilhomme russe, parfait Parisien quant aux apparences, est encore barbare dans la réalité, et rien ne peut donner l'idée de son libertinage. C'est le sensualisme sauvage des Turcs, affublés des modes et des manières françaises. Les châteaux de l'aristocratie russe sont de vrais sérails peuplés de filles achetées en Circassie, ou fournies par les nombreuses familles de serfs attachées à ses terres. Il faut que le *maître* s'amuse, et les hôtes qui viennent le trouver de la ville, aussi. Dernièrement, on doit se le rappeler, un de ces grands seigneurs orthodoxes, n'ayant pas assez de filles pour *en faire honneur* à ses nombreux amis qui étaient venus le voir des villes voisines le jour de sa fête, ordonna à ses intendants de lui en procurer en les prenant de force parmi ses serfs. La corvée se fit presque sans résistance. Mais le lendemain les serfs, furieux de l'affront qu'on venait de leur faire, s'étant comptés, attaquèrent et prirent d'assaut le château; et, après en avoir fait sortir leurs femmes, le livrèrent aux flammes, et y firent brûler le maître avec tous ses amis. De telles réactions, auxquelles le despotisme est exposé de la part de l'esclavage, ne sont pas rares en Russie.

En attendant, l'on comprend ce que l'épouse de ces pachas chrétiens doit souffrir en voyant son mari se livrant à la plus affreuse débauche dans sa propre maison et sous ses propres yeux, et lui préférant de jeunes esclaves ou des courtisanes éhontées. Mieux vaudrait-il la renvoyer que de la rendre spectatrice forcée des torts qu'on lui fait. Son château doré est une véritable prison; ses titres d'épouse et de maîtresse d'une grande maison

sont une dérision amère; sa vie de grande dame, un enfer. Cependant la chose est si universellement reçue et réputée si légitime ou si indifférente, que la malheureuse aurait mauvaise grâce de s'en plaindre. C'est une des conditions de la vie des châteaux, à laquelle on doit se résigner d'avance et en prendre courageusement son parti. Que voulez-vous? chez ces braves orthodoxes on en est à la perte de toute idée de la sainteté et de l'unité du mariage chrétien. Ce sont des humains aux croyances prétendues chrétiennes et aux mœurs réellement musulmanes. C'est le sensualisme païen s'abritant à l'ombre de la croix (1). Et la femme elle-même, à force d'être victime de ces horreurs, finit par en devenir la complice, par les imiter à son tour, et par perdre le dernier de ses avantages et de ses biens, le sentiment de sa dignité.

§ 14. Encore des preuves de l'état pitoyable de la femme hors du catholicisme. — Le divorce admis par les schismatiques. — Nul clergé chrétien, soustrait à l'autorité du Pape, ne peut conserver l'esprit de son état. — L'ignorance, la corruption et la vénalité du clergé schismatique, causes de dégradation pour le mariage et pour la femme chez les chrétiens de l'Orient. — Le catholicisme seul fait respecter la femme.

Cet état de dégradation de la femme chez les schismatiques n'a rien d'étonnant. Ce n'est que par l'indissolubilité du mariage que, comme on l'a vu déjà et

(1) Chez les anciens romains la loi autorisait le mari à avoir, chez lui, des femmes entretenues à côté de sa femme : *Concubinas habere jus esto*. Or ca qui chez les Romains était un droit du mari *de par la loi*, chez les gentilshommes russes est un droit du mari *de par l'usage*; à cette différence près, le supplice qui en résulte pour l'épouse est le même.

comme bientôt on le verra encore mieux, la femme a une personnalité à elle qui la fait être dans sa famille ce qu'elle y doit être. Or, les Grecs, on le sait, tout en admettant, comme ils l'ont toujours admis, que le mariage chrétien est l'un des sept sacrements de l'Église, par une inconséquence qui saute aux yeux de tout chrétien sachant son catéchisme (1), ont soutenu et soutiennent encore que l'adultère d'une des parties dissout complètement le mariage, même par rapport au lien, et accordent aux époux séparés la faculté de contracter de nouvelles noces.

Tout clergé chrétien qui se soustrait à l'obéissance du chef de l'Église ne peut longuement conserver l'esprit de son état. Cessant d'être surveillé par la haute autorité, par l'autorité impartiale, indépendante et souveraine du Pape, il finit par tomber dans l'ignorance et dans la corruption. Cette loi n'a jamais eu d'exception. Aussi le clergé grec schismatique, malgré sa hiérarchie, aboutissant à un patriarche, et, malgré ses synodes, n'y a pas échappé. Nous avons eu naguère sous les yeux un mémoire de l'état actuel du schisme grec, rédigé et appuyé sur des faits et des documents irrécusables, par

(1) Le mariage entre les baptisés n'est un sacrement que parce que, d'après saint Paul, il signifie parfaitement l'union de Jésus-Christ avec l'Église au moyen de l'incarnation. Or, cette union de Jésus-Christ avec l'Église est indissoluble; le sacrement du mariage qui la représente est donc et doit être indissoluble, lui aussi; autrement il ne représente plus cette union et il n'est plus un sacrement. Admettre donc que le mariage parmi les baptisés est un sacrement et de l'autre côté admettre qu'il peut être dissous, c'est admettre que le mariage chrétien est en même temps et n'est pas un sacrement; ce qui est absurde. Mais nous reviendrons encore plus loin sur ce sujet.

un Grec très-connu à Paris et à Rome par son érudition ecclésiastique, par son désintéressement et par son zèle à procurer la réunion de l'Église grecque avec l'Église latine, et, à notre grand regret, nous y avons appris que ce malheureux clergé est arrivé au dernier degré de l'abjection sous le double rapport de la science et des mœurs. La simonie y est à l'ordre du jour. Les dignités de patriarche et d'évêque y sont mises à l'encan par le sultan et les pachas, imitant en cela le synode, et ne sont livrées qu'au plus généreux offrant. Ne pouvant pas, de par les canons, avoir de femmes légitimes, ces révérends s'en procurent d'une autre espèce. Criblés de dettes à cause des énormes dépenses de leur élection, et de l'entretien de leurs femmes et de leurs enfants, ils sont obligés à faire argent de tout, et ils vendent tout jusqu'à l'absolution. Le clergé inférieur est à la hauteur de ses prélats. Ignorant, ivrogne, et chargé d'une nombreuse famille, lorsqu'il n'est pas débauché, le prêtre grec est possédé par la rage de l'argent : car il lui en faut beaucoup pour faire une telle vie et pour parvenir. Mais, depuis longtemps, s'étant particulièrement appliqué à tirer le plus grand profit possible des mariages, il ne se préoccupe ni de l'existence de l'unique titre prétendu canonique (l'adultère) pour prononcer un divorce, ni de la condition des fiancés, pour bénir un nouveau mariage. Tout mari qui veut se débarrasser de sa femme, aussi bien que toute femme qui veut quitter son mari pour passer dans les bras d'un autre, n'a qu'à se présenter au tribunal sacré, une bourse à la main ; appuyés sur ce document, les soupçons

deviennent des faits, les calomnies des raisons, et l'on est sûr de gagner son procès. Il en est de même lorsqu'on veut contracter des alliances adultères. Il suffit de se présenter à un prêtre quelconque, en obtenir une bénédiction moyennant argent, pour que l'alliance coupable devienne légitime, et que la partie lésée et les parents soient obligés de s'arranger comme ils peuvent.

Écoutons, sur cet important sujet, un homme grave, témoin oculaire des faits qu'il raconte, et signalant l'atteinte que le schisme a, en Grèce, en Russie et dans tout l'Orient, porté à la constitution de la famille, au bien-être et à l'honneur de la femme, en favorisant le divorce, et en se faisant un jeu du lien conjugal.

« L'homme, dit le vénérable M. Boré, qui, peu sou-
« cieux des intérêts de la religion, juge les choses par
« leur côté extérieur, demandera peut-être quels sont
« les inconvénients de cette vénalité, et comment elle
« nuit à l'ordre social? Nous lui répondrons que la
« société est attaquée par là dans sa loi fondamentale,
« la loi du mariage. Son inviolabilité prescrite par le
« christianisme est anéantie, lorsque le prêtre, par
« exemple, moyennant une somme d'argent, autorise
« le divorce en bénissant une nouvelle alliance, et la
« conscience passe outre sur les scrupules dès que l'or
« tente sa cupidité, et que sa famille est là qui réclame.
« Ainsi un étranger demande-t-il une fille arménienne?
« le *Derder* ou prêtre ne s'informe point s'il n'est
« déjà marié, s'il jure fidélité à son épouse, si les pa-
« rens y consentent; il ne s'occupe que du bénéfice
« qui lui reviendra de son intervention, et la met au

« taux le plus élevé. En Perse, chez *les schismatiques*
 « (il en est presque de même en Russie et en Grèce), il
 « n'est pas nécessaire que la cérémonie s'accomplisse
 « à l'église, la maison des jeunes époux suffit, et le ser-
 « ment d'amour, de respect et d'obéissance est prêté
 « sur un anneau, *une bourse* ou un *verre de vin*. On
 « semble vouloir imiter ainsi l'immoralité d'une loi
 « persane qui permet, pour une époque limitée à *six*
 « mois, un an au plus, le mariage avec la classe des
 « femmes désignées sous le nom de *monlals*, mot qui
 « se confond avec la racine peu noble d'un autre mot
 « signifiant *meuble* ou *ustensile* (BORÉ, *Mémoires et cor-*
 « *respondance d'un voyageur en Orient*). »

A l'appui de ces remarques, le même voyageur rap-
 porte le fait suivant, qui à lui seul suffit à donner
 l'idée complète de la dégradation où l'avarice du prêtre
 schismatique a fait descendre le sacerdoce, le mariage
 et la femme.

« Le 17 février 1839, pendant notre séjour à Tauris,
 « les déserteurs russes qui avaient pris du service
 « dans l'armée du roi de Perse furent rappelés au-
 « delà de l'Araxe, en vertu d'un décret impérial.

« L'un d'eux fait, en passant, la connaissance d'une
 « femme arménienne et lui propose de l'épouser. Celle-
 « ci, déjà mariée, mais peu heureuse dans son ménage,
 « accepta la demande, à la condition qu'on bénira
 « leur union. L'ignorance fait inventer à ces chrétiens
 « de semblables accommodements avec le ciel. Les
 « préparatifs de la noce se font adroitement, à l'insu
 « du mari et des enfants qui avaient déjà de huit à dix

« ans. Pour la cérémonie on s'adresse au prêtre chal-
« déen *catholique* qui demeurait et vivait avec nous.
« On pensait que, *selon l'habitude du clergé arménien*
« (schismatique), il prêterait complaisamment et à
« l'improviste son ministère; car il n'y a *ni ban ni pu-*
« *blications; un jour, une heure suffisent quelquefois pour*
« *le contrat, les épousailles et la noce.* Notre prêtre, qui
« craignait une surprise, demanda le délai suffisant
« pour prendre ses informations *sur l'état des personnes.*
« Mais, comme on était pressé, on courut chez un *des*
« *prêtres schismatiques.* Une bonne aubaine *légitime à*
« *leurs yeux bien des choses.* Donc celui qui fut choisi
« s'en alla diligemment à la maison du fiancé, et, sans
« exiger que l'on vînt à l'église, donna sur le lieu même
« la bénédiction nuptiale. L'épouse était, d'après la
« coutume orientale, affublée d'un long voile blanc qui
« lui cachait la tête, le visage et même les mains. Le
« couple fut *dûment marié par lui.* Il touche son salaire
« et part. Une heure après, voyant le marié entrer dans
« sa maison, il fait riante mine à sa visite de remercie-
« ment. Mais quelle est sa stupéfaction quand il en-
« tend l'autre lui dire : « Mon ami, écoutez le secret que
« je vous confie, avant de partir pour Makchivan, et
« gardez-vous de le divulguer, car il pourrait vous nuire.
« Eh bien! sachez qu'à moi, qui vous parle, vous venez
« de marier *votre femme!!!* » Jugez si la confusion et
« la colère durent l'agiter violemment.

« Le lendemain, le soldat russe emmenait tranquil-
« lement la femme qui laissait à l'autre leurs enfants
« communs en otage. Quelqu'un lui ayant dit : Ton

« premier mari te maudit et t'excommunie, elle répond avec assurance : Moi, je lui renvoie ses malédictions et ses excommunications ; il le mérite, ne fût-ce que pour sa bêtise (BORÉ, *Ibid.*). »

Ce fait donne lieu à une foule de réflexions. Le prêtre chaldéen nous dit que, pour le *clergé catholique*, partout où il se trouve, le mariage est un acte important et sérieux, un sacrement, une alliance qu'on ne peut bénir avant de s'être bien assuré que les parties sont libres de tout engagement. La conduite du *prêtre arménien* nous révèle qu'au contraire, pour le clergé schismatique, la bénédiction d'un mariage n'est qu'une cérémonie sans valeur, si ce n'est par l'argent qu'elle rapporte à celui qui la donne, et qu'il ne vaut pas la peine d'y regarder de si près. La femme, quittant ses enfants et son mari avec tant d'indifférence pour suivre un étranger qu'elle connaît à peine, nous apprend l'absence de tout lien du cœur, de tous les sentiments propres à l'épouse et à la mère dans la famille, telle que le schisme l'a faite. Le soldat russe se croyant, par l'acte matériel d'une bénédiction obtenue à prix d'argent, légitimement marié à la femme d'autrui, nous découvre quelles sont les idées du peuple russe touchant le mariage ; et tous ensemble, les personnages de ce drame scandaleux nous prouvent et nous confirment qu'en dehors du catholicisme le mariage n'est que ce que le vulgaire, en France, appelle *un mariage en détrempe, un mariage de Jean-des-Vignes, tant tenu, tant payé* ; ou un bail temporaire, un jeu de l'homme au préjudice de la femme ; que la femme y est à l'état de servante, d'instrument de

plaisir, de meuble et de chose ; et que dans le catholicisme seulement on rend justice à la femme, on la respecte et on l'honore comme elle doit, d'après les desseins et la volonté de Dieu, être respectée et honorée.

§ 15. Grands et magnifiques moyens par lesquels le vrai christianisme a relevé la femme. — Sublimes et saintes doctrines de Jésus-Christ et des apôtres touchant la femme et le mariage. — Insolences des protestants d'avoir admis le divorce en contradiction formelle de ces doctrines. — C'est, d'abord, par ces doctrines que le christianisme a réhabilité la femme.

Ce prodige de la réhabilitation de la femme, — car c'en est un, et bien grand, — la religion chrétienne l'a opéré par de grands et magnifiques moyens ; et il ne fallait pas moins que de tels moyens : tant ce résultat était difficile à atteindre, et tout à la fois important pour la sanctification des âmes et la civilisation de la société. Ces moyens ont été : 1° les doctrines de Jésus-Christ et des apôtres touchant la femme et le mariage ; 2° le dogme de l'Incarnation et de la Maternité divine de Marie ; 3° le mystère de l'union de Jésus-Christ et de l'Église ; 5° le Sacrement du mariage, et 6° l'esprit de l'Évangile.

Nous allons maintenant les examiner, ces six moyens, mais seulement au point de vue de l'influence qu'ils ont exercée pour la reconstitution de la famille et la réhabilitation de la femme ; et cet examen fera, nous l'espérons, mieux connaître et mieux apprécier la puissance civilisatrice et les bienfaits sociaux du christianisme. C'est d'abord le tour des sublimes et saintes *doctrines* du Sauveur du monde et des Princes des apôtres touchant la société domestique, la famille chrétienne.

Il paraît que la question de la répudiation de la femme par l'homme était un grand sujet de controverse chez les Juifs, au temps où parut parmi eux le Sauveur du monde. Les riches et les adeptes de la secte voluptueuse des sadducéens, qui étaient en grand nombre, tenaient toujours pour la liberté entière de l'homme de renvoyer sa femme et d'en prendre une autre, selon son bon plaisir. Les plus sages, appartenant pour la plupart à la secte rigoriste des pharisiens, pensaient qu'il y avait quelque chose à faire pour réprimer la licence et le dévergondage avec lesquels, dans certaines classes des citoyens, on changeait de femme tous les ans, et même tous les mois. On disputait là-dessus de part et d'autre; mais on ne s'entendait pas et on n'avait pas pu se mettre d'accord. Il était réservé au Fils de Dieu, s'étant fait homme, non-seulement pour racheter l'homme, mais aussi pour l'éclairer et l'instruire des conditions de son existence, de la perfection de tous ses devoirs, de lui révéler les rapports primitifs entre le mari et la femme, qu'on avait méconnus ou altérés, de les ériger en lois et de les imposer aux époux avec toute l'autorité de la parole d'un législateur qui est Dieu. C'est ce que le divin Sauveur a fait, comme il lui convenait de le faire, ainsi que nous le rapporte saint Matthieu, au dix-neuvième chapitre de son Évangile.

Un jour, des docteurs de la loi se présentèrent au divin Maître et lui dirent : « Est-il permis, oui ou non, à l'homme de renvoyer sa femme comme et quand il lui plaît, pour quelque cause ou prétexte que ce soit? »
Si licet homini dimittere uxorem suam quacumque ex

causa (Matth. XIX). Ils n'adressèrent pas cette question au Seigneur pour en obtenir une solution qu'ils étaient prêts à suivre, mais, comme l'a noté l'Évangéliste, pour faire servir sa réponse à le calomnier, à l'accuser auprès de ceux que cette réponse aurait froissés : *Tentantes eum* (Ibid.). Mais le divin Sauveur, ayant l'air de ne pas faire attention à la perversité des intentions avec laquelle on l'interrogeait, prit cette occasion pour révéler au monde et établir dans le monde sa sublime doctrine, sa législation parfaite touchant le mariage. Car, « n'avez-vous pas lu dans l'Écriture, répondit-il, que « CELUI qui fit l'homme au commencement, les fit mâle « et femelle, et que, par l'organe d'Adam, son prophète, « il dit : A cause de cela l'homme quittera son père et « sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux « dans une seule chair. Ainsi l'homme et la femme ne « sont pas deux, mais une seule chair. Donc ce que Dieu « a uni, que l'homme se garde bien de le séparer : *Non « legistis quod QUI fecit hominem ab initio masculum et « feminam fecit eos, et dixit : Propter hoc relinquet homo « patrem et matrem et adhærebit uxori suæ, et erunt duo « in carne una. Itaque jam non sunt duo, sed una caro « quod ergo Deus conjunxit homo non separet* (Ibid.). » Oh! que ces paroles sont grandes, magnifiques, élevées! La sagesse humaine n'avait jamais parlé ainsi. Ce langage est évidemment le langage de la sagesse divine, le langage du Créateur même de l'homme qui, seul, en connaît l'origine, la nature, la grandeur et la destinée!

Qu'on se souvienne qu'à l'origine du monde c'est Dieu

qui créa les deux sexes de tous les animaux. Cependant, dans l'Écriture sainte, il n'est dit nulle part d'aucune des espèces des animaux que *Dieu les créa mâle et femelle*. Cela n'a été dit que de l'homme; et cela se rapporte à cette circonstance : que Dieu, ayant créé du néant les deux sexes des animaux, quand il a voulu former l'espèce humaine, il a fait l'homme d'abord, et c'est du sein et de la chair même de l'homme qu'il a tiré la femme. D'après saint Chrysostôme, saint Jérôme, Théophilate et Euthymius, ces ineffables paroles signifient donc évidemment que dans l'humanité seulement le mâle et la femelle ayant été créés du même individu, du même homme, dans l'humanité seulement l'homme et la femme sont dans une condition toute particulière, sont deux membres du même corps, deux parties du même tout, et ne forment qu'UN; et que la seule union, le seul mariage de l'homme et de la femme a été institué de Dieu. « C'est pour cela, ajoute saint Basile (*Libr. de Virginit.*), que l'homme cherche la femme comme « une partie de lui-même qui a été détachée de lui, et « que la femme attire à elle l'homme comme l'aimant « attire le fer. »

Cette interprétation est encore plus claire par cette sentence que le Fils de Dieu a prononcée dans la même circonstance et sur le même sujet : « C'est pour cela « que l'homme quittera son père et sa mère, et s'at- « tachera à sa femme, et ils seront deux dans une « seule chair. »

Le mot *chair*, dans ce passage, n'est qu'un hébraïsme; c'est la chair de l'homme, une partie de

l'homme, prise pour tout l'homme. Ces paroles peuvent donc se traduire ainsi : *Par cela même* que la femme n'a pas été créée d'un élément étranger, mais de l'homme lui-même, elle est de la même nature que l'homme, de la même condition, ayant les mêmes droits sur le corps de l'homme que l'homme sur le corps de sa femme. *Par cela même* ils ne seront que deux esprits dans l'unité du même corps, du même homme. *Par cela même* l'homme quittera la maison de son père et de sa mère pour cohabiter avec sa femme; il s'attachera à elle d'une manière intime et pour toujours, comme une chose collée à une autre chose (*agglutinabitur*, selon le mot grec), et ne formeront qu'une seule personne civile, un seul composé indissoluble, moins par le rapprochement des corps que par l'union des cœurs.

A ces paroles, qui sont tirées du livre de la Genèse, et que le divin Sauveur n'a fait que rappeler à ses interlocuteurs (*Non legistis*), il a ajouté ces autres paroles : « Par conséquent le mari et la femme ne sont pas « deux, mais une seule chair. Que l'homme n'ose « donc séparer ce que Dieu même a uni. » Ainsi le divin Maître, après avoir rappelé ce que le mariage avait été à l'origine du monde, d'après la pensée primitive du Créateur, c'est-à-dire l'union indissoluble d'un *seul* homme et d'une *seule* femme, il a ajouté que cette union, étant l'œuvre de Dieu, ne s'accomplissant que sous ses yeux, par sa volonté et par son concours, est une union sainte à laquelle l'homme devait désormais se bien garder de porter atteinte : l'homme ne

pouvant pas, sans se rendre coupable d'un sacrilège, dissoudre ce que Dieu a uni. Et dans tout cet admirable passage, le Fils de Dieu et maître de l'homme, comme il l'est de tout l'univers, a rappelé le mariage à sa perfection primitive; a rétabli pour toujours la vraie législation du mariage que l'homme régénéré doit suivre; a abrogé la dispense de sa propre loi que, pour des circonstances exceptionnelles et passagères, Dieu même avait accordée, et a condamné, dans les termes les plus formels, le divorce, la pluralité des femmes et la profanation du saint lien conjugal.

Écoutons là-dessus saint Chrysostôme : « Par ces
 « mots, dit-il, que Jésus-Christ rappelle comme ayant
 « été prononcés par Dieu même à l'origine du monde,
 « il est évident que Dieu a voulu qu'un homme n'é-
 « pousât qu'une seule femme. S'il eût voulu qu'un
 « homme eût plusieurs femmes, après avoir créé
 « l'homme, il ne se fût pas contenté de lui donner une
 « seule femme; il en aurait créé plusieurs. Ainsi, par
 « la création même de l'homme, aussi bien que par la
 « loi qui lui fut donnée, Dieu a témoigné clairement
 « qu'il n'est permis à l'homme d'avoir qu'une seule
 « femme, et qu'il ne peut jamais rompre l'union con-
 « jugale; car, dire : *Celui qui a créé l'homme créa au*
 « *commencement un homme et une femme*, ce fut dire
 « que, sortis l'un et l'autre du même principe, ils sont
 « unis pour ne faire qu'un même corps, car ils ne
 « sont tous deux qu'une seule chair. Donc, comme
 « scinder en deux un corps humain, c'est une grande
 « scélératesse; de même renvoyer sa femme, c'est une

« grande iniquité. Mais le divin Sauveur ne s'en tint pas là ; et pour donner à cette doctrine une sanction divine qui la consacra à perpétuité, il a dit encore : *Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni*. Le mariage est donc indissoluble, le divorce illégitime, et attende tout à la fois à la nature de l'homme et à la loi de Dieu : à la nature de l'homme, parce qu'il mutila une même chair ; à la loi de Dieu, parce que c'est une loi divine que Jésus-Christ a faite en défendant à l'homme de séparer ce que Dieu a uni. (*Homil. LXIII, in Matth.*) »

Les pharisiens comprirent toute la haute portée de cette législation divine, et la sévérité des devoirs qui en résultait ; et, ne sachant pas la concilier avec l'indulgence de la loi de Moïse, qui avait Dieu pour auteur, ils dirent au Seigneur : « Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé au mari de donner à sa femme (qui lui est devenue désagréable) un acte de répudiation, et de la renvoyer : *Quid ergo Moyses mandavit dare libellum repudii et dimittere (Ibid.) ?* » A quoi Jésus-Christ répondit : « Moïse ne vous a pas commandé, il vous a simplement permis de renvoyer vos femmes, et cela à cause de la dureté de votre cœur, qui vous aurait poussés à tuer vos épouses qui vous seraient devenues odieuses, si vous n'eussiez pu les renvoyer. Mais il n'en fut pas ainsi au commencement du monde. Or, je veux rétablir l'ordre primitif ; sur ce point, et par conséquent je vous dis, moi (Fils de Dieu et maître de l'homme), que dorénavant, excepté le cas d'infidélité de la part de la femme, il n'est pas permis au mari de se séparer de sa femme ;

et que, dans ce cas même, le lien conjugal subsiste toujours intact, en sorte que si le mari épouse une autre femme, il se rend coupable d'adultère; et que celui qui aura épousé une femme divorcée est coupable d'adultère lui aussi : *Ait illis : Ad duritiam cordis vestri PERMISIT Moyses dimittere uxores vestras. Ab initio autem nos fuit sic. DICO AUTEM VOBIS quod qui cumque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, et aliam duxerit mœchatur; et qui dimissam duxerit mœchatur (Ibid.).* » Ainsi, d'après ces paroles du Fils de Dieu, sauveur du monde et souverain législateur du monde, la femme est de la même nature, de la même condition que l'homme; et une fois devenue son épouse, elle a les mêmes droits que l'homme, est l'égale de l'homme, et le mariage est une institution divine, sainte, établissant un lien unique, perpétuel et indissoluble.

Saint Paul, le premier et le plus grand interprète de l'Évangile, en commentant cette législation sublime de son divin Maître, touchant l'homme et la femme, a dit ce qui suit : « Pour éviter la fornication, que
 « chaque homme ait sa femme, et chaque femme son
 « mari. Que le mari rende le devoir à sa femme, et
 « pareillement la femme au mari. Le corps de la femme
 « n'est pas en sa puissance, mais en celle de son mari;
 « et pareillement le corps du mari n'est point en sa
 « puissance, mais en celle de sa femme. Ne vous frau-
 « dez point l'un l'autre, *si ce n'est de concert*, pour un
 « temps, afin de vaquer à la prière, et revenez ensuite
 « à ce que vous étiez, de peur que Satan ne vous tente
 « par votre incontinence. Je dis cela par indulgence et

« non par commandement; car je voudrais que tous
 « fussent comme moi (vierges)..... Je dis aux non
 « mariés et aux veufs qu'il leur est bon de rester ainsi
 « comme moi-même... Mais à ceux qui sont joints en
 « mariage, je commande, non pas moi, mais le Sei-
 « gneur, *que la femme ne se sépare point de son mari. Si*
 « *elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou*
 « *qu'elle se réconcilie avec son mari, et que le mari ne*
 « *se sépare point de sa femme...* Es-tu lié à une femme?
 « Ne cherche point à te relia. N'es-tu lié à aucune
 « femme? Ne cherche point de femme. Cependant, si
 « vous prenez une femme, vous ne péchez point, et si
 « une vierge se marie, elle ne pèche point. Ceux-là
 « toutefois auront la tribulation de la chair..... *La*
 « *femme est liée à la loi du mariage aussi longtemps*
 « *que vit son mari. Que si son mari vient à mourir, elle*
 « *est affranchie de tout lien; elle peut se marier à*
 « *qui elle voudra, seulement dans le Seigneur (I, Co-*
 « *rinth. VII).* » Ailleurs le même apôtre a dit aussi :
 « La loi (du mariage) ne domine sur l'homme que pen-
 « dant le temps qu'il vit; car la femme épousée par un
 « homme, pendant que cet homme vit, est unie par cette
 « loi; mais si l'homme meurt, elle est tout à fait déliée
 « de la loi qui l'assujettissait à l'homme. Donc, *l'homme*
 « *vivant, elle sera réputée adultère si elle se livre à un autre*
 « *homme; mais si son époux vient à mourir, elle est*
 « *affranchie de la loi du mariage précédent; de sorte*
 « *qu'elle n'est point adultère si elle contracte mariage*
 « *avec un autre homme (Rom. VII).* »

Or, ces passages de saint Paul sont eux aussi d'une

clarté, d'une précision sans égales. La doctrine éminemment sociale de l'indissolubilité, de la perpétuité du lien conjugal, la défense pour l'une des parties de contracter de nouvelles nocés, du vivant de l'autre, lors même qu'elle s'en est séparée par rapport au lit nuptial, aux biens et à l'habitation; la condamnation du divorce aussi bien que de la pluralité des femmes, y sont établies de la manière la plus tranchante et la plus formelle. En sorte qu'il a fallu tout l'aveuglement, toute l'effronterie, toute l'insolence propres à l'erreur pour oser affirmer, comme l'ont fait les prétendus réformateurs du seizième siècle, que, de par l'Écriture, le lien conjugal peut être, dans certains cas, brisé de manière à ce que les époux séparés soient libres de contracter de nouvelles nocés avec d'autres; que le divorce est une chose licite aux chrétiens, et qu'il est donné à l'homme de dissoudre ce que Dieu avait uni. Mais ne nous étonnons pas de cette énorme inconséquence du protestantisme, se vantant de ne suivre que l'Écriture, et admettant, sur ce sujet, ce que l'Écriture évidemment condamne. Nulle erreur ne peut exister trois jours, et moins encore s'établir en système religieux chez un peuple, sans le concours des passions. C'est pour cela que toute erreur commence par mettre de son côté les passions, par les flatter, et par en faire ses auxiliaires et son appui. C'est encore pour cela que toute erreur n'est, en fait de morale, qu'une lâche concession à la corruption du cœur, comme, en fait de dogme, elle n'est qu'une lâche concession à l'orgueil de l'esprit. Comment le protestan-

tisme aurait-il pu s'établir en Allemagne et en Angleterre s'il n'avait commencé par permettre au sensualisme des princes de répudier leurs femmes pour en épouser d'autres; au libertinage des prêtres et des religieux des deux sexes de contracter mariage; à l'avarice des grands de s'enrichir des biens de l'Église; à l'intempérance de la raison des philosophes de rejeter tout ce qui gêne la raison; et à tout homme de croire ce qu'il veut et de vivre comme il croit?

Saint Paul a dit aussi aux époux chrétiens : « La
« volonté de Dieu est que vous vous sanctifiez, et que
« vous vous absteniez de la fornication. Que chacun
« de vous tâche donc de conserver son vase (son corps)
« dans la sainteté et dans l'honneur, et non dans la
« soumission aux convoitises de la chair, comme font
« les Gentils, qui ne connaissent pas Dieu (I, Tes-
« salon. IV). »

Ailleurs le même apôtre s'est ainsi exprimé, à l'égard des fidèles mariés : « C'est en Jésus-Christ que j'ai été
« établi prédicateur et apôtre, docteur des Gentils dans
« la foi et la vérité. Je veux donc que les hommes
« vivent de manière à ce qu'ils puissent toujours
« et en tout lieu lever vers le ciel leurs mains pures
« de toute souillure, et leur cœur exempt de toute
« colère et de toute contention. Et, pareillement, que
« les femmes se montrent toujours en vêtements dé-
« cents, parées avec modestie et pudeur, et non pas
« avec des cheveux frisés, ou de l'or, ou des perles, ou
« des habits somptueux. Elles ne doivent s'habiller que
« de la manière qui sied à des femmes professant la

« piété par la pratique des bonnes œuvres. Que la
 « femme apprenne en silence et avec toute soumission
 « (ce qu'elle doit savoir). Je ne permets pas aux fem-
 « mes d'enseigner (1), ni de dominer sur les hommes,
 « mais qu'elles gardent le silence ; car Adam fut formé
 « le premier, et ensuite Ève. Et ce n'est pas Adam qui
 « fut séduit (par le démon et qui séduisit Ève), mais
 « c'est Ève qui fut séduite (par le démon) et fit préva-
 « riquer l'homme (2). Toutefois la femme sera sauvée
 « par les peines qu'elle endure dans la génération et
 « l'éducation des enfants, si, gardant la modération
 « et la tempérance en tout, elle demeure dans la
 « foi, dans la dilection et dans la sainteté (I, *Ti-*
 « *moth.* II). »

Enfin, dans la seconde partie de son *Épître aux Hébreux*, qui est toute morale, saint Paul, en parlant en-

(1) Dans l'Église et comme ayant autorité. Car saint Paul a dit ailleurs : « que les femmes se taisent dans l'Église ; *Mulieres in ecclesiis taceant* (I, *Corinth.* XIV), » et cela par respect pour les ministres de l'Église à qui seulement Jésus-Christ a directement confié le ministère d'enseigner la science du salut. Mais indirectement, prlvément, dans leurs maisons particulères et, en général, en l'absence et à défaut des ministres de l'Église, et comme leurs disciples et leurs déléguées pour l'enseignement domestique, et non comme docteurs, non-seulement elles peuvent, mais elles doivent, d'après saint Paul même, instruire dans la loi de Dieu leurs fils, leurs domestiques, et même leurs maris, et chercher à les convertir et à les sanctifier (*Tit.* III, et I, *Corinth.* XII). En effet, l'on verra plus loin, par une multitude d'exemples, que la femme catholique s'est toujours occupée de ce grand ministère, avec le plus grand succès, et que c'est là l'une de ses gloires.

(2) C'est-à-dire, que la femme doit le respect du silence et de la subordination à l'homme, parce qu'ayant été créée après l'homme, et ayant prévariqué avant l'homme, elle est inférieure à l'homme par l'ordre de la dignité et par la priorité de la faute.

core aux époux chrétiens, a dit : « Rappelez-vous que
 « le mariage est une chose honorable. Il faut donc que
 « vous l'honoriez en tout ce qui y a rapport. Que le
 « lit conjugal soit donc sans souillure ; car Dieu réserve
 « un jugement sévère aux fornicateurs et aux adul-
 « tères (*Hebr. XIII*). » C'est dire aux fidèles mariés
 qu'ils doivent garder en tout l'honnêteté, le décorum,
 l'honneur de leur mariage, n'usant de leurs droits
 qu'en hommes et en chrétiens, d'après la raison et les
 intentions de Celui qui les leur a donnés, et non d'a-
 près les emportements d'une passion aveugle propre
 aux brutes ; qu'ils doivent se bien garder de faire ou-
 trage à leur union par l'adultère, la mollesse, et ces
 excès de luxure qui blessent la nature, et la pudeur
 conjugale ; qu'ils doivent respecter leurs propres per-
 sonnes aussi bien que toutes les lois du mariage, de-
 meurer fidèles à la parole qu'ils se sont mutuellement
 donnée, à l'amour qu'ils se sont mutuellement juré,
 et vivre ensemble dans la paix d'une amitié sainte et
 parfaite.

L'apôtre saint Pierre a parlé lui aussi aux mariés
 dans le même sens : « Que les femmes, dit-il, soient
 « soumises à leurs maris, afin que si leurs maris ne
 « croient pas encore à la prédication apostolique, ils
 « puissent être gagnés à la foi sans cette prédication,
 « par la vie sainte de leurs femmes, voyant la chasteté
 « de leurs mœurs, dans la crainte du Seigneur. Qu'elles
 « ne se soucient donc pas trop de leur parure du de-
 « hors, de l'arrangement des cheveux, des anneaux
 « d'or, ou de riches vêtements. Ce sont les ornements

« de l'homme intérieur qui doivent les préoccuper
 « avant tout, la douceur et la pureté du cœur ; car
 « c'est là la vraie richesse devant Dieu. C'est ainsi
 « qu'autrefois les saintes femmes, n'espérant qu'en
 « Dieu, cherchaient à se parer, et restaient soumises à
 « leurs époux. C'est ainsi que Sara obéissait à Abraham,
 « et l'appelait son seigneur. De qui, vous, femmes, se-
 « rez aussi les vraies filles, si vous vous appliquez à faire
 « le bien sans vous laisser détourner par aucune crainte.
 « Vous aussi, maris, vivez avec vos femmes selon la
 « science (la loi de Dieu) ; respectez-les, honorez-les,
 « par cela même qu'elles sont un vase plus faible, en
 « vous rappelant qu'elles sont les cohéritières de la
 « même grâce, de la même rédemption que vous : c'est
 « à cette condition que vos prières pourront s'élever à
 « Dieu sans empêchement (I, *Petr.* III). »

Ainsi, à l'imitation de leur divin maître, les Princes des apôtres, les premiers commentateurs de l'Évangile, les premiers docteurs du christianisme, ont insisté, non-seulement sur l'unité et l'indissolubilité, mais aussi sur la sainteté du mariage, sur l'égalité de la femme vis-à-vis de l'homme, sur la grandeur de son ministère, sur l'importance de ses fonctions.

Formés à cette école, les premiers chrétiens commencèrent à donner à leurs femmes le nom de SOEURS, ou de CONSERVES DANS LE SEIGNEUR, c'est-à-dire de compagnes dans le *service* du même Dieu. C'est ainsi que Tertullien, en écrivant à sa femme, l'appelle MA TRÈS-CHÈRE SOEUR, MA TRÈS-BIEN AIMÉE CONSERVE DANS LE SEIGNEUR ; *soror carissima ; dilectissima mihi in Domino con-*

serva. Admirable langage ! douces et touchantes paroles ! qui annonçaient l'immense et heureuse révolution que le christianisme avait opérée dans les rapports de l'homme avec sa femme. Car elles nous montrent que le temps était passé où la femme n'était qu'une esclave que le mari avait le droit de renvoyer, de battre ou de tuer, ou une *propriété*, une *chose* qu'il pouvait vendre, céder ou détruire au gré de sa brutalité et de ses caprices. Elles nous montrent que, parmi les chrétiens, l'homme n'est plus le maître absolu, le tyran de sa femme, mais qu'il en est le frère, l'appui, le compagnon de toute la vie, partageant avec elle ses joies aussi bien que ses douleurs, et que la femme est devenue, à son tour, la sœur de son époux, sa compagne, inférieure à lui en autorité, mais son égale par rapport aux droits du mariage, et à la communauté d'un même amour et d'un même respect.

C'est que, prêcher des doctrines si pures, si saintes et si sublimes, touchant le mariage, ce fut, de la part des apôtres et de leurs successeurs condamner le divorce, la polygamie, la prostitution, la licence, qui formaient les éléments constitutifs du mariage païen, et l'horrible législation de l'asservissement, de la dégradation de la femme. Ce fut changer toutes les idées, toutes les lois, toutes les mœurs que le paganisme, d'accord avec la philosophie, avait fait prévaloir dans la famille et dans l'État, au préjudice de la femme ; et y substituer des idées, des lois, des mœurs tout à fait contraires à son avantage.

Car, on le voit, d'après cette admirable législation des

apôtres, si nouvelle à l'époque où elle reparut dans le monde par les enseignements du christianisme, le mariage, tout en étant indiqué comme un état inférieur à la virginité, — l'état sublime et parfait qui rend la femme l'objet de la vénération universelle, — n'en est pas moins un état saint, parce que c'est une alliance formée par la main de Dieu même; il n'en est pas moins un état pur dont le lien n'est qu'un amour surnaturel, modelé, lui aussi, comme l'a dit encore saint Paul, sur l'amour de Jésus-Christ pour l'Église, et l'amour de l'Église pour Jésus-Christ; il n'en est pas moins un état moral, en tant que remède contre un libertinage dégradant et coupable; il n'en est pas moins un état de paix, les époux chrétiens devant se tolérer, se supporter mutuellement, et se pardonner l'un l'autre tous leurs défauts et leurs infirmités; il n'en est pas moins un état d'égalité par les droits, par l'échange mutuel que les époux y font de leurs personnes; il n'en est pas moins un état de liberté, chacun des époux pouvant, après la mort de son conjoint, contracter des engagements nouveaux; il n'en est pas moins, enfin, un état de bonheur, à cause du dévouement qui leur est prescrit, et par lequel ils sont l'un à l'autre, et non pas à eux-mêmes; et, par tout cela, voilà le sensualisme chassé du lit nuptial, la vie des enfants assurée, l'unité et l'indissolubilité du mariage bien établies, le despotisme du mari brisé, l'épouse redevenue *personne* et maîtresse de la famille, jouissant de toute la liberté, de toute la dignité auxquelles, d'après l'institution primitive du mariage, elle a droit, et la femme complètement

réhabilitée : car à peine le christianisme s'établit dans le monde, que cette même législation passa tout entière, de l'Évangile et des lettres des apôtres dans tous les Codes de Constantin et de Justinien d'abord, et ensuite dans ceux de tous les souverains chrétiens, et, de législation religieuse qu'elle était, elle devint la législation civile de tous les États professant la religion de Jésus-Christ.

C'est ainsi que le christianisme a par ses doctrines réhabilité complètement la femme. Mais le dogme de l'Incarnation et de la divine Maternité de Marie n'a pas peu contribué à ce précieux résultat. On va le voir.

§ 16. Second moyen par lequel le christianisme a réhabilité la femme, le dogme de l'Incarnation et de la divine Maternité de Marie. — Grandeurs de Marie d'après les croyances chrétiennes et le langage de l'Église. — La faute d'Ève réparée et effacée par Marie. — La femme rehaussée en elle et par elle. — L'influence de ces mystères en faveur de la femme se faisant sentir même chez les mahométans.

Quel est le rôle que la femme a joué dans le mystère de l'Incarnation? L'Église va nous l'apprendre par la manière dont elle parle de Marie et à Marie, en tant que Marie est vierge et mère du Dieu fait homme : manière dont la haute pensée théologique est rehaussée par la plus brillante, la plus délicieuse poésie. « Celui, dit-elle, que la terre, la mer et les astres prêchent, honorent et adorent; Celui qui régit la triple machine de l'univers, s'est renfermé dans le sein de Marie (1)!

(1) « Quem terra, pontus, sidera, — Colunt, adorant, prædicant — Tri-
nam regentem machinam — Clastrum Mariæ bajulat. »

Et les entrailles d'une jeune fille, inondées de la grâce du ciel, portent en elles-mêmes Celui que la lune, le soleil et toutes les créatures servent en tout temps (1)! O Mère fortunée, par le consentement de laquelle l'Artisan céleste, qui tient le monde dans sa main, s'est caché dans l'arche d'un ventre (2)! O femme, heureuse par le message du ciel, féconde par la vertu du Saint-Esprit, du sein de laquelle est sorti le **DÉSIRÉ DES GENS** (3)! O Vierge glorieuse parmi toutes les vierges, sublime au-dessus de tous les astres, qui nourrissez de votre lait Celui qui vous a créée, lorsqu'il s'est fait petit (4)! O Marie, c'est vous qui nous rendez, par votre adorable Fils, tout ce que la malheureuse Ève nous avait enlevé! C'est vous qui ouvrez les portes du ciel, afin d'y faire entrer les pauvres exilés de la terre (5)! Vous êtes le chemin pour aller au plus haut des rois; vous êtes la maison royale resplendissante de lumière. O nations, qui avez été rachetées, applaudissez à la vie qui vous a été donnée par la Vierge (6)! »

Tantôt, à propos de la part que Marie a prise au mys-

(1) « Cui luna, sol et omnia — Deserviunt per tempora — Perfusa cœli
« gratia — Gestant puellæ viscera! »

(2) « Beata mater munere, — Cujus supernus Artifex, — Mundum pugillo
« continens, — Ventris sub arca clausus est! »

(3) « Beata cœli nuntio, — Fecunda sancto Spiritu, — Desideratus gen-
« tium, — Cujus per alvum fusus est! »

(4) « O gloriosa Virginum, — Sublimis inter sidera, — Qui te creavit par-
« vulum — Lactente nutris ubere! »

(5) « Quod H. va tristis abstulit — Tu reddis, almo Germine, — Intrent
« ut astra fiebiles, — Cœli recludis cardines! »

(6) « Tu regis alti janua, — Et aula lucis fulgida. — Vitam datam per Vir-
« ginem — Gentes redemptæ plaudite! »

tère de l'Incarnation, l'Église parle à Dieu dans ces termes : « O Dieu qui, au moyen de l'annonce d'un ange, « avez voulu que votre Verbe prit un corps humain du « sein de la bienheureuse Vierge Marie, accordez-nous, « nous vous en prions, d'être aidés, auprès de vous, « des intercessions de cette même Vierge, par qui nous « avons eu le sort de recevoir l'auteur de la vie, Notre- « Seigneur Jésus-Christ votre fils (1). » Ou bien : « Dieu « sempiternel et tout-puissant, qui, avec la coopération « du Saint-Esprit, avez préparé l'âme et le corps de la « glorieuse Vierge et mère Marie, afin qu'elle méritât de « devenir un digne tabernacle de votre Fils, accordez- « nous, par la pieuse intercession de cette même Vierge, « dont la commémoration nous comble de joie, d'être « délivrés des maux qui nous menacent et de la mort « éternelle (2). »

Trente fois l'année, dans tout l'office du jour, l'Église dit encore ceci à Marie : « O Marie, Vierge sacrée, que vous êtes heureuse et très-digne de toutes louanges ; car c'est de votre sein que s'est élevé le vrai Soleil de justice, Jésus-Christ, notre Dieu, qui, effaçant la malediction, nous a apporté la bénédiction ; et, confon-

(1) « Deus qui de beatæ Mariæ Virginis utero Verbum tuum, angelo nuntiante, carnem suscipere voluisti ; præsta, supplicibus tuis, ut ejus apud te intercessionibus adjuvemur, per quam meruimus auctorem vitæ suscipere, Dominum nostrum, Jesum Christum filium meum. »

(2) « Omnipotens, sempiternus Deus, qui gloriosæ Virginis et matris Mariæ corpus et animam, ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur, Spiritu sancto cooperante præparasti ; da, ut, cujus commemoratione lætamur, ejus pia intercessione ab instantibus malis et a morte perpetua liberemur. »

nant la mort, nous a donné la vie sempiternelle. Eh bien donc, priez pour le peuple, intervenez pour le clergé, intercédez pour les femmes qui se sont dévouées à Dieu, et faites de manière que tous ceux qui célèbrent vos grandeurs éprouvent les effets de votre protection (1)! » Et puis l'Église ajoute encore ceci : « Sainte Génitrice de Dieu, nous nous réfugions sous votre protection. Ne méprisez pas les supplications que nous vous adressons dans nos besoins. Mais, Vierge glorieuse et bénie, délivrez-nous toujours de tous dangers (2). »

Pendant cinq mois de l'an, à la fin de toutes les heures canoniques, l'Église répète encore cette touchante prière à Marie : « Nous vous saluons, ô Reine, mère de la miséricorde, nous vous saluons, car vous êtes notre vie, notre douceur et notre espérance. Dans cette vallée de larmes, nous autres malheureux exilés, enfants d'Ève, nous n'avons rien de mieux à faire que de soupirer, de crier après vous, en pleurant et en gémissant. O Marie, notre protectrice auprès de Dieu, hâtez-vous donc de tourner vers nous vos miséricordieux regards. O clémente, ô pieuse, ô douce Vierge Marie,

(1) « Felix namque es, sacra virgo Maria, et omni laude dignissima, quia ex te ortus est sol justitiæ, Christus Deus, noster; qui volvens maledictionem, dedit benedictionem, et confundens mortem, donavit nobis vitam sempiternam. Ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto femineo sexu; sentiant omnes tuum juvamen, quicumque celebrant tuam sanctam commemorationem! »

(2) Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genitrix. Nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris. Sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta!

montrez-nous et donnez-nous, après cet exil, Jésus, le fruit béni de votre sein ! »

Dans les litanies de Marie, à l'usage des fidèles qui veulent en chanter les privilèges et les gloires, et en implorer la protection, l'Église leur a appris à l'appeler : « Sainte Marie, — Sainte *Génitrice* de Dieu, — Sainte Vierge des vierges, — Mère de Jésus-Christ, — Mère de la grâce divine, — Mère du Créateur, — Mère du Sauveur, — Vierge très-prudente, — Vierge digne de toute vénération, — Vierge digne d'être toujours célébrée, — Vierge puissante, — Vierge clémente, — Vierge fidèle, — Miroir de la justice, — Siège de la sagesse, — Cause de notre joie, — Vase spirituel, — Vase honorable, — Vase insigne de la dévotion, — Rose mystique, — Tour de David, — Tour d'ivoire, — Maison dorée, — Arche de l'alliance, — Porte du ciel, — Étoile du matin, — Salut des malades, — Refuge des pécheurs, — Consolatrice des affligés, — Reine des anges, des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges et de tous les saints. »

Enfin, l'Église a mis dans la bouche, et mieux encore dans le cœur de ses enfants, afin qu'ils la répétassent tous les jours, et plusieurs fois dans le jour, cette sublime et tendre prière à Marie, qui, composée des plus beaux passages de l'Évangile qui la regardent, résume en peu de mots toutes ses grandeurs, tous les sentiments avec lesquels nous devons lui rendre un culte, et tous les biens que nous pouvons en espérer. « Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous

êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de votre ventre, Jésus. Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. »

Ainsi, d'après ce magnifique et pieux langage de l'Église, touchant Marie, mère du Dieu fait homme, le mystère de l'Incarnation présente toujours à l'esprit des chrétiens une femme fille du Dieu Père, mère du Dieu Fils, épouse du Dieu Saint-Esprit; une femme vierge et mère en même temps, remplie de la plénitude de la grâce et de la vertu de Dieu, et unie et associée à Dieu de la manière la plus intime, la plus noble et la plus parfaite; une femme mère du Créateur, et par cela même exaltée au-dessus de tous les anges, de tous les saints, de tous les êtres créés, ne connaissant rien au-dessus d'elle, à l'exception du Dieu qui l'a formée, et élevée au plus haut degré de grandeur qu'une pure créature puisse atteindre; une femme, la dominatrice de Satan, la triomphatrice du péché, la joie du ciel, les délices de la terre, la terreur de l'enfer, la reine de tout l'univers; une femme, la mère du bon secours, la médiatrice du pardon, et, après Jésus-Christ, qui en est la source, le canal de toute grâce, de toute espérance, de tout mérite et de toute consolation. En un mot, le mystère de l'Incarnation nous parle toujours d'une femme que le Fils de Dieu s'est associée pour racheter le monde, pour sauver le monde, et du salut du monde que ce Fils de Dieu a accompli par le consentement, la vertu et la coopération d'une femme.

Dès lors, la grandeur unique, si étonnante, si incalculable et si incompréhensible que le mystère de l'Incarnation révèle en Marie, jaillit sur la femme. Dans l'économie du mystère de l'Incarnation, la VIE est sortie du même sexe qui avait introduit la mort ; le sexe qui, dans la première femme, ayant conçu le péché dans son cœur, avait fait la ruine du monde, est devenu le salut du monde, dans la FEMME PAR EXCELLENCE, dans la femme parfaite, qui a conçu dans son sein virginal la grâce et la sainteté. Le sexe qu'Ève avait, d'une manière toute particulière, assujetti au serpent, a été changé par Marie en triomphateur du serpent, et a réparé, a effacé dans la personne de Marie, tout le mal qu'il avait fait à l'humanité dans la personne d'Ève. Le sexe si humilié par Ève se trouve exalté au-dessus de toute idée par Marie. La BÉNIE ENTRE TOUTES LES FEMMES en est l'honneur et la gloire. Il était donc impossible que la femme continuât à être regardée comme un être impur et malfaisant, parmi les peuples croyant au mystère de l'Incarnation, c'est-à-dire au mystère du Dieu-Sauveur conçu par une femme et né d'une femme. Il était impossible que le mystère de la femme mère de Dieu ne reflût pas quelque chose de sa magnificence et de sa splendeur sur la femme mère de l'homme, sur la femme en général, et ne lui conciliât le respect, la vénération des peuples, croyant en Jésus-Christ. Et en effet, nous voyons que, partout où la croyance au mystère de l'Incarnation a établi le culte de Marie, la femme a, aux yeux de l'homme, quelque chose de mystérieux, de grand, de délicat qui la re-

commande à l'estime et aux égards de tout le monde.

Écoutons là-dessus le grave et pieux auteur que nous avons souvent cité, exposant cette influence que les mystères de la vie de Marie ont exercée sur l'esprit des peuples en faveur des femmes : « Pour le
« genre humain, dit-il, Marie donna son fils, et, en
« toute vérité, elle peut dire : C'est ma chair qui est
« immolée, c'est mon sang qui coule au Calvaire. Et
« Marie est associée de la manière la plus intime et la
« plus douloureuse à la rédemption humaine : sublime
« gloire qu'avec Dieu seul, à l'exclusion même des
« anges, Marie partage et communique à son sexe!

« Or l'homme, en voyant Dieu honorer la femme à
« ce point, voyant la femme elle-même revenue, au
« prix d'ineffables douleurs, l'instrument de son salut,
« l'homme comprit la dignité de la femme, et un grand
« respect pour elle et une profonde reconnaissance pé-
« nétra son cœur. Et au souvenir des outrages et des
« mépris dont il avait accablé la femme, comme le Cen-
« turion, il se frappa la poitrine, et, comme Pierre,
« il pleura amèrement.

« Afin que la femme fût respectée dans tous les âges,
« dans toutes les positions, Dieu voulut que Marie, la
« bienfaitrice de l'homme, le type de la femme régé-
« née, consacrat tous les âges et toutes les conditions
« de son sexe. Car, en effet, Marie fut, en même
« temps, noble fille de roi et femme du peuple gagnant
« son pain de chaque jour du travail de ses mains ;
« elle fut vierge et mère, épouse et veuve, innocente
« et pénitente; et après avoir, au prix des plus cruelles

« douleurs, racheté son sexe, après l'avoir réhabilité
 « par toutes les vertus, après l'avoir sauvé en en fai-
 « sant l'instrument du salut universel, Marie dit à
 « l'homme : Tout ce que vous ferez à la dernière de
 « ces petites, qui sont mes filles, c'est à moi, entendez-le
 « bien, que vous le ferez. Prenez garde : si vous les
 « outragez, vous me touchez à la prunelle de l'œil,
 « moi, votre mère et la mère du Maître du tonnerre !
 « — O homme ! oseras-tu maintenant mépriser, avilir
 « la femme redevenue dans Marie la mère de ton Dieu
 « et l'aimable médiatrice de ton bonheur et de ta
 « gloire ?

« Et la femme aussi, se voyant relevée si haut, elle
 « qui jusque-là s'était placée si bas, la femme retrouva
 « le sentiment de sa dignité ; elle comprit sa vocation.
 « Dès lors ses soins, son étude de tous les jours, fut de
 « se rapprocher de son type céleste : elle comprit que
 « Marie était son *palladium*, et elle se réfugia avec
 « empressement sous les ailes de Marie : elle entoura ses
 « autels ; elle l'aima comme le petit enfant aime sa
 « mère. Et l'aimable simplicité du premier âge, et la
 « pudeur de la vierge et la chaste douceur de l'épouse,
 « et le puissant amour de la mère et l'active humilité
 « de la veuve, et le zèle enfin avec ses innombrables
 « industries redevinrent sa vie, la vie de sa vie, et ses
 « occupations du jour et ses pensées de la nuit. Et la
 « femme ainsi réformée sur le modèle de Marie, rede-
 « vint ce qu'elle était, ce qu'elle aurait toujours dû
 « être dans l'intention du Créateur : l'AIDE, la COM-
 « PAGNE, l'ANGE de l'homme. (*Gaume*, II^e part., ch. I. »

Cette puissante influence des mystères chrétiens en faveur de la femme se fait sentir même en dehors du christianisme. Chez les peuples juifs qui suivent l'islamisme, par exemple, comme chez tous les peuples infidèles, le sort des femmes est certainement déplorable. Les maisons des musulmans ne sont que de véritables prisons où une jalousie ombrageuse retient la femme dans un isolement perpétuel du reste du monde, et où aucun homme ne saurait impunément porter ses pas et même ses regards. Les chefs de famille ne reçoivent leurs amis, ne traitent les affaires que dans une pièce au rez-de-chaussée, tout près de la *porte*¹, et aucun homme, fût-il même un parent, ne pénètre jamais dans l'intérieur de la maison. La faculté dont jouit tout musulman d'épouser autant de femmes qu'il en peut entretenir change le mari en maître, toutes ses femmes en esclaves de ses vellétés et de ses caprices, et le mariage en enfer, dont les victimes sont perpétuellement dévorées par les vers rongeurs de la jalousie et du dépit. Enfin, le droit de vie et de mort dont la loi investit le mari à l'égard de ses femmes en fait un véritable tyran devant lequel les malheureuses ne savent que trembler. Cependant il n'en est pas moins vrai que la femme musulmane conserve quelque chose de sa personnalité humaine : le Coran lui reconnaît des droits dans sa qualité d'épouse et de mère, que tout bon musulman respecte. A l'exception des femmes de

(1) C'est ce qui a donné lieu au nom de *Porte* dont on appelle la salle des conseils et même le gouvernement du sultan qui, lui aussi, ne traite les affaires de l'État qu'à l'entrée du sérail, ou à la *porte*.

la famille impériale, qu'une coutume barbare, fondée sur la raison d'État, condamne à se voir arracher leurs enfants pour être mis à mort, souvent sous leurs propres yeux (1), la femme musulmane, en devenant mère, n'est pas tout à fait privée des droits et des douceurs de la maternité.

Mais cet adoucissement que l'islamisme a apporté dans ses rapports entre l'homme et la femme non chrétienne ne tient qu'au christianisme. Le mahométisme, selon la remarque du grand Leibnitz, n'est, au fond, qu'une secte chrétienne née de l'arianisme, dans laquelle le divin Sauveur, d'après les insinuations de Mahomet lui-même, est regardé comme *le représentant de la divine bonté sur la terre, qui a enseigné aux hommes le chemin de la sagesse*. Dans le Coran, il est question de la grande femme Marie, devenue mère de Jésus par la vertu de Dieu, sans cesser d'être vierge, aussi bien que d'autres doctrines empruntées à l'Évangile. Les musulmans honorent Jésus-Christ comme un prophète et sa sainte Mère comme une grande reine du ciel et de la terre, et dans les dangers où ils se trouvent exposés, ils ont recours à sa protection. Or, on le sent bien, ces restes de vérités chrétiennes, quoique mêlés

(1) C'est la coutume, suivie aussi à la Chine et au Japon, de faire mourir tous les descendants mâles, en ligne collatérale, de la race impériale. Du vivant de Mahmoud, père du sultan actuel, la fille qu'il aimait le plus, se sentant encinte par suite de son mariage, s'empoisonna, pour échapper à la douleur de voir tuer l'enfant qu'elle allait mettre au jour. On se rappelle que la sultane Saliaha, autre sœur d'Abdoul-Medjid, mariée à Halil-Pacha, ayant vu, par ordre de son frère, étrangler l'enfant dont elle venait d'accoucher, devint folle et mourut de désespoir, l'année 1843.

à tant d'erreurs, doivent nécessairement exercer une influence bienfaisante dans l'esprit et dans le cœur du musulman et en adoucir les mœurs : comme le soleil, bien que descendu sous l'horizon, continue à répandre sa pâle lumière crépusculaire sur la terre, qui l'a perdu de vue. De même donc qu'il est impossible que la connaissance, même altérée, du mystère du VERBE DE DIEU FAIT HOMME ne relève l'homme, de même il est impossible que le culte et l'invocation de Marie, mère du Christ, ne relève la femme et n'attire sur elle, de la part de l'homme, tant soit peu de considération et de respect. Ainsi, partout où la femme non chrétienne jouit du moindre avantage dans sa position sociale, elle ne doit cet avantage qu'aux secrètes influences des traditions des mystères chrétiens, à l'action douce et toute-puissante du christianisme.

C'est ainsi que le mystère de l'Incarnation et celui de la Maternité de Marie ont, eux aussi, contribué à relever la femme.

§ 17. Troisième moyen par lequel le christianisme a changé la condition de la femme, le mystère de l'union de Jésus-Christ avec l'Église. — Ce n'est pas le mariage qui est le type de cette union ; c'est cette union qui est le type du mariage, de sa dignité et de la grandeur de la femme.

Le mystère de l'Église n'a pas moins contribué à la réhabilitation de la femme. Saint Paul, dans son Épître aux Éphésiens, s'est exprimé ainsi : « Que les
« femmes soient soumises à leurs maris comme au
« Seigneur, parce que l'homme est le chef de la femme
« comme Jésus-Christ est le chef et le sauveur de

« l'Église, qui est son corps. Comme donc l'Église est
 « soumise à Jésus-Christ, ainsi les femmes doivent être
 « en toutes choses soumises à leurs époux. Maris, ai-
 « mez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé l'Église
 « et s'est donné lui-même pour elle, pour la sanctifier,
 « la purifiant par le lavage de l'eau, uni à la parole de
 « la vie, afin qu'elle parût devant lui glorieuse, sans
 « tache, ni ride, ni rien de désagréable; mais qu'elle
 « fût sainte et immaculée. Ainsi les maris doivent
 « aimer leurs femmes comme leur propre corps.
 « Qui aime sa femme s'aime lui-même, car nul
 « jamais n'a haï sa chair, mais il la nourrit et la
 « soigne; c'est aussi ce que Jésus-Christ fait à l'égard
 « de l'Église, car nous autres (qui formons l'Église)
 « sommes les membres de son corps, de sa chair, de
 « ses os. C'est pourquoi il est dit que l'homme laissera
 « son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et
 « seront deux en une seule chair. CE SACREMENT EST
 « GRAND; je dis dans Jésus-Christ et dans l'Église. Que
 « chacun de vous donc aime sa femme comme lui-
 « même, et que la femme ait une crainte révéren-
 « tielle pour son époux (*Éphés.*, v). » Oh! que ce
 passage, tout en respirant la plus grande simplicité
 et la plus grande tendresse, est magnifique et sublime,
 et tout à fait digne du grand esprit de saint Paul,
 l'apôtre qui a le mieux connu les mystères de Jésus-
 Christ!

L'on sait que Dieu forma la première femme, non
 de la tête de l'homme, afin que la femme ne se crût
 pas supérieure à l'homme; non de ses pieds, afin que

l'homme ne se crût pas autorisé à mépriser la femme, mais de son côté, afin que l'on sût que la femme est sa compagne et son égale, formée de la même chair, et qu'il doit par conséquent l'aimer comme il s'aime lui-même. Or, le passage de saint Paul, qu'on vient de lire, nous apprend que lorsque Dieu forma ainsi la première femme de l'homme endormi au pied d'un arbre, il eut devant les yeux l'Église devant un jour naître du côté de Jésus-Christ endormi sur l'arbre de la croix; comme lorsque, dans la création de l'homme, il unit l'âme et le corps dans un seul composé, il eut devant ses yeux Jésus-Christ, dans lequel la divinité et l'humanité devaient s'unir en une seule personne. Ce passage de saint Paul nous apprend qu'au moment même où Dieu opérait en figure, dans la personne d'Adam au paradis terrestre, ce grand mystère de l'Église qu'il devait un jour réaliser en Jésus-Christ sur le Calvaire, il le révéla à Adam, en sorte qu'Adam, qui, en se réveillant de son mystérieux sommeil ou de son extase, et voyant Ève devant lui, s'écria : *« Ce nouvel être que je vois ici est l'os de mes os et la chair de ma chair ; c'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair, »* ne fit allusion, avant tout, qu'au mystère de l'Église. Ce morceau de saint Paul nous apprend enfin que ce n'est pas parce qu'Ève était née du côté d'Adam que l'Église est née du côté de Jésus-Christ, mais c'est parce que l'Église devait naître du côté de Jésus-Christ qu'Ève est née du côté d'Adam ; c'est-à-dire, que ce n'est pas l'union de

l'homme et de la femme qui a été le type originel, le modèle de l'union de Jésus-Christ et de l'Église, mais que c'est l'union de Jésus-Christ avec l'Église, devant s'accomplir dans la plénitude des temps, qui a été le type originel, le modèle de l'union de l'homme et de la femme au commencement du monde; ou bien, que les conditions du *sposalice* (1) de Jésus-Christ et de l'Église n'ont pas été établies sur les conditions que Dieu avait fixées au mariage de l'homme et de la femme, mais que les conditions du mariage de l'homme et de la femme n'ont été établies que sur les conditions que Dieu avait fixées au *sposalice* de Jésus-Christ et de l'Église; que Jésus-Christ ne s'est pas uni indissolublement à une seule Église, parce que Dieu avait lui-même uni indissolublement l'homme à une seule femme, mais que Dieu n'unit indissolublement l'homme à une femme que parce qu'un jour Jésus-Christ devait s'unir indissolublement à une Église; que l'unité et l'indissolubilité du *sposalice* de Jésus-Christ et de l'Église n'a pas été la conséquence de l'unité et de l'indissolubilité du mariage de l'homme et de la femme, mais que la loi de l'unité et de l'indissolubilité du mariage de l'homme et

(1) Nous demandons la permission d'emprunter à la langue italienne ce beau mot que nous regrettons de ne pas trouver dans la langue française. Car le mot français *fiançailles* correspond au mot italien *sponsali* et au mot latin *sponsalia*, et nullement au mot italien *sposalizio* et au mot latin *desponsatio*. Ce mot italien est particulièrement consacré à exprimer l'union de Jésus-Christ et de l'Église, de la sainte Vierge et de saint Joseph, de la vierge chrétienne avec le Seigneur, moyennant le vœu de virginité, et de l'évêque avec son Église, car dans ces cas, le mot *mariage* choquerait l'oreille chrétienne.

de la femme n'est qu'une conséquence de l'unité et de l'indissolubilité du *spouſalice* de Jésus et de l'Église ; et enfin, que l'union de Jésus-Christ avec l'Église n'est pas un grand mystère, parce qu'il représente l'union de l'homme et de la femme, mais que l'union de l'homme et de la femme est un grand mystère et un *grand sacrement*, parce qu'elle représente l'union de Jésus-Christ et de l'Église ; c'est la signification de cette grande parole de saint Paul : « Le mariage est un grand sacrement dans Jésus-Christ et dans l'Église. »

Saint Chrysostôme ne revenait pas de son étonnement sur ce beau et magnifique passage où saint Paul, ou plutôt Dieu lui-même, propose aux époux, pour type de leur alliance, l'union ineffable de Jésus-Christ avec l'Église. Il ne revenait pas de son admiration sur la sublimité de cette doctrine et sur son efficacité pour spiritualiser un acte que jusque-là le sensualisme avait dégradé. « Comment, dit-il, d'après cette doctrine de saint Paul, le mariage ne serait-il pas un grand sacrement ? Voyez cette vierge chrétienne, jusque-là se tenant renfermée dans la maison qui l'a vue naître, se fiant d'elle-même à un homme qu'elle n'avait vu jamais, et dès le premier jour l'aimant comme son propre être ! Voyez ce jeune homme, de son côté, s'unissant à elle, qui lui était étrangère, et la préférant aussitôt à tous ses amis, à tous ses familiers et à ses parents mêmes. Voilà que ces mêmes parents, à qui vous n'enlèverez pas impunément la plus légère parcelle de leur bien, se laissent enlever, sans regret et même avec plaisir, et leur fille et leurs

« trésors. C'est en considérant toutes ces choses, c'est
 « en considérant ce grand acte par lequel deux jeunes
 « époux, en quittant leurs propres parents, s'unissent
 « de la manière la plus intime, et forment une société
 « plus parfaite que celle qui peut résulter de la conver-
 « sation la plus familière et la plus ancienne ; c'est en
 « considérant qu'il n'est pas donné à l'homme d'in-
 « spirer de telles amours prévalant sur toutes les autres
 « affections le plus profondément enracinées dans le
 « cœur, mais qu'un pareil sentiment ne peut avoir que
 « Dieu pour auteur, que saint Paul a dit : — Ce sa-
 « crement est grand. — Mais il a encore ajouté d'un
 « air stupéfait : — C'est grand dans Jésus-Christ et
 « l'Église. — Rien n'est plus exact ; car l'époux quitte
 « son père pour aller s'attacher à son épouse, comme
 « Jésus-Christ a quitté le trône paternel pour aller
 « s'unir à l'Église. Ainsi donc ce sacrement est vrai-
 « ment GRAND, même aux yeux des hommes ; mais lors-
 « qu'on le considère comme ayant son type dans Jésus-
 « Christ et dans l'Église, on ne peut pas s'empêcher de
 « le regarder comme une chose miraculeuse et apte à
 « absorber toute notre admiration (*S. Chrysost.*, tom. III ;
Laus Maximæ et Quales ducendæ sint uxores). »

Cette doctrine de saint Paul a donc révélé des rap-
 ports tout nouveaux entre le mari et la femme, rap-
 ports que le paganisme et la philosophie n'ont pas
 connus et ne pouvaient pas connaître ; rapports mys-
 térieux, sacrés, divins, qui font du mariage une
 chose mystérieuse, sacrée, divine, *un grand sacrement*
 qui, en élevant au plus haut degré de dignité et de

grandeur le mariage, lui ont imprimé un caractère de sainteté, de pureté, d'intégrité qu'il n'a pas et ne peut pas avoir chez les peuples qui n'ont pas la moindre idée de ces ineffables rapports, et dont, par conséquent, les yeux, fixés sur la volupté et sur la chair, ne peuvent s'élever assez haut pour voir dans le mariage les charmes de la pudeur et les liens de l'esprit. Mais cette élévation du mariage, d'une chose tout à fait terrestre, d'un contrat civil qu'il était, à une chose tout à fait céleste, à *un grand sacrement*, n'est principalement qu'à l'honneur et au profit de la femme. C'est par cette doctrine apostolique que l'Église rappelle aux époux, le jour de leur mariage, que le chrétien apprend à ne voir dans sa femme que l'Église, et que la femme chrétienne apprend à ne voir dans son mari que Jésus-Christ. C'est par cette doctrine de saint Paul que le chrétien apprend à aimer, à soigner sa femme, comme Jésus-Christ aime et soigne l'Église, et que la femme chrétienne vénère son époux comme l'Église vénère Jésus-Christ. Et le moyen que la femme, que le mystère de l'Église fait si grande et si noble aux yeux de l'homme, puisse être méprisée de l'homme, asservie par l'homme et devenir l'esclave de l'homme, le jouet de ses caprices et l'ignoble instrument de ses passions ! D'autant plus que, comme on vient de l'entendre de la bouche de saint Paul, et d'après les doctrines et la croyance constante et universelle du vrai christianisme, le mariage entre les chrétiens, par cela même qu'il représente l'alliance de Jésus-Christ et de l'Église, est un véritable sacrement, et m'ême un GRAND

SACREMENT : *Sacramentum hoc magnum est, dico ego, in Christo et in Ecclesia.* Or, cette circonstance contribue beaucoup; elle encore, à élever et à affermir le mariage chrétien et la condition de la femme. Qu'on nous permette donc de nous y arrêter quelques instants. L'épouse chrétienne en particulier ne peut qu'en être très-heureuse.

§ 18. Quatrième moyen par lequel le christianisme a relevé la femme, **LE SACREMENT DU MARIAGE.** — Théologie catholique sur les sacrements. — Le mariage a toujours été un sacrement. — Différence entre l'ancien et le nouveau sacrement du mariage. — Grandeur et gloire que ce sacrement répand sur la femme.

Le mot *sacrement* a une double signification : tantôt il signifie une chose occulte, un secret sacré, un mystère, et tantôt un signe de sanctification. Pris dans ce dernier sens, le sacrement, en général, n'est qu'un **SIGNE SENSIBLE, SACRÉ, DE LA GRACE SANCTIFIANTE, INSTITUÉ, D'UNE MANIÈRE PERMANENTE, DE DIEU LUI-MÊME; *Signum sensibile, sacrum, gratiæ sanctificantis, permanenter a Deo institutum (Ita theologi, passim).***

On le dit un *signe sensible* d'une chose insensible ou spirituelle, parce que l'homme, étant un composé d'âme et de corps, ne peut rien connaître que par le concours de l'âme et du corps. Comme donc, dans l'ordre naturel, c'est en dépouillant les fantômes des corps, qui lui sont présentés par les sens, que l'âme se forme les idées ou des conceptions toutes spirituelles (1); de même,

(1) C'est la doctrine de saint Thomas d'Aquin sur *les idées*, que nous avons exposée dans le premier volume de nos *Conférences*, et dans l'ouvrage : *De l'Origine des idées et des fondements de la certitude*, Paris, chez Gaume et Vaton.

dans l'ordre surnaturel, il est nécessaire que les dogmes et les mystères de la religion lui soient présentés sous des symboles corporels. « Si vous n'étiez qu'un être
 « incorporel, nous dit saint Chrysostôme, Dieu vous
 « aurait donné ses dons (comme il l'a fait avec les
 « anges) d'une manière toute simple et incorporelle.
 « Mais l'âme se trouvant en vous unie à un corps, il
 « a dû vous présenter sous des formes sensibles même
 « les choses purement intelligibles (1). »

Cette nécessité a été sentie par le genre humain tout entier. Car les hommes se sont toujours et partout représenté les choses spirituelles et invisibles sous des formes matérielles et visibles, et se sont formé des *sacrements* faux, lorsqu'ils ont renié les vrais sacrements. En sorte qu'il n'y a pas eu, il n'y aura jamais de religion sans des cérémonies extérieures, sans une liturgie, qui n'est autre chose que le dogme religieux réalisé et présenté à l'esprit sous des formes sensibles.

Les sacrements, vrais ou faux, sont aussi des liens par lesquels ceux qui ont une même croyance s'unissent et forment une communion religieuse visible. Car il est impossible, dit saint Augustin, que les hommes puissent former une société religieuse quelconque, ayant la vraie religion ou une religion fausse pour base, sans avoir quelques signes ou sacrements sen-

(1) « Si incorporeus esses, nuda, incorporea tibi dedisset ipse dona; sed
 « quoniam anima corpori conserta est, in sensibilibus intelligibilia tibi præ-
 « bet (*Homil.* 83, *in Matth.*). »

sibles qui leur soient communs et qui les réunissent (1).

On dit aussi que le sacrement est un signe *sacré*, et cela par trois raisons : 1° parce que le sacrement signifie la *grâce*, qui est une chose *sacrée* ; 2° parce qu'il se rapporte au culte de Dieu et à l'avantage de l'homme dans l'ordre surnaturel, et ce culte et cet avantage sont des choses *sacrées*, elles aussi ; et 3° parce que tout sacrement *consacre* formellement à Dieu, et sanctifie d'une sainteté au moins morale, le sujet qui le reçoit (ANTOINE, de *Sacram.*, cap. 1).

On ajoute encore que les sacrements sont des signes qui signifient la *grâce sanctifiante*, car c'est pour signifier principalement et explicitement une telle *grâce*, soit présente, soit future, que Dieu les a institués.

La définition du sacrement se complète aussi par les mots : *Institué de Dieu d'une manière permanente*, parce qu'aucun signe sensible ne saurait signifier infailliblement la *grâce*, à moins qu'il n'ait été choisi pour cela de la part de Dieu même, qui seul confère la *grâce*, parce qu'il en est seul l'auteur, et parce que les sacrements sont établis comme des lois permanentes et stables. « Les sacrements, dit encore saint Augustin « (*loc. citat.*), sont principalement des cérémonies « par lesquelles le vrai peuple de Dieu est uni dans la « profession d'une même religion et se distingue des « autres peuples ; et par conséquent ils doivent durer

(1) « In nullum nomen religionis, sive verum, sive falsum, coagulari homines possunt, nisi aliquo signaculorum vel sacramentorum sensibilitium consortio colligantur (*Contra Faust. Manich.*, lib. X, cap. XII). »

« toujours, tant que dure la forme de la religion pour laquelle ils ont été institués. »

Saint Augustin a dit encore qu'il n'y a pas de vraie religion sans sacrements : *Nulla potest esse vera religio sine sacramentis* (*Contra Faust.*, lib. XIX, cap. XI). Or, la religion que Dieu révéla à Adam, et qui se maintint toujours pure dans la race de Seth, étant la vraie religion, elle dut avoir et eut en effet, comme la religion mosaïque, qui en a été la continuation, des sacrements. Car, de ce que l'Écriture sainte n'en dit rien, il ne faut pas croire, dit toujours saint Augustin, qu'avant l'institution de la circoncision, par exemple, les vrais serviteurs de Dieu, qui cependant croyaient au Médiateur devant s'incarner, n'aient eu aucun sacrement par lequel ils pussent venir en aide à leurs enfants (1). Le concile œcuménique de Florence enseigne que les anciens sacrements figuraient la grâce qui devait être donnée par la Passion du Seigneur (*In Decret. pro Armen.*). Ils étaient donc des *signes sensibles, sacrés, institués de Dieu d'une manière permanente, pour signifier la grâce*, et par conséquent ils étaient de vrais sacrements. Ainsi ce même concile, aussi bien que celui de Trente, les appelle simplement des *sacrements*. La différence entre les sacrements de l'ancienne loi et ceux de la loi évangélique est que les anciens sacrements étaient des signes sensibles, sacrés, permanents,

(1) « Non ideo tamen credendum est, et ante datam circumcissionem, factos mulos Dei, quandoquidem eis inerat Mediatoris fides in carne venturi, « nullo sacramento eos opitulatos fuisse parvulis suis, quamvis quid illud « esset Scriptura latere voluerit (*Contra Julian.*, lib. V, cap. II). »

institués de Dieu, et signifiant la grâce *qui devait être donnée dans l'avenir* par la Passion du Seigneur, et que les nouveaux sont des signes sensibles, sacrés et permanents, institués par Jésus-Christ, et signifiant la *grâce donnée présentement* en vertu de l'œuvre opérée; *Ex opere operato*, comme s'exprime la théologie, c'est-à-dire conférant, lorsqu'on n'y met pas d'obstacle, infailliblement la grâce par soi et en vertu de l'action même qui les accomplit. Parce que les sacrements de la nouvelle loi sont des signes pratiques produisant réellement dans l'âme, d'une manière ineffable, l'effet que leur application sensible produit sur le corps, ce sont des signes auxquels est immédiatement annexée la promesse divine de la collation de la grâce; ce sont enfin des actions propres de Jésus-Christ opérant par le ministère de l'homme, et qui par soi et immédiatement meuvent Dieu à conférer la grâce par les mérites de Jésus-Christ même.

De ce court résumé de la théologie des sacrements, il découle d'importantes conséquences par rapport au sujet qui nous occupe.

Si, d'après les conciles et les Pères, avant même la venue du Sauveur, la vraie religion a eu de vrais sacrements pour les grands actes de la vie morale de l'homme, il nous paraît évident qu'elle en eut un aussi pour le mariage, c'est-à-dire que, dès le commencement même du monde, le mariage a été un sacrement.

En effet, dès le commencement du monde, le mariage légitime ne se fit que par le consentement mutuel de l'homme et de la femme, exprimé présentement par

des paroles. Il fut donc un *signe sensible*. D'après ces paroles du Seigneur : *Il n'en fut pas ainsi au commencement; que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni*, il est clair que dès le commencement du monde, Dieu même assista au mariage et en renoua le lien de sa propre main. Ce fut donc encore un *signe sensible sacré*, consacrant les époux à Dieu et faisant descendre les bénédictions de Dieu sur les époux. Saint Paul nous a révélé que le mariage d'Adam et d'Ève fut la figure et la prophétie du grand mystère de l'union de Jésus-Christ et de l'Église, c'est-à-dire du grand mystère qui devait apporter dans le monde la grâce sanctifiante. Il fut donc, dès le commencement, aussi un *signe sensible sacré*, et *signifiant la grâce sanctifiante future*. Jésus-Christ a dit encore : *Au commencement, il n'y eut pas de divorce; mais le Créateur de l'homme n'établit le mariage qu'entre un homme et une femme; et ce fut nous dire que dès l'origine du monde, le mariage a été établi de Dieu comme une loi stable et permanente*. Il fut donc un *signe sensible sacré*, signifiant la grâce sanctifiante, et encore un *signe institué de Dieu d'une manière permanente*. Le mariage donc, dès le commencement, eut toutes les conditions qui constituent le sacrement; il fut un vrai sacrement.

Le concile de Florence a dit : *Le septième des sacrements est le mariage, parce qu'il est le signe de l'union de Jésus-Christ et de l'Église* (1). Or, le mariage primitif

(1) « Septimum est sacramentum matrimonii, quod est signum conjunctionis Christi cum Ecclesia (*loc. cit.*). »

ayant été, lui aussi, le signe de l'union de Jésus-Christ et de l'Église, il s'ensuit qu'il a été, lui aussi, un vrai sacrement. La différence entre le sacrement ancien et le sacrement nouveau du mariage, dit la théologie, est que le mariage d'Adam et d'Ève signifia l'union de Jésus-Christ avec l'Église, *seulement comme un mystère qui devait avoir lieu dans l'avenir*, tandis que le mariage entre des chrétiens signifie l'union de Jésus-Christ et de l'Église *comme un mystère toujours présent*. C'est pour cela qu'il est et doit être plus noble et plus efficace, et que, si on n'y met pas d'obstacle, il confère et doit conférer par lui-même, par l'action même qui l'accomplit, la grâce sanctifiante dont il est le signe (1), ce que l'ancien ne fait pas et ne pouvait pas faire.

Ainsi, au concile de Trente, l'assemblée la plus sainte, la plus savante, la plus éclairée, la plus auguste qu'ait jamais vue la terre, l'Église catholique, d'accord en cela avec toutes les Églises schismatiques, qui ont conservé le mariage parmi les sacrements, a frappé d'anathème tout homme « osant nier que le mariage est
« vraiment et proprement l'un des sept sacrements de
« la loi évangélique institué par Notre-Seigneur Jésus-
« Christ; et osant affirmer que le mariage a été intro-
« duit par les hommes dans l'Église, et ne confère pas

(1) « Matrimonium Adami et Evæ, si conjunctionem Christi cum Ecclesia
« significavit, tantum *ut futuram* significavit. At matrimonium christiano-
« rum significat *præsentem* Christi cum Ecclesia conjunctionem, unde *ma-
« jorem efficaciam habere debet*: ideoque gratiam sanctificantem, quam simul
« significat, conferre debet *ex opere operato*, non ponentibus obicem (AN-
« TOINE, *Tract. de Matrim.*, quæst. 1).

« de grâce (1). » Et par là, l'Église catholique se trouve avoir conservé intactes, non-seulement la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, non-seulement l'institution du Dieu Rédempteur, mais aussi la doctrine et l'institution du Dieu Créateur, qui, dès le commencement du monde, a fait du mariage un sacrement. Elle se trouve encore d'accord avec la tradition et la croyance constante et universelle du genre humain ; car tous les peuples de l'univers, même les peuples païens, même les peuples sauvages, même les peuples qui ont le plus dégradé le mariage, en ont cependant fait toujours un acte religieux, un sacrement à leur manière, une alliance sacrée du ressort et sous la tutelle de la religion ; et les hérétiques anciens et modernes qui ont osé rayer le mariage du nombre des sacrements sont en opposition, en rébellion flagrante, vis-à-vis, non-seulement de l'Église universelle, mais aussi des doctrines primitives et de la foi de toute l'humanité !

Oh ! que cette institution divine du sacrement du mariage est donc grande, précieuse pour la famille et pour la société ! Par elle, la société entière est consacrée à Dieu dans la famille, et la famille dans les époux, les époux en Jésus-Christ et dans l'Église, dont ils représentent le mystère, et en Dieu même, dont ils continuent l'action créatrice par rapport à la reproduction de l'homme, toujours à l'image et à la ressemblance de

(1) « Si quis dixerit matrimonium non esse vere et proprie unum ex septem legis Evangelicæ sacramentis, a Christo Domino institutum, sed ab hominibus in Ecclesiam invectum, neque gratiam conferre, anathema sit » (Sess. 24, can. 1). »

Dieu ! ce qui a fait dire à saint Augustin : « La vraie
 « dignité, la vraie grandeur des noces de nos femmes
 « est bien plus dans la sainteté du sacrement que dans
 « la fécondité du ventre. Chez tous les hommes, chez
 « toutes les nations, l'excellence du mariage est dans
 « les générations des enfants et dans la foi mutuelle
 « de la chasteté des époux. Mais quant au vrai peuple
 « de Dieu, le mariage y est encore plus excellent, parce
 « qu'il est un saint sacrement (1). »

Avant saint Augustin, Tertullien avait tracé un admirable tableau de la grandeur et de la gloire que le mariage chrétien emprunte à la dignité d'être un sacrement. Et le voici, cet éloquent morceau dont rien n'est plus beau et par le fond et par la forme :

« Je trouverai difficilement, dit-il, des paroles qui
 « expriment bien toute l'excellence du mariage chré-
 « tien. L'Église en forme le nœud ; l'offrande de l'au-
 « guste sacrifice le confirme ; la bénédiction du prêtre
 « y met le sceau ; les anges en sont les témoins ; le Père
 « céleste le ratifie. Et quelle alliance que celle de deux
 « époux chrétiens, réunis dans une même espérance ;
 « dans un même vœu, dans une même règle de conduite
 « dans la même dépendance ! Ils ne forment bien vérita-
 « blement qu'une même chair, qu'une même âme.
 « Ensemble ils prient, ensemble ils se livrent aux saints
 « exercices de la pénitence et de la religion. L'exemple

(1) « In nostrarum nuptiis plus valet sanctitas sacramenti, quam fecunditas uteri. Bonum igitur nuptiarum per omnes gentes atque omnes homines in causa generandi est, et in fide castitatis; quod autem ad populum Dei pertinet, etiam in sanctitate sacramenti (*De Bono Conjug.*, cap. xviii). »

« de leur vie est une instruction, une exhortation, un
 « support mutuel. Vous les voyez de compagnie à l'Église
 « et à la Table du Seigneur. Tout est commun entre eux,
 « les sollicitudes, les persécutions, les joies et les plaisirs.
 « Nul secret, confiance égale, empressements récipro-
 « ques; ils n'ont pas à se cacher l'un de l'autre pour visi-
 « ter les malades, assister les indigents, répandre leurs
 « largesses, offrir le sacrifice, vaquer assidûment à tous
 « les devoirs, sans réserve, sans contrainte. Rien ne les
 « oblige à dissimuler *ni le signe de la croix*, ni l'action
 « de grâce. Leurs bouches, libres comme leurs cœurs,
 « font retentir ensemble les pieux cantiques. Point
 « d'autre jalousie que celle de servir le mieux le
 « Seigneur. Tels sont les mariages qui font la joie de
 « Jésus-Christ, ceux à qui il donne sa paix. Il n'est
 « point permis, il n'est point utile aux chrétiens de
 « se marier autrement (*Ad Uxor.*, lib. II, c. 3). »

Ce tableau du mariage chrétien est bien beau, il faut l'avouer, et peint de main de maître, mais il n'est beau que parce qu'il est d'après nature. Car telle était vraiment dans les premiers siècles du christianisme, et telle est même aujourd'hui la vie que font, tel est le bonheur dont jouissent les époux vraiment chrétiens, ayant contracté chrétiennement leur mariage et y vivant en vrais chrétiens. C'est que, comme tous les sacrements qu'on appelle *des vivants*, le sacrement du mariage, outre l'augmentation de la grâce sanctifiante, — qui est son principal effet, — confère aux époux, qui n'y mettent pas obstacle, le droit de recevoir infailliblement et en temps opportun d'autres secours actuels de

grâce, par lesquels ils peuvent supporter facilement toutes les charges du mariage, en accomplir les devoirs et en atteindre le but ; c'est que, comme l'a dit le concile de Trente, dans le passage que nous citerons tout à l'heure, cette grâce, *en sanctifiant les époux, élève, perfectionne et affermit leur amour naturel*; et que ce n'est qu'un tel amour, ennobli et soutenu par le secours d'en haut, qui diminue le poids des obligations, fait supporter les tribulations, prévient les ennuis du mariage et en fait le charme et le bonheur. En rejetant donc le sacrement du mariage, les modernes hérésiarques ont privé les époux chrétiens appartenant à leurs prétendues Églises, de tous ces secours surnaturels qui sont annexés au mariage en tant que sacrement. Ils ont soustrait ce grand acte de la vie humaine à toute influence divine; ils ont converti en une union toute profane une union que Jésus-Christ a consacrée; ils ont fait du mariage un état dont les époux doivent accomplir les devoirs sans le secours des grâces de l'état; un état où ils sont laissés à leurs propres ressources, à leurs propres faiblesses, à leurs propres passions, à eux-mêmes. Et l'on sait assez ce que l'homme peut faire de bien lorsqu'il s'isole de Dieu pour se retrancher en lui-même, pour être lui-même ! Il n'est donc pas étonnant que, parmi les protestants, chez qui l'hérésie a profané, dégradé le mariage, on ne trouve pas de ces mariages saints, heureux, parfaits, dont Tertullien nous a tracé le tableau, et qu'on rencontre partout et en grand nombre chez les vrais catholiques. Il n'est pas étonnant que le mariage luthérien, anglican,

calviniste, ne soit, comme on l'a vu plus haut, qu'une société où les personnes se rapprochent, et les cœurs demeurent toujours divisés ; une société où l'on se parle sans s'entendre, où l'on s'assemble sans s'unir, où l'on se tolère sans s'aimer ; une société dont les rapports sont aussi froids que le calcul, et le bonheur aussi inconstant et précaire que la passion ; une société que l'adultère souille, que l'indifférence relâche, lors même que le divorce ne la brise pas ; une société, enfin, où le lot de la femme n'est qu'une grande dose de contrariétés, d'humiliations et de douleurs !

§ 19. Continuation du même sujet. — La dignité de sacrement non-seulement élève le mariage, mais elle en est le plus solide support. — Différence du mariage entre les chrétiens, et du mariage entre les infidèles. — C'est principalement parce que le premier est un sacrement de la loi nouvelle, qu'il est UN et INDISSOLUBLE, et c'est en partant de ce même dogme que les princes chrétiens ont fait une loi de l'unité et de l'indissolubilité du mariage.

Mais cette dignité de sacrement, efficace par lui-même, à laquelle notre divin Sauveur a élevé le mariage chrétien, n'en fait pas seulement toute la splendeur, elle en est encore le support et l'appui. On vient de voir qu'en se réveillant de son mystérieux sommeil, et en regardant devant lui Ève, qui venait d'être créée, le premier père du genre humain s'écria d'un ton prophétique : *Ceci est l'os de mes os et la chair de ma chair ; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair.* Or, le concile de Trente a déclaré que ce fut l'Esprit saint qui mit alors sur les lèvres d'Adam ces grandes et mystérieuses paroles, et que, par elles, Adam,

ou plutôt Dieu même par l'organe d'Adam, prononça dès lors la grande loi du lien perpétuel et indissoluble du mariage (1). Il est donc évident, dit l'Antoine, en citant ce passage du concile, que le mariage, de sa nature et par son institution primitive, est indissoluble, et qu'il ne peut être dissous par aucune autorité purement humaine (2). Mais on vient de voir aussi que, d'après saint Paul, Adam, en prononçant les paroles précitées, fit allusion au grand mystère de l'union de Jésus-Christ avec l'Église. Il est donc évident encore que le mariage n'a été, dès l'origine du monde, déclaré indissoluble que parce qu'il indiquait en perspective, en prophétie, le mystère de cette ineffable union. Pour ce qui regarde le mariage entre des chrétiens, il n'y a pas de doute, dit le même théologien, que la raison par laquelle Jésus-Christ a voulu qu'un tel mariage ne pût être jamais dissous est celle-ci : *Parce que le mariage entre des personnes baptisées est le signe parfait de l'union de Jésus-Christ et de l'Église par l'Incarnation, et que cette union est indissoluble, car le Verbe ne quitte jamais l'humanité qu'il a une fois assumée* (3).

(1) « Matrimonii perpetuum et indissolubile nexum primus humani generis parens, divini Spiritus instinctu, pronuntiavit, cum dixit : *Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro de carne mea. Quamobrem relinquet homo patrem et matrem et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una* » (CONCIL. TRIB. Sess. IV). »

(2) « Unde patet matrimonium, ex primâ suâ institutione, et ex naturâ suâ indissolubile esse, ac proinde a nulla auctoritate mere humana dissolvi posse (*Loc. citat.*). »

(3) « Ratio cur Christus voluit ut matrimonium baptizatorum nunquam dissolvi posset, est : quia matrimonium est signum perfectum conjunctio-

Or, rien n'est plus sacré, je dirai encore plus sacramentel que cette union de Jésus-Christ avec l'Église. Ainsi donc le mariage n'est indissoluble que parce qu'il représente une chose sacrée, et qu'il est dès lors une chose sacrée lui-même, c'est-à-dire en tant que, dès le commencement même du monde, il a été un sacrement : sacrement incomplet, imparfait pendant le temps qui a précédé la venue de Jésus-Christ au monde (parce qu'alors le mariage ne signifiait que l'union *future* du Verbe avec l'humanité et la grâce qu'on devait recevoir par ce mystère), et sacrement complet, parfait, et produisant la grâce par lui-même, depuis cette venue du Sauveur, parce que, depuis cette époque, le mariage chrétien représente l'union, déjà accomplie, du Verbe avec l'humanité et avec l'Église, et que cette union est toujours permanente et se renouvelle toujours dans le mystère de l'Eucharistie ; *Hoc facite in meam commemorationem* (1).

« nis Christi cum Ecclesia per Incarnationem : quæ conjunctio est indissolubilis ; Verbum enim humanitatem assumptam nunquam dimittit » (Quæst. vii, *de Matrim.*). »

(1) C'est l'opinion d'un grand nombre des Pères de l'Église ; nous en citons ici trois seulement. Saint Augustin s'écrie : « Oh ! que la dignité des prêtres est grande, puisque dans leurs mains le Fils de Dieu s'incarne tous les jours, comme il s'incarna une fois dans le sein de la sainte Vierge ! *O veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus, velut in utero Virginis, Filius Dei incarnatur (Ad Catechamen.)* ! » Saint Chrysostôme dit : « Par le mystère (de l'Eucharistie) Jésus-Christ s'unit à chacun des fidèles et le nourrit avec le plus grand amour, et en même temps il rappelle et il persuade toujours à l'homme, qu'il a pris une fois la chair de l'homme : *Singulis fidelibus, per hoc mysterium, se conjungit ; eos studiosissime alit ; hac etiam re carnem illam tuam assumpsisse tibi persuadens (Homil. LXXXIII, in Matth.).* » Enfin saint Léon s'exprime ainsi : « Puisque le divin Sauveur devait soustraire à nos yeux ce corps

C'est parce que le mariage chrétien représente ce mystère accompli, et toujours permanent et subsistant, et se renouvelant toujours, que Jésus-Christ l'a, d'après saint Paul, élevé à la haute dignité de grand sacrement : *Sacramentum hoc magnum est in Christo et in Ecclesia*. Et puisque l'humanité est une, et que le Verbe divin, l'ayant assumée une fois, ne l'a jamais quittée ; *Quod semel absumpsit, numquam dimisit* ; et puisque l'Église est une, elle aussi, et que le Fils de Dieu, s'y étant uni une fois, ne s'en est pas séparé, il s'ensuit que le sacrement du mariage, destiné à exprimer, à représenter ce même mystère, ne doit avoir lieu qu'entre un homme et une femme, et qu'une fois légitimement contracté, il doit être perpétuel. Ainsi le mariage, en tant qu'il représente ce grand mystère du Dieu incarné, est un sacrement, et, en tant qu'il est un tel sacrement, il est *saint, un et indissoluble*, et c'est la dignité de sacrement qui lui vaut ces conditions, qui en font la plus noble alliance qui puisse avoir lieu entre les hommes (1).

« qu'il avait assumé de nous, il était de toute nécessité de nous laisser à
 « consacrer le sacrement de son corps et de son sang, afin que nous pus-
 « sions honorer toujours, par ce mystère, le sacrifice qui fut une fois offert
 « pour nous, pour prix de notre rachat ; *Quia corpus assumptum abla-
 « turus erat ex oculis, necessarium erat, ut nobis sacramentum corporis
 « et sanguinis sui consecraret, ut coleretur jugiter per mysterium quod
 « semel offerebatur in pretium (De Pass.).* »

(1) Quoique le mariage consommé entre les chrétiens ne puisse être jamais dissous, cependant, en vertu d'une dispensation divine en faveur du christianisme, qui, comme on le sait, nous a été révélée par saint Paul (I, *Corinth.*, vii), si un époux infidèle se fait chrétien, et son conjoint, restant dans l'infidélité, ne veut pacifiquement cohabiter avec l'époux chrétien,

C'est de cette même manière qu'a argumenté, au sujet du mariage chrétien, le sacré concile de Trente. Il

celui-ci peut casser son premier mariage, et en contracter un nouveau avec une fidèle. Or, d'après les théologiens, la raison de cette disparité de condition du mariage entre des chrétiens, et du mariage entre des infidèles, est que le mariage entre des baptisés étant, par la volonté de Jésus-Christ lui-même, le signe parfait de l'union du Verbe avec l'Église par l'Incarnation, et cette union, absolument indissoluble, ne pouvant bien être représentée que par le mariage, lui aussi absolument indissoluble, Jésus-Christ a dû vouloir que le mariage consommé entre des chrétiens ne pût jamais être dissous. Mais le mariage entre des infidèles, qui, n'étant pas baptisés, n'ont pas de rapport avec le corps mystique de Jésus-Christ, n'est pas un signe de l'union de Jésus-Christ et de l'Église, et par conséquent Jésus-Christ a bien pu vouloir, en faveur de la religion chrétienne, que le mariage même consommé entre des infidèles puisse se dissoudre lorsque l'un des époux se convertit au christianisme, et que l'autre veut demeurer dans son infidélité; *Disparitas est quod Christus noluit matrimonium baptizatorum consummatum dissolvi unquam posse, quod hoc matrimonium, ex institutione Christi, est perfectum signum indissolubilis conjunctionis Verbi cum Ecclesia per Incarnationem, ad quod requiritur omnimoda indissolubilitas. At Christus in gratiam religionis christianæ voluit ut infidelium matrimonium, etiam consummatum dissolvi posset, altero conjugum ad fidem converso, quia infidelium matrimonium, non est signum conjunctionis Christi cum Ecclesia* (ANTOINE, quæst. XI, de Matrim.). Mais, d'après saint Paul, le mariage chrétien ne représente parfaitement l'union de Jésus-Christ avec l'Église qu'en tant qu'il est lui aussi un mystère et un sacrement. Dire donc que le mariage chrétien est indissoluble parce qu'il représente l'union de Jésus-Christ avec l'Église (ce que le mariage entre des infidèles ne fait pas), c'est dire que le mariage consommé des chrétiens n'est absolument indissoluble qu'en tant qu'il est un sacrement; tandis que le mariage des infidèles ne l'est pas. Au chapitre QUANTO, de Divortijs, du droit canon, Innocent III dit : Quoique le mariage des infidèles soit un vrai mariage, cependant il n'est pas chez eux un mariage tout à fait réglé (*non tamen est ratum*); et c'est seulement le mariage des fidèles qui est vrai et réglé (*inter fideles autem verum ac ratum existit*), et la raison en est que le SACREMENT DE LA FOI, qui est admis en même temps dans le mariage des fidèles, ne se perd jamais (*quod sacramentum fidei, quod semel est admissum, nunquam amittimus*). Ainsi la perfection et l'indissolubilité du mariage chrétien tiennent à ce qu'il est un sacrement.

commence par établir que ce mariage étant infiniment plus noble que tous les mariages anciens, par la grâce que Jésus-Christ y a annexée, c'est à juste raison que tous nos saints Pères, les conciles et la tradition universelle de l'Église, ont toujours enseigné qu'il faut le considérer comme l'un des sacrements de la loi nouvelle (1).

Ensuite le même concile a dit encore : « C'est Jésus-Christ, l'instituteur et le perfectionnateur des vénérables sacrements, qui, par sa Passion, nous a mérité cette grâce qui sanctifie les époux, qui élève, en le perfectionnant, leur amour naturel, et confirme l'indissoluble unité de leur union. Et c'est à cela que saint Paul a fait allusion en disant : « Époux, aimez vos épouses comme Jésus-Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle ; » et ajoutant encore : « Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et en l'Église(2). » Que les évêques veillent donc à ce que les noces se fassent avec la décence et l'honnêteté qui conviennent, puisque le mariage est *une chose sainte*, et qu'on doit le

(1) « Cum matrimonium, in lege Evangelica, veteribus connubiis per Christum gratia præstet, merito inter novæ legis sacramenta adnumerandum sancti Patres nostri, concilia et universalis Ecclesiæ traditio *semper* docuerunt (Sess. XXIV, de *Matrim.*). »

(2) « Gratiam vero quæ *naturalem amorem perficeret, et indissolubilem unitatem confirmavit, conjugesque sanctificavit*, Christus, venerabilium sacramentorum institutor et perfectior, sua nobis passione promeruit. Quod Paulus apostolus innuit dicens : « Viri, diligite uxores vestras sicut Christus dilexit Ecclesiam, et tradidit semetipsum pro ea ; mox subjungens : « Sacramentum hoc magnum est, dico ego, in Christo et in Ecclesia » (*Ibid.*) »

« traiter saintement (1). Et anathème à celui qui affirme
 « qu'il est permis au chrétien d'avoir plusieurs femmes
 « en même temps, et que cela n'est défendu par au-
 « cune loi divine (2); et anathème aussi à quiconque
 « osera dire que le lien du mariage peut se dissou-
 « dre (3). » C'est ce qui est dire que le mariage chrétien
 n'est *saint*, n'est *un* et *indissoluble* que parce qu'il est
 un sacrement.

Bien plus encore, on sait que, sacrement ou figure
 d'un sacrement représentant un mystère divin, le ma-
 riage est une institution divine, une chose divine lui-
 même. L'homme ne peut pas y toucher sans se rendre
 coupable de sacrilège. Ses conditions essentielles ne
 peuvent pas être modifiées, et moins encore changées
 par aucun pouvoir terrestre. Car comment l'homme
 terrestre, quel que soit son rang dans la hiérarchie
 sociale, aurait-il le droit de changer ou même de modi-
 fier les conditions d'une institution céleste, d'un mys-
 tère, d'un sacrement de Dieu? Le pouvoir spirituel de
 l'Église et du Pape lui-même, qui peut tout lier et tout
 dissoudre, et auquel est assujettie l'économie des sacre-
 ments aussi bien que les rites et les manières de les
 administrer, n'en pourrait cependant pas changer la
 nature, *la substance* et les conditions essentielles que

(1) « Quas nuptias episcopi, ut ea qua decet modestia et honestate fiant
 « curabunt : sancta enim res est matrimonium, et sancte tractandum
 « (*Ibid.*). »

(2) « Si quis dixerit licere christianis plures simul habere uxores, et hoc
 « nulla lege divina esse prohibitum, anathema sit (*Ibid.*). »

(3) « Si quis dixerit dissolvi posse matrimonii vinculum, anathema sit
 (*Ibid.*). »

leur divin Instituteur leur a assignées ; et par conséquent ni l'Église, ni le Pape, et moins encore le pouvoir temporel, ne peuvent autoriser la polygamie et le divorce. Et, en effet, c'est en partant de ce principe, que le mariage chrétien est un sacrement divin en dehors de toute juridiction et de toute atteinte humaine, et constituant entre l'homme et la femme une société une et indissoluble, que non-seulement l'Église et le Pape ont toujours soutenu l'unité et l'indissolubilité du mariage, mais tous les souverains chrétiens eux-mêmes en ont fait autant jusqu'au seizième siècle ; et que, lors même qu'ils ont voulu, par leur libertinage, répudier leurs femmes légitimes pour en épouser d'autres, c'est-à-dire lors même qu'ils ont voulu introduire la polygamie et le divorce dans leur ménage, ils n'ont jamais osé les introduire dans la société par leurs lois. En sorte que la législation civile de tous les souverains chrétiens touchant le mariage a marché toujours d'accord avec la législation canonique de l'Église sur ce même sujet. C'est ainsi que la dignité de sacrement a contribué à établir, parmi les peuples chrétiens, la sainteté, l'unité et l'indissolubilité du mariage, sur lesquelles reposent les droits et les grandeurs de la femme épouse, de la femme mère et même de la femme enfant.

§ 20. On commence à montrer que l'histoire du protestantisme elle-même confirme la même doctrine de L'IMPORTANCE DU SACREMENT DU MARIAGE POUR EN ASSURER L'UNITÉ, L'INDISSOLUBILITÉ ET LA SAINTÉTÉ. — Horrible corruption des mœurs, causée par la réforme et attestée par les réformateurs et par Luther lui-même.

L'histoire de la Réforme protestante est-elle aussi un éclatant témoignage de la vérité de cette même doc-

trine de l'importance du sacrement du mariage pour le bonheur de la femme et pour la moralité de la société. Nous allons tâcher d'approfondir ce sujet : rien n'est plus capable de faire comprendre à la femme ce qu'elle doit au vrai christianisme.

Nous rappellerons d'abord les horribles ravages, touchant les mœurs, que, de l'aveu des réformateurs eux-mêmes et sous leurs propres yeux, les doctrines luthériennes ont faits parmi les peuples *réformés*. Les voici, ces aveux ; ils ne peuvent pas être suspects !

C'est d'abord le partisan le plus passionné de la réforme, — parce que la réforme lui avait permis de divorcer, — Beltius, qui, témoin oculaire de ces ravages, nous a tracé cet affreux tableau des mœurs de l'Allemagne, dès les premiers jours que le nouvel Évangile y fut prêché. « Désirez-vous voir, nous dit-il, réunie
 « dans un même lieu toute une *population d'hommes*
 « *sauvages et impies, chez lesquels toutes les espèces*
 « *d'iniquités sont des pratiques journalières, et, pour*
 « ainsi dire, à la mode ? Allez dans celles de nos villes
 « *luthériennes* où se trouvent les prédicateurs les plus
 « estimés et où le *saint Évangile* est prêché avec plus
 « de zèle ; c'est là que vous la trouverez. Les plus hor-
 « ribles péchés ont inondé la société tout entière, et, *tel*
 « *qu'un immense déluge*, ils s'élèvent jusqu'aux nues et
 « obscurcissent le ciel (1). »

(1) Cet aveu, et ceux qui suivent ici, se trouvent tout au long dans l'ouvrage de M. Nicolas, *Du Protestantisme*, liv. III, ch. iv. Nous n'en rapportons que quelques-uns ici, pour la commodité de ceux de nos lecteurs qui n'ont pas ce bel ouvrage sous leur main.

Plus heureux, un autre réformateur a résumé le même tableau dans ces deux mots : « C'est une SAUVAGERIE CYCLOPÉENNE que nous voyons croître de toute part : *Crescit cyclopica feritas ubique.* »

« Que diriez-vous, ajoute le savant Wilibald Pirkeiner, si vous saviez ce qui se passe en fait de mariages ? Si ce n'étaient les lois et l'exécuteur des hautes œuvres, nous en serions bientôt, *quant aux femmes*, à la république de Platon, *en pleine promiscuité !* »

En parlant du divorce, en particulier, Ezeceavius disait : « Les cas en sont devenus tellement communs, qu'on ne pourrait plus les compter ; et que bâcler des mariages, ajoutait Wird, et les rompre, paraît l'occupation favorite des *évangéliques*, qui remplissent ainsi le monde de prostituées et de gens de mauvaises mœurs. »

« Rien n'est plus ordinaire maintenant, s'écriait Ficher, que le concubinage, l'adultère et l'inceste ! » Et cela avait lieu au sein même de la famille ; car Oslander a dit ceci : « *Chose monstrueuse !* Au milieu de ceux qui sont le plus intéressés à les sauvegarder, au lieu de leurs parents, l'innocence et l'honneur des femmes courent les plus grands périls ! »

Mais afin qu'on ne croie pas que c'étaient là des aveux et des plaintes isolés, voici Musculus, ce grand ami de Bucer, cemoine apostat qui avait changé le froc de Saint-Benoît pour la sale toge luthérienne, afin d'y abriter dessous un inceste, nous assurant que les chefs de la Réforme étaient tous d'accord pour reconnaître et pour déplorer les scandales produits par leurs doctrines. Et

le moyen de s'y tromper, pour lui qui, en sa qualité de pasteur à Strasbourg d'abord, et ensuite de professeur de théologie à Berne, était en rapports intimes avec tous les coryphées du parti, et avait pu voir de près le mal qu'avait produit, en Allemagne et en Suisse, l'enseignement dont il était l'un des plus fougueux apôtres ! Or, voici l'aveu de cet hérésiarque : « Nous sommes, dit-il, « les prophètes de nos propres malheurs. Nous nous « plaignons que la malice et la corruption aient atteint « leurs *dernières limites*, et reconnaissons que le soleil et « la terre ne sauraient davantage, l'un éclairer et l'au- « tre supporter un tel état de choses ; et moi, *je m'as- « socie à cette PLAINTE GÉNÉRALE*. Moi aussi je suis per- « suadé que *l'enfer n'a plus d'autres vices* à ajouter à « tous ceux qui ont envahi le monde, et que, conséquem- « ment, *le temps où nous vivons est le plus dangereux, le « plus corrompu qui ait jamais été et qui puisse jamais « exister*. Pour l'emporter en vices et en malice sur nos « enfants, il faudrait que leurs descendants *se transfor- « massent en démons* ; car je ne comprends pas qu'en con- « servant le caractère humain, *ils puissent devenir pires « que nous sommes*. » Et voici Egranus, l'ami de Lu- ther, nous disant lui aussi : « L'histoire est là pour « nous apprendre que depuis huit siècles que l'Allema- « gne est devenue chrétienne, il ne s'est pas encore vu « dans ce pays une perversité comparable à celle qui, « *de l'aveu de tous*, y règne de nos jours. »

Mais ce qui est encore plus étrange et plus incroyable, Luther lui-même a fini par reconnaître que sa prétendue réforme, dès son commencement même, n'a été,

au fond, que la ruine de toute morale et de toute religion, la perte des mœurs et le triomphe du plus affreux libertinage. « A peine, a-t-il dit, avons-nous commencé « à prêcher *notre* (1) Évangile, que l'on vit dans tout le « pays une effroyable révolte, des schismes, des sectes « et partout la ruine complète de l'honnêteté, de la moralité, « de l'ordre; la licence et tous les genres de vices et de tur- « pitudes sont portés bien plus loin aujourd'hui qu'ils ne « LE FURENT JAMAIS SOUS LE PAPISME. Le peuple, maintenu « autrefois dans le devoir, ne connaît plus maintenant ni « liens, ni frein, et vit comme le cheval sauvage, sans rete- « nue ni pudeur, au gré de ses plus grossiers désirs... »

« Si nous avons encore à baptiser les adultes, je suis « certain qu'il n'y aurait pas la dixième partie de la « population qui consentît à s'y soumettre. Je dis plus; « oui, certes, il y a longtemps que nous serions maho- « métans, autant qu'il est en nous de l'être. »

Un jour, prêchant dans la ville de Wurtemberg, la Rome de la réforme, Luther fit entendre ces lugubres paroles : « Depuis la prédication de *notre doctrine*, le « monde devient de plus en plus mauvais, plus impie, « plus déhonté. Les diables se précipitent en légions sur « les hommes, qui, à la pure clarté de l'Évangile, sont « plus avides, plus impudiques, plus détestables, qu'ils « n'étaient jadis sous la papauté. Paysans, bourgeois, « nobles, gens de tous états, du plus grand au plus petit, « ce n'est partout qu'avarice, intempérance, impu-

(1) Ce mot de *notre Évangile* est bien trouvé. L'Évangile que prêchait Luther n'était plus l'Évangile de Jésus-Christ!

« *dicité*, désordres honteux, passions abominables. »

Enfin, ailleurs le même pontife de la réforme a dit aussi : « J'avoue que si Dieu ne m'avait tenu les yeux
« fermés sur l'avenir, et que *j'eusse pu prévoir* TOUT CE
« SCANDALE, je n'aurais certainement osé propager ma
« doctrine.... Qui de nous se fût mis à prêcher, si nous
« avons prévu qu'il en résulterait *tant de calamités et*
« *de scandales* ? A présent que nous avons commencé,
« il faut bien que nous en subissions les conséquen-
« ces ! » Ce n'est pas, comme on le voit, le repentir des
pénitents, mais le regret des obstinés ; ce n'est pas la
conversion de Pierre, c'est le désespoir de Judas !

En attendant, rien n'est plus exact que cet aveu de Luther, que *cette complète ruine des mœurs* et TANT DE CALAMITÉS ET DE SCANDALES ne furent que le résultat logique de *ses prédications* et de ses doctrines. Les voici, en effet, ces doctrines luthériennes, touchant le mariage et la femme.

§. 21. Continuation du même sujet. — La réforme autorisant la polygamie, le divorce, l'adultère, et toute espèce de débauche. — Ces horribles concessions faites au sensualisme découlent nécessairement du blasphème établi en principe par Luther, QUE LA CHAIR EST ABSOLUMENT INDOMPTABLE. — Aveux des réformateurs eux-mêmes, que c'est en partant de ce principe qu'ils ont été forcés d'admettre les doctrines les plus licencieuses touchant le mariage.

Un prince libertin, Philippe, landgrave de Hesse, ne se contentant pas de sa légitime femme, voulut en épouser en même temps une autre ; mais n'osant le faire sans dispense, il s'adressa, pour l'obtenir, au souverain pontife de la réforme, Luther, et à son consistoire, composé de prêtres et de moines apostats

comme lui. « Ma vigoureuse constitution, disait le prince dans l'exposé de sa demande, et mes fréquentes présences aux diètes de l'Empire et de mes États, où l'on vit à cœur joie, ne me permettent pas d'y rester seul; et cependant je ne puis pas y amener la princesse ma femme, avec tout l'attirail dispendieux de la cour. Ne me serait-il donc permis, outre celle-ci, d'ajouter encore Marguerite Sahl, fille d'honneur de ma sœur Elisabeth, et avoir ainsi une seconde femme de rechange? » A quoi le sacré collège de la réforme répondit que OUI; « afin, est-il dit dans cette étrange dispense, que le prince puisse, PAR LA, pourvoir au salut de SON CORPS et de son âme, ainsi qu'à la gloire de Dieu. » Seulement, ces braves moralistes, craignant de froisser trop l'opinion chrétienne, recommandèrent au landgrave « de n'user de cette permission qu'en secret (1), sous le sceau de la confession (qu'ils venaient d'abolir) (2). »

Or, ce fut à cette occasion que Luther, mentant im-

(1) C'était dire : « Nous accordons à vous, prince, la polygamie, mais nous n'entendons pas l'accorder à vos sujets. Pour ceux-ci, s'ils ne peuvent pas vivre avec une seule femme, qu'ils s'arrangent comme ils peuvent, afin de pourvoir au salut de leur corps, de leur âme, et à la gloire de Dieu. » L'Église, comme on le verra bientôt, a fait tout le contraire. Avant de combattre le divorce et la polygamie dans la chaumière, elle les a combattus sur le trône. C'est que l'hérésie ne pouvant exister qu'à l'ombre de la protection des princes, les flatte; tandis que l'Église, n'ayant pas besoin de cette protection pour exister, résiste à leurs injustes exigences, et ne craint pas leurs persécutions et leur fureur.

(2) Voyez, au tome 1^{er} de l'*Histoire des Variations*, cette étrange pièce, où l'hypocrisie l'emporte sur le blasphème, et qui est signée par Luther, Mélancthon, Bucer, et six autres théologiens de la réforme.

pudemment à la parole de Dieu, si claire, si nette et si précise dans l'Évangile, et à sa propre conscience, osa scandaliser le monde chrétien par ce blasphème : « Je reconnais, *en vérité*, que si quelqu'un veut épouser plusieurs femmes en même temps, je n'ai pas le droit de l'en empêcher, attendu que cela n'est pas défendu par les livres saints (1). »

Dans sa lettre à George Bruch, chancelier du duc de Saxe-Weimar, qui, tout en gardant sa première femme, voulut en épouser une seconde, Luther a dit encore : « Il m'est impossible, *en vertu de l'Écriture sainte*, de défendre à qui que ce soit de prendre plusieurs femmes en même temps. Mais je ne voudrais pas être le premier à introduire cette louable coutume parmi les chrétiens (2) (THEINER, *la Suède et le Saint-Siège*, t. I, p. 209). »

Mais Carlostad, disciple de Luther, fut plus franc et plus explicite ; car, ôtant le masque et bravant toute pudeur, il écrivit ceci à son digne maître : « Point de scrupules. Soyons *bigames, trigames*; ayons autant de femmes que nous pourrons en nourrir. — Croissez et multipliez, entends-tu, Luther? Laisse donc accom-

(1) « Ego sane fateor non posse prohibere, si quis plures velit uxores ducere, nec animi id repugnat sacris litteris (AUDIN, *Vie de Luther*, tome II). »

(2) Pourquoi pas, puisque c'est une coutume louable? Contradiction donc, et mensonge! Cependant Luther n'en fut pas moins le premier à introduire cette coutume louable parmi les chrétiens, par la scandaleuse dispense qu'il accorda au landgrave de Hesse, qui fut le premier cas de polygamie solennellement autorisés depuis l'origine du christianisme; et depuis lors on n'a pu refuser la polygamie à qui que ce soit.

« plir l'ordre du ciel (*Histoire des Variations*, t. I). » Ce qui peut se traduire par ces mots : « Le temps est venu de remplacer par la morale du Coran la morale de l'Évangile. » Ainsi, ces prétendus *évangéliques* ne l'étaient qu'au titre de destructeurs de l'Évangile, comme nos rationalistes ne le sont qu'au titre de destructeurs de toute raison, et nos socialistes au titre de destructeurs de toute société!

A cette même occasion de la dispense accordée par les réformateurs au landgrave de Hesse, Bucer, qui cependant passait pour le rigoriste exagéré de la secte, publia une défense de la polygamie, où il dit : « Il est évident qu'il existe des hommes pour qui la polygamie est un besoin naturel. Il ne manque pas d'ailleurs d'exemples d'empereurs et de rois qui, non-seulement ont épousé plusieurs femmes, mais y ont ajouté des concubines, avant que la tyrannie papale ne se fût avisée de se mêler de la conduite de nos princes (M. NICOLAS, *du Protestantisme*, liv. III, ch. IV) (1). »

Jean de Leyde, le chef des anabaptistes, ne se contentant pas de faire des sermons en faveur de la polygamie, et voulant la prêcher plus efficacement d'exemple, épousa plusieurs femmes (vingt en même temps) et ses adeptes en firent autant : en sorte que non-seule-

(1) Il est vrai que, craignant la justice impériale, il désavoua cette scandaleuse défense; mais dans ce désaveu même, il ne défend pas moins la polygamie, « pourvu que, dit-il, cette tolérance ne passe point en règle générale. »

ment les maisons des grands, mais les maisons des bourgeois aussi se changèrent en sérails (1).

Le divorce n'est qu'une polygamie successive, comme la polygamie n'est qu'un divorce simultané. La réforme ayant donc accordé le plus, ne pouvait pas refuser le moins. Henri VIII n'eut pourtant qu'à demander aux théologiens de la réforme la faculté, que lui avait refusée le Pape, de renvoyer sa femme légitime et d'épouser une courtisane, pour l'obtenir à l'instant et même avec indulgence plénière. Et ce ne fut qu'en réalisant les nouvelles doctrines *évangéliques* de la réforme, que ce monstre de luxure et de cruauté renouvela les mœurs de Tibère, de Néron et de Caligula, sur un trône chrétien, en y plaçant le divorce et la polygamie entachés de sang.

L'Évangile et saint Paul disent, dans les termes les plus clairs, que *renvoyer sa femme légitime et en épouser une autre, c'est se rendre coupable d'adultère*. Le divorce n'est donc qu'un vrai adultère, un adultère permanent, tandis que l'adultère n'est qu'un divorce passager. La réforme ayant donc proclamé la légitimité du divorce, ne put plus voir dans l'adultère qu'un acte licite, ou au moins indifférent. Aussi plusieurs de ses docteurs n'ont pas eu honte de s'en faire les apologistes.

(1) Pendant que nous écrivons ceci, les journaux nous apprennent que l'un des législateurs du congrès américain a épousé et entretient chez lui *huit femmes*, dont il a eu, jusqu'à présent, vingt-quatre enfants. On pourra s'indigner d'une pareille atteinte à la civilisation chrétienne, en plein dix-neuvième siècle; mais on ne peut pas dire que ce *législateur* ne soit un bon protestant (Voyez *la Patrie*, juin 1854).

Enfin, ayant accordé une telle licence aux mariés, la réforme n'a pas pu être sévère pour les célibataires, et elle n'a pu s'empêcher non plus d'autoriser, comme des choses indifférentes aussi, la fornication, la mollesse et toute espèce de débauche. En effet, on a entendu, même de nos jours, un évêque protestant osant écrire ceci : « Une jouissance sensuelle hors du mariage, si elle est modérée, n'est pas plus immorale que dans le mariage; et s'il faut l'éviter, c'est qu'elle choque les usages reçus, et que souvent elle entraîne la perte de l'honneur et de la santé (*Critique de la morale chrétienne*, par Cannabich (1). »

La théologie de la réforme touchant les mœurs n'a donc été que l'affranchissement de la chair, la libre satisfaction des sens, l'émancipation entière de l'homme et de la femme de tout engagement, de tout lien, de toute loi exigeant la chasteté, la continence, la pudeur, n'a été que le triomphe du sensualisme païen sur les ruines du spiritualisme chrétien. C'est cependant ce qu'on a osé appeler la *réforme de l'Église, la purification du christianisme, et l'esprit de la liberté chrétienne*.

Mais il importe d'observer que ces horribles doctrines des théologiens de la réforme découlent de ce principe,

(1) Un autre auteur protestant vient d'écrire ces mots, qui résument à eux seuls toute la doctrine et l'esprit de la réforme, touchant les mœurs : « La monogamie et la défense de conjonctions extra-matrimoniales ne sont qu'un reste de monachisme, et cette morale repose sur une foi aveugle (*Magasin de Henke*, 11^e partie). » Ainsi les théologiens païens, qui ont, eux aussi, toujours et partout honoré d'un culte religieux la chasteté, et rendu hommage à l'unité du mariage, ne sont que des moines s'inspirant des doctrines d'une foi aveugle!... (Voyez la note suivante.)

dont Luther a souillé ses écrits, et qu'il prêchait continuellement avec un cynisme qui effraie autant qu'il révolte; à savoir, *que l'instinct sexuel est d'une force absolument indomptable et d'une inévitable et invincible nécessité* (Vie de Luther par AUDIN, *passim*).

En effet, ce principe posé, la loi du célibat ecclésiastique, la plus haute source de la sainteté, n'est plus qu'une tyrannie, et la virginité volontaire, qui fait la plus grande gloire de la femme qui s'y dévoue, n'est plus qu'un crime et en même temps un délire. Luther ne manqua pas de tirer ces conséquences, et avec une impudeur qui aurait fait rougir même les théologiens du paganisme (1); il poursuivit de ses anathèmes et flétrit de ses infâmes libelles les vœux monastiques et le célibat des prêtres. Et afin de corroborer un tel enseignement par l'exemple, il n'eut pas honte, lui prêtre et moine, de renchérir sur l'inceste par le sacrilège, car il se maria publiquement avec une religieuse, défroquée comme lui, et partant seule femme digne d'un tel mari (2).

Mais dire *que l'instinct sexuel est d'une force absolument indomptable et d'une inévitable et invincible nécessité*, c'est dire que cet instinct est la loi suprême des mœurs,

(1) La théologie païenne, tout en ayant autorisé et divinisé même la débauche, n'en honorait pas moins la virginité volontaire dans les vestales et le célibat dans le prêtre. Voyez là-dessus les deux premiers chapitres de l'important ouvrage de monseigneur Pavis, évêque d'Alger, *Sur le Célibat ecclésiastique*. Ici le savant prélat nous représente le genre humain tout entier rendant hommage à la loi du célibat sacré, et au mérite de la virginité.

(2) Calvin, Mélanchthon, et tous les chefs de la réforme, prêtres eux aussi, en firent autant dans toute l'Allemagne, dans la Suisse et en Angleterre.

devant laquelle tout doit fléchir, et contre laquelle tout ce qui se fait est nul et incapable de produire la moindre obligation ; c'est dire qu'en présence des exigences impérieuses de cet instinct, tout chrétien peut violer impunément toutes promesses faites à Dieu par le vœu de chasteté, et qu'à plus forte raison tout homme peut violer impunément toutes promesses faites à l'homme par le mariage ; c'est dire, enfin, que non-seulement le célibat *absolu* des personnes consacrées à Dieu, mais même le célibat *relatif*, auquel sont obligées les personnes mariées, n'est nullement obligatoire. Car si le prêtre, si la vierge sacrée, aussitôt que *l'instinct indomptable de la chair* le leur demande, peuvent se marier ; les personnes mariées elles-mêmes, aussitôt que le même instinct l'exige, peuvent se renvoyer réciproquement, et de là la légitimité du *divorce* ; ou bien elles peuvent aimer d'autres personnes, et de là la légitimité de *l'adultère* ; ou bien un mari peut avoir plusieurs femmes en même temps, et de là la légitimité de la *polygamie*. Ne vient-on pas d'entendre Bucer justifiant la polygamie par la violence des exigences de la chair en disant : « Il est évident qu'il existe des hommes *telle-*
 « *ment conformés* que la bigamie est pour eux, non-
 « seulement une mesure de prudence, mais encore
 « une *nécessité* : pour eux la polygamie est un besoin
 « naturel. » Voilà donc, par le principe de Luther, la loi de la chasteté, loi qui distingue l'homme de la brute, loi éminemment conservatrice de l'homme, de la famille et de la société, abolie dans toutes les conditions où peut se trouver l'homme, abolie dans toutes ses

nuances et dans tous ses degrés. Voilà la chair proclamée tout à fait indépendante de l'esprit, et affranchie de toute réserve, de tout frein, de toute loi, et le sensualisme païen relevé de la boue pour trôner dans toute sa licence au milieu des peuples chrétiens !

Ces conséquences sont horribles, sans doute, mais elles sont rigoureusement logiques, elles sortent nécessairement du principe de Luther, *de la force indomptable de l'instinct sexuel*. Car, comme l'a si bien remarqué le savant M. Nicolas, dans l'ouvrage que nous venons de citer, si la *force de l'instinct sexuel* autorise le mariage, même dans le célibat religieux, la même force doit autoriser le divorce, même dans le mariage, la polygamie, même dans le divorce, et toute espèce d'excès charnels, contre nature, même dans la polygamie : *l'instinct souverain de la chair* pouvant se trouver gêné non-seulement par le célibat ecclésiastique, mais aussi par le célibat conjugal ; non-seulement par le mariage indissoluble, mais aussi par le mariage adouci par la facilité du divorce ; non-seulement par le mariage adouci par le divorce, mais aussi par le mariage étendu par la polygamie ; non-seulement par le mariage étendu par la polygamie, mais aussi par le mariage borné à un seul sexe ; et dès lors non-seulement il doit être permis au prêtre d'avoir une femme, au mari de changer de femme et d'avoir plusieurs femmes, mais aussi de se passer de femmes pour courir l'homme (comme font les Chinois, les Japonais et les Turcs), et même de courir la brute!....

§ 22. Encore le même sujet de l'importance du sacrement du mariage. — Le principe luthérien de *l'indomptabilité de la chair*, conséquence lui aussi de la négation du sacrement du mariage. — L'observance de la chasteté, impossible sans le secours de Dieu, qu'on obtient par la prière. — Tout se tient dans le christianisme. — Rapports entre la profession religieuse et le sacrement du mariage. — La réforme a été conséquente d'avoir aboli en même temps ces deux institutions. — Mais en les abolissant, elle a rendu impossible l'observance de la chasteté et a dû autoriser toute espèce de débauche. — La négation du sacrement, funeste avant tout à l'honnête femme.

Mais, pour le sujet qui nous occupe, il est important de constater que ce principe de la morale de la réforme, dont les conséquences sont si affreuses et si révoltantes, tient lui aussi à un autre principe.

Il est dit dans les Livres saints que la chasteté est un don de Dieu, et que Dieu ne la refuse pas au mérite de la fervente prière : *Ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, adii Dominum, et deprecatus sum illum ex totis præcordiis meis (Sapient. VIII, 24)*. Le Concile de Trente a donc eu raison de frapper d'anathème ceux qui affirment que les clercs engagés dans les ordres sacrés et les religieux qui ont professé la chasteté peuvent se marier s'ils sentent ne pas avoir le don de la chasteté, quoiqu'ils l'aient jurée. « Car, « ajoute le Concile, Dieu ne refuse pas ce don à ceux « qui le lui demandent par la prière bien faite, et il ne « permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos « forces (1). »

Or, les théologiens de la réforme ont nié cette belle

(1) « Si quis dixerit clericos, in sacris ordinibus constitutos, vel regulares, « castitatem professos posse matrimonium contrahere... qui non sentiant se « castitatis, etiamsi eam voverint, habere donum, anathema sit. Cum Deus « id recte petentibus non denegat, nec patitur nos, supra id quod possumus, « tentari (Sess. xxiv, de *Matrim.*, can. 9). »

et consolante doctrine que, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, l'Église a toujours professée : *Que Dieu ne refuse pas son céleste secours, pour se maintenir chastes, à ceux qui le lui demandent comme il faut le lui demander*(1). Car Bucér, dans son insolente défense de la polygamie, a dit ceci : « Que si l'on osait nier que pour certains hommes la polygamie est une nécessité, en prétendant qu'à ceux qui sont dans ce cas Dieu ne manque pas, pourvu qu'ils les lui demandent avec instance, d'accorder les grâces nécessaires pour que, nonobstant l'aiguillon de la chair, ils puissent se maintenir inébranlables dans la foi conjugale, je répondrai qu'on ne fait que répéter les arguments DE L'ANCIENNE ÉGLISE en faveur du célibat des prêtres. »

Zwingle, en plaidant, auprès de l'évêque de Constance, la cause de tous les mauvais prêtres de la Suisse voulant des femmes, s'est appuyé sur la négation de la même doctrine, car il a dit : « Votre Grandeur connaît combien malheureusement et péniblement est gardée la chasteté par le commun des prêtres. Nous demandons par conséquent (puisque nous savons par expérience que nous ne pouvons mener une vie chaste et pure, Dieu ne nous l'ayant pas accordé), qu'on ne nous refuse pas le mariage (M. NICOLAS, liv. III, ch. IV). »

Mais cette négation même de la doctrine *du secours céleste, que Dieu ne refuse pas à ceux qui la lui deman-*

(2) C'est-à-dire en ajoutant à la prière la fuite des occasions qui peuvent compromettre la chasteté, et la mortification de la chair ; sans quoi la prière n'est pas sincère !

dent pour le maintien de la chasteté, est fille, elle aussi, d'une autre négation, de la négation du SACREMENT DU MARIAGE.

Dès le commencement de la réforme, Luther et Calvin avaient nié que les sacrements, lorsqu'on n'y met pas d'obstacle, confèrent la grâce *ex opere operato*, c'est-à-dire immédiatement, et par la simple application du rite qui les constitue; et ils avaient enseigné que les sacrements n'ont d'autre vertu que celle d'exciter et d'alimenter la foi qui justifie : ce qui était refouler les sacrements au nombre de cérémonies stériles et les annuler complètement tous; car, d'après cette doctrine, les sacrements n'auraient pas plus d'efficacité que la prédication, à la seule différence près que la prédication excite la foi par les *oreilles*, les sacrements par les *yeux*.

Mais ayant ainsi détruit tous les sacrements par le *fond*, les réformateurs en avaient au moins laissé subsister quelques-uns par la *forme*(1); tandis que, pour le sacrement du mariage, il n'y eut pas de grâce, et que, même par rapport à la *forme*, ils l'ont impitoyablement rayé du nombre des sacrements.

Or, comme le secours céleste, nécessaire pour l'observance du célibat ecclésiastique, est assuré à ceux

(1) Puisque aucune *forme* ou *cérémonie stérile* ne saurait être estimée nécessaire au salut, il a été facile à bien des *ministres* protestants de nos jours de soutenir bravement, par exemple, que le baptême n'est pas nécessaire au salut, et d'en agir en conséquence dans l'exercice de leur *saint ministère*. Ce qui ne les empêche pas de se dire toujours *ministres du saint Évangile* et pasteurs chrétiens. Singuliers *pasteurs chrétiens*, qui commencent par nier le premier des sacrements, et l'un des points fondamentaux du christianisme!

qui s'y consacrent, par l'acte de sublime religion qu'ils accomplissent en prononçant le vœu, et qui est réputé une espèce de sacrement (1); de même le secours céleste nécessaire pour l'observance du célibat conjugal est assuré aux époux chrétiens par l'acte de la célébration du mariage contracté dans les dispositions voulues, cet acte étant un vrai sacrement, qui, outre l'augmentation de la grâce sanctifiante, confère aux mariés les grâces particulières pour l'observance des devoirs de leur nouvel état, dont le premier est la chasteté conjugale.

Ainsi, comme en abolissant l'acte sublime, méritoire et efficace du vœu de chasteté volontaire, la réforme a privé le prêtre et le religieux de tout secours céleste nécessaire pour l'observance du célibat religieux, de même, en abolissant le mariage comme sacrement, la réforme a privé les époux chrétiens de tout secours céleste nécessaire pour l'observance du célibat laïque.

Mais l'observance de la continence absolue ou relative n'est possible, d'après l'oracle des livres saints qu'on vient d'entendre, que par le secours céleste, par le don de Dieu : *Ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det.* En privant donc le prêtre et l'époux de ce secours céleste, de ce don de Dieu, par l'abolition du vœu de chasteté et du sacrement de mariage, la réforme a mis les chrétiens dans l'impossibilité d'observer la continence propre à leur état; et, dès

(2) L'on sait que tous les docteurs catholiques soutiennent que la profession religieuse est une espèce de second baptême.

lors, elle a été conséquente en affirmant que la continence absolue est impossible aux personnes ecclésiastiques, et qu'il faut leur permettre le mariage; et de même que la continence relative est impossible aux époux, et qu'il faut leur permettre l'adultère, le divorce et la polygamie. Seulement cette impossibilité que la réforme proclame, ces horribles concessions qu'elle est obligée de faire à la *force indomptable de l'instinct sexuel*, est son œuvre; ce sont les conséquences logiques de l'abolition du vœu sacré de chasteté et du sacrement de mariage.

Remarquons aussi que la double abolition de ces deux institutions catholiques, dont l'une est la base de la sainteté de l'Église et l'autre de la sainteté de la famille, a eu lieu en même temps et qu'il n'en pouvait pas être autrement. En niant que le mariage ou l'union d'un homme à une femme est un sacrement, la réforme a été obligée de nier que le vœu de chasteté ou l'union de l'âme à Dieu est un acte sublime de religion. En ne voyant dans le mariage qu'un contrat civil, *dissoluble*, elle a été obligée de ne voir dans le vœu de chasteté qu'un acte purement humain, *rétractable*.

Voyez donc comme, dans l'édifice du christianisme, toutes les institutions se tiennent, se lient admirablement ensemble, de manière qu'on ne peut toucher à l'une d'elles sans ébranler, sans déplacer toutes les autres, et sans que l'édifice entier s'écroule. Pour avoir d'abord seulement nié le sacrement du mariage, la réforme a été entraînée à nier ensuite les vœux monastiques, le célibat sacré et même le célibat conjugal. Elle

a été entraînée à poursuivre de ses railleries la continence, même dans le mariage, après l'avoir poursuivie de ses anathèmes dans le célibat; et à bafouer, comme une institution purement humaine, l'union conjugale, afin d'en affranchir les époux; et cela après l'avoir proclamée une institution divine, obligatoire pour tout le monde, afin d'y engager le prêtre et la religieuse. Elle a été entraînée à autoriser le divorce, l'adultère, la polygamie et toute espèce de libertinage, et proclamer comme légitime la libre satisfaction des sens, la révolte de la chair contre l'esprit, de l'instinct contre les lois! Elle a été entraînée jusqu'à faire un crime de la chasteté, jusqu'à tout tolérer plutôt que la pudeur, la plus belle floraison de la grâce de l'Évangile, et jusqu'à plonger les peuples chrétiens dans toutes les saletés abrutissantes du sensualisme païen, et par là briser tous les liens de la société domestique et saper les fondements de l'État.

Qu'elle est donc grande, auguste, sublime, précieuse, l'institution divine du SACREMENT DU MARIAGE, puisque sans elle et en dehors d'elle le mariage disparaît ou ne devient qu'une union passagère, éphémère, au profit de la volupté, et que par elle le mariage est une alliance honorable; *Honorabile connubium*, indissoluble, pure, sainte et parfaite; et que c'est elle, enfin, qui, en élevant, en sanctifiant, en divinisant le père, la mère, l'enfant, toute la famille, élève, sanctifie, divinise toute la société!

Mais la faculté d'épouser une courtisane, que les patriarches de la réforme accordèrent au landgrave de Hesse, fit le malheur de sa femme légitime, la ver-

tuëuse princesse Catherine, qui l'avait rendu père de huit enfants. Le divorce du grand réformateur de l'Angleterre, Henri VIII, si humiliant et si funeste pour sa première épouse, Catherine d'Aragon, qui, par ses admirables qualités, avait rendu heureux ce monstre pendant douze ans, ne fit pas non plus le bonheur de l'ignoble prostituée, Anne de Boleyn, que le Sardana-pale moderne mit à la place de sa femme légitime ; car, quatre ans après, sous le prétexte de l'avoir trouvée infidèle, Henri lui fit couper le cou pour épouser encore Jeanne Seymour. Celle-ci, rassasiée d'amertumes, étant morte en couches, il épousa Anne de Clèves, qu'il répudia bientôt, pour sa laideur, pour prendre Catherine Howart, qu'il mit à mort sous le même prétexte qu'Anne de Boleyn, pour convoler aux noces de Catherine Parr, qui ne resta en vie que parce que son bourreau, surpris lui-même par la mort, n'eut pas le temps de la répudier et de la tuer. Enfin, ainsi que nous le rapportent tous les historiens de la réforme, à peine eut-elle proclamé la polygamie et le divorce, que ce furent les femmes les plus pieuses et les plus pures qui, de préférence, furent chassées de la maison par leurs maris, pour céder la place à des femmes de mauvaises mœurs, à des courtisanes dévergondées. Ainsi donc, le *nouvel Évangile*, abolissant le sacrement du mariage, n'a été funeste, avant tout, qu'à la femme, et bien plus encore à la femme honnête, vertueuse et dévouée, et par là l'on comprend encore davantage l'importance du dogme catholique, du sacrement de mariage, pour la femme, et que c'est aussi par ce dogme que le christia-

nisme l'avait réhabilitée. Mais voici deux autres observations à l'appui de cette même thèse.

§ 22. Deux autres observations sur le même sujet. — Première observation : Affinité de l'erreur avec l'impureté. — Les philosophes du dernier siècle et les incrédules du nôtre, ennemis acharnés de la chasteté. — Comme les réformateurs, ils sont tous partis de la négation du sacrement du mariage pour prêcher toute espèce d'impureté.

Première observation : Dans ses *Lettres d'Atticus*, le plus beau et le plus éclatant hommage que le protestantisme ait rendu au catholicisme, au commencement de ce siècle, le savant protestant Fitz-William a fait cette remarque d'une rigoureuse et frappante vérité, que *le passage de l'Église à une secte est trop souvent par le chemin des vices, et que celui d'une secte à l'Église est toujours par le chemin des vertus* (p. 113). Mais il aurait pu ajouter encore que ce passage de la vérité à l'erreur *par le chemin des vices* n'a d'autre but et d'autre résultat que le vice. Semblable à l'animal immonde qui n'est heureux que dans la fange, l'erreur n'est à son aise que dans l'impudicité. Pour preuve de cela, l'Évangile nous représente les démons, les inventeurs et les pères de toute erreur, demandant en grâce au Fils de Dieu d'être renvoyés dans le corps des pourceaux : *Mitte nos in porcos* (MARC, XII). Bossuet aussi a dit quelque part : « Toute erreur, « comme toute comédie, finit par le mariage. » On dirait que tout ce qui est impur a un attrait particulier pour les ennemis de la vérité, et que l'odeur de la sainte chasteté leur porte sur les nerfs et les rend furieux : telle est la rage avec laquelle ils se ruent sur toutes les institutions chrétiennes qui inspirent la chasteté ou la conservent. Cela vous explique l'horrible con-

spiration des soi-disants philosophes 'du dix-huitième siècle contre la chasteté, que les philosophes incroyables du nôtre ont pris à tâche de continuer. La philosophie et la littérature, la prose et les vers, la tragédie et la comédie, les livres et les journaux, les dictionnaires et les encyclopédies, les romans et les feuilletons, ils ont tout fait servir à la réhabilitation de la chair, à l'apothéose de la volupté, et c'est par cette *nouvelle préparation satanique* qu'ils ont prélué au culte de la *déesse de la Raison*. Les ouvrages de Collins, de Bolingbrocke, de Tindal, de Bayle, de Toussaint, de Voltaire, de Rousseau, d'Helvétius, de Boulanger, de d'Holbach, le *Dictionnaire philosophique*, le livre des *Mœurs*, le *Bon Sens*, les *Lettres persanes*, l'*Encyclopédie* ancienne, et mille autres productions dans le même genre, qui, au dernier siècle, ont souillé le monde; l'*Encyclopédie* nouvelle, les écrits de l'école saint-simonienne, phalanstérienne, socialiste, et ce déluge de romans, de pamphlets, de feuilletons, qui nous a inondés de nos jours et qui surpasse de longue main tout ce que le paganisme ancien le plus impudent nous a légué de plus sale et de plus honteux; toutes ces élucubrations composées avec la plume de Satan, aux sombres clartés des enfers, ne sont que les exhalations impures de l'esprit d'erreur, qui s'y trahit à chaque ligne, et par lesquelles cet esprit s'efforce de tuer la chasteté et de corrompre la création.

A entendre ces apôtres dévergondés du sensualisme et de la débauche, les vœux religieux ne sont qu'un *lien tyrannique*; les couvents ne sont que *des tombeaux de l'homme vivant*, inventés par la politique, par la cupidité

paternelle, et creusés par la superstition. La pudeur n'est qu'une vertu de bienséance; procurer l'avortement, n'est qu'une mesure de sagesse; la continence, n'est qu'un délire; le serment du mariage, une niaiserie; les liaisons extra-conjugales, un amusement innocent; le concubinage, une chose irrépréhensible; la polygamie, un excellent calcul; le divorce, une nécessité; la communauté des femmes, un bonheur; l'amour socratique, une perfection, et l'homme, toujours selon eux, n'a été créé que pour se livrer aux jouissances sensuelles, comme la brute (1).

A cette manière de s'exprimer de la philosophie moderne au sujet des mœurs, comment s'empêcher de la reconnaître pour la fille légitime de la réforme? C'est l'esprit et le caractère de la mère se manifestant par le langage de la fille. Ce sont les mêmes doctrines de la réforme que la philosophie moderne a reproduites avec la franchise de plus et le vernis religieux de moins. Ce sont les mêmes doctrines poussées à leur dernière limite.

« Les réformateurs du seizième siècle, dit M. Buchez, prétendirent que le mariage était le seul remède contre le débordement des clercs. Aujourd'hui, les panthéistes écrivent : La fidélité conjugale est impossible. Voulez-vous empêcher l'adultère? abolissez le mariage et instituez la promiscuité. Voulez-vous qu'il n'y ait plus de mal? niez et détruisez le bien (*Histoire parlementaire de la révolution française*). »

(1) « Il n'est pas vrai, a blasphémé Fourier, que Dieu ait créé *la plus belle des passions* pour la réprimer, comprimer, opprimer au gré des législateurs, les moralistes et les pachas. Dieu a créé l'homme pour des mœurs phanétogames (*Traité de l'Association*, p. 399). »

Mais si ce sont les mêmes doctrines, c'est qu'on les a déduites du même principe. Fidèles à ce mot d'ordre parti de l'enfer : *Écrasez l'infâme et la superstition*, les philosophes incroyables du dix-huitième siècle et du nôtre, s'étant pris à combattre tous les dogmes du christianisme, les sacrements y sont passés les premiers, et le sacrement du mariage, en particulier, a été l'un des premiers objets de leur haine, de leur mépris et de leurs plaisanteries sacrilèges. Or, nié comme sacrement, comme acte religieux, le mariage n'est plus qu'un ignoble contrat de vente et d'achat; il n'a plus rien de saint, de sérieux, de stable, d'obligatoire. Il est dit que *l'homme n'ose pas dissoudre ce que DIEU a uni*; mais dès l'instant qu'en niant que le mariage est un mystère et un sacrement, *Dieu n'y est plus pour rien*, c'est l'homme qui *unit*; et ce que *l'homme unit*, l'homme peut le dissoudre. Mais si l'homme peut dissoudre le mariage, le divorce est pour lui un droit; et, dans certains cas, même une espèce de nécessité; et encore plus si l'homme a le droit de divorcer, il a aussi le droit d'épouser plusieurs femmes en même temps; de courir après la femme des autres et d'établir la communauté des femmes; car, nous le répétons, épouser plusieurs femmes, courir après les femmes des autres et établir la communauté des femmes, n'est que *divorcer plus souvent*, divorcer d'une manière plus étendue et plus complète, c'est divorcer d'une manière absolue; et puisqu'on reconnaît à l'homme le droit de divorcer d'une manière quelconque, on ne peut raisonnablement lui contester le droit de divorcer de toutes les manières

possibles. Ainsi donc nos incroyables ayant commencé, comme les réformateurs du seizième siècle, par nier le sacrement de mariage, et par là ayant été entraînés à admettre le divorce, ils ont été entraînés à admettre aussi comme légitimes la polygamie, l'adultère, la prostitution, le communisme des femmes et toute espèce d'infamie, et de ravalier l'homme au-dessous de la brute, en lui présentant comme conformes à sa nature des excès contre nature, ignorés même par la brute.

« Le christianisme, dit un savant et pieux évêque
 « de France, le christianisme, perfection de la nature
 « et de la loi, a élevé plus haut le contrat du mariage
 « déjà si respectable, en lui conférant l'éminente dignité
 « d'un sacrement. Il n'est plus seulement le sujet de
 « la grâce céleste, il en est le canal et l'instrument; il
 « la produit lui-même par la vertu qui lui est inhérente;
 « il devient chose toute sainte et toute divine, à l'égal
 « de nos plus augustes et de nos plus redoutables
 « mystères (*Instruction pastorale de monseigneur l'ar-*
 « *chevêque de Cambrai, 1844*). »

Le sacré concile de Trente, ainsi qu'on vient de l'entendre, a dit, lui aussi, que par le sacrement du mariage la grâce, que le divin Sauveur nous a méritée par sa passion, est conférée aux époux, et que c'est cette grâce qui, en sanctifiant leur amour naturel, sanctifie leur personne. Mais le sacrement du mariage, ce canal, cet instrument de la grâce céleste une fois nié, on ne voit plus dans l'homme, contractant mariage, qu'un être profane, dominé par l'instinct naturel d'une force absolument invincible et dépourvu de toute force surnaturelle

pour pouvoir le maîtriser, et, dès lors, il est logique de ne voir rien de répréhensible dans ses écarts les plus abominables; il est logique de dire que l'homme, se livrant à toutes les exigences dominatrices de son sens réprouvé, est tout simplement dans son état naturel.

§ 24. Seconde observation : C'est en partant de la même négation, que les princes protestants ont érigé le divorce en loi. — Rapports entre la constitution de la famille et la constitution de l'État. — Comme il est impossible d'éviter les révolutions lorsqu'on nie l'origine divine du pouvoir, de même il est impossible d'éviter le divorce lorsqu'on nie le sacrement du mariage. — Les raisons purement humaines ne valent rien pour imposer aux époux l'indissolubilité du mariage, et au peuple la soumission au pouvoir. — Combien le catholicisme a mérité de la femme en conservant le dogme du sacrement du mariage.

Voici la seconde observation sur le même sujet : C'est encore en partant de la même négation, posée par le protestantisme et soutenue par la philosophie, *que le mariage chrétien n'est pas un sacrement*, que les souverains protestants, au grand scandale du monde chrétien, qui n'avait jamais vu un abus pareil du pouvoir législatif chrétien, ont érigé le divorce en loi. Ils ont, sans doute, eu tort et grand tort d'avoir nié ce dogme chrétien; mais une fois cette négation sacrilège adoptée, d'après la nouvelle théologie de la réforme, la loi civile en faveur du divorce en est sortie comme une nécessité logique et même sociale.

On vient de voir que le grand acte constitutif de la société domestique, le mariage, n'est et ne peut être à l'abri de toute atteinte, de la part de l'homme, qu'en tant qu'on le croit ce qu'il est en effet, une institution dont Dieu a lui-même réglé les conditions; en tant qu'on le croit ce qu'il est en effet, un acte éminem-

ment religieux, une alliance sacrée et, parmi les chrétiens, UN GRAND SACREMENT. Mais une fois dépouillé de ce cachet divin, de cette dignité d'être une alliance sacrée et un sacrement, il n'est plus qu'un contrat humain assujetti à l'arbitre de l'homme, et dont, comme dans tout autre contrat purement humain, les parties contractantes, et à plus forte raison les pouvoirs civils, peuvent, comme bon leur semble, faire les conditions; c'est un contrat purement humain où le prêtre n'a rien à voir, où la religion n'a rien à régler, mais où le tout se fait par le notaire, par le maire, par le magistrat, d'après les prescriptions plus ou moins raisonnables, plus ou moins arbitraires du Code civil, sous la sauvegarde du geôlier et du bourreau. Et n'a-t-on pas vu, à une époque récente, chez la première des nations catholiques, qui venait, dans un moment d'oubli, d'abjurer légalement le catholicisme, le mariage descendu fort bas, et le législateur avoir la main forcée de donner place dans le Code au divorce, et de dégrader la famille, lui qui venait de restaurer la société?

Le mariage, ou le contrat qui fixe les rapports entre les personnes de la société domestique, n'est, nous le répétons, que la constitution de la famille, comme la constitution, qui fixe les rapports entre les personnes de la société publique, n'est que le mariage de l'État. Or comme il n'y a de stabilité pour la constitution que dans ce principe : *Que tout pouvoir légitime ou institué d'après les lois fondamentales du pays doit être considéré comme un pouvoir divin, parce qu'il continue l'action du Dieu CONSERVATEUR*, de même il n'y a de

stabilité pour le mariage que dans ce principe : *Que toute union légitime entre un homme et une femme doit être considérée comme une union sacrée et divine, parce qu'elle continue l'action du Dieu CRÉATEUR.* Comme, en niant toute origine divine du pouvoir, il est impossible de mettre l'ordre public à l'abri de la révolution, vrai *divorce* dans l'État; de même, en niant toute origine divine du mariage, il est impossible de mettre l'ordre domestique à l'abri du divorce, vraie *révolution* dans la famille. On a beau faire et beau dire, tout pouvoir du front duquel on a fait disparaître tout signe divin est *périssable*; et de même, tout mariage qui n'a pas la sanction divine pour base est *dissoluble*. Tout pouvoir qui n'a rien de divin, et dont le droit repose seulement sur un morceau de papier ou sur la force, n'a pas grandes chances de *durée*; et de même, tout mariage qu'on soustrait à la protection de Dieu, pour le mettre sous la protection de César, n'a pas de *stabilité*.

C'est une grande parole que celle-ci : « Le gouvernement ne peut pas gouverner seul. » Cela signifie que, par des considérations, des raisons, des moyens purement humains, aucun gouvernement ne peut faire accepter pacifiquement son autorité par la terre, à moins qu'il ne la revêtisse de quelque chose emprunté au ciel; et il ne peut pas obtenir l'immense hommage de l'adhésion volontaire, de l'obéissance de plusieurs millions d'hommes, s'il n'y fait pas intervenir Dieu comme ordonnant un pareil hommage : *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit*; et de même, nul

mariage ne saurait subsister seul, c'est-à-dire que par des lois purement humaines, par des intérêts purement terrestres, on ne peut pas imposer à l'homme et à la femme l'immense obligation de rester perpétuellement attachés l'un à l'autre par un nœud, indissoluble par d'autres mains que celles de la mort, mais qu'il faut y faire intervenir Dieu comme ayant lui-même formé ce nœud, rivé cette chaîne : *Quod Deus conjunxit*. On a beau dire que l'ordre public, la protection de toutes les familles, de tous les individus, de toutes les propriétés, exigent, de la part du peuple, la subordination et l'obéissance au pouvoir; si le peuple ne voit dans le pouvoir qu'une institution purement humaine; s'il n'y voit que l'homme, rien ne l'empêchera de le regarder en face; et un pouvoir que le peuple regarde en face est un pouvoir renversé. De même, on a beau dire aux époux que les fins du mariage, c'est-à-dire la génération régulière des enfants, leur bonne éducation et le lien intime des âmes qui doit unir les mariés, demandent que le mariage soit indissoluble; si les époux ne voient dans le mariage qu'un contrat purement humain, s'ils n'y voient que le résultat du consentement de l'homme, rien ne pourra les empêcher de revenir sur ce consentement, de le modifier, et même de le rétracter dans certains cas. On doit trouver cela juste, raisonnable; on doit nécessairement l'autoriser ou le tolérer au moins; or, trouver juste, raisonnable, et autoriser ou tolérer qu'on revienne sur le consentement qui a présidé au mariage pour modifier ce consentement et même pour le rétracter : c'est ouvrir la porte au divorce.

« Le protestantisme, dit l'abbé Gaume, a nié le sacrement qui ennoblissait la famille en la sanctifiant. « Privés des secours puissants que Jésus-Christ leur « avait ménagés, les époux ne peuvent plus accomplir « les difficiles devoirs que le mariage impose aux chrétiens. En tête de ces devoirs, il faut placer l'indissolubilité du lien conjugal. Avant l'élévation du mariage à la dignité de sacrement, on ne voit nulle part « ce devoir fidèlement accompli, ou rigoureusement « commandé. La synagogue elle-même tolérait le divorce. Supposez le mariage ramené au niveau d'un « *simple contrat naturel*, et vous verrez disparaître « l'indissolubilité conjugale, ou elle ne sera maintenue « *temporairement* que par une heureuse inconséquence « (*Histoire, etc., 1^{re} part., ch. 4*). » Rien n'est plus vrai. Cette expérience, qu'on n'a jamais pu rendre *invariablement* le mariage indissoluble là où il n'est pas un sacrement, est décisive en faveur de la nécessité sociale du sacrement du mariage.

Il y a des choses que le pouvoir humain ne peut pas faire, il y a des sacrifices qu'il ne peut pas obtenir, quelle que soit l'énergie de sa volonté, la grandeur, le prestige de sa force et de son autorité. L'indissolubilité du lien conjugal est de ce nombre. Les lois civiles toutes seules ne peuvent l'établir, par la raison que les lois civiles ne donnent pas le secours surnaturel dont les époux ont besoin pour se soumettre à cette condition de leur alliance et pour la respecter. Les raisons purement humaines ne valent rien, ne peuvent rien contre un instinct qui n'entend pas raison, et que les seules rai-

sons divines peuvent dompter, ou rien; et les lois civiles qui voudraient imposer, au nom des raisons purement humaines, l'indissolubilité du mariage, s'arrogeraient un pouvoir exorbitant, devant nécessairement échouer par son propre excès.

« Vous l'entendez, dit encore l'illustre archevêque
 « que nous venons de citer, vous l'entendez, *ce que Dieu*
 « *a uni*; toujours Dieu en tête du mariage, comme pre-
 « mier principe; Dieu, et non l'homme; Dieu, et non le
 « magistrat; Dieu, et non le caprice et la passion; et
 « voilà l'UNIQUE RAISON et la seule garantie de l'indisso-
 « lubilité du lien. Ce qui prouve l'étrange distraction,
 « pour ne pas dire l'énorme contradiction où tomberait
 « le législateur qui maintiendrait le mariage indisso-
 « luble, tout en le rabaissant au niveau d'une institution
 « civile, comme si la loi suppléait à la grâce, comme si
 « une formule donnait la vertu, comme si l'homme, tout
 « seul, pouvait imposer un joug qui n'a pu être porté
 « par aucune nation avant qu'il eût été adouci par
 « l'onction de l'Évangile. » En sorte qu'il est impos-
 sible d'établir l'indissolubilité du mariage sur d'autre
 fondement que celui que lui a donné le Sauveur du
 monde, en l'élevant à la dignité de sacrement. C'est
 donc à cela, et ce n'est qu'à cela, que le mariage em-
 prunte son décorum, sa grandeur comme sa stabilité,
 et que le dépouiller de cette empreinte divine, c'est lui
 ôter son caractère sublime de haute moralité. Et puis-
 que la dignité, le bonheur de la femme épouse, de la
 femme mère, sont intimement liés à l'unité, à la sainteté,
 à l'indissolubilité du mariage, et que ces conditions du

mariage sont à leur tour liées au dogme catholique *que le mariage est un sacrement*, l'on comprend enfin combien le catholicisme, qui seul a conservé ce dogme divin dans le monde, a mérité de la femme. Ce sont des principes certains, immuables, éternels, contre lesquels tout ce qui se dit est absurde, tout ce qui se fait est funeste. Ce sont des principes dont la vérité est attestée par l'expérience de tous les peuples, de tous les siècles, et particulièrement du nôtre, dont l'histoire politique et civile peut se résumer dans ce peu de mots : *En sécularisant le pouvoir, on a dû subir les révolutions; en sécularisant le mariage, on a dû évoquer le divorce, porter atteinte à la civilisation, à la famille et à la société.*

§ 25. Dernier moyen, par lequel le christianisme a rehaussé la femme, c'est-à-dire, par son esprit d'égalité et de liberté. — Droits que la femme a acquis dès que le christianisme l'a proclamée l'égal de l'homme. — La liberté civile de l'homme n'est sortie que de la pensée de Dieu. — C'est le christianisme qui en a doté la femme et toute société chrétienne.

En cinquième et dernier lieu, le christianisme a relevé la femme par son esprit : cet esprit de Dieu, qui, partout où il règne, réforme tout et transforme tout à son image. Saint Paul a dit : « Dorénavant, toutes les distinctions odieuses que l'esprit de l'homme avait introduites parmi les hommes sont abolies. Il n'y a qu'un même Seigneur de tous, riche pour tous ceux qui l'invoquent..... vous êtes tous enfants de Dieu, par la loi qui est dans le Christ-Jésus. Qui que vous soyez qui avez été baptisés dans Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ. Il n'y a donc plus ni juif, ni gentil; ni esclave, ni libre; ni mâle, ni femelle; car

vous êtes tous UN dans Jésus-Christ (*Rom. x, Galat. III*). » Et ailleurs le même apôtre a dit encore : « Il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de sa servante et l'autre de sa femme libre. Or, l'histoire de ces deux femmes n'a été enregistrée dans l'Écriture que pour servir d'allégorie ou de figure à des faits plus importants; car elles représentent les deux Testaments. Agar et son fils signifient l'Ancien Testament, n'engendrant que pour la servitude; tandis que Sara et son fils ont prophétisé la Jérusalem d'en haut, l'Église notre mère, qui est libre. C'est pourquoi, frères, nous ne sommes point les fils de la servante, mais de la femme libre, et cette liberté nous a été acquise par Jésus-Christ..... Où est l'esprit du Seigneur là est la liberté. *Scriptum est quia Abraham habuit duos filios, unum de ancilla et alterum de Libera : quæ sunt per allegoriam dicta; hæc enim sunt duo Testamenta : unum in servitutem generans, quæ est Agar. Quæ autem sursum est Jerusalem, libera est, quæ est mater nostra. Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ, quæ libertate Christus nos liberavit... Ubi spiritus Domini ibi libertas (Galat. IV; II Corinth. III).*

Ces passages de saint Paul, auxquels on pourrait en ajouter bien d'autres, prouvent que l'esprit bien entendu du christianisme est esprit d'ÉGALITÉ et de LIBERTÉ : esprit d'égalité, en tant que tous les chrétiens, quels que soient leur patrie, leur sexe ou leur condition, sont égaux devant Dieu; esprit de liberté, en tant que tout vrai chrétien est, par Jésus-Christ et avec le secours de sa grâce, tout à fait libre du joug de Satan, de la mort, du péché et des passions.

Mais, et on ne saurait le répéter assez : quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, les croyances religieuses des peuples se reproduisent dans leurs lois civiles ; et l'homme civil n'est et ne peut être partout que le reflet de l'homme religieux. Ainsi comme les dogmes humains du paganisme, sur l'inégalité naturelle des droits et de la condition de l'homme et de la femme, du maître et du serf, de l'être fort et de l'être faible, ont été traduits, chez tous les peuples païens, dans leurs horribles lois civiles au préjudice de l'épouse, de l'esclave et de l'enfant ; de même les dogmes divins du christianisme sur l'égalité naturelle des droits et de la condition de l'homme et de la femme, du maître et du serf, de l'être fort et de l'être faible, ont été traduits, chez tous les peuples chrétiens, dans leurs belles lois civiles en faveur de l'épouse, de l'esclave et de l'enfant.

Pour la femme, en particulier, c'est de cette égalité des époux devant Dieu, proclamée par les doctrines du christianisme, que découlèrent l'inviolabilité de sa personne, et tous ses droits civils qui figurent en première ligne dans tous les codes des législateurs chrétiens. Le droit de vie et de mort que la loi païenne reconnaissait au mari sur sa femme, son esclave, fut remplacé par des peines particulières, ajoutées aux peines de l'homicide, contre le mari osant tuer sa femme, redevenue sa compagne. Revenue à sa condition primitive de personne sociale, sa dot resta sa propriété, confiée au mari comme un dépôt inaliénable et sacré, et cela indépendamment des droits dont elle a été mise en possession : d'acquérir par testament, par

donation, par contrat; de posséder et de tester : droits dont la jurisprudence du paganisme l'a toujours et partout rendue et proclamée incapable.

En sorte que l'égalité de la femme et du mari, aussi bien que l'*égalité de tous les citoyens devant la loi*, que l'on appelle l'*une des conquêtes de la révolution*, n'est, à y bien réfléchir, qu'une pensée chrétienne; n'est que la floraison de l'esprit du christianisme, qui, partout où il pénètre, tend, non par de brusques changements ou par de violentes secousses, mais par son action lente, secrète, équitable, pacifique, à niveler les hommes, à les égaliser entre eux comme ils sont égaux devant Dieu.

Il en est de même de la *liberté*. L'homme qui ne voit que l'homme dans l'homme ne l'estime pas, ne le respecte pas; bien plus, il le méprise, il cherche à l'exploiter, à l'asservir, à le convertir en *chose*, en *instrument* de ses passions. La liberté de l'homme n'est jamais sortie, ne sortira jamais du cerveau de l'homme purement homme, et moins encore de son cœur. L'homme ne commence à être estimé, respecté; ses droits à une personnalité honorable, libre et indépendante de tout arbitraire, de tout caprice humain ne commencent à poindre, ne commencent à être reconnus, appréciés, garantis, que dès le moment où Dieu projette sur lui son ombre divine, pour l'en envelopper et l'y protéger; dès le moment où l'on voit dans l'homme quelque chose de divin et de sacré; dès le moment où l'on voit en lui l'image de Dieu, et même l'enfant de Dieu. C'est ce que fait le christianisme; et par conséquent, la liberté même civile n'est qu'une inspiration chrétienne, n'est qu'une

pensée sortie de l'intelligence et du cœur de Dieu même, et descendant dans l'intelligence et dans le cœur de l'homme et lui persuadant la révérence pour l'homme, dont Dieu donne lui-même l'exemple. Car il est dit que c'est avec le sentiment de la plus grande révérence que Dieu dispose de l'homme: *Cum magna reverentia disponis nos (Sapient.)*. Par des moyens doux et pacifiques, sans violence et sans bruit, mais par l'influence de son esprit et l'onction de sa grâce, le christianisme tend de lui-même à affranchir l'homme non-seulement du joug de Satan et du péché, mais aussi du joug de l'homme; non-seulement au point de vue religieux, mais aussi au point de vue civil et politique; et c'est ainsi que lui, lui seul, a aboli chez les peuples qui l'ont embrassé le despotisme tel qu'il est admis et pratiqué chez tous les peuples païens; le despotisme du souverain, aussi bien que le despotisme du maître, du père et de l'époux, et a condamné l'exploitation des peuples, l'esclavage, l'infanticide, et avant tout la servitude de la femme. En sorte que, comme il est impossible que rien soit libre — et la femme moins que tout autre être humain — chez les peuples païens; de même il est impossible que rien, à la longue, demeure esclave — et la femme moins que tout autre être humain — chez les peuples chrétiens.

Ce n'est pas que le christianisme s'en prenne au pouvoir. C'est le propre de toutes les doctrines purement humaines de ne savoir faire de la liberté qu'aux dépens de l'ordre et de l'autorité: tandis que le christianisme affermit, consacre le pouvoir, en en établissant

la source en Dieu même. Mais c'est en inspirant un esprit nouveau, l'esprit de dévouement, au pouvoir envers le sujet, et au sujet envers le pouvoir. Car, tandis que, d'après les idées païennes, tout sujet n'existe que pour l'avantage du pouvoir, et que tout pouvoir est l'ennemi naturel du sujet; d'après les idées chrétiennes, tout pouvoir n'est que le ministre de Dieu pour le bien du sujet; et tout sujet n'est que l'objet des soins et des sacrifices du pouvoir. Dès lors, point de dureté dans le commandement, et point de servilisme dans la soumission. Dès lors, on ne commande que comme ministre de Dieu pour le bien du sujet : *Minister Dei est in bonum* (Rom. XIII). On ne se soumet qu'au Dieu représenté par le pouvoir : *Sicut Christo* (Ephes. VI, 5). Dès lors, l'autorité n'est que l'amour se dévouant au sujet, et l'obéissance n'est que l'amour se confiant au pouvoir. Le pouvoir n'a point à craindre la rébellion du sujet, ni le sujet le despotisme du pouvoir. Dès lors, enfin, ce n'est plus la force d'un côté et la crainte de l'autre, mais c'est le sentiment libre d'un amour mutuel qui lie le pouvoir au sujet et le sujet au pouvoir; et par cela même, une société formée sur de pareils principes est une société libre, marchant, à l'ombre de la liberté et de l'amour, à son but, qui est la perfection et le bonheur des êtres qui la composent. C'est, dans le sens civil et politique, la vraie signification de cette grande et belle parole de saint Paul : Là où est l'esprit du Seigneur est la liberté : *Ubi spiritus Domini est, ibi libertas*.

§ 26. Toute société est *UNE* et *TRINE*, comme Dieu, qui en est l'auteur. — Les personnes qui la composent. — La femme est, dans la famille, ce que les fonctionnaires sont dans l'État, et le clergé dans l'Église ; et comme les fonctionnaires dans l'État et le clergé dans l'Église, la femme n'est une personne sociale, *LIBRE* dans la famille, qu'en tant qu'elle est inamovible par l'indissolubilité du mariage.

Mais voici une importante remarque, touchant la liberté, qu'on ne fait pas assez ; et de là les théories du *libéralisme* moderne, qui est aussi peu la *liberté* que le fanatisme est peu la religion, que le rationalisme est peu la raison, et que le philosophisme est peu la philosophie.

Pour montrer que tous les êtres de l'univers, individuels et collectifs, sont son œuvre et lui appartiennent comme à leur Seigneur et leur maître, Dieu, dit saint Thomas, les a formés de manière à ce que tous lui ressemblent en quelque sorte, non-seulement dans leur *être*, mais aussi dans leur *agir* (1) ; et a imprimé sur tous son image : dans l'être inintelligent par manière de *vestige*, dans les êtres rationnels par manière de *similitude* (2). Et comme Dieu est *UN* dans la nature et *trine* dans les personnes ; tout être existant, quelle que soit sa nature, est aussi *un* et *trine*. Car, comme l'a encore remarqué saint Thomas, expliquant saint Augustin, tout être étant *UN* est aussi *trine*, puisque tout a : 1° un *être* qui lui est propre ; 2° une *forme* à lui ; 3° un *ordre* auquel il se rapporte. Il en est de même des êtres collectifs. Car l'univers, considéré dans son ensemble, tout en étant *UN*

(1) « Divina bonitas effecit ut omnia ei similia essent, non solum in *esse*, sed etiam in *agere*. »

(2) « In creaturis irrationalibus invenitur imago Dei per modum *vestigii* ; in creaturis rationalibus, per modum *similitudinis*. »

est aussi *trine*, puisqu'il n'est que : 1^o *principe*, 2^o *moyen*, et 3^o *fin*; ou bien il n'est que *cause*, *instrument* et *effet*; et toute société aussi, étant moralement *une*, n'est que : 1^o *pouvoir*, 2^o *ministre*, et 3^o *sujet*. Dans la société domestique, l'union des individus ou la famille, le *père* est le pouvoir, la *mère* est le ministre, les *enfants* sont le sujet. Dans la société civile, l'union des individus et des familles ou l'État, le *souverain* est le pouvoir, les *fonctionnaires* forment le ministre, le *peuple* est le sujet; et enfin dans la société religieuse, l'union des individus, des familles et des nations ou l'Église, le *Pape* est le pouvoir, les *évêques* et les *curés* constituent le ministère, et les *fidèles* sont le sujet. Ainsi la femme n'est dans la famille que ce que le fonctionnaire est dans l'État, l'évêque dans l'Église.

Or, c'est une loi générale de tous les êtres : *Que leur opération suive les conditions de leur être, et soit conforme à la nature, à la manière de leur être; operatio sequitur esse.* Ainsi donc, le fonctionnaire n'a une volonté, une action indépendante et libre, qu'en tant qu'il est *libre* et indépendant dans son *être*; en d'autres termes, le fonctionnaire n'est une personne sociale, libre et indépendante, n'ayant pas d'intérêt *personnel*, qu'en tant qu'il est *inamovible*. Le fonctionnaire n'ayant pas l'inamovibilité, au moins *morale*, mais pouvant, comme il arrive en Turquie et dans tous les États infidèles, à chaque instant être mis de côté, selon l'intérêt personnel, le bon plaisir ou les caprices du pouvoir, n'a pas d'*être* social à lui, n'est plus une personne sociale; et dès lors il n'a pas non plus une volonté, une *action* propre à lui

comme personne sociale : car on n'opère que d'après la manière dont on *est*. Il n'a qu'un *être* social précaire, fictif, un être social qui n'en est pas un ; et dès lors aussi il n'a qu'une volonté, une *action* de la même nature, c'est-à-dire qu'il n'a pas de volonté et d'action sociales véritables ; qu'il est absorbé, anéanti par le pouvoir, identifié avec le pouvoir ; qu'il n'est plus une personne, mais un instrument aveugle des volontés du pouvoir, une *chose* dans les mains du pouvoir.

Il en serait de même dans l'Église si tous les évêques étaient amovibles à volonté du Pape, et tous les curés à volonté des évêques. N'ayant pas un *être* propre à eux, ils n'auraient pas non plus d'action propre à eux comme *personnes ecclésiastiques* ; ils ne seraient plus des pouvoirs subalternes dans leurs diocèses et dans leurs paroisses, ils ne seraient plus de vrais pasteurs, ils n'auraient plus de personnalité ecclésiastique dans l'Église, ils ne seraient que des instruments, des *choses* dans les mains du Pape ; et loin d'être des êtres *libres*, ils ne seraient pas même des êtres sociaux dans la société religieuse.

Or, la femme étant dans la famille ce que le fonctionnaire est dans l'État, l'évêque dans son diocèse, le curé dans sa paroisse, c'est-à-dire le *ministère domestique* ; dès qu'elle est *amovible* par le divorce, dès qu'elle peut, à chaque instant, être chassée de la maison ou tuée par le mari, loin d'être *libre*, elle n'existe même pas du tout comme être social. Cette absence de stabilité dans son *être* d'épouse et de mère, se reproduisant nécessairement dans ses volontés et dans ses

actions, la prive de toute volonté, de toute action propre à elle, de toute liberté; ne la soumet pas seulement au pouvoir domestique, mais lui ôte toute personnalité, l'efface, l'annihile et la change en *chose*; ne la soumet pas seulement au pouvoir domestique, mais en fait l'ignoble instrument de son sensualisme, et le jouet de ses caprices et de sa brutalité.

Si dans les États chrétiens les fonctionnaires judiciaires, militaires ou civils, *sont* des personnes jouissant plus ou moins de quelque considération et de quelque respect, c'est qu'on ne s'y amuse pas à les changer, à les destituer sans raison ou par caprice, et que, par conséquent, ils sont *moralement*, et par le fait, inamovibles, là même où ils ne le sont par droit.

A plus forte raison, si les évêques et les curés sont si considérés et si respectés dans l'Église; si, tout subordonnés qu'ils sont au Pape, ils sont de vrais pouvoirs, de vrais pasteurs, ayant une volonté, une action personnelle à eux dans leurs diocèses et dans leurs paroisses, c'est que l'opinion que les évêques ne sont que des *vicaires du Pape*, amovibles *ad nutum* du Pape, et que les curés, canoniquement institués, ne sont que des *vicaires* des évêques, que ceux-ci peuvent renvoyer selon leur bon plaisir, est une opinion *réprouvée même à Rome*; c'est que, d'après le droit canon, un évêque, aussi bien qu'un curé, ne peut être destitué sans un procès, et de pareils procès, touchant les évêques, font partie des causes qu'on appelle *majeures*. Tant qu'un évêque ne s'écarte pas des voies de l'enseignement catholique et des canons, il n'a pas à craindre d'être, contre sa vo-

lonté, enlevé à son *épouse* (1), ou à son *église*. Or, c'est cette *stabilité* dans son *être* de pasteur et d'époux qui l'attache à son *Église*, qui lui inspire ce dévouement pour son *Église*, qui ne le fait vivre qu'à elle et pour elle, et en fait l'*homme* de son *Église*. C'est cette *stabilité* qui lui donne une liberté entière d'action, le fait libre, le fait ce qu'il est dans l'*Église*.

De même, si l'épouse chrétienne n'est pas une *chose*, mais une *personne*, n'est pas l'esclave, mais la compagne, n'est pas la propriété, mais l'égale de son époux, ce n'est que parce que l'indissolubilité du mariage lui donne un *état fixe et stable*, et que, tant qu'elle ne foule pas aux pieds ses engagements sacrés, elle n'a pas à craindre d'être enlevée à son époux et à ses enfants; et que, lors même que pour des causes très-graves, dont l'appréciation est réservée non aux époux, mais aux magistrats, une séparation d'habitation et de biens a lieu, le lien conjugal reste toujours intact des deux côtés, en sorte qu'aucune des deux parties ne peut convoler à de nouvelles noces, et que, séparée corporellement de son mari, elle est toujours sa femme, portant son nom, elle est toujours la mère de ses enfants. Or, c'est cette *stabilité* de son *être* d'épouse et de mère qui l'attache à la famille, qui lui en fait prendre à cœur les intérêts comme s'ils étaient ses propres intérêts,

(1) L'évêque, à son ordination, est censé contracter une espèce de *spousalice* spirituelle qui le lie indissolublement à son *Église*, et l'anneau qu'il porte au doigt n'est que le signe de cette alliance. Voilà donc un nouveau trait de ressemblance entre la condition de l'évêque dans l'*Église*, et la condition de la femme dans la famille.

qui lui inspire ce dévouement sublime pour son époux et pour ses enfants, qui ne la fait vivre que par eux et pour eux, qui la pousse à leur consacrer tous ses soins, toutes ses sollicitudes, tous ses moments, et même sa vie, et qui en fait la femme par excellence, la maîtresse de la maison. C'est cette stabilité qui lui donne une grande liberté d'action pour le bien de ceux à qui elle appartient tout entière, âme, corps et biens, qui la fait un être social libre, qui la fait tout ce qu'elle est dans la famille.

§ 27. Stupide et coupable doctrine des sectaires modernes sur LA FEMME LIBRE. — Cette doctrine n'aboutit qu'à la dégradation et à l'esclavage de la femme. — Quatre raisons démontrant que la loi de L'INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE est principalement au profit de la femme. — Le divorce multiplie et aggrave les désordres qu'on prétend corriger par son moyen. — Les philosophes qui le patronnent ne font que la cause du crime et des passions.

L'un des délires de la secte saint-simonienne, qui a fait tant de bruit au commencement de ce siècle, et qui, effacée par le ridicule, a fini dans le silence du néant, a été celui d'*affranchir la femme* en dehors de toute influence du christianisme. A les entendre, ces sectaires, ils ne rêvaient que la *femme libre* de tous liens et de tous engagements. Les phalanstériens et les communistes, en renouvelant l'ignoble doctrine de Platon et des gnostiques, de la *communauté des femmes*, travaillent au même but, d'assurer à la femme une entière liberté par l'abolition du mariage. Stupide et coupable pensée! La femme n'est et ne peut être *vraiment libre* qu'en tant qu'elle se dévoue à perpétuité à Dieu par la profession de la virginité, ou en tant qu'elle s'unit à perpétuité à

un homme par le lien sacré et indissoluble du mariage. Dans la condition que les néo-platoniciens, les phalanstériens et les communistes veulent lui faire, la femme, libre de ce qu'on appelle la *servitude d'un seul*, devient ou la proie de tous, ou l'objet du dédain de tous; elle est obligée de se prostituer à tous, de mendier, à force de dégradation et d'ignobles artifices, non pas un cœur, — dans une société fondée sur le matérialisme de la volupté, il n'y a pas de cœur, — mais un regard; et par cela même elle devient l'esclave de tous. Guet-tée, tant qu'elle est jeune, saine et belle, par une foule de débauchés, qui se la disputeraient les uns les autres comme les taureaux une génisse, une fois que la maladie ou la vieillesse auraient altéré sa santé, fané ses traits, effacé ses charmes, personne n'en voudrait, personne n'en prendrait soin, personne n'en aurait compassion ni ne laisserait tomber sur elle un seul regard, si ce n'est celui du mépris. Ainsi dédaignée de tous, abandonnée de tous, sans espérance, sans soutien, sans appui, dans le temps où elle en a le plus besoin, elle serait condamnée à embrasser toute espèce de métier, à subir toute espèce d'humiliations pour vivre; et, si elle n'en avait pas la force, elle serait condamnée à mourir de faim, à moins que le désespoir ne la poussât à mourir du suicide.

Mais la *communauté*, vous dit-on, en prendra soin... Oui, si c'était une communauté chrétienne, mais quant à une communauté qui s'est mise en dehors de tous les dogmes, de toutes les lois, de tous les sentiments du christianisme, — qui seul, ayant consacré la mi-

sère, la faiblesse et le malheur, attire sur eux les sentiments de la compassion et les secours de la charité; — quant à une communauté fondée sur la prétendue *harmonie des passions*, ou sur le principe de l'utilité matérielle; quant à une pareille communauté, dis-je, elle aurait beau faire des lois pour le soulagement de la femme laide, vieille ou malade, ces lois ne sauraient être observées ou ne sauraient être observées toujours. A la longue, toute combinaison, toute disposition purement humaines, sur ce sujet, s'usent, à moins qu'elles ne soient soutenues par un principe spirituel, par un sentiment divin qu'on chercherait en vain là où tout vient de l'homme et n'est que matière ou corps. On ne fait pas de la charité avec de la philosophie, on ne fait pas de la sensibilité avec l'athéisme. On n'aime l'homme, on ne respecte l'homme malheureux qu'autant qu'on le regarde à la lumière chrétienne, et qu'on voit luire sur son front le reflet de Dieu.

Encore, on exigerait de ces femmes qu'elles travaillassent pour la communauté qui les nourrit. Ainsi ces malheureuses créatures, après avoir *servi* la communauté en lui donnant et en élevant pour elle des enfants, devraient la *servir* encore dans les plus ignobles métiers : c'est-à-dire que, dans cette étrange communauté, la femme est condamnée à *servir* tous, à *servir* toujours. C'est ainsi que les nouveaux législateurs du genre humain *ont affranchi la femme !!!*

Ah! on ne saurait pas assez le répéter : la femme n'est et ne peut être libre que par le mariage indissoluble, c'est-à-dire en tant qu'en professant la virgi-

nité, elle se lie pour toujours à Jésus-Christ, qui lui tient lieu de l'époux-homme, ou en tant qu'en contractant le mariage, elle se lie pour toujours à l'homme qui lui tient lieu de l'époux-Dieu, saint Paul ayant dit : « Je vous ai fiancée à un unique époux, Jésus-Christ, pour lui être présentée comme une vierge pure : *Despondi enim vos uni viro, virginem castam exhibere Christo* (II, Corinth. XI). » L'indissolubilité du mariage est sans doute un lien, une chaîne, mais, pour la femme en particulier, c'est un lien précieux, c'est une chaîne d'or. C'est ce lien, cette chaîne dont le prophète a dit : « Oh que mes liens sont beaux ! ils me valent un riche et bel héritage : *Funes ceciderunt mihi in præclaris ; etenim hæreditas mea præclara est mihi* (Psal.). » Car l'indissolubilité du mariage assure à la femme une position honorable pour toute sa vie, que la perte de sa jeunesse, de sa santé et de sa beauté ne saurait lui enlever, et la fait à perpétuité la compagne de son époux, la mère de ses enfants, la maîtresse de sa maison. Cette prétendue servitude vis-à-vis d'un seul homme l'affranchit de la vraie servitude des hommes, et c'est la condition essentielle de sa vraie grandeur, et le prix de sa liberté.

Il est vrai que la condition d'une femme que son époux dédaigne, que son époux méprise, que son époux assujettit à des traitements cruels pour contenter de coupables amours, n'a rien d'agréable ; il est vrai que, obligée, pour se soustraire à une condition si dure et si insupportable, de se séparer corporellement de son époux, de quitter la maison maritale, le lien moral et

sacré du mariage, d'après la loi chrétienne, demeurant toujours intact, elle ne peut pas légitimement aller chercher dans une seconde alliance un dédommagement de ce qu'elle a perdu dans la première, et que mère sans enfants et épouse sans mari, elle est condamnée à un célibat forcé, et que, encore une fois, tout cela n'est rien moins qu'agréable. Mais tout cela admis, la loi sévère de l'indissolubilité absolue du mariage n'en est pas moins une loi sage, juste et parfaite, et tout à l'avantage de la femme.

D'abord, la loi de l'indissolubilité du lien conjugal met les époux chrétiens dans une condition parfaitement égale; en sorte que, si, d'un commun accord ou par arrêt des tribunaux, ils se séparent par rapport à la communauté de l'habitation et des biens, la contractation d'une nouvelle alliance leur est également défendue. Ainsi, si la condition de la femme séparée de son mari, sans pouvoir épouser un autre mari, n'est pas heureuse, celle du mari séparé de sa femme, sans pouvoir épouser une autre femme, ne l'est pas non plus; et cette circonstance est d'une immense portée pour rendre très-rares des séparations dans lesquelles la femme perd bien plus que l'homme.

En second lieu, le lien conjugal entre les époux subsistant toujours, même après la séparation des personnes, la femme, avec le nom du mari, conserve toujours le droit aux aliments de la part de son mari, et dans certaines conditions, le droit aussi à la surveillance et à l'éducation de ses enfants. Donc son état d'épouse et de mère lui est en quelque sorte garanti à perpétuité.

Ces avantages, que l'indissolubilité du lien conjugal lui assure, la dédommagent assez de la dureté de la condition que cette indissolubilité lui fait de ne pouvoir contracter de nouvelles noces. Mais il n'en serait pas ainsi si tout lien entre elle et son mari pouvait être entièrement brisé. Dans cette hypothèse, son ancien mariage étant comme non venu, elle ne serait pas plus la mère de ses enfants, que l'épouse de son mari. Elle n'aurait plus de ressource pour vivre, à moins qu'elle ne trouvât un second mari tout prêt, ce qui ne lui serait pas facile et ne lui réussirait pas toujours. La possibilité donc du divorce absolu lui serait particulièrement funeste.

Troisièmement, le lien conjugal demeurant toujours intact, la séparation corporelle des époux peut avoir un terme; le retour à la sagesse ou le repentir de la partie coupable peut amener un rapprochement qui, en faisant cesser la séparation existante au préjudice *de ce que Dieu avait uni*, rendrait au mari son épouse, aux enfants leur mère, et à la famille l'ordre, la paix et le bonheur.

Quatrièmement, la femme, pudique par le cœur aussi bien que par le corps, ne se préoccupe que de son époux, de ses enfants, de sa maison, et y consacre tous ses soins et même sa vie. Une bonne épouse est aussi une bonne mère et une bonne maîtresse de maison; elle peut avoir des imperfections inséparables de la faiblesse de son sexe, mais non pas des défauts qui la rendraient insupportable. La femme n'est vaine, légère, emportée, avide du luxe et de la parure, et folle pour

les spectacles et les plaisirs, que lorsque l'envie lui prend de plaire à d'autres qu'à celui qui seul a droit sur son cœur, et lorsque, commençant à s'ennuyer de ses amours légitimes, elle en rêve de coupables. La femme ne devient adultère par le corps qu'après l'avoir été longtemps par l'esprit et par le cœur. Il en est de même de l'homme : bon mari, il est aussi bon père et bon chef de maison, et ne ruine sa famille et méprise sa femme que lorsqu'il court les femmes des autres. C'est donc l'adultère d'un des époux qui introduit la discorde dans le ménage, qui éclate par d'implacables colères, et finit par de scandaleuses séparations. C'est-à-dire que c'est l'oubli, la violation de la loi de Dieu, de la part de l'un des époux, ou *de tous les deux également*, qui trouble leur union et les met dans l'impossibilité de vivre ensemble. N'est-il donc pas absurde et insensé de prétendre que la rupture entière du lien conjugal, rendant leur liberté primitive aux époux, serait un remède dans de pareils cas ? Ne serait-ce pas, au contraire, offrir à l'adultère une plus grande facilité, un appât, et même une récompense ? Ne serait-ce pas aggraver le mal par un pareil remède, et le rendre, comme cela s'est vu, plus contagieux et plus universel ? Ne serait-ce pas, par une fausse compassion envers *quelques* femmes, rendre incertains, précaires et dépendants des passions et des caprices de l'homme, l'état et la condition de *toutes* les femmes, et les dégrader ? Donc, s'attendrir sur la dureté du sort que la loi de l'indissolubilité absolue du mariage fait à quelques femmes, c'est bien ; mais ce n'est pas bien, c'est même absurde

que de ne tenir aucun compte de la condition honorable, heureuse que cette même loi, par sa sévérité même, fait à *toutes* les femmes! c'est faire de la sensiblerie, mais ce n'est pas procéder par la raison. Ah! qu'il serait plus juste et plus raisonnable de la part des philosophes de travailler à la restauration de l'esprit du christianisme et à l'observance de ses lois, et, par là, à raffermir toujours davantage, dans l'intérêt même de la femme, le lien conjugal, au lieu de patronner le divorce! Qu'il serait plus juste et plus raisonnable de la part des philosophes de flétrir l'adultère, le concubinage et la prostitution, qui sont les vraies causes du malheur des familles, au lieu de les encourager par la dissolubilité du mariage, qu'ils voudraient établir! Ce serait se faire les avocats de la chasteté, tandis qu'en plaidant pour le divorce, ils ne se font que les avocats du sensualisme! Ce serait faire de la philosophie au profit de la morale, tandis qu'en prêchant le divorce, ils font de la philosophie au profit des passions. Oh! l'étrange manière de régler, de modérer les passions, que celui de leur donner une plus libre issue, de les satisfaire et de les récompenser!

§ 28. Autre remarque sur le divorce. — La doctrine païenne et la doctrine chrétienne sur le pouvoir. — Comme l'amovibilité des fonctionnaires publics est funeste même au pouvoir et au peuple, le divorce est funeste même au père et aux enfants. — C'est la révolution dans la famille, et la barbarie dans l'État. — L'intérêt public proscrit le divorce.

Enfin, le divorce n'attente pas seulement à la dignité, à la liberté et au bonheur de la femme, mais encore à la dignité, à la liberté et au bonheur de toute la famille.

C'est un fait sans exception que, sous l'empire du paganisme, le peuple est le jouet du pouvoir souverain, et le pouvoir souverain est à la merci du peuple. Sous l'empire du paganisme, les peuples semblent dire au pouvoir souverain : « Faites de nous ce que vous voulez ; lorsque nous en serons las, nous vous tuerons. » Et c'est un fait sans exception que, dans ce peu de mots, se résume, d'après le comte de Maistre, la constitution politique de toute société païenne, et que son histoire n'est, en conséquence, que l'histoire des hauts faits du despotisme pour asservir et exploiter le peuple, et des exploits de l'anarchie pour renverser et changer le pouvoir. Bref, c'est l'histoire de la guerre, toujours en permanence, entre maîtres et esclaves, entre le pouvoir et le peuple. Et qu'on ne cite pas, comme un exemple contraire à cette remarque, la liberté dont jouissaient *les citoyens* dans les anciennes républiques de Grèce et de Rome. Car, dans ces républiques, *les citoyens* — dont le nombre était très-petit — étaient le pouvoir souverain, et tout le reste, formant l'immense majorité des villes et de l'État, ou le vrai peuple, était vraiment esclave. En sorte que, même dans ces républiques, les guerres qui les agitaient sans cesse et qui finirent par les détruire n'étaient au fond, comme partout ailleurs, que des guerres entre pouvoir et peuple, entre maîtres et esclaves. Or, quelle est la cause de ce désordre permanent et général dans toute société païenne ? Est-ce l'absence de lois ? Non. Toute société civile, constituée, même païenne, a des lois, et en grand nombre ; et cependant, d'après la remarque

d'un ancien, la corruption et le désordre de pareilles sociétés s'augmentent au fur et à mesure qu'on multiplie les lois (1). La voici donc, cette cause!

D'après les idées chrétiennes, les seules vraies, les seules naturelles, parce que ce sont les seules divines, le pouvoir politique, aussi bien que tout autre pouvoir, est essentiellement conservateur de tous les pouvoirs qui lui sont subordonnés; il les dirige, mais sans les détruire. Mais d'après les idées *purement* païennes, qui sont toutes fausses, parce qu'elles sont *purement* humaines, tout pouvoir politique, aussi bien que tout autre pouvoir, quels que soient son nom et sa forme, est essentiellement *concentrateur* de tous les pouvoirs qui lui sont subordonnés; il les identifie avec lui-même, les absorbe en lui-même, et les anéantit. Lui seul est tout, et le reste n'est rien. Tout pouvoir politique païen se résume dans cette orgueilleuse parole d'un des plus grands despotes des temps modernes : « L'État, c'est moi. » Or, sous l'empire d'un pareil pouvoir, les pouvoirs subalternes de la province, de la commune, de la famille, devenus nécessairement précaires, *amovibles* de droit et de fait, ne sont plus, comme nous l'avons prouvé plus haut, des personnes sociales *libres*, mais des êtres *purement* passifs, des instruments et des *choses*. Ainsi, dans ces sociétés politiques, tout pouvoir intermédiaire étant effacé, elles se trouvent manquant d'une des trois personnes sociales nécessaires à l'existence de toute société, car, d'après la loi naturelle,

(1) In republica corruptissima, plurimæ leges (*Tacit.*).

aucune société ne peut exister sans un pouvoir qui gouverne, un sujet qui obéit, et un ministère ou pouvoir intermédiaire entre le pouvoir et le sujet, qui, inamovible par rapport à son *être social*, et, par cela même, ayant une volonté, une action propres à lui, est apte à tempérer les excès du pouvoir et à prévenir les écarts du sujet. C'est la constitution fondamentale, essentielle de toute société. Là donc où ce pouvoir intermédiaire, cette seconde personne sociale, manque, la société est en dehors des conditions naturelles de la société, est dans le faux, et par conséquent dans le désordre. Car le désordre n'est que le faux dans les rapports des personnes sociales, comme le faux n'est que le désordre dans les rapports des facultés intellectuelles.

Et comment en serait-il autrement? Par l'absence de tout pouvoir intermédiaire, le pouvoir souverain se trouve en présence, en contact immédiat avec le peuple, et le peuple se trouve lui aussi en présence, en contact immédiat avec le pouvoir souverain. Or, ces deux personnes sociales, ces deux termes extrêmes de la société, se trouvant ainsi placés vis-à-vis l'un de l'autre, sans un terme moyen, sans une personne sociale, sans un pouvoir médiateur, qui, en tempérant les volontés, les harmonise et les concilie, se défient l'un de l'autre, sont toujours en état d'hostilité l'un contre l'autre, tendent nécessairement à empiéter l'un sur l'autre, à s'affaiblir l'un l'autre, à se haïr, à se faire la guerre l'un l'autre, et selon que l'un prévaut sur l'autre, on a despotisme ou anarchie; car le despotisme n'est que le

triomphe du pouvoir sur le sujet, et l'anarchie n'est que le triomphe du sujet sur le pouvoir. De là, la facilité, l'indifférence avec lesquelles le souverain opprime le peuple, et le peuple étrangle son souverain; et de là cet état anormal et antinaturel, devenu l'état normal, l'état naturel de toute société païenne, l'état dans lequel on n'évite l'anarchie qu'en se résignant au despotisme, et dans lequel on ne secoue momentanément le despotisme qu'en passant par l'anarchie.

Ainsi l'amovibilité, de droit ou de fait, du ministère politique, ou bien des magistrats, des fonctionnaires civils et administrateurs de la province et de la commune, n'est pas seulement funeste à ces mêmes personnes, en tant qu'elle les efface, les anéantit comme personnes sociales, libres et indépendantes; elle est aussi funeste au souverain lui-même, qu'elle expose sans défense aux emportements du peuple; et au peuple, qu'elle livre sans garantie aux excès et aux caprices du souverain; elle est funeste, en un mot, à la société tout entière.

Or, la famille n'est qu'un État en petit, comme l'État n'est que la famille en grand. La constitution en est la même; les conditions, les lois essentielles de leur existence en sont les mêmes. En développant donc, comme nous venons de le faire, la doctrine de la nécessité de l'inamovibilité du ministère de la société politique, nous ne sommes pas sorti de notre sujet. La femme, nous le répétons, n'est dans la famille que ce que le ministère politique est dans l'État. Le divorce n'est que l'amovibilité de la femme dans la société do-

mestique, comme l'amovibilité n'est que le divorce dans la société politique ; il y produit les mêmes effets, il y aboutit aux mêmes résultats. Par le divorce, ou la faculté accordée au mari de renvoyer sa femme et à la femme de se séparer de son mari, l'état de la femme dans la famille perd sa stabilité ; la femme elle-même devient *amovible*, et la femme amovible n'est plus une personne sociale, libre et indépendante, n'est plus un pouvoir intermédiaire, un pouvoir médiateur entre le père et les enfants, capable de faire aimer, respecter le père par ses enfants et les enfants par leur père. Son influence est nulle pour concilier le père et les enfants dans les sentiments du même amour et du même respect. Dès lors, le père n'est qu'un despote tyrannisant ses enfants, les enfants ne sont que des esclaves en état de révolte permanente contre leur père. Plus de dévouement, dans un tel père, au bonheur de ses enfants ; plus de soins et d'empressement, dans ces enfants, pour prolonger la vie de leur père. Une défiance, une jalousie, une haine mutuelles, voilà les seuls rapports qui unissent de tels enfants à leurs pères et de tels pères à leurs enfants. C'est à qui saura le premier se débarrasser de l'autre. En effet, dans les contrées païennes où la polygamie et le divorce ont renversé la constitution de la famille, en annulant la *personnalité sociale* de la femme, il arrive souvent que, si le père ne se hâte pas de vendre ou de tuer son fils, le fils s'empresse de tuer son père. La transmission même du pouvoir politique n'y a lieu que par l'empoisonnement et l'assassinat. Lorsque le fils s'ennuie de vieillir sans régner, il ourdit une conspi-

ration contre son père, il s'en défait par le toxique, par le lacet ou par le couteau, se met tranquillement à sa place, et règne : en attendant que son héritier vienne, à son tour, se débarrasser de lui-même par les mêmes moyens. Et tout cela est légal. Cela est le constitutionnalisme de ces peuples dégénérés ; et ils ne sauraient en avoir d'autre. Là où il est permis au père de sévir contre ses propres fils, il n'y a nul moyen d'empêcher les fils de sévir à leur tour, le cas échéant, contre leur propre père : ce qui est l'état de la barbarie, et même de la sauvagerie, poussé à son dernier degré.

Mais cette barbarie, cette sauvagerie de la famille, ne reste pas, ne peut pas rester dans l'enceinte domestique, mais se répète dans l'État ; car l'État n'est que le reflet de la famille ; et là où les familles sont barbares, il faut nécessairement que l'État le soit aussi ; et la civilisation y est impossible dans l'un comme dans l'autre. Qu'il est donc important d'assurer, par l'unité et l'indissolubilité du mariage, la stabilité et la personnalité sociale de la femme ! C'est là le fondement de l'ordre, de la paix, de la justice, du bonheur de la famille, et de la civilisation de la société.

En présence de ces considérations, dont l'histoire du genre humain tout entier se charge de constater la vérité, que deviennent les longs raisonnements des prétendus philosophes de nos jours en faveur du divorce ? N'est-il pas absurde, nous le répétons, de vouloir, par compassion envers quelques femmes infortunées, compromettre le sort de toutes les femmes ? N'est-il pas absurde de vouloir, par un faux intérêt

pour quelques familles, renverser la constitution naturelle, divine, de toutes les familles, et plonger la société entière dans la barbarie? Ainsi tout ce qu'on a dit, tout ce qu'on pourra dire encore en faveur du divorce, n'a et ne peut avoir qu'un intérêt *personnel, particulier, privé*, tandis que la loi de l'indissolubilité des noces a une portée *sociale, générale, publique*. Or, le simple bon sens ne suggère-t-il pas que l'intérêt public, général, social, doit toujours prévaloir sur l'intérêt privé, particulier, personnel, et le dominer? Mais le moyen de faire comprendre cette doctrine, qui cependant est si simple et si compréhensible, comme tout ce qui est vrai, à des hommes qui, dans leurs rêves prétendus philosophiques, dans leur pathos humanitaire, n'ont en vu que l'intérêt des passions privées et non l'intérêt des vertus publiques, l'homme, et non pas la société! C'est là, du reste, le propre de l'erreur d'être individuelle, particulière, comme le propre de la vérité est d'être sociale, catholique ou universelle.

§ 29. Les traditions catholiques, que le protestantisme n'a pu détruire, condamnent en Angleterre le divorce aussi bien que le mariage des ecclésiastiques, malgré la loi qui le permet. — Preuves de la répugnance avec laquelle la jurisprudence civile a adopté le divorce dans les pays non catholiques. — L'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Allemagne reconnaissant les mauvais effets du divorce, et rendant justice à l'Église.

Il est vrai qu'en Angleterre, par exemple, où l'hérésie l'a introduite, la faculté du divorce, tout en y ayant, comme on l'a vu, ravalé beaucoup la femme, ne l'a pas fait toutefois descendre au degré d'abaissement où cette même faculté l'a fait descendre chez les peuples païens; mais cela tient à une raison dont tout l'honneur revient

au catholicisme. C'est que trois siècles de protestantisme, qui ont passé sur ce singulier pays, n'ont pu y détruire tout à fait les sentiments, les opinions, les habitudes, les mœurs que onze siècles de catholicisme y avaient créés, n'y ont pu, en un mot, détruire tout à fait l'*esprit* du christianisme. En voici une preuve sans réplique.

Tous les évêques anglicans sont membres de la chambre des pairs, et tous ont le titre de *lord*; cependant *leurs femmes* n'ont jamais pu obtenir le titre de *lady*, qui est le titre propre de toutes les épouses des *lords*. Bien plus encore, de par la loi civile, aussi bien que de par la loi religieuse, la femme d'un évêque ou d'un simple ministre de l'*Église établie* est son épouse aussi légitime que tout autre épouse; cependant, jamais un de ces évêques ou de ces ministres ne se présente dans un salon, donnant le bras à sa femme, et se faisant annoncer : *l'évêque de... et sa femme; le ministre de l'Église de... et sa femme*. Cette formule d'introduction n'exciterait dans la compagnie que de l'hilarité... que du mépris. Et qu'on ne dise pas qu'il est bien singulier, bien étrange qu'on flétrisse ainsi par le fait ce qui, aux yeux de la religion et de la jurisprudence, est un droit. Ce n'est pas là de la contradiction ou de l'inconséquence, mais c'est qu'en dehors de la théorie protestante et de la jurisprudence civile, qui en est l'écho, l'une et l'autre autorisant les mariages des ecclésiastiques, il y a encore une opinion dans tous les esprits, un sentiment dans tous les cœurs, qui les condamnent, de manière que, vis-à-vis de cette opinion et de ce sentiment, la femme de ces révérends,

épouse légitime vis-à-vis de la légalité, n'est tout bonnement qu'une concubine; et les mariages des ecclésiastiques ne sont que des mésalliances, que les lois tolèrent bien plus qu'elles ne les autorisent. Or, cette opinion, ce sentiment n'est qu'un reste de catholicisme que les traditions et les mœurs ont conservés dans cette contrée, malgré et en dépit du protestantisme.

C'est aussi le cas du divorce. C'est l'hérésie, qui, tout en déclarant qu'en matière de religion elle ne voulait s'en tenir qu'aux paroles de la Bible, a introduit le divorce dans le droit canon et dans le code civil de l'Angleterre protestante, contre les paroles les plus claires, les plus explicites et les plus formelles de la Bible; et cela parce qu'elle ne pouvait faire autrement. Née du divorce et de l'adultère d'Henri VIII, elle ne pouvait pas, sans renier son origine et sa raison d'être, s'empêcher d'ériger en loi le divorce et l'adultère. Mais, tout en légalisant le divorce, l'hérésie a été impuissante à empêcher l'opinion publique de le repousser comme un scandale et un attentat contre la dignité de la femme, la constitution théocratique de la famille et la civilisation chrétienne. En Angleterre, le mari qui, profitant de l'indulgence du droit canon et du droit civil du pays, au sujet du mariage, renvoie sa femme, même à la suite d'un procès, pour en épouser une autre; aussi bien que la femme qui, profitant de la même indulgence, divorce d'avec son mari, pour convoler en secondes noces, et à plus forte raison l'homme épousant une femme divorcée et la femme s'alliant à un homme qui se trouve dans le même cas, tous ces gens-là,

quelles que soient la hauteur de leur rang et la richesse de leur fortune, passent pour des individus fort peu honorables. On les évite plus qu'on ne les recherche, et l'on ne se soucie guère de les recevoir chez soi, et moins encore de les compter au nombre de ses connaissances ou de ses amis. Il en est à peu près de même en Allemagne, en Suisse, en un mot, dans tous les pays protestants : le divorce, autorisé par les lois, y est repoussé par l'opinion.

Il paraît même que c'est à son grand regret et en tremblant que la jurisprudence civile de ces mêmes pays a enregistré dans le code cette funeste concession de l'hérésie, le divorce ; car, tout en l'admettant *en droit*, elle a fait les plus grands efforts pour le rendre presque impossible par *le fait*.

En Angleterre, d'abord, toute décision d'un procès en divorce, *par rapport au lien conjugal*, est interdite aux tribunaux. Les cours *ecclésiastiques* ne peuvent prononcer la séparation des époux que par rapport au corps et aux biens, à *mensa et thoro*, et même alors les parties doivent donner caution *de vivre dans la chasteté, et de ne point convoler à d'autres noces*; ce qui est déclaré de la manière la plus formelle que, de par l'Église, même après la séparation des époux de corps et de biens, le lien du mariage demeure toujours intact et inviolable; et que l'Église elle-même n'a pas le pouvoir de dissoudre entièrement un mariage légitime, ni d'en affranchir les parties de manière à ce qu'elles puissent contracter un nouveau mariage; ce qui est reconnaître que pour des époux s'étant séparés pour cause,

tout nouveau mariage, comme l'a dit l'Évangile, n'est qu'un adultère : *Et qui dimissam duxerit mœchatur*; ce qui est avouer que la législation de l'Église catholique touchant le mariage est la seule conforme à la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres (1).

En second lieu, il est vrai que, par la plus étrange des contradictions, l'anglicanisme a accordé à l'État la faculté qu'il a refusée à l'Église, *de dissoudre ce que Dieu a uni*, ou de prononcer le divorce même par rapport au

(1) Mais voici un témoignage non suspect en faveur de la fidélité avec laquelle l'Église catholique seule a bien interprété et conservé toujours intactes les doctrines de Jésus-Christ et des apôtres touchant le mariage. C'est le pasteur protestant Synténis, que toutefois les préjugés funestes du protestantisme n'ont pas fasciné de manière à lui faire méconnaître et trahir la vérité sur ce grand sujet, et qui, en 1844, prêchant sur le divorce dans la cathédrale protestante de Magdebourg, s'est exprimé dans ces termes : « Oui, c'est « là une chose *qui fait peu d'honneur à notre Église protestante*, en con-
« troverse sur cette matière avec l'Église catholique. Celle-ci, sur ce point,
« a bien mieux que nous maintenu l'antique sainteté du lien conjugal;
« car lorsque la chose devient inévitable, elle prononce la séparation des
« époux, mais jamais elle ne leur permet un autre mariage. Comment, nous
« autres protestants, saurions-nous, avec quelque droit, soutenir, contre
« l'Église catholique, l'honneur de n'admettre, comme mesure de notre foi
« et de notre morale, que les saintes Écritures, tandis qu'en matière de di-
« vorce, ce sont eux qui s'en tiennent à la parole de Jésus-Christ et de
« ses apôtres, et non pas nous ? » Ce qu'il y a d'incroyable, après avoir en-
« tendu cet aveu, c'est que celui qui l'a fait ne se soit pas à l'instant même,
« déclaré catholique. Car, s'il est vrai que, comme ce docteur le reconnaît,
« l'Église catholique seule a maintenu intactes les doctrines de Jésus-Christ
« et des apôtres touchant le mariage, en dépit des plus fougueuses et des
« plus puissantes passions, il pourrait conclure sans scrupule que l'Église ca-
« tholique a conservé intactes même toutes les autres doctrines du christia-
« nisme ; que, pour tout homme raisonnable, le protestantisme, dont il exerce
« le ministère, n'est que l'œuvre des passions, et qu'en dehors de l'intérêt des
« passions, il n'a aucune raison d'exister, moins encore aucun titre d'être suivi
« par un homme qui se respecte.

lien ; *quod ad vinculum* ; mais il n'a accordé cette immense faculté qu'au pouvoir suprême, à la plus haute cour du pays, au parlement, cour très-difficile à aborder, quand il s'agit de procès, et dont les discussions coûtent énormément cher ; ainsi, en Angleterre, naguère il n'en coûtait pas moins de 25,000 livres sterling (655,000 fr.) pour faire prononcer un divorce.

Touché de ces INCONVÉNIENTS, *qui rendent impossible à tous les ayants droit de jouir du bénéfice de la loi du divorce*, l'un des législateurs philosophes de la chambre des communes, le docteur Phillemore, fit, en 1836, une proposition à cette chambre, tendant à autoriser *tous les tribunaux ecclésiastiques* à prononcer le divorce complet, comme ils prononcent la séparation de corps et de biens. « Dans *tous les pays protestants*, disait-il, le « divorce *pur et simple* est admis ; en Angleterre, *il n'y a que le parlement* qui puisse prononcer la séparation a « *vinculo matrimonii*, et ce divorce complet n'est, en gé- « néral, accordé que pour cause d'adultère. Mais, d'une « part, ces causes sont toujours un grand scandale, les « chambres sont dans l'impossibilité d'examiner les « témoins et de faire des enquêtes régulières ; de « l'autre, la *multiplicité de ces causes* rend nécessaire « de pourvoir à un changement de législation, *et le prix* « *énorme que coûtent les procès de ce genre* restreint « l'usage de cette voie judiciaire aux familles très- « riches (1). »

(1) Le même orateur nous a appris que, dans les trente premières années de ce siècle, il y avait eu quatre-vingt-dix causes de divorce. Or, trois GRANDS SCANDALES par an, ce n'est déjà pas mal. De quoi se plaignait-il donc ?

La chambre rejeta cette proposition, et le motif de ce rejet fut QU'IL N'Y AVAIT AUCUNE RAISON DE RENDRE LE DIVORCE PLUS FACILE, ET PAR CONSÉQUENT PLUS FRÉQUENT : CE SERAIT PORTER ATTEINTE A LA MORALE PUBLIQUE. Aveu précieux dans la bouche de législateurs protestants, et qui peut se traduire ainsi : « Le divorce porte atteinte à la famille et à la société tout entière, et il ne valait pas la peine de nous séparer de l'Église catholique pour lui donner une place dans nos lois. Le saint-siège a eu raison, et grand'raison, de ne pas y consentir, et nous avons eu tort, et grand tort, de nous rébellier contre lui à cause de ce refus. Mais puisque le mal est fait, il faut tâcher au moins de le rendre plus rare que possible, et d'en amoindrir le plus possible les effets. La législation en vigueur tend à ce but ; *il n'y a donc aucune raison de la changer.*

Il en est de même en Russie. La théologie du schisme, indulgente pour les prêtres jusqu'à leur permettre le mariage, l'a été aussi pour les époux jusqu'à leur permettre le divorce : aucune erreur n'ayant raison d'être et ne pouvant être qu'à la condition d'accorder quelque chose aux passions. Et, en Russie encore, du droit canon, le divorce est passé dans la loi civile. Mais là aussi, le divorce, devenu un droit de par la théologie et de par la jurisprudence, on a eu le bon esprit de le rendre impossible et d'en faire presque un crime, par le fait. Aucune cour ecclésiastique, pas même le *saint-synode*; aucun tribunal laïque, pas même le suprême tribunal d'appel de Saint-Pétersbourg, ne peuvent prononcer sur le divorce. Ce jugement, le czar, le pou-

voir souverain et absolu du pays, se l'est réservé exclusivement. Mais c'est long et difficile, c'est énormément dispendieux d'arriver jusqu'au czar et d'obtenir de lui la faculté de divorcer, et c'est ce qui l'y rend si rare.

Les législateurs protestants de Berlin, la métropole du protestantisme allemand, en 1842, ont eu l'air de regarder le divorce au même point de vue que les législateurs de Londres, la métropole du protestantisme anglais, et que le législateur de Saint-Pétersbourg, la métropole du schisme grec, et ont eu l'air de faire le même aveu. Le projet de loi sur ce sujet qu'ils ont présenté à la sanction royale est ainsi conçu :

« Art. I. Les faits qui pourront donner lieu à la dissolution du mariage *sont limités* au nombre de trois, savoir : 1° l'abandon avec intention malicieuse, 2° l'ivrognerie, et 3° l'adultère.

« Art. II. Aucune action en divorce ne pourra être intentée devant les tribunaux sans avoir été précédée d'une tentative de réconciliation des deux époux devant l'autorité ecclésiastique.

« Art. III. Si le tribunal juge qu'il y a lieu à divorce, il prononcera d'abord la *suspension provisoire* du mariage pendant une année. Dans le cas où, au bout de cet espace de temps, le conjoint qui sollicite le divorce persisterait dans son intention, il doit provoquer une *nouvelle tentative de conciliation* et former une *nouvelle demande*, et cette fois encore le tribunal ne pourra ordonner qu'une *seconde suspension provi-*

« soire d'une année. Enfin, à l'expiration de ce dernier
 « délai, et après *une troisième tentative de conciliation*
 « et *une troisième demande*, le tribunal *pourra pronon-*
 « cer le divorce; mais *encore* faut-il que le jugement
 « *soit confirmé* par la cour d'appel, qui seule a le droit
 « de rendre le divorce définitif.

« Art. IV. Aucun divorcé ne pourra se remarier
 « *qu'après cinq ans*, à partir du jour où le mariage a
 « été définitivement dissous, *même dans le cas où son*
 « *ancien conjoint viendrait à décéder* avant l'expiration
 « de ce délai (*Gazette de Berlin*, 31 août 1842). »

Ainsi, en Prusse, lors même que la cause pour laquelle on demande à divorcer est réelle, pour qu'un divorce ait définitivement lieu et reçoive tous ses effets, il ne faut pas moins de *trois* tentatives préalables de réconciliation devant les autorités ecclésiastiques, à une année d'intervalle l'une de l'autre; il ne faut pas moins de *trois* demandes formelles devant les tribunaux; il ne faut pas moins de *trois* différents arrêts des magistrats; il ne faut pas moins de *huit ans* d'attente, de démarches et d'épreuves, et des frais immenses. On ne pouvait, il faut bien le reconnaître, mieux s'y prendre pour entraver le divorce; on ne pouvait l'accorder de plus mauvaise grâce; on n'en pouvait mieux constater le vice et le désordre; c'est dire : « Protestants, nous ne pouvons pas proclamer tout haut l'indissolubilité du mariage, ce serait déclarer que les catholiques seuls ont raison et nous tort; nous le proclamons donc tout bas. Le divorce est un mal social que le législateur protestant, ne pouvant pas éliminer entièrement, doit tâcher

de rendre rare, difficile et impossible dans le fait, tout en l'admettant en droit. »

Ce n'est pas seulement dans ces derniers temps, mais c'est du commencement même de la réforme, que les pouvoirs civils des pays *réformés* sont venus au secours de la société et de la civilisation chrétiennes, que menaçaient de ruine les nouvelles doctrines religieuses sur le mariage. A Wirtemberg, en 1534, sous les yeux même de Luther, le gouvernement se crut obligé de publier une ordonnance très-sévère « contre les personnes brutales, — ce sont ses propres « expressions, — qui, *contrairement à la pudeur com-* « *mune à tous les peuples civilisés*, n'avaient pas honte « de contracter mariage même au *deuxième* degré de « consanguinité. » Or, Döllinger nous assure que ces mariages incestueux entre frère et sœur avaient été déclarés *licites* par Luther. On ne répudiait donc une femme prise dans une famille étrangère que pour épouser sa propre sœur; et la répression d'un tel débordement, attentatoire à l'honnêteté publique et qui aurait changé les familles en lieux de prostitution, n'est venue que de l'autorité civile.

En Suède, en 1544, ce fut aussi par une ordonnance adressée à tous les magistrats que le gouvernement arrêta la licence du divorce parmi « les habitants de la « frontière, qui ayant perdu l'habitude, disait cette « ordonnance, d'attacher une grande importance aux « liens dans lesquels ils s'étaient engagés, pre- « naient une femme et la quittaient pour en pren- « dre une autre, qu'ils quittaient encore, et ainsi

« de suite, *comme on change de linge ou de mon-
« ture.* »

En même temps, en Saxe, ainsi que dans toute la Prusse, le Brunswick, le Danemark, le Hanovre, ce furent les souverains qui, par des lois très-rigoureuses, opposèrent une digue au divorce et à l'adultère que, comme nous l'assure le réformateur Nicolas Boje, les doctrines de la réforme « avaient rendus communs à la
« ville comme au village, au château comme dans la
« chaumière. »

Qu'il est donc beau, pour nous autres catholiques, de voir l'hérésie et le schisme s'accordant à démentir les conséquences de leurs propres doctrines, et à combattre par le fait ce dont ils ont fait un droit, à réprimer par leur jurisprudence civile la licence qu'ils ont admise en principe dans leur symbole religieux ; sympathisant par l'action avec ce catholicisme qu'ils blasphèment par la parole, et rendant hommage à l'admirable économie, à la sagesse divine des institutions catholiques, tout en en rejetant les dogmes d'où elles découlent ! C'est, encore une fois, avouer que le catholicisme seul est vrai, et que lui seul est le vrai christianisme. Car le bien n'est que le reflet du vrai, comme le mal n'est que le reflet du faux. La vérité est essentiellement conservatrice, comme l'erreur est essentiellement destructive. Reconnaître donc, par des témoignages si éclatants, que pour sauver la civilisation et la société il faut en revenir aux institutions catholiques dans l'ordre civil, c'est reconnaître la vérité des principes religieux qui leur servent de support ; c'est reconnaître

que l'hérésie, le schisme, est erreur, et que le catholicisme seul est vérité!

§ 30. Si la femme protestante n'est pas tout à fait dégradée, ce n'est pas *parce qu'elle est*, mais *quoiqu'elle soit* protestante, c'est-à-dire par l'influence secrète que le catholicisme exerce dans les pays protestants; comme, au contraire, si la femme catholique a beaucoup perdu dans ces derniers temps, ce n'est que parce que l'esprit protestant a pénétré, même dans les contrées catholiques. — Le protestantisme n'étant que négation, et ne vivant que de haine, ne serait rien sans le catholicisme. — *Résumé des moyens* par lesquels le christianisme a réhabilité la femme. — Il n'y a rien de mieux à faire pour le bonheur de la femme que d'adopter ces moyens et de les faire valoir.

Mais où ces souverains et ces gouvernements ont-ils puisé ce zèle pour arrêter les effets civils et politiques de la réforme, qu'ils s'étaient donné le grand tort d'adopter comme système religieux? Ah! ce n'est que dans les traditions et les habitudes du catholicisme, qui, chassé publiquement de ces malheureuses contrées quant à ses dogmes et à ses pratiques, y est resté invisiblement par son esprit.

Ah! ce n'est que parce qu'un reste du sens moral du catholicisme, que les ecclésiastiques avaient chassé de leur âme, étant demeuré debout dans l'âme des laïques, y reprit bientôt son empire; en sorte que tout en ayant l'air de la repousser par leurs paroles, ils adoptèrent et réalisèrent par le fait, autant qu'il leur était permis de le faire, la vraie réforme, que le concile de Trente avait opposée à la fausse réforme de Luther touchant le mariage.

Ainsi, si, là où elle s'est établie, cette réforme n'a pas pu introduire tout à fait les mœurs affreuses du paganisme, qui étaient les conséquences naturelles et nécessaires de ses doctrines, ce n'est pas sa faute; mais c'est que,

par une inconséquence heureuse, elle trouva une opposition énergique à la laisser se développer librement dans ces mêmes gouvernements dont, par de lâches concessions, elle avait fait ses protecteurs et ses appuis. Oui, certes, cette opinion publique qui, dans tous les pays protestants, flétrit le divorce et les divorcés, et qui attache le blâme le plus sévère à un acte que la religion d'accord avec la loi civile autorise; cette pensée constante de tous les législateurs de ces mêmes pays, d'enrayer, par tous les moyens, les roues du char de la réforme qui les emporte, et d'empêcher dans les cas particuliers le divorce, qu'on n'a ni la possibilité ni le courage de condamner en principe général et d'une manière absolue, ne sont évidemment que l'œuvre des traditions catholiques subsistant toujours, malgré le protestantisme, dans les esprits, dans les cœurs, dans les habitudes des peuples protestants. Si donc, dans ces malheureux pays, le divorce, que la théologie et la jurisprudence y ont légitimé, est repoussé par les mœurs; s'il n'y est pas aussi commun qu'il l'est dans les pays infidèles; s'il n'y exerce pas les mêmes ravages dans la famille et dans l'État; si, enfin, la femme n'y est pas dépouillée de toute *personnalité*, de tout droit, ni méprisée, ni dégradée autant qu'elle l'a été et le sera toujours, là où la faculté du divorce a brisé le lien divin du mariage, c'est à l'influence du catholicisme qu'on le doit. La femme et la famille y sont ce qu'elles y sont, non *parce que*, mais *quoiqu'elles* y soient protestantes. Le peu d'ordre, de décorum qui, dans ces contrées, reste dans la famille aussi bien que le peu de dignité

dont y jouit encore la femme, ce n'est pas l'œuvre de la religion de Luther et de Calvin qu'on y a implantée; mais c'est l'œuvre de la religion catholique qui y avait régné pendant dix ou douze siècles, et qu'on n'y a pu tout à fait déraciner.

Au contraire, on se plaint que, même dans les pays catholiques, et particulièrement en France, le lien du mariage ne soit pas aussi respecté qu'il l'était autrefois, que les séparations de corps et de biens y soient très-fréquentes, que le concubinage et la prostitution y soient très-répandus, que la femme y ait bien baissé dans l'estime et le respect public et ne s'y trouve plus au rang élevé où, au prix de tant d'efforts et de luttes, le catholicisme l'avait placée. Mais faut-il s'étonner de cela? Oh! mon Dieu, non! Car qu'a-t-on fait, pendant plus d'un siècle, même dans les pays catholiques et particulièrement en France? On y a multiplié, on y a répandu à profusion toutes les productions infâmes que le sensualisme philosophique, fils légitime du sensualisme religieux de la réforme, a composées pour avilir le mariage, pour renverser la pudeur, pour corrompre les mœurs, pour faire perdre aux femmes le sentiment de leur dignité, pour tromper les femmes, afin de pouvoir plus facilement abuser des femmes. Ainsi donc, on peut affirmer que si le mariage jouit encore d'un certain honneur, d'un certain respect dans les pays protestants, il ne le doit qu'à l'influence de l'esprit catholique, qui y est demeuré malgré le protestantisme, et que le relâchement des liens du mariage qu'on déplore dans les pays catholiques n'est que l'effet de l'esprit

protestant, qui s'y est glissé malgré le catholicisme !

Leibnitz a dit quelque part que sans le catholicisme, le christianisme aurait entièrement disparu des pays protestants. Cette remarque est d'une frappante vérité. Toute négation suppose une vérité connue et s'y appuie. L'on ne persiste à nier d'un côté qu'autant que de l'autre côté on persiste à affirmer. L'affirmation venant à cesser d'une part, la négation disparaît de l'autre. On ne nie que ce qui est admis, ce qui est affirmé par quelqu'un. Toute erreur est négative, la vérité seule est affirmative ; car la vérité est ce qui est, tandis que l'erreur est ce qui n'est pas. Point donc de négation sans affirmation, point d'erreur sans vérité. Or le protestantisme, ainsi que ce mot le donne à entendre, n'est que négation ; car protester, c'est nier. Le catholicisme ou la croyance à l'Église est affirmation ; car croire, c'est affirmer. On ne continue à nier parmi les protestants que parce qu'on continue à affirmer parmi les catholiques. Si les catholiques cessaient d'affirmer, les protestants cesseraient eux aussi de nier. C'est dire que le protestantisme, même à l'état d'erreur qui est son essence, disparaîtrait dans le néant si le catholicisme cessait d'exister. C'est dire que si le protestantisme est, même d'une manière négative, ce n'est que parce que le catholicisme est devant lui d'une manière positive ; et que si le protestantisme conserve encore quelque trace de christianisme, en en rejetant le reste, c'est parce que le catholicisme, conservant toujours le christianisme dans son intégrité et se montrant toujours debout en présence du protestantisme, les vérités

chrétiennes qu'il nie l'obligent à maintenir, lui, à son tour, le peu de vérités chrétiennes qu'il affirme, et le fait exister encore comme un culte chrétien.

C'est encore la haine qui proteste et nie, comme c'est l'amour qui affirme et croit. Le protestantisme ne vit donc que de haine, comme le catholicisme ne vit que d'amour. Si le catholicisme venait à cesser, le protestantisme, n'ayant plus d'objet de sa haine, cesserait de haïr et par cela même cesserait d'exister. Loin donc que le protestantisme se doive à lui-même la force qui l'empêche de se développer tout entier, de s'arrêter dans son chemin vers l'abîme, dès l'instant où, débarrassé tout à fait du catholicisme, il resterait lui-même, il ne serait même pas, et il disparaîtrait dans le néant. Il n'est donc quelque chose, il ne fait quelque chose que par la vertu secrète, par la puissante influence de ce catholicisme même qu'il a déserté et qu'il combat avec une aveugle fureur. C'est ainsi que l'esprit du catholicisme, en réagissant, d'une manière cachée, sur son propre ennemi, le protestantisme; en se reflétant sur lui et en l'enveloppant dans son atmosphère conservatrice de tout ce qui est bien, préservatrice de tout ce qui est mal, lui fournit le moyen de se défendre contre la perversité de sa propre nature, contre la force de ses propres principes, contre l'entraînement de ses propres excès, contre lui-même, et que, pour les pays protestants eux-mêmes, le catholicisme est, comme partout ailleurs, et toujours, l'unique tuteur, l'unique défenseur de la femme, de la famille, de l'État.

Il est donc évidemment démontré par la logique des principes et par celle des faits, qu'on ne saurait rien imaginer, rien inventer de plus avantageux pour la femme, en dehors de ce que le vrai christianisme, par ses doctrines, par ses mystères, par ses sacrements et par son esprit, a établi, a fait pour elle. En proclamant l'UNITÉ du mariage, il l'a affranchie du supplice, de tous les instants et de toute sa vie, de vivre en état de guerre permanente et implacable avec trois ou quatre femmes rivales, se disputant le cœur d'un commun mari qui, obligé de se partager en quatre, ne se donne à aucune, et qui, ne pouvant pas les aimer toutes, finit par les mépriser toutes. Par l'INDISSOLUBILITÉ du mariage, le christianisme a délivré la femme de l'horrible contingence de se voir, par le divorce, privée de son époux et de ses enfants, et de se voir chassée de la maison et obligée de porter ailleurs un cœur dont personne ne veut, puisqu'elle ne peut plus l'offrir orné de la fraîcheur de la jeunesse, des charmes de la beauté, de l'attrait de l'intégrité. Enfin, par la SAINTETÉ que le christianisme réclame dans le mariage, par l'égalité des droits qu'il a assurés à la femme sur la personne de son époux, par la juste sévérité dont il menace autant l'époux infidèle à sa femme que l'épouse infidèle à son mari, il assure à la femme chrétienne tout entier le cœur de l'époux chrétien. Il met la femme chrétienne à l'abri de toute espèce de torts de la part d'un mari chrétien; il la sauve du tourment de la jalousie; il lui épargne l'inexprimable douleur de voir d'ignobles et insolentes courtisanes lui disputant un cœur sur lequel

elle seule a des droits imprescriptibles et inaliénables.

Ce sont les moyens par lesquels le christianisme a flétri, pulvérisé, anéanti toutes les doctrines, toutes les prescriptions, toutes les coutumes immorales de la philosophie et de la jurisprudence païennes, touchant le mariage, et qui, comme un lourd et sale fardeau, pesaient particulièrement sur la femme.

Le christianisme a donc fait tout ce qu'il y avait à faire pour la réhabilitation, l'affranchissement et la dignité de la femme. Sa législation sur ce sujet a atteint le suprême degré de perfection auquel, dans cette matière, il est possible de parvenir. Les lois humaines n'ont rien de mieux à faire que de venir en aide à cette législation divine et d'en assurer l'exécution. Tout ce qu'elles font contre ou en dehors de cette législation d'en haut ne fait qu'abaisser la femme, ou lui enlever une partie de ses droits et de sa dignité; en ayant l'air de l'affranchir d'un joug qui fait tout son bonheur et toute sa gloire, elles ne font que la rapetisser, l'amoindrir et la rendre plus ou moins ignoble, plus ou moins malheureuse, plus ou moins esclave de ses propres passions ou des passions des autres.

C'est l'importance du catholicisme pour la femme, que la femme chrétienne, par cet admirable instinct que Dieu lui a donné, a très-bien comprise; et de là le saint enthousiasme avec lequel elle s'y est attachée, la générosité avec laquelle elle s'y est dévouée, le courage avec lequel elle l'a professé, le zèle avec lequel elle a travaillé à sa propagation, à son affranchissement, à sa

défense, comme on le verra bientôt par l'histoire de la femme vraiment catholique, que nous allons mettre sous les yeux des femmes, pour leur honneur, leur bonheur et leur édification, et pour l'édification et l'admiration de tout le monde.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

MÉRITES, GRANDEURS ET GLOIRES DE LA FEMME CATHOLIQUE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

ÉPOQUE DE JÉSUS-CHRIST ET DES APÔTRES.

COOPÉRATION DE LA FEMME DANS LA FONDATION DE L'ÉGLISE.

1. Les saintes femmes de l'Ancien Testament appartiennent à l'Église. — Le Sauveur du monde a été nourri par les femmes. — Éclatants hommages qu'elles lui ont rendus. — FOI et DÉVOUEMENT sont les caractères propres de la femme catholique.

JÉSUS-CHRIST, d'après saint Paul, est la PIERRE du sommet ANGULAIRE de l'Église, dont l'un des deux angles touche aux patriarches et aux prophètes, et l'autre aux apôtres; et c'est sur ce double fondement que s'élève l'Église, le grand et merveilleux édifice que Dieu a établi parmi les hommes : *Superædificati super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo ANGULARI LAPIDE CHRISTO JESU (Ephes. II)*. L'Ancien Testament n'a pas été seulement la figure et la préparation, mais aussi le commencement et les prémices du Nouveau. Depuis l'origine du monde, il n'y a eu qu'une seule véritable Église, dont Jésus-Christ a été le centre. Placé au milieu des temps, ce Fils de Dieu fait homme est, dit encore saint Paul, de tous les temps, réunissant en lui-même le monde ancien et le monde nouveau : *Christus heri et hodie; ipse et in*

sæcula (Hebr. XIII). Le premier chrétien a été Adam, et la première chrétienne, Ève. Les anciens Justes, dit saint Léon, n'ont été ce qu'ils ont été que par leur foi, leur espérance, leur amour dans le Rédempteur qui devait venir; comme les nouveaux Justes ne sont ce qu'ils sont que par leur foi, leur espérance et leur amour dans le Rédempteur qui est déjà venu. Ainsi, même les Justes des deux sexes de l'Ancien Testament ont été dans la vraie Église, ont appartenu à la vraie Église; et l'Église les revendique, eux aussi, comme ses enfants et ses gloires.

Mais nous n'avons pas le temps de parler ici des illustres femmes de l'Ancien Testament, qui, chez les Hébreux, ont tant mérité du culte et de la loi de Dieu. Car il est hors de toute contestation que les Sara, les Rébecca, les Marie, les Séphora, les Débora, les Joël, les Abigaïl, les Judith et la mère héroïque des Machabées ont par leurs mœurs, par leur sagesse, par leur courage, par leur dévouement et par leur foi, répandu un grand éclat sur l'histoire du peuple de Dieu; et que maintes et maintes fois les femmes ont contribué presque autant que les patriarches et les prophètes à affermir ce peuple dans la vraie religion. Laissons donc de côté ces grandes femmes de l'ancienne Église, pour nous arrêter aux FEMMES DE L'ÉGLISE NOUVELLE, et voir ce qu'a été et ce que sera toujours, ce qu'a fait et ce que peut faire encore la femme formée par l'Évangile, la femme pénétrée de l'esprit et fidèle aux doctrines de l'Évangile, en un mot; LA FEMME CATHOLIQUE. Ici, qu'on nous permette deux remarques.

D'abord, le Fils de Dieu s'étant fait homme, pour sauver l'homme, a eu besoin de se nourrir, comme tout autre homme, d'aliments humains; ne fût-ce que pour nous prouver que, vrai Dieu, il était aussi vraiment homme. Ainsi, dit saint Augustin, ce Fils de Dieu ayant pris la forme de serf, a voulu, dans cette forme, être nourri par ses propres serfs, moins par suite de la condition de sa nouvelle nature que par un excès de sa bonté (1). Or, où le divin Sauveur est-il allé chercher ces serfs par lesquels il a daigné se faire nourrir? Parmi les femmes; c'est l'Évangile qui nous l'atteste. Saint Luc a dit : « Les douze apôtres étaient avec lui, et les quelques femmes qu'il avait guéries de leurs infirmités et des mauvais esprits : Marie appelée Madeleine et Jeanne, femme de Chusa, procureur d'Hérode, et Suzanne et PLUSIEURS AUTRES QUI LE SOUTENAIENT DE LEURS BIENS; *Et aliarum multarum, quæ ministrabant ei de facultatibus suis* (Luc, VIII). » Saint Matthieu a dit aussi : « Il y avait là aussi, loin de la croix, BEAUCOUP DE FEMMES DE LA GALILÉE QUI AVAIENT SUIVI JÉSUS POUR LE SERVIR; *Mulieres multarum, quæ secutæ erant Jesum a Galilæa, ministrantes ei* (Matth., XXVII). » Il est donc évident que c'étaient des femmes qui, en réunissant tout ce dont elles pouvaient disposer, en avaient formé un fonds, un dépôt, sur lequel elles fournissaient tout ce qui était nécessaire au soutien du divin Maître et de ses apôtres. Il est encore évident que ces nobles âmes ne

(1) « *Accepta forma servi, in illa forma a servis pasci voluit, dignatione, non conditione.* »

se contentaient pas de donner tout leur argent et de le mettre à la disposition du Seigneur et de ses disciples, mais qu'elles le suivaient toujours et partout, même d'une province dans une autre, pour veiller à ce que rien ne lui manquât et pour le servir elles-mêmes, *ministrantes ei*.

Oh! fortunées créatures, d'avoir eu l'honneur et le bonheur de nourrir de leurs biens, d'assister de leurs soins respectueux et affectueux leur Créateur! Il est vrai que, comme saint Augustin l'a remarqué, leurs biens étant un don de la libéralité de ce même Dieu, elles ne nourrissaient le Fils de Dieu que des biens que ce Fils de Dieu leur avait donnés; et qu'en consentant à être accueilli par la femme, nourri par la femme, d'un aliment corporel, il récompensait cette générosité de la femme, en en nourrissant, à son tour, l'esprit, de l'aliment spirituel de sa parole (1). Mais il n'en est pas moins vrai que les hommes n'en ont pas fait autant; que les hommes, par Judas, n'ont su faire que voler, s'approprier (*fur erat et latro*) ce denier sacré, fourni par la piété des femmes, et qu'on ne sait pas qu'ils aient rien donné au Seigneur de son vivant. C'est seulement après sa mort que les hommes lui ont fourni cent livres d'aromates, un linceul et un tombeau. Ainsi, dans la personne de Jésus-Christ et de ses apôtres, l'Église, ainsi que son chef divin, n'a été, à son origine, à sa naissance, nourrie, soignée, servie que par

(1) « Suscepit spiritu pascenda in carne pascendum. Ipse pascenti præbuit quo pasci-voluit. »

la femme. Femme, je comprends maintenant pourquoi l'Église t'aime d'une tendresse toute particulière, et recommande particulièrement à la sainte Vierge le sexe féminin DÉVOUÉ : *Intercede pro devoto femineo sexu.* Tu as alimenté son céleste époux !

En second lieu, — et c'est la deuxième remarque que nous voulions faire sur le caractère des femmes de l'Église en général, — un jour, le Sauveur du monde ayant guéri, dans un instant, un malheureux sourd-muet possédé par le démon (*Matth. XII, Luc XI*), le peuple, étonné, stupéfait et subjugué par la magnificence du prodige, alla tout droit à la pensée du Messie, qui préoccupait alors tous les esprits, et avec son bon sens naturel il devina juste, car il dit : « Comment celui qui fait ces merveilles ne serait-il pas le Messie qui nous a été promis sous le nom du Fils de David ? » *Stupebant omnes turbæ, et dicebant : Numquid hic est filius David (Matth.) ?* En entendant la foule se prononcer d'une manière si précise, par rapport au Nazaréen qu'ils détestaient, les Pharisiens frémirent de rage, et ils cherchèrent à tromper le peuple, à l'exciter, à l'ameuter même contre le Seigneur, en disant à tous : « Ne vous fiez pas à cet homme, n'y croyez pas ; possédé par le démon lui-même, c'est au nom de Belzé-bub, le prince des démons, qu'il chasse les démons. » *Pharisæi autem audientes, dixerunt : Hic non ejicit dæmonia nisi in Belzebug principe dæmoniorum (Ibid.).* Ce mot vraiment satanique parut faire fortune. En vain le divin Sauveur le réfuta victorieusement par quatre magnifiques arguments, où il révéla au monde l'af-

freux mystère de l'action du démon sur l'âme ; personne n'osa plus se déclarer pour lui ni prendre sa défense. Les apôtres mêmes, dont il avait invoqué le témoignage : *Filii vestri, in quo ejiciunt (Luc.)*, n'osèrent rien répondre ! Il n'y eut qu'une femme, nommée Marcelle, gouvernante de sainte Marthe, qui, dans un saint transport de foi, de religion, d'admiration et d'amour, élevant la voix, de manière à se faire entendre par la foule immense qui entourait le Seigneur et à la dominer, eut le courage de braver la fureur des ennemis de Jésus-Christ et de protester énergiquement contre le mot sacrilège qu'ils venaient d'articuler contre le Fils de Dieu, car elle adressa à ce Fils de Dieu cette délicieuse parole, qui ne pouvait sortir que du cœur d'une femme : « Heureux, mille fois heureux le ventre
« qui vous a porté et les mamelles que vous avez
« sucées. » *Extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi : Beatus venter qui te portavit, et ubera quæ suxisti (Luc.)*.

O parole touchante ! ô belle et magnifique parole ! s'écrie le vénérable Bède. C'est en même temps un parfait acte de foi et un acte sublime de religion ! C'est la connaissance exacte, c'est la conviction intime, c'est la confession sincère de la vérité du grand mystère de l'Incarnation. Car, dire *heureux ou digne de bénédiction et d'un culte particulier le sein virginal de Marie*, c'est dire que le Fils de Marie est en même temps Dieu ; et dire que ce Dieu *a été porté dans ce sein auguste*, c'est dire qu'il est aussi vraiment homme. O femme admirable ! par ces deux mots elle a réfuté et confondu en

même temps les calomnies atroces des Scribes et des Pharisiens présents qui refusaient à Jésus-Christ la divinité, et les blasphèmes des hérétiques futurs qui auraient nié son humanité (1).

Ainsi, dans cette circonstance si solennelle, tandis que les hommes se taisent, il ne se trouve qu'une femme qui ait le courage de confesser publiquement le Seigneur. Les hommes l'accusent, et la femme le défend; les hommes le blasphèment, et la femme le bénit; les hommes l'insultent, et la femme l'adore; les hommes veulent le faire passer pour un ministre de Satan, et la femme le proclame Fils de Dieu, et se fait son premier confesseur, son premier apôtre et son premier évangéliste!

Ainsi encore, pendant sa vie mortelle, le Seigneur non-seulement n'a été nourri, servi, soigné que par la femme, mais c'est aussi de la bouche de la femme qu'il a reçu le premier témoignage public, éclatant de sa divinité.

Or, comme on peut s'en convaincre à la lecture de l'ouvrage auquel cet écrit-ci sert d'appendice, toutes les autres FEMMES DE L'ÉVANGILE ont partagé cette spontanéité, cette docilité, ce courage, cet enthousiasme de la foi, dans la confession du Seigneur.

(1) « Magnæ devotionis et fidel hæc mulier ostenditur, quæ, Scribis et Pharisæis Dominum tentantibus simul et blasphemantibus, tanta ejus Incarnationem præ omnibus sinceritate cognoscit, tanta fiducia confitetur, ut et præsentium procerum calumniam, et futurorum confundat hæreticorum perfdiam. Nam sicut Judei verum consubstantialiæque Patri Dei Filium negabant, sic hæretici postea verum consubstantialiæque Matri filium hominis fateri non debere dixerunt (*In xi Luc.*).

En effet, à quelques rares exceptions près, les hommes, comme Jésus-Christ leur en faisait le reproche, n'eurent qu'une foi difficile, rétive, et ayant besoin de voir des prodiges pour croire en lui : *Nisi signa et prodigia videritis, non creditis* (Joan. IV); et même en présence des prodiges, ils ne crurent pas tous, ils ne crurent pas bien, ils ne crurent pas toujours. Les hommes n'eurent qu'une foi faible, chancelante, timide, au point que bien souvent ils n'osaient aller voir le Sauveur que pendant la nuit (Joan. III); qu'ils cachaient soigneusement en public leur qualité de disciples (Joan. VII); et qu'au temps de la Passion, ils eurent peur, ils eurent honte de lui et l'abandonnèrent (Matth. XXVI). Les hommes enfin, même ses disciples et ses apôtres, avant la descente du Saint-Esprit, n'eurent qu'une foi raisonneuse, repoussant l'autorité de tout témoignage, une foi très-près de l'incrédulité; ce qui leur valut une forte réprimande de la part du Sauveur ressuscité : *Exprobavit incredulitatem eorum, quia iis, qui viderant eum resurrexisse, non crediderunt* (Marc. XVI). Mais les femmes de l'Évangile crurent bien autrement. Rien souvent elles n'eurent besoin que de voir, d'entendre une seule fois le Seigneur pour le reconnaître pour ce qu'il était, le Fils de Dieu, le Messie et Sauveur du monde. Un mot, un regard, de la part de cet aimable Sauveur, suffisaient pour le révéler à leur cœur, pour les attirer à lui, pour les engager à le suivre partout et bien loin, avec leurs enfants, sans prendre, pendant plusieurs jours, aucune nourriture, sans se donner le moindre repos (Marc. VIII). Les femmes de l'Évangile

ne rougirent jamais de passer publiquement pour les servantes fidèles et les disciples dévouées du Seigneur; et au temps de la Passion, elles ont été les seules à le suivre, en pleurant, au Calvaire, à assister à sa mort, et à se montrer fières de partager ses peines et ses opprobres (1).

C'est qu'on connaît mieux, qu'on connaît plus facilement Dieu par le cœur que par l'esprit, en l'aimant qu'en le discutant; et que lorsqu'on croit en aimant, et que l'on aime en croyant, tout devient facile, rien ne coûte; et l'on est heureux de pouvoir tout donner, même la vie, pour rendre témoignage à Jésus-Christ. C'est de cette façon que LES FEMMES DE L'ÉVANGILE ont cru à la divine parole, ont aimé la personne adorable du Sauveur du monde.

Toute leur histoire peut donc se résumer dans ces deux mots : DÉVOUEMENT et FOI; *dévouement*, par lequel elles ont assisté de leur bien, soigné et servi elles-mêmes le divin Sauveur; *foi*, par laquelle, en le confessant tout haut, elles ont bien souvent confondu ses ennemis, et multiplié le nombre de ses disciples et de ses adorateurs.

Or, on ne saurait le répéter assez : les faits de l'Évangile, aussi bien que les faits de l'Ancien Testament, tout en étant historiquement vrais, sont aussi mystérieusement prophétiques. Comme la vie des patriarches fut l'histoire anticipée de la vie de Jésus-Christ, de même

(1) Voyez, sur ce sujet, AUX HOMÉLIES SUR LES FEMMES DE L'ÉVANGILE, l'Homélie IX, § 2.

la vie de Jésus-Christ n'a été que l'histoire anticipée de la vie de son Église. Donc comme Jésus-Christ révélant au monde, en tant que Fils de Dieu, les plus grands mystères et les lois les plus saintes et les plus parfaites, a été Jésus-Christ prédisant dès lors que ce serait son Église qui, en tant qu'établissement divin, et dépositaire de la vérité et de la grâce de Dieu, aurait conservé dans le monde et propagé par le monde la foi de ses mystères, l'obéissance à ses lois ; de même Jésus-Christ, daignant, en tant qu'homme, se laisser nourrir par les femmes, et se servir d'elles aussi pour se faire confesser et adorer par les hommes, a été Jésus-Christ prédisant dès lors aussi que l'Église, en tant qu'établissement humain, composé d'hommes, aurait été nourrie et servie par les femmes ; est Jésus-Christ prédisant que les femmes de l'Évangile, par ce qu'elles ont été à l'égard de Jésus-Christ, seraient le modèle, la figure de ce que les femmes vraiment chrétiennes auraient été à l'égard de l'Église, c'est-à-dire les ministres, les servantes des ministres de l'Église, des apôtres, des prédicateurs de l'Église ; les aidant, par leur foi et par leur dévouement, dans le grand œuvre de la dispensation des mystères de Dieu, de la conservation et de la propagation de l'Église.

C'est ce qui est, en effet, arrivé, et ce qui arrivera toujours. En sorte que toute l'histoire de la femme de l'Église, comme toute l'histoire de LA FEMME DE L'ÉVANGILE, se résume, elle aussi, dans ces deux mots : DÉVOUEMENT et FOI. Un coup d'œil rapide que nous allons jeter sur l'histoire de l'Église suffira pour constater la

vérité de cette remarque, si glorieuse pour la femme chrétienne et pour le christianisme lui-même qui l'anime et l'inspire.

§ 2. Les apôtres aidés par les femmes à fonder l'Église. — Témoignage de saint Paul en faveur de ce fait. — La résurrection de Tabithe par saint Pierre. — Grand bien fait par cette femme à l'Église de Joppé. — Saint Pierre accueilli par des femmes à Rome, et assisté par elles dans son apostolat. — Sainte Pudentienne et sainte Praxède lui fournissant leur maison pour en faire la première église de Rome. — Sa femme même l'encourageant au martyre. — Autres femmes qui ont aidé les apôtres.

Saint Paul a dit : « Nous ne devons pas seulement regarder ce qui nous est permis, mais ce qui est expédient pour le salut des autres. Je pourrais bien me faire donner des choses nécessaires à la vie et me faire servir. Je pourrais mener avec moi une femme d'entre nos sœurs, comme font les autres apôtres, et les parents du Seigneur, et Pierre lui-même; car je suis libre, je suis apôtre, moi aussi, j'ai vu Jésus-Christ Notre Seigneur; et on ne dira pas que Barnabé et moi sommes les seuls qui n'ayons pas ce pouvoir. Mais je n'ai point voulu user de cette liberté, de peur que l'Évangile ne fût à quelqu'un une occasion de scandale, si nous paraissions chercher quelque récompense temporelle (1). » Il est évident, par ce passage de saint Paul, comme l'a remarqué

(1) « Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt. Numquid non habemus potestatem manducandi et bibendi? Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut et ceteri apostoli, et fratres Domini, et Cephas? Aut ego solus et Barnabas non habemus potestatem hoc operandi? Non sum liber? Non sum apostolus? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi? Ego autem nullo horum usus sum. Ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant (I Corinth., ix et x). »

Fleury (liv. I, 46), que, comme Madeleine et les autres Maries l'avaient pratiqué à l'égard du Seigneur, de pieuses et saintes femmes suivaient aussi les apôtres partout, pour les soigner, les servir et les faire connaître, les défendre et les faire respecter ; et qu'en partageant par là les travaux et les dangers de leur apostolat, et en facilitant les moyens, elles ont partagé aussi le mérite et la gloire de leurs succès ; et que, dès le commencement de l'Église, la femme catholique a été pour beaucoup dans la propagation de l'Évangile et l'établissement de l'Église.

A peine l'Évangile avait-il été prêché dans la Palestine, par saint Pierre, que les femmes commencèrent à s'y signaler par la pratique de la perfection chrétienne, et en particulier par l'esprit de dévouement et de charité envers les nouveau-nés de l'Église et leurs frères dans la foi. Les *Actes des Apôtres* nous parlent d'une femme, leur disciple, de la ville de Joppé, nommée Tabithe ou Dorcas, et ils nous disent que c'était une femme remplie du mérite des bonnes œuvres et des aumônes qu'elle faisait (1) ; ce qui est l'éloge le plus complet qu'on puisse faire d'une femme chrétienne. Il faut dire que sa piété, son zèle, et les soins affectueux qu'elle prenait de tous les fidèles pauvres, et particulièrement des veuves, étaient bien grands et bien extraordinaires, puisque l'Église naissante de Joppé la regardait comme son soutien et sa mère, au point que sa mort répandit

(1) « In Joppe, fuit quædam discipula, nomine Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Hæc erat plena operibus bonis, et eleemosynis quas faciebat (Actor., ix). »

le deuil et la désolation dans toute cette Église. On lava le saint corps, nous dit toujours l'historien sacré, on l'habilla et on l'exposa dans une grande salle, pour satisfaire l'empressement des fidèles à lui offrir le dernier hommage de leur vénération, de leurs larmes et de leurs regrets. Il paraît qu'on ne pouvait pas se décider à l'enterrer (1). Sur ces entrefaites, les chrétiens de Joppé, ayant appris que saint Pierre se trouvait en tournée apostolique à Lydda, à peu de distance de leur ville, lui envoyèrent deux des leurs lui dire : « Saint apôtre, pour l'amour de Dieu, ne nous refusez la grâce de venir jusqu'à nous, dans le moment d'affliction où nous nous trouvons (2). »

Saint Pierre aimait trop ces bons chrétiens, ces prémices de ses conquêtes à Jésus-Christ, pour refuser de les consoler de sa présence. Se levant donc à l'instant même, il se rendit à Joppé. On vint à sa rencontre, on lui expose le malheur qui venait de frapper leur Église et la ville tout entière, et on le conduit dans la chambre où gisait le corps de la sainte matrone, dont tous les cœurs regrettaient la perte. Tous les pauvres, et en particulier toutes les veuves, que Dorcas secourait de ses aumônes et comblait de ses bienfaits, entourèrent l'apôtre en pleurant et criant : « Rendez-nous notre bonne mère. » Et en lui montrant les tuniques et les vêtements

(1) « Factum est autem ut moreretur. Quam cum lavissent, posuerunt eam in cœnaculo (*Ibid.*). »

(2) « Cum prope esset Lydda ad Joppen, discipuli, audientes quia Petrus esset in ea, miserunt duos cives ad eum rogantes : Ne pigritèris venire usque ad nos (*Ibid.*). »

qu'elle leur faisait, ils pleuraient et ils criaient encore et disaient : « Voici comment elle nous habillait (1)! »

Touché, ému d'une si belle oraison funèbre de l'illustre défunte, saint Pierre fait sortir tout le monde de la chambre mortuaire, s'agenouille et se met en prière, en demandant à Dieu la vie de Dorcas, pour la consolation de cette Église désolée, pour la gloire du nom de Jésus-Christ et le triomphe de sa religion. Dieu accueille cette prière, et l'apôtre, sentant qu'il avait été exaucé, s'approche du cadavre et dit : « Tabithe, lève-toi. » A l'instant elle ouvre les yeux et se met sur son séant, en regardant saint Pierre d'un air religieux et reconnaissant (2). Pierre lui tend la main et l'aide à descendre du catafalque, appelle les fidèles, et particulièrement les veuves, et leur rendant leur sainte bienfaitrice : « Voici vivante, leur dit-il, celle que vous pleuriez éteinte(3). »

Ce prodige a été bien grand, bien étonnant et bien beau. Toute la ville et toute la contrée en furent stupéfaites, et de nombreuses conversions au christianisme s'ensuivirent (4).

Ainsi, cette sublime femme, après avoir prêché à

(1) « Cum advenisset, duxerunt illum in cœnaculum, et circumsteterunt illum omnes viduæ, flentes et ostendentes ei tunicas et vestes quas faciebat illis Dorcas (*Ibid.*). »

(2) « Ejectis autem omnibus foras, Petrus, ponens genua oravit; et conversus ad corpus, dixit : « Tabitha, surge. » At illa aperuit oculos suos, et viso Petro, resedit (*Ibid.*). »

(3) « Dans autem illi manum, erexit eam; et cum vocasset sanctos et viduas, assignavit eam vivam (*Ibid.*). »

(4) « Notum autem factum est per universam Joppen, et crediderunt multi in Domino (*Ibid.*). »

toute une ville la sainteté de la religion chrétienne, par le prodige de ses vertus, lui en a prêché encore la divinité par la vertu du prodige auquel elle a donné lieu, et a été, après saint Pierre, le vrai et le grand apôtre de sa patrie!

En arrivant à Rome pour y établir le siège de cette monarchie divine qui devait se répandre par tout le monde, et subsister autant que le monde, le Prince des apôtres, saint Pierre, ne fut accueilli que par Priscille, épouse de PUDENS, homme grave et prince du sénat, et par leurs deux filles, PUDENTIENNE et PRAXÈDE, et il va sans dire que le grand apôtre fit, en peu de jours, de ces trois femmes, trois chrétiennes, trois saintes, et que par elles il eut la consolation de régénérer aussi par le baptême le chef de cette heureuse famille et ses deux garçons, Timothée et Novate (*Voy. RIBADENEIRA, de S. Pudentian.*).

Après la mort de leurs saints parents et de leurs frères, devenues maîtresses d'une immense fortune, Pudentienne et Praxède, — sœurs par le sang, et bien plus sœurs par la même foi, le même zèle, la même ferveur, le même dévouement, — renoncèrent au mariage et se consacrèrent à Dieu par le vœu de virginité, vendirent toutes leurs villas et en distribuèrent le prix aux pauvres, et mirent le reste de leurs biens à la disposition du chef de l'Église pour la propagation de la foi et le service de l'Église (1). Elles ne voulurent même pas garder leur maison paternelle. Elles se retirèrent

(1) « Parentibus orbata, cum admirabili pietate christianam religionem coleret, una cum sorore Praxede, pecuniam ex vendito patrimonio retrac-

dans une humble mansarde, pour y mener une vie céleste. Et afin que cette maison, que le premier des apôtres, le premier des vicaires de Jésus-Christ sur la terre, saint Pierre, avait consacrée par sa présence, ne servît pas à des usages purement humains, elles la cédèrent entièrement pour un usage tout divin ; pour servir de lieu de réunion aux premiers fidèles, aux nouveaux convertis (1) qui s'y rendaient pour y entendre la sainte parole, pour y recevoir le baptême, pour y célébrer les saints mystères, pour y communier et y prendre aussi la nourriture du corps, que la générosité de ces saintes sœurs aimait à leur fournir à tous, après qu'ils avaient reçu des lèvres et de la main des apôtres et des ministres de l'Église, la nourriture de l'esprit (2).

Ainsi, c'est saint Pierre qui a fondé l'Église de Rome ; mais c'est chez les femmes et par des femmes que, dans la personne de son premier chef et des premiers chrétiens, cette Église a été abritée, alimentée, servie et aidée à grandir et à se développer. Ce sont des femmes qui, à Rome, ont fourni le premier temple à Jésus-Christ, le premier asile à l'Église.

« tam pauperibus distribuit, seque jejuniis et orationibus dedit (*Brev. rom.*, « 19 mai). »

(1) Ce fut le souverain Pontife et martyr saint Pie, premier de ce nom, qui, du vivant même de ces sublimes vierges, convertit leur maison en église, la consacra solennellement et y établit un baptistère. Cette église subsiste encore à Rome sous le nom de *SAINTE-PUDENTIENNE* ; et c'est le premier des *titres cardinaux*, parce que c'est la plus ancienne et la première des églises de Rome.

(2) « Pius pontifex in ædibus Pudentianæ cum christianis sacra celebrabat. « Quibus illa benigne acceptis, quæ ad vitam necessaria erant suppeditabat » (*Ibid.*) »

Selon saint Clément, cité par Eusèbe, la femme de saint Pierre, avec laquelle ce prince des apôtres, après avoir été appelé à l'apostolat, ne vivait que comme avec une sœur, ayant suivi son époux à Rome, le précéda dans le chemin du martyre. Entraînée au supplice après avoir confessé généreusement Jésus-Christ, et saint Pierre l'ayant rencontrée sur son passage, le spectacle de la fermeté et du bonheur avec lesquels elle marchait à la mort fit une telle impression sur le cœur de l'apôtre, que, s'agenouillant et rendant grâce à Dieu du sort qu'il accordait à cette noble femme de mourir pour son nom, il se sentit plus que jamais enflammé du désir de suivre bientôt, par la même voie, au ciel celle que Dieu lui avait donnée pour compagne et pour sœur sur cette terre. Il l'appela par son nom, et, en la voyant si bien disposée, ne lui adressa que cette touchante parole : « Femme, souvenez-vous du Seigneur. » (Eusèbe, *Hist. ecclés.*) Et ce souvenir de sa sainte épouse ayant confessé Jésus-Christ avec tant de courage et de joie, a été aussi pour quelque chose dans le prodige du courage et de la joie avec lesquels le saint apôtre subit son affreux martyre pour la même cause ; et ce fut un heureux prélude de la part que la femme chrétienne allait avoir bientôt à la gloire de la confession des martyrs à Rome.

Saint Pierre avait été encore beaucoup aidé dans son apostolat, en Orient, par sainte Pétronille, sa fille spirituelle ; saint André par Maximille ; saint Mathieu par Iphigénie, la fille du roi ; saint Philippe par ses deux filles, qu'il avait eues avant d'être appelé à suivre le

Seigneur. Toutes ces femmes ont, elles aussi, été des vierges qui, sur le conseil de ces mêmes apôtres, s'étaient consacrées à Dieu par le vœu de virginité (*Alap. ; in Epist. D. Pauli*).

§ 3. La mission de saint Paul à Philippes commencée dans les femmes et promue par elles. — Lydia donnant sa maison à l'apôtre pour y établir l'église. — Priscilla en faisant de même à Corinthe. — Dévouement de cette femme à saint Paul et à la religion chrétienne. — Sainte Phében, chargée par le même apôtre d'apporter sa fameuse *Lettre aux Romains*, et travaillant avec lui, ainsi que les femmes Evodia et Syntichea dans l'œuvre de l'Évangile.

Mais aucun des apôtres n'a, plus que LE GRAND APÔTRE DES GENTILS, été aidé par les femmes, dans ses expéditions et dans ses travaux apostoliques.

En commençant son apostolat parmi les gentils dans la ville de Philippes, dans la Macédoine, saint Paul ne s'adressa d'abord qu'aux femmes, et sa première conquête à la foi chrétienne ne fut que dans la personne d'une femme. Il y avait dans cette ville un certain nombre de ceux que les Juifs appelaient *prosélytes*, c'est-à-dire des gentils qui, sans être Juifs, ne croyaient qu'en le seul vrai Dieu des Juifs et l'adoraient et l'honoraient dans toute la droiture de leur âme. Parmi ces prosélytes de Philippes, les femmes étaient, à ce qu'il parait, les plus nombreuses et les plus ferventes ; car le jour du sabbat étant venu, saint Paul et ses quatre compagnons, Luc, Tite, Sila et Timothée, ne rencontrèrent qu'une troupe de femmes réunies dans un endroit hors de la ville, près le lieu destiné à la prière, et attendant l'heure des exercices ordinaires de la religion. Or, c'est auprès de ces femmes que les

Envoyés de Dieu s'assirent, et se mirent à leur parler de Jésus-Christ (1).

Pendant que ses collègues évangélisaient les autres femmes, saint Paul s'adressa à celle qui paraissait être leur chef. C'était la nommée Lydia, femme distinguée et riche de la ville de Thyatire, et faisant à Philippes un gros commerce de pourpre. Dieu lui ouvrit les yeux de l'esprit et du cœur de manière qu'ayant écouté Paul avec le plus grand empressement, elle se rendit tout de suite et se soumit à sa prédication avec la plus grande docilité. Un instant après, baptisée de la main de l'apôtre, elle était déjà chrétienne, et avec elle toutes les personnes de sa famille l'étaient aussi (2). La voilà donc accomplissant, de la manière la plus généreuse, le devoir du dévouement envers l'Église, dont Dieu paraît avoir particulièrement chargé la femme chrétienne; car elle mit à la disposition de l'apôtre et de ses compagnons toute sa maison et toutes ses richesses. Elle voulut à tout prix qu'ils vinssent habiter chez elle; et rien n'est plus touchant que le ton d'humilité, de respect et d'empressement avec lequel elle insista auprès d'eux, et les conjura de lui accorder cette grâce. « Si vous vous fiez, leur disait-elle, aux engagements que j'ai pris avec le Seigneur, si vous me croyez fidèle

(1) « Die autem sabbatorum, egressi sumus foras portam, juxta flumen, « ubi videbatur oratio esse; et sedentes loquebamur mulieribus, quæ conve-
nerant (Act. xvi). »

(2) « Et quædam mulier, nomine Lydia, purpuraria civitatis Thyatite-
norum, colens Deum, audivit; cujus Dominus aperuit cor intendere his
« quæ dicebantur a Paulo. Cum autem baptizata esset et domus ejus
« (Ibid.). »

à Jésus-Christ, venez, je vous en prie, chez moi, et choisissez ma maison pour le lieu de votre demeure. » C'était, comme on le voit, de la douce violence de la foi et de la piété envers les ministres du Seigneur ; et ils ne purent pas refuser (1).

A peine s'y étaient-ils établis, que cette heureuse maison se changea en une église. C'est là que les Envoyés de Jésus-Christ gagnaient à lui tous ceux qui, attirés par sa grâce, se présentaient à eux pour être instruits ; c'est là qu'ils convertirent un grand nombre d'âmes, et que les nouveaux chrétiens se réunissaient pour entendre la parole du salut et se nourrir du PAIN DE LA VIE ; c'est là qu'en sortant de leur prison, et avant leur départ de Philippi, ils se rendirent pour recevoir tous les fidèles, les consoler, les affermir dans la foi, et les animer à tout souffrir pour Jésus-Christ (2) ; c'est là enfin que se forma cette chrétienté de Philippi, si sainte et si florissante, à laquelle, dix ans après, saint Paul, prisonnier à Rome, écrivit cette admirable lettre, si remplie de témoignages de reconnaissance, d'estime et de la plus tendre affection (3). Ainsi, c'est une femme qui (comme il était arrivé à saint Pierre, à Rome) a fourni à saint Paul, en Grèce, les trésors, le lieu et les moyens matériels de former une première Église, et cette première et si belle Église de gentils, commencée

(1) « Deprecata est dicens : Si judicatis me fidelem Domino esse, introitū e in domum meam et manete. Et coegit nos. » (*Ibid.*)

(2) « Exeuntes de carcere, intraverunt ad Lydiam ; et visis fratribus conversati sunt eos ; et profecti sunt. » (*Ibid.*) »

(3) Voyez le 1^{er} chapitre de l'Épître de saint Paul aux *Philippiens*.

dans la personne d'une femme, c'est au zèle, à la générosité, au courage, au dévouement de cette même femme qu'elle doit, en grande partie, ses progrès et sa splendeur.

En arrivant à Corinthe, c'est aussi par une femme, nommée Priscilla, que le grand apôtre y fut accueilli. C'était une femme juive, qui, chassée de Rome en compagnie d'Aquila, son époux, par l'édit de l'empereur Claude contre les Juifs, s'était retirée à Corinthe(1), et qui, non contente d'avoir reçu saint Paul chez elle, lui fournit tous les moyens d'exercer dans cette ville son glorieux apostolat, et d'y fonder une nombreuse et magnifique Église. Il va sans dire que saint Paul paya abondamment l'hospitalité généreuse de cette femme, en la faisant chrétienne, ainsi que son époux, et même la première, la plus fervente et la plus dévouée des chrétiens de Corinthe. Il va sans dire encore que la maison de Priscilla et d'Aquila devint une église où se réunissaient les nouveaux convertis, pour participer aux sacrements. Ces saints époux s'étaient tellement attachés à saint Paul, qu'à son départ de Corinthe pour Éphèse, ils voulurent le suivre, pour l'aider de leurs biens et de leur influence, dans l'exercice de son ministère, et veiller à la défense de ses jours précieux, et que l'apôtre, ne pouvant résister à leur insistance, fut obligé de s'embarquer avec eux (2).

(1) « Inveniens quendam Judæum nomine Aquilam, qui nuper venerat ab Italia, et Priscillam uxorem ejus, accessit ad eos (Act. xviii). »

(2) « Navigavit in Syriam, et cum eo Priscilla et Aquila (Ibid.). »

Dans la sédition que Démétrius excita contre saint Paul à Éphèse, ce fut encore Priscilla qui, d'accord avec son époux, sauva la vie de l'apôtre, en exposant la sienne; et, plus tard, c'est cette même femme qui abrita chez elle à Rome — où elle était revenue — le même apôtre, au risque de s'exposer elle-même, avec toute sa famille, à la haine de Néron : *Prisca et Aquila pro anima mea suas cervices supposuerunt* (Rom. XVI).

Dans les mêmes *Actes des apôtres*, on lit encore ceci : « Un Juif, nommé Apollo, Alexandrin d'origine, homme éloquent et puissant dans la connaissance des Écritures, vint à Éphèse. Il avait été instruit dans la voie du Seigneur, mais très-imparfaitement, car il ne connaissait que le baptême de Jean. Cependant, comme il était plein de ferveur, il enseignait avec empressement le peu qu'il savait touchant Jésus-Christ. Il commença donc à agir avec confiance dans la synagogue de la ville. Mais PRISCILLA et Aquila, son époux, l'ayant entendu (et voyant combien son instruction était défectueuse), le prirent chez eux et lui exposèrent plus exactement la voie du Seigneur (*Diligentius exposuerunt ei viam Domini*). Et comme il voulait aller en Achaïe, les mêmes frères (Priscilla et Aquila), après lui avoir fait des exhortations, écrivirent aux disciples (de cette province) de le bien recevoir. Arrivé là, Apollo fit beaucoup de bien à ses anciens confrères, les Juifs qui venaient de croire, car il les convainquit publiquement toujours davantage, par les Écritures, que Jésus-Christ était le Messie (*Act., XVIII.*). » On le voit donc, c'est encore Priscilla, une femme, qui la pre-

mière s'aperçoit de l'ignorance d'Apollo touchant la religion chrétienne, qui le prend chez elle, qui l'instruit avec une diligence toute particulière dans les vraies voies de Dieu, qui le rend apte à tout le bien qu'il allait faire en Achaïe, qui l'encourage par ses exhortations et ses conseils, qui l'aide par ses recommandations. Voilà donc Apollo, ce grand et zélé disciple et compagnon de saint Paul, complètement éclairé et formé à l'apostolat par une femme.

Il est vrai que dans les passages tirés des *Actes*, que nous venons de citer, il est toujours question, en même temps, de Priscilla et d'Aquila, son époux, comme s'intéressant tous les deux à la situation de saint Paul et de ses compagnons. Mais Aquila, occupé de la confection et de la vente de ses tentes (1), laissait à sa femme la charge de soigner les hommes de Dieu; car les femmes sont plus aptes pour cela. Et c'était aussi Priscilla qui surveillait les intérêts religieux de la mission, parce que l'instinct et le sentiment religieux est plus fort, plus intelligent et plus exquis dans la femme que dans l'homme. En sorte que presque tout l'honneur des avantages que ces ministres du Seigneur ont trouvé dans la maison d'Aquila revient à son admirable épouse.

(1) « Saint Paul demeura chez ces saintes personnes, parce qu'il était du même métier, qui était de faire des tentes de cuir à l'usage des gens de guerre; les métiers étaient honorables chez les Juifs. Les plus sages conseillaient à leur disciples de travailler de leurs mains, pour n'être à charge à personne, à l'exemple des prophètes. Ils ont conservé la mémoire des métiers qu'exerçaient plusieurs rabbins les plus célèbres. Saint Paul travaillait donc et donnait pour règle (*Act.*, xx; II, *Thessal.*, II) que qui ne travaillait pas, devait aussi ne pas manger (FLEURY, *Histoire*, liv. I). »

L'on sait que ce n'est point un homme, mais une femme, sainte Phében, que saint Paul chargea d'apporter, de Grèce à Rome, son *Épître aux Romains*, ce premier commentaire de l'Évangile, ce chef-d'œuvre d'exposition du dogme chrétien. En parlant de cette femme aux fidèles de Rome, à la fin de la même lettre, saint Paul leur dit : « Je vous recommande Phében qui est dans le ministère de l'Église. Je vous prie de la bien recevoir dans le Seigneur, comme il convient à des saints de le faire; assistez-la dans toute affaire où elle pourrait avoir besoin de vous, elle en est bien digne, car elle a assisté plusieurs des nôtres et moi-même : *Commendo vobis Phæben, quæ est in MINISTERIO Ecclesiæ, ut eam suscipiatis in Domino, digne sanctis, et assistatis ei in quocumque negotio vestri indigerit. Ipsa quoque adstitit multis et mihi ipsi.* » Or, être dans le ministère de l'Église, c'est quelque chose de plus que d'exercer la charité. Les affaires que Phében allait traiter à Rome n'étaient pas temporelles, mais spirituelles. Il est donc clair par ce passage que cette femme a été le soutien de la chrétienté et de saint Paul lui-même, à Corinthe; que les plus graves affaires de l'Église lui étaient confiées, et qu'en compagnie de l'apôtre elle exerçait une espèce d'apostolat dans l'Église.

Il en est de même d'Évodie et de Syntichen; car saint Paul dit d'elles qu'elles ont travaillé avec lui, avec saint Clément et les autres hommes apostoliques, dans l'œuvre de l'Évangile (*Quæ mecum laboraverunt in Evangelio, cum Clemente et cæteris adjutoribus meis. Philip. 1*). Ce qui a fait penser aux interprètes que ces deux grandes chré-

tiennes étaient des femmes *primaires* (*primariæ*) dans l'Église de Philppes, et qu'elles étaient à la tête de la mission chrétienne de cette ville (*Apud. a Lapid. hic.*).

§ 4. Sainte Thècle, la protomartyre et la première jeune fille se consacrant au Seigneur par le vœu de virginité. — Ses hautes qualités. — Profit qu'elle fit à l'école de saint Paul. — Comment elle aida cet apôtre. — Son apostolat; son glorieux martyre. — Magnifique tableau que saint Ambroise a tracé de sainte Thècle exposée aux lions. — Sa mort. — Apostolat de sainte Marthe et d'autres saintes femmes au temps des apôtres.

Mais la femme qui a le plus aidé saint Paul dans son apostolat en Orient a été sainte Thècle, la PROTO-MARTYRE chrétienne des femmes, comme saint Étienne l'a été des hommes, et la première des femmes chrétiennes, converties du paganisme, qui ait embrassé la vie céleste de la virginité volontaire, conseillée par l'Évangile.

Dieu, l'ayant destinée à jouer un rôle si important et si grandiose dans l'Église naissante, s'est complu à réunir en elle tous les avantages, toutes les qualités, toutes les grandeurs et toutes les gloires; car, issue de la plus noble famille de la ville d'Ichon, en Licaonie, héritière d'une grande fortune et jeune fille d'une rare beauté, bien plus encore que par ces avantages de la naissance et du corps, elle était universellement admirée par l'élevation de son esprit, par la noblesse de son caractère et la bonté de son cœur. S'étant appliquée avec ardeur aux études de la littérature et de la philosophie, elle y avait fait d'étonnants progrès. Mais ayant assisté à la prédication de saint Paul, cette prédication la frappa et la convertit, et les progrès qu'elle fit en peu de

temps dans la science divine du christianisme et du salut, furent encore plus étonnants que ceux qu'elle avait faits dans les sciences humaines. Saint Paul l'avait instruite avec un soin tout particulier, et, profitant des dispositions de sa belle âme, lui révéla les grandeurs et les charmes de la vie virginale. Thècle ne se contenta donc pas de devenir simple chrétienne en recevant le baptême, elle voulut aussi devenir chrétienne parfaite en renonçant aux noces de Thamaride, noble et puissant personnage à qui on l'avait fiancée, et en se consacrant entièrement à Jésus-Christ par le vœu de virginité, par les mains mêmes de l'apôtre (*Act. Mart.*, 23 sept.).

Dès ce moment elle s'attacha à saint Paul comme à son père, qui l'avait par l'Évangile engendrée à Jésus-Christ, et comme à son maître dans la foi.

Saint Ambroise l'appelle la « Compagne de l'apôtre, *Socia apostoli* ; » non parce que, comme certains hérétiques l'ont rêvé, dans l'impureté sacrilège de leur esprit, saint Paul la promenait partout en sa compagnie, jusqu'à en faire sa tentation, mais parce que tout le temps que l'apôtre demeura en Asie, la riche et généreuse vierge l'aida par tous ses moyens dans l'œuvre du ministère apostolique; en sorte que saint Paul lui dut, en grande partie, les succès qu'il obtint dans cette contrée. Et en vérité, il paraît que sainte Thècle, ainsi que nous l'apprennent les *Actes de son martyre*, par son esprit, par son éloquence, par ses richesses, par ses relations, et bien plus encore par la constance et l'ardeur de sa foi, aussi bien que par la sainteté de sa vie,

convertissait autant d'âmes à Jésus-Christ que saint Paul lui-même par la puissance de sa parole (1).

Mais la vie d'apôtre n'est dignement couronnée que par le martyre. Ainsi, sainte Thècle, qui avait partagé le mérite des œuvres apostoliques de saint Paul, le précéda dans la gloire du martyre. Son fiancé, irrité de ce que Thècle avait renoncé à sa main pour suivre les sublimes conseils de l'Évangile, se prit à la calomnier, à la persécuter de toutes les façons; et lorsque arrivèrent dans la province les édits sanguinaires des empereurs proscrivant les chrétiens, ce fut lui qui l'accusa aux tribunaux comme chrétienne, et même comme attirant *par ses prestiges* le peuple au christianisme. Aussi la première des martyres en a été la plus glorieuse. Jamais héros chrétien n'eut à soutenir de plus rudes et de plus nombreux assauts que la vierge sainte Thècle, dans sa noble résolution de persister jusqu'à la mort dans la confession de la foi de Jésus-Christ. Son fiancé, son père, sa mère, ses conjoints, ses amis, ses juges eux-mêmes, ne négligeaient aucun moyen pour l'ébranler, *pour la sauver*, disaient-ils. Mais rien n'y fit. Après avoir triomphé des larmes de ses parents, de toutes les séductions du monde et des menaces des magistrats, elle triompha avec la même facilité des supplices les plus affreux que la barbarie la plus raffinée ait jamais su imaginer. Tourmentée, déchirée dans son corps virginal, elle ne démentit pas un seul instant la fermeté

(1) « Cujus fidei ardore et vitæ sanctitate, multi ad Christum conversi sunt (*Breviar. rom. 23 sept. ex actis*). »

de son âme, et confondit ses tyrans et ses bourreaux par le calme, le bonheur, la joie qu'elle montrait au milieu de ses peines. Sommée de renier Jésus-Christ, sous peine d'être jetée sur un bûcher ardent qui était tout prêt, elle n'attendit pas d'y être entraînée par la main impure de l'exécuteur, mais, s'armant du signe de la croix, elle s'y lança elle-même (1). Respectée miraculeusement par les flammes, on la jeta dans une fosse remplie de serpents ; mais délivrée encore cette fois d'une mort certaine et cruelle par la grâce de Jésus-Christ, on la traîna, chargée de chaînes, à Antioche, la métropole de l'Asie, et là, en présence d'un peuple immense, on l'exposa aux lions dans l'amphithéâtre. Ici nous laisserons parler saint Ambroise, qui dans un morceau plein d'éloquence, d'élégance et de grâce, même au point de vue littéraire, a tracé l'admirable tableau de cette vierge délicate en présence des lions, et des lions prosternés à ses pieds et lui rendant hommage au lieu de la dévorer.

« Qu'il était beau, dit-il, de voir la bête couchée devant la vierge, lui léchant les pieds, et indiquant, par un sourd murmure, qu'il lui était défendu d'en déchirer le corps sacré ! La bête paraissait donc adorer sa proie ; et, oubliant sa propre nature, paraissait revêtir le sentiment humain dont les hommes s'étaient dépouillés. On aurait dit, en effet, que les auteurs de cette scène avaient en quelque sorte changé leur na-

(1) « In ardentem rogam, qui, nisi Christo renuntiaret, ei paratus erat, prius signo crucis armata, seipsam iniecit (*Brev. rom.*). »

ture, parce que les hommes, ne respirant que la férocité, excitaient la bête à sévir contre la vierge, tandis que la bête, se bornant à baiser ses pieds, enseignait aux hommes ce qu'ils auraient dû faire. Il paraît que la virginité a un prestige tout particulier, puisque même les lions ont eu l'air de l'admirer! Chose étonnante! en vérité, ils sont affamés, et la présence d'une nourriture facile ne les attire pas. On ne cesse de les aiguillonner, et la colère ne les emporte pas. Ils sont accoutumés (à dévorer les hommes), et cette coutume ne les trompe pas. Ils sont féroces par leur nature, et cette nature ne les entraîne pas. Ils ont paru, au contraire, donner aux hommes une leçon de religion en adorant la martyre, et même une leçon de chasteté, puisqu'ils ne lui baisaient que la plante des pieds, et puisqu'ils étaient là, les yeux bas et pudibonds, semblant indiquer que tout mâle, fût-il bête, ne doit pas regarder une vierge dépouillée de ses vêtements (1). »

En attendant, ce nouveau miracle ayant profondément impressionné les tyrans, aussi bien que le peuple,

(1) « Cernere erat lingentem pedes bestiam, cubitare humi, muto testifican-
 tem sono quod sacrum virginis corpus violare non posset. Ergo adorabat
 • prædam suam bestia, et propriæ oblita naturæ, naturam induerat quam
 • homines amiserant. Videres, quadam naturæ transfusione, homines ferita-
 • tem indutos, sævitiam imperare bestię : bestiam, exosculantem pedes vir-
 • ginis, docere quid homines deberent. Tantum habet virginitas admirationis,
 « ut eam etiam leones mirentur ! Non impastos cibus flexit. Non stimulos
 « ira exasperavit. Non usus deceptit aduetos. Non feros natura possedit.
 • Docuerunt religionem, dum adorant martyrem. Docuerunt etiam castita-
 • tem, dum virginis nihil aliud nisi pedes exosculantur, demersis in ter-
 • ram oculis, tanquam verecundantibus ne mas aliquis, vel bestia,
 • virginem nudam videret (*De Virginib.*). »

on n'osa plus toucher à ce prodige vivant de toutes les vertus, à cette vertu vivante de tous les prodiges. Sainte Thècle revint donc dans sa patrie, et, après avoir passé quelque temps dans la solitude d'une montagne, ayant repris son apostolat de prodiges et de vertus, qui la rendit célèbre dans l'Église, elle le continua jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, où elle s'en alla au Seigneur. Son corps fut enseveli à Séleucie (1).

Telle a été, parmi les femmes, la plus noble des disciples de saint Paul, la première des vierges épouses de l'Agneau divin, le premier germe de son sang, le premier prodige de sa grâce, la première exécutrice de ses conseils, le premier témoin de sa religion, le porte-étendard de tant de milliers d'âmes sublimes qui, depuis dix-huit siècles, l'ont suivi dans la voie de la virginité et du martyre.

Outre saint Ambroise, saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Grégoire de Naziance, saint Grégoire de Nysse, d'autres Pères ont célébré eux aussi les gloires de sainte Thècle, et l'ont comblée des éloges les plus grands et les plus extraordinaires. C'est ainsi que devant être honorée par l'Église la première des merveilles et des gloires de l'Église, et l'un des plus splendides ornements du siècle des apôtres.

Mais ce ne sont pas les seules femmes qui aient assisté

(1) « Iterum in patriam rediens, in montem sola decessit : deinde, multis virtutibus et miraculis insignis, nonagenaria migravit ad Dominum, ac Seleuciæ sepulta est (*Brev. rom.*). »

les apôtres et partagé les travaux et les gloires de leur ministère.

Saint Paul a défendu à la femme d'enseigner *dans l'Église*. Mais il paraît que, partout ailleurs que dans l'Église, l'enseignement et même la prédication lui aient été permis.

Dans les *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, il est dit que, dans un ancien sceau de Tarascon, sainte Marthe est représentée en chaire et évangélisant le peuple. Dans le même ouvrage, il est raconté qu'un jeune homme ayant voulu traverser le Rhône à la nage, pour aller assister à la prédication de sainte Marthe, se noya, et que la même sainte le ressuscita. Dans un ancien Bréviaire, il est aussi question de la prédication de sainte Marthe près d'Avignon : *Cum apud Avenionem prædicaret*. Enfin, dans la *Vie des Saints*, de Membrius Bonini, il est rapporté que les prêtres des environs, ayant été chassés des villes qu'ils évangélisaient, eurent recours à sainte Marthe, qu'ils regardaient comme *leur mère dans la foi*, et qu'elle, par l'efficacité de ses prières à Dieu, réussit à les réconcilier avec leurs concitoyens ; car sainte Marthe, y est-il encore dit, était la FEMME-ÉVÊQUE de tous les croyants de ce temps-là, leur tendre mère, qui les nourrissait tous comme une poule nourrit ses petits, administrant à la multitude des fidèles tous les secours nécessaires *pour l'âme et pour le-corps* (1).

(1) « Cum antistites a propriis urbibus, eorum prædicationem respuentibus, tum ejecti, ad ejus præsidium, veluti ad *matris suæ* asyllum cucurrissent ; beatæ Martæ fuis Deo precibus, civibus suis reconciliati sunt. « Erat enim EPISCOPA omnium credentium tunc temporis, mater pia et nu-

Nous savons que des écrivains d'une certaine école ont tâché, au moyen d'une intempérante critique, de répandre le doute sur l'apostolat de Marthe et de Madeleine, dont les traditions sont encore vivantes dans tout le midi de la France(1). Mais nous ne nous expliquons pas ce triste zèle de certains catholiques français de contester à leur pays la gloire d'avoir reçu la foi chrétienne par les deux plus saintes femmes de l'Évangile, que le Fils de Dieu a honorées des plus grandes démonstrations de sa bonté!

Origène, saint Chrysostôme et Haymon parlent de plusieurs femmes de cette même époque, comme étant **MINISTRES DANS L'ÉGLISE**, et comme s'étant par leur zèle élevées jusqu'à mériter le titre glorieux d'apôtres;

« trix. Nutriebat cunctos ut gallina pullos, nam credentium multitudini
« animæ et corporis necessaria ministrabat. »

(1) « Des traditions subsistent encore dans ces contrées, traditions pieuses,
« transmises d'âge en âge par les *monuments* et les légendes : c'est que
« Marthe et Lazare, le *ressuscité de la tombe*, et Madeleine, qui avaient
« vécu avec le Christ, écouté ses divines paroles, s'exilant de la Palestine,
« vinrent aborder aux rivages de la Provence pour y annoncer la foi nou-
« velle. *Toutes les contrées du Midi sont pleines encore de ces traditions.*
« Dans le glorieux municipe d'Arles (qui fut capitale d'empire), aujourd'hui
« encore on traîne la Parasque hideuse, monstre que sainte Marthe vainquit
« dans son voyage du Rhône, image du paganisme abattu, *ou de quelques*
« *fléaux qui désolaient la contrée.* A Marseille, chaque année, corporations,
« prêtres et peuple, promènent processionnellement le buste d'or de saint
« Lazare, le premier évêque de la vieille cité. Au temps de la chevalerie, on
« allait visiter la grotte où Madeleine repentante s'était renfermée pour
« pleurer ses péchés : sainte légende d'amour au moyen âge. François I^{er} fit
« deux fois ce pèlerinage (CAPEFIGUE, *les Quatre premiers siècles de l'Église*
« *chrétienne*, Tome I, p. 119). » Voilà un écrivain laïque donnant à certains
théologiens une leçon en règle du respect qu'on doit aux pieuses traditions
des peuples chrétiens !

comme continuant, à la manière dont elles pouvaient le faire, l'œuvre des apôtres et des évangélistes, et comme prêchant par les maisons, particulièrement aux personnes de leur sexe (1).

§ 8. Autres gloires de la femme chrétienne du temps des apôtres. — Vie de la femme chrétienne à la même époque, d'après Tertullien. — Jésus-Christ lui-même l'a chargée du soin temporel de l'Église. — Comment de grandes chrétiennes ont alors accompli cette mission. — Les femmes de la primitive Église s'occupant, à ce même temps, avec un étonnant succès, de convertir les païens. — Saintes industries de leur dévouement pour pénétrer dans les prisons, et soutenir et consoler les martyrs.

Mais voici encore d'autres gloires de la femme chrétienne à la même époque des apôtres.

Les premières persécutions contre les chrétiens ayant éclaté, ce furent encore sainte Pudentienne et sainte Praxède qui se chargèrent de cacher les fidèles persécutés, de les visiter et les nourrir dans leurs cachots, de les encourager au milieu de leurs tourments, de ramasser leurs reliques, de recueillir leur sang, d'enterrer leurs corps; et même c'étaient elles qui alimentaient les pauvres, qui soignaient les malades, qui veillaient et pourvoyaient à tous les besoins de l'Église (2), et qui, premières et vraies filles de l'Église, par leur docilité et leur obéissance à l'Église, furent les premières et les vraies mères de l'enfance de l'Église, par la générosité et la constance de leur dévouement, par

(1) « Diximus haberi fœminas in Ecclesia ministras... quæ per bona officia ad apostolicam laudem meruerunt pervenire (Origen.). Hæc apostolorum et evangelistarum cursum suscepit (S. Chrysost.). Hæc laborabat, officium prædicationis fœminis Impendens (Haymon.). »

(2) « Praxedes, virgo romana, Pudentianæ virginis soror, Marco Antonino imperatore christianos persequente, eos facultatibus, opera, consolatione,

la tendresse de leur amour envers tous les chrétiens, envers tous les membres de l'Église.

Voulons-nous savoir quelle était la vie des femmes chrétiennes dans les premiers siècles du christianisme : Tertullien va nous le dire. En essayant de détourner toute femme chrétienne d'épouser un païen, et en lui indiquant ce que dans un pareil mariage il ne lui aurait pas été permis de faire, il nous a dit ce qu'elle devait faire et ce qu'elle faisait en effet : « L'épouse fidèle, dit-il, est tenue d'obéir à la loi de Dieu. Or, attachée à un époux qui ne la respecte pas, comment pourrait-elle servir en même temps Dieu et son époux ? Par déférence pour celui-ci, il faudra donc qu'elle suive les coutumes profanes, qu'elle consente à des parures et à toutes les vanités mondaines, qu'elle se rende l'esclave de ses lubriques caprices, et que, pour lui plaire, elle souille la sainteté du lit nuptial ? Où trouvera-t-elle le loisir *pour vaquer aux exercices de la piété chrétienne*, asservie aux volontés d'un maître qui la traîne où il veut ? Ira-t-elle avec sa permission *assister ses frères les chrétiens pauvres, visiter et parcourir les réduits de l'indigence, s'arracher la nuit à ses côtés pour aller prendre part à la célébration de la Pâque, participer soit à la table du Seigneur (à la sainte Eucharistie), soit à nos agapes fraternelles, que le païen ne connaît que par les calomnies ? Quel mari*

« et omni charitatis officio, prosequabatur. Nam alios domi occultabat, alios ad fidei constantiam hortabatur, aliorum corpora sepeliebat : iis qui in carcere inclusi erant, et qui in ergastulis exercebantur, nulla ne de erat (Brev. rom., 21 jul.). »

païen y consentirait? En est-il qui permît à sa femme de descendre dans les cachots pour y baiser les chaînes de nos saints confesseurs, leur laver les pieds, donner et recevoir le baiser de la paix, remplir tous les devoirs de l'hospitalité envers les étrangers, obligations qui toutes nous exposent à la haine des infidèles? La voilà donc réduite à la dangereuse alternative, ou de violer sa foi en la dissimulant, ou de troubler la paix domestique en excitant les soupçons et les persécutions de son époux! Eh! le moyen de cacher à sa curiosité les signes de croix que vous imprimez sur votre corps et sur votre lit? Comment dérober à sa vue ce que vous prenez secrètement (la sainte communion) avant toute nourriture? Pourrait-elle prononcer tout haut le nom de Dieu, invoquer tout haut Jésus-Christ, chercher l'aliment de sa foi dans la lecture de l'Écriture sainte? Pourrait-elle, en femme chrétienne, aller à l'Église, y puiser l'Esprit saint, y trouver le rafraîchissement de l'âme, y recevoir la bénédiction de Dieu? Ne se trouverait-elle pas, au contraire, au milieu d'objets qui lui sont étrangers, d'objets hostiles à la religion, objets damnés, inventés par le génie du mal, afin de lui rendre difficile son salut (Ad Uxorem, lib. II, c. 6)?

Ainsi donc, d'après ce remarquable témoignage, la vie de la femme chrétienne de la première époque du christianisme, même dans l'état du mariage, n'était qu'une vie divisée entre les pratiques de la religion et les œuvres de la charité, n'était qu'une *vie de foi* par rapport à Dieu, *de dévouement* par rapport à l'Église.

C'est qu'il est dit dans les Livres saints : « Là, où il

« n'y a pas de femmes, le malade gémit : *Ubi non est mulier, ingemiscit æger* (Eccli., XXXVI). » Ce qui signifie que le ministère, le dévouement de la femme, pour le soulagement de toutes les misères du corps, est partout aussi nécessaire que le ministère et le dévouement du prêtre, pour le soulagement de toutes les misères de l'âme.

Or Jésus-Christ, dans son ineffable tendresse pour l'Église, son épouse et son œuvre, ayant voulu lui ménager toute espèce de secours et de confort pendant sa pérégrination sur cette terre, lui a ménagé et assuré aussi les soins affectueux de la femme. Et comme, dans l'ordre spirituel, il a chargé ses ministres, ses docteurs d'éclairer toujours l'Église de la lumière divine dont ils sont les dépositaires, et de la sanctifier par la grâce divine, dont ils sont les dispensateurs; de même il a, dans l'ordre temporel, chargé la femme chrétienne de secourir l'Église dans sa pauvreté, de l'assister dans ses besoins, de la soulager dans ses souffrances et dans ses douleurs. Ainsi comme l'Église a eu et aura toujours, dans son Chef, dans ses évêques, dans ses prêtres et dans ses savants, de véritables PÈRES, par rapport au ministère des âmes; de même elle a eu et elle aura toujours, dans ses femmes vraiment catholiques, de véritables MÈRES par rapport au soulagement des corps.

En effet, l'esprit d'amour et de dévouement maternels envers l'Église, dont Pudentienne et Praxède ont, les premières, donné l'exemple et accompli les œuvres, ne s'est pas éteint avec elles; il leur a survécu et ne s'éteindra jamais dans l'Église, jusqu'à la fin du monde.

Les Flavia Domitilla, les Martine, les Suzanne, les Cécile, les Prisca, les Lucina, ont marché sur leurs traces. Ces nobles âmes, ainsi que mille autres, vierges héroïques ou saintes veuves, aussi illustres par toutes les vertus du christianisme que par les avantages de la naissance, de la richesse et de la beauté, se sont signalées, elles aussi, par la générosité et la constance de leur dévouement à secourir et servir l'Église. Elles aussi ont offert leurs maisons pour qu'on en fit des temples au Seigneur (1). Elles aussi se sont, de leur vivant, dépouillées de tout, pour doter et enrichir l'Église (2).

C'est sainte Anastasie qui, pendant deux ans, nourrit de ses biens et soutint par ses exhortations le martyr saint Chrysogone, renfermé dans un cachot (3) : tout en se recommandant à ses prières, afin de pouvoir triom-

(1) L'église de Sainte-Cécile n'est que son ancienne maison. L'église de Saint-Marcel n'est, elle aussi, que la maison de Lucine, que cette grande dame, dont le nom est resté si célèbre dans l'Église, avait cédée au susdit saint Pontife pour en faire un temple. Il en est de même de la plupart des anciennes églises de Rome.

(2) « L'Église recevait des offrandes secrètes, des dons, des propriétés « par testament ou par acte entre vifs. *Priscilla et Lucina, nobles dames « romaines, furent les deux plus ferventes adeptes du pape Marcel.* « L'une fonda le cimetière chrétien qui garde son nom, sur la voie Sala- « ria, si plein de tombes avec les signes visibles de la foi, mélancoliques « débris de ce temps. — Quel est le pieux voyageur à Rome qui ne visite « le cimetière de Sainte-Lucine? — L'autre donna tous ses biens à l'Église, « comme à la mère commune, pour la nourriture de ses pauvres et l'or- « nement de ses autels. Ce sont les deux premiers témoignages authen- « tiques des donations pleuses faites à la société générale et fraternelle des « chrétiens (CAPEFIGUE, *les Quatre siècles*, etc., tome II, p. 246). » Et ces donations n'ont été faites que par des femmes!

(3) « Romæ inclusus in carcere, ibi, biennio, sanctæ Anastasiæ facultatibus « vixit (*Brev. rom. 24 nov.*). »

pher, elle aussi, des horribles souffrances qui l'attendaient pour la même cause glorieuse d'être fidèle à Jésus-Christ. C'est ainsi que ces saints héros de la foi ne s'attribuaient rien, ne se promettaient rien de leurs propres forces; mais c'est d'en haut qu'ils attendaient la vertu surhumaine qui devait les faire grands dans le combat : et c'est ainsi qu'ils s'aidaient par des prières, des exhortations, des exemples mutuels; et que bien des fois les femmes ont paru plus fortes et plus étonnantes que les hommes.

Ce fut une pieuse femme qui cacha pendant trois mois chez elle le grand prêtre et martyr saint Félix de Nole (*Brev. rom.*, 4 jun.).

Mais tout en l'assistant par leur dévouement, ces humbles servantes, ces tendres mères de l'Église, n'ont pas moins coopéré à la propager, à l'illustrer par l'activité de leur zèle et par l'héroïsme de leur foi.

Tertullien disait aux païens : « Vous le voyez, malgré votre injustice, votre rage, votre brutalité à nous persécuter, nous sommes parvenus à tout envahir; nous sommes partout, au palais des empereurs, au sénat, au forum, à la milice. Nous ne vous avons laissé que les mauvais lieux et les temples des idoles. Là seulement vous cherchiez en vain des chrétiens. » Rien n'était plus vrai; mais on n'a pas assez remarqué que cette propagation si étendue et si rapide du christianisme, à Rome et par tout le monde, qui faisait à la fois l'admiration et le désespoir du paganisme, a été en grande partie l'œuvre des femmes.

C'est que les ministres sacrés de la parole sainte, ne

pouvant toujours l'annoncer en public, et devant se borner à des prédications partielles et secrètes, dans leurs prisons ou dans les maisons particulières, n'avaient pas d'action directe sur la masse du peuple et sur les hommes, et n'arrivaient aux hommes que par les femmes. Celles-ci étaient ordinairement les premières à se convertir; et, converties, c'étaient elles qui ensuite attiraient à leur tour, et en plus grand nombre, les hommes. C'étaient elles, les premières, à révéler Jésus-Christ et sa religion à leurs maris, à leurs fils, à leurs frères; à exciter en eux le désir d'entendre de plus grands développements sur le christianisme; et par là elles les amenaient aux pieds des Pontifes et des ministres de l'Église.

On peut même dire que cet esprit de zèle à convertir des païens au christianisme, et à en faire des martyrs, a été l'un des caractères propres des femmes martyres de cette religion.

Souvent même leur parole était si puissante, leurs instructions familières si complètes, qu'il ne restait à faire presque autre chose au prêtre qu'à recevoir dans l'Église ces conquêtes du zèle de la femme, et leur administrer le baptême.

En une seule fois sainte Pudentienne présenta quatre-vingt-seize personnes à saint Pie. C'étaient des hommes et des femmes qu'elle avait convertis et instruits, si bien que le saint Pape n'eut qu'à les baptiser (1).

(1) « Ejus opera, tota ejus familia, in qua erant nonaginta sex homines, a Pio pontifice baptizata est (*Brev. rom.* 19 mai). »

Sainte Martine était diaconesse titulaire de l'Église qui, même à présent, porte son nom à Rome. Or, en cette qualité, elle s'est occupée de la conversion des idolâtres, et elle en convertit un grand nombre (1) ; et c'est ce zèle qui lui valut la couronne de martyr qu'elle unit à la couronne de vierge et à celle d'apôtre.

Sainte Flavie Domitille, vierge romaine, nièce des empereurs Tite et Domitien, à peine baptisée par saint Pierre, n'eut d'autre pensée que de convertir sa mère Plautilla, aussi bien que les deux vierges Théodore et Euphrosine, ses sœurs de lait, et les deux frères Neré et Achillé, ses domestiques, et de les faire baptiser par le même apôtre. Jalouse de plaire davantage à Jésus-Christ, elle s'était consacrée à lui par le vœu de virginité, et avait reçu le voile des vierges des mains de saint Clément, disciple de saint Pierre. Aurélien, le fils du consul Aurèle, ayant donc en vain sollicité ses noces, l'accusa comme chrétienne et la fit exiler à l'île de Ponce avec toute sa famille ; mais la noble vierge ayant changé l'exil en mission évangélique à l'égard des habitants de cette île, on la ramena à Terracine. Là, une mort affreuse lui étant préparée à elle et à tous les chrétiens qui étaient avec elle, la mort par le feu, dont on avait entouré la maison, ce fut elle qui, par ses paroles et par son exemple, soutint le courage de cette sainte compagnie de néophytes, et la convertit en légion de martyrs glorieux, qu'elle précéda en qualité de chef

(1) « Martina, cum diaconissa esset, multos ab idolis avocavit (*Assemani Hist.*). »

dans le chemin du ciel, la double palme à la main, de la virginité et de la confession (RIBADEN).

Il paraît que ce martyr de la parente des empereurs eut un grand retentissement dans tout l'empire, et que le nom de sainte Flavie Domitille demeura environné d'une gloire toute particulière dans l'Église; car saint Jérôme rapporte que, trois siècles après, sainte Paule, cette grande matrone romaine dont il sera question plus bas, en partant pour l'Orient, voulut relâcher à l'île de Ponce pour y vénérer les lieux que sainte Domitille avait sanctifiés et rendus illustres par l'éclat de ses œuvres et la constance de son martyre. Il est à remarquer encore que, sous l'invocation de Flavie Domitille et des saints Neré et Achillé, une basilique fut érigée en leur nom, peu de temps après leur fin glorieuse, et que là furent déposés leurs corps, qu'on avait retrouvés intacts au milieu des cendres de la maison, et où saint Grégoire le Grand prêcha l'une de ses plus belles homélies (*Hom. XVIII, in Evang.*), le jour anniversaire de leur sainte mort.

Sainte Anastasie, la plus jeune, cette femme étonnante qui sut conserver la virginité dans le mariage et la foi dans un long et affreux martyre de la part de son propre époux, et qui, après la mort de ce monstre, donna tout à l'Église et se consacra elle-même à l'œuvre de servir les confesseurs de Jésus-Christ; emprisonnée, elle aussi, pour la même cause, dans sa prison même, convertit au christianisme deux cents hommes et sept cents femmes, et, par ses exhortations et par l'exemple de son courage à souffrir les plus atroces tourments, les

enflamma tellement de l'amour de Jésus-Christ, que pas un seul de ce nombre de néophytes ne manqua la couronne du martyr, et que, attachée à un pieu au-dessus d'un grand feu qui la brûlait lentement, ne s'occupant que de les encourager tous à la constance dans la vraie religion, l'un d'eux, Eutichianus, lui dit : « Mère, soyez tranquille, ne craignez rien; on pourra m'enlever la tête du corps, mais on ne pourra pas m'arracher Jésus-Christ du cœur (RIBADEN). »

Les tyrans eux-mêmes ont rendu hommage à cette efficacité, à cette grâce toute particulière que Dieu avait annexée à la parole de la femme chrétienne pour encourager les hommes à subir les plus affreux tourments pour Jésus-Christ. Ayant appris que des femmes chrétiennes se mêlaient souvent aux femmes païennes chargées du service des prisons, et que par leurs ardentés paroles elles augmentaient le courage et la fermeté des martyrs, ils défendirent à toutes femmes l'entrée de leurs cachots. Mais le dévouement chrétien, aussi ingénieux qu'il était héroïque, sut éluder cette précaution cruelle de la tyrannie. Dans la persécution de Maximien, au commencement de laquelle cette défense fut portée, sainte Natalie, épouse du martyr saint Adrien, se coupa les cheveux, s'habilla en homme, et ainsi elle put continuer à pénétrer dans les prisons des confesseurs de Jésus-Christ, et à exercer auprès d'eux sa mission de charité et de zèle, en leur apportant la nourriture de l'âme avec celle du corps, en les soulageant dans leurs souffrances et en les affermissant dans la constance de leur confession. Cet exemple, ayant été

suivi par d'autres, passa en usage. Et qu'il était beau, alors, de voir les plus illustres dames chrétiennes faire le sacrifice de leur chevelure et changer leur robe matronale contre la tunique grossière des esclaves, pour avoir le bonheur de servir les confesseurs de la foi (1)!

Les martyrs Prote et Hyacinthe, eunuques de la noble vierge sainte Eugénie, furent d'abord convertis par elle au christianisme, et c'est par elle qu'ensuite ils furent disposés à mourir avec tant de courage pour rendre un éclatant témoignage à Jésus-Christ (*Brev. rom.*).

Le grand martyr saint Géminien, avec une foule nombreuse d'autres martyrs, n'avait été gagné à la foi chrétienne et à Jésus-Christ, que par le céleste enthousiasme de la foi, et par la constance merveilleuse dont sainte Lucie, veuve romaine, avait donné l'exemple dans sa longue et cruelle passion; et ce fut elle qui, après avoir fait de cette troupe de héros, ses frères dans la foi, en fit les compagnons de sa couronne (2).

Le martyr saint Vite, dont la gloire de la sainteté, des prodiges et de la confession, est si grande dans l'Église, fut, lui aussi, l'œuvre d'une femme. Sa mère était chrétienne; mais étant morte, lorsque Vite était

(1) « Cum audisset vetitum esse fœminis ne servirent Martyribus, neque ad eos in carceribus aditus illis aperiretur; totundit capilles suos, et veste virili induta carcerem ingressa, martyres suis officiis recreavit. Quam postea secutæ sunt aliæ matronæ, habitu similiter ementito (A LAPIDE, in 1, *ad Corinth.*, vii). »

(2) « Lucia fidei et martyrii constantia Geminianum, nobilem virum, ad Christum convertit quem etiam, cum multis aliis ad fidem perductis, gloriosi martyrii comitem habuit (*Brev. rom.*). »

encore au berceau, ce fut Crescentia, sa nourrice, qui, lui ayant donné, en même temps que le lait du corps, le lait de la foi, le fit baptiser à l'insu de son père, furibond idolâtre, et qui lui inspira un tel amour et une telle ferveur pour la religion chrétienne, que son père, qui s'était changé en son accusateur, en son tyran et en son bourreau, ne put, par aucune espèce de moyens, obtenir que ce héros enfant abjurât Jésus-Christ. Le zèle infernal de Dioclétien ne fut pas, en cela, plus heureux. Vite, devenu jeune homme, désappointa l'astuce de ce monstre, lassa sa fureur, et triompha de toutes les caresses par lesquelles le tyran voulut le séduire, aussi bien que des plus affreuses souffrances par lesquelles il le fit tourmenter. Crescentia avait été aidée par le saint homme Modeste, précepteur du jeune martyr, pour le former aux combats du Seigneur. Aussi le tyran les associa tous les deux à leur élève, leur fit partager les mêmes tourments, et leur procura la même couronne.

Saint Cyprien le Magicien, — autre martyr que le grand évêque et docteur de ce même nom, — ne fut converti au christianisme que par l'illustre vierge sainte Justine. En vain, aimant jusqu'à la folie cette jeune fille, prodige de beauté, Cyprien avait mis en œuvre tous les maléfices de son art, pour conquérir son amour et sa main, il ne put pas obtenir qu'elle renonçât à sa virginité : au contraire, la vierge chrétienne, par ses prières à Dieu et par ses irrésistibles arguments, obtint de Cyprien qu'il renonçât en même temps à sa magie et à son idolâtrie. Il n'avait pas pu faire de la vierge chrétienne son épouse, et elle fit de ce magicien redou-

table son frère dans la foi et son compagnon dans le martyre (*Brev. rom.*).

Les saints martyrs Gervais et Protas n'avaient été élevés dans la religion chrétienne et enflammés du désir de mourir pour Jésus-Christ que par leur sainte mère, qui, martyrisée avant eux à Milan, ne leur avait laissé en héritage que le martyre (*Ibid.*),

Sainte Dorothée, illustre martyre de Césarée, en Cappadoce, emprisonnée pour la foi, convertit de nouveau à Jésus-Christ, et changea en martyres ses deux sœurs Criste et Calliste, qui, apostates du christianisme, avaient été envoyées auprès d'elle pour la pervertir et la corrompre (*Ibid.*).

Sainte Sabine n'avait été attirée au christianisme et instruite dans ses mystères et ses lois que par la sainte vierge Séraphie (*Ibid.*).

De sainte Marie, martyre, il est dit aussi qu'à Rome elle attira une multitude innombrable de femmes païennes au christianisme; et que son époux, qui eut le bonheur de partager son martyre, exerça avec le même succès son zèle parmi les hommes (1). On rapporte la même chose d'une infinité d'autres saintes femmes, la plupart vierges et martyres, il paraît donc qu'à cette époque la femme chrétienne se livrait d'une manière active au ministère de la conversion des infidèles, et qu'elle unissait, en quelque sorte, l'apostolat de la foi à l'apostolat de la charité.

(1) « Innumerabilem hominum multitudinem, hæc (Marie) mulierum, ille « virorum ad Christum converterunt (*Brev. rom.*). »

§ 6. Les confesseurs de la foi sont les trophées de la victoire de Jésus-Christ sur le monde. — Pourquoi la Messe ne se célèbre que sur leurs reliques. — Ce sont les femmes qui, dès l'origine du christianisme, ont fait construire des cimetières et ont conservé à l'Église les précieux trésors des restes des Martyrs.

Mais voici encore un service bien précieux et bien touchant que les premières femmes chrétiennes ont rendu à l'Église.

Jésus-Christ avait prédit à ses apôtres qu'il aurait vaincu le monde : *Confidite, ego vici mundum* (Joan., XVI). Cette prophétie s'est accomplie. Il a vraiment vaincu toutes les passions du monde, non-seulement par sa personne, mais encore par la personne de ses vrais disciples, et particulièrement de ses martyrs. On va entendre tout à l'heure saint Ambroise, saint Augustin et saint Grégoire disant que la victoire que les saintes martyres, dont il sera question plus loin, ont remportée sur toutes les horreurs et sur toutes les séductions du monde, n'a été au fond que la victoire de Jésus-Christ. Tous les autres Pères de l'Église ont dit la même chose, et l'Église elle-même chante tous les jours que Jésus-Christ est le Roi glorieux des martyrs et la couronne de ceux qui le confessent, et que c'est lui qui triomphe dans les martyrs : *Rex gloriose martyrum, corona confitentium, tu vincis inter martyres* (Hym. Mart.). Les corps, les reliques des martyrs ne sont donc que les preuves sensibles, les témoignages historiques et en même temps les glorieux et magnifiques trophées de la victoire du divin Sauveur, et de sa foi, de sa doctrine, de sa grâce, de sa religion, sur le monde. C'est pour cela que l'Église environne d'un si pieux respect les

restes des martyrs, leur rend un culte religieux, et les expose à la vénération des fidèles après les avoir enveloppés du vêtement de la sainteté, et que tout cœur chrétien éprouve un sentiment de joie mêlé de respect, en voyant les os des martyrs. L'on sait qu'il n'est permis de célébrer les divins mystères que sur la PIERRE SACRÉE, qui n'est qu'une pierre qu'un évêque a bénite en y déposant des morceaux des reliques des martyrs. C'est la continuation de la pratique de la primitive Église, qui n'offrait à Dieu le sacrifice eucharistique que sur les tombeaux des Confesseurs de la foi, qui, en sacrifiant avec tant de courage leur vie pour Jésus-Christ, ont prouvé au monde que Jésus-Christ a bien offert son sacrifice pour le salut du monde.

Or, ces corps, ces reliques des martyrs qui sont la gloire de Jésus-Christ et l'objet de la tendresse des fidèles et des délices de l'Église, ce sont les femmes qui nous les ont conservés; ce sont elles qui ont fait creuser et arranger à leurs frais les CATACOMBES, ces étonnantes villes souterraines où, lorsque la persécution sévissait, des millions de chrétiens trouvaient un asile pendant leur vie et un tombeau après leur mort. C'étaient elles qui nourrissaient de leurs biens des peuples de martyrs, ensevelis tout vivants dans les entrailles de la terre, ou entassés dans d'horribles prisons; c'étaient elles qui pansaient leurs plaies, assistaient à leur lutte suprême pour les encourager par leur présence, pour recueillir leur dernier soupir, pour arracher leurs restes précieux à la voracité des chiens, à la brutalité des bourreaux, pour les déposer dans des lieux consacrés, et les conserver

à l'amour et au culte qui plus tard leur aurait été rendu par l'Église.

Saint Paul ayant été martyrisé, ce fut une dame romaine, nommée Lucina, qui en recueillit les restes vénérés, dont Rome et l'Église devaient ensuite se glorifier, les enterra dans une de ses terres sur la grande route d'Ostie, au même endroit où plus tard fut bâti le grand temple de saint Paul, l'œuvre de la pieuse munificence des Césars chrétiens et l'objet de la vénération du monde.

Le premier des cimetières chrétiens a été celui que Priscille, épouse de Pudens, fit construire dans une de ses terres, et c'est là que furent déposés les restes des premiers martyrs, aussi bien que ceux de Pudens lui-même et de ses saintes filles Pudentienne et Praxède. La plupart des cimetières et des catacombes des martyrs à Rome portent, même à présent, le nom d'une femme; car ce sont des femmes qui ont eu soin de les bâtir. Le cimetière même de Saint-Callixte n'est appelé de ce nom que parce que ce pape martyr le fit agrandir, et y fit déposer les corps de plusieurs saints prêtres et de plusieurs martyrs. Mais c'était un ancien cimetière que le zèle et la piété d'une sainte femme avait édifié (1).

Les actes du martyre de sainte Suzanne nous rapportent que ce fut une femme, Serena Augusta, femme de l'empereur Dioclétien, qui en a conservé les restes précieux. Selon ces Actes, cette grande princesse, dont

(1) « *Vetus cœmeterium, in via Appia, ampliavit, in quo multi sacerdotum et martyrum sepulti sunt; unde, ab eo, Callixti cœmeterium appellatum* (*Brev. rom.*, 14 oct.). »

la piété et la dévotion envers les martyrs égalait le zèle pour la foi chrétienne, qu'elle professait en secret à la cour impériale, ayant appris que sainte Suzanne venait d'être égorgée dans sa propre maison, ivre d'une joie sainte pour ce nouveau triomphe que Jésus-Christ venait de remporter par cette confession, s'y rendit dans la nuit du même jour. Avec son voile royal elle pompa et essuya le sang de la sainte martyre, renferma ce voile trempé d'un sang si pur dans une boîte d'argent, qu'elle plaça dans son cabinet, et c'est devant cette boîte qu'elle faisait furtivement jour et nuit ses prières. Quant au corps, l'auguste matrone, après l'avoir de ses propres mains embaumé et enveloppé en des linges délicats, l'enterra aux catacombes de Sainte-Priscille, près du corps de saint Alexandre (1).

Presque toutes les légendes des martyrs qui se trouvent dans le Bréviaire finissent par nous apprendre que ç'a été toujours une femme qui a eu soin d'en recueillir et d'en ensevelir les restes précieux, et qui a voulu, — ce qui est encore plus touchant, — que ce fût dans un lieu qui lui appartenait : ayant l'air de vouloir garder chez elle cette partie de l'héritage de l'Église. Et lors même qu'il y est dit que des prêtres ou des laïques ont fait les honneurs du tombeau à un ou plusieurs

(1) « Id ubi rescivit Serena Augusta, cum gaudio noctu veniens, collegit corpus Sanctæ martyris, et sanguinem ejus terra effusum velamine extersit, posuitque in capsâ argentea in palatio suo ubi diu nocturne furtive vicibus orare non cessabat. Corpus autem Susannæ ipsa manibus suis ornavit linteis et aromatibus, posuitque in cœmeterio Alexandri, in athenario (Act. Mart.). »

martyrs, l'on sait que cela ne se faisait que sur l'invitation et par les soins des femmes. Et en effet, la pensée de ramasser le sang des héros de la foi dans des fioles, d'en embaumer les saints corps et de les envelopper dans des linges, ne pouvait naître que dans le cœur des femmes, qui ont presque exclusivement la science et le sentiment des délicatesses, des saintes industries et des grâces de la vraie piété.

Ainsi, par exemple, d'après le Bréviaire, ce fut Félicité, noble matrone romaine, qui fit ramasser et déposer dans un de ses biens fonds les restes à demi-brûlés de saint Marius et de toute son héroïque famille (1).

Ce fut Florence, dame très-distinguée, qui eut soin d'ensevelir, avec les plus grands honneurs, les reliques des saints Vite, Modeste et Crescentia, après les avoir oints et parfumés de baume (2).

Ce fut Maxime, femme vraiment chrétienne, qui donna une sépulture honorable aux corps de saint Geminien et de ses compagnons (3).

Les restes précieux des deux sœurs vierges et martyres, sainte Rufine et sainte Seconde, furent enterrés par sainte Plautille, dans son propre jardin (4). Ceux du grand martyr saint Théodore ne furent enveloppés dans un linceul et enterrés que par la matrone Eusébie,

(1) « *Semiusta corpora Felicitas, matrona romana nobilis, colligenda et in suo prædio sepelienda curavit.* »

(2) « *Eorum reliquias Florentia, nobilis fœmina, unguentis conditas, honorifice sepelivit.* »

(3) « *Maxima, mulier christiana, SS. Geminiani, Lucie et sociorum martyrum corpora honorifice sepelivit.* »

(4) « *Quorum corpora a Plautilla matrona, in ejus prædio, sepulta sunt.* »

dans un lieu de sa propriété, où, plus tard, on bâtit au même martyr l'intéressante église qui s'y trouve encore.

Ceux du petit héros chrétien saint Pancrace, — il n'avait que quatorze ans lorsqu'il subit le martyre, — furent recueillis, la nuit suivante, par la noble femme Octaville, qui eut même la pensée de l'oindre de baumes précieux, avant de l'enterrer de ses propres mains au cimetière de la voie Aurelia (2). Le corps du noble martyr saint Sébastien, après avoir été fouetté à mort et transpercé par des traits, par ordre de Dioclétien (qui d'ami du héros s'était changé en son tyran), ayant été abandonné comme mort sur la voie publique, ne fut ramassé, pour être enterré, que par la sainte femme Irène, qui, l'ayant trouvé vivant, le recueillit chez elle, en pansa les blessures et les plaies, et en eut le plus grand soin jusqu'à ce qu'il fût parfaitement guéri (3).

Mais aucune femme, à cette époque des plus grandes gloires de l'Église, ne poussa plus loin que sainte Lucine son dévouement pour l'Église, et son pieux empressement de faire honneur aux restes des héros de l'Église. Elle avait institué l'Église, héritière de toute sa fortune; ayant reçu et caché chez elle le pape saint

(1) « Cujus corpus Eusebia matrona, syndone involutum, sepellivit in suo prædio. »

(2) « Cujus corpus Octavilla matrona noctu sustulit, et unguentis delibutum, via Aurelia sepellivit. »

(3) « Noctu sancta mulier Irene Sebastiani corpus, sepeliendi gratia, justific auferrit; sed vivum repertum, domi suæ curavit. »

Marcel, elle lui avait cédé même sa maison pour en faire une église (1). Et après que le saint pontife eut consommé son martyre, ce fut elle encore qui en ensevelit le corps dans le cimetière de Priscille (2). Lorsque saint Sébastien, ayant été repris une seconde fois par ordre de l'empereur, et ayant été mis à mort, fut jeté dans la CLOAQUE MAXIMA, ce fut sainte Lucine qui, l'ayant fait extraire de ce lieu immonde, lui rendit tous les honneurs de la sépulture, et le déposa dans les catacombes qui portent pour cela le nom de cet illustre martyr (3). Ce fut enfin sainte Lucine qui fournit le premier tombeau, après sa mort, au glorieux martyr saint Laurent, dans l'endroit où il existe encore une belle église du nom de saint *Laurent en Lucine*, et rendit les premiers honneurs mortuaires à ce glorieux martyr, dont Rome est aussi fière, que Jérusalem l'est de son saint Étienne.

Ces pieux détails, et bien d'autres touchant le même sujet, se trouvent dans le *Bréviaire romain*. C'est ainsi que l'Église, dans le livre de sa *Prière publique*, a voulu perpétuer le souvenir de la piété de la femme catholique envers les reliques des martyrs, et lui rendre un tribut de sa reconnaissance pour le soin qu'elle, la femme catholique, s'est donné pour conserver à l'Église ses plus précieux trésors.

(1) « Lucina bonorum suorum Ecclesiam hæredem fecit. Marcellus hospite a beata Lucina recipitur in cujus sedibus ecclesiam dedicavit. »

(2) « Cujus corpus a beata Lucina, in cæmeterio Priscillæ sepultum est. »

(3) « Sebastiani corpus, in cloacam dejectum, Lucina ad catacumbas se pelivit. »

Mais assez sur l'action et la gloire de la femme catholique, de la femme de l'Église, aux temps des apôtres et pendant l'enfance de l'Église; car il nous tarde d'aborder la grande et magnifique époque des martyrs, où la femme catholique s'est montrée si grande, si étonnante, si merveilleuse, en confessant elle-même la foi de Jésus-Christ, et a forcé les esprits les plus difficiles à reconnaître la puissance de la grâce et de la vérité du christianisme.

SECONDE ÉPOQUE.

ÉPOQUE DES MARTYRS,

OU LA FEMME MARTYRE DÉMONTRANT LA DIVINITÉ DU CHRISTIANISME,
ET LE PROPAGEANT PAR TOUT LE MONDE.

§ 7. Martyre de jeunes filles. — Sainte Agnès. — Hypotypose de sa confession, par saint Ambroise. — Élévation de son esprit et calme de son cœur au milieu d'affreux tourments. — Sainte Agnès exposée en un lieu infâme. — Martyre de sainte Émerentienne et de sainte Eulalie.

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici les merveilles de la constance et du courage de la femme chrétienne dans la confession de Jésus-Christ; ce serait presque refaire l'histoire des trois premiers siècles du christianisme. Nous ne ferons qu'indiquer quelques traits par lesquels les femmes martyres ont particulièrement signalé l'élévation de leur esprit, et la tendresse, la générosité, la grandeur, la sublimité de leur âme, et qui ont rendu leurs souffrances prodigieusement fécondes pour l'augmentation du nombre des chrétiens, pour la gloire de Jésus-Christ et l'édification de l'Église.

Commençons par la plus jeune de ces nobles confesseurs de la foi à Rome, par sainte Agnès, dont le grand saint Ambroise a chanté le martyre, par les lignes qui suivent et qu'on regarde comme l'un des plus beaux morceaux de l'éloquence chrétienne.

« Aujourd'hui, dit-il, c'est le jour de la naissance au ciel d'une vierge, suivons donc l'intégrité; c'est le jour de la naissance au ciel d'une martyre; immolons donc des hosties (1) : c'est le jour de la naissance au ciel de sainte Agnès. Que les hommes admirent, et que les enfants eux-mêmes ne désespèrent pas de pouvoir faire de grandes choses. Que les femmes mariées soient dans la stupéfaction, et que les jeunes filles s'encouragent à l'imitation. Mais que pouvons-nous dire qui soit digne de celle dont même le nom est un éloge! Car le nom de cette vierge exprime la pudeur (2), son dévouement a été au-dessus de son âge, sa vertu au-dessus de la nature. Personne n'est plus louable que celle qui peut être louée par tout le monde : ici, autant d'hommes, autant de panégyristes (3). »

On raconte qu'elle a consommé son martyre à l'âge de treize ans. La cruauté n'en a donc été que plus dé-

(1) « Hodie natalis est virginis; integritatem sequamur. Natalis est martyris; hostias immolemus (*De Virginib.*, lib. I.). »

(2) Saint Augustin dans son beau discours *sur sainte Agnès*, a fait aussi la remarque que le mot *Agnès*, dans la langue grecque, signifie *Chaste*.

(3) « Natalis est sanctæ Agnetis. Mirentur viri; non desperant parvuli; stupeant nuptæ; imitentur innuptæ. Sed quid dignum ea loqui possumus, cujus ne nomen quidem vacuum laudis est? Nomen virginis titulus est pudoris; devotio supra ætatem; virtus supra naturam. Nemo est laudabilior quam qui ab omnibus laudari potest. Quot homines, tot præcones. »

testable, de ne pas avoir épargné un pareil âge; et, au contraire, la vertu de la foi chrétienne apparaît plus grande, puisqu'elle a obtenu, même d'un pareil âge, un tel témoignage (1).

Intrépide entre les mains sanglantes des bourreaux! immobile au milieu de l'affreux bruit des longues et lourdes chaînes qu'on agitait autour d'elle! qu'il était beau de la voir, tantôt offrant tout son corps à l'épée du soldat furibond, disposée à la mort avant d'avoir appris à mourir; tantôt, lorsqu'on l'entraîne par force aux pieds des autels des faux dieux, élevant ses mains vers le Christ, même au milieu du feu, et constatant, en présence de flammes sacrilèges, la victoire du Seigneur qui triomphait en elle et par elle; et tantôt allant elle-même avec joie chercher les liens de fer qui devaient ceindre son cou et ses mains! Mais il n'y avait pas assez de liens pour enchaîner une si grande âme, quoique renfermée dans un si petit corps (2).

C'était un genre tout nouveau de martyre: n'ayant pas encore l'âge requis pour subir la peine, elle a été mûre pour la victoire; pouvant à peine combattre, elle a pu facilement être couronnée; et par cela même que son

(1) « Hæc tredecim annorum martyrium fecisse fertur. Quo detestabilior crudelitas, quæ nec minusculæ pepercit ætati. Imo magna est fides, quæ etiam ab illa testimonium invenit ætate. »

(2) « Inter cruentas carnificum impavida manus, stridentium gravibus immobilis tractibus catenarum, nunc furentis mucroni militis totum offerre corpus, mori adhuc nescia, sed parata; vel si ad aras invita raperetur, tenere Christo inter ignes manus, atque in ipsis sacrilegis focis trophæum Domini signare victoris. Nunc ferratis colla manusque ambas inserere nexibus; sed nullus tam tenuia membra poterat nexus includere! »

Age paraissait s'y opposer, l'enseignement et l'exemple de la vertu qu'elle a donnés, n'en ont été que plus complets (1).

La femme mariée ne s'empresse pas tant de prendre possession du lit nuptial que cette vierge s'empresse d'aller au lieu de son supplice. Voyez-la, hâtant le pas, et pleine de joie, du succès qui l'attend : tout le monde est en pleurs pour elle ; elle seule ne pleure pas. On ne s'explique pas comment elle peut prodiguer avec tant de facilité, et comme si elle avait vécu de longues années, une vie qu'elle ne faisait que commencer. Tout le monde est dans la stupéfaction de voir qu'une enfant, qui n'est pas encore l'arbitre d'elle-même, puisse devenir un témoin accompli de la Divinité elle-même (2).

En vain le bourreau, tantôt prend des airs terribles pour lui faire peur, et tantôt descend jusqu'aux caresses pour la séduire ; en vain tant de nobles jeunes gens lui offrent leur main, l'invitant à leurs noces : « C'est faire tort à mon chaste époux, disait-elle, que d'attendre que je puisse plaire à d'autres que lui. Je ne serai qu'à lui, qui, le premier, m'a choisie pour lui. Bourreau ! pourquoi donc tardes-tu encore à me

(1) « *Novum martyrii genus : nondum idonea pœne, et jam matura victoriæ ; certare difficilis, facilis coronari : magisteriam virtutis implevit, quæ præjudicium vehebat ætatis.* »

(2) « *Non sic ad thalamum nupta properaret, ut ad supplicii locum læta successu, gradu festino, virgo processit, Flere omnes; ipsa sine fletu. Mirari plerique quod tam facile vitæ suæ prodiga, quam nondum hausserat, jam quasi perfuneta donaret. Stupere universi quod jam Divinitatis testis existeret, quæ adhuc arbitra sui per ætatem esse non possit.* »

frapper? Périclisse au plus tôt ce corps qui peut plaire à des yeux auxquels je ne veux pas plaire! » Sur cela, restant un instant debout, elle pria, elle se mit à genoux, et plia la tête pour recevoir le dernier coup. Ce fut un moment suprême; on aurait dit que le bourreau était devenu la victime, tellement son bras tremblait en frappant. Il frappe, cependant, et tout le monde de pâlir et de frissonner de la mort de cette jeune fille, tandis qu'elle seule n'a pas peur de sa propre mort. Vous voilà donc, par une seule hostie, un double sacrifice; par un seul témoin, une double confession : la confession de la pudeur et celle de la foi. Elle resta vierge, pure, et elle obtint le martyre (1).

Mais voici quelques autres touchantes et sublimes paroles par lesquelles cette enfant prodigieuse éleva encore plus haut la gloire de son martyre. C'est le prêtre Ambroise, autre écrivain que saint Ambroise le docteur, qui nous les a conservées, et l'Église les a intercalées dans l'office du jour de la fête de sainte Agnès.

Lorsque le fils de Symphronius, préteur de Rome, se présenta à Agnès, qu'il aimait à la folle, et lui de-

(1) « Quanto sermone egit carnifex ut timeretur! quantis blanditiis ut
 « suaderet, quantorum vota, ut sibi ad nuptias proveniret! At illa: Et hæc
 « sponsi injuria est expectare placituram; qui me sibi prior elegit accipiat,
 « Quid, percussor, moraris? Pereat corpus quod amari potest oculis quibus
 « nolo. Stetit, oravit, cervicem inflexit. Cerneret trepidare carnificem, quasi
 « ipse addictus fuisset; tremere percussoris dexteram. Pallere ora alieno ti-
 « mentis periculo, dum puella non timeret suo. Habetis igitur in una hostia
 « duplex martyrium, pudoris et religionis. Et virgo permansit, et martyrium
 « obtinuit. »

manda son amour, en lui jetant dans le sein une quantité d'objet d'or de la plus grande richesse et de la plus grande beauté, et les plus propres à flatter la vanité et la convoitise d'une fille, la noble vierge rejeta avec horreur ces liens de Satan, et : « Éloignez-vous de moi, s'écria-t-elle, appât de la mort. J'ai déjà été prévenue par un autre amant, qui m'a donné des ornements bien plus précieux que les vôtres. Il m'a déjà fiancée à lui par l'anneau de la foi. Il m'a décorée de la couronne de ses épouses. Il m'a enrichie de gemmes les plus fraîches et les plus resplendissantes. Il m'a montré d'incomparables trésors, qu'il m'a promis de mettre à ma disposition si je lui suis fidèle. Il a sanctifié mon front et embelli mes joues par son sang. Eh bien, c'est à lui seul que je veux garder ma foi, c'est pour lui seul que je veux conserver tout mon dévouement et tout mon cœur. Oh ! que je suis heureuse de me trouver fiancée à Celui qui est servi par les anges, et dont la beauté fait l'admiration de la lune et du soleil ! C'est donc Jésus-Christ, le Fils de Dieu, que j'aime, et dont je vais célébrer les noces. Je ne suis qu'à lui, à ce grand et sublime personnage, à ce personnage unique, dont la Mère est une vierge, dont le Père ne connaît pas de femme ; que je puis aimer, tout en restant chaste ; que je puis toucher, tout en restant monde ; que je puis embrasser, comme mon époux, tout en restant vierge (1). »

(1) « *Discede a me, pabulum mortis : quia jam ab alio amatore preventa sum. Annulo fidei suæ subarravit me, et circumdedit me vernantibus et micantibus gemmis, et, tanquam sponsam, decoravit me corona ; ostendit*

Simphronius, furieux qu'Agnès eût refusé les noces de son fils, la menace de l'enfermer dans un lieu public, pour qu'elle y fût déshonorée. « Je ne crains pas cette menace, lui dit la courageuse vierge; ce lieu infâme ne saurait m'imprimer aucune honte. J'ai avec moi un ange du ciel qui saura bien garder et défendre l'intégrité de mon corps. Dans tous les cas, Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, ce Jésus-Christ que tu ne connais pas, que tu ne veux pas connaître, est mon mur d'airain et ma défense inexpugnable (1). »

Sa confiance n'est pas trompée. Dieu ne permet que les chairs immaculées de la vierge soient profanées, pas même par un seul des regards sacrilèges de l'impureté, impatiente de s'y assouvir. Dépouillée, pour être offerte toute nue en appât à la pétulance de la foule, de tous ses vêtements terrestres, Agnès se trouve enveloppée d'une tunique céleste, à laquelle la main impure du licteur n'ose pas toucher. Sa blonde chevelure, croissant en un instant, se prolongeant d'une manière prodigieuse et devenant plus épaisse, couvre, de tous côtés jusqu'aux pieds, le corps angélique de l'épouse de Jésus-

« mihi incomparabiles thesauros, quos mihi donaturum repromisit. Sanguis
 « ejus ornavit genas meas. Ipsi soli servo fidem; ipsi me tota devotione
 « committo. Ipsi sum desponsata, cui angeli serviunt, quem sol et luna mi-
 « rantur. Amo Christum, in cujus thalamum introibo, cujus Mater virgo
 « est; cujus Pater feminam nescit; quem cum amavero, casta sum; cum
 « tetigero, munda sum; cum accepero, virgo sum (*Brev. rom.*). »

(1) « Quod lupanar mihi mineris, nihil inde vereor dedecoris. Habeo enim
 « mecum, custodem mei corporis, angelum cœlestem, qui nimio zelo meam
 « tuebitur integritatem. Unigenitus Dei filius, Christus Jesus, quem nescis,
 « est mihi murus aheneus (*Ambros., Act. martyr.*). »

Christ (1) d'une robe d'or, œuvre divine, qui la cache et l'embellit bien autrement que n'eût pu le faire tout autre vêtement d'un travail humain (2).

On la condamne à périr au milieu des flammes. On la jette sur un bûcher, auquel on avait mis le feu. Mais le Dieu qui venait de la délivrer des flammes spirituelles de la luxure, bien autrement funestes pour l'âme, la délivre aussi des flammes matérielles qui allaient consumer son corps. Ces flammes, changées miraculeusement en rosée céleste, au lieu de la brûler, la rafraîchissent; en sorte que ce n'est plus une victime qui s'immole, mais un pontife offrant à Dieu le sacrifice de l'humilité, de la reconnaissance, de la bénédiction. Élevant en haut ses mains pures, ses bras virginaux au milieu du feu : « Je vous bénis, s'écrie-t-elle, Père de mon Dieu et seigneur Jésus-Christ, qui, par la puissance de ce Fils bien-aimé, avez commandé au feu de me respecter (3)! »

Enfin voici la belle prière qu'elle fit au moment où

(1) « Cum liçtores suis Agnetem vestibus spoliassent, Christus protector affuit, qui, ne virgineum corpus incestis spectantium oculis prostituere-tur, proluxa adusque talos comarum repente crescentium densitate protexit (Ribadeneira, ex Ambros.). »

(2) Rien n'est plus beau, ni plus charmant, ni plus capable d'inspirer des pensées célestes que la statue de marbre, chef-d'œuvre de l'Algarde, exprimant ce prodige, et qui se trouve sur l'autel, au même lieu infâme où la noble vierge avait été déposée pour être violée, et qui a été changée en Église. En regardant cette statue, on croit voir le beau visage d'un ange à travers une des croisées du ciel !

(3) « Stans in medio flammæ, expansis manibus, orabat ad Dominum : « Benedico te, Pater domini mei Jesus Christi, quia per Filium tuum, ignis « extinctus est a latere meo (Brev. rom.). »

on allait lui trancher la tête sacrée : « Dieu tout-puissant et redoutable, s'écria-t-elle, le seul digne d'être adoré et honoré par l'homme, je vous bénis ; je glorifierai à jamais votre nom, parce que, par la vertu et les mérites de votre Fils unique, vous m'accordez la grâce de triompher complètement de toutes les menaces d'hommes impies, et de passer à travers toutes les ordures du diable, sans que ma pudeur ait reçu la moindre atteinte. Je vous confesse donc en public par mes lèvres, je vous aime de toutes mes forces, et je désire vous posséder dans mon cœur (1). »

C'est en prononçant ces mots simples, mais qui renferment les plus hauts mystères, les sentiments du christianisme les plus élevés et les plus purs, qu'elle reçut le coup qui la fit monter au ciel et la rendit à son céleste époux.

Or y a-t-il rien de plus touchant et en même temps de plus sublime que ces paroles, que ces prières ! Y a-t-il rien de plus imposant, de plus noble, de plus magnifique, de plus extraordinaire, qu'une fille de treize ans s'exprimant, en de pareilles circonstances, avec tant de sagesse, de calme, de grandeur, de majesté et de grâce ! Est-ce que le fanatisme peut inspirer et parler un pareil langage ? Est-ce que la nature humaine, si faible dans l'homme, si timide dans la jeune fille, si

(1) « Omnipotens, tremende, adorande colende, benedico te, et glorificabo nomen tuum in æternum ; quia per Filium tuum unigenitum, evasi minas hominum impiorum, et spurcitas diaboli impolluto calle transivi. Te con-
« fiteor labiis, te corde, te totis viribus concupisco (*Brev. rom.*). »

petite dans l'enfant, peut, toute seule, opérer de pareils prodiges? N'est-ce pas ici le parfum de la grâce céleste s'exhalant du fond d'un être terrestre? N'est-ce pas l'Être divin lui-même se communiquant à sa créature, se reflétant en elle et par elle, l'élevant au-dessus d'elle-même et se manifestant lui-même en elle et par elle, d'une manière sensible, dans tout l'éclat de sa puissance et de sa majesté?

Ainsi, il n'est pas étonnant que, lorsque cette petite vierge, à la beauté des chérubins, à la pureté des anges, fut enfermée dans le lieu infâme, elle ait changé ce même lieu en sanctuaire de la virginité, en temple de la foi. Oh! le beau spectacle, s'écrie saint Maxime, qu'Agnès présenta alors en elle-même au paganisme étonné! Elle apparut dans le lieu de la turpitude comme une gemme incrustée au milieu des rayons de la chasteté. Elle changea en oratoire des anges le lieu préparé pour la perdition des âmes! Elle fit sortir la virginité couronnée, du lieu où la chasteté a toujours fait naufrage. Elle conquérait à la pureté le peuple des libertins, que le crieur public appelait à la débauche. Elle renvoyait tout purs les jeunes gens que Satan lui envoyait tout souillés. On entrait serviteur du diable, et l'on en sortait serviteur de Dieu; on y entrait païen, et l'on en sortait chrétien. Jésus-Christ trouva autant de confesseurs et d'ennemis du diable, que le diable avait choisis d'hommes pour corrupteurs de la vierge de Jésus-Christ. Tous, après avoir confessé Jésus-Christ par leur langue, en présence d'un peuple immense et abasourdi par de tels prodiges, le confessèrent par leur sang, et s'a-

vouant ses disciples, ils devinrent tous ses martyrs (1). Quelle gloire pour la religion chrétienne! Quel triomphe pour Jésus-Christ! Et tout cela, Dieu le fit par une petite femme!

On ne peut parler de sainte Agnès sans se souvenir de sainte Émérentienne, vierge romaine, elle aussi, du même âge, et sa sœur de lait. N'étant que catéchumène, cette grande âme, dans un frêle corps, pleine d'amour de Dieu et de zèle pour la foi, ne cessait de reprocher en public aux fanatiques adorateurs des idoles leur cruauté et leur fureur contre les chrétiens. On s'émeut contre elle; on va la surprendre priant au tombeau de sainte Agnès; on la menace de la lapider, si elle ne renie pas le Seigneur. Elle refuse résolûment : sur le tombeau où elle venait de prier, elle avait recueilli de nouvelles forces pour confesser Jésus-Christ. Une grêle de pierres tombe sur elle, son corps en est tout meurtri. Mais n'importe, la confession de Jésus-Christ sort de sa bouche aussi constante que son sang sort pur de ses membres déchirés; et c'est baptisée dans son propre sang, et embrassant les restes chéris de sa céleste sœur, qu'en devenant martyre en même temps

(1) « In prostibulo turpitudinis, in gremio apparuit castitatis. Migravit enim « in oratorium angelorum locus qui perditarum fuerat animarum; et ubi « semper naufragaverat castitas, illic est coronata virginitas. Populos quos « præco ad libidinem incitaverat, virgo ad castitatem obtinuit; quos ad eam « diabolus inquinatos induxit, illa a se mundos ejecit. Exhibat inde Dei ser- « vus, qui diaboli fuerat ingressus, et tot facti sunt Christi cultores, quot dia- « bolus virginis se putaverat invenisse corruptores (S. MAXIMUS, *Homil. in Nat. S. Agn.*). »

qu'elle devint chrétienne, elle rendit à Dieu son esprit et s'envola au ciel (1).

Mais ce ne furent pas les seules vierges qui aient alors soutenu le martyre à l'âge de treize ans ; sainte Prisca, noble vierge romaine, elle aussi, confessa Jésus-Christ au même âge, et même avec plus de mérite et plus d'éclat pour la gloire du christianisme. On l'entraîne au temple d'Apollon, et on lui ordonne de sacrifier aux idoles : l'enfant rejette cette proposition avec horreur. On la souflette en présence de la foule ; mais elle souffre ce poignant affront et cette cruelle insulte avec tant de calme, de douceur et de grâce, que le peuple en frémit de honte, et qu'on est obligé de la dérober à la vue du peuple. On la jette en prison, et là on la fouette de la manière la plus brutale, on la tourmente en l'oignant de graisse brûlante ; mais rien n'y fait, et plus elle souffre, plus on la trouve disposée à souffrir pour Jésus-Christ. Trois jours après, on l'expose à l'amphithéâtre pour être dévorée par un lion. Mais cette bête fauve, plus humaine et plus généreuse que l'homme, n'ose pas toucher la jeune vierge, autrement qu'en la léchant doucement, ayant l'air de la caresser, et en se prosternant humblement à ses pieds (2).

(1) « Emerentiana, virgo romana, B. Agnetis collactanea, adhuc catechumena et fide et charitate flagrans, furentes in christianos idolorum cultores vehementius accusabat. Lapidibus obruta, in cruciatibus orans ad sepulchrum beatæ Agnetis, proprio sanguine, quem pro Christo constanter effudit, baptizata, animum Deo reddidit (*Brev. rom.*). »

(2) « Ducta ad Apollinis templum, ut idolis immolaret, cum rem detestatur, colaphis cæsa, in carcerem truditur; atque inde emissa, cum in fidei constantia perseveraret, affecta verberibus, ferventique adipe delibuta,

On ne revenait pas de ce double prodige : d'une enfant tranquille, intrépide en présence d'un lion, et d'un lion oubliant sa faim et son instinct carnassier en présence d'une enfant ; et cette stupéfaction du public faisait moins l'affaire du tyran que celle de la victime et de la religion qui lui inspirait un tel courage. On l'enlève donc de nouveau aux regards du public ; on l'enferme dans un horrible cachot ; on la laisse trois jours sans aucune espèce de nourriture, et, dans cet état d'épuisement, dans la pensée qu'on aurait plus facilement raison de la force de son âme par l'affaiblissement de son corps, on la place sur le chevalet, on l'y tiraille, on déchire avec des ongles de fer ses membres délicats ; mais rien n'ayant pu ébranler sa constance dans la foi, en désespoir de cause, on la jette sur un bûcher ardent : le feu la respecte autant que l'avait respectée le lion. On finit par lui amputer la tête, dans un lieu écarté, hors de la ville, pour se mettre à l'abri d'un coup de main de la part du peuple, que de pareilles exécutions avaient fini par révolter. C'est ainsi que cette admirable enfant réunit à la couronne de la virginité celle du martyr (1).

Voici encore une autre illustre vierge mourant pour Jésus-Christ à l'âge de treize ans. C'est sainte Eulalie,

« *versus in carcerem includitur. Post triduum, in amphitheatrum producta, leoni objicitur : qui, suæ feritatis oblitus, humiliter se ad ejus pedes abjecit (Brev. rom.).* »

(1) « *In ergastulo triduo inedia afflicta, in equuleo suspenditur, et unguibus ferreis excarnificata, in rogam injicitur. Unde etiam mirabiliter evasit incolumis. Extra urbem capite abscisso, virginitatis palmam martyrii coronata cumulavit (Ibid.).* »

martyrisée à Mérida, jadis capitale de la Lusitanie, mais dont il ne reste maintenant que des ruines. Dès son enfance, avec le plus noble mépris du monde et de ses vanités, elle avait montré le plus ardent désir du martyre. Toutes les fois qu'elle le pouvait, elle s'échappait de la maison pour aller se mêler au milieu des chrétiens qu'on interrogeait ou qu'on tourmentait pour la foi. Ses parents, pour l'empêcher de renouveler ces fuites, qu'ils appelaient *de dangereuses folies d'enfants*, la renfermèrent dans une maison de campagne, loin de la ville. Mais ce fut en vain : une nuit elle s'échappa encore, et toute seule, à pied et à travers les champs, arrivant le lendemain à Mérida, se présenta au gouverneur, qui donnait alors la chasse aux chrétiens comme à des bêtes fauves, et lui dit en criant : « Vous cherchez les chrétiens ? moi, je le suis aussi ; moi aussi je méprise les idoles, parce qu'ils ne sont rien, et ceux qui les adorent, parce qu'ils sont stupides. Me voici donc dans vos mains ; traitez-moi comme vous traitez mes confrères. — Enfant, lui dit le tyran, tu ne sais pas ce que tu dis. Rends donc à l'instant hommage aux dieux, autrement je te ferai bien passer toute envie de faire cause commune avec les chrétiens. » Pour toute réponse, la courageuse enfant renversa l'idole qui se trouvait devant elle, en crachant dessus, et foula aux pieds les offrandes qu'on lui avait faites. Le gouverneur, étonné d'un tel courage, hésita d'abord ; mais donnant ensuite une libre issue à son dépit et à sa rage, il fit dépouiller la jeune héroïne et déchirer son corps délicat jusqu'à ce qu'on pût en voir à nu et comp-

ter tous les os. Pendant cette horrible exécution, Eulalie, ne paraissant sentir aucune douleur, d'un air tranquille et gai comptait tous les coups et disait : « C'est bien ; c'est une magnifique écriture qu'on trace « sur mes membres, et qui grave en moi la victoire de « mon sauveur Jésus-Christ. » N'ayant rien obtenu par le fer, le tyran ordonne qu'on la tourmente par le feu. On lui appliqua des flambeaux ardents. Le feu prit à ses cheveux épars, dont elle se couvrait le sein par modestie, et la flamme étant montée à la tête, elle ouvrit la bouche pour la recevoir et en fut étouffée. On vit pencher sa belle tête mourante, et en même temps une colombe blanche comme neige parut sortir de sa bouche et s'élançer au ciel, représentant son âme pure. Les bourreaux mêmes virent ce prodige. La vierge Leucadie était en même temps en prison à Théda. Ayant appris les tourments de sainte Eulalie et des autres martyrs, elle se mit à genoux et rendit l'esprit en priant Dieu (*Fleury*, liv. VIII, *Ex.*, *Act.*).

§ 8. Sainte CÉCILE. — Ses transports pour Jésus-Christ et pour la sainte virginité. — Conversion de son époux et de son beau-frère. — Son admirable testament. — Son martyre. — Sainte SUZANNE refusant les noces du fils de Dioclétien et convertissant au christianisme ses oncles, venus, de la part de l'empereur, lui proposer ce mariage. — Constance et gloire de sa mort.

A côté de ces charmantes petites héroïnes, c'est encore une grande et noble figure que sainte Cécile, vierge et martyre, elle aussi. Instruite dès son enfance, par le pape et martyr saint Urbain I^{er}, dans la religion chrétienne, elle s'était consacrée de bonne heure au

Seigneur par le vœu de virginité (1); mais ce lis délicat de l'âme ne se conservant qu'au milieu des épines de la mortification, de la retraite et de la prière, Cécile ne négligeait aucune de ces pratiques si précieuses aux yeux de la vierge chrétienne. Éloignée du monde, retirée toujours dans un coin de sa noble maison, elle ne s'y occupait qu'à dompter, par l'usage d'un âpre cilice, sa chair virginale, à humilier son âme par les gémissements de la prière, et à dévouer son cœur à Dieu par les élans de l'amour de Jésus-Christ (2). Sachant la musique, elle n'unissait sa voix mélodieuse aux sons de l'orgue que pour chanter les louanges du Seigneur, pour lui demander continuellement de la conserver immaculée par rapport à l'esprit et par rapport au corps, et de lui faire éviter la confusion du péché (3). Regardant les saints Évangiles comme une précieuse relique de son céleste Époux, elle se faisait une gloire de les porter sur sa poitrine (4); et certes, ce livre divin, dépositaire des pensées du Verbe virginal, ne pouvait trouver un plus digne tabernacle que le sein d'une vierge, vrai sanctuaire de la pudeur. Dans les épanchements de son cœur devant Dieu : « Seigneur, lui disait-elle, quel bonheur pour moi, votre humble ser-

(1) « A prima ætate, fidei præceptis instituta, virginitatem suam Deo vovit (Brev. rom.). »

(2) « Cilicio membra domabat; Deum gemitibus exorabat (Ibid.). »

(3) « Cantantibus organis, virgo in corde suo Domino decantabat, dicens : Fiat, Domine, eorum meum et corpus meum immaculatum ut non confundar (Ibid.). »

(4) « Virgo gloriosa semper Evangelium Christi gerebat in pectore (Ibid.). »

vante et votre vierge épouse, de pouvoir vous servir avec l'industrie et l'assiduité que l'abeille, vierge elle aussi, met à produire son miel (1)! » Et lorsqu'elle faisait du bien, — et une vierge chrétienne en fait plus qu'on ne pense, — c'est à Jésus-Christ qu'elle en rapportait toute la gloire, en lui disant : « Jésus, Seigneur, séminateur divin du conseil de la chasteté, recevez le peu de bien que je fais ; il vous appartient : ce n'est que le fruit de cette céleste semence que vous avez semée dans mon cœur (2). »

Mais Jésus-Christ n'avait pas allumé ce grand flambeau de la foi, dans la maison de son Église, pour qu'il y demeurât sous le boisseau de la vie cachée, mais pour le placer sur le chandelier des combats publics, afin d'éclairer le monde par la lumière de ses vertus, et illustrer l'Église par la gloire de son martyr.

Ses parents l'ayant, malgré elle, fiancée à Valérien, personnage très-distingué, mais idolâtre par la religion, Cécile non-seulement réussit à obtenir de lui qu'il respectât scrupuleusement sa pudeur, mais, en peu de temps, elle en forma un fervent catéchumène et le fit baptiser par saint Urbain. Elle en fit de même avec Tiburce, son beau-frère, après l'avoir très-bien instruit elle-même dans la religion chrétienne. Et lorsque cet heureux néophyte revint à la maison, après avoir reçu, lui aussi, des mains du même pontife, le baptême,

(1) « Cæcilia, famula tua, Domine, quasi apis tibi argumentosa deservit » (*Ibid.*). »

(2) « Domine Jesus, seminator casti consilii, suscipe seminum fructus quos » in Cæcilia seminasti (*Ibid.*). »

Cécile, l'embrassant dans un transport de charité sainte, lui dit : « Ah ! te voici maintenant devenu mon vrai parent, mon vrai frère, puisque l'amour de Dieu t'a fait mépriser les idoles (1). »

A peine le préfet de Rome, Almachius, apprend-il que les deux nobles frères, Valérien et Tiburce, s'étaient faits chrétiens, qu'il les fait jeter en prison et les menace de la mort la plus affreuse s'ils ne reviennent sur-le-champ au culte des faux dieux. Mais Cécile était à leurs côtés, les fortifiant par ses exhortations et son courage contre la terreur d'Almachius, et les affermissant dans la foi en leur indiquant les couronnes immortelles qui les attendaient. Elle n'eut donc pas plus de peine à en faire deux glorieux martyrs, qu'elle n'en avait eu, quelques jours avant, à en faire deux parfaits chrétiens (2).

Almachius, en s'en prenant à ces deux hommes, avait jusque-là épargné la femme héroïque qui les avait convertis. Mais Cécile ne se fait pas illusion. Elle a compris que son tour allait incessamment arriver, et qu'elle allait suivre son chaste époux et son pieux beau-frère dans l'épreuve du martyre, dans le chemin du ciel. Elle y était même prête, elle y était préparée. Seulement elle demanda à Dieu un délai de trois jours pour faire son testament. Et quel est ce testament ? Oh ! c'est le testament d'une chrétienne, d'une martyre !

(1) « Dixit ad Tiburtium : Hodie te fateor meum cognatum ; quia amor Dei te fecit contemptorem idolorum (*Ibid.*). »

(2) « Cæcilia virgo Almachium superabat ; Tiburtium et Valerianum ad coronas vocabat. Uterque constanter martyrium subiit (*Ibid.*). »

Oh ! que l'âme de cette jeune vierge était noble, grande, sublime et parfaite ! Sa famille, c'est l'Église ; ses parents sont les pauvres ! Ainsi, à la veille de mourir pour Jésus-Christ, elle ne s'occupe que de l'Église et des pauvres de Jésus-Christ. Elle envoie chercher le pontife saint Urbain, et « Voici ma maison, lui dit-elle, prenez-en possession ; dès ce moment elle vous appartient, parce qu'elle est un don que je fais à l'Église. Vous en ferez un lieu de réunion et de refuge pour les fidèles, pour les membres de l'Église ; et vous allez tout de suite et sous mes yeux la consacrer et en faire une église (1). Heureuse d'avoir été accueillie dans le sein de l'Église pendant ma vie, je veux que l'Église soit accueillie chez moi après ma mort (2). » En même temps elle ramasse tout ce qu'elle avait de plus précieux et le distribue aux pauvres. Elle en fait de même du prix des immeubles qu'elle peut vendre. Ce pourquoi, lorsque, le quatrième jour, Almachius, l'ayant fait arrêter, lui demande de rendre tous les biens que Valérien et Tiburce lui avaient laissés, Cécile peut répondre qu'elle n'en avait rien

(1) « Triduanas a Domino poposci inducias, ut domum meam ecclesiam consecrarem (*Ibid.*). »

(2) Ce pieux désir de la vierge a été accompli. Sa maison, consacrée en église par saint Urbain, sous l'invocation de sainte Cécile, est sous ce nom, même à présent, l'une des plus jolies églises de Rome, et l'un des plus beaux monuments de la religion. On y voit la chambre aux bains, où la grande martyre fut enfermée pour y mourir par le feu. Le pape Pasquasius I^{er} y a réuni, plus tard, au corps de sainte Cécile, les corps de saint Valérien, de saint Tiburce, et des papes et martyrs saint Urbain et saint Lucius, ainsi que les restes de saint Maxime. La statue de la jeune vierge gisant à terre, et mourant de sa blessure à la gorge, est l'un des chefs-d'œuvre de Bernini ; et rien n'est plus beau ni plus touchant.

gardé, et qu'elle avait donné tous ces biens aux pauvres (1). Cette réponse de Cécile rendit furieux le préfet, qui en voulait autant à ses biens qu'à sa foi. Il la condamna donc à être brûlée toute vivante dans la chambre aux bains de sa propre maison. Mais le feu l'ayant respectée, Cécile, heureuse de son sort de confesser le Seigneur, ne s'occupait que de la conversion des soldats dont le tyran avait fait ses bourreaux. « Et qu'attendez-vous encore ? » leur disait-elle. « Soldats, que ne vous hâtez-vous de rejeter les ombres des ténèbres, l'idolâtrie, pour vous revêtir de l'armure de la lumière de la religion chrétienne (2) ! » Ces exhortations ébranlèrent ces militaires ; mais elles ne les convertirent pas tout de suite. Leur chef, sur l'ordre qu'il en avait reçu, l'ayant fait coucher à terre, lui voulut couper la tête par la hache, dont il la frappa à trois reprises, sans avoir pu réussir qu'à la blesser. Honteux de sévir davantage contre un tel prodige de fille, il se retire en la laissant demi morte dans une mare de sang. Cécile, dans cet état, vit encore trois jours, et, en mourant, elle fait renaitre à la vie les auteurs de sa mort. Ses bourreaux, aussi bien que tous ceux qui ont été spectateurs de la constance surhumaine, de l'air céleste de la jeune martyre, ne cessent pas de répéter : « Nous croyons que Jésus-Christ est vraiment le Fils de Dieu et le vrai Dieu

(1) « Qui mox Cæciliam comprehendi imperat, ab eaque primum ubi Valeriani et Tiburtii facultates sint exquirat. Cui virgo, omnia illorum bona pauperibus distributa esse respondit (*Ibid.*). »

(2) « Eia, milites, abjicite opera tenebrarum et induimini arma lucis (*Ibid.*). »

lui-même ; car ce n'est qu'un Dieu qui ait pu opérer le prodige de se former une servante telle que Cécile (1). » C'est ainsi que Jésus-Christ se faisait connaître, et triomphait par la femme martyre !

Sainte Suzanne, vierge et martyre romaine elle aussi, ne l'a pas cédé à sainte Cécile, par l'élévation du cœur et de l'esprit, par la noblesse du sentiment chrétien et par le saint enthousiasme de la virginité et de la foi. Son père était le célèbre Gabinus, parent de l'empereur Dioclétien et frère utérin du pape saint Caïus. Par sa naissance, Suzanne tenait donc à ce qu'il y avait de plus élevé dans le sacerdoce et dans l'empire, et par surcroît elle était un prodige de beauté. Gabinus, en même temps qu'il était un grand seigneur, était aussi un grand savant (2). Ainsi, s'étant converti au christianisme et s'étant fait prêtre, après la mort de sa femme, il avait fait de son unique fille la jeune personne la plus instruite de Rome, dans la littérature, la philosophie, et surtout dans la religion chrétienne. Suzanne avait l'âme aussi noble que le sang. A peine connut-elle Jésus-Christ, qu'elle l'aima ; à peine l'aima-t-elle, qu'elle voulut se consacrer tout entière à lui, par le vœu de virginité.

L'empereur ayant entendu merveilles de la culture de l'esprit et de la beauté de Suzanne, sa parente, voulut en faire l'épouse de Maximin-César, son fils, et en-

(1) « Credimus Christum filium Dei verum Deum esse, qui talem tibi elegit famulam (*Ibid.*). »

(2) « Eruditus omnigenis artium mundanarum litteris ; cumque nobilissimus esset progenie, fama latissime cognoscebatur (*Act. Martyr.*). »

voya Claude, grand seigneur lui aussi et parent de Gabinius, chez ce dernier pour lui faire la demande de la main de sa fille. Suzanne était présente à cette demande, et, loin d'en être flattée, en eut horreur. « Comment, dit-elle à Claude, comment, mon oncle, avez-vous pu accepter la charge de me faire une telle proposition? Ne savez-vous donc pas que je suis chrétienne? Comment osez-vous me proposer d'épouser un païen, persécuteur si cruel de mes frères les chrétiens, et dont nous tous avons, à cause de cela, répudié la parenté? Gloire au Dieu tout-puissant qui a daigné m'associer aux saints! Car j'ai confiance que, par mon seigneur Jésus-Christ, le refus de ces noces me vaudra la palme du martyre (1). Et d'ailleurs, mon père sait bien que je suis engagée à vivre dans la chasteté, ayant consacré à Jésus-Christ ma virginité. Et vous, mon père, vous ne voudrez pas sans doute que je sois infidèle au Dieu à qui vous m'avez fiancée vous-même. Je ne veux servir que lui, je ne veux me reposer qu'en lui, et lui seul, qui a toute ma foi, aura aussi tout mon cœur. » « Pour moi, répondit Gabinius, je suis heureux, ma fille, de te voir dans ces dispositions. Je t'en bénis et je t'exhorte à y demeurer fermement. Le mérite de ton offrande et de ta constance dans la foi retombe sur toute la famille, et nous rendra tous des hosties agréables au seigneur Jésus-Christ. »

(1) « Gloria omnipotenti Deo, qui me dignatus est jungere corporibus sanctorum. Sic enim credo in Dominum Jesum Christum, me hujus contemptus causa, ad martyrii palmam perventuram (*Ibid.*). »

Le pape saint Caius, oncle, lui aussi, de Suzanne, se trouvait présent à cet entretien, et il ajouta : « Ma nièce, puisque tu es consacrée à perpétuité à Dieu, souviens-toi d'être toujours fidèle à ses commandements. » Et Suzanne, fondant en larmes, lui répondit : « J'espère, avec le secours de vos prières, que le seigneur Jésus-Christ m'accordera la grâce de devenir ce temple de Dieu, dont parle saint Paul en ces termes : *Le temple de Dieu est saint, et ce temple c'est vous-mêmes* (I, Cor. III). »

Claude, enchanté d'entendre ainsi parler sa petite parente, voulut lui donner un baiser. Suzanne recula. Claude lui dit : « C'est par affection que, en ma qualité d'oncle, j'ai voulu baiser ma nièce. Est-ce que cela m'est défendu ? » Et Suzanne répond : « Je ne refuse pas votre baiser parce que vous êtes mon oncle, mais parce que votre bouche est souillée par les sacrifices que vous rendez aux idoles. — Et que dois-je faire pour purger ma bouche de cette souillure ? — Vous devez faire pénitence, et vous faire baptiser au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. » Claude, touché par la grâce, consent, et en rentrant chez lui il dit à sa femme : « Je vais me faire chrétien ; c'est Caius l'évêque, et Gabinius le prêtre, mes cousins, qui m'ont persuadé cela ; mais *c'est surtout Suzanne, ma nièce, qui m'a conquis. C'est aux prières de cette jeune vierge que je dois le bonheur que le Seigneur se soit approché de moi par sa grâce* (1). »

(1) « Narravit uxori suæ quemadmodum precibus puellæ neptis suæ ad

Prépedigna, — c'était le nom de la femme de Claude, — demeure stupéfaite d'abord ; mais se rendant ensuite elle aussi aux douces impressions de la grâce, elle vient trouver le saint pontife Caius dans la maison de Suzanne, et se jetant à ses pieds et les arrosant de ses larmes, lui dit : « Vous avez sauvé mon époux, sauvez maintenant sa femme et ses enfants, nous voici tous, faites-nous chrétiens. » Suzanne, en entendant cela, sort de son cabinet, se jette au cou de Prépedigna, et l'embrasse en lui disant : « Que je suis heureuse, ma bonne tante, d'entendre que vous aussi demandez à être chrétienne ! Que Dieu en soit béni ; voici toute notre famille devenant chrétienne ! » Hors d'elle-même par la joie, c'est Suzanne qui prend soin de ces catéchumènes, qui se charge de leur instruction, qui les prépare au baptême ; et, pour comble de bonheur, c'est chez elle que le pape les baptise et les confirme. Ainsi, Suzanne, leur nièce selon la nature, devient leur mère selon la foi.

Dioclétien n'ayant plus revu Claude, qu'il avait chargé de demander la main de Suzanne, lui envoie Maxime, intendant des biens privés du prince et frère de Claude, pour savoir où il en était de ses démarches auprès de la vierge. Claude lui dit : « Mon frère, que voulez-vous que je vous dise ? j'ai appelé en effet ma très-chère nièce, que je vénère comme ma maîtresse, je lui ai manifesté le désir de l'empereur ; mais j'ai

« gratiam Domini accessisset. Caius episcopus frater meus hortatus est ut
 « ita facerem, et Gabinus presbyter, et puella virgo præcipua in omnibus
 « (*Ibid.*). »

trouvé que cette fille, miracle de beauté et de sagesse, est une sainte consacrée au Dieu éternel; il n'y avait donc plus lieu de lui parler de mariage, et je te dis que *c'est par elle que j'ai été racheté de tous mes péchés* (1). »

Bref, Maxime voit, lui aussi, Suzanne, et, par ses exhortations, se convertit, lui aussi, au christianisme avec toute sa famille; et recevant le baptême et la confirmation par le pontife saint Caïus, dans la même maison de Suzanne, met le comble à la joie de cette fille des prodiges. Dioclétien, en apprenant que Claude et Maxime, loin d'avoir réussi dans leur mission auprès de Suzanne, s'étaient laissés *fasciner* par elle et étaient devenus chrétiens, les fait arrêter avec leur famille, les fait déporter à Ostie, et là les fait mourir par le feu, et en fait jeter les cendres à la mer. Ainsi, Claude et Maxime ne peuvent pas faire de Suzanne l'épouse de César, le roi de la terre, et Suzanne fit d'eux des martyrs de Jésus-Christ, le roi du ciel!

Riche du mérite de toutes les vertus et de la vertu de tous les mérites, il ne lui manquait que le mérite et la gloire du martyr. Ce mérite et cette gloire ne se firent pas longtemps attendre. Dioclétien, après avoir épuisé en vain tous les moyens d'en faire l'épouse de son fils et de l'attirer au culte des idoles, la fit horriblement tourmenter, et enfin égorger en cachette, dans sa propre maison, pour éviter l'indignation publique. Sévéra, sa femme, ayant appris cette exécution, vint

(1) « Inveni eam sanctam, præclare sapientem, pulchritudine insignem, et Deo æterno dicatam; atque per eam redemptus sum a peccatis meis » (Ibid.). »

enlever le corps de l'illustre martyr, et l'enterra comme on l'a vu plus haut. Le pape Caius, se rendant le même jour à la maison où Suzanne venait d'être immolée pour Jésus-Christ, offrit et à sa mémoire et à sa gloire le sacrifice de Jésus-Christ, consacra cette maison en église, et la désigna pour une des églises des stations des fidèles, ce qu'elle a continué d'être jusqu'à présent (1). L'église de Sainte-Suzanne, au Quirinal, est l'une des plus anciennes et des plus vénérées églises de Rome, à cause de tant de gloires chrétiennes qu'elle rappelle, et des monuments précieux qu'elle renferme.

§ 9. Sainte SOTHÈRE. — Admirable morceau d'éloquence de saint Ambroise décrivant son martyr. — Le tourment des soufflets. — Sainte BIBIANE. — Sublime réponse de sainte SECONDE au tyran. — Sainte MARTINE, diaconesse. — Multiplicité et horreur de ses tourments. — Grandes conversions qui suivent sa mort glorieuse.

Cette même époque du martyr de ces sublimes vierges à Rome fut illustrée par le martyr de sainte Sothère, dans la même ville. C'était une vierge d'une beauté ravissante, que, par modestie, elle cachait avec soin par un grand voile qui couvrait constamment sa figure. On lui ordonne de sacrifier ou de subir la honte d'être souffletée en public de la main du bourreau; et la noble héroïne d'ôter elle-même, sans rien dire, son voile, et, à l'imitation de son céleste époux, d'offrir elle-même aux soufflets ses joues virginales.

(1) « Eodem die Caius episcopus, in eam domum ubi illa percussa est
 « ingrediens, sacrificia Domino Deo suo obtulit, pro commemoratione
 « B. Suzannæ; atque ex illo tempore christianorum statio deputata est in
 « his ædibus, usque in hodiernum diem (*Act. Mart.*, 8 maii). »

On la frappe impitoyablement jusqu'à la défigurer, mais la honte et la douleur, loin de lui arracher une seule plainte, paraissent la rendre heureuse de ressembler au Sauveur du monde, subissant le même outrage. La seule chose dont elle se préoccupe est qu'on ne veuille la dépouiller de tous ses vêtements et l'outrager d'une manière encore plus cruelle dans sa pudeur (1). C'est pour cela qu'elle demanda à Dieu la grâce d'en finir bientôt avec ses peines, par le glaive. Cette grâce lui est accordée; on l'égorge, et son âme pure s'envole au ciel, ornée de la double auréole de la virginité et du martyre.

Voici, sur cette illustre martyre, un beau et éloquent morceau de saint Ambroise écrivant à sainte Marceline, sa sœur, dont la sainte vierge Sothère avait été la grand'tante : « Mais qu'ai-je besoin, ma sœur, d'aller chercher des exemples étrangers en parlant à toi, formée à l'école de ta parente martyre, qui t'a inspiré de lui succéder dans le propos de la chasteté? Élevée au milieu d'une campagne, n'ayant aucune vierge en ta compagnie qui te prêchât d'exemple, ni aucun maître qui t'instruisît par des préceptes, tu n'avais aucun moyen humain d'apprendre ce que tu as appris. Tu n'es donc pas le disciple (car il n'y a pas de disciple

(1) De tous les tourments auxquels la férocité des tyrans assujettissait les vierges chrétiennes, celui-ci était le plus cruel. « Dernièrement » disait Tertullien à ces monstres, sévissant d'une façon si brutale sur des jeunes filles, « on condamnait une chrétienne à être exposée dans un lieu infâme, « et vous avez reconnu que nous craignons l'impureté plus que les tourments « et que la mort même (*Apolog.* 50). »

sans maître), mais l'héritière de la vertu de tes aïeules. Citons donc l'exemple de notre pieuse parente; car nous autres prêtres, nous avons une noblesse qui nous est propre, et qui est bien préférable à la noblesse d'avoir eu des préfets et des consuls dans nos ancêtres: nous avons les dignités de la foi, qui ne sauraient jamais périr (1).

« Or, notre sainte Sothère, étant une vierge d'une rare beauté et de la plus haute noblesse, sut mépriser et les qualités du corps et les avantages de la naissance, pour garder le trésor de la foi sacrée. Sommée de sacrifier aux idoles, et s'y étant courageusement refusée, le persécuteur barbare ordonna qu'elle fût publiquement souffletée, espérant que la tendre vierge aurait fléchi devant la honte, sinon devant la douleur d'un pareil supplice (2).

« Mais le tyran n'avait pas encore fini d'articuler cet ordre cruel, que la vierge s'empressa d'ôter le voile qui couvrait constamment sa figure; et cette belle figure ne se découvrit, pour la première fois, que pour

(1) « Sed quid ego alienigenis apud te, soror, utor exemplis, quam hæreditariæ castitatis inspirata successio parentis martyris eruditiv? Unde enim didicisti, quæ non habuisti unde disceres, constituta in agro, nulla socia virgine, nullo informata doctore? Non ergo discipulam (quod fieri sine magistro non potest), sed hæredem virtutis egisti. Domesticum ergo piæ parentis proferamus exemplum. Habemus enim nos sacerdotes nostram nobilitatem, præfectoris et consulatibus præferendam; habemus, inquam, fidei dignitates, quæ perire non norunt. »

(2) « Sancta ergo Sotheris, cum esset valde decora facie, et nobilis virgo majorum prosapia, consulatus et præfectoras parentum sacra posthabuit fide; et idolis immolare jussa, non adquevit. Quam immanis persecutor palmis cædi præcepit, ut tenera virgo dolori cederet, aut pudori. »

le martyr! La voilà donc venant présenter elle-même au bourreau ce visage, la seule partie du corps qui ordinairement demeure exempte de tout outrage, et qui regarde plutôt les tourments du corps qu'elle ne les souffre. Oui, elle offrit ses joues aux soufflets, supplice auquel les esclaves seuls pouvaient être assujettis, afin d'atteindre, par ce tourment servile, le plus haut degré de la gloire de la confession; et elle alla d'autant plus volontiers, et même avec joie, à la rencontre d'un tel affront, que c'était faire servir au sacrifice du martyr la beauté, la plus forte tentation contre la pudeur, et que, par la perte des attraits de sa figure, elle allait voir diminuer le danger de son intégrité. Sa patience et sa fermeté furent à la hauteur de son courage. Le bourreau se lassa plutôt de continuer à frapper qu'elle de subir de si rudes coups, sur ses joues délicates. Frappée toujours, elle ne détourna jamais la tête, ne fit jamais le moindre mouvement pour déplacer sa figure; pas une larme ne coula de ses yeux, pas une plainte ne sortit de ses lèvres. On put sillonner de meurtrissures et de plaies la face de son corps, mais on ne put altérer la face de sa vertu, ni les grâces de la beauté intérieure de son âme. En vain on la fait passer par d'autres espèces de tourments, elle en triomphe toujours, jusqu'à ce que le glaive vienne lui donner la mort qu'elle avait tant désirée (1). »

(1) « At illa ubi audivit hanc vocem, vultum aperuit, soli invelata atque intacta martyrio. Vultum carnifici dedit, qui, inter cruciatus totius corporis, liber esse consuevit injuriæ, et spectare potius tormenta quam perpeti. Vultum obtulit ut servilibus quoque contumellis ad passionis fastigium

Nous ne nous arrêterons pas au glorieux martyr que la vierge sainte Bibiane subit à cette même époque, en compagnie de sa sainte mère Daphrise et de Démétrie sa sœur, que le tyran, pour faire outrage à leur pudeur, fit dépouiller de tous leurs vêtements, fit lier toutes nues à des colonnes sur la place publique, et frapper cruellement avec des bâtons plombés, jusqu'à ce qu'elles expirassent dans la confession et les louanges du Seigneur (*Brev. rom.*).

Au sujet des saintes sœurs, toutes les deux illustres vierges romaines et martyres, Rufine et Seconde, ayant toutes les deux refusé de nobles mariages pour rester fidèles à leur virginité, qu'elles avaient vouée à Jésus-Christ, nous ne rappellerons aussi qu'une belle parole que la dernière d'entre elles adressa au préfet Junius, qui, faisant fouetter avec des verges l'aînée des deux sœurs, avait l'air de vouloir épargner la cadette. « Pourquoi cette injustice? s'écria celle-ci en présence du tyran; pourquoi, en faisant à ma sœur l'honneur de la tourmenter, me déshonores-tu en ne m'associant pas à elle? Nous sommes chrétiennes toutes les deux; notre crime est le même; pourquoi ne subirions-nous pas

-
- « veheretur. Volens injuriæ occurrit, ut ibi martyrii fieret sacrificium, ubi
 « solet esse tentamentum pudoris. Gaudebat enim dispendio pulchritudinis
 « periculum integritatis auferri. Tam fortis et patiens, ut, cum teneras pœnæ
 « genas offerret, prius carnifex cedendo defecerit, quam martyr injuriæ
 « cederet. Non vultum inflexit; non ora convertit; non gemitum, non lacry-
 « mam dedit. Sed illi potuerunt quidem vultum ejus vulnerum vibicibus
 « exarare; faciem tamen virtutis ejus et interni decoris gratiam nequaquam
 « exarare potuerunt. Denique cum cœtera pœnarum genera vicisset, gladium,
 « quem quærebat, invenit. »

toutes les deux la même peine? Allons! ordonne que moi aussi je sois fouettée : nous devons être frappées ensemble, puisque nous confessons ensemble que Jésus-Christ est Dieu (1)!

Mais nous ne pouvons pas oublier, dans ce petit catalogue des plus illustres femmes martyres de Rome, la plus glorieuse peut-être d'entre elles, et que la Rome chrétienne regarde comme l'une de ses plus grandes gloires et invoque comme sa protectrice (2). C'est l'illustre vierge sainte Martine, qui, fille d'un des consuls romains et héritière d'une immense fortune, commença sa carrière dans la voie de la piété et de la perfection chrétienne par distribuer aux pauvres, avec une générosité inouïe, tous ses biens (3), et par se consacrer à Dieu par le vœu solennel de virginité. Elle était l'une de ces diaconesses (4) qui, d'après des docu-

(1) « Quid est quod sororem meam honore, me afflicis ignominia? Jube « ambas simul cædi, quæ simul Christum Deum confitemur (*Brev. rom.*). »

(2) Au Bréviaire romain, sainte Martine est célébrée comme la sainte protectrice de Rome. Une hymne *propre* lui est consacrée. Le pape Urbain VIII lui fit ériger une magnifique église, aux pieds du Capitole, à l'endroit même où se trouvait l'ancienne église dont la sainte était *diaconesse titulaire*. C'est la plus belle, la plus riche et la plus magnifique église des saintes martyres de Rome.

(3) « Christianæ pietatis ardore succensa, divitias quibus affluebat, mira « in pauperes pietate, distribuit (*Brev. rom.*). »

(4) « Les diaconesses recevaient *l'imposition des mains*, portaient un « habit particulier, et étaient comptées *entre les personnes consacrées à « Dieu*. Le concile (de Chalcédoine, can. 16) met celles des Paulianistes au « rang des laïques, parce qu'elles n'avaient que l'habit, *sans l'imposition « des mains*. Au reste, les diaconesses faisaient, à l'égard des femmes, les « mêmes fonctions que les diacres à l'égard des hommes, autant qu'elles en « étaient capables, principalement pour la visite des pauvres et l'instruction

ments incontestables, recevaient une espèce d'ordination particulière dans l'ancienne Église, et un *titre* qui les attachait au service d'une église ; et elle est cette sainte Martine que nous avons laissée plus haut exerçant le plus fructueux apostolat de Jésus-Christ, avant de donner sa vie pour Jésus-Christ.

Ces succès de la ferveur et du zèle d'une jeune femme, auxquels la sainteté de la vie et la splendeur de la condition donnaient un plus grand éclat, excitèrent contre elle le fanatisme des sectateurs de l'idolâtrie et la haine sauvage de l'autorité, que les progrès du christianisme alarmaient. On arrête la noble vierge et on la somme de reconnaître et de vénérer les vaines divinités du paganisme. Elle se refuse avec horreur à cet acte impie, elle le déteste comme on devait s'y attendre ; mais elle motive ce refus et cette détestation par une réfutation solide qu'elle fait en public, et avec la plus grande liberté, de la vanité des idoles et du culte sacrilège qu'on leur rendait. De là combat, et l'un des plus obstinés combats qu'on ait jamais vus, entre la faiblesse et la force, entre la pudeur et l'insolence, entre la douceur d'un agneau et la rage d'un loup, entre la foi d'une vierge chrétienne et la cruauté d'un tyran armé de toutes les ressources du pouvoir souverain. Il n'y a pas d'espèce de tourment qu'on n'ait essayée pour triompher de la constance de la jeune martyre. On la fouette hor-

« des catéchumènes. Elles tenaient les portes du côté de l'église où les femmes étaient séparées des hommes, et dans l'action du baptême, elles leur aidaient à se déshabiller et à se revêtir, afin que tout se fit avec bienséance (FLEURY, *Hist.*, liv. XI, § 22). »

riblemment plusieurs fois , on la déchire avec des fragments de pots cassés, avec des crochets et des ongles de fer ; on lui coupe la chair par morceaux avec des rasoirs aigus : son corps virginal n'est plus qu'une plaie de haut en bas, et on continue à y faire de nouvelles plaies plus profondes et plus larges ; on répand de la graisse bouillante sur ces plaies. Dans cet état, on l'expose, dans l'amphithéâtre, aux lions, qui n'osent pas la toucher, et on la jette au milieu des flammes, qui la respectent à leur tour (1). Ces prodiges, — dont il n'y a pas moyen de contester la vérité, car ils ont lieu sous les yeux d'autant de personnes que le Colisée en peut contenir, — frappent les bourreaux eux-mêmes, que l'inaltérable douceur, la patience invincible de la victime, avaient jetés dans la stupéfaction : c'était la grâce se frayant le chemin de leurs cœurs. Ils n'y résistent pas ; ils croient en Jésus-Christ ; ils s'avouent publiquement chrétiens. On s'indigne, on s'acharne contre eux aussi ; on les change en victimes, on les soumet aux mêmes déchirements, on leur coupe le cou ; on fait d'eux aussi des confesseurs de la foi (2). Dieu disposant ainsi, afin que Martine, qui avait fait tant de chrétiens

(1) « Cum Deos inanes colere juberetur, immane facinus summa libertate detestatur. Quapropter, iterum atque iterum affecta verberibus, uncis, unguis ferreis, testarum fragmentis laocerata, acutissimis gladiis membratim concisa, adipe ferventi peruncta, demum in amphitheatro damnatur ad bestias; a quibus illæsa divinitus evadens, in ardentem rogam injecta, incolumis, pari beneficio, servatur (*Brev. rom.*). »

(2) « Ex ejus sectoribus nonnulli, miraculi novitate correpti, Dei inspirati gratia, Christi fidem amplexi, post cruciatus, gloriosam martyrii palmam, capitis abscissione, promeruere (*Brev. rom.*). »

par son zèle, n'entrât au ciel que précédée, entourée, honorée par une légion de martyrs.

Mais là ne se terminent pas ses glorieuses conquêtes. A peine expire-t-elle sous le coup du glaive (1) qui lui coupe la tête, qu'un grand tremblement de terre se fait sentir dans toute la ville ; plusieurs édifices s'éroulent, et annoncent par leur ruine la ruine prochaine de l'infâme édifice de l'idolâtrie romaine. Car, en effet, jamais mission d'apôtre n'a été plus fructueuse que ce martyr d'une vierge. Une grande quantité d'idolâtres se convertirent à l'instant, et Rome fut étonnée de se voir devenue presque toute chrétienne (2). C'est ainsi que, comme on l'a vu, Dieu faisait de la femme martyr la femme apôtre du christianisme.

(1) Il est remarquable que Dieu sauvait presque toujours par des prodiges ses confesseurs, lorsqu'on prétendait les faire mourir par des bêtes fauves, par le feu ou par le naufrage, tandis qu'il consentait qu'ils mourussent par le glaive. C'est, disent les Pères et les interprètes, parce que les autres peines n'étaient que des peines arbitraires, des raffinements de la cruauté et n'étaient pas des peines légales; tandis que, d'après saint Paul, le glaive est l'insigne de la justice, du pouvoir politique; *non sine causa gladium portat (Rom. xii)*. Ainsi, en consentant que les martyrs finissent par le glaive, il a voulu indiquer le respect qu'on doit au pouvoir public, dans le ressort des actions qui lui sont propres, lors même qu'il abuse accidentellement de son autorité.

(2) « Hisce prodigiis, ejusque imprimis constantia, acriter permotus judex, caput virgini amputari præcepit. Qua perempta, urbs tota contremuit, ac multi idolorum cultores ad Christi fidem conversi sunt (*Ibid.*). »

§ 10. Vierges martyres hors de Rome. — Sainte AGATHE. — Sa constance et ses reproches au tyran, pendant qu'on lui arrache le sein. — Sa bienheureuse mort suivie de prodiges. — Sainte LUCIE son imitatrice dans la profession de la virginité et dans la constance du martyre. — Dieu ne permet pas qu'elle soit violée.

Mais, ainsi que *les Actes des Martyrs* le prouvent, ces mêmes prodiges que la puissance de Dieu a accomplis à Rome par la femme martyre, il les a, par le même moyen, opérés dans le reste du monde, à l'époque de l'établissement du christianisme dans le monde. En voilà un petit essai, dans l'histoire du martyre d'autres femmes qui ont confessé Jésus-Christ hors de Rome, et dont les noms sont demeurés célèbres dans l'Église : ce sont d'abord sainte Agathe et sainte Lucie, les principales gloires religieuses de la Sicile, dont le nom se trouve au canon de la messe, et parmi le petit nombre des saintes femmes des *Litanies des Saints*.

Rien n'est plus touchant ni plus beau que les paroles et les prières de sainte Agathe pendant son long et affreux martyre. Noble d'extraction et douée d'une rare beauté, ayant, par amour de la virginité, refusé la main et l'amour de Quintien, préteur de la Sicile, celui-ci la fit arrêter à Catane, où elle se trouvait, et lui reprocha, comme une honte, de suivre, noble et riche demoiselle qu'elle était, la vie obscure et pauvre des chrétiens. A quoi elle répondit : « Tu ne sais pas ce que tu dis, Quintien ; ce que tu appelles l'humilité et la servitude chrétienne est bien plus noble et plus glorieux que tout le faste et les richesses des rois. Pour moi, je ne suis

que la servante de Jésus-Christ, et c'est pour cela que tu me vois couverte des pauvres vêtements propres aux serfs. Je veux, par là, être reconnue pour ce que je suis, et me glorifie d'être (1). » Indigné de cette belle réponse toute chrétienne, Quintien ordonne que la sainte vierge soit enfermée dans un horrible cachot. « C'est ma gloire et ma joie, » répondit-elle encore; et elle s'achemina vers sa prison, d'un air si tranquille et si gai qu'on l'aurait dit allant à un banquet de noces; seulement elle se mit à implorer le secours d'en haut, et à se recommander à Dieu, pour l'horrible lutte qui allait commencer pour elle (2). La prière est le vrai bouclier du chrétien, combattant pour la foi.

Parmi les tourments auxquels la férocité des tyrans assujettissait la vierge chrétienne, le plus cuisant et le plus cruel, pour des âmes si chastes et si pudibondes, était celui du dénûment de leur corps virginal en présence des hommes. Ce tourment ne manque pas à notre héroïne. On la déshabille en public, on la fouette, on lui brûle les côtés avec le fer rougi, on la suspend, on la tire au chevalet; et la trouvant toujours inébranlable dans sa résolution de demeurer chrétienne et intacte, on la menace d'un supplice tout nouveau que la cruauté païenne n'avait pas encore essayé sur la femme chrétienne. « N'importe, répondait-elle, faites ce que vous

(1) « Multo præstantior est christiana humilitas et servitus regum opibus et superbia. Ancilla Christi sum, ideo me servilem ostendo habere personam (Brev. rom., 5 febr.). »

(2) « Agatha lætissime et glorianter ibat ad carcerem, quasi ad epulas invitata; et agonem suum Domino commendabat (Ibid.). »

voulez ; le Dieu qui m'a fait triompher de toutes les épreuves auxquelles on vient de me soumettre, et qui a rempli de consolation mon cœur, pendant qu'on tourmentait mon corps, saura m'aider encore ; et, forte de son secours, je persévérerai toujours dans sa confession (1). » Le fait suit la menace, et deux tiges aux formes humaines saisissent avec des tenailles enflammées le sein pur de la vierge, et lui arrachent les mamelles. Et Agathe, que dit-elle ? Au milieu de cet affreux supplice, aussi douloureux pour sa pudeur que pour sa chair, se préoccupant moins de ce qu'elle souffre que de l'horrible crime que le préteur commet, en ordonnant sous ses yeux une exécution si inhumaine : « O tyran impie et cruel, lui dit-elle ! ô homme sans entrailles ! je ne me plains pas de l'affront que tu me fais. En déchirant les mamelles de mon sein, tu ne peux pas m'arracher celles de mon âme ; elles sont restées intactes dans l'intérieur de mon cœur, que j'ai consacré, dès mon enfance, au Seigneur. Mais toi, comment ne rougis-tu pas de faire couper à une femme ce que toi-même as sucé dans ta mère (2) ? » On la jette de nouveau en prison, où Jésus-Christ lui envoie l'apôtre saint Pierre qui lui rend miraculeusement son sein, et la guérit de toutes ses blessures. On s'étonne, on s'indigne, on enrage de la retrouver parfaitement saine et forte après

(1) « Adjuta a Domino, in confessione ejus perseverabo, qui me salvum fecit, et consolatus est me (*Ibid.*). »

(2) « Impie, crudelis et dire tyranne, non es confusus amputare feminæ, quod ipse in matre suxisti ? Ego enim habeo mamillas integras, intus, in anima mea, quas ab infantia Domino consecravi (*Ibid.*). »

de si atroces souffrances. On la menace de lui en faire subir de nouvelles, si elle ne se rend aux impudiques et impies désirs du tyran. « Vous n'obtiendrez jamais, dit Agathe, que je devienne parjure à mon céleste époux. Je n'invoque, je n'adore que le Dieu vivant; il est, vous le voyez, si puissant et si bon qu'il a daigné me rendre le sein que vous m'aviez arraché, et me guérir de toutes mes plaies (1). On l'entraîne de nouveau sur la place publique; on roule son saint corps sur des cailloux aux pointes aiguës et sur des charbons ardents, et on déchire tous ses membres délicats. Mais en même temps toute la ville tremble; le mont Etna fait éruption; le peuple voit, dans ces phénomènes, les signes de la colère du ciel prête à éclater, pour venger la sainteté et l'innocence des cruels outrages que leur faisait la terre. Le préfet, confondu, humilié, tremblant, se hâte de faire enlever à la vue du peuple la grande héroïne qui l'avait ému, et qui avait lassé la rage du tyran et triomphé de sa puissance. Rendue dans sa prison, Agathe s'y met à genoux, et, élevant ses mains pures vers le ciel, fait à Dieu cette belle prière : « Seigneur Jésus-Christ, mon bon maître, qui m'avez créée et m'avez de bonne heure ôté du cœur tout amour, tout attachement pour le monde, je vous rends grâce d'avoir séparé mon corps aussi de toute souillure et de toute impureté; je vous rends grâces aussi de m'avoir fait triompher de tant et si affreux tourments. Mais, assez, Seigneur,

(1) « Qui me dignatus est ab omni plaga curare, et mamillam meo pectori restituere, ipsum invoco Deum vivum (*Ibid.*). »

assez de ma demeure sur la terre ; ordonnez que j'aille vous embrasser dans le ciel, et y recevoir la couronne immortelle que vous m'avez préparée (1). » Le céleste Époux écoute cette prière et y fait droit. Agathe n'a pas fini de la prononcer qu'elle expire. Les chrétiens l'enterrent avec les plus grands honneurs, et personne n'ose s'y opposer. Loin de là, les païens eux-mêmes, se voyant toujours menacés par l'éruption de l'Étna, se rendent en foule au tombeau de la grande martyre, en enlèvent le voile qui enveloppait sa figure, et l'opposant au torrent de la lave qui menaçait d'engloutir la ville dans ses flots brûlants, obtiennent la grâce de l'arrêter (2). Or, il est facile d'imaginer que, dès ce jour-là, il n'y eut plus d'idolâtres à Catane, et que la ville et les pays environnants devinrent chrétiens : grâce aux prodiges des vertus et à la vertu des prodiges que Dieu s'était glorifié d'y opérer par une femme (3).

A quinze lieues de Catane se trouve la ville, jadis si célèbre, de Syracuse. Les merveilles du martyre de sainte Agathe y avaient eu du retentissement ; elles y

(1) « Stans B. Agatha in medio carceris, expansis manibus, orabat ad Dominum : Domine Jesu Christe, magister bone, qui me creasti, et tulisti a me amorem seculi, gratias tibi ago, quia corpus meum a pollutione separasti, et quia me fecisti vincere tormenta carnificum. Jube me, Domine, ad tuam immarcescibilem coronam feliciter pervenire (*Brev. rom. et Act. martyr.*). »

(2) « Paganorum multitudo fugiens ad sepulcrum virginis, tulerunt velum ejus contra ignem (*Ibid.*). »

(3) Nous avons deux hymnes de sainte Agathe, dont l'une par saint Isidore de Séville, publiée par les Bollandistes ; et deux magnifiques éloges, l'un par saint Adhelme, d'Angleterre, et l'autre par saint Methodius, patriarche de Constantinople.

avaient converti des idolâtres en grand nombre et y avaient affermi les fidèles dans la foi et dans la piété du christianisme. Un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis sa mort glorieuse. Le nom de sainte Agathe y inspirait la plus grande vénération pour ses vertus et la plus grande confiance dans l'efficacité de son intercession. L'une de ses plus ferventes dévotes était Lucie, noble vierge syracusaine, qui, par ses prières au tombeau de sainte Agathe, avait obtenu de Dieu la guérison de sa mère d'une maladie désespérée. Mais la meilleure manière de rendre un culte aux saints, c'est d'en imiter les vertus ; c'est ce que fit la jeune Lucie à l'égard de sainte Agathe : elle voulut en copier en elle-même la sainteté de la vie, ce qui la rendit digne de partager la gloire de sa mort. A l'imitation de sa sainte patronne, Lucie aussi avait embrassé la virginité volontaire, et s'y était consacrée par serment. Cependant, à l'occasion de ses fiançailles avec le Fils de Dieu, elle n'en réclama pas moins la dot que sa mère lui avait destinée pour le cas de son mariage avec l'homme, mais elle ne réclama cette dot que pour la distribuer aux pauvres (1) que le céleste Époux a choisis pour ses représentants (*Matth.*).

La virginité et la charité sont de belles dispositions pour le martyre ; aussi ne manqua-t-il pas à la vierge Lucie. Devenue célèbre dans la contrée, autant par ses vertus que par sa naissance et par sa

(1) « Exoravit ut quam dotem sibi data esset, Christi pauperibus distribui pateretur (*Brev. rom.*). »

beauté, le préfet Pasquasius en fut fort épris ; et n'espérant pas en faire son épouse avant d'en avoir fait une apostate du christianisme, il la menaça des plus cruels tourments si elle n'embrassait pas la religion des idoles. Mais l'âme vraiment chrétienne n'oublie jamais cette grande parole du Seigneur : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent pas tuer l'âme ; craignez plutôt Celui qui peut jeter l'âme et le corps dans la perdition de l'enfer (*Matth.*). » Ainsi les menaces de malheurs corporels, quels qu'ils soient, les menaces mêmes de la mort n'ont point de prise sur elle pour lui faire désert sa foi. C'est ce que Lucie apprit à son lâche tyran : au fur et à mesure que celui-ci insistait davantage dans ses menaces, la courageuse vierge ne se montrait que plus enflammée de l'amour de la religion chrétienne, plus éloquente à en défendre la vérité et à en exalter les grandeurs et la gloire. « J'ai compris, » lui dit le préfet, ne sachant pas qu'il avait affaire à une héroïne de l'Évangile, « j'ai compris, il n'y a rien à espérer de toi tant qu'il n'est question que de menaces. Mais tes grands mots finiront bientôt, lorsqu'on en viendra aux grands coups (1). » — « Tu te trompes », lui répondit Lucie, « les belles et courageuses paroles ne manqueront jamais aux vrais serviteurs de Dieu. Le Seigneur Jésus-Christ a dit ceci : « Lorsque

(1) « Quam ille quum tanto magis incensam videret ad celebrandas Christianæ fidel laudes, quanto magis ipse eam a sententia avertere conabatur : — Cessabunt, inquit, verba, cum ventum erit ad verbera (*Ibid.*). »

« vous serez appelés à rendre compte de votre foi
 « en présence des présidents et des rois, ne vous in-
 « quiétez pas de ce que vous avez à dire et de la ma-
 « nière de le dire ; car ce n'est pas vous qui parlez
 « alors, mais c'est le Saint-Esprit qui est en vous qui
 « parle pour vous et par vous (1) ». — « Tu as donc le
 Saint-Esprit en toi ? » reprit Pasquasius. — « Oui,
 certainement, » répondit la courageuse vierge ; « car
 ceux dont la vie est pieuse et pure sont des temples
 vivants du Saint-Esprit (2) ». — « S'il en est ainsi, »
 repartit le tyran, « je sais ce que j'ai à faire avec
 toi ; je vais te faire entraîner dans un lieu public où,
 en perdant ta chasteté, tu perdras aussi ton Saint-
 Esprit. » — « Erreur encore que cela, » lui dit Lucie ;
 « si tu me fais déshonorer malgré moi, tu ne me raviras
 pas la pudicité ; tu ne feras que m'en redoubler la
 couronne, et voilà tout (3) ».

Quelle connaissance parfaite de l'Évangile ! quelle
 fermeté d'esprit, quel calme, quelle sagesse, quelle
 fermeté, quelle grâce dans ces réponses de la petite
 chrétienne ! Il y avait là de quoi étonner le plus grand
 philosophe et apprivoiser l'humeur la plus farouche.

(1) « Cui virgo : Dei servis verba deesse non possunt, quibus a Christo
 « Domino dictum est (*Matth.*) : Cum steteritis ante reges et præsides, no-
 « lite cogitare quomodo aut quid loquamini ; dabitur enim vobis in illa hora
 « quid loquamini. Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus sanctus qui
 « loquitur in vobis (*Ibid.*). »

(2) « Quam cum Pasquasius interrogasset : Estne in te Spiritus sanctus ?
 « respondit : Caste et pie viventes templum sunt Spiritus sancti (*Ibid.*). »

(3) « At ille : Jubeo te ad lupanar duci, ut te Spiritus Sanctus deserat.
 « Cui virgo : Si invitam jusseris violari, castitas mihi duplicabitur ad coro-
 « nam (*Ibid.*). »

Mais les hauts personnages du paganisme n'étaient pas des hommes, ils n'étaient que des monstres n'ayant conservé de l'homme que le nom et la forme pour les dégrader. Ainsi le langage de la vierge, si plein de charme et en même temps si imposant et si grave, loin d'impressionner le tyran, le mit en fureur. Il ordonna que l'ange de la pureté fût enfermé dans l'ancre de la luxure, afin d'y être forcément violé. Mais en vain. Dieu rendit si prodigieusement lourd le petit corps de la vierge, que, malgré les plus grands efforts faits à différentes reprises, on ne put parvenir à l'enlever du lieu où il se trouvait. « Eh bien ! se dit alors le tyran, qu'on la brûle là, puisqu'elle ne veut pas en bouger. » On l'oint d'huile bouillante, on l'emplâtre de résine et de poix, on allume un grand feu autour d'elle. Mais les flammes ne la touchent pas plus que d'autres horribles tourments qu'on lui fait endurer ne l'achèvent; et ce n'est qu'après sa prière à Dieu de l'enlever de ce monde, que, transpercée à la gorge par le glaive, elle succombe; mais avant de rendre à Dieu son esprit, elle harangue la multitude qui assistait à cette lutte, et lui prédit que Dioclétien et Maximien allaient bientôt mourir, et que leur mort allait donner la paix à l'Église (1). Ainsi le dernier

(1) « Ira inflammatus, Luciam eo trahi jussit ubi ejus virginitas violaretur; sed divinitus factum est, ut firma virgo ita consisteret, ut nulla vi e loco dimoveri posset. Quamobrem, præfectus circum ipsam pice, resina ac fermenti oleo perfusam, ignem accendi imperavit; sed cum ne flamma quidem eam læderet, multis tormentis excruciatæ guttur gladio transigitur. Quo vulnere accepto, Lucia prædicens Ecclesiæ tranquillitatem, quæ futura erat, Diocletiano et Maximiano mortuis, spiritum Deo reddidit (*Ibid.*). »

soupir de cette belle âme, qui n'avait vécu ici-bas que pour l'édification et par la foi de l'Église, ne fut qu'un augure de félicitation, un acte de tendre amour pour l'Église !

Il ne faut pas oublier sainte Apollonie, martyrisée à Carthage, dans la même persécution où succomba saint Cyprien. Cette noble vierge, l'objet de l'estime et de la vénération universelle, non-seulement des chrétiens, mais des païens aussi, à cause de sa piété et de son dévouement, s'étant refusée à blasphémer le Seigneur, reçut tant et de si rudes coups sur la figure, que toutes ses dents lui tombèrent. Ce supplice ne l'ayant pas ébranlée, on alluma un grand feu auprès d'elle, et on la menaça de l'y brûler vive si elle persistait dans la confession du Seigneur : « Je suis prête, dit-elle, et je veux vous épargner la peine de m'y jeter. » Ainsi disant, elle s'élança intrépidement dans le bûcher, et parvient, par le feu, au rafraîchissement éternel, laissant ses bourreaux dans la confusion, et le peuple dans l'étonnement d'un si grand courage, que les femmes même puisaient dans la foi et les espérances du christianisme (*Eusèbe*, liv. VI).

§ 11. Glorieux martyre d'autres illustres vierges. — Sainte Victoire. — Emprassement courageux d'assister aux saints mystères. — La folie de la croix. — Un enfant de sept ans martyr. — Belle confession de sept sœurs. — Sainte Théodora et le ris des martyrs. — Charmante prière de sainte Théophila pour la conservation de sa virginité. — Prodiges par lesquels Dieu la lui conserve. — Jésus-Christ n'ayant jamais permis qu'aucune des vierges martyres fût violée.

Sous l'empereur Dioclétien, dans une ville de l'Afrique proconsulaire nommée Abisine, une autre magni-

fique confession de la foi eut lieu, de la part de quarante-neuf martyrs, trente-deux hommes et dix-sept femmes; et ce fut encore l'attitude sublime de ces femmes qui augmenta le courage des hommes et rehaussa singulièrement la gloire de cette confession. Fortunatien, frère de sainte Victoire, et encore attaché au paganisme, pour obtenir grâce en faveur de sa sœur, disait au proconsul : « Seigneur, c'est cet entêté, ce fanatique de Dativus qui a séduit ma sœur, et qui, avec Restituta et Seconda, l'a amenée dans cette colonie et l'a fait initier aux mystères des chrétiens, dans la maison du prêtre Saturnin. C'est lui, Dativus, qui est le vrai coupable de l'égarement de ces femmes. Le malheureux n'entrait jamais dans notre maison sans y faire, parmi les jeunes filles, des dupes de ses persuasions et des victimes de son fanatisme. » — « Non, ce n'est pas vrai, » s'écrie Victoire, doublement indignée de ces propos de son frère, qui aggravait la situation de Dativus et compromettaient le bonheur qu'elle se promettait d'être martyre. « Non, ce n'est pas vrai; personne ne m'a persuadé de quitter ma maison pour venir à Abisine. Je n'y suis pas venue avec Dativus; je n'y suis venue qu'avec mes sœurs, et je puis prouver cela par le témoignage de mes concitoyens. J'ai tout fait de mon propre mouvement et par ma volonté. Je suis venue ici parce que je savais que chez le prêtre Saturnin, qui est notre père et notre guide à tous, il y avait assemblée de mes confrères, les chrétiens, et que l'on y dispensait les mystères sacrés du Seigneur. Oui, j'ai vraiment assisté à cette assemblée; j'ai célébré ces mystères, parce que je suis

chrétienne. — Ne faites pas attention à ce qu'elle dit, reprit alors Fortunatien au proconsul ; ma pauvre sœur est folle, et depuis longtemps. » Par ces mots, Fortunatien faisait allusion à la vie sainte et parfaite que Victoire avait jusqu'alors menée au milieu d'une famille de fanatiques idolâtres. Également distinguée par sa naissance, par son esprit et par sa beauté, elle s'était fait remarquer, dès son enfance, par les plus hautes vertus du christianisme, et particulièrement par son amour de la pureté. Ses parents ayant voulu la marier malgré elle à un grand et riche seigneur, la noble vierge s'était échappée de la maison, se lançant dehors par une fenêtre, et s'était réfugiée à l'église, l'asile de la pudeur, où elle prononça le vœu solennel de virginité : c'est ce que son frère appelait *de la folie*. C'était, comme on le voit, la sainte folie de la croix, dont à l'exemple des apôtres, tous les vrais chrétiens ont toujours fait leur gloire, et qui fait l'homme vraiment sage devant Dieu.

Ainsi Victoire s'estimant heureuse d'avoir été appelée folle pour Jésus-Christ : *Nos stulti propter Christum* (I Corinth.), se contenta de répondre : « Non, je n'ai nullement, comme on le prétend, perdu l'esprit. La preuve en est que je n'ai jamais changé dans ma manière de penser et dans ma conduite. Ce que je veux maintenant, je l'ai toujours voulu ; ce que je suis maintenant, je l'ai été toujours. » Cette conversation avait lieu en présence du noble martyr saint Saturnin, qu'on tirait sur le chevalet, et de tous les autres confesseurs qu'on fouettait et tourmentait de diffé-

rentes manières sous les yeux de Victoire. Aussi le proconsul lui dit : « Prends garde à toi ; autrement, vois-tu le traitement qui t'est réservé ? Sois sage ; suis les conseils de ton frère, et va avec lui ; c'est l'unique moyen de te sauver. » Victoire répond : « Je suis dans mon sens. C'est pour mon propre bien que j'ai assisté à l'assemblée, en compagnie de mes confrères les chrétiens, et que j'y ai participé aux mystères du Seigneur. Je ne veux pas me sauver dans ce monde et me perdre dans l'autre. Quant à suivre mon frère, » ajouta-t-elle, répétant les paroles du Seigneur, « mes frères, mes vrais frères sont ceux qui accomplissent la volonté de Dieu, de mon Père céleste, et je n'en connais pas d'autres : *Qui fecerit voluntatem Patris mei, hic frater meus est* (Matth.). »

C'est encouragé par cette belle et noble confession de Victoire, qu'Hilarion, enfant de neuf ans et l'un de ces trente-deux confesseurs, sommé par le proconsul de désavouer le christianisme, répondit sans la moindre hésitation : « Je n'en ferai rien. Je suis et je veux être chrétien, et c'est pour cela que j'ai voulu, de ma propre volonté, assister à l'assemblée avec mon père et mes frères. — Mais je te ferai raser la tête, lui dit le proconsul ; je te ferai couper le nez et les oreilles, et je te laisserai dans cet état. — Faites tout ce que vous voudrez, répondit Hilarion, en élevant la voix ; je suis chrétien, et toutes vos menaces ne me feront jamais cesser de l'être. » Restitute et Seconde se montrèrent aussi constantes que leur noble sœur Victoire dans leur confession de la foi ; aussi lui furent-elles

associées dans le tourment de mourir de faim dans un cachot (*Act. sinc.*).

Voici encore un beau drame qui, à la même époque, eut lieu à Thessalonique, et dont six nobles sœurs, les vierges Chionia, Agape, Irène, Cassia, Philippa et la veuve Eutychia, furent les principaux acteurs. Traduites devant le tribunal du gouverneur Dulcetius, et accusées de ne pas avoir voulu livrer aux païens les Livres saints et de ne pas avoir voulu manger des victimes immolées aux idoles : « Quelle folie est la vôtre, leur dit le magistrat, de ne vouloir pas obéir aux édits de nos pieux empereurs ! Quel mal y a-t-il à manger des sacrifices des dieux ? Pourquoi vous y refusez-vous ? » A quoi Agape répondit : « Parce que je suis chrétienne » ; Chionia : « Parce que je crois au Dieu vivant, et que je crois que vos dieux ne sont que des démons » ; Irène : « Par la crainte de Dieu » ; Cassia : « Parce que je veux sauver mon âme » ; Philippa : « Parce qu'il vaut mieux mourir que manger de vos sacrifices » ; et Eutychia : « Parce qu'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Ensuite ayant, selon les lois, fait garder en prison jusqu'à sa délivrance Eutychia, qui était enceinte du jeune mari qu'elle venait de perdre, le gouverneur reprit l'interrogatoire des accusées, et dit à Agape : « Que veux-tu faire ? Veux-tu obéir aux ordres des empereurs ? — Il n'est pas à propos que je livre mon âme à Satan. — Et toi, Chionia, que dis-tu ? — Je dis que notre résolution est inébranlable et que personne ne peut pervertir notre esprit. — Et moi, reprit le tyran

tout haut, j'ordonne qu'Agape et Chionia soient présentement jetées vives au feu jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour avoir, par un esprit de malice et de contradiction, violé les édits sacrés des empereurs, et pour s'être jusqu'à présent obstinées à professer la téméraire et fausse religion des chrétiens. » L'horrible sentence fut à l'instant même exécutée sous les yeux de leurs sœurs, qui, loin d'être ébranlées par cet affreux spectacle, se montrèrent encore plus fermes dans leur confession, et, condamnées au même supplice, elles montèrent sur le grand bûcher qu'on avait allumé, en chantant des psaumes, et y furent consumées en bénissant le Seigneur (*Act. sinc.*).

Sainte Théodote Sabine mérite bien, elle aussi, que nous en disions quelques mots. Arrêtée à Smyrne, en compagnie de l'illustre prêtre et martyr saint Pionius, et sommée d'obéir aux ordres de l'empereur de sacrifier aux idoles, elle s'écria à haute voix : « Nous n'obéissons qu'au vrai Dieu. » On fait subir un long interrogatoire à saint Pionius; le saint prêtre s'en tire d'une manière triomphante, jusqu'à couvrir de confusion ses adversaires et leur imposer silence. Sainte Sabine assistait à cette discussion, le rire sur les lèvres, le bonheur dans le cœur. « Tu ris, lui dit d'une voix menaçante l'un des bourreaux, mais bientôt tu ne riras plus. Tu souffriras ce que tu ne voudrais pas souffrir. Rappelle-toi qu'on jette dans des lieux publics les femmes qui ne veulent pas sacrifier aux dieux. — Je ris, répondit Sabine, parce que je suis chrétienne, et que, si Dieu le veut, je rirai encore et je rirai tou-

jours. Quant à la honte dont on me menace, je ne m'en inquiète pas : *le Dieu de la sainteté et de la pureté y pourvoira.* — Qui es-tu, lui demanda le magistrat, et quel est ton nom? — Je m'appelle Théodora Sabine, et je suis chrétienne. — Si tu es chrétienne, de quelle Église es-tu? — De l'Église catholique. — Quel Dieu adores-tu? — J'adore le Dieu tout-puissant qui a créé le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, et ce Dieu, nous le reconnaissons par Jésus-Christ, son Verbe. » On veut l'amener au temple, mais la martyre se couche à terre, de peur qu'on ne crût qu'elle y entrerait volontairement ; on est obligé de l'y entraîner de vive force, mais elle criait haut : « Je suis chrétienne et je ne sacrifie pas ! » Et c'est dans cette confession que, condamnée au feu, elle acheva son martyre, en conservant intacte, comme elle l'avait espéré, sa virginité. (*Eusèbe*, liv. IV).

Voyez encore un autre exemple de la protection miraculeuse par laquelle Dieu a sauvé, au milieu des plus grands dangers, l'honneur des saintes vierges qui s'étaient consacrées à lui. La vierge Théophila, ayant été, elle aussi, sous Maximien, condamnée à être déshonorée, pendant qu'on l'entraînait au lieu infâme, recommandait sa pudeur virginale à Dieu par cette douce et sublime prière : « O mon Jésus ! ô mon amour, ma
 « lumière, mon esprit, gardien de ma chasteté et de ma
 « vie, daignez regarder au danger où se trouve expo-
 « sée celle qui vous a été fiancée ! Hâtez-vous, afin que
 « les loups ne déchirent pas votre brebis. O mon divin
 « époux, conservez votre épouse ! O fontaine de toute

« pudeur, conservez ma pudeur (1)! » Après avoir ainsi prié, pleine de confiance dans la protection d'en haut, elle n'eut plus peur; et, parvenue à la maison impure, elle la convertit en asile de pureté, en temple de méditation et de prière; car, tirant de son sein le livre des saints Évangiles, elle se mit à lire avec le plus grand recueillement et le calme le plus parfait (2). Plusieurs jeunes gens voulurent pénétrer dans ce lieu pour insulter à l'ange terrestre qui s'y trouvait enfermé; mais l'ange céleste s'y trouvait aussi d'une manière visible pour défendre la chaste épouse de son divin Maître; et il frappa de mort subite le premier de ces insolents, rendit aveugle le deuxième, et punit en différentes manières tous les autres. Personne n'ose donc plus aborder ce lieu redoutable, sans des intentions plus que pures. L'esprit de luxure s'étant converti en esprit de dévotion, on vient auprès de Théophila pour la vénérer, et non pour l'outrager; et on la trouve assise de la manière la plus honnête, absorbée dans la lecture du livre sacré, et à son côté un jeune homme debout, d'une beauté qu'on n'avait jamais vue, rayonnant d'une lumière ineffable, qui consolait les cœurs pieux, et lançait de ses yeux des foudres qui terrifiaient les méchants (3); et la foule des païens stupéfaits de

(1) « Mi Jesu! meus amor, mea lux, meus spiritus, meus custos castitatis et vitæ, vide eam quæ tibi desponsata est! Festina, ne lupi tuam pecudem lanient; serva, Sponse, sponsam; meam serva castitatem, fons castitatis (*Surius*, in Vita). »

(2) « Ingressa prostibulum, librum Evangeliorum e sinu protulit, attenteque legit. »

(3) « Affuit angelus, qui primum juvenem procacem, ad eam ingredi volen-

s'écrier : « Ah ! que le Dieu des chrétiens est grand ! Il n'y a pas d'autre Dieu grand hors de lui (1) ! »

A propos de tels prodiges, par lesquels cette héroïque vierge, aussi bien que sainte Agnès, sainte Lucie et sainte Sabine ont conservé sans tache le lis de leur pureté au milieu des plus redoutables périls, « C'est une chose bien merveilleuse, dit Cornélius à Lapidé, et bien digne d'être remarquée dans la vie et le martyre de nos saintes vierges, qu'un grand nombre de jeunes filles, de la plus rare beauté, aient été, par les plus impurs tyrans, sollicitées et poussées au mal par des promesses, des menaces et par la violence, que très-souvent elles aient même été condamnées par un jugement public à être déshonorées, et que cependant on n'y lise pas qu'une seule d'elles ait jamais été violée ; mais qu'au contraire on y voie que toutes, par la protection de Dieu et des anges, ont maintenu leur virginité, et que par là elles ont rehaussé la gloire de leur martyre (2). » Saint Basile avait fait la même remarque (*De vera virginit.*).

« tem, morte, secundum cæcitate, alios aliis pœnis mulctavit ; ita ut nemo
 « amplius ad eam ingredi auderet ; sed libidine in reverentiam versa, cum
 « plures religione tacti, locum intrassent, viderunt Theophilam honeste se-
 « dentem et libro incumbentem ; adolescentem quemdam prope eam stantem,
 « luce ineffabili, pulchritudine incredibili, veluti quædam fulminis tela emit-
 « tentem oculis. »

(1) « Attonitis gentilibus et exclamantibus : Quid est sicut christianorum
 « Deus (*Ibid.*) ! »

(2) « Mirum hoc et notatu dignum in vita et martyrio SS. Virginum, quod
 « cum pulcherrimas virgines, ab impurissimis tyrannis, promissis, metu et
 « vi ad stuprum sollicitatas, imo publico judicio damnatas, sæpiissime legamus,
 « nullam tamen violatam, sed omnes, Deo et angelis tutoribus, virginitatem
 « conservasse adeoque auxisse martyrio conspiciamus (A LAPIDÉ, in I, ad
 « *Corinth.* VII.). »

§ 18. Encore un exemple de la protection divine en faveur de l'intégrité des saintes vierges. — Martyre de saint Didyme et de sainte Théodore, rapporté par saint Ambroise, chef-d'œuvre d'éloquence et de grâce. — Touchant drame entre ces deux héros chrétiens, prenant, le soldat le vêtement de la vierge, et la vierge le vêtement du soldat, et se disputant tous les deux la mort. — Sainte Catherine convertissant les philosophes. — Prodiges de son savoir, gloire et triomphes de son martyre.

Enfin voici un prodige d'un nouveau genre, que Dieu a opéré dans le même but; c'est celui de l'héroïsme qu'il inspira à un jeune soldat chrétien, de donner sa vie pour sauver la pudeur d'une vierge chrétienne. Ce soldat s'appelait Didyme; la vierge, Théodora. Ce touchant drame s'est passé à Alexandrie. Les Actes des martyrs en contiennent le récit; saint Ambroise en a été le panégyriste, et ce panégyrique de l'orateur chrétien vaut bien les chefs-d'œuvre d'élégance et de grâce de l'éloquence païenne. Nous emprunterons aux uns et à l'autre les couleurs pour tracer cet intéressant tableau. « C'était, dit saint Ambroise, une vierge, se dérochant toujours à la vue des hommes; mais autant elle tâchait d'éviter leurs regards, autant elle enflammait leurs cœurs; la beauté qu'on entend célébrer et qu'on ne voit pas est plus recherchée. Afin donc de ne pas alimenter plus longtemps la passion de ses prétendants, par l'espoir de la posséder, elle leur fit connaître qu'elle venait de contracter avec Dieu l'engagement de vivre dans la virginité. Cette résolution mit ces scélérats en fureur; en cessant de l'aimer, ils la trahirent, ils la dénoncèrent comme étant chrétienne, et la voilà en butte à la persécution. Elle ne la fuit pas; elle se prépare au combat, elle ne se préoccupe que du danger de sa pudeur;

quant à la mort, Théodora est si religieuse qu'elle ne la craint pas, est si pudique qu'elle l'appelle de tous ses vœux (1). »

On la traduit devant le propréteur Proculus, et l'interrogatoire commence : « De quelle condition es-tu ? — Je suis chrétienne (« mot sublime, s'écrie ici M. Ca-
« pefigue, qui prouve que sous cette loi il n'y a déjà plus
« de maître ni d'esclave »). — Mais je te demande ta condition ; es-tu esclave, ou ingénue ? — Je t'ai dit que je suis chrétienne (2). » Le juge fait appeler le curateur de la cité et lui demande : « Quelle est cette fille ? — Elle se nomme Théodora, et sa naissance est illustre. » Le juge continue : « Puisque tu es bien née, pourquoi refuses-tu de te marier ? — J'ai voué à Jésus-Christ ma virginité (3). — Ne persiste pas dans cette folie, et sacrifie aux dieux immortels, à Isis, la protectrice de cette ville et de l'Égypte entière. — Je ne veux pas. — Tu vas donc être conduite aux fers ? — Cela ne m'effraye pas... » Et on la renferme dans la prison publique.

Enfin, le jour de la couronne arrive. La salle du tri-

(1) « Virgo fuit fugitans publicos visus ; sed quo magis virorum evitabat
« oculos, eo amplius incendebat. Pulchritudo enim audita, nec visa, plus
« desideratur. Itaque sancta virgo, ne diutius alerentur cupiditate, spe po-
« tiendi, integritatem pudoris professa, sic restinxit improborum faces, ut
« non jam amaretur, sed proderetur. Ecce igitur persecutio. Puella, fugere
« nescia, corde pavida, ne in insidiatore pudoris incideret, animum ad vir-
« tutem paravit : tum religiosa, ut mortem non timeret ; tam pudica, ut
« etiam expectaret (AMBROS., *de Virginib.*).

(2) « Cujus conditionis es ? — Christiana sum. — Ancilla, aut ingenua ? —
« Jam tibi dixi : Christiana sum (Act. SS. *Didym. et Theod.*).

(3) « Quare, ingenua cum sis, nubere noluisti ? — Propter Christum
« (*Ibid.*).

bunal est envahie par la foule, curieuse de voir comment finirait cette lutte entre la superstition armée du pouvoir et une jeune vierge si distinguée par sa noblesse, sa beauté et sa vertu, et venant de provoquer un double combat en faveur de la religion en méprisant les idoles, et en faveur de la virginité, en refusant le mariage (1). L'on s'aperçoit que la jeune athlète a autant de courage pour mourir que de peur d'être déshonorée, et que les regards insolents des hommes la blessent bien plus que tous les tourments du monde ne l'effrayent. Donc, sur l'espérance qu'elle aurait sacrifié sa religion au désir ardent de se conserver intacte, on lui ordonne de choisir l'un des deux, ou de sacrifier aux dieux, ou d'être exposée dans un lieu infâme pour y être violée. Voyez par là quel est le culte que rendent à leurs dieux ceux qui ont recours à de tels moyens pour les venger, et quelles doivent être les mœurs de ceux qui prononcent de tels jugements (2)!

En écoutant cet infâme arrêt, la sainte fille ne se décourage pas. Me voilà, se dit-elle, dans l'alternative cruelle de perdre ou la foi ou l'intégrité! Mais je me souviens que Judith, parce qu'elle eut confiance en Dieu, parvint à sauver sa patrie sans perdre sa pudeur. Eh bien! j'en ferai de même, et j'aurai peut-être, moi aussi,

(1) « Venit coronæ dies. Maxima omnium expectatio. Producitur puella, duplex professa certamen, et castitatis et religionis (S. Ambros.). »

(2) « Ubi viderunt constantiam professionis, metum pudoris, paratam ad crætiatus, erubescens ad aspectus, recogitare cœperunt quemadmodum, specie castitatis, religionem tollerent. Aut sacrificari ergo virginem, aut in lupanari exponi jubent. Quomodo deos suos colunt, qui sic vindicant! Aut quemadmodum ipsi vivunt, qui ita judicant (Ibid.)! »

le bonheur de conserver la chasteté en demeurant fidèle à la religion (1).

Ici mon discours commence à rougir, et n'ose continuer un récit de faits criminels et honteux. Fermez donc vos chastes oreilles, vierges du Seigneur, pour ne pas entendre qu'une vierge du Seigneur est enchaînée et renfermée dans un lieu de débauche. Mais que dis-je?... au contraire, ouvrez vos oreilles, vierges sacrées, pour entendre qu'une vierge de Jésus-Christ peut bien être ainsi exposée, mais qu'elle ne peut pas être déshonorée. Là où est la vierge de Dieu, est le temple de Dieu; et loin que les lieux les plus impurs puissent entacher la sainte chasteté, cette chasteté efface la honte des lieux les plus impurs (2).

Les pétulants accourent en foule. La colombe est enfermée dedans; les vautours volent en bourdonnant au dehors. C'est à qui aura le triste honneur de saisir le premier la proie. En attendant, la jeune fille, comme si elle se trouvait à la maison de la prière et non pas au séjour du crime, élève ses mains pures vers le ciel et dit: « Seigneur Jésus-Christ, vous qui avez empêché des lions féroces de déchirer le corps d'une vierge

(1) « Hic puella ipsa secum : Hodie, aut martyr, aut virgo.... sed Judith, quæ se religioni commisit, et pudorem servavit et patriam; fortassis et nos, servando religionem, servabimus etiam castitatem (*Ibid.*). »

(2) « Jamdudum verecundatur oratio mea; et quasi adire criminosam gestorum seriem atque explanare formidat. Claudite aurem, virgines; ducitur puella ad lupanar... Sed aperite aurem, virgines; Christi virgo exponi potest, violari non potest. Ubi cumque virgo Dei est, templum est Dei; nec turpia loca infamant castitatem, sed castitas etiam loci abolet infamiam (*Ibid.*). »

(de sainte Thècle), vous pouvez dompter aussi les instincts encore plus féroces de ces hommes! Jadis le feu se convertit en rosée pour les Chaldéens renfermés dans la fournaise de Babylone, et l'eau de la mer se suspendit en montagne pour laisser passer les Juifs. Ce furent, non pas des phénomènes de la nature, mais des prodiges de votre miséricorde. Soyez donc miséricordieux envers moi aussi, et faites en sorte que je ne sorte que vierge de ce lieu, où on m'a enfermée pour y être déshonorée, afin qu'aujourd'hui encore votre puissance soit reconnue, et votre nom béni (1)! »

Théodora avait à peine achevé cette prière, que voilà un homme, d'autant plus redoutable qu'il était un soldat, entrant comme d'assaut dans sa prison; et la tendre vierge de tressaillir d'effroi, de se couvrir de ses derniers vêtements et de s'étreindre en elle-même! (2). Mais le soldat, du ton le plus doux et le plus respectueux, lui dit : « Ma sœur, ma sœur, ne t'effraye pas (3), je ne suis pas ce que j'apparais. Loup à l'extérieur, intérieu-

(1) « Fit ingens petulantium concursus. Clausa est intus columba, strepunt accipitres foris. Certant singuli, quis primus prædam invadat. At illa, quasi ad domum venisset orationis, non ad turpitudinis diversorium, manibus ad cælum levatis : Christe, inquit, qui domuisti virgini ferros leones, potes etiam domare hominum feros mentes. Chaldæis rojavit ignis ; Judæis se unda suspendit, tua misericordia, non sua natura. Benedicatur et nunc nomen tuum ; ut quæ violanda venit, virgo discedam » (*Ibid.*). »

(2) « Vix precem compleverat, et ecce vir, militis specie terribilis, irrupit. Quemadmodum virgo tremuit (*Ibid.*) ! »

(3) « Cui miles : Ne, quæso, paveas, soror (*Ibid.*). »

rement je ne suis, je te l'assure, qu'un agneau (1). En qualité de ton frère dans la foi de Jésus-Christ, je suis venu ici pour te sauver, non pour te perdre, et pour que tu veuilles bien me sauver, moi aussi, en te sauvant toi-même; car tu peux faire que moi, qui ai eu l'air d'entrer ici dans des intentions criminelles, n'en sorte que martyr. Vite, changeons nos habits. Vierge héroïque, mes habits de soldat conviennent aussi bien à ton courage, que tes habits de vierge conviennent à la pureté de mes desseins; et les uns et les autres conviennent bien à des disciples de Jésus-Christ! Ton vêtement va faire de moi un vrai soldat de la foi; le mien va conserver en toi une vierge à l'Église. Hâte-toi donc, sœur, de prendre mes dépouilles, capables de cacher en toi la femme, et donne-moi les tiennes, capables de consacrer en moi un martyr. Ne crains pas que rien ne manque à notre sacrifice. Dans ma personne, je vais rendre à Dieu l'hostie qui lui était préparée dans la tienne, et tu vas me remplacer dans ma qualité de soldat de Jésus-Christ. » Oh! le beau et charmant spectacle que présentait alors ce lieu infâme, où deux chrétiens se disputèrent la palme du martyr (2)!

(1) « Non sum quem vides; foris sum lupus, intrinsecus sum autem agnus
« (*Acta*). »

(2) « Frater huc veni salvare animam, non perdere. Serva me, ut ipsa ser-
« veris. Inverecundus ingressus sum; si vis, martyr egrediar. Vestimenta
« mutemus. Conveniunt mihi tua, et mea tibi: utraque Christo. Tua vestis
« me verum militem faciat, mea te virginem. Sume habitum qui abscondat
« feminam; trade, qui consecret martyrem... Ne vereare ne quid pereat
« sacrificio. Ego pro te hostiam Deo reddo, tu pro me militem Christo.
« Quæ pompa illa, quæ gratia, cum, in turpi loco, de martyrio decertarent!
« (*Ambros.*) »

Le changement des habits s'étant fait, la jeune fille, à la faveur de son équipement, sous les insignes militaires d'un soldat des cohortes, sort inaperçue, échappe au danger ; et, — chose qui ne s'était jamais vue, — d'un lieu d'impudicité sort une vierge, mais une vierge de Jésus-Christ (1), tandis que le soldat reste là habillé en femme.

« Qu'est-il donc arrivé? » s'écria le premier qui entra après la sortie de la vierge. « On n'avait enfermé ici qu'une jeune fille, et voilà qu'on y trouve un homme! J'avais entendu, sans le croire, que le Dieu des chrétiens avait changé l'eau en vin; le voilà commençant maintenant à changer encore les sexes! Partons, partons vite d'ici, pendant que nous sommes encore ce que nous étions, des hommes (2)! »

On devine l'énigme, et Didyme, conduit devant le propréteur, est interrogé à son tour : « Qui t'a engagé à sauver cette fille? — C'est Dieu qui m'a amené ici, et m'a inspiré de faire ce que j'ai fait. — Où est Théodora? — Par le Christ! je l'ignore; seulement je suis certain que, comme elle est la servante de Dieu, Dieu a voulu par ce moyen la conserver intacte (3). » — Sur cette assertion, il fut emprisonné pour la vierge et

(1) « Quid plura, mutato habitu, evolat virgo de laqueo; et, quod nulla viderunt sæcula, egreditur de lupanari virgo, sed Christi (*Ibid.*). »

(2) « Quid est hoc? Puella ingressa est, vir videtur. Audieram, et non credideram, quod aquam Christus in vinum convertit; jam mutare cœpit et sexus. Recedamus hinc, dum adhuc, qui fuimus, sumus (*Ibid.*). »

(3) « Quis te submitisit ut salves? — Deus me misit. — Ubi est Theodora? — Per Christum, nescio. Certus sum quoniam est ancilla Dei; Deus autem custodivit eam immaculatam (*Acta.*). »

condamné à sa place. Une telle couronne était due à un tel vainqueur. Ainsi, du lieu de l'infamie, sont sortis non-seulement une vierge, mais aussi un martyr ! (1).

On allait exécuter Didyme, lorsque Théodora se présenta sur le lieu du supplice, où tous les deux se disputèrent la mort. Didyme disait : « Tu n'as rien à faire ici, c'est moi qu'on a ordonné de tuer. La sentence qui me condamne t'absout et te met tout à fait hors de cause (2). — Mais non, criait Théodora; lorsque j'ai consenti que tu prisses ma place, ce fut afin de sauver ma pudeur; ce ne fut pas afin de te faire subir ma mort. Si l'on ne demande que du sang, je n'ai besoin qu'aucun se porte caution pour moi; j'ai de quoi payer moi-même. Cette sentence de mort, qui a été prononcée pour moi, me regarde, et ne regarde que moi. Mes membres, qui redoutaient le déshonneur, sont aptes à la mort. J'ai voulu éviter l'affront, et non décliner le martyre. Je ne t'ai cédé que mes vêtements; je n'ai pas renoncé à ma profession. Si tu veux me sauver de la mort, tu m'auras donné le change, tu ne m'auras pas rachetée... Mais nous pouvons satisfaire tous les deux nos désirs, pourvu que tu consentes à ce que je meure la première. Si tu restes en vie après moi, tu n'as rien à craindre, hors la mort; mais si, moi,

(1) « Indicio rei, quia debebatur tanto corona victori, miles damnatus est pro virgine, qui pro virgine comprehensus est. Ita de turpi loco non solum virgo, sed etiam martyr exivit (*Ambros.*). »

(2) « Fertur puella ad locum supplicii cucurrisset; certasse ambo de nece; cum ille diceret: Ego sum jussus occidi. Te absolvit sententia, quando me tenuit (*Ibid.*). »

vierge, je reste en vie après toi, j'ai encore à craindre pour ma pudeur. Ce sera plus glorieux pour toi d'avoir fait une martyre d'une vierge en danger, que de remettre dans le danger une vierge prête à devenir martyre (1). »

Cette belle harangue de la jeune héroïne l'emporte. Didyme s'y rend, et consent qu'elle soit immolée la première. Ce furent deux à combattre; mais ce ne fut qu'une seule victoire. Les deux couronnes ne furent pas divisées, mais l'une ajoutée sur l'autre, à la même confession. C'est ainsi que ces saints martyrs se prêtaient mutuellement secours, et que l'un commença cette glorieuse confession qu'accomplit l'autre (2).

Les gymnases des philosophes exaltent Damon et Pythias; et certainement la confiance de l'un et le dévouement de l'autre sont admirables! Mais la gloire de ces deux amis ne vaut pas celle de nos deux martyrs. Là c'étaient tous les deux des hommes; ici l'une a été une jeune fille qui a dû, avant tout, triompher de la

(1) « At illa clamare cœpit : Non ego te mortis vadem elegi ; sed jacturam
 « pudoris expavi. Si sanguis exposcitur, fidejussorem non desidero ; habeo
 « unde solvam. In me lata est sententia, quæ pro me lata est... Sufficiunt
 « membra morti, quæ pavebant injuriæ. Ego opprobrium declinavi, non mar-
 « tyrium. Tibi cessi vestem, non professionem mutavi. Quod si mihi præ-
 « ripis mortem, non redemisti me, sed circumvenisti... Possumus uterque
 « sententiæ satisfacere, si me prius patiaris occidi. In te non habent aliam,
 « quam exerceant pœnam ; in virgine obnoxius pudor est. Itaque glorio-
 « sior eris si videaris de virgine periclitante martyrem fecisse, quam de
 « martyre periclitantem virginem reddidisse (*Ibid.*). »

(2) « Duo contenderunt, et ambo vicerunt. Nec divisa corona, sed addita.
 « Ita sancti martyres, sibi beneficia conferentes, altera principium martyrio
 « dedit, alter effectum (*Ibid.*). »

faiblesse de son sexe. Là le roi pardonna ; ici les tyrans sévirent. Là, l'un devait nécessairement mourir, ayant été condamné pour crime ; ici la volonté des deux héros a été parfaitement libre. Ceux-là rivalisèrent par amitié ; ceux-ci rivalisèrent pour la couronne du martyr. Ceux-là furent les héros des hommes ; ceux-ci, les héros de Dieu (1).

Enfin, Dieu s'est plu à manifester sa puissance par l'infériorité et la faiblesse du *sexe dévoué*, même dans l'ordre intellectuel, afin qu'il fût constaté que la vierge, que le christianisme forme et inspire, n'est étrangère à aucune espèce de gloire. Sainte Catherine, illustre vierge et martyre de la savante ville d'Alexandrie, en est un exemple. Chrétienne dès son enfance, sa ferveur pour la foi ne l'ayant pas empêchée de s'appliquer, dès ce même âge, avec le plus grand transport, à l'étude des sciences et de la littérature, elle y fit de si étonnants progrès qu'à dix-huit ans elle éclipsait déjà, par sa doctrine, les hommes les plus savants, comme par sa sainteté elle laissait de beaucoup derrière elle les hommes les plus saints (2). C'était le temps où Maximin sévissait de la manière la plus barbare contre les chré-

(1) « Philosophorum gymnasia Damonem et Pythiam in cœlum ferunt. « Utrumque præclarum ; alter mortis vadem invenit, alter se obtulit. Digna « laude, sed minora nostris. Nam illic ambo viri ; hic una virgo, quæ primo « etiam sexum vinceret. Illi amici, isti incogniti. Ille pepercit ; isti occide- « runt. Inter illos, in uno obnoxia necessitas, in his amborum voluntas li- « bera. Illis studii sui finis amicitiae gratia ; istis corona martyril. Illi enim « certaverunt hominibus ; isti Deo (*Ibid.*). »

(2) « A prima ætate studia liberalium artium cum fidei ardore conjungens, « brevi, ad eam sanctitatis et doctrinæ perfectionem pervenit, ut decem et « octo annos nata, eruditissimum quemque superaret (*Brev. rom.*). »

tiens en Égypte, pendant que Sévère en faisait de même à Rome et dans le reste de l'empire. Tout tremble, tout se courbe devant les volontés sanglantes du tyran ; et personne n'ose élever la voix en faveur de l'Église persécutée. Or, ce qu'aucun homme n'eut alors le courage de faire, une femme, une jeune vierge, Catherine le fit. Allant trouver l'empereur, elle lui reproche avec la plus grande liberté son affreuse férocité contre les chrétiens, et même elle lui prouve, par les arguments les plus forts, la vérité du christianisme et la nécessité de l'embrasser et de le suivre pour obtenir le salut (1). Maximin, étonné autant de la doctrine et de la sagesse de la jeune femme que de son courage, la faisant garder chez lui, y fait venir de toute part tous les savants, tous les philosophes de la fameuse école d'Alexandrie, et leur ordonne de disputer sur la religion avec Catherine, en leur promettant de grands prix, s'ils parvenaient à réfuter ses raisonnements et à l'attirer, de la profession de la foi chrétienne, au culte des idoles (2). On se met à l'œuvre ; mais c'est tout le contraire qui arrive. Loin que ces grands philosophes aient pu confondre et attirer la jeune fille au paganisme, ce fut la jeune fille qui les confondit et les attira au christianisme ; et, ce qui est encore plus étonnant, la plupart de ces savants non-seulement se rendirent à la force

(1) « Non dubitanter Maximinum adiit, eique nefariam immanitatem ob-
 « jiciens, sapientissimis rationibus Christi fidem ad salutem necessariam esse
 « affirmavit. »

(2) « Cujus prudentiam Maximinus admiratus retineri eam jubet, arcessi-
 « tis undique sapientissimis hominibus magnisque propositis præmiis qui
 « convictam Catherinam a Christi fide ad idolorum cultum perduxissent. »

des raisons de Catherine, mais ils y puisèrent tant d'estime et de transports pour la religion chrétienne et d'amour pour Jésus-Christ, que, venus là comme ses contradicteurs, ils se changèrent en ses confesseurs et devinrent ses martyrs (1). Furieux d'une si éclatante défaite que le culte des idoles venait de recevoir par une jeune femme, Maximin s'acharna contre elle, et il n'y eut pas de tourment qu'il ne lui fit éprouver : le fouet, le chevalet, les ongles de fer, la roue aux pointes aiguës et enfin le glaive, tout fut essayé contre elle pour en déchirer les chairs virginales et venger par sa mort le paganisme terrassé. Mais ces traits d'une cruauté désespérée ne firent qu'augmenter la honte et les pertes de cette prétendue religion. Maximin eut le chagrin de voir que la doctrine et la constance de Catherine avait fait des conquêtes, même chez lui et dans sa propre famille. Sa femme et Porphirius, le commandant en chef de l'armée impériale, ayant visité Catherine dans sa prison, furent, par sa prédication, convertis au christianisme, et, confessant Jésus-Christ, reçurent, eux aussi, en sa compagnie, la couronne du martyr (2); et, parmi le peuple même, une immense multitude de païens, qui avaient été spectateurs du prodige de la constance de la jeune héroïne, embrassèrent le christianisme (3). C'est

(1) « Quod contra accidit : nam plures philosophi qui ad eam coarguendam convenerant, vi ac subtilitate ejus disputationis, tanto Jesu Christi amore sunt incensi ut pro illo mori non dubitaverint (*Ibid.*). »

(2) « Quo tempore Maximini uxor et Porphirius belli dux carcerem ingressi, et ejusdem prædicatione in Jesum Christum credentes, postea martyrio coronati sunt (*Ibid.*). »

(3) « Quo miraculo, multi Christi fidem susceperunt (*Ibid.*). »

encore ainsi que Jésus-Christ changeait la férocité des tyrans à tourmenter ses saintes épouses, en mission d'apostolat et de triomphe de sa religion !

‡ 13. *Saintes veuves martyres.* — Sainte Félicité et sainte Perpétue. — Triomphe que celle-ci remporte sur son père. — Belle réponse de celle-là au bourreau lui reprochant de ne pas savoir souffrir les douleurs de l'enfantement. — Leur sublime attitude à l'amphithéâtre où on les livre aux bêtes. — Perpétue soignant Félicité son esclave, comme si elle eût été sa sœur. — Heureux effets de leur martyre. — Sainte Sabino et sainte Théonille confondant leurs tyrans.

La sainte viduité est une seconde virginité, et bien souvent, dit saint Ambroise, et sous certains rapports, elle est encore plus méritoire que la virginité même, car la chasteté de la veuve est plus laborieuse que celle de la vierge : *laboriosa castitas* (*De Viduis*). Aussi, exposée au martyre, la veuve chrétienne ne s'est pas montrée moins étonnante, moins grande que la vierge chrétienne, et la gloire de sa confession n'a pas été moins brillante et n'a pas moins honoré le christianisme. Citons quelques exemples de ces veuves généreuses dont la passion est écrite en lettres d'or dans les Actes des martyrs, diplômes authentiques de leurs titres aux hommages de la terre et à la gloire du ciel.

Ce sont d'abord les saintes veuves Félicité et Perpétue, qui confessèrent la foi sous Septime-Sévère, à Thrabace, en Afrique, non loin de Carthage, dont Tertullien parle dans son livre *de l'Ame*, dont saint Augustin a fait l'éloge dans un de ses *sermons*, et en trois traités, indiqués par Possinius, qui se sont perdus, et dont les noms figurent à la première place au catalogue des saintes, mentionnées au Canon de la messe.

Sainte Félicité était esclave, sainte Perpétue était une noble dame et d'un esprit très-distingué. C'est elle-même qui a écrit l'histoire de son martyre jusqu'au moment où elle fut exposée à l'amphithéâtre avec sainte Félicité et les saints jeunes hommes, Saturnin, son frère, Revocat, Saturnin, Secundulus, qui, tous, la suivirent dans la même confession et partagèrent la même couronne.

Sainte Perpétue n'avait que vingt-deux ans; elle avait été mariée, et sainte Félicité aussi; mais celle-ci n'était qu'ençainte, tandis que celle-là avait un petit enfant encore à la mamelle, qu'elle nourrissait de son lait. Son père, qui vivait encore, et qui l'aimait beaucoup, ayant appris qu'elle venait d'être mandée devant les tribunaux parce qu'elle se disait chrétienne, voulut lui persuader de dissimuler au moins cette profession, afin de conserver sa vie pour ses parents et pour son fils. « A quoi bon cela, mon père? lui dit l'héroïque fille. Voyez-vous ce vase qui est par terre? Peut-on lui donner un autre nom que le sien? — Certainement non, répondit-il. — Eh bien! reprit-elle, ni moi non plus je ne puis me dire autre que je suis, c'est-à-dire chrétienne. » Désespéré de cette réponse, son père se jeta sur elle pour lui arracher les yeux; mais il ne fit que la maltraiter, et se retira vaincu.

Le terme de la comparution approchant, on se hâta de la baptiser, aussi bien que ses cinq compagnons, car ils n'étaient tous que catéchumènes. Le jour après, le procureur Hilarion, qui gouvernait la province à la place du proconsul Minucius, qui venait de mourir,

ayant fait jeter dans un horrible cachot les saints confesseurs, sainte Perpétue en fut d'abord effrayée, « car, dit-elle, je n'avais jamais vu de telles ténèbres »; et elle continue son récit dans ces termes : « Je séchais de douleur de voir celle que je causais à mes parents, et je passais de longues heures dans une grande impatience. Mais un jour je me trouvai tout à coup fortifiée, au point que la prison, où je m'étais accoutumée à garder avec moi mon enfant, me devint un palais où *j'aimais mieux être qu'ailleurs, et c'était moi qui fortifiais mon frère.*

« Nous allions être interrogés; mon père revint donc dans la prison, et il essaya tous les moyens de m'ébranler : « Ma fille, me disait-il, aie pitié de mes cheveux blancs, aie pitié de ton père, — si je suis digne que tu m'appelles ton père, — car je t'ai élevée jusqu'à cet âge et je t'ai préférée à tous tes frères; ne me rends pas l'opprobre des hommes. Regarde ta mère, ta tante et ton enfant, qui ne pourra vivre sans toi; renonce à cette fierté qui nous perdrait tous. » Mon père me disait cela avec le ton de la plus grande tendresse et du plus grand respect : au lieu de *sa fille*, il ne me nommait que *sa dame*; il pleurait, il me baisait les mains et se jetait à mes pieds. Je le plaignais en voyant que de toute notre famille il serait le seul qui ne se réjouirait pas de mon martyre.

« En présence du magistrat même, mon père revint à l'assaut, en me conjurant d'avoir pitié de mon fils, et Hilarion lui-même me dit : « Épargne la vieillesse de ton père et l'enfance de ton fils, et sacrifie pour la

prospérité des empereurs. — Je n'en ferai rien, répondis-je ; je suis chrétienne. » Tous les autres venaient de faire la même réponse. Ainsi Hilarion prononça notre sentence et nous condamna tous à être exposés aux bêtes. Nous retournâmes pleins de joie à la prison.

« Le concierge, qui était un officier nommé Pudens, croyant voir quelque chose de surnaturel et de divin dans notre tranquillité en présence de la mort, nous estimait beaucoup et avait pour nous les plus grands égards. Il laissait entrer tous ceux de nos confrères qui voulaient nous voir et nous consoler (*Acta martyr. S. AUGUSTIN. Serm. 280 de his martyrib.*). »

Les deux nobles et pieuses matrones ne se préoccupaient que du bonheur qui les attendait, de mourir pour Jésus-Christ, et du soin d'encourager à cette mort leurs frères dans la foi. On les traduit tous de nouveau devant le tyran, et on les somme de blasphémer le divin Sauveur. Ils refusent cette proposition avec horreur ; on les condamne donc au fouet et à l'exposition dans l'amphithéâtre, pour y être dévorés par les bêtes féroces. Seulement, sainte Félicité se trouvant enceinte de huit mois, et ne pouvant pas, d'après les lois romaines, être exécutée avant sa délivrance, le tyran ordonna qu'on la gardât en prison, et que, en attendant, on suppliciat les autres. Là-dessus, voilà que ces saints confesseurs, désolés qu'elle restât seule dans le chemin de leur commune espérance, se mettent en prière et demandent à Dieu « la grâce de mourir tous ensemble pour lui, comme ils avaient commencé à le

confesser tous ensemble. » Dieu exauça cette pieuse prière ; et un instant après, Félicité accoucha d'une fille, qu'une pauvre femme chrétienne, qui avait soigné la mère, emporta et éleva comme son enfant : heureuse d'avoir pour sa fille cette créature qui avait eu l'honneur d'avoir une martyre pour sa mère, et que cette mère avait mise au jour pendant qu'elle confessait Jésus-Christ et allait mourir pour lui !

Il ne faut pas omettre la belle parole pleine de sens chrétien et de foi que cette noble chrétienne prononça à cette occasion. Comme, en accouchant, elle avait l'air de se plaindre de ses douleurs, l'un des bourreaux qui veillaient à la garde des prisonniers lui dit : « Comment, toi qui ne sais pas supporter les douleurs de l'enfantement, supporteras-tu demain les affreux tourments et la mort qui t'attendent ? car tu vas être dévorée et broyée par les dents des bêtes. » A quoi la martyre répondit ceci : « Cette chose n'a rien à faire avec l'autre. Aujourd'hui c'est moi, moi seule qui souffre ; demain, ce sera Jésus-Christ lui-même qui souffrira en moi. Aujourd'hui ce sont les forces de la nature que la douleur excède ; demain, ce seront les forces de la grâce de Dieu relevant la nature, et avec ce secours je triompherai de tous tourments (1). »

Le lendemain, on les dépouille tous, hommes et femmes, de leurs vêtements, et on les promène tout nus par la ville, en les fouettant et en les signalant aux

(1) « Cui illa : Hodie, inquit, ego patior ; cras in me patietur Christus. « Nunc naturæ vires dolori naturali pugnans ; cras Dei gratia cuncta tormenta superabit (*Act. martyr.*, 7 mart.). »

regards insolents et aux plaisanteries sacrilèges de la foule. Au milieu de ces souffrances et de ces affronts, les martyrs, loin de laisser échapper une seule plainte de leurs lèvres, se montrent, comme jadis les apôtres, *ivres de joie et de bonheur d'être estimés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus-Christ (Act.)*. Ils ne font que chanter les louanges du Seigneur, en y intercalant ces versets des psaumes : « Les simulacres des gentils ne sont que de l'argent et de l'or ; leurs prétendus dieux ne sont que des démons ; le Dieu véritable est celui qui a créé les cieux. » En vain on les soufflette, on les frappe pour les obliger à se taire, ils ne cessent de répéter la même confession et avec le même transport. Pour faire cesser *ce scandale*, on est obligé de les ramener en prison.

Enfin on les entraîne à l'amphithéâtre pour y être dévorés par les bêtes, et l'on ne revient pas de l'étonnement qu'on éprouvait en les voyant l'air tranquille, le pas assuré, la figure agréable, les yeux rayonnants de bonheur ; on les aurait dit des héros marchant au triomphe. Les deux femmes étaient au milieu d'eux, augmentant, par leur sublime attitude, le courage de leurs confrères et leur désir de s'immoler pour la foi. Félicité, ravie de se porter si bien, malgré le travail de ses couches, ne parlait que des bêtes qui allaient faire d'elle, d'esclave qu'elle était, une hostie agréable à Jésus-Christ. Perpétue, en véritable grande dame qu'elle était, remuait tous les cœurs par la majesté de son calme et par sa modestie angélique, qui lui faisait baisser les yeux, afin d'en dérober aux spectateurs la beauté.

En passant, elle rencontre deux catéchumènes qui s'attendrissaient tous les deux de ses souffrances ; mais la noble matrone ne répond aux témoignages de compassion de ces cœurs généreux, qu'en leur disant : « Demeurez fermes dans la foi, et dites à nos frères les chrétiens de s'aimer tous les uns les autres, et de ne pas se scandaliser de nos peines. » Paroles sublimes, qui trahissaient dans cette grande âme tous les sentiments d'une mère de l'Église.

Avant de les livrer aux bêtes, on ordonne que les nobles confesseurs soient tous fouettés, selon la coutume. On les fait donc passer, l'un après l'autre, devant les *veneurs*, mis en rang avec des lanières à la main : on les frappe impitoyablement, mais rien ne peut altérer le bonheur qu'ils éprouvaient de participer ainsi aux douleurs et aux opprobres de la flagellation du Seigneur.

On dépouille de nouveau les deux femmes de tous leurs vêtements ; mais le peuple, en voyant l'une d'elles si délicate, et l'autre le sein dégouttant, parce qu'elle venait d'accoucher, en fut ému et en frémit d'indignation. Pour le calmer, il fallut donner aux nobles héroïnes des robes flottantes.

Félicité ayant de la peine à se relever, c'est Perpétue, sa maîtresse, qui lui donne la main et l'aide à marcher ; c'est que Perpétue ne voit plus en Félicité une esclave, mais une sœur dans la foi et une compagne digne d'elle dans la gloire de la même confession.

On les renferme dans des filets et on les jette aux pieds d'une bête furieuse. Perpétue est attaquée la première ;

mais elle se préoccupe moins des déchirures de ses membres que des déchirures de sa robe, qui l'exposent aux regards de la foule, et ne s'empresse que de réunir les lambeaux de son vêtement pour couvrir sa pudeur.

On en fait de même avec les autres confesseurs ; mais les bêtes, avec leurs dents et leurs griffes, ne faisant pas assez vite leur affaire, on ordonne qu'ils soient achevés par le glaive. Ainsi tous ces nobles athlètes de la foi, après s'être donné le baiser de la paix, furent égorgés, les femmes les premières, au milieu de l'amphithéâtre, et s'envolèrent au ciel. Pudens, le concierge, se trouvait là. L'un des martyrs, avant de mourir, ayant détaché l'anneau de son doigt et l'ayant trempé dans le sang de ses plaies, le lui donna en disant : « Courage ! Pudens ; j'espère que ton tour viendra : regarde alors cet anneau, et, en te souvenant de nous, tu sauras combien est heureux le chrétien mourant pour la foi. » En effet, stupéfait, ému du spectacle de l'intrépidité et de la joie qu'avaient montrées les saintes femmes en mourant, il ne quitta l'amphithéâtre que pour aller se déclarer chrétien devant le magistrat. On le condamne aux bêtes, lui aussi. Pudens regarde l'anneau, le baise, se livre à leur fureur, meurt avec la même constance et la même joie, et martyr le même jour où il était devenu chrétien, il va rejoindre au ciel ses modèles et ses maîtres dans la foi. Quelle confusion pour les païens ! quel bonheur pour les chrétiens ! quelle gloire pour Jésus-Christ !

De cette noble matrone romaine, sainte Sabine,

femme de Valentin, et qui avait été convertie à la foi et instruite par l'illustre vierge sainte Séraphie, nous ne rappellerons que la belle réponse qu'elle fit au juge Elpidius, lui reprochant que, femme si distinguée par sa naissance et par son mariage, elle ne rougissait pas de professer le christianisme. « Car, oui, lui dit-elle, c'est moi, la femme Sabine, qui suis chrétienne, et qui m'honore de l'être; et qui ne sais pas assez remercier mon Dieu et Seigneur Jésus-Christ de m'avoir délivrée de l'empire des démons, par l'intercession et le mérite de Séraphie, sa servante (1). » Cette réponse lui valut la mort; et elle fut enterrée dans le même tombeau où elle avait enterré elle-même le corps de sainte Séraphie, sa maîtresse dans la religion.

La veuve sainte Théonille ne déclara pas moins intrépidement sa foi devant Lysias, magistrat à Égée, dans la Cilicie, sous l'empire de Dioclétien. Ce tyran venait de faire mourir les trois saints frères Claude, Astorius et Néon, par le supplice de la croix, et sainte Domnine, grande et fervente chrétienne, elle aussi, par la déchirure de tous ses membres, à coups de lanières et de verges; or lorsqu'il s'adressa à sainte Théonille, il s'établit entre eux le dialogue suivant :

LYSIAS. Tu viens de voir, femme, punis par les supplices du fer et du feu tes confrères, qui n'ont pas voulu obéir aux édits des empereurs. Rends donc honneur

(1) « Tu ne illa Sabina, et genere et matrimonio nobilissima? At illa : Sum, « inquit, et Domino meo Jesu Christo gratias ago, qui me, intercessione « Seraphiæ famulæ suæ, a dæmonum potestate liberavit (*Brev. rom.*). »

aux dieux et sacrifie ; autrement, tu n'as qu'à t'attendre au même sort.

THÉONILLE. Je ne crains pas le feu de ce monde, qui ne peut faire périr que le corps. Je ne crains que le feu du monde à venir, qui peut faire périr le corps et l'âme pour l'éternité. Malheur donc à ceux qui renient le vrai Dieu pour adorer les idoles, qui ne sont que des démons !

LYSIAS, à ses gardes. Souffletez cette insolente ; jetez-la par terre ; liez-lui les mains et les pieds, et frappez-la rigoureusement.

THÉONILLE. De quel droit condamnez-vous à de telles peines une femme étrangère et de condition libre ? Prenez garde à vous ; car le Dieu qui voit tout, voit ce que vous faites, et il vous en tiendra un compte rigoureux.

LYSIAS, aux gardes. Pendez-la par les cheveux ; frappez-la encore au visage, et apprenez-lui à respecter les magistrats.

THÉONILLE. Vous venez de me faire dévêtir aux yeux du peuple ; ç'a été pour moi le plus cruel supplice, et vous n'êtes pas content encore ? Souvenez-vous qu'en me traitant ainsi, ce n'est pas moi seule, c'est aussi votre propre mère et votre propre femme que vous avez couvertes de confusion : car nous sommes toutes de la même nature.

LYSIAS. As-tu un mari, ou es-tu veuve ?

THÉONILLE. Je suis veuve depuis vingt-trois ans. *C'est pour l'amour de mon Dieu que je suis demeurée dans cet état.* Depuis que j'ai connu la vraie religion et que j'ai

quitté vos impures divinités, j'ai passé ma vie dans la retraite du monde, dans les œuvres de la pénitence et dans la prière, et j'en suis heureuse. MAINTENANT, JE N'ATTENDS QUE LE CIEL, ET JE M'EN VAIS AVEC DIEU AU CIEL.

LYSIAS, aux gardes. Quelle impertinence et quelle obstination ! Rasez-lui la tête, afin qu'elle soit comblée de honte ; faites-lui une couronne d'épines ; étendez-la par les mains et les pieds à quatre pieux ; tiraillez-la et frappez-la sans pitié par tout le corps ; mettez-lui des charbons ardents sur le ventre, jusqu'à ce qu'elle meure.

Mais Dieu délivra sa fidèle servante de toutes ces nouvelles hontes et de toutes ces nouvelles douleurs. Lorsque les spiculateurs s'approchèrent d'elle pour exécuter sur elle de si barbares ordres, elle avait déjà rendu à Dieu son esprit et avait ravi le ciel (*Acta sinc. Martyr.*).

§ 14. Perfection de l'amour de l'épouse chrétienne et ardeur de son zèle pour le salut de son époux, particulièrement lorsque celui-ci subissait le martyre. — Sainte Marthe et sainte Théopiste soutenant le courage de leurs époux au milieu des tourments. — Héroïsme de sainte Nathalie, aidant elle-même le bourreau de saint Adrien, son époux, à couper ses membres.

A ces beaux et magnifiques exemples de fermeté dans la foi, donnés par la veuve chrétienne, à l'époque des martyrs, nous allons maintenant en ajouter quelques-uns de ceux qu'a donnés l'épouse chrétienne au même sujet et à la même époque.

Fidèle au premier devoir du mariage, l'épouse chrétienne ne cherchait avant tout que le bonheur éternel

de son époux : l'union passagère du temps ne suffisant pas et ne pouvant pas suffire à un amour sans bornes comme sans défauts, ni à une foi ne vivant que des espérances de l'éternité. De là ce zèle ardent, inébranlable, actif, mais doux, sage et industrieux de la femme fidèle, de partager avec son époux infidèle les lumières, les grâces et les consolations de la religion chrétienne et de le convertir au christianisme.

Mais c'est particulièrement lorsque la persécution sévissait que le zèle de l'épouse chrétienne pour le salut de son époux, prenait de nouvelles allures et s'élevait jusqu'au sublime. On la voit préoccupée, pensive; ses traits trahissent l'inquiétude et l'anxiété, mais ce n'est ni pour sa vie ni pour sa pudeur : — elle a déjà fait à Dieu le sacrifice de ses jours, et Dieu saura bien la sauvegarder contre les fureurs du libertinage, — c'est pour la faiblesse de son époux qu'elle tremble, de son époux dont le front est encore humide des eaux du baptême, le cœur novice dans la foi et dont le salut éternel lui est aussi cher que le sien ! En le voyant donc emprisonné, traduit devant les tyrans, condamné à subir une mort cruelle, après une affreuse passion, pour le nom de Jésus-Christ, elle ne quitte pas un seul instant cet époux chéri; elle ne cesse de l'exhorter, de le soutenir, et loin de se livrer à de vains regrets et de répandre des larmes injurieuses à sa foi, elle s'empresse, par l'exemple de sa fermeté et l'onction de sa parole, de l'encourager à mourir en chrétien : heureuse de la pensée que dans l'époux qu'elle va perdre il lui sera bientôt donné d'avoir un intercesseur au ciel et de vénérer

un martyr! Voici quelques exemples de ces femmes héroïques.

L'un des martyres qui, pendant la deuxième persécution à Rome, y firent le plus de bruit et le plus de bien, fut le martyr de saint Marius, et d'Abachus et d'Audiface, ses fils. Ils étaient de nobles et riches chrétiens de Perse, venus à Rome pour y vénérer les reliques des apôtres et des martyrs, et se remplir de leur esprit. Visiter et consoler les fidèles, jetés dans les fers pour la foi, et leur fournir toute espèce d'aliments et de secours, enterrer les corps des saints confesseurs de Jésus-Christ, c'était leur occupation et leur bonheur. Il ne leur en fallut pas davantage pour être signalés eux-mêmes à la haine du tyran régnant, qui, les ayant fait emprisonner, sans avoir pu les entraîner à apostasier, les fit battre cruellement, tirailler avec des cordes, décharner avec des ongles de fer, brûler avec des lames enflammées; et enfin il leur fit couper les mains et les fit suspendre à leur cou; et, dans cette attitude, il les fit promener par la ville avant de leur faire trancher la tête. Mais les *Actes des Martyrs* nous apprennent que l'âme de toute cette glorieuse confession fut une femme nommée Marthe, épouse de Marius et mère d'Abachus et d'Audiface; et que, comme ce fut sur ses inspirations que son époux et ses fils avaient illustré leur vie à Rome par de si belles œuvres, ce fut aussi par ses exhortations, par son exemple et par son courage, qu'ils souffrirent avec tant de constance des supplices affreux, qui rendirent leur mort si glorieuse. C'est pourquoi, ayant été trouvée la plus coupable, elle fut immolée la

première; et son époux et ses fils ne purent que la suivre dans le chemin du martyr (1).

Ce fut aussi sa sublime femme, sainte Théopiste, qui soulagea par ses soins, soutint et encouragea par ses exhortations et son exemple, au plus affreux martyr, saint Eustache et ses deux enfants, AgapYTE et Théopiste, se laissant enfermer, elle aussi, avec eux dans le taureau de bronze enflammé, pour mourir en leur compagnie (*Brev. rom.*).

Saint Adrien, devenu chrétien par sa femme Nathalie, qui l'était avant lui, ce fut encore par sa femme qu'il devint un grand et glorieux martyr. Emprisonné par ordre de l'empereur Maximien, ce fut sa femme qui, allant le trouver dans son cachot, lui inspira tant d'ardeur pour le martyr, qu'il supporta avec une étonnante constance l'affreux tourment d'avoir les jambes brisées, les mains et les pieds coupés, d'être fouetté jusqu'à ce que toutes ses entrailles sortissent de son corps déchiré; et si les vingt-trois chrétiens, compagnons de sa prison, imitèrent, en mourant pour la même cause, son courage, c'est qu'ils avaient assisté aux mêmes exhortations que Nathalie avait adressées à son époux (2).

(1) « Primum Martha, quæ virum ac filios ad supplicia pro Jesu Christi fide constanter sustinenda, vehementer fuerat cohortata (*Brev. rom.*). »

(2) « In carcerem cum aliis viginti tribus christianis conjectus est : ubi eum visitans Nathalia uxor, quæ et ipsa antea in Christum crediderat, ad martyrium incendit. Itaque e custodia eductus, tãdiu flagellis cæsus est, donec intestina diffuerent. Demum fractis cruribus, manibus pedibusque præcis, una cum multis aliis martyrium feliciter absolvit (*Brev. rom.*). »

Mais il ne faut pas oublier les traits particuliers d'héroïsme dont cette sublime femme fit preuve dans le martyre de son époux bien-aimé. L'entrée de la prison étant interdite aux femmes, pour la raison que nous avons indiquée plus haut, Nathalie s'habilla en homme, et c'est à l'aide de ce déguisement qu'elle put arriver jusqu'à son époux et lui prodiguer tous les soins de son amour, et toutes les consolations de la foi. Lorsqu'on se mit en train de briser les os aux martyrs, Nathalie, craignant toujours que son cher Adrien ne manquât la couronne, pria les bourreaux de commencer par lui leur affreux ministère. On la contente; on place sur l'enclume la jambe du martyr, et c'est son héroïque épouse qui tire et tient ferme cette jambe sous le marteau, dont les coups cruels se répètent dans son cœur. C'est elle aussi qui aide les bourreaux à couper les pieds à son époux (1). Mais l'arrêt brutal du tyran portait qu'on coupât aux nobles confesseurs même les mains, et c'est toujours Nathalie qui dit, à ce sujet, à son époux ces touchantes paroles : « Adrien, mon maître et serviteur de Jésus-Christ, pendant que tu vis encore, étends, je t'en supplie, tes mains aussi pour qu'on te les coupe, et que tu deviennes semblable en tout à tous les autres saints martyrs, car ils ont souffert beaucoup plus que toi (2). » Le très-bienheureux Adrien offre, sans rien

(1) « Id ut vidit B. Nathalia, occurrit lictoribus, rogavitque ut ab Adriano inciperent. Obtemperarunt carnifices, et cum imposuissent Adriani tibiam super incudem, B. Nathalia pedem ejus apprehendens, extendit super incudem; carnifices vero, multa vi cædentes, amputarunt pedes ejus et crura confregerunt (A LAPIDE, in I, ad Corinth. vii). »

(2) « Precor te, mi Domine, serve Christi, dum adhuc in te hæret spiritus,

dire, à Nathalie ses mains ; elle les place sur l'enclume, le bourreau les coupe ; Adrien expire (1), et Nathalie de s'écrier : « Que Dieu soit béni ! Il a assuré son sort ! Il est monté au ciel ; il m'y attend, je l'y suivrai bientôt ! »

§ 18. Sublimité de l'amour maternel de la femme chrétienne. — Courage calme d'une mère amenant son enfant à l'Église pour partager avec lui la gloire du martyr. — Sainte Symphorose et sa persévérance à encourager ses sept enfants à confesser Jésus-Christ. — Glorieuse confession des sept fils de sainte Félicité en présence de leur mère. — Joie et douleur de cette sublime mère, assistant à leurs affreux tourments et à leur mort. — Éloge que saint Augustin et saint Grégoire ont fait de cette grande martyre.

Ces prodiges d'héroïsme, dont l'épouse chrétienne a fait preuve en encourageant son époux à mourir pour la confession de Jésus-Christ, ne sont rien en comparaison des prodiges d'héroïsme dont la mère chrétienne a fait preuve en encourageant, en offrant elle-même ses propres enfants au martyr pour la même cause. C'est que, bien différentes de ces mères charnelles dont la tendresse tout humaine n'a d'autre but que celui d'assurer à leurs enfants les biens périssables de la terre, les mères formées à l'école de l'Évangile étaient, avant toutes choses, jalouses d'assurer aux leurs le bonheur immortel du ciel. Ainsi tous leurs soins tendaient à conserver dans ces êtres chéris, avec la

« extende etiam manum, ut amputent eam, ut sanctis martyribus similis
 « efficiar per omnia : majora enim supplicia illi perpassi sunt quam tu
 « (*Ibid.*). »

(1) « Extendit ergo manum beatissimus Adrianus, et porrexit eam Natha-
 « liæ ; illa imposuit illam incudi, et carnifices similiter eam amputarunt.
 « Mox spiritum reddidit (*Ibid.*). »

grâce de l'innocence, la grâce de la foi qu'ils avaient reçue au baptême, et de les enrichir toujours davantage du trésor de toutes les vertus de l'Évangile; et lorsque la persécution éclatait, dans l'affreuse alternative qui leur était faite de voir périr leurs enfants dans le temps ou de les perdre pour l'éternité, ces mères héroïques ne balançaient pas un seul instant à les présenter elles-mêmes aux tyrans pour en faire des martyrs, plutôt que de les voir vivre dans l'apostasie. Voici quelques-uns de ces exemples de tendresse maternelle épurée, ennoblie et élevée à sa plus haute puissance par la foi. La femme n'est jamais, et nulle part, apparue plus grande.

Commençons par rappeler le courage calme et sublime de cette mère vraiment chrétienne qui, malgré l'édit de l'empereur Valens qui ordonnait de mettre à mort tous ceux qui se rendraient à l'église des catholiques pour y assister aux saints mystères, voulut y aller, tenant à la main son petit enfant. En la voyant franchir hardiment la haie de soldats qui bordaient la rue, Modeste, préfet de la ville, la fait arrêter. « Où vas-tu si vite? lui dit-il. — Je suis catholique, répond-elle, et je me presse d'arriver à l'assemblée des catholiques. — Ne sais-tu donc pas que je suis ici chargé de faire mourir tous ceux qui s'y trouveront? — Je le sais bien, et c'est pour cela que je me presse, craignant de perdre cette belle occasion de subir le martyre. — Pourquoi y conduis-tu cet enfant? — C'est mon fils, et je veux qu'il ait part au même bonheur. » Modeste, stupéfait, confondu en présence d'une pareille foi et d'un pareil cou-

rage de la part d'une mère, va retrouver l'empereur, lui persuade que c'est inutile de lutter avec une religion qui inspire de tels sentiments; et obtient de lui qu'il révoque son édit. Ainsi un mot d'une femme fit cesser alors une persécution atroce, et assura la liberté et la vie à des millions de chrétiens!

Voici quelque chose de plus héroïque. L'empereur Adrien, après avoir bâti sa magnifique villa, dont on voit encore, sur la voie de Rome à Tivoli, les grandes ruines, et l'avoir couverte de temples à l'honneur des dieux, voulut savoir d'eux s'ils étaient contents de lui, et si ces fondations lui porteraient bonheur. Les dieux des gentils, l'Écriture sainte l'a dit, ne sont que des démons (*Dii gentium dæmonia*, PSAL.), parlant souvent, comme aujourd'hui, par l'organe d'hommes remplis de leur esprit. Ils répondirent donc ceci : « La veuve
« Symphorose avec ses sept enfants nous déchire tous
« les jours *en invoquant son Dieu*. Si l'empereur obtient
« qu'elle avec ses fils nous offrent des sacrifices,
« tout ce qu'il demande lui sera accordé (*Act. sinc.*
« *mart.*). »

Il n'en fallut pas davantage pour qu'Adrien fit arrêter cette sainte mère et ses enfants, et les exhortât, tout doucement d'abord, à sacrifier aux dieux. « Nous
« n'en ferons rien, lui répondit la noble et intrépide
« matrone. Mon mari Gétulius et son frère Amantius,
« qui ont été des tribuns, ont souffert toute espèce
« de tourments, ils se sont fait décoller pour le nom
« de Jésus-Christ, plutôt que de sacrifier aux idoles
« (*Martyrol. 10 jun.*), et par leur mort ils ont triom-

« phé de vos démons. Cette mort les a couverts d'ignominie devant les hommes, mais elle les a glorifiés devant les anges, et maintenant ils jouissent dans le ciel de la vie éternelle. » Rien de plus beau qu'un pareil langage dans la bouche d'une femme devant le maître du monde. Mais Adrien avait l'âme trop basse pour en sentir la grandeur. Indigné donc de cette noble réponse, au lieu d'en être édifié, il lui dit : « Ou sacrifie aux dieux tout-puissants avec tes fils, ou je te ferai immoler toi-même avec eux. — Vos dieux, reprit Symphorose, ne peuvent me recevoir en sacrifice; au contraire, si je suis brûlée pour le nom de Jésus-Christ, je rendrai plus atroces les flammes dont vos démons sont tourmentés. — Symphorose, point de longs discours, lui dit encore Adrien; de deux choses l'une : ou sacrifier à mes dieux, ou périr misérablement. — Ces menaces ne me feront pas changer; je ne les crains pas; au contraire, je ne demande pas mieux que de les voir s'accomplir. Cela comblerait mon désir d'aller me reposer au sein de Dieu avec mon époux que vous avez tué pour le nom de Jésus-Christ. » On la conduit au temple d'Hercule; on la soufflette impitoyablement en présence du peuple; on la pend par les cheveux; on la frappe, et n'ayant pu l'ébranler dans sa sainte résolution, on attache une énorme pierre à son cou et on la jette dans le gouffre où l'Anienne se précipite d'une grande hauteur, tout près de Tivoli.

Encouragés par un pareil exemple de constance que venait de leur donner leur sainte mère, aussi bien que par ses dernières exhortations à tout braver pour la

confession du Seigneur, ses sept enfants, Crescentius, Julien, Némésius, Stracté, Eugène, Primitive et Justine, la suivirent dans la même voie, avec le même courage, en sorte que celle qui, vivante, avait été leur apôtre et leur institutrice dans la foi, en mourant fut aussi leur guide, les conduisant au martyre (1). On planta sept pieux autour du temple d'Hercule, on les y attacha, et on les y étendit avec des poulies; on les perça en différentes parties, on les tourmenta jusqu'à la mort; et pas un seul de ces jeunes héros ne fléchit, ne manqua sa couronne; mais tous, le même jour, allèrent rejoindre leur sublime mère qui les attendait à la porte du ciel.

Sainte Félicité fut encore plus rudement éprouvée, car elle ne précéda pas, mais suivit ses sept enfants, dans le chemin du martyre. C'est une autre sainte Félicité que celle qui a été martyrisée en compagnie de sainte Perpétue. Celle-là était esclave, celle-ci était une dame romaine, d'une famille patricienne et de la plus haute distinction. Celle-là périt, comme on l'a vu, en Afrique, celle-ci à Rome. Ce furent les prêtres des temples de Rome qui la dénoncèrent à l'empereur Marc-Aurèle dans ces termes : « Cette veuve, avec ses enfants, insulte nos dieux. Prenez-y garde, prince; il y va de votre salut; car votre piété doit savoir que si cette femme n'adore pas nos dieux, ils seront telle-

(1) « Quorum pietas, multis variisque tentata suppliciis, cum stabilis permaneret, mater, quæ filiis fidelis magistra fuerat, dux eisdem ad martyrium extitit (*Brev. rom.*). »

ment courroucés qu'il n'y aura plus moyen de les apaiser (1). »

Marc-Aurèle était philosophe; mais sa philosophie ne l'affranchissait pas des accès de l'intolérance cruelle propre aux païens et de la crainte de déplaire aux ministres de la superstition, alors si puissants à Rome. Il ordonne donc à Publius, son préfet, d'obtenir par toute espèce de moyens que Félicité avec ses enfants sacrifient sans délai aux dieux, en vertu des édits des empereurs. Mandée au tribunal du préfet, et sommée de rendre hommage aux idoles, elle refuse avec horreur, en disant : « Je vous déclare hautement que
 « ni vos promesses ne pourront me séduire, ni vos
 « menaces m'ébranler. J'ai en moi le Saint-Esprit qui
 « ne permettra pas que je sois vaincue par le démon.
 « J'ai encore pleine confiance dans mon Dieu que, vi-
 « vante, je vous vaincrai vous-mêmes, et que, morte,
 « je triompherai de vous mieux encore. — Insensée,
 « lui dit Publius, si la mort a pour toi tant de charmes,
 « n'empêche pas au moins tes enfants de vivre (2). »
 Et Félicité, d'un air ferme et assuré, de répondre :
 « Précisément, s'ils ne sacrifient pas aux dieux,
 mes enfants vivront dans l'éternité. Mais si, par mal-
 heur, ils commettaient un pareil sacrilège, c'est alors
 qu'ils périraient, et leur mort serait éternelle. Votre
 compassion est donc une impiété, vos douceuses

(1) « Contra salutem vestram, mulier hæc vidua cum filiis suis diis nostris insultat. Quæ si non venerata fuerit Deos, sciat pietas vestra deos nostros sic irasci, ut penitus placari non possint (*Act. Martyr.*). »

(2) « Misera, si tibi suave est mori, vel filios tuos fac vivere (*Ibid.*). »

paroles un assassinat. » Après quelques jours qu'on lui donne pour réfléchir, on la rappelle, on lui répète la même sommation et on lui dit encore : « Félicité, prends pitié de tes enfants, de si belles espérances. Ils sont si beaux, si pleins de vie et de jeunesse ! Quel dommage de les voir périr (1) ! » Et la mère, se tournant vers eux : « Mes enfants, leur dit-elle, regardez en haut, voyez le ciel ; c'est là que Jésus-Christ vous attend avec ses Saints pour vous embrasser, pour vous couronner. Combattez pour le salut de vos âmes, et soyez fidèles à son amour. » En vain le préfet lui fait donner des soufflets, en lui disant : « Tu es bien hardie de leur donner en ma présence de tels avis, *au mépris des ordres de nos chefs*. » La noble matrone répond sans crainte, comme sans colère : « Et moi, je ne fais qu'*accomplir les ordres de mon chef* à moi, Jésus-Christ. Je suis mère chrétienne, et une mère chrétienne ne peut, ne doit en agir qu'ainsi. » Et elle n'en continue pas moins à exhorter ses fils à ne pas craindre les supplices de la terre, et à leur indiquer la récompense qui les attend au ciel.

On procède à l'interrogatoire des enfants, qui tous se montrent dignes fils d'une si héroïque mère, dignes des soins avec lesquels elle les a élevés dans la religion de l'Évangile, dignes des sublimes sentiments qu'elle leur a su inspirer. Le premier, appelé Janvier, ayant déclaré hardiment que, chrétien, il n'adorerait jamais

(1) « *Miserere filiis tuis juvenibus et flore primo juventutis florentibus* »
« *Ibid.* »

les idoles, est battu avec des verges. On en fait de même avec Félix. Philippe, sommé à son tour de sacrifier *aux dieux puissants*, répond : « Ceux à qui l'on veut que je sacrifie ne sont *ni dieux, ni puissants*, ce sont tout simplement de vains simulacres, et quiconque les adore se précipite dans un malheur éternel. » Sylvain dit aussi : « Si nous craignons la perte de la vie temporelle, dont vous nous menacez, nous tomberions dans un supplice éternel. Mais parce que nous savons certainement quelles récompenses sont réservées aux justes, quels châtimens aux pécheurs, nous méprisons, sans les craindre, les lois de l'homme pour observer la loi de Dieu. » Alexandre ayant été amené après : « Pour moi, dit-il, je suis le serviteur de Jésus-Christ ; je le confesse de ma bouche, je le crois de mon cœur, je l'aime de toute mon âme, je l'adore de tout mon esprit, et je ne veux que lui. Ainsi vous voyez que mon âge tendre a la sagesse des vieillards. » Vitale, ayant remplacé Alexandre, répéta la même confession que lui ; et enfin Martial, le dernier et le plus jeune de tous, dit au tyran : « Oh ! si vous saviez quels tourmens sont préparés à ceux qui adorent les démons ! Dieu diffère encore de faire éclater sa justice sur vous ; mais enfin tous ceux qui ne confessent pas *que Jésus-Christ est Dieu* sont jetés au feu éternel. »

Aucune parole humaine ne saurait rendre les sentimens de la sainte mère, en entendant ses fils confesser la foi du Christ avec tant de sagesse et de courage ! C'était de l'extase d'une joie céleste ; c'était de la sainte ivresse de son amour, reconnaissant à Dieu de l'avoir

faite mère de tels enfants ! Mais ce bonheur même de les voir si grands et si parfaits ne fit qu'augmenter sa douleur de les voir périr. Ainsi, en fait d'héroïsme de mère chrétienne et de zèle pour le salut éternel de ses enfants, rien n'égalé la gloire de sainte Félicité. Elle vit l'un après l'autre ces enfants chéris assommés à coups de bâton et de lanières plombées, précipités d'en haut, déchirés, écartelés et coupés en morceaux, et tués de la manière la plus affreuse, sous ses propres yeux, et par conséquent elle dut boire lentement et à petits traits le calice de la passion, la plus douloureuse au cœur d'une mère, et devenir sept fois martyre dans la personne de ses enfants, avant de le devenir la huitième fois dans sa propre personne. Les mères sont plus affligées des peines de leurs enfants que de leurs propres peines ; tout ce que ceux-ci souffrent dans leur corps, celles-là le souffrent dans leur âme. Et que faisait-elle, cette sublime mère, pendant cette horrible boucherie qu'on faisait, en sa présence, des chastes fruits de ses entrailles ? Se préoccupant de la vie éternelle bien plus que de la vie temporelle de ses fils, ferme, intrépide, impassible, les yeux secs, pendant que son âme saignait, s'élevant au-dessus de son amour terrestre et de sa douleur, elle ne faisait que les exhorter à la patience, et les encourager à une mort qui n'apaisait son cœur de chrétienne qu'en déchirant son cœur de mère. Et elle fut assez heureuse pour voir tous ses sept enfants s'assurant le salut de leur âme et saisissant leur couronne avant qu'elle eût par la décollation assuré son salut et saisi elle-même sa propre couronne !

Oh! mère admirable, mère héroïque, mère modèle des mères chrétiennes! Ainsi les Pères de l'Église ont rivalisé de zèle pour en faire l'éloge : « Un grand et sublime spectacle, » disait saint Augustin à son auditoire, le jour anniversaire de cette femme huit fois martyre, « un grand et sublime spectacle est offert, mes frères, aux yeux de votre foi. Pendant que, à la lecture qu'on vient de nous faire du martyre de sainte Félicité, nous écoutions de nos oreilles, nous avons vu par notre cœur une mère, désirant voir ses enfants finir leur vie avant qu'elle eût fini la sienne, contrairement aux sentiments de la nature humaine; car tout père et toute mère font des vœux pour que leurs enfants les suivent et non pour qu'ils les précèdent dans le chemin du tombeau. Notre sainte a, au contraire, fait des vœux pour mourir la dernière. Ah! c'est qu'elle savait bien qu'en les voyant mourir pour Jésus-Christ, elle ne perdait pas ses enfants, mais les envoyait avant elle au ciel. Ainsi, elle ne s'inquiétait pas de la vie qu'ils allaient finir, mais elle était heureuse de la vie nouvelle qu'ils allaient commencer. Car, en finissant de vivre dans ce monde, ou tôt ou tard ils devaient mourir, ils allaient commencer à vivre là où ils doivent vivre toujours. O femme admirable, bien plus féconde par ses vertus que par ses enfantements! Ô femme heureuse d'avoir vu tenir bon dans le combat ceux dans lesquels elle combattait elle-même, et d'avoir vu triompher ceux dans lesquels a triomphé elle-même (1). »

(1) • *Magnum spectaculum, fratres, positum est ante oculos fidei vestræ.*

Saint Grégoire le Grand, en expliquant, le jour de la fête de sainte Félicité, ces mots du divin Sauveur : *Celui qui fait la volonté de mon Père est mon vrai frère, ma sœur et ma mère*, a dit ceci : « Il faut que nous sachions que, comme l'homme chrétien devient le vrai frère, et la femme chrétienne la vraie sœur du Seigneur par la foi et le baptême, de même l'un et l'autre deviennent la vraie mère du même Seigneur par la prédication. Car celui qui, en prêchant Jésus-Christ aux autres, les attire à lui, l'enfante, en quelque manière, dans leur cœur, et par cela même il devient, lui aussi, la mère de Jésus-Christ, par l'amour de Jésus-Christ qu'il parvient, par sa parole, à produire dans l'âme de son prochain. La bienheureuse Félicité est là pour confirmer hautement par son exemple cette importante doctrine. En croyant en Jésus-Christ, elle n'était que sa sœur ; en le prêchant aux autres, elle en devint aussi la mère (1). Vous savez que cette héroïque femme eut autant de

« Aure audivimus, corde vidimus optantem matrem ante se finire vitam
 « filios suos : longe contrariis votis consuetudinis humanæ. Omnes enim
 « filios suos, ex hac vita migrando, præcedere volunt, non sequi. Illa autem
 « optavit posterior mori. Non enim amittebat filios, sed præmittebat; nec
 « intuebatur quam vitam finirent, sed quam inchoarent. Desinebant enim
 « vivere, ubi quandoque fuerant morituri, et incipiebant vivere sine fine
 « victuri. Fœcundior virtutibus quam fetibus, videns certantes, in quibus
 « omnibus illa certabat; et in omnibus vincentibus, ipsa vincebat (*Serm.*
 « 110 de Divers.). »

(1) « Sciendum nobis est quia qui Christi soror et frater est credendo, ma-
 « ter efficitur prædicando. Quasi enim parit Dominum, quem cordi audientis
 « infuderit; et mater ejus prædicando efficitur, si per ejus vocem amor Do-
 « mini in proximi mente generatur. Ad quam rem nobis idonee confirman-
 « dam, adest beata Felicitas, quæ credendo exstitit ancilla Christi et prædi-
 « cando facta est mater Christi. »

peur de laisser ses sept enfants vivants après sa mort, que les parents charnels en ont de voir mourir avant eux les leurs. Surprise au milieu de la tourmente de la persécution, elle ne songea qu'à y associer ses fils et qu'à affermir, par sa prédication, leur cœur dans l'amour de la céleste patrie. Par là, elle enfanta une seconde fois par son esprit ces mêmes fils qu'elle avait déjà enfantés par son corps : plus heureuse de les avoir fait naître à Dieu par ses exhortations qu'elle ne l'avait été en les faisant naître au monde par sa chair. Elle se présenta la première au martyre, mais elle ne fut que la huitième à obtenir la palme (1). »

‡ 16. Continuation du même sujet. — Sainte Juditte remerciant Dieu du martyre de son enfant de trois ans, écrasé sous ses yeux. — sublimes sentiments d'une sainte mère présentant elle-même son fils au bourreau pour qu'il en fasse un martyr. — Saint enthousiasme de foi de la mère de saint Mélithon pour qu'il partageât jusqu'au bout la gloire des QUARANTE MARTYRS COURONNÉS.

Sainte Juditte, en souffrant le martyre en compagnie de son unique fils, nommé Cyriaque, et âgé seulement de trois ans, étonna, elle aussi, son juge et ses bourreaux par le prodige de son héroïsme chrétien, et laissa un bel exemple dans l'Église. C'était une dame veuve de la plus haute distinction de la ville de Tharse, en Cilicie, car elle était de race royale ; mais de ce temps-là ;

(1) « Septem filios sic post se timuit vivos relinquere, sicut carnales parentes solent metuere ne mortuos præmittant. In persecutionis labore deprehensa, filiorum corda in amore supernæ patriæ prædicando obfirmavit, et parturivit spiritu quos carne pepererat : ut prædicatione pareret Deo quos carne pepererat mundo. Ad pœnam prima venit, sed pervenit octava. »

on ne pardonnait à personne le beau crime d'être chrétien. Arrêtée donc avec son enfant et traduite devant le préfet de la province, Alexandre, on lui ordonne de sacrifier aux idoles; elle refuse résolûment, en disant : « Je ne le puis pas, car je suis chrétienne. » On lui arrache des bras son enfant; on l'étend sur le sol, on la bat cruellement avec des nerfs de bœuf, sous les yeux de son propre fils, qui ne quittait point les yeux de dessus sa mère, et qui faisait les plus grands efforts pour aller la rejoindre et partager ses douleurs, tandis qu'elle, la sainte femme, ne faisait que répéter d'un air tranquille et heureux : « Je suis chrétienne, et je ne sacrifie pas aux idoles. » En vain le gouverneur, tenant l'enfant sur ses genoux, le flatte, le caresse, le baise et tâche de l'empêcher de pleurer. L'enfant détourne la tête de lui, le repousse de ses mains, et lui donne des coups de pieds dans les côtés, lui égratigne le visage de ses petits ongles en répétant tout haut comme sa mère : « Je suis chrétien, je suis chrétien ! » Le gouverneur irrité, le prenant alors par le pied, le jette à terre du haut de son tribunal. La tête de l'enfant se brise, sa cervelle se répand tout autour avec son sang, et les parcelles atteignent le visage de sa mère. Elle voit tout cela, elle voit expirer cet enfant chéri sous ses propres yeux d'une manière si tragique; et, au lieu de s'en plaindre, elle dit : « Seigneur, je vous rends grâce de ce que vous avez bien voulu que mon fils reçût avant moi la couronne de l'immortalité ! »

On lui déchire les côtés, on répand sur ses pieds de la poix bouillante, et on lui crie : « Juditte, prends

pitié de toi; sacrifie aux dieux; délivre-toi des tourments, pour ne pas mourir aussi misérablement que ton fils. » Mais on n'en obtient que cette réponse : « Je ne sacrifie point à des statues sourdes et muettes, qui ne représentent que des démons. J'adore Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, par qui le Père a tout fait et tout réparé. Je ne crains pas la mort; je la désire. Oh! qu'il me tarde de rejoindre mon fils dans le royaume des cieux! » Enfin on lui tranche la tête, et son désir, que la foi la plus vive lui inspirait, est satisfait (*Act. Sanct. 16 jun.*).

Voici encore un exemple de la grandeur d'âme, de la constance, du sublime de la foi de la mère catholique. On tourmentait cruellement, à Antioche, saint Romain, diacre de l'Église de Césarée; mais le noble confesseur, comme il arrivait souvent, oubliant ses horribles souffrances, et changeant le chevalet de douleur, où il était tirillé, en chaire de vérité, ne cessait pas pour cela de prouver à son juge et à ses bourreaux la vanité des idoles, et de leur prêcher la religion chrétienne. Et comme on lui adressait toujours de nouvelles difficultés, il fit à ses adversaires cette proposition : « Faites venir ici un enfant innocent; demandez-lui vous-mêmes ce qu'il pense par rapport à la vraie religion, et s'il vaut mieux adorer la Trinité chrétienne ou les idoles du paganisme, et on s'en tiendra à ses réponses. » On accepte le défi; on prend un enfant de six ans, nommé Barule, on l'interroge; mais la haine de la vérité ne se joue pas moins de tout honneur que de toute justice. L'enfant ayant déclaré tout haut « qu'il n'y a qu'un seul Dieu véritable, et que ce Dieu est Jésus-Christ, »

loin d'accepter cette déclaration comme une sentence, on eut la bassesse cruelle d'en punir l'auteur comme d'un crime. Par ordre du magistrat, le petit confesseur fut horriblement fouetté, déchiré et couvert de plaies et de sang, et cela sous les yeux de sa propre mère. Tout les spectateurs de cette scène déchirante en sont émus ; on voit les larmes couler des yeux des bourreaux eux-mêmes : il n'y a que la mère et l'enfant qui ne pleurent pas. Loin de cela, cette mère héroïque, au lieu de plaindre son enfant de ses tourments, l'en félicite ; au lieu d'y compatir, elle l'y encourage. L'enfant demandant à boire, la mère l'en reprend comme d'une faiblesse, et lui rappelle *que le chrétien ne doit attendre son rafraîchissement qu'au ciel*. On condamne le héros de six ans à avoir la tête coupée. Ne pouvant pas marcher, car on lui avait brisé tous les os, c'est sa mère elle-même qui, le prenant dans ses bras, le porte au lieu de l'exécution, et qui, d'un air de bonheur, le remet dans les mains du bourreau, comme une victime sur l'autel du sacrifice ; seulement, avant de se dessaisir de ce dépôt chéri, elle lui donne au front un dernier baiser plein de dévotion bien plus que d'amour, en lui disant : « Mon fils, je me recommande à tes prières. » C'est que dans ce fils elle ne voyait plus et n'honorait plus qu'un martyr. On le place sur le billot pour lui trancher le cou ; on frappe. Le glaive qui coupe le chef au fils transperce l'âme de la mère. Mais cette mère est chrétienne ; aussi est-elle là étendant son manteau sous ce billot pour y recevoir la tête et le sang de son fils. Elle reçoit ce sang qui est son propre sang, mais consacré par le martyr ; elle reçoit cette tête ché-

rie, devenue une précieuse relique; elle la couvre de baisers respectueux, la presse sur son sein et l'emporte, s'en estimant plus heureuse que du plus riche trésor. On ne saurait dire duquel des deux la vivacité et la force de la foi ont été plus grandes, ou du fils bravant à l'âge de six ans les tourments et la mort, ou de la mère assistant avec un tel courage aux tourments et à la mort de son fils, et l'on ne saurait dire non plus combien de pareils exemples, si neufs dans l'histoire de l'humanité, durent impressionner la foule idolâtre en faveur de la religion sainte, qui seule les inspirait aux hommes (*Acta Martyr; Prudent. hym.*).

En voilà assez pour se former une juste idée de la grandeur de la mère chrétienne, au temps des martyrs. Mais nous ne pouvons pas quitter ce sublime et touchant sujet de l'héroïsme de la femme catholique, offrant elle-même ses enfants au martyre, sans rappeler la scène pleine d'intérêt qui eut lieu lors de la confession glorieuse des quarante martyrs de Sébaste, si célèbres dans l'Église sous le nom des *Quarante saints couronnés*, et qui se rapporte à ce même sujet.

On avait broyé à coups de pierre la bouche à ces héros chrétiens, pour les punir de la constance et de l'éclat de leur confession; on les avait frappés et on avait brisé leurs os et déchiré tous leurs membres; et enfin on les avait jetés tous nus dans un petit étang glacé, afin qu'ils y mourussent par le froid. Au milieu de tant et de si affreuses souffrances, oubliant la douleur de leurs corps, ils ne se préoccupaient que du salut commun de leurs âmes, et ils ne faisaient que répéter à Dieu

cette prière, expression magnifique du sentiment de la foi et de la fraternité chrétiennes : « Seigneur, lui disaient-ils, nous étions quarante au commencement du combat ; eh bien, nous vous supplions de faire que nous soyons quarante aussi à recevoir la couronne, et que pas une de ces quarante couronnes ne reste sans son martyr : ce nombre est bien honorable et bien précieux, puisque vous avez voulu le sanctifier et l'illustrer par votre jeûne de quarante jours ; et puisque ce ne fut qu'après un jeûne d'un pareil nombre de jours que Moïse introduisit votre divine loi écrite dans le monde, et qu'Élie arriva à la vision de Dieu qu'il cherchait (1). » Une si belle prière adressée à Dieu par des âmes brûlant du feu céleste de l'amour de Dieu, au milieu de la glace qui faisait transir leurs corps, méritait bien d'être exaucée, et elle le fut en effet. Car l'un des quarante, ayant apostasié, l'un des soldats qui assistaient à cette scène, touché par la grâce et confessant Jésus-Christ, fut associé aux autres dans la gloire du martyr, prit pour lui la place que celui-là avait désertée, saisit sa couronne, et le nombre de *quarante couronnés* fut complet.

Mais ce qui rehaussa l'éclat de ce beau triomphe, si digne de l'admiration du ciel et de la terre, fut la présence d'une femme, la mère de Mélithon, le plus jeune

(1) « *Quadráginta in stadium ingressi sumus; quadráginta item, Domine, corona donemur : non una quidem huic numero desit. Est in honore hic numerus, quem tu quadráginta dierum jejunio decorasti; per quem divina lex ingressa est in orbem terrarum. Elias, quadráginta dierum jejunio, Deum quærens, ejus visionem consecutus est. Et hæc quidem illorum erat oratio (Brev. rom.).* »

de ces quarante confesseurs de la foi, et qui, pendant que le bourreau brisait les jambes et tourmentait son enfant, « Mon fils, lui disait-elle, encore quelques instants à souffrir et tu seras vainqueur. Ne vois-tu pas là Jésus-Christ lui-même venant à ton secours, à ta rencontre, t'ouvrant la porte du ciel, et attendant de t'y recevoir dans ses bras (1)? » O femme admirable, femme héroïque ! On comprend combien le courage de cette mère, haranguant ainsi son enfant dans ses douleurs, et soutenant avec tant de fermeté le déchirement du corps d'un objet si chéri, a dû exalter le courage des hommes qui en étaient témoins, et qu'eux tous durent, à l'exemple de l'héroïsme de cette femme, une partie de leur triomphe ! Là ne se termina pas le saint enthousiasme de la foi de cette âme sublime. Son fils ayant seul survécu aux horribles tourments auxquels ses compagnons venaient de succomber, les bourreaux, en entassant sur des chariots les corps des autres martyrs pour les porter au lieu où on devait les brûler, avaient mis de côté le petit Mélithon, dans l'intention de le ramener plus tard au culte des idoles. « Compassion cruelle ! s'écrie son héroïque mère ; compassion cruelle que celle qui veut laisser en vie mon enfant pour en faire un apostat ! Ah ! il ne le sera pas ; il ne manquera pas sa couronne. » La voilà donc prenant sur ses épaules l'enfant que ses jambes brisées empêchaient de marcher, et courant à toute haleine après

(1) « Quem cum præsens mater ejus, fractis cruribus, adhuc viventem vidisset, sic exhortata est : Filii, paulisper sustine. Ecce Christus ad januas « stat, adjuvans te (*Ibid.*). »

les chariots chargés des saints restes des martyrs, pour y déposer son fils et l'envoyer brûler, vivant encore, avec les corps des morts. Pendant le trajet, l'enfant expire dans les bras de sa mère. Mais n'importe; elle n'en court pas moins la sainte mère; elle n'en jette pas moins elle-même le cadavre bien-aimé de son fils sur le bûcher qui consumait déjà les précieux cadavres de ses compagnons. « Ah ! se disait-elle, mon fils a partagé leur foi et leur vertu; il doit partager leurs funérailles. Ils ont combattu sur le même champ de bataille; ils doivent arriver au ciel par le même chemin (1). »

§ 17. La condition d'esclave, elle-même, fournissant de nobles victimes agréables à Dieu par le martyre. — Gloire de la confession de la jeune esclave sainte Blandine. — Sainte Potamienne, autre vierge esclave, obtenant que son affreux supplice fût augmenté plutôt que d'être exposé nue aux yeux du peuple.

Saint Paul a dit que, parmi les chrétiens, il n'y a plus de différence de maître et d'esclave; mais qu'en Jésus-Christ tous les chrétiens sont égaux, et sont une et même chose aux yeux de Dieu. Or, afin de nous donner une preuve sensible de la vérité d'une si consolante doctrine qu'il est venu implanter parmi les hommes, le Fils de Dieu a daigné admettre à l'honneur de sa

(1) « Cum vero reliquorum corpora plaustris imponi cerneret, ut in ro- gum inferrentur, ac filium suum relinqui, quod speraret impia turba, si vixisset, ad idolorum cultum revocari posse, ipso in humeros sublato, « sancta mater vehicula martyrum, corporibus onusta, strenue prosequen- tur. In cujus amplexu Melithon spiritum Deo reddidit; ejusque corpus in eundem illum cæterorum martyrum rogam pia mater injecit : ut, qui fide et virtute conjunctissimi fuerant, funeris etiam societate copulatis, una in cælum pervenirent (*Brev. rom.*). »

confession les esclaves aussi bien que les personnes libres, selon les lois humaines; et il a voulu que non-seulement tous les sexes et tous les âges, mais aussi toutes les conditions sociales lui fournissent des martyrs. Il a fait même plus, par rapport aux femmes en particulier; il a fait même de la femme chrétienne esclave, son épouse aussi bien que sa martyre, et il a montré que le mérite et la gloire de la vierge martyre sortie du dernier rang, le rang des esclaves, ne sont pas moins grands à ses yeux que le mérite et la gloire de la vierge martyre sortie des premiers rangs de la société, et n'ont pas moins droit à l'imitation des fidèles et aux hommages de l'Église. On vient de voir la gloire qui a environné le martyre de la veuve esclave, sainte Félicité; voici le martyre encore plus glorieux de deux saintes vierges esclaves.

Sous le *bon* Marc-Aurèle, si cher à nos incrédules, même après avoir été lui-même témoin du grand prodige que ses soldats chrétiens avaient obtenu, par leurs prières, et qui avait sauvé l'armée impériale prête à périr, la persécution contre les chrétiens ne sévit pas moins violemment, particulièrement dans les Gaules. Nous en avons un beau et magnifique document dans la lettre que ceux qui en furent témoins oculaires écrivirent en grec avec ce beau titre : « *Les serviteurs de Jésus-Christ qui demeurent à Vienne et à Lyon dans les Gaules, à leurs frères d'Asie et de Phrygie qui ont la même foi et la même espérance : Παῖς, grâce et gloire de la part de Jésus-Christ notre Seigneur.* » C'est Eusèbe qui nous a conservé cette admirable lettre (*lib. v*), ou

ce précieux récit de la passion d'un nombre immense de martyrs, par lesquels la Gaule chrétienne apparaît pour la première fois couronnée de splendeur dans l'histoire de l'Église. Pour ne pas sortir de notre sujet, nous allons en extraire les détails qui ont rapport aux femmes, dont la sagesse, le courage et la fermeté ont formé la partie la plus brillante du triomphe que, dans le sol de France, la foi chrétienne remporta alors sur la barbarie de la superstition païenne.

« Dieu, disent donc les signataires de cette lettre, témoignage éclatant d'une grande foi et expression résignée d'une grande douleur, Dieu nous a jugés dignes de nous exposer à tous les horreurs, à tous les opprobres, aux cris, aux spoliations de nos biens, aux lapidations, à la captivité, enfin à tout ce que peut inspirer la fureur et la rage des bourreaux. Les personnes les plus hautes en dignité, de Lyon et de Vienne, ont été jetées aux fers. On a arrêté nos esclaves, afin de les forcer de déposer contre nous. Peuple et soldats nous ont poursuivis avec une égale fureur. On s'est surtout acharné contre le diacre Sanctus, le néophyte Baturus, le diacre Attalus, la colonne de cette chrétienté, et contre *Blandine, jeune esclave d'un d'entre nous, par qui Jésus-Christ fit connaître comment il sait glorifier devant Dieu ce qui paraît vil et méprisables aux yeux des hommes*. Sa maîtresse, qui était au nombre des martyrs, et nous tous avec elle, craignons que cette jeune vierge, très-frêle de corps, n'eût pas même le courage de se dire chrétienne. *Le contraire arriva*, et nous fûmes bientôt rassurés. Elle mit au désespoir tous les bour-

reaux, qui, l'un après l'autre, du matin jusqu'au soir, lui firent éprouver toute espèce de tourments. Ne sachant plus que lui faire pour l'abattre, ils se confessaient vaincus, et ne revenaient pas de leur étonnement en la voyant le corps disloqué et couvert de plaies béantes, et cependant respirant encore. « Un seul des tourments, se disaient-ils, que nous lui avons fait souffrir aurait dû la tuer; elle en a tant subi, et de si atroces, et la voilà vivant encore! » C'est que, semblable à un généreux athlète, cette bienheureuse esclave paraissait puiser un plus grand courage et des forces toujours nouvelles dans la confession du nom chrétien. « Je suis chrétienne, répétait-elle toujours, et il ne se fait point de mal parmi nous. » Ces paroles paraissaient la rendre insensible aux douleurs, et même elle semblait trouver du rafraîchissement et du calme en les prononçant (1).

« Biblis, l'une de celles qui avaient apostasié, fut mise cependant à la question pour lui faire avouer les crimes horribles dont on inculpait les chrétiens. Ce tourment la réveilla comme d'un profond sommeil. Ces douleurs passagères lui rappelèrent les peines éternelles de l'enfer; elle revint donc à elle-même. Non-seulement elle se confessa chrétienne, mais elle prit courageusement la défense de la cause du christianisme. « Et comment, disait-elle, mangerions-nous des enfants, nous à qui il n'est pas permis de manger même le sang des bêtes? »

(1) « Verum illa beata, instar generosi cujusdam athletæ, in ipsa confessione vires atque animos resumebat; eratque ei refectio et quies sen-
sumque omnem præsentis doloris adimebat prolatio horum verborum :
« Christiana sum; nihil apud nos mali geritur. » »

Et cette confession lui valut la gloire d'être mise au nombre des martyrs. Quant à Blandine, après l'avoir fait tant souffrir, on la jette en prison avec les autres confesseurs ; on lui fait subir la torture, et enfin on l'extrait de la prison pour l'exposer aux bêtes dans l'amphithéâtre. Comme elle était esclave, on l'attacha à une pièce de bois, car c'est ainsi qu'on exposait les esclaves. Mais comme elle y était attachée en forme de croix, et qu'elle priait avec beaucoup de ferveur, elle remplissait de courage les autres martyrs, qui croyaient voir dans leur sœur une représentation de Celui qui avait été crucifié pour eux, afin de leur apprendre que quiconque souffrira ici-bas pour sa gloire, jouira dans le ciel d'une vie éternelle avec son divin Père. Plusieurs de ceux qui avaient renié le nom de Jésus-Christ, en voyant dans la personne de Blandine une fille pauvre et faible triompher tant de fois de l'enfer, et aller à la rencontre de la mort avec tant de courage, eurent foi dans la force invincible dont Jésus-Christ revêtit ceux qui lui restent fidèles, se déclarèrent courageusement chrétiens, et furent en conséquence mis au nombre des martyrs. En attendant, aucune des bêtes n'ayant touché Blandine, on la détacha et on la remit en prison en compagnie d'un jeune homme de quinze ans nommé Ponticus, mais pour les reproduire encore tous les deux dans le cirque, le dernier jour des gladiateurs. On les avait fait assister aux supplices de tous les autres pour les effrayer, et on les avait gardés pour les dernières victimes, espérant toujours qu'on aurait pu triompher de l'âge de l'un et du sexe de l'autre pour les attirer à jurer par

les idoles. Mais leur espérance échoua. *Ponticus* était soutenu et encouragé par *Blandine*, et il rendit l'esprit au milieu des plus affreuses souffrances. « La bienheureuse *Blandine* demeura la dernière, telle qu'une mère généreuse qui, après avoir envoyé devant elle ses enfants victorieux, qu'elle a animés au combat, s'empresse d'aller les rejoindre. Elle entra dans l'arène avec la même joie que si elle fût allée à un festin de noces. On la fouetta de nouveau, on l'enferma dans un filet, et on l'exposa à un taureau sauvage qui la secoua longtemps sans l'atteindre. On la fit asseoir sur une chaise de fer ardent; mais elle ne paraissait rien sentir de ce qu'on lui faisait, forte de l'espérance et de l'attachement à ce qu'elle croyait, et absorbée dans les entretiens qu'elle avait avec Jésus-Christ. Enfin elle fut égorgée, et les païens eux-mêmes confessaient qu'ils n'avaient jamais vu une femme tant souffrir et avec tant de fermeté et tant de calme. » Dans cette même confession furent couronnés bien d'autres illustres martyrs en grand nombre; c'étaient des prêtres et des diacres, c'étaient des nobles et des savants, et saint Photin, évêque de Lyon; tous finirent avec un courage qui étonna le peuple infidèle. Mais la palme de la victoire, parmi de si illustres vainqueurs, au témoignage des païens eux-mêmes, demeura à *Blandine*. Car, esclave, elle confessa Jésus-Christ avec plus de liberté que les hommes libres; et femme, elle servit d'encouragement et de soutien aux hommes par l'exemple de sa constance et la force de sa parole.

Voici un autre bel exemple de femme esclave, mon-

trant dans sa confession toute la dignité, toute la grandeur et tous les nobles airs *de la liberté des enfants de Dieu*, et dont le martyre fut un vrai apostolat. C'est sainte Potamienne, jeune fille esclave d'une rare beauté, que son propre maître, furieux de n'avoir pu la décider à se rendre à ses impurs désirs, accusa comme chrétienne auprès d'Aquila, préfet de l'Égypte, en engageant ce magistrat, moyennant une forte somme d'argent qu'il lui promit, à obtenir que Potamienne consentît à sa brutale passion, ou à la faire périr d'une mort affreuse dans le cas où elle eût persévéré *dans son obstination*. On lui fait donc souffrir plusieurs tourments; on la menace de la faire déshonorer violemment par les gladiateurs; mais la noble jeune esclave répond toujours: « Je suis chrétienne! et avec le secours de Dieu toutes les menaces et tous les supplices du monde ne me feront pas renoncer à ma foi et à ma virginité », et elle reste inébranlable. « Contente ton maître, lui dit le préfet; autrement je te ferai brûler toute vivante. » Et Potamienne de répondre: « Je ne puis pas croire qu'il puisse se trouver un juge assez injuste pour me condamner, parce que je ne veux pas consentir à mon déshonneur. » On met sur le feu une grande chaudière pleine de poix, et lorsqu'elle est bouillante, on ordonne que la sainte fille soit dépouillée en public et jetée dedans. Mais cette horrible sentence ne l'effraie pas: ce qu'elle y trouve de plus cruel, ce n'est pas la poix bouillante qui va brûler ses chairs, mais le dépouillement qui va l'exposer aux regards insolents de la foule. La voilà donc sans s'inquiéter de l'atro-

cité de sa mort, ne demandait grâce que pour sa pudeur. « Par la vie de l'empereur, dit-elle au préfet, je te conjure de ne pas me faire paraître nue aux yeux du peuple. Que si l'on tient à avoir mes habits, qu'on les soulève peu à peu, au fur et à mesure qu'on me descendra dans la chaudière, et tu verras quelle force de patience m'a donnée ce Jésus-Christ que tu ne connais pas et que tu ne veux pas connaître. » Grand Dieu ! quelle présence d'esprit, quelle jalousie pour sa pudeur, quelle foi, quel courage dans cette jeune fille en présence d'une si effroyable mort ! Cette grâce n'étant qu'un prolongement de souffrance, le tyran la lui accorde. Mais il se dédommage de cet acte d'affreuse douceur par un trait de cruauté plus raffinée : il fait chercher la mère de la martyre, nommée Marcelle ; elle était chrétienne : il la condamne, sans tant de façons, à être brûlée, elle aussi, à côté de Potamienne. Il voulut redoubler le supplice de la mère et de la fille, les faisant mourir sous les yeux l'une de l'autre ; mais par cet horrible moyen, il ne fit qu'augmenter leur joie et leur courage. En dehors de leur propre douleur, elles souffraient encore toutes les deux, l'une de la douleur de l'autre, et cependant elles étaient heureuses l'une de l'autre, l'une par l'autre : la mère se réjouissant autant d'avoir une martyre pour sa fille que la fille d'avoir une martyre pour sa mère, et l'une et l'autre se réjouissant de finir de la même mort qui allait les mettre à même de se rencontrer pour toujours dans le ciel. Ce fut le nommé Basilide, l'un de ses gardes, qui fut chargé de l'exécution de

Potamienne. Ce soldat, touché de la beauté de sa victime, qu'un courage surhumain et une grâce toute céleste rehaussaient à ses yeux, en conçut une grande estime : il la défendit contre les insultes de la populace ; il la traita avec toutes sortes d'égards ; il ne l'enfonça dans la poix bouillante que peu à peu et avec toutes les précautions qu'elle avait réclamées pour sa pudeur ; il ne la touchait qu'avec respect, comme quelque chose de sacré ; il tremblait lui-même d'effroi, il pleurait de compassion. Potamienne, touchée à son tour de tant de douceur et d'honnêteté de la part de cet homme de sang, ne faisant pas attention dans ce moment suprême à son affreux supplice, ne s'occupait que du salut de son bourreau. « Eh ! bon courage, Basilide ! lui disait-elle, je te promets qu'en arrivant au paradis je me souviendrai de toi, que je demanderai grâce pour toi au Seigneur, et que tu éprouveras les effets de ma reconnaissance. » Elle lui tint parole : les prières des martyrs sont très-efficaces. Trois jours après, Basilide se déclare publiquement chrétien, et est mis en prison. Les fidèles vont l'y visiter, et il leur dit : « Donnez-moi vite le sceau du Seigneur (le baptême), car Potamienne m'est apparue dans la nuit, et m'a mis une couronne sur la tête en me disant : « J'ai obtenu du Seigneur la grâce que j'ai demandée pour toi, et tu vas être reçu dans sa gloire. » On le baptise, et le lendemain, ayant eu la tête tranchée par ordre du préfet, il alla rejoindre au ciel sa puissante médiatrice.

Basilide ne fut pas la seule conquête que sainte Potamienne fit à la foi de son céleste Époux, en mourant

pour lui. Beaucoup d'autres, frappés du spectacle d'un sacrifice si héroïque et si pur, ou attirés par elle, qui leur apparut en songe, se convertirent et la suivirent dans le chemin du martyre (EUSEB. *Histor.* lib. VII, c. 5). Où trouver, hors de l'histoire de l'Église, des faits plus touchants, plus honorables pour l'humanité, plus glorieux pour la religion, et où la femme apparaisse plus grande?

§ 17. Pourquoi Dieu a voulu que la femme pénitente confessât Jésus-Christ avec le même mérite et le même éclat que la femme innocente. — Magnificence du martyre de sainte Afre, jadis païenne et courtisane, et convertie par saint Narcisse au christianisme et à la sainteté. — Elle convertit, à son tour, sa mère qui avait été sa maîtresse, aussi bien que les jeunes filles qui avaient été ses compagnes de débauche. — Admirable sagesse et humilité de son langage au tyran. — Gloire de son martyre partagée par sa mère et par ses compagnes. — Sa touchante prière avant d'expirer. — Sa mort précieuse comparée à la mort des prétendus héros du paganisme.

Mais non-seulement tous les âges et toutes les conditions, tous les états de l'âme ont encore fourni de magnifiques exemples de la grandeur de la femme catholique confessant Jésus-Christ. Afin qu'on ne crût pas que la gloire du martyre fût l'apanage exclusif d'une vie toujours pure, et que la lubricité repentante ne désespérât pas de partager la même gloire, Dieu a disposé que la confession de la foi sortît des lèvres des vraies pénitentes aussi pure, aussi belle, aussi agréable à ses yeux que celle qui sortait des lèvres des âmes qui n'avaient jamais contracté les taches du péché. Quand il s'est agi de l'acte suprême de confesser Jésus-Christ, de lui sacrifier la vie, et de lui rendre cet hommage, le plus grand et le plus parfait que la misère de l'homme

puisse rendre à la majesté de Dieu, en présence des tourments et de la mort, la femme pénitente s'est exprimée avec la même fermeté, la même assurance que la femme innocente. Toutes les deux ont été ce qu'elles devaient être, étonnantes, sublimes; toutes les deux ont révélé un fonds de sagesse toute divine, que la sagesse purement humaine, loin d'avoir pu l'atteindre, n'a jamais connue; toutes les deux ont fait connaître ce sens exquis, ces pensées si justes, ces sentiments si nobles, ce langage si élevé que la grâce du christianisme inspire à l'âme qu'elle a pénétrée. Écoutons donc, pour toutes les femmes pénitentes martyres, sainte Afre, jadis noble et riche dame, mais courtisane dévergondée, et puis martyre glorieuse sous le règne de Dioclétien, dans la ville d'Auguste, dans la Rhétie (aujourd'hui *Augsbourg*, en Bavière). Son langage, pour être le langage de la plus profonde humilité, n'en est pas moins le langage de la confiance et de l'amour. Seulement, ce sont les charmes de l'amour pénitent remplaçant les charmes de l'amour innocent; mais aussi touchants les uns que les autres, comme ils sont, disait saint Paul, le prodige du même esprit de Dieu qui les fait jaillir et s'y manifeste : *Unus autem spiritus, qui operatur.*

Mais avant d'entendre le langage de sa foi et de son repentir, arrêtons-nous un instant aux circonstances qui précédèrent sa conversion, et que les *Actes des Martyrs* nous ont conservées. Ce fut saint Narcisse qui la convertit. Ce saint évêque, que la persécution sévissant dans les Gaules avait contraint d'émigrer, étant venu à *Augsbourg*, en compagnie de son diacre Félix, entra

chez la femme Afre, sans savoir qu'elle était une courtisane. Afre, de son côté, ne sachant pas que Narcisse était un évêque chrétien, crut qu'il venait dans les mêmes intentions que tant d'autres, et lui fit préparer à souper. Mais avant qu'on se mit à table, saint Narcisse ayant commencé à réciter des psaumes et des prières, Afre, qui n'avait jamais rien vu de semblable, en fut étonnée; et ayant demandé et appris qui il était, dans un sentiment d'humilité, elle se prosterna à ses pieds, disant : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous restiez dans ma maison. Je suis une femme perdue, et il n'y en a pas de plus misérable dans toute la ville. » L'évêque répondit : « Une femme impure, s'étant prosternée aux pieds du Sauveur du monde, obtint son pardon et fut purifiée; femme, il en arrivera de même à toi, si tu le veux. Tu n'as qu'à recevoir la lumière de la foi de ce divin Sauveur, et tu seras, toi aussi, purifiée de tous tes péchés. — Comment, dit Afre, moi qui ai commis plus de péchés que je n'ai de cheveux sur la tête, puis-je être purifiée de tant de souillures? — Crois seulement, reprit Narcisse; reçois le baptême, et tu seras sauvée. » Heureuse de cette promesse et de cette espérance, Afre convoque les trois jeunes filles qui la servaient, et qui étaient ses auxiliaires et ses complices dans le désordre, et leur dit : « Voyez-vous cet homme qui est venu chez nous? c'est un évêque des chrétiens, et il m'a dit que si je crois en Jésus-Christ et reçois le baptême, je pourrai être purifiée de tous mes péchés. Qu'en dites-vous? Voulez-vous me suivre dans cette nouvelle voie? — Vous êtes notre maîtresse, lui

répondirent-elles ; nous vous avons suivie dans la voie du mal, comment ne vous suivrions-nous pas dans la voie du bien, pour partager votre pardon ? » On se met en prières, et l'on y passe toute la nuit. L'évêque et son diacre chantaient des psaumes, et Afre et ses compagnes, agenouillées et prosternées derrière eux, répondaient « Amen. »

A la pointe du jour, l'on vient pour arrêter les deux étrangers. Afre les cache, et donne le change aux envoyés du gouvernement. On lui dit : « Nous savons que les deux hôtes que tu as reçus ici hier soir sont des chrétiens ; nous les avons reconnus en ce qu'à toute heure ils faisaient sur leur front le signe de la croix, qui est le signe des chrétiens. — Et pouvez-vous croire, leur dit Afre, que des chrétiens seraient entrés chez une courtisane ? Des pareils gens, qui ne me ressemblent pas, ne viennent pas chez moi. » L'une des preuves d'une vraie conversion est le zèle de convertir les autres. Afre s'était vraiment convertie, la voilà donc s'empressant de faire partager à sa mère ce bonheur. Elle va la trouver, lui raconte ce qui lui était arrivé, lui déclare qu'elle va devenir chrétienne et recevoir le pardon de tous ses péchés ; et la mère, touchée elle aussi par la grâce, reçoit cette communication avec bonheur, et s'écrie : « Dieu veuille qu'il m'en arrive autant ! » L'évêque va la retrouver à son tour ; elle le reçoit avec les marques de la plus profonde vénération, et lui dit : « Mes parents, originaires de Chypre, ont apporté ici le culte de Vénus, à qui j'ai consacré ma fille. Comme cette déesse ne peut être honorée que par la prostitution, j'ai donc engagé

ma fille dans ce genre de vie, persuadée que la déesse lui serait d'autant plus favorable que ma fille s'appliquerait davantage à l'imiter. » L'évêque ne peut s'empêcher de frémir à ce récit et de verser des larmes. Afre ne se contenta pas d'avoir travaillé à la conversion de sa mère et de tous ses domestiques ; elle amena aux pieds du saint évêque tous ses parents et tous ses amis. Saint Narcisse leur prescrivit à tous plusieurs jours de jeûne, et, après les avoir bien instruits, il les baptisa ; en sorte que cette maison de prostitution devint un temple, et cet essaim de prostituées une chrétienté fervente, grâce à la docilité, au zèle et au dévouement d'une femme, qui devint ainsi l'apôtre de sa patrie, après en avoir été le scandale.

Sur ces entrefaites, la persécution ayant éclaté même à Augsbourg, Afre, qui s'était compromise par son zèle à aider les confesseurs de la foi à échapper à l'inquisition des persécuteurs, fut arrêtée la première et traduite devant le magistrat. Or, ce fut là qu'elle parla ce sublime et admirable langage de la foi et du repentir, que le seul christianisme inspire ; car voici son interrogatoire devant Caius, le lâche satellite de la cruauté de l'empereur, au lieu d'être, en sa qualité de magistrat, l'organe de sa justice :

CAIUS. Femme, je sais qui tu es. Va donc au Capitole, et sacrifie aux dieux ; il vaut mieux pour toi de vivre que de mourir au milieu des tourments, je t'en assure.

AFRE. J'ai assez commis de péchés avant de connaître le vrai Dieu et la vraie religion. Maintenant, je me garderai bien d'en commettre encore. Ainsi, ne ferai-je pas

ce que vous me commandez. Mon Capitole est le ciel, où est Jésus-Christ, que j'ai toujours devant les yeux, à qui je confesse tous les jours mes péchés. Ah! je sais bien que je suis indigne de l'aimer. Ne pouvant donc l'aimer comme il le mérite, je veux au moins me sacrifier tout entière pour lui! Tu me menaces des tourments? Ah! heureux tourments, qui ne feront que purifier mon corps par lequel j'ai tant péché!

CAÏUS. Mais tu es une femme publique, et par conséquent tu n'as rien à faire avec le Dieu des chrétiens.

AFRE. Je l'ai été, il est vrai; mais, grâce à la miséricorde de Dieu, je ne le suis plus. Mon divin Sauveur et Seigneur Jésus-Christ a dit qu'il était descendu du ciel pour les pécheurs. Son Évangile nous apprend qu'un jour, une femme de mœurs perdues étant allée à ses pieds, et les ayant arrosés de ses larmes, reçut son pardon. Le même Évangile nous apprend encore qu'il n'a jamais rejeté des femmes aussi coupables que moi, mais aussi repentantes que moi; qu'il les a bien accueillies, et qu'il en a fait de même avec les publicains, à qui il a même permis de manger avec lui.

CAÏUS. Comment! veux-tu donc renoncer pour toujours à tes amants, et aux richesses et aux faveurs dont ils te comblaient et te combleraient encore?

AFRE. Ah! ne me parlez pas de cet argent détestable dont je ne veux plus. J'ai jeté, comme des ordures, tout ce qui m'en restait; il pesait sur ma conscience comme un remords. Mes frères, les pauvres, n'en voulaient pas plus que moi; et ce n'est qu'à force de prières que j'ai réussi à le leur faire accepter, afin qu'ils m'ob-

tinssent à leur tour, par leurs prières, le pardon de mes péchés.

CAÏUS. Afre, point de grimaces. Je sais que Jésus-Christ ne veut pas de toi; c'est en vain que tu l'invoques pour ton Dieu. Une courtisane ne peut pas être au nombre de ses disciples et de ses adorateurs.

AFRE. Il est vrai que je ne suis pas digne d'être de sa suite et de m'appeler *chrétienne*; mais ce Dieu de bonté qui prend plus conseil de sa miséricorde que des mérites de l'homme, a bien voulu m'admettre au nombre de ceux qui s'honorent de ce nom.

CAÏUS. Comment le sais-tu?

AFRE. Je le sais, parce qu'il me permet de venir le confesser publiquement ici devant vous. Ah! puisqu'il me fait un si grand honneur, il est certain qu'il ne m'a pas rejetée de sa face, et qu'il voudra bien accepter le sacrifice de ma vie en expiation de mes fautes, et me les pardonner.

CAÏUS. Ce sont des délires de ton imagination égarée. Sacrifie aux dieux, qui seuls pourront te sauver.

AFRE. Mon Sauveur est Jésus-Christ. Régnant au ciel, il m'accordera, à moi aussi qui le confesse, ce paradis qu'étant sur sa croix, il promit au larron qui le confessait.

CAÏUS. Je suis las, je suis honteux de disputer avec toi. Sacrifie à l'instant, ou je te couvrirai de confusion, et te ferai fouetter et mourir en présence de tes amants.

AFRE. Il n'y a pas, il ne peut y avoir pour moi d'autre sujet de confusion que mes péchés. La mort

pour une si belle cause, je ne la crains pas ; je la désire même ; et si Dieu m'en fait la grâce, j'y trouverai le repos de mon âme.

CAÏUS. Mais il ne s'agit pas de mourir d'une mort quelconque : tu vas être tourmentée et brûlée vive, si tu ne te rends pas.

AFRE. Que ce corps, instrument de mes désordres, soit soumis à toute espèce de tourments, cela m'est très-égal ; mais je ne souillerai pas mon âme en sacrifiant aux démons !

Quel langage ! quel calme, quelle humilité, quelle douceur, quelle connaissance du vrai esprit du christianisme, quelle dignité du sentiment chrétien ! A la place de cette femme, le plus grand théologien n'aurait pu s'exprimer avec une plus grande exactitude, ni d'une manière plus conforme aux doctrines de l'Évangile ! C'est encore ici une nouvelle preuve de cet oracle de Jésus-Christ : « Lorsqu'on vous conduira, à cause de moi, devant les gouverneurs et les rois pour leur être en témoignage, ce que vous devrez dire vous sera donné à l'heure même ; car alors ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous (*Matth. x*). »

Cet Esprit de Dieu, ce maître, ce docteur intérieur des âmes ne fait pas défaut à son humble servante à ses derniers moments. Condamnée à être brûlée vive, on la dépouille, on la lie à un poteau. Et Afre, que fait-elle ? que dit-elle ? Heureuse de sa peine, et ne regrettant, jusqu'à la fin, que ses péchés, elle s'écrie en pleurant : « Seigneur, Dieu tout-puissant, Jésus-Christ,

qui n'êtes pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence, et qui avez promis, par votre ineffable parole, qu'à quelque heure que le pécheur se convertisse, vous lui pardonnerez ses péchés, recevez dans ce moment la satisfaction que je vous offre pour les miens dans ces souffrances; et par ce feu temporel, qui va consumer mon corps, délivrez-moi du feu qui brûle l'âme et le corps pour toute l'éternité. » On met le feu aux sarments qu'on avait entassés autour d'elle; la flamme l'investit de toutes parts, et, en s'élevant au ciel, y porte encore ces belles prières de la victime qu'elle dévore : « Je vous rends grâces, Seigneur Jésus-Christ, de l'honneur que vous m'accordez de me recevoir en victime pour la gloire de votre nom. J'unis mon sacrifice à celui que vous avez offert sur la croix, en mourant victime unique pour le monde entier, juste pour les injustes, exempt de tout péché pour tous les pécheurs. Je vous l'offre ce sacrifice à vous, mon Dieu, qui réglez avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen. » En prononçant ces mots, elle expira (RUINART et *Act. sanct.* 5 aug.) (1).

(1) Sainte Afre n'entra pas seule ce jour-là au ciel : sa mère Hilaria, et Digne, Euménie et Euprépia, ses servantes, l'y suivirent. A peine les bourreaux de sainte Afre s'éloignèrent-ils du lieu où ils l'avaient immolée, que ces saintes femmes s'y rendirent à leur tour, en compagnie des prêtres, pour en recueillir les restes précieux. Elles trouvèrent le corps tout entier de la martyre au milieu des cendres, et le transportèrent dans le magnifique mausolée qu'Hilaria avait fait construire pour elle et pour les siens. Elles se trouvaient encore dans le tombeau, lorsque des soldats de Caius, vis-à-vis duquel on les avait accusées, viennent les y surprendre et les somment de sacrifier aux dieux sous peine d'être brûlées vives, elles aussi, dans le même endroit. Cette intimidation fut accueillie, comme elle devait l'être, avec dédain, par

O mort vraiment précieuse aux yeux de Dieu et ravissante aux yeux des hommes ! Que l'on compare de pareilles morts des héroïnes du christianisme avec les morts des prétendus héros du paganisme, avec la mort des Socrate et des Caton : grand Dieu ! quelle différence ! Là, c'était l'orgueil s'immolant au désespoir pour s'y perdre ; ici, c'est la modestie, l'humilité se jetant dans les bras de l'espérance pour s'y reposer. Là, les derniers mots n'étaient que des blasphèmes ou le souffle de la haine ; ici, les dernières paroles ne sont qu'une prière, un sacrifice, ou le parfum de l'amour de Dieu et de l'homme. Là, c'était le sublime de tous les vices ; ici, c'est le sublime de toutes les vertus. Aussi, ces morts-là n'étaient que de sombres et navrants spectacles, n'ayant d'autre résultat que celui d'abrutir l'homme toujours davantage en l'enfonçant dans l'idolâtrie de lui-même, tandis que ces morts-ci sont des scènes touchantes répandant la consolation dans les cœurs, et dont le résultat le plus certain est d'élever l'homme au-dessus de lui-même, de le détacher de lui-même et de l'unir à Dieu. O gloire de la religion de l'Évangile, jaillissant si noble, si pure et si féconde de la confession d'une femme !

des femmes chrétiennes qui venaient de puiser de nouvelles forces et un nouveau courage de confesser Jésus-Christ au spectacle du martyr de sainte Afre, et dont elles avaient sous les yeux le corps vénéré. On ferma donc sur elles le sépulcre, après l'avoir rempli de sarments et de broussailles sèches et y avoir mis le feu, et on se retire. Ainsi ces nobles compagnes de sainte Afre subirent le même jour le même martyr, et se trouvèrent réunies dans la même gloire au ciel, comme leurs corps se trouvèrent ensevelis dans le même tombeau sur la terre ; et Jésus-Christ reçut en un jour quatre témoins-femmes de la vertu et de la vérité de sa religion (RUISSANT et Act. i).

§ 18. Grandes et nombreuses conversions qui ont suivi le martyre des femmes. — Impossibilité d'attribuer à des causes purement humaines le prodige de leur constance dans la confession de la foi. — Circonstances toutes particulières de leur passion et profonde impression qu'elles faisaient dans l'esprit des peuples. — Dieu paraissant avoir choisi la femme martyre pour faire connaître la divinité du christianisme par les faits, tandis que les prédicateurs la faisaient connaître par la parole. — Grandeurs des qualités des femmes martyres. — Comment la femme a subi le martyre. — Jésus-Christ triomphant par le martyre de la femme. — Les contrées idolâtres purifiées par son sang.

C'est, du reste, ce qui est toujours arrivé à la suite de la confession de la foi, de la part de toutes les femmes martyres de la foi.

Tertullien a dit aussi : « Au fur et à mesure qu'on nous moissonne en plus grand nombre, nous devenons toujours plus nombreux. Le sang des martyrs est une semence féconde de nouveaux chrétiens. Plusieurs de vos philosophes ont écrit des exhortations à souffrir les tourments et la mort; mais les actions des chrétiens font plus d'effet que les discours de ces philosophes. Cette obstination même que vous nous reprochez est *une instruction*; en la voyant, on est ébranlé: on veut en pénétrer la cause; on s'approche, on désire de souffrir pour se réconcilier à Dieu, pour acheter par son sang le pardon de tous ses péchés (*Apologet.* 50.) ». Mais cette remarque du grand apologiste, c'est particulièrement par le martyre des femmes qu'elle a été d'une éclatante vérité.

Sainte Agnès, cette enfant de treize ans, à la beauté des chérubins, à la pureté des anges, condamnée à être déshonorée dans un lieu public; changea, comme on vient de le voir, ce lieu infâme en sanctuaire de la

virginité, en temple de la foi. On y entraît libertin, et l'on en sortait chrétien. Par le charme de son innocence et par la puissance de ses exhortations, cette petite brebis de l'Agneau divin convertissait en agneaux tous les loups de la luxure qui l'approchaient pour ravager sa pudeur. Ils se firent tous disciples et devinrent martyrs de Jésus-Christ.

La jeune vierge sainte Dorothee, menacée, par le préfet Apricius, des plus affreux tourments, afin, lui disait-on, de la faire servir d'exemple à ceux qui ne voulaient pas adorer les dieux. « Oui, je le veux bien, » répondit-elle; je suis même enchantée *de servir d'exemple* à tous, afin qu'ils y apprennent à ne rien « craindre que le vrai Dieu. » En effet, tirillée au chevalet, jetée au milieu des flammes, loin d'abjurer sa virginité et sa foi, elle convertit à la fois ses deux sœurs qu'on lui avait envoyées pour la corrompre, et Théophile, grand personnage qui se moquait d'elle, et elle en fit trois martyrs. Or, ce fut après avoir assisté à de telles merveilles du courage chrétien, que les citoyens de la ville de Césarée abjurèrent en masse le culte des idoles.

Les actes du martyr de sainte Blandine, de Lyon, nous apprennent que la fermeté admirable, le courage héroïque qu'elle montra dans sa glorieuse confession, dont on vient de lire l'intéressant récit, produisirent un grand effet au milieu de la société des fidèles, et même parmi les païens. Plusieurs de ceux qui avaient failli en présence des supplices, revinrent spontanément à la foi; et les païens eux-mêmes disaient: « Puisqu'une

jeune fille supporte ces grands tourments, il faut qu'il se passe quelque chose de merveilleux en elle, et ce courage vient de Dieu. »

L'illustre vierge et martyre sainte Catherine, comme on l'a vu aussi, changea en chrétiens et en martyrs presque tous les philosophes d'Alexandrie que l'empereur Maximien avait appelés autour d'elle pour la combattre. Confondus, terrassés autant par le prodige de sa science (1) et par la force de ses raisonnements que par sa constance à confesser Jésus-Christ au milieu des plus affreux tourments, ils ne surent faire autre chose que confesser, comme elle, que Jésus-Christ était Dieu, et mourir pour lui avec elle; ce que fit encore l'épouse de l'empereur lui-même, et Porphyrius, le général en chef de l'armée impériale; et c'est à la suite de ce martyre de sainte Catherine que la ville d'Alexandrie se convertit presque en totalité au christianisme. Il en fut de même à Carthage, après le martyre de sainte Félicité et de sainte Perpétue. C'est après le martyre de sainte Thècle, que signalèrent la vertu de tant de prodiges et le prodige de tant de vertus, que la ville d'Antioche devint tout à fait chrétienne. C'est le sang des Agathe et des Lucie qui fit germer en Sicile un nombre prodigieux d'adorateurs de Jésus-Christ. A Rome même, les conversions les plus nombreuses, dans toutes les classes, n'eurent lieu qu'après le martyre des Agnès, des Martine, des Su-

(1) Plusieurs universités l'ont choisie pour leur protectrice; c'est la Sainte modèle des vrais savants. Elle n'avait cependant que dix-huit ans.

zanne, des Cécile, des Anastasie, des Rufine, des Sabine, des Symphorose, des Félicité.

C'est que, en faisant violence à la raison, on pouvait s'expliquer, en quelque sorte, par le prétendu courage propre à l'homme romain, le martyr volontaire subi par tant de milliers d'hommes pour la confession de la foi ; mais le moyen de s'expliquer, par des raisons purement humaines, même apparentes, le martyr des femmes ! On conçoit que, dans un moment d'exaltation, de dépit ou de désespoir, une femme puisse sacrifier tout, même la vie, à une violente passion ou à de vieux préjugés ; cela s'était vu quelquefois. Mais on ne peut pas concevoir comment, sans un secours surnaturel et divin, plusieurs millions de femmes de tout âge, des jeunes veuves, des jeunes filles, et même des enfants, aient pu mépriser tout ce que le monde peut offrir de plus séduisant, et braver tout ce que la cruauté humaine a su inventer de plus affreux, pour conserver la virginité de la foi et la foi de la virginité.

Et comment ces femmes ont-elles subi les déchirures de tous leurs membres délicats, le fer et le feu, et tous ces raffinements de barbarie dont la pensée seule fait frémir d'épouvante et frissonner d'effroi ? sans prétention, sans affectation, sans jactance, sans orgueil ; le front serein, l'œil modeste, l'air pacifique, le calme et la joie dans le cœur, la bénédiction de Dieu et le pardon de leurs bourreaux sur les lèvres. Pas un mot de plainte, pas un signe d'impatience n'offusquaient le prodige de leur résignation, de leur constance, de leur intrépidité. Loin de les effrayer, les plus affreux tour-

ments n'avaient que de l'attrait pour elles. Le martyr était pour elles d'autant plus séduisant qu'il était plus cruel. Ce n'étaient pas des victimes qu'on amenait à l'immolation, c'étaient, comme on l'a vu, des jeunes filles allant à un banquet de noces, après lequel elles avaient longtemps soupiré. Le charme de la grâce rehaussait la sublimité de leur contenance. La timidité de la pudeur embellissait l'héroïsme de leur courage. Quelque chose de sacré entourait leur personne; quelque chose de céleste rayonnait sur leur visage : c'était la double auréole de la virginité ennoblissant le martyr, et le martyr consacrant la virginité. L'humanité n'avait rien fait, rien vu de pareil !

Or, il est facile d'imaginer la profonde impression que ces spectacles devaient produire sur le peuple qui y assistait. C'était de l'admiration mêlée au respect pour les victimes; c'étaient de l'indignation et de l'horreur pour leurs bourreaux; c'était de l'estime pour la religion qui opérait de semblables prodiges; c'était une prédication par les faits, plus éloquente que toute prédication par les paroles; c'était l'apologie éclatante de la vérité de la religion chrétienne et de la divinité de Jésus-Christ, entrant par les yeux, passant par l'esprit, et s'arrêtant au cœur.

Bien souvent, rien qu'à voir de ces jeunes filles, prodiges de beauté et d'innocence, triompher de tous les prestiges de la séduction, de toute la puissance de la cruauté; rien qu'à voir de ces êtres si faibles et si délicats laisser la férocité de leurs bourreaux, avant que ceux-ci eussent pu laisser leur patience, et se montrer

plus forts à souffrir que les exécuteurs à les tourmenter, tout un peuple, spectateur de ces scènes, par ce seul fait se déclarait chrétien. On s'en indignait, on en frémissait de rage; on saisissait alors quelques-uns des plus *emportés*, ou, comme on le disait, des plus *fanatiques* et des plus *remuants*, et on les mettait à mort pour effrayer le reste; mais on ne se hâtait pas moins de dérober aux yeux du public la martyre chrétienne qui, par ses *sorcelleries*, comme on le disait encore, avait fasciné la multitude, pour l'achever en secret. Mais les impressions frappantes de ces exécutions n'en étaient pas moins profondes et moins universelles. C'est ainsi qu'en ne moissonnant qu'une tête de femme, des milliers d'hommes venaient offrir leur tête au baptême et leur vie au martyre.

C'est que le peuple se laisse prendre plus facilement par le cœur que par l'esprit, par le sentiment que par le raisonnement, et qu'il y avait dans le martyre des femmes quelque chose de saintement contagieux, de séduisant, d'entraînant pour le sentiment et pour le cœur.

Il paraîtrait que Dieu eût alors divisé les rôles parmi ceux qu'il avait choisis pour fonder le christianisme, et qu'il eût chargé l'apôtre, le prédicateur, l'apologiste, de convaincre les esprits, et le martyr de dompter les cœurs. Ainsi, tandis que ceux-là expliquaient, vengeaient le christianisme par la puissance de la parole, et le faisaient admirer même par les philosophes, celui-ci le faisait triompher par le prodige de sa constance et le faisait respecter, même par ses persécuteurs. Tandis

que ceux-là le persuadaient, celui-ci le faisait aimer; tandis que ceux-là rédigeaient les titres authentiques, les lettres de créance de la religion chrétienne, celui-ci les scellait par son sang. Mais, je le répète, c'est le martyr-femme qui accomplissait cette noble fonction avec plus de grâce, plus d'éclat et plus de succès.

Ce qui prouve encore davantage cette mission dont Dieu parut, à cette époque, avoir voulu charger la femme, de multiplier le nombre des chrétiens par sa constance dans la confession de la foi, c'est qu'il n'alla pas se choisir et se former ces grands témoins-femmes de sa religion parmi les gens du peuple, mais dans les hautes classes et parmi les femmes les plus distinguées de la société romaine. Les plus illustres martyres dont l'histoire nous a conservé les noms et les exploits si honorables pour le christianisme étaient, comme on vient de le voir, des parentes et des nièces des empereurs, des filles, des sœurs ou des épouses des consuls, des préteurs, des plus grands dignitaires et des plus hauts personnages de l'empire. A la noblesse de la naissance, ces femmes, missionnaires de la foi, unissaient la jeunesse, la beauté, la grâce, l'esprit, la science, la grandeur de l'âme, la dignité du caractère, les richesses, etc.; c'est-à-dire que Dieu a réuni dans leurs personnes toutes les qualités, tous les dons, tous les avantages du corps, de l'esprit, du cœur, et de la position dans la société civile; tout ce que le monde cherche, tout ce que le monde aime, tout ce que le monde admire, afin qu'en voyant ces nobles êtres, ces magnifiques figures, ce beau idéal, cette fleur, ce parfum de l'humanité,

foulant généreusement aux pieds tout cela, et lui préférant le dépouillement, l'exil, la prison, le chevalet, l'échafaud, le bûcher, pour conserver la virginité de la foi et la foi de la virginité, le monde païen ne pût pas douter de la force, de la vérité, de la divinité de la religion chrétienne, qui leur inspirait un tel courage et de telles vertus, dont le monde païen n'avait pas même l'idée. Car ce n'est que par une communication extraordinaire de l'esprit de Dieu à l'homme, et par sa puissante action sur lui, que l'homme peut s'élever si haut au-dessus de sa frêle nature, de sa corruption, et même disparaître tout à fait, pour ne laisser voir en lui-même que Dieu régnaant en lui, se reflétant hors de lui et se révélant par lui.

C'est donc dans le corps innocent de la femme chrétienne et martyre que, selon l'expression de saint Paul, Jésus-Christ a été souverainement *magnifié*, par la vie et par la mort : *Magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem*. C'est par le martyre des femmes que le christianisme a rayonné d'une lumière éblouissante et pure; c'est particulièrement le spectacle de tant de millions de femmes, foulant aux pieds tous les biens et toutes les délices de la terre pour gagner le ciel, qui fit ouvrir les yeux à des peuples endormis depuis tant de siècles dans la léthargie de toutes les voluptés du temps et de l'oubli complet de l'éternité. En assistant à de pareils spectacles, on n'entendait pas, on voyait réduit à des démonstrations sensibles, à des faits palpables, la vérité du dogme, la sainteté de la morale, la pureté du culte de la reli-

gion chrétienne. C'est en présence du prodige de la constance et du courage des femmes, dans la confession de Jésus-Christ, que le paganisme, honteux de lui-même, baissa les yeux, rendit les armes, et s'avoua vaincu.

O gloire de la femme catholique, de la femme de l'Église, d'avoir ainsi tant contribué à l'établissement du catholicisme et à la propagation de l'Église!

Saint Paul a dit que les horribles souffrances auxquelles Jésus-Christ a voulu s'assujettir, en sa qualité de Chef, devaient être continuées et complétées dans son Église comme dans son corps : *Adimpleo quæ desunt passionum Christi*. D'après cette grande parole, il est évident que comme l'Église et Jésus-Christ, ainsi que l'a dit le même apôtre, ne forment qu'un seul et même corps : *Omnes unum corpus efficitur in Christo Jesu*; de même les souffrances de Jésus-Christ et celles de l'Église ne forment qu'une seule et même passion, ayant les mêmes effets pour résultat, et la même résurrection, la même immortalité, la même gloire pour récompense : *Si compatimur et conglorificemur*. Dès lors, comme les souffrances de Jésus-Christ, et par leur vertu infinie que les souffrances de l'Église partagent — tout corps partageant la nature et la vertu de son chef — ces souffrances de l'Église ont un mérite réversible, sont expiatoires et purificatrices. Il paraît donc qu'en permettant l'immolation de tant de millions de chrétiens qui, par le baptême, étaient devenus ses membres, Jésus-Christ ait voulu non-seulement rendre sensibles la vérité et la divinité de sa religion, mais aussi continuer

matériellement l'expiation publique de certains péchés, et la purification de certaines contrées de la terre, que virtuellement il avait commencées et accomplies sur le Calvaire. Je crois donc qu'on peut regarder l'époque magnifique des MARTYRS comme l'époque de la grande expiation des crimes de l'empire romain, et de la purification d'une partie du monde, des souillures qui l'avaient entaché. Et puisque c'est la femme qui a joué le rôle le plus grandiose dans ce drame sanglant de trois siècles, que sa gloire a donc été encore brillante ! que ses droits à la reconnaissance de l'humanité sont encore grands d'avoir, dans sa chair virginale et angélisée en Jésus-Christ (1), et par son sang, le plus pur, après le sang qui a inondé le Calvaire, tant contribué à l'expiation des crimes de nos pères idolâtres, à la purification de nos contrées salies par l'idolâtrie, et à y faire régner les vertus les plus sublimes, la sainteté la plus parfaite !

C'est, effectivement, ce qui est arrivé lorsque l'empire, épuisé dans ses luttes impuissantes pour détruire la religion chrétienne, l'eut laissée tranquille, et eut donné la paix et la liberté à l'Église. Que de vertus, cachées jusqu'alors, apparurent en public, rayonnèrent, dans la femme et par la femme, d'une nouvelle grâce, d'une nouvelle splendeur, et étonnèrent et édifièrent le monde ! Ne pouvant plus être martyre de la foi, la femme catholique s'empessa de prouver son dévouement à Jésus-Christ et à l'Église en se faisant volontairement

(1) In Christo angelicata caro (*Tertullien*).

la martyre de la dévotion, du dépouillement, de l'abnégation et de la charité. Car, répandre son sang pour Jésus-Christ n'est pas, dit saint Jérôme, la seule manière de le confesser : le servir par une vie pieuse et immaculée, c'est aussi subir tous les jours, pour lui, un véritable martyre (1). Or c'est au spectacle de ce nouveau martyre, de ce mérite, de cette grandeur de la femme catholique qu'on va assister maintenant en voyant ce qu'elle a été dans l'Église, à l'époque des Pères de l'Église.

SECONDE ÉPOQUE.

L'ÉPOQUE DES PÈRES,

OU LA FEMME CATHOLIQUE, VIERGE OU MÈRE, FORMANT LES PÈRES DE L'ÉGLISE
ET LES MOEURS CHRÉTIENNES.

§ 19. Les quatre principaux Pères de l'Église grecque formés et aidés par les femmes. — Saint Athanase. — Saint Grégoire de Nazianze. — Vertus et mort de sainte Nonne, sa mère. — Saint Basile. — Sainte Émélie, sa mère, formant de tous ses fils autant de saints. — La vierge sainte Macrine, sœur de saint Basile, concourant, elle aussi, à sanctifier ses frères. — Ses vertus et sa mort célébrées par son frère, saint Grégoire de Nisse.

En effet, la gloire de la femme catholique n'a pas été moins brillante à cette troisième époque de l'Église, où le christianisme, sortant victorieux de la férocité des tyrans, par l'héroïsme des martyrs, triompha de la per-

(1) « Non solum effusio sanguinis in confessione reputatur, sed devotæ quoque mentis servitus immaculata quotidianum martyrium est (*De Laud. S. Paulæ*). »

versité et des blasphèmes des hérétiques, par le zèle et la science prodigieuse des Pères. Après avoir été éprouvée par la fureur des persécutions, cette religion sainte ayant à soutenir des combats bien plus redoutables sur le terrain des doctrines, Dieu suscita, presque en même temps, un nombre tout à fait prodigieux de sublimes DOCTEURS, dans toutes les parties du monde chrétien. Grand et sublime spectacle ! Jamais à aucune époque de l'humanité on n'a vu, en plus grand nombre, des génies supérieurs, tels que les Pères de l'Église, qui, réunissant tout ce que le talent a de plus brillant et tout ce que la science a de plus profond et de plus varié à tout ce que la vertu a de plus héroïque et de plus parfait, sans se connaître les uns les autres, se sont trouvés d'accord dans la même foi, animés du même esprit, et aspirant au même but, la destruction de toutes les erreurs, le triomphe de toutes les vérités ! Or, ces grands hommes, à qui l'Église doit la continuation de ses traditions, la défense de ses dogmes, le développement merveilleux de ses doctrines, doivent, à leur tour, beaucoup à la foi, aux vertus, aux exemples et aux inspirations des femmes.

Bien des siècles avant qu'un auteur païen eût dit : « Les forts et les bons naissent des forts et des bons ; *Fortes creantur fortibus et bonis* (*Horat.*) ; » l'Écriture sainte, dans son style d'autant plus sublime qu'il est plus simple, avait dit : « La génération des hommes droits sera bénie : *Generatio rectorum benedicetur* (*Psal.*). » Or, cet oracle divin s'est, d'une manière toute particulière, accompli à l'époque des Pères. Ce

sont de saintes femmes qui ont engendré et formé ces saints et grands hommes. Il en a été ainsi d'abord, par rapport aux quatre principaux Pères de l'Église grecque, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile et saint Chrysostome.

Saint Athanase, cette colonne de l'Église, ce vengeur, ce martyr, ce nouvel évangéliste de la divinité de Jésus-Christ, fut un cadeau que sa sainte mère fit à l'Église, ou plutôt Dieu se servit de cette grande chrétienne pour en enrichir l'Église. Cette pieuse mère se dit : « Je veux, avec le secours de Dieu, faire de mon unique enfant l'homme de l'Église. » Elle se mit à l'œuvre, et elle réussit. Elle sut l'instruire si bien dans la doctrine catholique, elle lui inspira de si bonne heure un amour si tendre pour Jésus-Christ, un zèle si ardent pour sa religion, qu'Athanase, étant encore enfant, eut l'air d'un petit docteur, d'un petit évêque, ne prenant goût, ne s'amusant qu'à imiter les fonctions du prêtre et de l'évêque, au milieu des enfants de son âge. Un seul trait nous dira assez l'éducation que cet étonnant enfant reçut de sa mère. Un jour, après avoir bien instruit bon nombre de ces enfants encore idolâtres, et leur avoir persuadé de se faire chrétiens, il les baptisa tous. Saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, se trouvant par hasard à l'une des croisées de sa maison, et ayant assisté à cette scène, fit venir chez lui le petit Athanase : « Qu'as-tu donc fait ? » lui dit-il. « Rien, répondit l'enfant, que ce que fait l'Église ; j'ai voulu imiter l'Église. » En effet, le pontife trouvant que le baptême avait été administré selon l'intention et dans

toutes les formes exigées par l'Église, déclara que ces enfants avaient été bien et dûment baptisés, et il défendit qu'on les baptisât de nouveau (SURIUS, *in Vita*).

Lorsque plus tard, élevé au siège patriarcal d'Alexandrie, il se mit à combattre l'arianisme, par le prodige de sa science et par la puissance de sa parole, c'étaient les femmes catholiques qui l'aidaient dans ses efforts, qui excitaient son zèle et soutenaient son courage. On le chasse de son siège, on l'exile de sa patrie, on le persécute à mort, on le traque comme une bête fauve, en Afrique, en Asie, en Europe, à cause de sa ferveur et de sa constance à défendre la divinité du Sauveur; et ce sont toujours les femmes qui partout le cachent aux perquisitions de ses ennemis, qui le nourrissent, qui le consolent, qui lui procurent les moyens de s'échapper à temps aux embûches que lui tend l'hérésie, et qui ont ainsi conservé longtemps en vie ce puissant athlète de Jésus-Christ, ce grand champion de l'Église. On verra plus loin la célèbre Mélanie *la Majeure* quitter Rome, se rendre en Égypte, et pourquoi? rien que pour soigner saint Athanase, et pour veiller, elle femme, à la conservation de ses jours précieux. On ignore si aucun homme en a jamais fait autant! Il n'y a que la femme catholique qui soit capable d'un pareil dévouement.

Saint Grégoire de Nazianze, appelé « le théologien » à cause de la profondeur, de l'étendue, de l'orthodoxie de ses connaissances dans la théologie et dans la science des Livres saints; saint Grégoire de Nazianze,

l'oracle des évêques, l'âme des conciles, l'ami de saint Basile, le maître de saint Jérôme, la plus grande figure qui ait jamais paru sur le siège de Constantinople, le plus grand et le plus célèbre des Pères grecs, après saint Athanase, et l'un des plus lumineux flambeaux de l'Église universelle, est la création d'une femme ; car c'est sainte Nonne qui, l'ayant obtenu de Dieu par de ferventes prières, et l'ayant dès le premier instant consacré à l'Église, le forma à l'esprit de l'Église et le fit si grand dans l'Église. Vers la moitié du quatrième siècle, il y avait à Nazianze un homme de mœurs très-pures, quoique païen de la secte des hypsistaires, ainsi nommés parce qu'ils faisaient profession d'adorer le Dieu Très-Haut, en grec *hypsiste*. Il s'appelait Grégoire, et avait épousé Nonne, chrétienne très-distinguée par sa naissance, son esprit et ses vertus. Ce fut son plus grand bonheur, car c'est par les exhortations de cette femme, et bien plus encore par ses prières à Dieu et par le spectacle de sa douceur et de sa piété, qu'il fut conquis au christianisme. Ayant appris que l'évêque Léonce passerait par Nazianze en allant au concile de Nicée, sainte Nonne le pria de s'arrêter chez elle, et lui confia son époux afin de le confirmer dans la sainte résolution qu'il venait de prendre de se faire chrétien, et d'achever son instruction. Le zèle de sa sainte épouse et les soins qu'elle avait mis à lui faire connaître la religion chrétienne ayant laissé fort peu de chose à faire, sur ce sujet, aux ministres de l'Église, Grégoire reçut bientôt le baptême ; et, chose merveilleuse, en sortant du bain sacré, il parut environné d'une lumière si ex-

traordinaire que l'évêque de Nazianze, qui le baptisait, s'écria : « Cet homme va refléter une grande lumière dans l'Église et il sera mon successeur (S. GREG. NAZ., *Orat.* 19)! » Le fait vint accomplir la prédiction. Nonne, non contente d'avoir fait de son époux un grand chrétien, voulut aussi en faire un grand évêque. Elle avait eu déjà trois enfants de son chaste mariage; elle conseilla donc son époux, et obtint de lui de vivre comme frère et sœur dans une parfaite continence, et de se consacrer au Seigneur par le vœu de chasteté. Entré dans les ordres, peu de temps après, il fut élevé à la dignité épiscopale dans la même ville; et quoiqu'il ait commencé fort tard ses études ecclésiastiques, sainte Nonne lui avait inspiré un si grand zèle pour les doctrines catholiques, que Grégoire sut préserver son troupeau de l'erreur arienne qui infestait alors tout l'Orient.

Ce que cette admirable femme avait fait avec tant de succès à l'égard de son époux, elle le fit encore, avec un succès plus éclatant, à l'égard de son fils aîné qui s'appelait Grégoire, lui aussi, comme son père. A peine l'eut-elle mis au jour, qu'elle l'offrit au Seigneur et mit dans ses petites mains l'Écriture sainte. Elle ne visait par cet acte qu'à le sanctifier par le contact du Code sacré; et cependant elle indiqua par cet acte, sans s'en douter, ce que cet enfant aurait été plus tard, le plus grand interprète de ce même Livre divin. Dès le premier âge, elle lui inspira la plus grande horreur du péché et le plus grand amour pour la virginité, et en fit un petit ange de pureté. Fort jeune encore, un jour

il eut un songe mystérieux : il crut voir auprès de lui deux jeunes filles du même âge, d'une rare beauté, vêtues de blanc, sans ornements et avec la plus grande modestie. Elles le caressaient comme leur enfant. Transporté de joie, il leur demande leur nom ; l'une dit : « Je m'appelle *Chasteté*, » et l'autre : « Je me nomme *Tempérance* » (S. GREG. NAZ., *Carm.* 1). « Nous sommes toujours, lui ajoutèrent-elles, devant le trône de Jésus-Christ, en la compagnie des troupes célestes ; viens avec nous, cher enfant, et nous t'élèverons à la lumière de la Trinité immortelle. » Ayant ainsi parlé, elles s'envolèrent au ciel, et comme il les suivait de la vue, il s'éveilla, et dès lors il se consacra au Seigneur par le vœu de virginité.

Après avoir réussi si heureusement à former le cœur de cet enfant de bénédiction à la piété et à la vertu, la sainte mère s'empessa de former son esprit, par les études de la littérature et des sciences, afin qu'il pût servir l'Église autant par son savoir que par ses exemples. Elle l'envoya donc à Césarée, d'abord, pour y étudier la rhétorique ; et ensuite à Athènes pour y apprendre la philosophie. La jeunesse qui étudiait dans ces deux villes était très-corrumpue ; cependant le jeune Grégoire, n'oubliant pas les avis de sa mère et les pratiques religieuses qu'elle lui avait suggérées, s'y conserva intact ; il n'eut là d'autre ami intime que Basile, qui dans son jeune âge montrait, lui aussi, la pureté d'un ange et la gravité et la sagesse d'un vieillard. C'est que les grandes âmes, aussi bien que les grands esprits, se devinent, se comprennent presque

sans se parler. Ce jeune Basile fut ensuite saint BASILE LE GRAND, aussi grand que saint Grégoire de Nazianze dans le monde et dans l'Église et l'ami le plus tendre de toute sa vie. Sainte Nonne ne fut pas moins heureuse avec ses deux autres enfants. Ce sont saint Césaire, qui, attaché à la cour de l'empereur Julien, y renonça et s'exposa à la haine de ce tyran, aussitôt qu'il se déclara apostat du christianisme; et sainte Gorgonia, le modèle des épouses chrétiennes. Saint Grégoire, leur frère, en a fait le panégyrique (*Orat.* II), et l'Église les honore au nombre des saints. Voilà donc toute une famille, père, mère et enfants, sanctifiée par la sainteté et le zèle d'une femme! C'est ainsi que sainte Nonne a donné, dans la personne de son fils saint Grégoire, l'un des plus grands docteurs à l'Église.

Mais saint Basile, lui-même, ce prodige d'innocence et de pénitence, de la science sacrée et de toutes les sciences profanes et de zèle et de courage dans la confession et la défense du dogme catholique, saint Basile, cet insigne docteur qui a tant illustré l'Église, n'a été, lui aussi, que l'œuvre de la providence de Dieu, sans doute, mais par les femmes. Son père se nommait Basile, lui aussi, sa mère Émélie; et tous les deux sont comptés au nombre des saints. Ce saint Basile, le père, descendait de parents chrétiens, qui, relégués pour Jésus-Christ dans les forêts du Pont, étaient tous morts dans la confession de la foi, à l'exception de sainte Marcrine, sa tante, qui avait survécu miraculeusement à ses tourments. Le père de sainte Émélie avait souf-

fert, lui aussi, le martyr dans la persécution de Gallère. Tels étaient les aïeux et les parents de saint Basile fils, le docteur de l'Église. Sa grand'tante, sainte Macrine, avait été instruite dans la religion par saint Grégoire le Thaumaturge, et elle vivait encore lorsque le petit Basile vint au monde. Donc sa sainte mère, qui voulait en faire un saint, après l'avoir offert à Dieu, s'empressa de le confier, encore enfant, à cette martyre vivante de la foi ; et ce fut elle, sainte Macrine, qui lui servit de nourrice, qui fit sa première éducation, et qui l'instruisit dans les pures doctrines de la foi et dans les sentiments d'une profonde piété tels qu'elle les avait appris elle-même à l'école de saint Grégoire (S. GREG. NAZIAN., *Orat.* 20). Plus tard, saint Basile reconnut *comme l'un des plus grands bienfaits de Dieu, et se glorifia d'avoir été élevé par une telle femme.* Son père, homme de science et bien plus homme de foi, voulut lui servir lui-même de précepteur dans la littérature, tandis que sainte Macrine et sainte Émélie continuaient, par les soins délicats dont les femmes seules ont le secret, à l'affermir dans la religion et dans la sainteté. Sous de pareils instituteurs, il n'est pas étonnant qu'à l'âge de dix-huit ans, Basile fût déjà devenu un véritable saint, au point que, envoyé à Athènes pour y compléter ses études, il s'attira l'estime et l'admiration de tous ses compagnons, et l'amitié de saint Grégoire de Nazianze, autant par l'élévation de son esprit que par la sévérité de ses mœurs. Une autre femme, qui concourut, autant que son aïeule et sa mère, à former l'esprit et le cœur de saint Basile, ce fut sa

sœur, l'aînée des dix enfants que Basile le père et Émélie eurent de leur mariage. On la nomma Macrine, elle aussi, comme sa grand'tante, afin de perpétuer dans la famille, avec le nom, le souvenir des vertus de cette grande chrétienne. En effet, la petite Macrine copia en elle-même la sainteté de la grande; et ses frères durent aussi à ses instructions et à ses sublimes exemples leur progrès dans la sainteté. Car ces dix enfants furent tous des saints, et cinq d'eux ont les honneurs des autels : ce sont sainte Macrine, vierge, saint Basile, évêque de Césarée et docteur de l'Église, saint Grégoire, docteur lui aussi, et évêque de Nysse, saint Pierre, évêque de Sébaste, et saint Navarcin le solitaire.

Sainte Émélie, heureuse d'avoir, avec le concours de sa tante et de sa fille, formé cette famille de saints, d'évêques et de docteurs, après la mort de son saint époux se retira en compagnie de sainte Macrine dans un monastère, où la mère et la fille n'en continuèrent pas moins, par leurs inspirations et leurs exemples, d'encourager tous les membres de cette famille privilégiée à la plus haute perfection, de les soutenir dans leurs combats, et d'exciter leur zèle pour la défense de la religion. En mourant fort âgée dans ce monastère, sainte Émélie n'eut auprès d'elle que sainte Macrine la première et saint Pierre, l'évêque de Sébaste, le dixième et le dernier de ses enfants; comme ils étaient aux deux côtés de son lit, la sainte mère les prit chacun d'une de ses mains et en élevant ses mains vers le ciel, elle dit : « Seigneur, je vous offre, suivant votre loi, les

« *prémices et les dîmes de mes couches* (S. GREG. NISS., « *in Vit. Sæ Macrin.*). »

Le décès de sainte Macrine, sa fille, ne fut pas moins précieux aux yeux du Seigneur. La mort de saint Basile ayant profondément affligé saint Grégoire de Nysse, son frère, il alla voir sainte Macrine, sa sœur, pour s'en consoler. Mais il trouva cette sœur chérie malade d'une fièvre très-violente. Elle n'avait pour tout lit qu'une planche, et une autre planche échancrée pour chevet. L'entretien tomba sur la mort de leur commun frère, et saint Grégoire, qui l'aimait tendrement, ne sut pas réprimer son émotion et fondit en larmes. Mais sainte Macrine, à qui la violence du mal n'ôtait rien de son grand esprit de foi et de son courage, le consola par un sublime discours qu'elle lui fit sur *la providence de Dieu, sur l'état des âmes après la mort, et sur la vie future.* Saint Grégoire en fut autant consolé que frappé. Il croyait entendre parler, non pas sa vierge sœur, mais un docteur. Il retint si bien ce discours qu'en rentrant chez lui, il en composa son admirable *Traité de l'âme et de la résurrection*, que nous avons encore. C'est ainsi que bien des ouvrages des Pères de l'Église ne sont dus qu'à la femme catholique qui les a suggérés ou en a fourni le fond et la pensée!

Le lendemain de cet entretien, sainte Macrine reçut les sacrements des mourants, et se sentant prête à mourir, dit à saint Grégoire : « Frère, lorsque je serai morte, je vous prie de me fermer vous-même, de vos doigts consacrés, les yeux et la bouche. » Ce furent ses dernières paroles; car en entendant les sœurs chanter

les vêpres, elle s'unit à elles pour s'acquitter, autant qu'elle pouvait, jusqu'à son dernier moment, de ce devoir. Elle se mit donc à prier de son côté, mais d'une voix si basse qu'on pouvait à peine l'entendre. Cependant elle joignait les mains et faisait le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche et sur son cœur; et enfin, au moment même où l'on achevait la prière du soir à l'église, elle fit un grand signe de croix sur sa figure, et rendit l'esprit.

Il se trouvait là une veuve de qualité nommée Vestiane, et la diaconesse Lampadie, qui avaient soigné la sainte malade. Saint Grégoire leur demanda si sa sainte sœur avait laissé quelque habit neuf pour parer son corps selon la coutume. Lampadie répondit en pleurant : « Hélas ! saint évêque, elle n'en avait pas. Voyez-vous ce manteau déchiré, ce vieux voile qui lui couvre la tête et ces souliers usés ? c'était toute sa richesse. » Saint Grégoire fut donc obligé de donner l'un de ses manteaux pour en envelopper le saint corps. Vestiane, en accommodant la coiffure de la défunte, lui détacha le collier qu'elle portait au cou et le montra à saint Grégoire. C'était un cordon grossier où pendaient une croix de fer et un anneau du même métal que la noble épouse de Jésus-Christ portait toujours sur le cœur. Le saint évêque voulut partager cette dépouille ; il prit l'anneau pour lui, et il donna la croix à Vestiane, qui lui dit : « Vous n'avez pas mal choisi ; » parce que l'anneau était creux et renfermait du bois de la vraie Croix.

On passa toute la nuit à chanter des psaumes comme

dans les fêtes des martyrs. Le jour étant venu, un peuple immense accourut de toute part pour vénérer les restes mortels de l'illustre vierge, dont la piété et la charité avaient fait la gloire et le bonheur de toute la contrée. L'évêque diocésain s'y rendit avec tout son clergé. On rangea le peuple en deux chœurs, les hommes avec les moines, les femmes avec les vierges du monastère. Saint Grégoire et l'évêque du lieu prirent par devant le lit mortuaire où reposait le saint corps, deux des premiers du clergé le prirent par derrière. Deux rangs de diacres et d'autres ministres marchaient devant le corps, portant des flambeaux de cire. On chantait des psaumes tout d'une voix, d'une extrémité à l'autre de l'immense procession. La foule était si grande qu'on ne put marcher que très-lentement, et qu'il fallut employer presque toute la journée pour parcourir la distance d'une lieue, qui séparait le monastère du lieu de la sépulture. C'était l'église si célèbre des *Saints-Quarante-Martyrs*, pour qui toute la famille de la sainte professait une dévotion particulière. Son père Basile et sa mère Émélie y étaient enterrés. Arrivant à l'église, saint Grégoire fit ouvrir le tombeau de sa famille, et aidé de l'évêque, il plaça le corps de sainte Macrine, comme elle l'avait toujours désiré, à côté du corps de sainte Émélie sa mère. Le tout fini, saint Grégoire se prosterna sur le tombeau et en baisa avec une profonde vénération la poussière. Nous tenons tous ces édifiants détails de saint Grégoire de Nysse lui-même, qui s'est fait l'historien et le panégyriste de sa sainte mère et de sa sainte sœur, et qui, au nom de l'Église et en com-

pagnie d'autres ministres de l'Église, leur a rendu les plus grands honneurs. De tels hommages étaient bien dus à ces deux femmes qui avaient formé deux docteurs de l'Église et donné une légion de saints à l'Église!

§ 20. Continuation du même sujet. — Comment Anthuse éleva saint Chrysostome, son fils. — Sainte Olympiade et autres saintes femmes ses compagnes. — Leurs vertus, leur sublime dévouement à saint Chrysostome et à l'Église. — Sainte Olympiade chargée par son saint évêque du soin de l'Église de Constantinople. — Saint Chrysostome n'a été soutenu et justifié que par le saint-siège et par les femmes.

Saint Jean, surnommé plus tard « Chrysostome » ou Bouche d'or, à cause de son admirable éloquence, ne dut, lui aussi, qu'à l'amour chrétien d'Anthuse, sa mère, ses sublimes sentiments de foi, le développement de toutes les facultés de son esprit, et tout, en un mot, ce qui l'a rendu si grand dans l'Église. Restée veuve, à l'âge de vingt ans, elle renonça à un nouvel établissement, qui l'aurait faite heureuse, selon le monde, pour consacrer tous ses soins et sa vie à bien élever son unique fils. Sa première sollicitude fut d'imprimer profondément dans l'âme de son enfant les principes de la religion, l'amour de la pureté, le mépris des choses de la terre et le désir des biens du ciel. En même temps elle ne négligea rien, et se condamna même aux plus dures privations, afin de payer les frais de l'instruction de son fils dans la rhétorique, dans la philosophie et dans toutes les autres sciences. Dieu bénit les sacrifices de cette mère chrétienne. Jean, étant encore jeune, se fit admirer par son éloignement du monde,

par son amour de la solitude, où il alla se renfermer malgré sa mère, qui, croyant voir dans son fils une lampe capable de répandre un jour une grande lumière dans l'Église, ne pouvait se résigner à le voir se cacher sous le boisseau de la vie monastique.

Saint Jean Chrysostome a dit « que les femmes peuvent prendre part, *aussi bien que les hommes*, aux combats pour la cause de Dieu et de l'Église. (*Epist. 124 ad Ital.*). » Or, la vie entière de saint Chrysostome n'est qu'une preuve éclatante de la vérité de cette remarque. Formé à la plus haute perfection par une femme, ce sont les femmes qui l'ont fait connaître, l'ont fait apprécier, l'ont fait élever à la place, qui lui était due, du premier siège épiscopal de l'Église, après celui de Rome, qui ont partagé ses luttes, qui *l'ont soutenu dans ses combats pour la cause de Dieu et de l'Église*. Sa mère, qui vivait encore, le voyant pressé par la cour à transiger avec le schisme, l'exhorta courageusement à s'exiler volontairement, plutôt que de rien faire qui fût indigne d'un évêque catholique (CHRYSOST., *Epistol. 137*).

Il y avait à Constantinople une jeune dame d'une haute naissance, immensément riche, recommandable par sa rare beauté, et bien plus encore par les connaissances de toute espèce dont elle avait cultivé son esprit, et par toutes les vertus chrétiennes qui ornaient son cœur. Demeurée veuve de Nembridius, préfet de la capitale de l'empire, après vingt mois seulement de mariage, Olympiade — c'était son nom — résolut de n'avoir désormais d'autre époux que Jésus-Christ, d'autres enfants que les pauvres, d'autres objets de ses

soins et de son dévouement que l'Église, à laquelle elle se donna tout entière après avoir reçu l'imposition des mains des diaconesses. Ainsi, lorsque l'empereur voulut la marier à Elpide, un de ses propres parents, elle s'y refusa, en disant : « Si Dieu avait voulu que je vécusse avec un homme, il ne m'aurait pas ôté mon premier époux. Cette mort m'indique assez que Dieu ne m'a pas jugée propre à de tels engagements. » Irrité de ce refus, l'empereur commanda au préfet de Constantinople d'ôter à la jeune veuve l'administration de tous ses biens, de la mettre sous la tutelle la plus rigoureuse, et de la tracasser de toutes manières jusqu'à ce qu'elle eût consenti au mariage qu'on lui avait proposé. Mais, dans un noble et beau corps, Olympiade possédait une âme noble et belle de toute la noblesse, de toute la beauté des principes et des espérances de la foi. Elle fit donc cette réponse à l'empereur : « Seigneur, par les dispositions que vous venez de prendre à mon égard, vous m'avez montré une bonté digne d'un empereur, une charité digne d'un évêque ; car c'est un bonheur pour moi d'être déchargée de ce pesant fardeau de mes biens, dont j'étais embarrassée. Vous ferez encore mieux si vous ordonnez qu'on les distribue aux pauvres et aux églises : car il y a longtemps que je crains de tirer vanité de cette distribution et de m'attacher aux biens temporels au préjudice des richesses éternelles. » Touché de cette simple mais sublime réponse, et informé de sa manière de vivre, l'empereur retira ses ordres, et lui fit rendre la libre disposition de ses biens. Palladius, qui nous a

transmis ces détails, nous fait encore le portrait qui suit de sainte Olympiade— car l'Église la vénère comme sainte. — Elle ne mangeait rien qui eût eu vie; obligée de prendre des bains, à cause de ses maux d'estomac, elle n'entrait dans l'eau qu'avec sa tunique; ses veilles étaient longues, son humilité extrême, sa charité sans bornes; elle visitait les malades, assistait les orphelins, les veuves, les vieillards, protégeait les vierges. Elle donnait aux églises, aux hôpitaux, aux prisonniers, aux exilés; elle affranchissait les captifs et répandait ses aumônes par toute la terre. Elle fut liée d'amitié avec plusieurs saints évêques, entre autres avec les deux frères de saint Basile, saint Grégoire de Nisse et saint Pierre de Sébaste, avec saint Amphiloque et avec saint Optime, évêque d'Antioche, à qui elle ferma les yeux, car il mourut à Constantinople. Elle rendit aussi les plus grands services à Acacius et Sévérin, qui plus tard se changèrent en ses persécuteurs. Mais saint Chrysostome, particulièrement dès qu'il devint patriarche de Constantinople, trouva dans cette incomparable femme le disciple le plus dévoué à sa personne, la vengeresse la plus intrépide de son orthodoxie, la coopératrice la plus active de son ministère en toute espèce de bonnes œuvres, et la compagne la plus fidèle de ses succès. Elle l'avait déchargé du soin de sa nourriture, car le saint évêque ne prenait rien des revenus de l'Église, et recevait chaque jour d'elle ses aliments, afin d'être uniquement occupé du salut des autres. En même temps sainte Olympiade soutenait le courage, excitait le zèle du clergé, instruisait les infidèles, sur-

veillait la marche des hérétiques, déjouait leurs intrigues, démasquait leurs erreurs et indiquait à son premier pasteur les endroits où il devait porter son attention et qu'il devait frapper de la puissance de sa parole et de la force de son autorité. Jamais apostolat de femmes ne fut plus fécond ni plus efficace. Après avoir admiré dans saint Chrysostome l'un des plus grands Pères de l'Église, on s'arrêtait avec bonheur à admirer à son côté, en sainte Olympiade, l'une des plus dévouées Mères de l'Église.

Nectarius la consultait sur les affaires de l'Église, et c'est particulièrement à elle et à ses saintes compagnes que saint Chrysostome lui-même, en partant pour son exil, recommanda le troupeau de son Église, qui allait être ravagé par les loups, à cause du patriarche intrus et schismatique qu'on lui avait substitué sur le siège de Constantinople. Sainte Olympiade s'était associée plusieurs autres veuves de qualité et d'illustres vierges, dans le grand œuvre de soutenir, en compagnie et sous la direction du clergé, dans des moments si difficiles, la foi catholique à Constantinople. C'étaient, entre autres, sainte Pentalie, veuve du consul Timase, sainte Sylvie, veuve de Nembridius, Procula et Sabinienne, toutes les quatre, elles aussi, diaconesses; c'étaient encore Bassiane, Chalcidie, Asyncritié, que les lettres de saint Chrysostome nous ont fait connaître, et sainte Nicarède, vierge, d'une des plus nobles familles de Nicomédie, si célèbre par sa charité à soulager, de sa personne et de ses biens, les pauvres malades, et plus encore par son humilité; car, quelque instance que lui

en eût fait saint Chrysostome, elle n'avait jamais voulu être élevée, s'en croyant indigne, au rang des diaconesses, ni prendre la conduite des *vierges ecclésiastiques* : c'est-à-dire de ces vierges consacrées à Dieu, qui n'étaient pas renfermées dans les couvents, mais logées chez leurs parents et dont l'Église avait le catalogue. Au moment donc de quitter sa ville épiscopale, et après avoir donné en pleurant le baiser à son clergé, passant à la chapelle du presbytère, où ces saintes femmes se trouvaient réunies, saint Chrysostome leur dit : « Venez, mes filles, et écoutez-moi. Ma fin approche, à ce qui me paraît ; j'ai achevé ma carrière, et peut-être que vous ne verrez plus mon visage. Ce que je demande de vous, c'est que votre affection pour l'Église ne se relâche point ; que *vous continuiez à servir l'Église avec la même ardeur et le même soin*, et que quand quelqu'un aura été ordonné (patriarche de Constantinople) *sans l'avoir brigué et du consentement de tous*, vous baissiez la tête devant lui comme devant moi ; car l'Église ne peut être sans évêque. Et comme vous voulez que Dieu vous fasse miséricorde, souvenez-vous de moi dans vos prières. »

Dans les derniers jours qui précédèrent le départ du saint pasteur pour son exil, comme on avait plusieurs fois attenté à sa vie, ce fut la pensée de ces admirables femmes d'organiser une garde, composée des plus zélés d'entre le peuple, partagée en diverses bandes, qui se succédaient les unes les autres et veillaient jour et nuit autour de la maison épiscopale.

Malgré le secret qu'on avait imposé sur le lieu de la

déportation du saint évêque, et sur le chemin par lequel il devait s'y rendre, sainte Olympiade ayant tout pénétré, prit de telles dispositions que le saint trouva partout un logement convenable, chez des personnes de qualité, et qu'il fut partout reconnu et honoré comme le plus grand homme de l'Église et un noble confesseur de la foi. Non contente de lui avoir fourni de l'argent à son départ, sainte Olympiade lui en faisait trouver partout en si grande abondance, que, comme il nous l'atteste lui-même dans sa lettre à la grande dame Carterie (Épist. 183), il pouvait non-seulement pourvoir à tous ses besoins, mais aussi secourir les pauvres et racheter des chrétiens captifs qu'il renvoyait libres dans leur patrie. Ayant appris que, pendant sa marche, le vénérable vieillard était souffrant, à cause de l'intempérie de la saison et bien plus à cause de la férocité de ses gardes, sainte Olympiade détacha la diaconesse Sabinienne pour aller le rejoindre, le suivre partout et s'arrêter auprès de lui pour le soigner. Sabinienne arriva en effet à Cucuse, en Arménie, dans le désert du mont Taurus, le même jour que saint Chrysostome, après soixante-dix jours d'un pénible voyage, et ne le quitta plus jusqu'à sa mort. Le clergé du lieu reçut cette noble vierge avec les témoignages du plus grand respect et de la plus grande affection. Et qu'il fut beau alors de voir des femmes catholiques, s'empressant avec un tel dévouement de conserver en vie leur légitime pasteur, que la fureur d'une femme hérétique, l'impératrice Eudoxie, persécutait à mort, et pour qui les hommes n'osèrent rien faire ! C'est, du reste, ce qui arrive

toujours. Les confesseurs de la foi trouvent toujours la femme catholique sur leur chemin pour les soulager, Dieu lui ayant donné, entre autres, cette noble et touchante mission !

Son voyage fut donc moins le voyage d'un exilé que la marche d'un triomphateur. Les évêques, le clergé et les catholiques des lieux qu'il traversait allaient, à la distance de plusieurs lieues, à sa rencontre et se prosternaient à ses pieds. Mais les témoignages de la plus tendre dévotion lui furent rendus par les femmes. Lorsqu'il entra en Cappadoce, les vierges consacrées à Dieu de toute la contrée vinrent en troupe devant lui, pleurant et disant : « Il eût mieux valu que le soleil eût retiré ses rayons que de voir la bouche de Jean dans le silence (S. CHRYSOST., *éplt.* 143). » Les agents et les économistes des biens des dames de Constantinople venaient eux aussi à sa rencontre, lui offrant toutes sortes de soulagement, suivant les ordres qu'ils en avaient reçus de leurs maîtresses. En sortant de Césarée porté sur une litière, étant fort fatigué, la veuve Seleucie, grande dame du lieu, l'obligea à s'arrêter chez elle, dans une maison à cinq milles de la ville, qu'elle fit entourer de ses gens pour le garder.

Mais pour augmenter leur gloire, Dieu disposa que ces admirables femmes pussent ajouter au mérite d'avoir soulagé leur évêque, le mérite de partager son martyre. Le jour même du départ du noble confesseur, sans qu'on ait jamais pu savoir comment, le feu prit au palais épiscopal et réduisit en cendre l'église avec les bâtiments d'alentour, excepté une petite sacristie, où

l'on conservait les vases sacrés. De l'église, la flamme traversa la place, sans faire de mal au peuple ni endommager aucun des édifices qu'elle rencontra dans son chemin, et alla s'attacher au palais du sénat, le théâtre de toutes les injustices, et le consuma entièrement. Un incendie si intelligent était manifestement miraculeux ; c'était un effet de la vengeance divine du crime de l'exil du plus grand homme de l'Église. Cependant la cour voulut en rendre coupables ses amis, pour avoir un prétexte de les emprisonner et les tuer. Ces amis de saint Jean Chrysostome étaient tous les catholiques de Constantinople, qui, par cela même, en butte à la haine des schismatiques, étaient persécutés et tournés en ridicule sous le sobriquet de « Jeannites. » Sainte Olympiade était à leur tête. C'est elle qui fut arrêtée la première, en compagnie de sainte Pentalie, et qui amenée devant le tribunal, sur la place publique, pour y répondre au sujet de l'incendie, dit : « Je n'ai pas vécu de manière à être soupçonnée d'avoir mis le feu à l'église, puisque j'ai employé mes biens à multiplier et restaurer les églises. » Accablé par cette réponse, que la noblesse et la dignité de l'accusée avaient rendue plus imposante, le magistrat, affectant un ton doux, se prit à lui conseiller de communiquer avec l'évêque intrus. Et Olympiade de répondre : « Quoi que vous fassiez, je n'entrerai pas dans une communion que la religion me défend. » Sainte Pentalie et les autres pieuses femmes de l'association du pasteur exilé ayant répondu avec la même fermeté et le même courage, on fut forcé de les renvoyer de la plainte, à cause

du peuple qui commençait à s'ameuter pour la défense de ces saintes et illustres matrones, qu'il regardait comme le plus bel ornement de la ville de Constantinople et la gloire de l'Église.

A la suite de ce débat, sainte Olympiade et sainte Pentalie crurent que, pour conjurer l'orage qui allait éclater sur les catholiques leurs frères, il serait sage de se retirer, pour quelque temps, de Constantinople. Mais saint Chrysostome, ayant appris cette résolution, et n'étant pas encore loin de cette ville, les en détourna par une lettre qu'il leur adressa et où il leur dit : « Que
« leur présence était nécessaire là où elles étaient, pour
« encourager et assister les persécutés (*Epist.* 19). »

En effet, jamais persécution ne fut plus hypocrite et en même temps plus cruelle que celle que le patriarche usurpateur Acacius, d'accord avec le prince oppresseur, firent aux catholiques de Constantinople qui étaient demeurés fidèles à la foi catholique et à leur légitime pasteur. Le schisme et l'hérésie persécutant le catholicisme, sans le céder en rien, en fait de férocité, au paganisme persécutant le christianisme, l'emportent toujours sur lui à l'endroit de la simulation et de la lâcheté. Une immense multitude de *jeannites*, hommes et femmes, ecclésiastiques et laïques, furent emprisonnés et soumis à d'affreuses souffrances. Les bastonnades et les déchirures, le fer et le feu leur furent appliqués avec une horrible profusion, et il en périt un grand nombre, au milieu de tourments inouïs. Saint Eutrope et saint Tygrius se signalèrent d'une manière toute particulière dans ce combat, par l'héroïsme de leur

patience et par la fermeté de leur confession ; l'Église les honore comme des martyrs. Au milieu de cette tourmente, les évêques et les prêtres, dispersés, exilés, emprisonnés ou tués, avaient presque tous disparu. Le guide et le soin du troupeau fidèle, dont on avait frappé les pasteurs, restèrent donc, — comme il arrive dans pareilles circonstances, — aux femmes, et elles n'y firent point défaut.

C'était sainte Olympiade et ses saintes compagnes qui visitaient les catholiques emprisonnés, les nourrissaient, les soulageaient, les défendaient par tous les moyens dont elles disposaient, et qui soutenaient leur courage au milieu des plus rudes épreuves. C'étaient elles qui présidaient les assemblées des fidèles, qu'on continuait à tenir à part, et qui détournaient le peuple de la communion sacrilège avec Acacius, le loup féroce que la cour avait jeté au milieu du troupeau ; c'étaient elles qui retenaient ce troupeau dans la foi et dans la communion de son légitime pasteur.

On aurait dit que saint Chrysostome avait créé sainte Olympiade son vicaire général, pour le représenter en son absence, et régir, comme elle le pourrait, cette grande et importante église de Constantinople, privée de son chef. Nous avons bon nombre des lettres que saint Chrysostome écrivit pendant son exil ; les plus considérables sont celles qu'il adressa à sainte Olympiade. Dans une de ces lettres, il lui dit : « Rendez tous les services que vous pourrez à l'évêque Maruthas, faites tous vos efforts *pour le tirer du gouffre* (cet évêque avait presque faibli dans la persécution). Tâchez de

savoir de lui pourquoi il est venu, ce qu'il a fait, et faites-le-moi savoir. Si vous lui avez rendu mes deux lettres, qu'il vous dise s'il a fait quelque chose de plus, en ce pays-là, et s'il doit faire encore quelque bien (*Epistol. 14*). » « Donnez une attention particulière à ce que je vais dire. Les moines mares et goths m'ont dit que le diacre Méduaire est venu, et a apporté la nouvelle qu'Aubine, ce grand évêque que j'ai ordonné, il y a quelque temps, et envoyé en Gothie, est mort après y avoir fait de grandes choses, et il a apporté des lettres du roi des Goths qui prie qu'on lui envoie un évêque. Faites-lui différer son voyage (c'est-à-dire retardez, empêchez la présentation de ses lettres). Si les lettres arrivaient dans ce moment où un patriarche schismatique est à la tête du patriarcat de Constantinople, j'aurais beaucoup de peine de voir que le nouvel évêque à envoyer en Gothie fût ordonné par ceux qui ont fait tant de mal. Car vous savez qu'ils n'ont pas envie d'en mettre un bon. Faites donc tout votre possible pour l'empêcher, mais sans bruit; que Méduaire, s'il se peut, s'échappe secrètement jusqu'ici; ce serait un grand point. Si cela ne se peut, faites ce qui se pourra (*Epistol. 14*). » Ces lettres sont bien glorieuses pour leur auteur. Elles nous montrent que le saint patriarche, éloigné corporellement de son église, à la distance de plus de six cents lieues, y était toujours présent par son esprit, qu'il s'occupait sérieusement des églises naissantes, dépendantes de son patriarcat. Mais les mêmes lettres sont encore plus glorieuses pour la personne à qui elles ont été adressées. Elles prouvent la confiance que saint Chry-

sostome avait dans le zèle de sainte Olympiade, dans la sagesse de ses conseils et dans la puissance de son action pour les grands intérêts de l'Église. Elles prouvent que sainte Olympiade était chargée par son évêque d'empêcher la chute des évêques faibles et de travailler à l'élection de bons évêques ; c'est-à-dire des affaires les plus importantes et les plus délicates de l'administration épiscopale. Ces lettres prouvent enfin que si le peuple de Constantinople, en l'absence de son vrai pasteur, n'a pas pu être entraîné dans l'apostasie, ce fut le fait de la vigilance et de l'activité de cette incomparable femme, ainsi que de ses compagnes ; et que c'est par elles, comme par ses premiers agents, que, pendant les trois ans de son exil, saint Chrysostome continua à régir et à maintenir son Église.

En attendant, ces mêmes saintes femmes ne cessaient de remuer le ciel et la terre pour justifier, en présence du monde, saint Chrysostome et le faire rappeler de son injuste exil. Et elles s'y étaient si bien prises que ce rappel avait été presque décidé par les hommes, lorsque Dieu rappela ce grand confesseur de la foi de l'exil de la terre à la patrie du ciel. Mais si ces filles chéries n'eurent pas le bonheur de revoir leur saint père vivant, elles eurent la satisfaction d'assister au retour de son saint corps à Constantinople, au milieu des larmes de repentir de la cour elle-même, et des hommages affectueux du peuple, ce qui fut pour saint Chrysostome un bien beau et bien grand triomphe !

Le souverain pontife aussi, auprès duquel seulement le clergé, persécuté par le pouvoir temporel, dans

les différentes parties du monde, trouve toujours protection et justice, fit tout ce qui lui était possible de faire pour défendre saint Chrysostome de son vivant, et pour en venger la mémoire après sa mort. C'était saint Innocent qui gouvernait alors l'Église universelle. Ce zélé pontife lui adressa d'abord des lettres de *communio*n avec le saint-siège, où il le console et l'encourage « à souffrir patiemment la persécution pour la cause de la vraie foi, sur le témoignage de sa bonne conscience. » Saint Chrysostome fut extrêmement touché et soulagé par ces lettres, et il en témoigna au pape, dans la forme la plus respectueuse et la plus affectueuse, la plus vive reconnaissance. En même temps saint Innocent écrivit, dans les termes les plus énergiques, à l'empereur et au peuple de Constantinople, en leur déclarant qu'Acacius n'était qu'un patriarche intrus, et que Jean était leur légitime pasteur. Il envoya encore des lettres aux évêques de tout l'Orient dans lesquelles il justifie de toutes accusations le saint évêque exilé, et l'appelle : *Le premier de nos frères, qui nous est intimement lié par la société de la même foi.*

Mais la femme catholique n'a pas été étrangère non plus au fait de cette éclatante justice que le saint-siège rendit alors aux vertus et aux mérites de saint Chrysostome; car dès les premiers instants de la persécution, le saint évêque ayant envoyé à Rome l'un de ses prêtres pour informer le souverain pontife de ce qui se passait à Constantinople, il ne lui donna de lettres de recommandation que pour les saintes dames sainte Proba Falconia, sainte Julienne et sainte Dé-

métriade (dont il sera question plus loin), dans le cœur desquelles s'était réfugiée alors toute la grandeur du caractère romain, et dont le zèle pour la foi et le dévouement aux hommes de l'Église étaient devenus célèbres dans toute l'Église. C'est à elles que le prince de l'éloquence chrétienne recommanda les affaires de son Église et sa propre affaire; et ce furent elles qui éclairèrent l'opinion romaine et le souverain pontife lui-même sur la qualité des hommes et sur la vérité des causes qui troublaient tout l'Orient; en sorte que saint Chrysostome ne trouva d'appui dans son administration, de consolation dans ses peines, qu'à la cour pontificale et dans le cœur de la femme catholique; et son histoire n'est qu'un magnifique argument en faveur de la justice du saint-siège et du dévouement de la femme catholique aux intérêts de l'Église.

§ 21. Les quatre principaux Pères de l'Église latine formés, eux aussi, par les femmes. — Saint Augustin et sainte Monique. — Saint Jérôme engagé par les femmes à l'étude de l'Écriture sainte. — Ses immortelles LETTRES sont leur inspiration. — Saint Ambroise devant à sa mère, et à sainte Marcelline, sa sœur, son esprit de pureté. — On doit aussi à sainte Marcelline les livres DES VIERGES de ce docteur. — Aveu qu'il fait que c'est la vie sainte des vierges qui lui a fourni le sujet et les grâces de ces livres.

Si, de ces quatre Pères principaux de l'Église grecque, nous passons à considérer les quatre Pères principaux de l'Église latine, saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Grégoire LE GRAND, nous trouverons qu'eux aussi durent en grande partie aux femmes d'avoir été si grands, sous le rapport de la doctrine et de la sainteté.

Pour saint Augustin, il n'y a pas de doute que ce fut sainte Monique qui, par ses prières et ses larmes, l'enfanta plus heureusement à la vie de la grâce qu'elle ne l'avait enfanté à la vie de la nature. On peut voir à notre cinquième homélie SUR LES FEMMES DE L'ÉVANGILE, ce que cette mère héroïque a enduré de peines et de douleurs pour attirer Augustin au christianisme : en sorte que c'est à une femme que, après Dieu, l'Église doit ce grand génie et le premier de ses docteurs, dont saint Paul fut le maître et saint Thomas le commentateur et le reflet.

Saint Jérôme avait un goût inné pour les Livres saints, mais ce goût ne se développa en lui, ne grandit en lui au point d'en faire le plus grand interprète du Code sacré, que sous l'influence de l'esprit chrétien et de la piété des femmes. Il nous a dit lui-même que ce fut sainte Paule et sa fille sainte Eustoche qui, l'ayant engagé à parcourir avec elles les deux Testaments (1), et exigeant de lui qu'il leur en fit connaître le sens spirituel, le mirent dans la nécessité d'approfondir toujours davantage ce sens important, et de s'enrichir toujours davantage de cette science de l'Écriture dont il a ensuite enrichi l'Église. Ce furent aussi les saintes femmes de son école, dont il sera question plus loin, qui le mirent en demeure de traduire, de l'original hébreu, l'Ancien Testament. On n'a qu'à parcourir les préfaces de ses savants commentaires sur les différents

(1) « Paula compellit me ut Vetus et Novum Testamentum, cum filia, me
« disserente, perlegeret (*Ad Eustoch. de Laud. S. P.*). »

livres de la Bible, adressés presque tous à des femmes, pour se convaincre qu'il ne s'est livré à ces grands travaux qu'à leurs prières et à leur instigation. C'est donc sans doute Dieu qui, ainsi que l'Église se plaît à le reconnaître, a fait de saint Jérôme le plus grand docteur de l'Église par rapport à la science des Livres saints (1); mais ce fut par le concours et les saintes inspirations des femmes (2).

Quant aux chefs-d'œuvre de ses lettres, auxquelles on ne trouve rien de semblable dans aucune langue, et qui ont fait et feront toujours l'admiration des vrais théologiens, des vrais poètes et des vrais littérateurs, il n'y a pas de doute qu'ils doivent particulièrement à l'influence de la femme catholique cette onction pieuse, ces pensées délicates, ces mouvements affectueux, cet ascétisme ravissant qui en sont le principal prix, le charme et les délices. « La chaste société des femmes, dit M. Capefigue, lui avait donné une exaltation intime, enthousiaste pour tout ce qui était pur et noble chez elles. C'est avec cette préoccupation ardente

(1) « Deus, qui B. Hieronymum, in interpretandis Scripturis, DOCTOREM
« MAXIMUM effectissi (Orat. miss.). »

(2) « Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'après le pontife romain, les
« personnes qui le pressaient le plus dans ces travaux, qui les partageaient
« en quelque sorte avec lui, jusqu'à apprendre l'hébreu, furent les pre-
« mières dames de Rome, les descendantes des Scipions, des Gracques, des
« Paul-Émile, des Fabius, des Marcellus, des Jules; les filles, les femmes,
« les veuves des préfets et des consuls. Oui, une des plus grandes occupa-
« tions du saint docteur, pendant ce séjour à Rome, était de répondre aux
« dames romaines qui le consultaient sur l'Écriture sainte. Car quelque soin
« que sa modestie lui fit prendre d'éviter leur rencontre, elles avaient encore
« plus d'empressement à le chercher (ROHRBACHER, *Histoire Ecclés.*, t. VI,
« p. 183). »

« qu'il défendit la virginité de Marie (*contra Helvidium*).
 « L'antiquité n'offre pas de modèle supérieur aux let-
 « tres de saint Jérôme, adressées à la noble et pieuse
 « sainte Paule..... Saint Jérôme est ravissant, parce
 « qu'il parle aux sentiments les plus vrais et les plus
 « doux, à cette société de vierges et de saintes matrones
 « qui l'entraînaient, et qui étaient si vivement atta-
 « chées à sa personne, comme à la colonne de l'Église.
 « Saint Jérôme, l'ami et le protecteur des souffreteux,
 « est l'écrivain des femmes, leur conseiller si doux,
 « qu'aucune âme ne refuse de venir à la sienne; il les
 « console dans leurs vives afflictions (*Les premiers*
 « *quatre siècles de l'Église*, vol. III, p. 308). »

Saint Ambroise doit, bien plus encore que saint Jérôme, à l'influence de la femme catholique le développement de son génie et cet esprit de douceur qui fait le fond de son caractère et le charme de son style. Jeune encore, sa sainte mère ayant perdu son époux, amena ses trois enfants à Rome et les y éleva si chrétiennement qu'elle en fit trois saints; ce sont sainte Marcelline, saint Satyr et saint Ambroise lui-même. Mais ravie particulièrement de la beauté de l'âme de ce dernier de ses fils, cette grande femme en prit un soin tout particulier, pour qu'il la conservât pure de toute tache. Cette bonne mère de saint Ambroise étant morte, ce fut le tour de sainte Marcelline, sa vierge sœur, de lui inspirer ces pieux sentiments, cet amour de la pudicité dont elle était pénétrée elle-même, et dont elle édifiait toute la ville de Rome. Sa piété était si grande, qu'elle ne rencontrait pas d'évêque sans se mettre à

genoux devant lui et lui baiser respectueusement la main ; au point qu'un jour le jeune Ambroise, en lui présentant la sienne, lui dit en riant : « Agenouille-toi « donc devant moi aussi, et baise cette main, car moi « aussi je serai évêque. » Il croyait plaisanter alors ; mais cette plaisanterie fut une prophétie. Mais ce qui a rendu célèbre la sœur de saint Ambroise, ç'a été la générosité avec laquelle elle renonça aux plus nobles et aux plus riches établissements du monde, se consacra à Dieu et reçut publiquement des mains du pape le voile des vierges, le jour de Noël, dans l'église de Saint-Pierre. C'est saint Ambroise lui-même qui, comme il nous a transmis l'éloge de son saint frère (*In obitu fratris Satyri*), nous a raconté cette touchante cérémonie de la consécration de sa sainte sœur et nous a conservé le magnifique discours que le pape saint Libérius fit dans cette occasion (*de Virginib.*, lib. III, c. 4). Heureuse vierge d'avoir eu un saint Ambroise pour historien et un saint Libérius pour panégyriste ! Oh ! qu'il fut beau, à cette époque-là, de voir dans saint Ambroise et sainte Marcelline, doublement frère et sœur par le sang et par la pureté, les lis du frère entrelacés aux lis de la sœur, et de ces deux âmes virginales s'exhalant au ciel, se répandre par l'Église le parfum délicieux de la sainte virginité !

C'est donc à ces soins pressés que la mère et la sœur de saint Ambroise prirent de son enfance, qu'il doit d'avoir conservé intact le lis de sa virginité, d'être par excellence le Père-vierge de l'Église, digne, par ses livres DES VIERGES, de chanter, dans un style virginal,

les mérites et les gloires de la virginité chrétienne ! Ce furent aussi ces mêmes femmes qui inspirèrent à saint Ambroise un tel goût et un tel amour des Livres saints que, jeune encore, laïque et catéchumène, il les lisait jour et nuit ; il les avait appris par cœur ; et au milieu des graves occupations qui l'accablaient, en sa qualité de gouverneur de la Ligurie et de l'Émilie, il en faisait le sujet de ses méditations et de ses délices. Cela nous explique comment ce laïque, devenu tout d'un coup évêque, se trouva si avancé dans la science du dogme chrétien, que, trois ans à peine après sa consécration, on le regardait comme le principal docteur de l'Église.

Encore, est-ce que, sans sainte Marcelline, nous aurions ses livres DES VIERGES ? Cette illustre vierge se trouvait à Rome pendant que son saint frère, créé évêque depuis peu par l'acclamation du peuple, prêchait à Milan sur ce noble et délicat sujet. Or, ses discours ayant eu le plus heureux succès et le plus grand retentissement dans toute l'Italie, sainte Marcelline en félicita par lettre le jeune orateur ; et comme elle n'avait pu le entendre, elle le pria, le conjura, le pressa de coucher sur le papier, de mettre en ordre ces mêmes prédications et de les lui envoyer pour en faire son profit et ses délices. Ce que saint Ambroise fit, en recueillant en trois livres, intitulés DES VIERGES, les sermons qu'il avait faits sur cette matière, et c'est ce qui nous a valu d'avoir ces véritables chefs-d'œuvre de la plus haute éloquence et de la plus sublime poésie.

L'idée de pureté a une puissance divine qui lui est propre et qui, même au milieu d'une société dissolue,

charme et entraîne les imaginations désabusées. Par cette prédication virginale, saint Ambroise recueillit donc de grands fruits et se fit une réputation immense. Du fond de sa solitude, le grand docteur de l'Église, saint Basile, lui écrivait pour le fortifier dans cette mission qu'il s'était donnée de préserver les mœurs chrétiennes de la corruption générale, en exaltant la chasteté et la virginité, et pour lui témoigner l'ardent désir qu'il avait d'embrasser, avant de mourir, le missionnaire, l'apôtre de la plus belle des vertus de l'Évangile. Des vierges, non-seulement de toute l'Italie, mais même de la Mauritanie, accouraient en foule à Milan pour recevoir des mains du saint archevêque le voile de leur consécration. Sa parole était si entraînante, que les mères mondaines enfermaient leurs filles, de peur qu'elles n'assistassent à ses instructions ou qu'elles n'allaissent se consacrer dans ses mains. Mais il faut remarquer que, d'après saint Ambroise lui-même, et même avant qu'il eût commencé à prêcher sur la virginité, il existait bon nombre d'âmes qui, ayant embrassé cette profession sublime, vivaient ensemble, travaillant de leurs mains non-seulement pour vivre, mais aussi pour faire des libéralités, et qu'elles avaient un zèle et une industrie singuliers pour attirer d'autres filles à cette sainte profession (*de Virg.*, lib. I, c. 10). Elles ne logeaient pas dans des couvents, mais chez leurs parents; elles se réunissaient quelquefois à l'église, où elles avaient une place séparée par des planches, pour s'entendre entre elles et se distribuer les œuvres de l'instruction religieuse des femmes et de la charité (*ad*

Virg. laps.). Il est donc clair que de pareils exemples ont exercé une grande influence sur l'esprit et le cœur de saint Ambroise, qu'il y a puisé ce saint enthousiasme de la virginité, la fleur immaculée de ses hymnes, le charme de tous ses écrits et en particulier de celui DES VIERGES.

Du reste, saint Ambroise en a fait lui-même l'aveu le plus explicite par ces douces et touchantes paroles par lesquelles il termine ce bel ouvrage *des Vierges*, adressé aux vierges : « Voilà, saintes vierges, leur dit-il, les petits présents que je vous ai préparés. Trois ans ne se sont pas encore écoulés depuis que je suis prêtre; une longue expérience n'a donc pu me suggérer ce que je vous ai dit. On n'est pas docteur de la religion lorsqu'on n'en est que novice. Mais ce que mon expérience n'a pu m'apprendre, *vo*tre conduite et vos mœurs me l'ont appris. Les quelques fleurs que vous rencontrerez peut-être dans cet ouvrage, *sachez que je les ai recueillies de votre sein, c'est-à-dire de votre vie.* Ce ne sont pas tant ici des préceptes que je donne, moi, aux vierges, *que des exemples tirés de la conduite des vierges, et que je mets sous les yeux de tout le monde.* Mon discours n'a fait que tracer ici l'image de votre vertu. C'est le portrait de votre vie si grave que vous allez voir, rayonnant de lumière, dans ce traité, comme dans un miroir. Si vous trouvez ici de la grâce, c'est vous-même qui l'avez inspirée à mon esprit. Tout ce que ce livre présentera de bon vous appartient. Nous devons, par ces moyens, exciter l'amour de la fiancée (de la vierge chrétienne se consacrant à Jésus-Christ). Puisqu'il s'agit de noces, nous devons friser

la chevelure de l'épouse, au moins par les ornements et les grâces de la parole ; nous devons répandre des roses sur son lit mystérieux et éternel. De même que dans les noces temporelles, on applaudit à la fiancée avant de lui commander, de peur que l'amour ne recule devant la sévérité des commandements, s'il s'y trouve exposé avant d'avoir grandi et s'être affermi par les caresses ; de même, dans ces noces spirituelles, nous devons faire de manière à ce que notre vierge sacrée puisse se plaire auparavant dans son pieux amour, regarder et admirer, dès son entrée dans la chambre nuptiale, les poteaux couronnés de guirlandes de feuilles immortelles et les pieds dorés de son lit céleste ; nous devons lui faire goûter intérieurement le bonheur d'être applaudie par le chœur des anges, de peur que, effrayée du joug du Seigneur, elle ne pense à s'y soustraire avant même qu'elle soit appelée à s'y soumettre (1). »

(1) « Hæc ego vobis, sanctæ virgines, nondum triennalis sacerdos, minuscula paravi ; licet usu indoctus, sed vestris edoctus moribus. Quantus enim adolescere usus potuit tam parva initiatæ religionis ætate ? Si quos hic flores cernitis de vestræ vitæ collectos legite sinu. Non sunt hæc præcepta virginibus, sed de virginibus exempla. Vestræ virtutis effigiem nostra depinxit oratio ; vestræ gravitatis imaginem, quasi in speculo quodam sermonis istius, cernitis refulgere. Vos gratiam, si qua hic est, nostro in balastis ingenio ; vestrum est quidquid iste redolet liber. Debuimus sponsæ excitare amorem. Debuimus in nuptiis sponsæ crines calamistris quibusdam saltem orationis ornare. Debuimus perpetuos spargere thalamos rosis. Etiam in his conjugis temporalibus nubenti prius plauditur, quam imperatur ; ne ante offendant imperia, quam blanditiis amor fœtus inolescatur... Sic etiam virgo nostra debuit prius amore pio ludere ; aurea thori celestis fulcra mirari in ipso vestibulo nuptiarum ; et postes frondium sertis cer-

§ 22. Digression sur saint Hilaire, saint Paulin et saint Remi, et sur ce qu'ils doivent aux femmes. — Saint Grégoire LE GRAND formé à la sainteté et à la vie religieuse par sa mère. — Monument par lequel il lui a attesté sa reconnaissance. — La mère de saint Isidore faisant dix saints de ses dix enfants.

Avant de passer à saint Grégoire LE GRAND, le quatrième des principaux Pères de l'Église latine, il faut s'arrêter quelques instants ici pour payer une dette de reconnaissance aux saintes femmes qui nous ont donné d'autres Pères qui l'ont précédé. Ce sont saint Hilaire, saint Paulin et saint Remi; de saint Léon il en sera question plus loin.

Sainte Quiète, mère du grand saint Hilaire par le sang, fut aussi son unique mère dans la foi. Ce fut d'après ses exhortations que le jeune Hilaire, fils d'un père païen, étudia profondément la religion en même temps que la philosophie, au point d'arriver à reconnaître que la vérité et toute la vérité n'est que dans le christianisme et de s'être fait chrétien. Sa mère étant morte, ce fut le tour de sa femme, dont on ignore le nom, et de son unique fille, appelée Apre, converties en même temps à la religion de la croix, de former leur époux et père aux mœurs et aux pratiques de la vie chrétienne. Et elles y réussirent si bien, qu'au milieu des occupations du siècle, Hilaire n'étudiait et ne méditait que les Livres saints, et que, laïque, il était censé, aux yeux des fidèles, posséder *la grâce du sacerdoce*. C'est ce qui fit

« nere coronatos, et chori strepentis interius haurire delicias : ne se prius
 « Dominico jugo timefacta subduceret, quam vocata inclinaret (*De Virginit.*,
 « lib. III). »

que, devenu veuf, et sa fille s'étant consacrée à Dieu par le vœu de virginité, le peuple de Poitiers le demanda à l'unanimité, et l'obtint pour son évêque. C'est ainsi que trois femmes chrétiennes ont concouru à former ce grand docteur de l'Église, la première des gloires de la Gaule chrétienne, après saint Irénée, ce théologien de la Trinité, ce fléau de l'arianisme, ce maître de saint Martin, ce père d'un peuple de saints, de docteurs, ce premier des interprètes latins des Évangiles, devant lequel le génie de saint Jérôme s'inclinait avec admiration et respect.

Saint Paulin, évêque de Nole, ne se sanctifia que par la conversation de sa femme Thérèse, avec laquelle et par le conseil de laquelle, bien longtemps avant d'entrer dans les ordres, il s'était engagé à vivre dans la continence. Qu'il était beau de voir le saint évêque, le grand théologien, l'écrivain élégant, le maître de Sulpice Sévère, l'ami des plus grands hommes de son siècle, retiré près de l'église où reposaient les reliques du martyr saint Félix, s'en regardant comme le concierge ! car il en ouvrait lui-même les portes le matin, la nettoyait tous les jours, y veillait la nuit. Mais qu'il était encore plus beau de le voir employer tous ses biens à nourrir et vêtir les pauvres de toute la contrée, à délivrer de la prison les débiteurs insolubles, à racheter les captifs, et, lorsqu'il avait épuisé toutes ses ressources, se vendre lui-même en esclave aux barbares pour délivrer de leurs mains le fils de la veuve ! Mais il eut longtemps auprès de lui une femme angélique qui fomentait en lui, en les partageant avec lui,

ces pieux sentiments et ces prodiges de charité qui firent de lui l'admiration et les délices du monde!

Saint Remi, le grand et digne successeur de saint Hilaire dans la science de l'interprétation des Livres saints, cet homme si extraordinaire qu'à peine âgé de vingt-deux ans, le peuple de Reims vint le chercher à Laon pour l'élever violemment à l'épiscopat, est l'une des plus brillantes gloires lui aussi de la Gaule, au point de vue scientifique et politique, aussi bien qu'au point de vue chrétien. Sa vie ayant été aussi longue que prodigieuse, dans les soixante-quatorze ans qu'il occupa le siège épiscopal de Reims, il gouverna, on peut le dire, tous les autres sièges de la Gaule, en donnant au clergé le premier code de sa conduite, et aux évêques la règle de bien gouverner le troupeau du Seigneur (SURIUS, *in Vita*). Mais grand apôtre, lui aussi, des Gaules, après saint Martin, et l'homme le plus éloquent de son siècle, thaumaturge, prophète, légat du pape saint Hormsme pour arranger, selon son arbitre, les affaires de la religion dans toute la Gaule chrétienne, qui comprenait toute la partie occidentale de l'Europe et une portion de l'Allemagne, saint Remi fut en même temps un grand homme d'État. Le royaume de France, ainsi qu'on le verra plus loin, lui doit autant et plus encore que l'Église. Non-seulement il constitua, dans toute la rigueur du terme, cette grande et belle Église de France qui, née à peine, en a engendré tant d'autres, mais, apôtre et conseiller de Clovis, il constitua aussi le royaume très-chrétien de France, le modèle et le soutien de tous les royaumes chrétiens.

Or c'est aux femmes que l'Église et l'État doivent un si grand homme. C'est sainte Cilinie qui, l'ayant conçu miraculeusement à un âge fort avancé, le considérait comme une chose sacrée, le regardait comme une relique, et l'éleva avec des soins tout particuliers pour Dieu et pour l'Église, le pénétra, le remplit de l'esprit du christianisme dès son enfance, et en fit un saint même avant qu'il fût devenu un homme. C'est que saint Montanus le Solitaire, en prédisant à cette mère fortunée cet enfant du prodige, lui avait annoncé qu'il serait le SALUT DES PEUPLES ET LE RESTAURATEUR DU ROYAUME : *Populorum salutem et regni restauratorem futurum (ibid.)*. Cette belle et magnifique prophétie fut confirmée par un miracle. Saint Montanus était aveugle, et il avait dit aussi à sainte Cilinie : « Lorsque vous aurez mis au monde l'enfant que je vous prédis et que vous appellerez REMI, vous oindrez mes yeux de quelques gouttes de votre lait, et vous me rendrez la vue; » ce qui arriva, en effet, comme le saint homme l'avait prédit (*Vie de S. Remi*).

Fils d'une sainte, saint Remi eut aussi une sainte pour sa nourrice, c'est sainte Balsamie, comptée elle encore au nombre des saintes, et mère de saint Celsin, le disciple et le coopérateur de saint Remi dans son double apostolat religieux et politique.

Ainsi prophétisé et béni par un saint avant même de naître, engendré par une sainte, nourri par une sainte et ayant eu un saint pour son frère de lait et son compagnon, élevé dans une atmosphère de sainteté, il n'est pas étonnant qu'il soit devenu un prodige

de sainteté. C'est ainsi que les saints font les saints, particulièrement lorsque la femme catholique s'en mêle ; car c'est elle qui, bien plus que l'homme catholique, a le secret de la bonne éducation, sait mieux imprimer dans le cœur vierge de l'enfant la religion, et le former à la sainteté.

On verra bientôt que c'est encore à une femme, à sainte Clotilde, épouse de Clovis, que saint Remi dut en grande partie les succès qu'il obtint sur ce roi et sur ses peuples ; car ce fut elle qui convertit son époux au christianisme, et qu'ainsi les vraies grandeurs de la France ont commencé par deux femmes, dont l'une, sainte Cilinie, lui a donné le plus grand de ses évêques, et l'autre, sainte Clotilde, le plus grand de ses rois.

Et ce saint Grégoire, appelé, à juste raison, LE GRAND, parce qu'il réunit, dans sa personne, toute espèce de grandeur, la grandeur de la noblesse, la grandeur de l'éloquence, la grandeur de la doctrine, la grandeur du pontificat, et surtout la grandeur de la sainteté, ce saint Grégoire, dis-je, ne fut, au moral comme au physique, que l'œuvre de sainte Sylvia, sa mère.

Mariée à Gerolin, sénateur de Rome et possesseur d'une grande fortune, cette noble matrone fit d'abord de son époux un saint ; car, ayant eu de son mariage l'enfant Grégoire, elle persuada à Gerolin de se séparer, pour s'adonner entièrement au service de Dieu. Gerolin entra dans les ordres, et mourut l'un des sept diacres qui, à Rome, avaient soin, chacun dans son quartier, des malades et des pauvres. Sainte Sylvia se consacra au Seigneur par le vœu de chasteté, et se

retira dans un petit oratoire, en attendant que Grégoire eût achevé ses études. Mais, comme elle avait réussi à sanctifier son époux, elle réussit encore à sanctifier son enfant; c'est elle qui lui inspira un tel mépris des richesses, que le jeune Grégoire, à peine devenu maître de sa fortune, n'en usait que pour soulager les pauvres et fonder des monastères; en Sicile seulement, où il possédait de grands biens, il en fonda six. C'est sainte Sylvia aussi qui lui avait donné un tel goût pour les choses spirituelles et pour les pratiques religieuses, que Grégoire, même au milieu du monde, vécut en anachorète. Il fut créé préteur de Rome à un âge fort jeune; et il se fit admirer, dans cette charge importante, autant par sa sagesse, sa justice, que par la ferveur de sa piété, la pureté de ses mœurs et la sainteté de sa vie. C'est elle enfin qui lui inspira le goût de la vie religieuse, sainte et parfaite; et qui l'ayant vu se démettre de sa charge pour se faire moine, non-seulement en fut heureuse, mais l'aida, l'encouragea même à la vie pénitente de sa nouvelle profession. Car c'était elle qui lui préparait et lui envoyait de la maison au monastère du mont Cœlio, où il s'était retiré, des légumes, et rien que des légumes, pour sa nourriture (*SURIUS, in Vita*).

Saint Grégoire voulut lui-même laisser un monument de ce qu'il croyait devoir, comme docteur, à la piété éclairée de sa mère. Il la fit peindre assise à côté de lui, vêtue d'une robe blanche, avec la mitre des docteurs sur sa tête, étendant deux doigts de la main droite comme pour bénir, et tenant de la main gauche

un psautier ouvert sous les yeux de son fils. Hélas ! ce n'est pas ainsi que les chrétiens de nos jours peuvent faire peindre leurs mères ! Mais aussi pourquoi n'élevaient-elles pas chrétiennement leurs enfants ?

On verra plus loin que, élevé plus tard au suprême pontificat de l'Église, c'est encore par le concours des femmes que saint Grégoire, aussi bien que saint Léon, accomplit de grandes et touchantes choses pour l'avantage de l'Église et le bien de l'humanité.

En attendant, saint Grégoire nous rappelle son ami intime, saint Isidore de Séville, le plus grand saint de l'Espagne, le marteau des ariens, l'apôtre des barbares, l'un des Pères, des soutiens et des gloires de l'Église au sixième siècle ; car il a fait en Espagne ce que Boèce et Cassiodore avaient fait en Italie, il a doté son pays d'une encyclopédie complète de toutes les sciences. Eh bien, ce grand homme, aussi célèbre par sa science que par sa sainteté, ne fut si saint et si savant que parce que sa sainte et savante mère, Théodora, l'éleva dans la sainteté et le fit instruire dans tout savoir, ayant fait elle aussi, comme sainte Émélie, de sa maison, la plus noble de l'Espagne, un séminaire de saints et de docteurs. En effet, son esprit élevé et son cœur chrétien, bien plus que son sein pudique, outre saint Isidore, donna deux autres saints et savants évêques, et deux filles saintes, en tout cinq illustres saints à l'Église. Le premier de ces fortunés enfants fut saint Léandre, évêque de Séville ; son frère puîné fut le grand saint Isidore, son disciple et son successeur dans l'apostolat des barbares, dans les combats

contre les hérétiques aussi bien que dans le siège épiscopal de Séville ; le troisième fut saint Fulgence , évêque de Carthagène ; la quatrième fut sainte Florentine, vierge, fondatrice d'innombrables monastères de vierges, qui produisit toutes les vertus de sa mère, et les rehaussa par son renoncement au siècle, pour servir Dieu dans la profession de la sainte virginité ; la dernière fut sainte Théodosie, épouse de Levilgide, roi des Visigoths, la mère de saint Hermendgide, le glorieux martyr de la foi catholique en Espagne, dont saint Grégoire le Grand a chanté les triomphes, et du saint roi Recarède, l'apôtre des peuples, le fondateur de la MONARCHIE CATHOLIQUE en Espagne, comme Clovis l'a été en France. Heureux le ventre qui a mis au jour, bénis les soins pieux de ces saintes femmes qui ont formé de tels enfants, le salut de l'État et la gloire de l'Église !

Voilà un petit essai des rapports de la femme catholique avec les Pères de l'Église. Maintenant nous devons voir comment elle a coopéré, avec ces grands hommes, à maintenir la pureté du dogme et à former les mœurs chrétiennes, par le magnifique spectacle de ses vertus, dont la ville de Rome fut le principal théâtre.

§ 23. Nombre prodigieux de saintes femmes à Rome à l'époque des Pères. — Les deux Mélanies. — Merveilles de leur zèle et de leur dévouement à la cause catholique. — Leur générosité envers l'Église et les pauvres. — La jeune Mélanie convertissant Volusien que saint Augustin n'avait pu convertir.

En traçant le tableau de cette magnifique époque des Pères de l'Église, M. Capefigue a dit : « La ville

« éternelle était alors le séjour et le but d'une multitude de pèlerins qui, des quatre coins du monde, « étaient venus saluer les tombeaux de Pierre et de « Paul. Dans les églises on voyait se grouper une multitude de matrones romaines, et elles donnaient l'impulsion à tous les sentiments chrétiens (*Les quatre premiers siècles*, etc., t. III, p. 340). » Rien n'est plus vrai. En effet, jamais à aucune époque, dans aucune ville, on n'a vu, en même temps, tant de femmes de la plus haute distinction professant le christianisme dans toute sa perfection, qu'on en vit à Rome à l'époque des Pères ; et c'est par le concours aussi de telles héroïnes que ces grands hommes ont réussi à fixer les règles de la vie chrétienne et à former les peuples aux mœurs du christianisme ; et c'est particulièrement par elles que s'est accompli alors l'oracle de saint Paul, que Rome projeterait par tout le monde les rayons de sa foi et de ses vertus, et aurait réformé le monde : *Fides vestra annuntiatur in universo mundo (Rom.)*.

La première place, dans cette pléiade de saintes, qui apparut alors sous le beau ciel de l'Église, fut occupée par Mélanie, dite *Majeure* (pour la distinguer de sa petite-fille, portant le même nom, et qu'on dit la *Jeune*), et si célèbre dans l'histoire ecclésiastique.

Fille de Marcellin, consul en 344, et héritière d'une immense fortune, Mélanie était la plus illustre des dames romaines de ce temps-là. On la maria à un haut personnage de l'empire ; mais, à l'âge de vingt-deux ans, ayant perdu dans la même année son époux et deux de ses trois enfants, elle soutint ce malheur

avec une foi vive, une fermeté héroïque. Au lieu de verser des larmes, elle ne fit que répéter avec un calme admirable ces belles paroles de Job : « C'est Dieu qui me les avait donnés, c'est Dieu qui me les a ôtés ; que son nom soit béni (*Job*) ! » Et renonçant aussitôt au monde, qui ne l'avait jamais intéressée, elle se dévoua entièrement à l'Église, et en prit à cœur tous les besoins et tous les intérêts dans toute l'étendue de l'empire. Les ariens s'étant mis à persécuter saint Athanase, Mélanie quitta son unique fils qui lui restait (il fut ensuite préteur de Rome), et s'embarqua pour l'Égypte pour aller soutenir, défendre et dérober aux embûches de ses cruels ennemis ce nouvel évangéliste, ce défenseur intrépide de la divinité de Jésus-Christ, cette grande colonne de l'Église. Ayant voulu visiter les anachorètes sur la montagne de Nitrie dans la haute Égypte, pour s'instruire par leurs exhortations et s'édifier de leurs exemples, saint Isidore d'Alexandrie se fit un devoir de l'accompagner dans son voyage. Elle vit et vénéra, entre autres, saint Pambon, ce prodige vivant de sainteté, à qui elle fit de riches présents, et qu'elle voulut avoir le bonheur d'enterrer de ses propres mains, après qu'il fut mort. L'empereur Valens ayant, en haine du christianisme, dispersé ou fait emprisonner ces saints solitaires, ce furent les femmes catholiques de l'Occident qui se rendirent en Orient pour honorer et secourir ces martyrs de la pénitence, devenus des confesseurs de la foi, vénérés par tous les peuples, et persécutés par les ariens ; et ce fut Mélanie qui se mit à la tête de

ces expéditions de la foi et de la charité. Elle y employa ses richesses, et pendant quelque temps elle en nourrit, à elle seule, plus de cinq mille. Elle en fit de même vis-à-vis de tous les évêques, les prêtres et laïques restés fidèles à la vraie foi, qu'on chassait et persécutait partout comme des bêtes fauves. Elle les recevait et les cachait chez elle dans leur fuite ou les visitait dans leurs prisons, les assistant tous de ses biens et les soutenant de son courage ; et lorsqu'on en exila une portion, au nombre de douze cents, en Palestine, elle les y suivit, leur fournissant de quoi subsister. Aussitôt arrivés là, on les jeta dans d'obscurs cachots, où on les gardait étroitement sans permettre à personne de les visiter. Mais Mélanie, renouvelant l'exemple de sainte Nathalie, à l'approche de la nuit, prenait un habit d'esclave pour arriver jusqu'à eux et leur apporter les choses nécessaires à la vie. Une mère seulement aurait pu en faire autant ! Le gouverneur de la Palestine le sut, et, ne la connaissant pas, la fit mettre en prison, elle aussi, et lui fit peur, croyant en tirer de l'argent. Mais l'humilité et la pauvreté volontaire n'excluent pas la sainte fierté de la noblesse, mais bien plutôt la rehaussent. Ainsi Mélanie lui envoya dire : « Je suis Mélanie, fille du consul Marcellin, jadis l'épouse d'un grand personnage de l'empire, et *maintenant la servante de Jésus-Christ*. Ne pensez pas me mépriser parce que vous me voyez mal vêtue, car je pourrais l'être aussi magnifiquement que je le voudrais. Ne pensez pas non plus m'effrayer par vos menaces, car j'ai assez de crédit pour vous empêcher de me ravir la moindre

partie de mon bien. Je veux bien vous donner cet avis, de peur que, par ignorance, vous ne tombiez dans quelque faute qui vous mettrait en péril. » Le gouverneur, épouvanté à son tour de ce langage plein de fermeté et de dignité, lui fit des excuses, lui rendit les honneurs qui lui étaient dus, et donna ordre qu'on la laissât approcher des prisonniers autant qu'elle voudrait (PALLAD.).

Revenue à Rome, toujours dans l'intérêt de l'Église, pour y éventer les intrigues des ariens, Mélanie convertit Apronion, mari d'Avite, sa nièce, homme d'une grande réputation, mais païen. Elle ne le rendit pas seulement chrétien, elle lui persuada encore de vivre en parfaite continence avec sa femme. Elle instruisit aussi dans la perfection chrétienne Albine sa bru, et confirma sa petite-fille, Mélanie *la Jeune*, dans la sainte résolution qu'elle avait prise de vivre, elle aussi, dans la continence avec son époux. Mais ayant appris que la persécution sévissait de nouveau en Afrique, elle s'y rendit de nouveau, en compagnie de sa belle-fille et de Mélanie, sa nièce, qu'elle avait remplies de son esprit et dont elle avait fait les auxiliaires de ses œuvres. Elle soulagea, secourut tout ce qui était dans la souffrance, se servit de l'autorité et de l'indépendance que lui donnaient son nom et sa fortune pour réprimander toujours les magistrats et les préfets persécuteurs de l'Église et pour leur reprocher leur injustice et leur cruauté envers les catholiques; et ce fut elle qui fit presque cesser la persécution dans cette partie de l'empire. De l'Afrique, s'étant rendue de nouveau en Palestine, et s'étant établie

à Jérusalem, elle y réunit les jeunes filles et les veuves des exilés dans des établissements qu'elle fonda. Elle y assistait tous les étrangers qui y venaient de toutes les parties du monde, particulièrement les évêques, les moines et les vierges; tous les membres les plus saints de l'Église étaient sûrs de trouver en Mélanie une tendre mère. En même temps, les yeux toujours ouverts sur les dangers de la foi et les besoins de l'Église, elle accourait partout où il y avait des ariens à combattre, des catholiques à affermir. Pendant que saint Athanase faisait alors triompher le catholicisme par les lumières de sa doctrine et la puissance de sa parole, Mélanie le soutenait par le prodige de sa vigilance, de son activité, de son dévouement, entreprenant de longs et dangereux voyages par terre et par mer, — dans un temps où les voyages étaient si difficiles, — parcourant l'Europe, l'Asie, l'Afrique, portant et répandant partout les secours de sa charité à ceux qui étaient dans le malheur, encourageant les faibles, confirmant les forts dans la confession de la foi. Et ce n'était qu'une femme! Jamais aucun homme n'a fait tant de courses, n'a bravé tant de périls, ni rien fait de pareil pour la cause de la religion et de l'humanité! Le christianisme venait d'affranchir la femme; voyez donc le premier usage que la femme catholique a fait de sa liberté!

On lui reproche de s'être laissé tromper par les origénistes et d'avoir un peu trempé dans leurs erreurs. Mais elle rejeta ces doctrines erronées dès qu'elle en fut avertie. Ainsi, cette faute passagère n'a pas empêché saint Augustin et saint Paulin de parler de cette

illustre matrone avec les plus grands éloges. Saint Jérôme l'appelait *une autre sainte Thècle par sa vertu*. Saint Épiphane, évêque de Salamine, en Chypre, voulut la recevoir chez lui, lorsqu'elle revint, la dernière fois, de Jérusalem à Rome, après avoir passé vingt-cinq ans en Orient, servant l'Église.

Dans ce même voyage, ayant abordé à Naples, elle voulut voir et vénérer saint Paulin, évêque de Nole, que la renommée lui avait fait connaître pour un prodige vivant de la charité de l'Évangile, et qui, comme il le rapporte lui-même, fut enchanté de ses vertus et vit en elle à son tour, avec la plus grande joie, un prodige vivant et le triomphe de l'humilité chrétienne. Elle était entourée et suivie de ses enfants et petits-enfants, qui tenaient à Rome les premières places, ainsi que de toute la noblesse romaine qui était venue jusqu'à Naples à sa rencontre, heureuse d'embrasser de nouveau, en elle, l'une de ses gloires vivantes, après une si longue absence. Tous ces personnages de la plus haute distinction remplissaient la voie Appienne et la faisaient briller des ornements de leurs chevaux et de leurs chariots dorés, tandis que la sainte veuve, vêtue d'un simple et vieil habit noir, ne marchait que sur une chétive monture. L'éclat de la soie, de la pourpre et de l'or de toute sa noble suite, contrastait singulièrement avec sa modestie et sa pauvreté, et en relevait le mérite au point que le peuple s'estimait heureux de toucher ses hailons (S. PAUL. *Épist.* 27, *ad Sev.*).

Peu de temps après son arrivée à Rome, elle y mourut à l'âge de soixante-deux ans, dont elle en avait

employé quarante dans le plus brillant et le plus fécond apostolat de la foi et de la charité. Ce fut, après saint Athanase, la plus grande figure, le personnage le plus étonnant de son siècle. A l'exception de saint Athanase même, de saint Jérôme, de saint Ambroise et de saint Augustin, personne, à cette époque, ne fit plus de bien, ne fit plus de bruit, ne fut plus admiré et honoré dans le monde chrétien. Ceux-ci étaient regardés comme les vrais PÈRES, celle-là comme la vraie MÈRE de l'Église.

Ce nom de Mélanie la *Majeure* nous rappelle Mélanie sa petite-fille, dite la *Jeune*, qui a fait autant et même plus que sa grand'mère pour la cause de la foi et du malheur. Aussi l'Église la vénère-t-elle comme sainte.

Dès son enfance, elle désira ardemment de demeurer vierge. Mais Dieu en ayant disposé autrement, pour la plus grande édification du monde et pour le plus grand bien de l'Église, à l'âge de treize ans elle fut mariée, à son grand regret, à Pinien, fils de Sévère, préfet de Rome, descendant de Valérius Publicola, et le plus noble et le plus riche personnage de l'empire ; mais au bout de deux ans elle en fit un véritable saint. Ayant eu deux fils et les ayant perdus tous les deux dans leur enfance, elle dit à son époux : « Si Dieu avait voulu que nous végussions dans le monde, il ne nous aurait pas ôté nos enfants. En nous privant de ce que nous avions de plus cher sur cette terre, il nous a fait assez entendre qu'il veut que nous nous consacrons à lui et ne vivions que pour lui. » C'est ainsi qu'elle obtint que

son jeune époux renonçât à l'œuvre du mariage et vécut dans la continence afin de pouvoir, tous les deux, mieux s'adonner, d'après le conseil de saint Paul, à la prière, et mieux pourvoir aux besoins de l'Église et des pauvres. Les voilà donc ces jeunes et nobles époux, après s'être consacrés à Dieu par le vœu de chasteté, vivant toujours ensemble d'une vie angélique, comme frère et sœur, et devenus, tous les deux, de véritables apôtres de la religion et de la charité.

Ils commencèrent par affranchir huit mille esclaves qui leur appartenaient ; et ceux qui ne voulurent pas accepter leur liberté furent donnés aux frères de Mélanie, à la condition de les traiter comme des hommes libres et comme des enfants. Ils vendirent les immenses biens qu'ils possédaient en Espagne et dans la Gaule, ne se réservant que ceux qu'ils avaient en Italie, en Sicile et en Afrique, et ils en distribuèrent le produit aux pauvres. Ce qu'ils avaient de plus précieux fut destiné au service des églises et des autels. Ils quittèrent la ville et s'étant retirés à la campagne, ils passaient leur temps à prier, à lire l'Écriture sainte, à visiter les malades, à consoler les pauvres et à transcrire, à l'exemple des moines, les écrits des Pères de l'Église grecs et latins et à les répandre dans l'Église. Après la mort de son époux, Mélanie, ainsi que les autres saintes femmes qu'elle s'était associées pour cette œuvre, fit de cela son occupation et ses délices ; en sorte que, lorsqu'on lit les Pères de l'Église, on ferait bien de se rappeler que la plus grande partie de leurs précieux écrits, qui font la richesse de l'Église, a été transcrite et conservée

par les solitaires, et bien plus encore par les femmes.

Les barbares ayant ravagé l'Italie, les saints époux se défirent des biens qu'ils y possédaient encore et passèrent en Afrique, pour y secourir les malheureux qui s'y réfugiaient de toutes parts; et allèrent vivre à Tagaste, sous la conduite de saint Alipius, le grand ami de saint Augustin, qui en était l'évêque. Saint Augustin ayant appris leur arrivée, voulut les voir; ils se rendirent à Hippone et y furent reçus comme des anges. Le peuple s'inclinait avec un religieux respect à leur passage, et demandait à grands cris que Pinien fût ordonné prêtre, afin qu'un jour on pût l'avoir pour évêque. Saint Augustin lui-même fut extrêmement touché de leur humilité et de leur dévotion; il fut heureux de les avoir connus, et les traita comme des saints. En revenant à Tagaste, ils y passèrent sept ans en y pratiquant toutes les vertus, en y secourant tous les malheurs.

Cela leur était d'autant plus facile qu'ayant embrassé aussi la pauvreté volontaire et la mortification de Jésus-Christ, ils ne gardaient presque rien pour leur propre usage. Une humble chambre était tout leur hôtel; du pain et des herbes, toute leur nourriture; des vêtements très-modestes, tout leur habillement. On n'avait jamais vu tant de noblesse, unie à tant de détachement du monde et à tant d'humilité. Mais se traitant eux-mêmes comme s'ils étaient des pauvres, ils étaient toujours riches pour les autres. Ils parcoururent encore l'Italie, l'Espagne, l'Afrique, la Palestine, l'Asie Mineure, fondant partout des couvents pour les deux

sexes, érigeant des temples au Seigneur, assistant tous les malheureux : leurs immenses richesses et leur position à la cour impériale leur permettant de pratiquer la charité sur une aussi grande échelle. Ce n'est pas faire de l'exagération que de dire que ce couple d'anges terrestres a, pendant de longues années, nourri, soulagé tous les pauvres du monde chrétien. Ils faisaient arriver par d'autres moyens leurs aumônes là où ils ne pouvaient les apporter eux-mêmes.

Ayant perdu son époux chéri, qu'elle avait changé en ange tutélaire de sa pudeur, et qui ne la quittait jamais, Mélanie n'en continua pas moins ses expéditions, dans l'intérêt de la foi et du malheur. Elle ne brava pas moins tous les dangers, par terre et par mer, pour aller là où il y avait des catholiques à défendre, des pauvres à secourir. En se rendant en Afrique, elle fit naufrage sur les côtes de Sicile, et elle pensa que c'était Dieu qui l'avait amenée sur cette île pour y faire du bien. En effet, ayant trouvé que des barbares idolâtres s'y étaient emparés de milliers de chrétiens et en avaient fait des esclaves, Mélanie les racheta tous et les rendit à l'Église et à la liberté.

Première dame d'honneur de l'impératrice, qui l'aimait comme une sœur et la vénérait comme une sainte, elle ne se servit de cette position, que sa noblesse et ses vertus lui avaient faite à la cour, que pour plaider la cause de la religion et de l'infortune ; et, plaidée par un tel avocat, cette cause triomphait toujours ; ce qui la faisait regarder, elle aussi, comme la protectrice de l'Église et le génie bienfaisant du pauvre. Aussi sa mort

fut considérée comme une vraie calamité pour l'Église et pour les pauvres. Tous les évêques et tous les prêtres de la Palestine se réunirent pour célébrer ses funérailles, qui eurent lieu à Jérusalem. Toute la chrétienté en fut dans le deuil, on aurait dit l'Église, pleurant sa mère.

Mais voici encore un trait particulier de la vie de cette admirable femme. C'est qu'aussi savante dans la science du christianisme qu'elle était charitable, elle a servi l'Église autant par l'élévation de son esprit que par la grandeur et la générosité de son cœur. C'était le temps où l'hérésie nestorienne faisait de grands ravages en Asie et en Afrique. Or, Mélanie, aussi zélée pour l'intégrité de la vraie foi qu'elle était sensible aux malheurs de tous, ne pouvait pas supporter les novateurs et les hérétiques. La voilà donc se mettant à les combattre, elle femme, par la force de son éloquence, à laquelle rien ne résistait, pendant que les hommes, les pontifes et les docteurs, les combattaient par la force de leurs écrits et l'autorité de leurs décisions. Ainsi, par ses disputes contre les nestoriens, elle eut le bonheur d'en convertir un grand nombre et d'effrayer les autres ; et ne contribua pas peu à la répression de cette hérésie et au maintien de la vraie doctrine (1).

Quelquefois elle fut même plus heureuse que les hommes dans l'entreprise difficile de ramener les esprits à la vérité. Ce fourbe hérésiarque de Pélage, dont

(1) « Suis disputationibus hæresim compecscuit, multosque hæresi demen-
 « talos suis argumentis ad sanitatem mentis reduxit (RIBADENEIRA, *in vita*,
 « 31 décembre). »

le prestige de l'érudition et l'éloquence captieuse avaient entraîné dans l'erreur tant d'hommes, même prêtres, même évêques, et en avaient ébranlé tant d'autres, essaya encore tous les moyens de séduire sainte Mélanie ; car il sentait bien que la conquête d'une femme d'un si grand esprit et d'un si grand cœur, d'une femme si puissante, si estimée et si vénérée, lui aurait valu mille autres conquêtes. Mais il en fut pour sa hardiesse sacrilège. Loin d'avoir pu, lui homme, tromper Mélanie, ce fut au contraire Mélanie, elle femme, qui le convainquit de ses erreurs, le confondit, et l'aurait certainement attiré à la vraie foi, si un homme tel que Pélage, pétri d'orgueil, avait pu être converti !

Le célèbre Volusien, préfet de Rome, grand philosophe païen, zéléteur fanatique et obstiné des doctrines et des rites du paganisme, était la désolation de sa mère, qui était chrétienne. Elle le recommanda donc à saint Augustin, afin qu'il voulût bien s'occuper de sa conversion. Le grand docteur s'en occupa sérieusement, en effet, et c'est à cette occasion qu'il écrivit ses LETTRES A VOLUSIEN, chefs-d'œuvre dans lesquels il a exposé, de la manière la plus lumineuse et la plus entraînante, la vérité et l'excellence de la foi chrétienne. Volusien en fut ébranlé, mais il ne s'y rendit pas, et demeura ferme dans son fanatisme et dans son obstination. Dieu, dit Baronius, avait réservé la gloire de cette conversion au zèle et à la piété insinuante d'une femme ! En allant en Orient, chargé d'une mission de l'empereur et étant tombé dangereusement malade à Constantinople, Volusien fit avertir sainte Mélanie, sa

nièce, qui se trouvait à Jérusalem, afin qu'elle voulût bien aller le soigner. La zélée Mélanie se rendit à l'instant même auprès de cet homme, bien plus malade d'esprit que de corps; et s'occupant, avant tout, de l'état de son âme, elle sut si bien lui démontrer le vide de la philosophie, la vanité des idoles et la vérité du christianisme, que Volusien, comme si une main invisible eût fait tomber les bandeaux qui l'aveuglaient, ouvrit les yeux de son esprit à la vraie lumière, demanda à se faire et se fit en effet chrétien. Or, cette conversion difficile, cette grande conquête de la foi, dans laquelle le plus grand génie du monde avait échoué, et que Dieu réserva au zèle d'une femme, tout en ayant fait, d'après le même Baronius, la joie de l'Église et l'admiration du monde, est encore une preuve de l'importance de la femme au point de vue religieux.

§ 24. Encore le même sujet. — Sainte Marcelle et ses grandes vertus. — C'est la fondatrice des instituts monastiques en Occident. — Son zèle sauve la foi catholique à Rome.

En même temps que sainte Mélanie signalait en Orient, par de tels prodiges, son zèle et son dévouement pour la cause du catholicisme, une autre femme catholique la faisait triompher à Rome. C'était sainte Marcelle, que saint Jérôme aimait comme la plus illustre de ses filles spirituelles, que sainte Principia chérissait comme sa mère, et dont ce grand docteur disait à cette jeune vierge : « Marcelle n'était pas seulement à toi et à moi, elle était à l'Église; c'était la plus grande

gloire de la ville de Rome et DE TOUS LES SAINTS (1). Descendante de l'ancienne famille des Marcells, dans laquelle le consulat et la préture étaient devenus héréditaires, jamais femme ne posséda à un plus haut degré les avantages de la noblesse, de la richesse et de la beauté. Cependant devenue veuve le septième mois de son mariage, elle ne voulut pas entendre parler de nouvelles noces ; elle refusa la main du consul Arcadius, parent de l'empereur. Elle fit le vœu, selon son expression, DE LA PUDICITÉ ÉTERNELLE (2), vendit ses biens, en fit passer le prix dans les mains des pauvres, et se consacra entièrement au bien des âmes et au service de l'Église.

D'abord elle se retira dans une petite maison du mont Aventin avec Principia, sa fille spirituelle, jeune vierge d'une âme élevée, qu'elle avait formée à la plus haute piété, et que saint Jérôme a rendue illustre par les lettres qu'il lui a adressées. C'est là que, pendant l'occupation de Rome par les barbares sous la conduite d'Alaric, plusieurs soldats, étant entrés chez elle, lui demandèrent son or : « Mon or, leur dit-elle, je l'ai « distribué aux malheureux, et je ne me suis réservé « que la tunique dont vous me voyez couverte. » Les

(1) « Marcellam tuam, imo meam, et, ut verius loquor, nostram, omniumque Sanctorum et romanæ urbis inclytum decus (*Epistola ad Principiam*). » Ailleurs le même docteur appelle Marcelle : « L'exemplaire unique de la vie des veuves et de la sainteté romaine : *Unicum viduitatis et romanæ sanctitatis exemplar* (*in Epist. ad Ephes.*) ; » et dans la préface de ses Commentaires sur la lettre aux Galatiens et sur Ézéchiel, il la comble aussi des plus grandes éloges.

(2) « Cupio me æternæ pudicitie dedicare (Hiéron., *ibid.*). »

barbares, persuadés que ce n'était qu'un déguisement, l'ayant étendue contre terre, l'assommèrent de coups. Mais Marcelle, sans pousser la moindre plainte sur les horribles déchirures de son corps, et comme si elle eût été insensible à sa douleur, ne demandait pour unique grâce « qu'à ne pas être séparée de la jeune Principia, « que son âge et sa beauté exposaient à des insultes « plus cruelles que la mort. » Cette fermeté d'âme de la sainte veuve toucha les barbares ; ils les conduisirent toutes les deux à la basilique de Saint-Paul, où, d'après les ordres de leur chef, tout ce qui s'y réfugiait était sauvé.

En même temps une femme catholique, d'une remarquable beauté, elle aussi, tomba entre les mains d'un jeune Goth arien. Le barbare, n'ayant pu obtenir qu'elle consentit à ses mauvais désirs, tira son épée pour lui faire peur, lui effleura la peau et lui mit la gorge en sang ; mais l'honnête femme, sans se décontenancer, et même heureuse de subir le martyre de la chasteté, lui présenta résolument sa tête à couper. Ce trait de vertu et de courage étonna son agresseur, qui, loin de lui faire le moindre mal, l'accompagna lui-même à la susdite basilique, la recommanda aux gardes et leur donna six pièces d'or, avec ordre de ne la remettre que dans les mains de son époux.

Une autre vierge avancée en âge, à qui le clergé avait confié des vases sacrés, allant les rendre à la basilique, fut rencontrée par un officier supérieur des Goths, qui, l'ayant surprise portant des objets d'une

grande richesse et d'une grande beauté, la somma de les lui remettre. « Ce sont, lui dit-elle, les vases de l'apôtre saint Pierre ; ne pouvant pas les défendre, je n'osais pas les retenir ; je les apporte à l'église à laquelle ils appartiennent. Prenez-les, si vous l'osez ; vous en répondrez. » L'officier, étonné de cette présence d'esprit et de ce courage, envoya dire à Alaric ce qui venait d'arriver, et celui-ci commanda qu'on reportât les vases à la basilique de Saint-Pierre, et qu'on y menât avec escorte la vierge sacrée et tous les chrétiens qui se joindraient à elle. En racontant ces faits, d'après saint Jérôme, Sozomène et Orosius, M. Rohrbacher a donc eu raison de dire : « Les femmes chré-
« tiennes semblèrent alors avoir recueilli le courage
« que les hommes avaient perdu. » Mais revenons à sainte Marcelle.

S'étant associé bon nombre d'illustres vierges et de jeunes veuves, que son exemple avait attirées à sa suite dans les voies de la perfection chrétienne, elle changea sa maison en couvent, et, avec les compagnes de sa ferveur, y commença cette admirable vie de contemplation des choses célestes, d'études des Livres saints, d'une entière abnégation d'elle-même et d'un parfait dévouement à l'Église et aux pauvres, qu'elle continua jusqu'à sa mort.

A la tête de toutes les œuvres de religion et de charité qui se faisaient à Rome, Marcelle était obligée d'ouvrir son illustre maison à tout le monde. On recourait à elle pour tous les besoins du culte et des pauvres. Cependant jamais elle ne reçut chez elle aucun

homme, fût-il ecclésiastique, fût-il évêque, qu'en présence de quelques-unes de ses filles spirituelles ou de ces graves femmes qui formaient tout son entourage (1). Cette réserve, unie à la modestie angélique de sa figure, à la simplicité, à la pauvreté même de sa mise, et à la sainteté de ses œuvres, lui concilia le respect de tout le monde, au point que c'est l'unique sainte femme dont la malignité mondaine n'osa jamais alors suspecter, même légèrement, les relations et les mœurs. Même les païens qui se trouvaient encore à Rome lui rendaient hommage, et, confondus par ses actes, ils y apprirent, dit saint Jérôme, pour la première fois ce que c'est qu'une veuve chrétienne (2).

Ce grand docteur lui ayant donné quelques leçons sur la science des Livres saints, Marcelle profita en peu de temps de ce que saint Jérôme avait appris par un long travail, et y fit de tels progrès que, après que saint Jérôme eut quitté Rome, c'était elle que tout le monde, même les prêtres, même les évêques, consultaient sur toutes les questions bibliques, et que ses décisions, en pareille matière, étaient reçues comme des oracles. Il est vrai que, aussi modeste qu'elle était savante, pour en décliner l'honneur, elle mettait sur le compte de saint Jérôme ou de tout autre docteur ses plus belles interprétations de l'Écriture; et que, même

(1) « Nullum clericorum aut monachorum, quod amplæ domus interdum exigebat necessitas, vidit absque arbitris. Semper in comitatu suo virgines et viduas et ipsas graves feminas habuit (HIER., *ad Princip.*). »

(2) « Ab hac primum confusa gentilitas est, dum omnibus patuit quæ esset viduitas christiana (*Ibid.*). »

en soutenant le rôle de maître, elle n'avait que l'air d'un écolier; mais il n'en est pas moins vrai qu'on la regardait, qu'on l'honorait, en quelque sorte, comme l'un des docteurs de l'Église (1).

Dès l'instant que le christianisme y fut implanté par les apôtres, on avait vu, à Rome, un grand nombre de généreux chrétiens des deux sexes professant la virginité volontaire; mais LA VIE MONASTIQUE, proprement dite, y était inconnue. Un reste de préjugés païens, dont les chrétiens n'avaient pas tout à fait su se garantir, faisait même attacher une idée de déshonneur au nom, à l'habit et à la vie de moine; en sorte que personne n'avait jamais pensé à établir à Rome cette vie et ce nom. Or ce qu'aucun homme n'avait osé essayer, une femme, sainte Marcelle, l'entreprit et l'accomplit, en dépit des préjugés du monde, au grand avantage des mœurs et à la plus grande gloire de Dieu et de l'Église.

Saint Athanase, le disciple et l'historien du grand Antoine, étant venu à Rome l'année 340, en compagnie de plusieurs prêtres d'Alexandrie, fuyant la fureur arienne, Marcelle prit sur elle de les nourrir et de les soulager. Dans ses entretiens avec ces confesseurs de la foi, avec ces modèles de toutes les vertus, ayant eu connaissance de la vie de saint Antoine, de la règle de saint Pacôme et de la discipline monastique des vierges et

(1) « Sic interrogata respondebat, ut etiam sua, non sua diceret, sed vel mea vel cujuslibet alterius, et, in eo ipso quod docebat, se discipulam fateatur: ne virili sexui et interdum sacerdotibus de obscuris et ambiguis, sciscitantibus, injuriam facere videretur (*Ibid.*). »

des veuves, femme aussi entreprenante et zélée qu'elle était modeste, Marcelle s'empressa d'établir tout cela à Rome (1). L'une de ses campagnes, aux environs de cette ville, fut le lieu qu'elle choisit pour y fonder un premier monastère, où elle se rendit en compagnie des plus ferventes de ses disciples, et qu'elle convertit bientôt en véritable Thébaïde. Cet exemple, donné par des femmes, fut bientôt suivi par les hommes. Les environs de Rome virent, comme les environs de Jérusalem, une multitude prodigieuse de monastères de solitaires surgir, comme par enchantement, à côté d'une égale multitude de monastères de vierges, où des personnages de la plus haute distinction des deux sexes, quittant généreusement le monde, pour se consacrer au service de Dieu, et professant tous la vie monastique dans toute sa rigueur et dans toute sa perfection, rendirent cette vie si discréditée, une vie glorieuse, même aux yeux du monde (2).

Sainte Sophronie, et bien d'autres illustres matrones romaines, imitèrent plus tard le zèle de Marcelle pour

(1) « Nulla eo tempore nobilium feminarum noverat Romæ propositum monachorum; nec audebat, propter rei novitatem, ignominiosum, ut putabatur, nomen assumere. HÆC ab Alexandrinis sacerdotibus, Papaque Athanasio, vitam B. Antonii, Pachumii et virginum ac viduarum didicit disciplinam, nec erubuit profiteri quod Christo placere cognoverat » (*Ibid.*). »

(2) « Suburbanus ager vobis pro monasterio fuit; et rus electus pro solitudine. Ita vixistis, ut, ex imitatione vestri, conversione multorum, gauderemus Romam factam esse Jerosolyman. Crebra Virginum monasteria, monachorum innumerabilis multitudo; ut, pro frequentia servientium Deo, quod prius ignominie fuit, esset postea glorie. »

la vie monastique (1). En sorte que le grand Benoît, le réformateur, le propagateur, le patriarche de tous les instituts monastiques en Europe, ne marcha que dans les voies que des femmes héroïques avaient déjà frayées; et que sainte Marcelle a été, pour l'Occident, ce que les Paul et les Antoine avaient été pour l'Orient, la vraie fondatrice de la vie monastique pour les deux sexes.

Mais les saintes douceurs de la vie contemplative ne faisaient pas oublier à Marcelle les grands intérêts de la foi. A l'exemple donc du grand Antoine qui, de temps en temps, quittait sa solitude pour aller reprocher aux empereurs ariens leur apostasie et foudroyer l'arianisme, Marcelle, ayant appris les dangers auxquels la pureté de la foi était exposée à Rome, par les intrigues des origénistes, n'hésita pas un instant à abandonner son cloître et à se rendre à la ville pour les démasquer et les combattre par tous les moyens.

Le rusé Rufin venait de traduire en latin, en y intercalant des erreurs, l'ouvrage d'Origène, *des Principes*, et bien d'autres écrits pestilentiels de la même secte qu'il avait apportés d'Orient; et à l'aide d'un fameux intrigant, le moine Macarius, il les avait répandus dans toutes les classes, et en avait inondé toute la ville.

Cette propagande de l'enfer avait eu un horrible succès. Des pieds entachés de boue, dit saint Jérôme, avaient souillé la fontaine très-pure de la doctrine

(1) Hanc, multos post annos, imitata est Sophronia et alizæ.

romaine (1). La foi du peuple romain qui, d'après l'apôtre saint Paul, était la règle du monde, avait été violée sur plusieurs points (2). La nouvelle hérésie avait fait une énorme quantité de victimes, même parmi les prêtres, même parmi les moines, et à plus forte raison parmi les laïques. Le souverain pontife lui-même, Siricius, dont la simplicité de l'âme était aussi grande que la sainteté des mœurs, et qui jugeait, par sa candeur, les intentions des autres, parut un instant être dupe de l'hypocrisie des nouveaux pharisiens (3).

On avait encore réussi à rendre suspects au saint-siège les Vincent, les Eusèbe, les Paulinien, et saint Jérôme lui-même, les défenseurs les plus zélés de la doctrine catholique. Ils avaient beau réclamer et crier au loup, on ne les écoutait pas (4). Or, dans des circonstances aussi graves, en présence de tant de froideur, d'insouciance et de faiblesse de la part des hommes, Dieu se servit de la perspicacité, du zèle, du courage d'une femme pour conserver intacte la foi de Rome. Il n'y eut que Marcelle qui, voulant plaire à Dieu plus qu'aux hommes, fit à l'hérésie origénienne une résistance publique, vigoureuse et efficace (5). Ce fut

(1) « Romanæ fidei purissimum fontem lutosa cæno permiscuere vestigia

« *Ibid.* »

(2) « Sensit fidem, apostolico ore laudatam, in plerisque violari *Ibid.* »

(3) « Ita ut sacerdotes quoque et nonnullos monachorum, maximeque sæculi homines, in assensum sui traheret; et simplicitati illuderet *Episcopi* qui de suo ingenio cæteros estimabat *Ibid.* »

(4) « Tunc nostrorum dissoluta est contradictio *Ibid.* »

(5) « Sancta Marcella publice restitit; malens Deo placere quam hominibus *Ibid.* »

elle qui, par le témoignage de ceux qui avaient trempé dans l'erreur et qui l'avaient abjurée, et qu'elle avait obligés à déposer, sur la doctrine origénienne, devant l'Église, convainquit tout le monde des erreurs de cette doctrine (1). Ce fut elle qui réveilla le zèle du premier pasteur en lui signalant l'immense multitude d'âmes que l'erreur avait égarées (2). Ce fut elle qui indiqua au même pontife les impiétés des volumes *des Principes*, telles que ce scorpion de Rufin les avait arrangées et les faisait colporter partout (3). Ce fut elle qui fit, à différentes reprises, mander à Rome, pour s'y justifier, les hérétiques origénistes, qui n'osèrent pas s'y rendre, préférant d'être condamnés absents plutôt que d'être réprimandés et confondus par une femme (4). Enfin, s'ils furent tous condamnés en masse, cette condamnation fut l'œuvre du zèle de Marcelle (5). Voilà donc une femme devenue le marteau des hérétiques.

§ 15. Sainte Paule renouvelant en Orient les merveilles que sainte Marcelle opérait en Occident. — Son voyage en Orient et sa visite des Lieux saints. — Sa pénitence, sa charité, son zèle contre les hérétiques. — Honneurs extraordinaires que l'Église lui rendit pendant sa vie et à sa mort.

On ne peut parler de sainte Marcelle sans rappeler

(1) « Adducit testes qui prius ab hæreticis fuerant eruditi, et postea ab hæretico fuerant errore correpti (*Ibid.*). »

(2) « Ostendit multitudinem deceptorum (*Ibid.*). »

(3) « Impia de *Principiis* ingerit volumina, quæ emendata manu *scorpii* monstrabantur (*Ibid.*). »

(4) « Dum acciti, frequentibus litteris, hæretici, ut se defenderent, venire non sunt ausi, et absentes damnari quam præsentés coargui maluerint (*Ibid.*). »

(5) « Damnationis hæreticorum Marcella principium fuit (*Ibid.*). »

cette illustre matrone, son amie, qui formait, en même temps qu'elle et autant qu'elle, l'admiration du monde et la gloire de l'Église. Je veux dire sainte Paule, qui eut Rome pour sa patrie, les Scipions pour ses aïeux, de grandes saintes pour ses filles, l'Orient pour son théâtre, Bethléem pour son tombeau, et encore saint Jérôme pour son panégyriste.

« Tous mes membres, » disait ce grand docteur en commençant l'éloge de cette héroïne chrétienne, « tous mes membres se changeraient en langues, et toutes mes fibres articuleraient des voix humaines, que je ne pourrais jamais rien dire qui fût digne des vertus de la sainte et vénérable Paule, qui, descendante des Gracques, héritière de Paul (Emilius), préféra, pour l'amour de Jésus-Christ, Bethléem à Rome, une humble chaumière aux hôtels dorés (*de Vita et Laudibus sanctæ Paulæ, ad Eustochium*). »

A l'âge de trente ans, ayant perdu son époux bien-aimé, elle s'adonna avec tant d'empressement au service de Dieu et de l'Église, qu'on aurait dit qu'elle eût désiré ardemment une telle mort (*Idem, ibid.*).

Sa maison, comme toutes les grandes maisons de Rome, possédait une multitude d'esclaves des deux sexes. La première chose qu'elle fit, en devenant leur unique maîtresse, ce fut de leur donner la liberté, et de traiter comme des frères et des sœurs ceux d'entre eux qu'elle garda chez elle (1).

Humble, douce, indulgente pour tout le monde, elle

(1) « Servos et ancillas in fratres sororesque mutaverat (*Ibid.*). »

n'était sévère que pour elle-même. Au milieu des vierges qui l'entouraient et la suivaient partout, on ne la distinguait qu'à la mise la plus pauvre, à l'air et au maintien le plus modeste. On ne se serait jamais douté qu'un tel extérieur cachait la plus grande dame de Rome, la maîtresse d'une opulente maison, et la parente des Césars (*Ibid.*).

Saint Paulin et saint Epiphanius étant venus à Rome pour le concile, sainte Paule les accueillit chez elle, et la conversation avec ces vénérables personnages lui donna l'envie de passer en Orient, et de s'y établir pour se rendre utile à l'Église dans ces contrées (*Ibid.*).

La voilà donc, quelque temps après que ces saints évêques eurent quitté Rome, la quittant, elle aussi, pour ne plus y revenir, en compagnie de sa fille Eustoché, cet ange de pureté par rapport à l'âme et de beauté par rapport au corps. Son fils Toxotius et sa fille Rufine essayèrent de la détourner de cette résolution. Mais, dans la pensée d'accomplir ce qu'elle croyait une vocation d'en haut, elle triompha des larmes de ses amies et de ses enfants, et de la violence que tous faisaient à son cœur.

En passant tout près de l'île de Ponce, elle voulut y aborder, pour y vénérer les lieux que, comme on l'a vu plus haut, sainte Flavia Domitille, en compagnie d'un grand nombre de confesseurs, trois cents ans avant, avait rendus célèbres par son illustre martyre.

Arrivée à Salamine, dans l'île de Chypre, elle alla se prosterner aux pieds de saint Paulin qui voulut lui rendre l'hospitalité qu'elle lui avait donnée à Rome, et la

retint dix jours chez lui, pour la faire reposer ; mais la sainte veuve n'employa ce temps qu'à visiter les sanctuaires et les monastères du pays, distribuant partout de grandes aumônes. Elle en fit de même à son passage par Antioche, où saint Paulin l'arrêta pour s'édifier de sa sainte conversation et de ses exemples.

Ayant appris qu'elle était arrivée à Jérusalem, le proconsul de la Palestine, qui connaissait sa famille, s'empressa d'envoyer des gardes d'honneur à sa rencontre et de mettre le prétoire à sa disposition. Paule renvoya ces gardes, et n'accepta qu'une humble petite maison pour son logement, et pour celui des vierges qui l'accompagnaient (*Ibid.*).

Il faut lire dans saint Jérôme la belle et touchante description de la visite des Lieux saints par sainte Paule ; c'est un chef-d'œuvre d'éloquence, de style et d'érudition. Sa dévotion était si grande qu'elle ne pouvait quitter les premiers de ces lieux augustes, que par l'empressement de voir les autres. Oh ! avec quels transports n'embrassa-t-elle, ne couvrit-elle pas de baisers le sol de la grotte que le Fils de Dieu sanctifia par sa naissance ! Oh ! de combien des larmes n'arrosa-t-elle pas le Calvaire que le Rédempteur divin avait inondé de son sang ! Après avoir vénéré, la Bible à la main, tous les lieux dont il est question dans les deux Testaments, elle se rendit en Égypte pour visiter les solitudes de la Libye et de la Thébàide, que les anachorètes sanctifiaient par les prodiges de leur pénitence, et y recueillir leur esprit et profiter de leurs exemples : sans se douter qu'elle allait en augmenter la célébrité par sa

présence. « Oh ! qu'il était beau, dit saint Jérôme, de voir cette grande dame, qui, autrefois, ne paraissait dans les rues de Rome qu'en palanquin, portée sur les épaules des eunuques et accompagnée d'une nombreuse et brillante suite de gardes et de domestiques, maintenant parcourant l'Orient sur une modeste monture, et l'édifiant par les exemples de son mépris du monde, de sa dévotion et de son humilité ! »

Mais autant elle cherchait à s'abaisser, autant Jésus-Christ l'exaltait même dans ce monde. Elle avait quitté Rome pour se dérober aux hommages d'une ville, et Dieu lui concilia les hommages de l'univers (1). En ce temps-là on accourait en foule de toutes les parties de la terre visiter les Lieux saints. Eh bien ! tous les pèlerins déclaraient que, dans tout ce qu'ils voyaient, ils ne trouvaient rien de plus admirable que sainte Paule (2). En fuyant la gloire, elle la méritait. Car, semblable à l'ombre, la gloire suit toujours la vertu qui la méprise, et ne se laisse pas saisir par l'ambition qui la poursuit (3). Ainsi, sa pieuse et modeste excursion dans l'Égypte ne fut qu'un triomphe continu. Saint Isidore, l'évêque du lieu, ce vénérable confesseur de Jésus-Christ, alla à sa rencontre avec tout son clergé. Des ecclésiastiques de tous les grades accouraient des

(1) « Quanto magis se abjiciebat, tanto magis a Christo sublevabatur. Quæ unius urbis contempnit gloriam, totius orbis opinione celebratur (*Ibid.*). »

(2) « Quis, in locis sanctis, præter Paulam, quod plus miraretur, invenit (*Ibid.*) ? »

(3) « Fugiendo gloriam, gloriam merebatur, quæ quasi umbra virtutem sequitur, et appetitores sui deserens, appetit contemptores (*Ibid.*). »

lieux les plus éloignés pour la vénérer à son passage. Les anachorètes aussi quittaient leurs solitudes et venaient de tous côtés, en bandes de plusieurs milliers, lui rendre hommage. Saint Macaire, saint Arsène, saint Sérapion, tous, en un mot, les colonnes de l'Église de Jésus-Christ, dans ces contrées, venaient s'incliner devant elle (1). Jamais aucun Père de l'Église, aucun pontife n'a, de son vivant, été autant honoré que cette femme chrétienne. C'était du reste une sainte rivalité d'humilité et de dévotion. Ces grands saints honoraient, en sainte Paule, toutes les vertus de l'Évangile personnifiées en une femme, et l'une des gloires vivantes de l'Église; tandis que sainte Paule honorait en eux Jésus-Christ lui-même, dont ils étaient les ministres et les confesseurs; et, en se prosternant aux pieds d'eux tous, elle était heureuse de rendre, en eux, ses humbles et affectueux hommages à Jésus-Christ (2).

A son retour à Jérusalem, Paule fonda des hospices pour les pèlerins de toutes les parties du monde qui se rendaient à la visite des Lieux saints, des monastères pour les hommes qu'elle donna à gouverner aux hommes, et trois couvents de vierges qu'elle prit à diriger elle-même, en y établissant cette admirable discipline, cette règle, chef-d'œuvre de sagesse, que saint Jérôme

(1) « Vidit occurrentem sibi sanctum et venerabilem episcopum Isidorum confessorem, et turbas innumerabiles monachorum : e quibus multos sacerdotalis et leviticus sublimat gradus. Quid narrem Macarios, Arsenios, Serapiones et reliqua columnarum Christi nomina? »

(2) Quorum pedibus non advoluta est? Per singulos sanctos, Christum se videre credebat; et quidquid in illos contulerit, in Dominum se contulisse lætabatur (*Ibid.*). »

nous a conservée, et qui ferait honneur à l'esprit gouvernemental des plus grands fondateurs des ordres religieux. Quant à elle-même, Paule voulut renouveler à Jérusalem la vie pénitente que sainte Marcelle suivait à Rome, et, bien plus encore, les austérités dont les anachorètes d'Égypte lui avaient donné la théorie et l'exemple.

Rien de doux pour son coucher, lors même qu'elle était malade. La terre, couverte de cilices, était le lit de son repos, qui ne pouvait pas se dire du repos, puisqu'elle unissait la nuit au jour par la continuité de ses prières (1).

Les jours de fêtes exceptés, elle ne mêlait pas même de l'huile aux herbes qui faisaient toute sa nourriture. On ne put jamais lui persuader de faire usage d'un peu de vin pour soutenir son estomac délabré par l'excès de ses jeûnes et de ses travaux (2); et lorsqu'on lui parlait de cela, elle répondait : Je préfère les maladies de l'estomac aux maladies de l'âme (3).

A l'instigation de saint Jérôme, le saint évêque Paulin, qui venait exprès et souvent d'Antioche la visiter à Bethléem, essaya un jour de lui persuader de boire quelques gouttes de vin. A l'issue d'un long entretien qu'il eut avec la sainte pénitente sur ce sujet, il dit à

(1) « *Mollia lectuli strata, etiam in gravissima febre, non habuit. Super durissimam humum, stratis ciliciis quiescebat; si tamen illa quies dicenda est, quæ jugibus fere orationibus, dies noctesque jungebat.* »

(2) « *Exceptis diebus festis, vix oleum in cibo capiebat. Debilitatem corporis nimis jejunis et labore contraxit.* »

(3) « *Malo stomacho dolere quam mente.* »

saint Jérôme : « Elle m'a, au contraire, persuadé, à moi, vieux septuagénaire, de renoncer tout à fait au vin. Voilà tout ce que j'ai obtenu. »

A l'entendre, elle, dont même la vie du siècle avait été sans tache, à la voir pleurant les plus petites fautes, elle n'était qu'une grande pécheresse, devant racheter ses péchés par une pénitence sévère (1). Ainsi, lorsqu'on l'exhortait de ralentir un peu sa rigueur, elle répondait : « Non, non, je ne le puis pas. Je dois affliger ce corps en punition de l'avoir trop caressé. Je me suis trop amusée dans le monde; à présent, il faut que je pleure. Il faut que le cilice remplace maintenant les robes de soie et les linges délicats dont j'ai tant fait usage. J'ai eu le malheur de plaire à l'homme et au monde; à présent, je ne dois chercher qu'à plaire à Jésus-Christ (2). »

Malgré les rigueurs de sa pénitence, elle ne tremblait pas moins de ce qu'elle appelait sa faiblesse; elle n'était pas moins sévère à éloigner d'elle toute occasion capable de troubler son cœur au sujet de la pudeur. Saint Jérôme nous assure que depuis la mort de son époux jusqu'à la fin de sa vie, Paule n'admit jamais aucun homme à sa table, fût-il un saint, fût-il revêtu de la dignité épiscopale (3).

(1) « Ita sua peccata plangebatur, ut illam gravissimorum criminum credere ream. »

(2) « Affligendum corpus quod multis vacavit deliciis. Longus risus perpetuo compensandus est fletu; mollia linteamina, et serica pretiosissima asperitate cilicii commutanda. Quæ viro et sæculo placui, nunc Christo placere desidero. »

(3) « Nunquam, post viri mortem usque ad diem dormitionis, cum ullo

Le prodige de sa pénitence n'était surpassé que par le prodige de sa charité. Après la mort de son époux, elle distribua aux pauvres presque toutes les immenses richesses qui se trouvaient accumulées dans sa noble maison (1). Et à ceux de ses parents qui lui reprochaient de dépouiller, par ces largesses, ses enfants : « Ne craignez rien, répondait-elle, je leur laisserai un héritage plus riche que vous ne pensez, *la miséricorde de Jésus-Christ* (2). » Quant à moi, répondait-elle, j'appelle mon Dieu à témoin que je fais tout pour sa gloire, et que mon unique désir est celui de mourir en mendiante (3).

En effet, cette dame si riche est morte si pauvre qu'on dut emprunter de l'argent pour payer son enterrement, et qu'elle ne laissa à la sainte vierge Eustoche, sa fille chérie, aussi bien que fille dévouée à Jésus-Christ, d'autres richesses que la foi, la sainteté et la grâce (4).

Pendant les cinq ans qu'elle passa à Rome, après la mort de son époux, les œuvres de charité formaient ses délices. Rien n'égalait sa diligence à connaître tous les

« comedit viro, quamvis eum sanctum sciret et in pontificali culmine constitutum. »

(1) « Nobilis domus et quidem opulentissimæ omnes pene divitias in pauperes erogavit. »

(2) Inter oburgantes propinquos loquebatur : « Majorem se filiis hæreditatem, Christi misericordiam, dimittere. »

(3) « Testem invocabat Deum, se pro illius nomine cuncta facere, et hoc habere votum ut mendicans ipsa moreretur. »

(4) « Eustochium virginem devotam Christi filiam, sola fide et gratia divitem reliquit. »

pauvres de la grande ville, ni sa générosité à les secourir. Elle croyait avoir fait une perte lorsqu'elle apprenait que d'autres l'avaient prévenue dans cette œuvre de charité. Malades, elle les visitait ; devenus impuissants au travail, elle les nourrissait ; morts, elle prenait soin qu'ils fussent convenablement enterrés.

Douce, compatissante envers tout le monde, et épanchant toujours la bonté de sa belle âme, même avec les personnes qu'elle n'avait jamais vues, elle affectionnait et caressait particulièrement les gens du peuple (1).

Sage et mesurée en tout, c'est en fait de charité qu'elle ne connaissait pas de mesure. Mais ce fut particulièrement en Orient que Paule se fit admirer et aimer par les prodiges de sa charité. Les pauvres de toute la Palestine recouraient à elle comme à leur mère ; elle les accueillait tous, les aidait tous, les consolait tous ; elle n'en renvoya jamais aucun sans l'avoir secouru ; jamais elle n'était plus heureuse que lorsqu'elle avait pu beaucoup donner ; en donnant, elle répétait tout haut ces mots du Seigneur : « Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde. » Lorsqu'elle n'avait plus rien à donner, elle empruntait pour donner encore ; et lorsque saint Jérôme lui-même l'exhortait à modérer un peu ses aumônes, elle répondait : « Ah ! si, étant gênée, je cherche à emprunter de l'argent, je trouve facilement des personnes qui voudront m'en donner. Mais ces malheureux mendiants, si je leur

(1) « In cunctos clementissimus animus et bonitas etiam in eos quos nunquam viderat evagans. Nihil erga humiles blandius. »

refuse les secours qu'ils réclament de moi, et qu'en faisant des dettes, je puis leur donner, ils n'en trouveront nulle part; et s'ils meurent de faim, qui devra répondre à Dieu de leur vie (1)? »

Mais rien ne peut mieux nous faire comprendre ce que cette admirable femme a été dans l'Église, pendant sa vie, que les honneurs que les hommes de l'Église lui ont rendus à sa mort. A peine la nouvelle de sa dernière maladie se répandit-elle par la contrée, on accourut en foule de tous les environs à sa cellule pour se recommander à ses prières et recueillir ses derniers exemples. C'étaient les évêques de Jérusalem et d'autres villes, une immense multitude de prêtres, de moines et de vierges; tout le couvent en fut inondé (2). Réduite au dernier moment, après avoir reçu les sacrements de l'Église, saint Jérôme, qui ne la quittait pas un instant, lui ayant demandé si elle souffrait: « Non, père, lui dit-elle en souriant et en langue grecque, je n'ai rien qui me donne de la peine, je jouis de la tranquillité la plus parfaite (3). » Et là-dessus de chanter

(1) « Nemo ab ea pauperum vacuus reversus est. Illud semper replicans :
 « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. » Liberalitas
 « sola excedebat modum. Versuras sæpius faciebat, ut nullis stipem ro-
 « gantium denegaret. Ego, aiebat, si petiero, inveniam qui mihi tribuat. Iste
 « mendicans, si a me non acceperit, quæ ei possum etiam de alieno tribuere,
 « et mortuus fuerit, a quo ejus anima requiretur (*Ibid.*)? »

(2) « Aderant Hierosolymæ et aliarum urbium episcopi, et sacerdotum in-
 « ferioris gradus innumerabilis multitudo; omne monasterium, virginum
 « et monachorum chori repleverant. »

(3) « Quum a me interrogaretur : an doleret aliquid, respondit, græco ser-
 « mone : Nihil se habere molestiæ, sed omnia quieta et tranquilla perspi-
 « cere. »

en hébreu ces versets des Psaumes : « Seigneur, je
« n'ai aimé que la beauté de votre maison, et le lieu de
« votre demeure ! Oh ! Seigneur des vertus, que vos
« tabernacles sont délicieux pour moi. Oh ! combien
« mon âme désire ces lieux divins ! Je me meurs d'en-
« vie d'y être accueillie. » Et répétant ces mêmes ver-
sets jusqu'au dernier moment, et son doigt défaillant
toujours à la bouche, et faisant le signe de la croix sur
ses lèvres, elle expira (1).

Ses funérailles furent moins de tristes honneurs
rendus à une morte, que les rites joyeux qui accompa-
gnent la canonisation des saints. On ne pleura pas, on
ne gémit pas, comme on le fait à la mort des hommes
du monde. On chanta des psaumes, on fit résonner
l'air des hymnes de l'allégresse (2).

Les veuves et les pauvres seulement étaient inconsol-
ables ; ils montraient à tout le monde les vêtements
qu'ils devaient à sa charité ; et une multitude immense
d'indigents parcourait les rues, pleurant et criant :
« Nous avons perdu notre nourrice et notre mère (3) ! »

Les évêques les plus anciens, — chose bien extraor-
dinaire, — voulurent avoir l'honneur de porter eux-
mêmes le corps de cette humble servante de Jésus-
Christ, que vingt-cinq ans de la vie la plus pure et de

(1) « Illos versiculos usque ad expirationem animi repetebat. Digitum ad os
« tenens, crucis signum pingebat in labiis (*Ibid.*). »

(2) « Non ululatus, non planctus, ut inter sæculi homines fieri solet; sed
« psalmi, hymnis diversis, ex animo concrepabant. »

(3) « Viduæ et pauperes vestes ab ea præstitas ostendebant. Omnis inopum
« multitudo matrem et nutritiam se perdidisse clamabat. »

la pénitence la plus austère avaient sanctifiée. D'autres ecclésiastiques s'empressaient d'avoir le bonheur de courber leur tête sous le pieux cercueil (1). Les autres évêques le suivaient, une lampe ou un cierge à la main, ou conduisaient les différents chœurs des chanteurs. C'est ainsi qu'on la transporta à l'église de la Sainte-Grotte de Bethléem, où elle avait voulu être enterrée, et qu'on la déposa au milieu du temple (2).

Ce fut le véritable triomphe de la sainteté. Les populations en masse de toutes les villes de la Palestine accoururent à ses obsèques. Pas un religieux ne resta à son érème, pas une vierge à sa cellule. On aurait cru commettre un sacrilège en n'allant pas rendre les derniers honneurs à une pareille femme (3).

Pendant les trois jours qui précédèrent son enterrement près de la grotte du Seigneur, et pendant toute une semaine après, on n'entendit dans l'église qu'une psalmodie non interrompue, que les ecclésiastiques des différents rites exécutaient par ordre, en grec, en latin et en hébreu (4).

(1) « *Translata episcoporum manibus, et aliis ceryicos feretro subjicentium.* »

(2) « *Alii pontifices lampades et cereos præferabant, alii choros psallentium ducebant. In media ecclesia speluncæ Salvatoris est posita.* »

(3) « *Tota ad funus ejus Palæstinarum urbium turba convenit. Quem monachum latentem in eremo cella sua tenuit? Quam virginem cubiculi secreta texerunt? Sacrilégium putabat qui non tali fœminæ ultimum reddidisset officium.* »

(4) « *Græco, latino, syroque sermone psalmi in ordine personabant : non solum triduo, donec juxta specum Domini conderetur, sed per omnem hebdomadam, cunctis qui venerant suum funus propriis prosequentibus lacrymis.* »

Quelles ont donc dû être la vie et la vertu de cette femme, dont on a ainsi honoré la mort ! C'est qu'elle avait servi l'Église autant par sa science et son zèle que par les exemples de toutes les vertus et par les œuvres d'une charité inépuisable.

D'après M. Capefigue, cette femme éminente, outre les grandes qualités de son cœur, « était la plus remarquable érudite de son époque. » Pour mieux connaître les Livres saints, elle ne se contenta pas du grec, qu'elle possédait comme sa langue maternelle, elle voulut encore apprendre l'hébreu, et saint Jérôme nous assure qu'elle parvint à entendre et à parler cette langue difficile mieux que lui, et qu'elle se plaisait à chanter les psaumes en hébreu (1). Elle savait par cœur toute la Bible (2) ; et à peine écolière de saint Jérôme dans la science des différents sens de ce Livre divin, souvent elle embarrassait son savant maître par ses questions et l'étonnait par ses interprétations. C'était en quelque sorte, comme sainte Marcelle à Rome, un vrai docteur dans la science de la Bible et de la religion. Ainsi fut-elle aussi le vrai marteau des origénistes en Palestine, comme sainte Marcelle l'était à Rome.

En vain le fameux Palladius, le chef des origénistes en Orient, vrai loup, voulut se couvrir de la peau d'agneau pour la tromper et la conquérir, ainsi que les vierges de son couvent, à l'origénisme, et par ce moyen répandre cette hérésie parmi les hommes. Sainte Paule

(1) « Hebraicam linguam, quam ego ab adolescentia, multo labore et sudore ex parte didici, discere voluit et consecuta est. »

(2) « Scripturas sanctas tenebat memoria. »

le reconnut au premier mot, le dénonça à saint Jérôme, qui le réfuta et le confondit, et attribua cette victoire bien plus au mérite des prières de Paule qu'à sa propre éloquence et à sa propre érudition.

Ce fut encore sainte Paule qui sauva la vie précieuse du saint docteur des embûches de Jean, évêque jéromolite, et de ses satellites origénistes, comme Mélanie avait sauvé les jours de saint Athanase. C'était elle qui démasquait partout ces hérétiques, qui déjouait leurs intrigues, qui leur donnait la chasse, qui les signalait à tout le monde comme les vrais ennemis de Dieu (1); et il n'y a pas de doute que, par sa vigilance, par son zèle et par son courage, elle n'ait contribué, autant que saint Jérôme par sa science, à la répression de cette hérésie en Orient.

§ 26. La famille de sainte Paule édifiant Jérusalem et Rome par ses vertus. — Autres admirables femmes catholiques de la même époque, à Rome. — L'école de saint Jérôme. — Saint Fabiola, modèle du vrai repentir. — Une femme a la première fondé les hôpitaux. — Ces femmes plus zélées que les ecclésiastiques pour la pureté de la foi. — Saint Jérôme défendant la virginité perpétuelle de Marie, à l'instance des femmes.

Ce ne sont pas les seules femmes chrétiennes qui illustrèrent le christianisme et l'Église à la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle; mais à peine les limites de cet écrit nous permettent-elles d'en indiquer seulement quelques-unes.

Toutes les filles de sainte Paule sont de ce nombre.

(1) Eos qui ejusdem dogmatis erant, voce publica hostes Domini proclamabat. »

Car cette sainte veuve eut le bonheur de sanctifier toute sa famille en se sanctifiant elle-même, et d'y rendre héréditaire la sainteté; au point que non-seulement ses enfants, mais son gendre aussi et sa belle-fille, et sa petite-fille, sont presque tous honorés par l'Église au nombre des saints.

Sainte Blésille, l'aînée des filles de sainte Paule, étant demeurée veuve, après sept mois seulement de mariage, s'adonna avec tant d'ardeur à l'étude de la perfection et de la sainteté, que, *consommée en peu de temps, elle accomplit de longs temps*. Car elle mourut à Rome, à l'âge de vingt ans, après l'avoir étonnée et édifiée, autant que sa mère, par le prodige de son humilité et de sa pénitence. Cette mort ayant profondément affligé sa sainte mère, saint Jérôme, pour l'en consoler, écrivit et lui adressa un petit chef-d'œuvre de lettre, dans laquelle, en tâchant de soulager la mère de sa douleur, il nous a laissé un magnifique éloge des vertus de la fille. Il marque, entre autres choses, que Blésille parlait le grec comme le latin, qu'elle avait appris l'hébreu en peu de jours, et que l'Écriture sainte était toujours dans ses mains (*In obitu Blesillæ, ad Paulam matrem*). On doit à sainte Blésille l'explication du livre sacré intitulé l'ÉCCLÉSIASTIQUE, par saint Jérôme, la sainte veuve l'ayant prié de lui laisser un petit commentaire de ce livre, avant son départ de Rome.

Sainte Eustoche, la dernière et la plus chérie des filles de sainte Paule, la compagne de ses pérégrinations, la plus parfaite imitatrice de ses vertus, a été un

autre flambeau de la virginité chrétienne à Rome et en Orient, où elle mourut, comblée de mérites, supérieure d'un monastère de cinquante vierges choisies, fondé par elle à Bethléem. Saint Jérôme a, en quelque manière, canonisé cette vierge, encore vivante, dans ses Commentaires d'Isaïe, de Jérémie et d'Ézéchiel, qu'il entreprit à sa prière et qu'il lui adressa, et dans sa fameuse lettre, ou plutôt traité *De la manière de conserver la Virginité*, qu'il lui adressa aussi (*Ad Eustochium, de virginitate servanda*). Cette lettre, ayant été lue dans un concile à Rome, fut unanimement approuvée par les Pères et par l'Église.

Sainte Pauline, autre fille de sainte Paule, mariée au sénateur Pammachius, de la noble famille Furia, en fit un saint, lui ayant persuadé, après avoir eu un enfant qui mourut bientôt, de garder la chasteté dans les noces, et l'ayant si bien formé à la charité envers les pauvres, qu'en le créant son héritier elle ne douta pas que, par ce moyen, elle laissait tout son héritage aux pauvres. En effet, saint Pammachius, se trouvant veuf et sans enfants, s'adonna tout entier aux bonnes œuvres. C'est lui qui, le premier en Occident, fonda des hospices pour les pauvres, qu'il servait de sa personne, après leur avoir consacré tous ses biens. L'un de ces hospices est celui qu'il établit à Porto, près de Rome, pour la commodité des pauvres pèlerins qui par mer se rendaient dans cette ville de toutes les parties du monde. Il est aussi, ce Pammachius, l'ami intime et le fils spirituel de saint Jérôme, à qui ce grand docteur écrivit d'importantes lettres et dédia plusieurs de

ses ouvrages, et dont il a fait un complet éloge par ces trois mots : « Pammachius est patrice par la noblesse, « riche par les aumônes, sublime par l'humilité. » Un autre mérite de saint Pammachius est celui d'avoir, lui le premier, embrassé et professé la vie monastique au milieu du monde : digne en conséquence d'être appelé par saint Jérôme le général en chef ou l'empereur des moines : *Archistrateger monachorum*. Il n'en pouvait être autrement d'un homme vivant au milieu de tant de saintes femmes et ne respirant que les parfums de la sainteté!

Sainte Léta, la belle-fille de sainte Paule, ayant épousé son unique fils, saint Toxotius, ne désira avoir une fille que pour la consacrer à Jésus-Christ; ce qu'elle fit en effet; et ce qui a fait dire à saint Jérôme que cette enfant ne fut conçue qu'en vertu de la promesse faite par sa mère d'en faire une vierge de Jésus-Christ, et qu'elle fut consacrée avant d'être engendrée : *Futura virginitatis promissione concepta, prius Christo consecrata quam genita*. Saint Jérôme nous raconte aussi que sainte Paule tressaillit de joie et de bonheur en apprenant en Orient cette destination qu'on avait donnée à sa petite-fille à Rome, et qu'encore au berceau la petite Paule (c'était son nom) chantait déjà l'*alleluia*. C'est ainsi que la femme catholique élevait alors ses enfants! C'est pour l'institution de cette enfant, fille et petite-fille de saints, que saint Jérôme écrivit son admirable TRAITÉ DE L'ÉDUCATION DES FILLES CHRÉTIENNES (*Epistola ad Lætam, de Educatione filiæ*), que les précepteurs ecclésiastiques de la jeunesse chrétienne ne

feraient pas mal de consulter souvent. Le père de sainte Léta était Albin, grand seigneur, mais païen et pontife des idoles. Mais, touché par les exhortations, les prières, et bien plus par le spectacle de la vie céleste de sa fille, il finit par se convertir au christianisme. Saint Jérôme nous dit aussi que sainte Léta, ayant à l'âge de vingt ans perdu son époux, se consacra à Dieu par le vœu de chasteté perpétuelle, marcha dans la voie de la sainteté que sa belle-mère lui avait tracée, et donna à Rome les mêmes exemples de foi et de charité que sainte Paule donna à Jérusalem (1). Telle était la famille de sainte Paule.

Après ces grandes et illustres chrétiennes, il faut en nommer encore quelques autres qui, sans être de la même famille, étaient de la même école, l'école de *saint Jérôme*, si célèbre dans les annales de l'Église, et qui fit tant de bien dans l'Église.

C'est sainte Aselle, sœur de sainte Marcelle. Consacrée à Dieu à l'âge de dix ans, cette noble vierge s'enferma dans une cellule et n'en sortait point, si ce n'était pour aller aux églises des martyrs, mais de manière à n'être vue par personne. Elle ne parlait jamais à aucun homme, et à peine sa sœur la voyait-elle. Elle gardait une solitude parfaite au milieu de Rome; elle travaillait de ses mains; elle couchait à terre; elle ne vivait que de pain et d'eau, jeûnait toute l'année,

(1) « *Nurus æternæ se tradens pudicitia, socrus opera fide et eleemosynis sequitur, et Romæ conatur exprimere quod Ierosalymis Paula complet* » (Epitaph. S. Paul. ad Eustoch.). »

et souvent elle passait trois jours sans rien prendre. Cependant de si grandes austérités n'avaient pu altérer sa santé ni faner sa beauté. A l'âge de cinquante ans, elle était aussi fraîche et aussi bien portante qu'une jeune fille. C'était le sujet de l'admiration de Rome, autant par son mépris du monde, par son esprit de pénitence uni à l'innocence et à la pureté des anges, que par son zèle et son courage à défendre, dans un âge plus avancé, les vrais serviteurs de Dieu. Car c'est elle qui mit les magistrats sur la voie de découvrir que le calomniateur infâme qui avait osé attenter à la réputation de saint Jérôme et de sainte Paule n'était qu'un émissaire et un vil instrument d'envie et de haines de sacristie (1).

C'est sainte Léa, dont saint Jérôme nous a aussi laissé l'éloge, dans une de ses lettres à sainte Marcelle, à l'occasion de l'envoi qu'il lui fit de l'explication du psaume 70^e. Cette noble vierge avait fondé une maison de vierges, qu'elle gouvernait et instruisait bien plus par ses exemples que par ses paroles. Son habit et sa nourriture étaient l'habit et la nourriture des pauvres ; toutefois, sans la moindre ostentation. Elle passait les nuits en prières et le jour dans les œuvres de la charité et de l'humilité. En la voyant, sans la connaître, on la prenait pour la dernière des servantes de la maison ,

(1) Voyez l'*Epttre à Aselle*, que saint Jérôme écrivit à cette illustre vierge, à bord du vaisseau, dans le port romain, sur le point de s'en retourner en Orient, et où le saint docteur, tout en remerciant son insigne protectrice, a consigné les preuves les plus éclatantes de la sainteté de ses relations et de la grandeur de son âme.

tellement elle était toujours prête à servir toutes ses subordonnées, elle qui avait été accoutumée à être servie par un grand nombre d'esclaves. Elle ne gouvernait qu'en opérant, ne commandait qu'en servant !

C'est sainte Fabiola, dame illustre entre toutes les autres par son origine, et puissante par ses richesses et sa beauté, et qui, à cette époque, fit tant de bruit dans le monde romain, moins par une faute grave qu'elle commit, que par la longue et sévère pénitence par laquelle elle l'expia. Obligée de quitter, peu de temps après l'avoir épousé, son brutal mari, à cause de la dissolution de ses mœurs et des sévices qu'il lui faisait subir, elle contracta un nouveau mariage du vivant de son premier époux. Les lois civiles, dont les circonstances n'avaient pas permis au grand Constantin d'effacer toutes les prescriptions antichrétiennes, paraissant, dans des circonstances pareilles, autoriser une seconde alliance, Fabiola crut que ce que le code permettait n'était pas défendu par l'Évangile. Ce fut un grand scandale que donna alors à Rome une fille des Fabius. Mais la Providence sut en tirer le plus grand bien.

L'entrée dans le temple du Seigneur fut à l'instant interdite à la jeune prévaricatrice; elle fut impitoyablement séparée de la communion des fidèles; et par là, comme l'a remarqué saint Jérôme, qui nous a transmis tous ces détails, l'Église chrétienne donna à voir qu'elle ne se laissait pas imposer par les décisions de Papinien au préjudice des décisions de saint Paul; par les lois

des Césars au préjudice des lois de Jésus-Christ (1), et se montra, dès le commencement, la gardienne fidèle, la vengeresse sévère du dogme chrétien, de l'unité et de l'indissolubilité du mariage. Fabiola reconnut sa faute, se sépara à l'instant de son nouveau prétendu mari, et se soumit avec un empressement sans exemple à toutes les rigueurs de la pénitence publique. Ce fut donc un spectacle aussi nouveau que touchant, dit saint Jérôme, ce fut un sujet d'admiration et d'édification pour les païens eux-mêmes, autant que pour les chrétiens, que de voir, la veille de Pâques, alors que Rome devient la ville du monde entier, la fille des Paul Emilius et des Scipions à la porte de la basilique de Latran, les cheveux épars, les yeux mouillés de larmes, le corps couvert d'un lugubre cilice, confondue dans la foule des pénitents, demandant humblement miséricorde et pardon au vicaire de Jésus-Christ, aux prêtres et au peuple. Elle avouait à tout le monde la faute qui l'avait blessée au cœur ; elle appelait tout le monde en témoin de la sincérité de son repentir, et Rome ne pouvait contenir ses larmes en voyant sa douleur. Se tenant à l'écart et prosternée sur le seuil de l'église, comme Marie, sœur de Moïse, en dehors du tabernacle, elle sollicitait, par ses pleurs bien plus que par ses paroles, la grâce de la réconciliation. Elle l'obtint enfin, et le pontife qui l'avait chassée du bercail lui donna la permission d'y rentrer. Elle y rentre, en effet, mais

(1) « *Aliæ sunt leges Cæsarum, aliæ Christi; aliud Papinianus, aliud Paulus noster docuit (ad Ocean. de morte Fabiolæ).* »

pour se venger du démon et d'elle-même par la pénitence la plus austère qu'elle ne finit qu'avec la vie, par d'immenses aumônes qu'elle distribua aux pauvres, et par l'héroïsme de toutes les vertus. Rivalisant avec saint Pammachius par le zèle des fondations charitables, elle aussi fonda de vastes hospices pour les étrangers qui venaient à Rome vénérer les tombeaux des apôtres, et ce fut elle qui la première établit à Rome des hôpitaux de charité pour les pauvres (1), qu'elle-même, quoique exténuée par le jeûne et accablée d'infirmités, recueillait par les rues, assistait de ses biens, servait de ses mains; et échauffer leurs membres, panser leurs plaies et leur prodiguer tous les soins d'une mère, étaient son unique soulagement, son bonheur et ses délices. Femme admirable! digne que saint Jérôme en ait fait le panégyrique et que l'Église l'ait mise au nombre de ses saints!

Ce sont encore les sainte Salvine, les sainte Furia, les sainte Principia, les sainte Albine et d'autres encore aussi distinguées par la noblesse que par la gloire de toutes les vertus de l'Évangile, auxquelles le même grand docteur a adressé d'importantes lettres et dont il a fait l'éloge.

(1) « PRIMA OMNIUM nosocomium instituit in quo ægotantes colligeret de plateis et consumpta languoribus atque inedia, miserorum membra fovet (HIER., *loc. citat.*). »

Ainsi il est constaté — que les philanthropes de la philosophie ne l'oublient pas — que les hôpitaux pour les pauvres sont la pensée de la femme chrétienne; et en vérité qu'une telle pensée ne pouvait surgir que du cœur de la femme pieuse dont le Saint-Esprit avait dit : « Là où il n'y a pas de femme, le malade gémit. »

D'après la peinture qu'en a faite saint Jérôme, dans sa fameuse lettre à Eustochium, qui souleva contre lui tant d'orages, le clergé d'alors n'était pas merveilleux à Rome. Les jeunes ecclésiastiques manquaient de science et de gravité; les vieux laissaient beaucoup à désirer du côté de l'édification et du zèle pour les intérêts de la foi et le bien de l'Église. Or, ce que les hommes ne faisaient pas, les femmes le faisaient, et avec le plus grand succès. Un certain Helvidius, de la secte des ariens, venait de publier son dégoûtant livre contre la virginité perpétuelle de la Sainte Vierge, où il soutenait que la Mère de Dieu avait eu d'autres enfants de saint Joseph, après Jésus-Christ. Cet odieux pamphlet faisait beaucoup de mal à Rome, il y préparait les voies au nestorianisme, à cette hérésie ennemie de l'honneur et des privilèges de Marie, tendant à abaisser le Fils en flétrissant la Mère, et qui n'a été qu'une nouvelle forme de l'arianisme. Cependant personne n'y prenait garde et n'y faisait attention, peut-être à cause du peu de mérite de l'ouvrage et de l'obscurité de l'auteur. Il n'en fut pas de même de ces saintes femmes, qui étaient alors l'admiration et l'édification de Rome, et, par Rome, de tout le monde chrétien. Dans cette ignoble attaque contre la dignité de Marie, elles crurent voir attaquée la dignité de leur sexe, aussi bien que la dignité de la foi. Elles en furent émues, indignées, et ce furent elles qui signalèrent le livre et l'auteur au zèle de saint Jérôme, et ce fut à leur instance que ce grand homme écrivit son beau et solide petit *Livre contre Helvidius*, dans lequel il a non-seulement victorieuse-

ment vengé la virginité perpétuelle de la Mère de Dieu, mais encore soutenu que saint Joseph, lui aussi, a été toujours vierge; et c'est de cette époque-là que date le bel hommage que l'Église adresse continuellement à Marie, en la saluant vierge *avant l'enfantement, dans l'enfantement et après l'enfantement* : *Virgo ante partum, virgo in partu, virgo post partum*, et en lui disant souvent : O sainte Vierge, qui êtes restée toujours pure après l'enfantement, priez pour nous le divin Père, dont vous avez mis au jour l'unique Fils : *Post partum virgo inviolata permansisti; ora pro nobis Patrem cujus Filium peperisti.*

§ 27. Sainte Démétriede étonnant le monde par son héroïque renoncement au monde. — Sublimes sentiments de Julienne, sa mère, et de Proba, son aïeule, à cette occasion. Nombre prodigieux de jeunes filles que son exemple attira à la profession de la sainte virginité. — Les Pères s'aidant de ces grands exemples dans la composition de leurs traités sur la vie chrétienne. — Mission importante que la femme catholique a accomplie à cette époque. — LES MÈRES DE L'ÉGLISE à côté des Pères de l'Église.

La plus célèbre, dans le monde entier aussi bien que dans l'Église, de ces grandes femmes catholiques, qui, à l'époque des Pères, ont tant édifié le monde et glorifié l'Église, ce fut la vierge sainte Démétriede, dont, par conséquent, le lecteur nous saura peut-être gré de lui présenter ici quelques détails particuliers.

Fille du consul Olibrius (1), de l'ancienne famille

(1) Cet Olibrius était le fils d'Anicius Pretronius Probus, le Romain le plus illustre de son temps, qui étant proconsul en Italie, donna l'Émilie et la Ligurie à gouverner à saint Ambroise, lorsqu'il n'était encore qu'un jeune catéchumène. Probus était aussi propriétaire de biens immenses dans toutes les provinces de l'empire. Il était païen, mais ayant épousé Proba Faltonia, chré-

Anicia, prodige de beauté et héritière unique d'une immense fortune, c'était, dit saint Jérôme, LA PREMIÈRE DANS LE MONDE ROMAIN. Mais prévenue, encore enfant, par la grâce, elle eut la foi ardente de la femme d'une vertu consommée et parfaite, et commença sa carrière par où d'autres seraient bien heureuses de terminer la leur (1). Car, pouvant aspirer aux partis les plus brillants de la terre, elle ne voulut d'autre époux que le Roi du ciel. Cette résolution prise secrètement et arrêtée par une promesse solennelle qu'elle en fit à Dieu dans son cœur vierge, Démétriade, au milieu de toutes les séductions et de tous les prestiges de l'opulence, entourée d'un grand nombre d'eunuques et de filles qui la servaient, commença à dompter sa chair virginale, à mortifier son corps délicat par toute espèce d'austérité. Sous ses riches habits elle portait un rude cilice; elle pratiquait le jeûne et couchait sur la terre, couverte seulement d'un tapis. Elle faisait cela en cachette de sa mère

fienna illustre par son esprit, sa piété et son zèle, il devint et mourut chrétien. Les grandes conversions au christianisme se faisaient alors principalement par les femmes. Son fils Olibrius était déjà consul, quoique très-jeune, lorsqu'il épousa Julienne, dame très-distinguée par sa noblesse et bien plus par sa foi. Ainsi Proba, sa belle-mère, l'aima comme son enfant; et lorsque peu de temps après la naissance de Démétriade, elle devint veuve d'Olibrius, nouvelle Ruth, elle ne voulut pas se séparer de sa belle-mère, et rivalisa avec elle dans la pratique de toute les vertus chrétiennes. Ces deux nobles matrones s'aimaient si tendrement et marchaient tellement d'accord dans les voies du Seigneur, qu'on les aurait dites un seul esprit, un seul cœur et une seule âme vivant dans deux corps. C'est ainsi qu'elles réussirent à faire de Démétriade un prodige de sainteté.

(1) « Nobilitate et divitiis IN ORBE ROMANO PRIMA, postquam puellaros annos « fidei ardore superasset, inde incepit, ubi alim desinunt (*Epist. ad Deme- « triadem, de Virginitate servanda.*) »

et de son aïeule ; il n'y avait que quelques vierges de la maison qui le sussent ; et en attendant, elle ne cessait de prier le Seigneur, avec larmes, de lui venir en aide pour accomplir son saint désir et d'y disposer l'esprit de ses parentes. Or, le temps de leur faire connaître sa résolution généreuse étant arrivé, un beau jour, déposant sa noble robe et tous ses riches ornements, elle se présenta à Julienne, sa mère, et à Proba, sa grand'mère, — son père étant mort déjà, — en habit de religieuse, avec tous les insignes de l'humilité et de la pénitence ; et, prosternée à leurs pieds, elle leur manifesta sa vocation, et leur demanda en grâce de ne pas s'y opposer. Des femmes mondaines auraient été désolées, furieuses même d'une telle scène et d'une telle déclaration. Mais Proba (1) et Julienne (2) étaient de saintes femmes, elles aussi, remplies du vrai esprit de l'Évangile ; elles en furent donc heureuses au point qu'elles en pleurèrent de joie ; car ces sublimes femmes avaient toujours désiré que leur chère enfant embrassât de préférence la virginité ; mais n'osant pas attendre d'elle, dans les conditions où elle se trouvait, un tel acte de perfection, elles avaient résolu de la marier en Afrique à un de ces riches et nobles Romains qui s'y étaient retirés. Les voilà donc relevant de leurs mains l'enfant tremblante de peur de leur avoir fait de la peine, l'étreignant dans leurs

(1) C'est cette illustre matrone à laquelle saint Augustin a adressé sa fameuse *lettre touchant l'Oraison* (*De oratione ad Probam*).

(2) C'est pour elle que saint Augustin écrivit et c'est à elle qu'il intitula son beau livre de l'AVANTAGE DE LA VIDUITÉ (*De sancta viduitate, ad Julianam*).

bras, la pressant sur leur cœur, la comblant de baisers, l'inondant de larmes, en lui disant : « Que dis-tu donc, chère enfant, nous faire de la peine ? c'est, au contraire, notre désir, notre bonheur ; nous te bénissons de nous avoir prévenues, de nous avoir devinées ; nous sommes enchantées que tu restes vierge ; tu vas rendre notre noble famille encore plus noble par la gloire de ta virginité. » Ce fut donc un jour de véritable fête, d'inexprimable joie, que ce jour-là, dans toute cette maison chrétienne (1).

« Mais il ne faut pas faire tort, — se dirent encore ces femmes incomparables, — il ne faut pas faire tort au céleste Époux, à qui notre sainte enfant va être unie. Elle doit lui apporter tout entière la dot qu'elle aurait apportée à l'époux de la terre. Voici, — dirent-elles donc encore à leur petite héroïne, — voici tout le riche trousseau qui avait été préparé pour ton mariage avec l'homme : tu en es maîtresse, aussi bien que de toutes nos richesses ; tu en disposeras comme tu voudras pour ton Époux-Dieu. Nous sommes heureuses que ce qui, dans les mains d'un homme du monde allait périr, se convertisse, dans tes mains, en une source de secours pour les pauvres et pour les domestiques du Seigneur (2). »

(1) « Certatim in oscula neptis et filiæ mater et avia ruunt ; ubertim flere præ gaudio ; jacentem manu attollere, amplexarique trepidantem, et gratulari quod nobilem familiam virgo virginitate sua nobiliorum redderet. Jesu bone ! quid illud in tota domo gaudium fuit (*Ibid.*) ! »

(2) « Quidquid fuerat nuptiis præparatum, a sancta Christi synoride virgini traditum est, ne Sponso fieret injuria. Imo, ut dotata pristinis opibus veni-

Le jour où cette auguste vierge se consacra au Seigneur fut un jour de jubilation pour toute l'Italie chrétienne, et pour Rome en particulier, dont les murs, délabrés par l'incursion récente des barbares, parurent reprendre leur ancienne splendeur : le parfait sacrifice de cet ange terrestre leur faisant espérer que le Seigneur leur était devenu propice (1).

Proba et Julienne, ne voulant que rien manquât à cette grande solennité chrétienne, avaient prié saint Jérôme de vouloir bien faire à leur enfant, le jour de ses épousailles sacrées, des étrennes, en lui adressant, avec sa bénédiction, quelques mots d'édification et quelques règles de conduite. Le saint Père était alors occupé de ses *Commentaires sur Ézéchiel*, et en particulier de l'explication du *Temple mystérieux* dont parle ce prophète, et qui est l'un des endroits les plus difficiles des Livres saints. Cependant il se rendit volontiers aux pieux désirs des deux saintes matrones, en se disant : « Après tout, je ne quitte pas mon sujet ; je ne fais que passer d'un autel à un autre, et concourir, par ma parole, à la consécration à la pudicité éternelle d'une hostie vivante et agréable à Dieu, lui offrant l'holocauste d'un cœur sans tache (2). » C'est ce qui nous a

« ret ad Sponsum ; et quidquid in rebus mundi perituum erat, domesticorum Dei sustentaret inopiam (*Ibid.*). »

(1) « Tunc lugubres vestes Italia mutavit. Romæ semirutæ mœnia pristinam ex parte recipere fulgorem, propitium sibi existimantes Deum in æ alumnæ conversione perfecta. »

(2) « Malui uti hoo diverticulo, ut de altari ad altare transirem et hostiam vivam placentem Deo, ac sine ulla macula æternæ pudicitie consecrarem. »

valu, de la part de saint Jérôme, cette éloquente *Lettre à Démétriade*, suivie d'un excellent traité *sur la manière de garder la virginité*, par laquelle ce grand docteur rendit encore plus célèbre dans l'Église un événement déjà si célèbre (1). « Oh ! vierge fortunée, dit le même docteur à sa petite héroïne, voyez combien Dieu est bon pour vous ! Il vous rend, même dans ce monde, bien plus que vous ne lui avez offert. En épousant un homme, à peine une seule province vous eût connue ; en épousant Jésus-Christ, tout le monde vous connaît, et vous édifiez tout le monde (2). Et vous, Julienne, vous le voyez aussi : il n'y a pas une seule vierge chrétienne qui, en se consacrant à la virginité, ne s'honore d'avoir imité l'exemple de votre sainte enfant. Il n'y a pas une mère qui ne vous proclame mille fois heureuse d'être la mère d'une telle fille (3). »

(1) Saint Augustin qui avait vu Démétriade à Carthage, lorsqu'il s'y rendit pour la conférence avec les donatistes, ayant appris, par Proba et Julienne elles-mêmes, que leur noble fille venait de faire sa profession religieuse, et de recevoir le voile des vierges de la main de l'évêque, en éprouva une immense joie ; et, lui aussi, adressa une charmante lettre à la nouvelle épouse de l'Agneau divin, dans laquelle il la précautionne contre les doctrines des origénistes et l'avertit « de s'en tenir toujours à la foi du pape saint Innocent. »

Le fameux Pélage, le chef de l'hérésie qui porte son nom, se trouvant alors en Palestine, écrivit lui encore à sainte Démétriade une très-longue lettre, ou plutôt un livre, qui nous reste encore, et où ce fourbe hérésiarque, par des phrases insidieuses, tâche de l'engager dans ses erreurs, comprenant bien l'importance d'une telle conquête pour sa nouvelle hérésie.

(2) « Plus recepisti, virgo, quam donasti. Quam sponsam hominis una tantum provincia nosset, virginem Christi totus orbis audivit. »

(3) « Quæ virginum Christi non hujus se societate jactavit? quæ mater non tuum, Juliana, beatum jactavit uterum? »

« En effet jamais, dit encore saint Jérôme, acte de vertu chrétienne n'a fait tant de sensation ni produit tant de bien dans le monde. La nouvelle s'en est répandue partout avec la rapidité de l'éclair. Non-seulement toutes les villes, toutes les bourgades et tous les villages, mais toutes les chaumières en font le sujet de leur admiration (1). Toutes les Églises d'Afrique en ont tressailli de joie comme s'il s'agissait de leur propre bonheur (2). Tous les rivages de l'Orient l'ont connu aussi, et toutes les villes intérieures de cette contrée applaudissaient, elles aussi, à ce beau triomphe de la foi chrétienne (3). »

Mais ce ne fut pas seulement de l'admiration stérile. L'acte généreux de Démétriade fut une semence précieuse qui fit germer un nombre prodigieux de vierges voulant, elles aussi, se consacrer à Dieu. Les domestiques elles-mêmes suivirent l'exemple de leurs jeunes maîtresses, et les classes inférieures celui des classes supérieures, leurs patronnes. C'étaient des jeunes filles de conditions différentes, aux yeux du monde, mais dont le mérite de la chasteté est égal aux yeux de Dieu (4). Il n'y eut pas de maison où la profession de la virginité

(1) « Non solum ad urbes, oppida viculosque, sed ad ipsa quoque magalia « celebris fama penetravit. »

(2) « Cunctæ per Africam Ecclesiæ quodam exultavere tripudio. »

(3) « Penetravit hic rumor Orientis littora ; in mediterraneis quoque urbibus christianæ gloriæ triumphus auditus est. »

(4) « Quasi ex radice fœcunda multæ simul virgines pullularunt ; exemplumque patronæ et dominæ secuta est clientum turba atque famularum. « Quarum cum impar esset in carne conditio, unum erat præmium castitatis. »

n'eût de généreuses adeptes. On s'y consacrait en foule et d'enthousiasme (1).

Saint Ambroise, au commencement de son ministère pastoral, se plaignait que la virginité dans le sexe, si commune dans l'Afrique chrétienne, était presque inconnue en Europe. « Chaque année, disait-il, il se consacre à Dieu plus de vierges en Afrique qu'il ne naît d'hommes en Italie (2). » Mais après ce grand exemple, cette puissante impulsion venue de Rome, il n'en fut plus de même. Le nombre des jeunes demoiselles embrassant la virginité volontaire fut si grand que, en une seule fois, le même saint pontife en consacra plus de huit cents; et cette cérémonie dura trois jours (*De Virginitate*).

Or il ne faut pas avoir une forte tête pour comprendre les heureux effets que de pareils exemples, venant des femmes, durent produire sur les hommes aussi, et sur les peuples récemment convertis au christianisme. Par là, la chasteté, cette grande vertu dont la doctrine, l'inspiration et la grâce ne se trouvent que dans l'Évangile, et que le paganisme avait tant foulée aux pieds, ayant érigé même des excès contre nature en acte de religion; la chasteté, cette vertu sociale qui seule peut empêcher les peuples de se corrompre et de tomber dans l'esclavage et dans la barbarie; la chasteté, dis-je, s'introduisit dans la famille, commença à y régner en compagnie de la vraie foi qui en est la base, et de

(1) « Per omnes domos fervebat virginitatis professio. »

(2) « In Ecclesia orientali et africana plures consecrantur virgines quam in Italia nascuntur homines (*De Virgin.*, lib. III. »

toutes les vertus qui en sont le résultat. C'est par ce moyen que ces vertus devinrent populaires. C'est par ce moyen que se formèrent les mœurs des peuples chrétiens, et leurs lois aussi, et que la société chrétienne fut définitivement constituée. En sorte que ce monde tout nouveau, dont le monde ancien n'eut jamais l'idée et ne rêva jamais la possibilité, ce prodige du vrai progrès et de la civilisation chrétienne, qui fait l'admiration du monde, n'est dû en grande partie qu'à l'action de la femme chrétienne. Les Pères de l'Église y ont certainement été pour beaucoup; car ce sont eux qui, par leurs sublimes prédications et par leurs savants écrits, ont développé et mis en honneur la vérité, la grandeur du dogme chrétien, la sainteté et l'importance des lois et des pratiques de l'Évangile. Successeurs des apôtres, ce sont eux qui ont répandu et fondé le christianisme là où la voix des apôtres n'avait pas résonné. Mais le grand moyen qui a facilité leur mission et en a assuré le succès, il ne faut le chercher que dans la facilité avec laquelle la femme a senti le christianisme, dans l'empressement avec lequel elle s'en est pénétrée, dans le dévouement généreux avec lequel elle l'a réalisé dans la famille et par contre-coup dans la société.

Dans une de ses lettres à saint Augustin (*Epist.* 79), saint Jérôme lui dit : « *Nos saintes enfants, Albine, Pinien et Mélanie vous saluent avec beaucoup d'affection, aussi bien que notre petite Paule, qui vous prie instamment de vous souvenir d'elle.* » Saint Augustin, dans ses lettres, parle à son tour de plu-

sieurs de ces femmes de son temps avec le même respect, avec la même affection ; et rien n'est plus touchant et plus honorable pour elles que de les voir ainsi traitées par ces deux grands hommes, les deux plus grands des Pères de l'Église. C'est que ces sublimes créatures, par des moyens différents, travaillaient au même but que ces mêmes docteurs, le triomphe et la propagation du christianisme ; ils les regardaient donc comme les plus puissants auxiliaires de leur grande mission, comme les filles bien-aimées de leur zèle, comme la preuve vivante de la vérité et de la sainteté des doctrines qu'ils développaient et répandaient dans leurs immortels écrits, comme les plus belles et les plus pures gloires du Christ et de sa religion, comme les fruits les plus exquis de la grâce de l'Évangile, comme la vraie richesse, les vrais ornements, les vraies délices, comme les vraies grandeurs de la nature humaine. Et de là entre les Pères de l'Église et ces nobles femmes, dont la virilité de l'âme effaçait l'infériorité du sexe, cette espèce de parenté toute spirituelle et divine dont l'identité de la foi était le fondement, la sainteté le lien, la pureté le charme, et dont le but était la gloire de Dieu et l'édification du monde ; de là encore tant de soins de la part de ces Pères à les instruire, ces belles âmes, et tant de sollicitude à les protéger, tant de zèle à les défendre, tant d'enthousiasme à les louer, tant d'empressement à les vénérer, tant de tendresse à les aimer !

Il est à remarquer aussi que toutes les règles, toutes les pratiques de la vie chrétienne, avant que les Pères

eussent écrit leurs admirables traités sur ce même sujet, avaient été depuis longtemps suivies particulièrement par les femmes. Ce n'est pas dans des livres, qui n'existaient pas encore, mais c'est dans le saint enthousiasme de la foi, c'est dans la manière exquise dont elles ont senti le christianisme, c'est dans la sensibilité de leur cœur, c'est dans la docilité de leur esprit aux mouvements de la grâce, qu'elles ont puisé ce zèle pour la pureté de la doctrine catholique et pour la propagation du christianisme, ce désintéressement à se dépouiller de tout en faveur de l'Église et des pauvres, ces saints artifices de la charité, ces précautions sévères, qu'on serait tenté de taxer d'exagération, pour sauvegarder leur pudeur et se conserver intactes même au milieu de la corruption du monde, cette ferveur pour la prière et pour la pénitence, ces idées justes, ces principes solides, ces sentiments généreux, ce dévouement sublime qu'on vient d'admirer, en miniature, dans ce qu'on vient de lire et dont le prodige a étonné le monde et les Pères eux-mêmes, qui n'ont cessé d'en faire le sujet de leurs élégantes narrations et de leurs panégyriques. Personne, si ce n'est que Dieu, n'a suggéré à ces âmes sublimes de faire ce qu'elles ont fait; et, au contraire, bien des hommes ont beaucoup appris à leur école. Leurs maîtres dans la foi n'ont transmis à ces âmes que l'esprit, les dogmes, les préceptes, les conseils, en un mot, les vrais principes du christianisme; et elles en ont toutes seules tiré les conséquences les plus éloignées et les ont réalisées dans toute leur perfection. Les excellents traités.

que Tertullien, saint Cyprien, saint Basile, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin nous ont laissés sur la conduite de la femme chrétienne en particulier, nous offrent sur cet intéressant sujet de magnifiques développements, puisés aux saintes Écritures; mais ils ne renferment pas une seule pratique nouvelle que la femme chrétienne n'eût précédemment devinée et accomplie. On dirait même que ces Pères n'ont formé ces traités que la Bible d'une main et l'histoire de la femme chrétienne de l'autre, et qu'ils n'ont écrit que ce qu'ils ont aperçu de plus saillant dans cette histoire même qu'ils avaient toute vivante sous leurs yeux. Ainsi ils ne manquent jamais de citer, à l'appui de leurs observations, les plus beaux exemples de ces héroïnes du christianisme; et c'est à cette méthode de ces grands écrivains que nous devons la connaissance de ces sublimes exemples qui font la joie et l'édification de l'Église. Ce sont eux qui nous les ont conservés. Il est donc impossible de ne pas reconnaître que les Pères de l'Église eux-mêmes doivent quelque chose aux inspirations, aux vertus de la femme de l'Église, à la femme telle que la grâce de l'Évangile l'avait formée.

Elle est vraiment grandiose cette troisième époque du vrai christianisme. Après les prodiges de la constance surhumaine des martyrs, rien n'est plus grand, n'est plus beau que le prodige de la science et du zèle des Pères de l'Église. Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître et d'admirer l'action providentielle de Dieu sur l'Église dans l'apparition simultanée d'un si grand

nombre de femmes merveilleuses à côté d'un si grand nombre d'hommes de génie. Il paraît qu'en voulant changer la face du monde, Dieu a chargé en même temps de cette mission difficile les femmes aussi bien que les hommes, et que les uns et les autres ont fidèlement accompli la tâche particulière qui, dans ce but, leur avait été confiée. Pendant que les Pères de l'Église étonnaient le monde par leur savoir, les femmes de l'Église l'encharmaient par leurs vertus. Pendant que les uns subjuguèrent tous les esprits aux saintes folies de la croix, les autres y attirèrent tous les cœurs. Les Pères ont fourni tous les préceptes, toutes les règles de la vie chrétienne ; les femmes en ont donné les plus beaux exemples. Ce que les Pères ont entamé par leur zèle, les femmes l'ont achevé par leur dévouement. Ils ont donc tous contribué, dans une proportion, je dirais presque égale, au grand œuvre de Dieu de christianiser le monde ; ils ont, par différents moyens, il est vrai, mais ensemble, servi, assisté et élevé l'Église ; et ils nous est permis de regarder et de saluer cette époque des Pères de l'Église, comme l'époque aussi des MÈRES DE L'ÉGLISE.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS. La femme *aide de l'homme*; page v. — Pourquoi on a voulu ôter à l'homme cet aide divin; vii. — Les politiques du jour, et leur impuissance; viii. — La femme esclave et dégradée à ses propres yeux; ix. — But de cet ouvrage et sa division en trois parties; x. — La toilette de la femme catholique; xi.

PREMIÈRE PARTIE. IMPORTANCE DU CATHOLICISME POUR LA FEMME. La femme au moral plus forte que l'homme; page 1. — Puissance de son influence, particulièrement par rapport à l'erreur; 8. — Il faut convertir la femme pour convertir l'homme; 37. — La loi du dimanche; 38. — La révolution c'est le paganisme; 49. — Cataclysme qui se prépare; la femme y conservera le christianisme; 56.

Histoire de la dégradation de la femme dans tous les temps, là où on a méconnu la vraie religion; 65-112. — Moyens par lesquels le catholicisme l'a réhabilitée : 1° La législation évangélique; 119. — 2° La foi du mystère de l'Incarnation; 135. — 3° La foi au mystère de l'Église; 148. — 4° Le sacrement du mariage et son importance; 153. — Horribles doctrines de la réforme sur ce sujet et leurs conséquences; 192. — 5° L'esprit d'égalité et de liberté du christianisme; la femme lui doit sa liberté; 203. — Elle n'est libre que par l'indissolubilité du mariage; 209. — Cette indissolubilité est principalement au profit de la femme. Le divorce, ses patrons et ses conséquences; 214. — Il a été condamné là même où il a été adopté; 228. — Le bonheur de la femme dépend du catholicisme; 244.

SECONDE PARTIE. MÉRITES, GRANDEURS ET GLOIRE DE LA FEMME CATHOLIQUE AUX CINQ GRANDES ÉPOQUES DE L'ÉGLISE. ÉPOQUE DE JÉSUS-CHRIST ET DES APOÎTRES. Le Sauveur du monde reconnu particulièrement et nourri par des femmes. FOI et DÉVOUEMENT sont les vrais caractères de la femme catholique; 247. — Les apôtres aidés par les femmes à fonder l'Église : Tabithe, sainte Pudentienne et sainte Praxède; 257. — Saint Paul assisté par les femmes : Lydia, Priscilla, Pheben et Synthychen; 264. — Sainte Thècle et sainte Marthe, et leur apostolat; 271. — Autres gloires de la femme catholique au temps des apôtres; elle s'est occupée de la conversion des païens, et a conservé les reliques des martyrs; 292.

ÉPOQUE DES MARTYRS. JEUNES FILLES. Sainte Agnès exposée dans un lieu infâme. Sainte Emmettienne et sainte Eulalie, toutes les trois martyres de treize ans; 299. — Grandes figures : Sainte Cécile et sainte Suzanne; 313. — Sainte Sothère et *le tourment des soufflets*. Sainte Bibiane et sainte Martine; 324. — Autres grandes figures : Sainte Agathe et sainte Lucie; 333. — Sainte Victoire et *la folie de la Croix*. — Sainte Théodosie et *le ris des martyrs*. Sainte Théophila et sa belle prière. — Dieu n'a jamais permis que ses Vierges-Martyres fussent violées; 343. — Martyre de Didyme et de Théodora; beau drame. Sainte Catherine, prodige de science; 373. — **VEUVES MARTYRES** : Sainte Félicité et sainte Perpétue à l'amphithéâtre. Sainte Sabine et sainte Thionille, prodiges de sagesse; 383. — **ÉPOUSES MARTYRES**. Perfection de l'amour conjugal de l'épouse chrétienne. Sainte Marthe, sainte Théopiste, sainte Anathalie, sublime héroïsme; 373. — **MÈRES MARTYRES**. Sublimité de l'amour de la mère chrétienne. Sainte Symphorose, sainte Félicité et autres Mères martyres heureuses du martyre de leurs enfants; 373. — **ESCLAVES MARTYRES**. La femme dans toutes les conditions a fourni à Dieu de nobles victimes. Sainte Blandine et sainte Potamienne; 396. — **PÉNITENTES MARTYRES**. Sainte Afre la courtisane et toute sa famille; 406. — Conversions qui ont suivi le martyre des saintes femmes. Caractères particuliers de leurs souffrances. Leur sang a purifié la terre; 413.

ÉPOQUE DES PÈRES DE L'ÉGLISE. Les quatre principaux Pères de l'Église grecque : saint Athanase, saint Grégoire *le Théologien*, saint Basile et saint Chrysostome, ainsi que les quatre principaux Pères de l'Église latine : saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire LE GRAND, formés par les femmes et leur devant leur grandeur. Femmes de l'école de saint Chrysostome et de saint Jérôme; 425-504. — Saint Hilaire, saint Paulin, saint Remi et saint Isidore; *ibid.* — Nombre prodigieux de saintes femmes à l'époque des Pères, formant les mœurs des peuples chrétiens; *ibid.* — Sainte Macrine, sainte Olympiade, les deux Mélanie, sainte Marcelle, sainte Paule et leurs familles; *ibid.* — Grand et beau drame de la consécration de sainte Démétride. Les Saintes femmes inspirent les Pères et les aident dans leurs combats contre l'erreur. L'époque des PÈRES est aussi l'époque des MÈRES DE L'ÉGLISE; 514.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Page 73, ligne 12, *manège*, lisez : *ménage*.
— 94, — 1^{re}, *juif*, lisez : *fait*